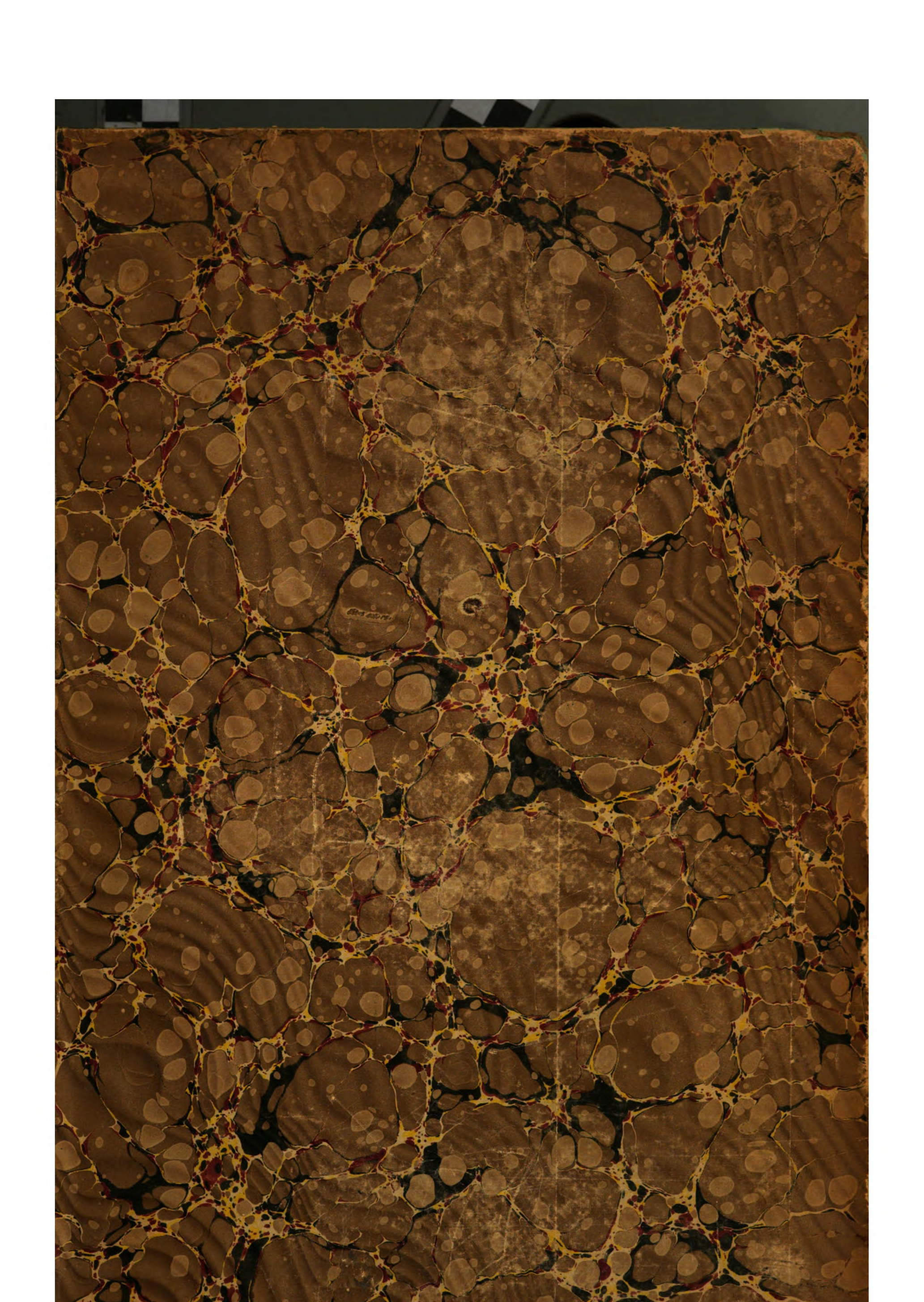



3 1293 10449 8534






ARCHIVES DE LA NOBLESSE

ET DU

COLLÈGE HÉRALDIQUE

DE FRANCE






ARCHIVES DE LA NOBLESSE

RECUEIL DE GÉNÉALOGIES

DE MAISONS NOBLES DE FRANCE

EXTRAIT DU NOBILIAIRE UNIVERSEL

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

TOME II

CHAU-K



TOME II

CHAU-K

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

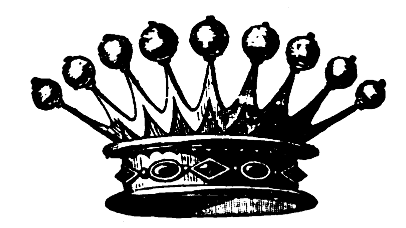
ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

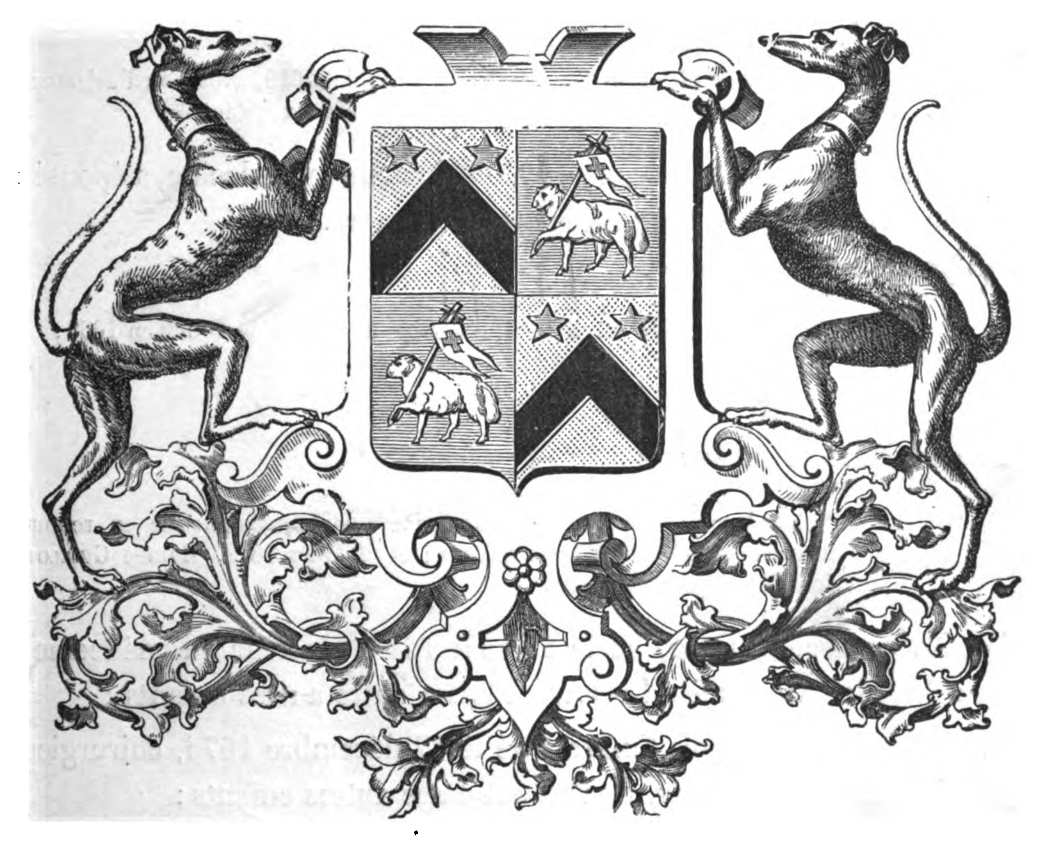
51, rue Taibout, 51

1894

CHAUVOT DE BEAUCHÊNE

BOURGOGNE





ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'or, au chevron de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'azur; aux 2 et 3, d'azur, à un agneau pascal d'argent.* SUPPORTS : *deux lévriers.* — COURONNE : *de comte.*



ETTE famille, originaire de Bourgogne, était connue à Toucy dès le commencement du XVIe siècle.

Noble Jacques CHAUVOT, docteur en médecine, est cité dans un acte de 1634. En 1636, Claude-François CHAUVOT était lieutenant de la ville de Toucy. Noble Louis CHAUVOT, inhumé dans l'église de Toucy, où se voit encore une pierre tombale ornée de ses armoiries, est qualifié noble dans des actes de 1703, 1704 et 1707.

La filiation non interrompue commence à :

I. François CHAUVOT, vivant en 1554, marié à Anne GUYOT, père de :

II. Edme CHAUVOT, qui épousa, vers 1598, Barbe GARNIER, dont il eut trois enfants :

1° Joachim, qui suit;
2° Guy CHAUVOT, né le 5 mars 1609;
3° Noble Roch-François CHAUVOT, né le 19 juillet 1610, avocat en Parlement, en 1652, qui épousa Marie BOUGUE, dont il eut six enfants.

III. Noble Joachim CHAUVOT, né en 1600, docteur en médecine, a épousé : 1° Marie LARDILLON; 2° Christine-Marguerite DEVUAL.

Du premier lit sont issus :

1° Antoine CHAUVOT, né en 1644, chanoine de l'église de Toucy en 1668;
2° Roch, qui suit;
3° et 4° deux filles.

Du deuxième lit est né :

5° Noble Joachim CHAUVOT, avocat en Parlement, jurisconsulte en renom. Il avait épousé : 1° Edmée SALMON; et 2°, vers 1678, Edmée GUILLOT, dont il eut quatre enfants.

IV. Noble Roch CHAUVOT, né le 21 mai 1646, docteur en médecine, épousa Nicolle LALOY, aliàs LALOUAT. Il laissa entre autres enfants :

V. Noble Edme-François CHAUVOT, né le 17 décembre 1675, chirurgien royal, épousa Anne ARRAULT, dont il eut entre autres enfants :

1° Edme-Claude, qui suit;
2° Roch CHAUVOT DE LABROSSE, né en 1719.

VI. Noble Edme-Claude CHAUVOT, né le 2 avril 1715, devint receveur de l'Abbaye des Echarlis, près de Sens. Il possédait la terre de Beau-

chêne dans le Blaisois, dont son fils, Edme-Pierre, prit le nom. Il avait épousé, vers 1742, Françoise Chenou, dont il eut sept enfants, entre autres:

1° Élisabeth-Françoise Chauvot, née le 23 octobre 1745, mariée, le 7 mai 1767, à son cousin Jacques Chenou de la Prairie;
2° Edme-Pierre, qui suit;
3° Marie-Cécile Chauvot, mariée à Louis-Antoine Ricatte d'Huviller.

VII. Edme-Pierre Chauvot, sieur de Beauchêne et du Chesnoy, connu sous le nom de M. de Beauchêne, médecin de la Faculté de Montpellier, par diplôme du 14 juin 1774.

Il naquit à Villefranche le 3 mars 1749, entra dans la gendarmerie de Lunéville où il devint maréchal des logis chef, quitta bientôt la carrière des armes pour celle de la médecine et acheta, plus tard, une charge de médecin des Écuries de Monsieur; on le vit à la Révolution défendre la cause du trône. Nommé, sous l'Empire, médecin de l'École normale et du Corps Législatif, il devint, sous la Restauration, Premier Médecin Consultant du roi Louis XVIII, puis de Charles X, et fut nommé membre de l'Académie de médecine et chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. Il avait acheté le domaine du Chesnoy, terre importante de la commune de Paron, dont il était maire, et où il mourut le 24 décembre 1824.

Il avait épousé, vers 1783, Catherine Beaudelaire, qui mourut en 1827, laissant deux enfants:

1° Edme-François, qui suit;
2° Louise-Félicie Chauvot de Beauchêne, née en 1785, mariée: 1° avec Pierre-Emmanuel Vié, et 2° avec Alexandre Petit de Gatines, avocat, mort en 1871. Elle est décédée le 6 mai 1867, sans enfants, dans sa terre de Montmorency.

VIII. Edme-François Chauvot de Beauchêne, membre de l'Académie de médecine, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Antoine, médecin des rois Louis XVIII et Charles X, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1784.

Il mourut au Chesnoy en 1831. Il avait épousé, en 1809, Louise-Adélaïde Vernier d'Arcy (1), fille de N. Vernier d'Arcy et de Suzanne-Adélaïde Boursin du Coudray (2).

---

(1) La famille Vernier d'Arcy fut anoblie en la personne de M. Vernier d'Arcy, surintendant des menus plaisirs des Enfants de France, sous Louis XV; armes: *d'azur à 2 hercules d'argent tenant un monde d'or.*

(2) La famille Boursin du Coudray, originaire de Compiègne, porte pour armes: *d'or, à cinq*

De ce mariage naquirent trois enfants :

1° Edme-Charles-Gustave, qui suit;
2° Angélique-Amélie-Herminie CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, née en 1811, mariée à Marie-Joseph-Bernard GAILLARD, commandeur de la Légion d'honneur, intendant général, décoré des ordres du Christ, du Nichan, etc., issu des GAILLARD, seigneurs de COLLONGE, en Bourgogne, mort le 12 septembre 1866, à 67 ans. Elle mourut dans sa terre de Révigny, qui lui venait des Boursin du Coudray, le 10 mai 1880, laissant postérité;
3° Irma-Louise CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, mariée avec Édouard PASTOUREL, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur. Elle est morte à Fontainebleau, le 8 avril 1879, âgée de 63 ans et sans postérité.

IX. Edme-Charles-Gustave CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, chef de nom et d'armes de sa famille, né à Paris, le 1er décembre 1824, eut pour parrain le célèbre Dupuytren. Il embrassa la carrière militaire, débuta à Saint-Cyr, fit la campagne de 1870 et fut nommé chef d'escadrons, à Alençon, en 1871, et devint officier de la Légion d'honneur en 1874.

Il a épousé à Paris, le 15 juin 1852, Marie FRISSARD, fille de Pierre Frissard, inspecteur général des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, et de Bonne-Pauline Castillon, petite-fille, par sa mère, du Baron DE WENZEL, anobli par Marie-Thérèse, en 1759.

Il a eu de son mariage :

1° Edme-Olivier CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, mort en bas âge, en 1853;
2° Edme-Marie-Raymond CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, attaché au ministère des affaires étrangères, chevalier de l'ordre d'Isabelle la catholique, né à Strasbourg le 4 juillet 1854;
3° Gabrielle-Herminie CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, née à Paris, en 1855, morte en bas âge;
4° Paul-Henri CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, né à Poitiers le 3 février 1857, attaché au ministère des finances;
5° Ferdinand-Édouard CHAUVOT DE BEAUCHÊNE, né à Colmar le 8 octobre 1858, officier d'infanterie, a épousé, le 20 février 1884, Marie DE LANGLE, fille d'Adolphe de Langle et de Caroline des Moutis.

---

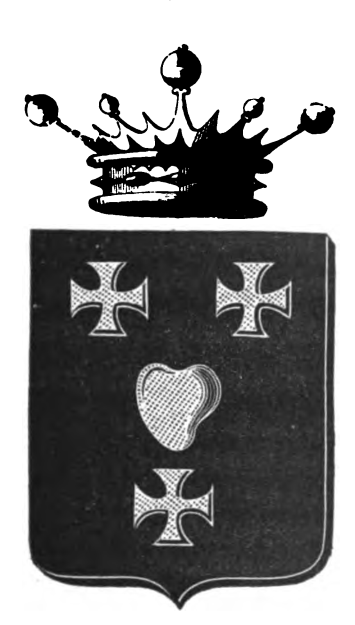
bourses de gueules posées 2, 2 et 1; elle a produit Louis-Charles-Denis Boursin du Coudray, maréchal des logis de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, mort le 10 avril 1779; son fils, Louis-François-Michel Boursin du Coudray, né en 1772, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, laissa une fille, dernière de son nom : Marie-Antoinette-Charlotte Boursin du Coudray, morte sans enfants de son mariage avec M. Henriot, magistrat, mort en 1877.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 2940-4.

DE CHEMELLIER
(PETIT)

ANJOU

VICOMTES DE CHEMELLIER ; BARONS DE BLAISON ; SEIGNEURS DE LA ROYRIE, DE SALVERT, DE LA PICHONNIÈRE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De sable, à trois croix pattées d'or, 2 en chef et 1 en pointe, au cœur d'or en abîme.* — DEVISE : *Parvus sed fortis.* — COURONNE : *De vicomte.*



CETTE famille, l'une des plus anciennes de la province d'Anjou, a fait à diverses époques les preuves de sa noblesse : d'abord, pour la réception d'un de ses membres dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 24 avril 1594 ; ensuite, par un procès-verbal de messire de Marans, général de l'Ordre, fait le 17 mars 1635 ; et, en outre, par une sentence rendue par M. Voisin de la Noiraye, commissaire du roi, député dans la province de Touraine, le

23 avril 1666; par un jugement de l'intendant de Touraine, rendu le 10 février 1715; et, enfin, le 7 mars 1789, par un certificat de Cherin, généalogiste des ordres du roi.

Les alliances de cette maison ont été prises dans la meilleure noblesse; nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec les maisons de Eveillechien, Marteau de la Roche, Thouaisnon de la Gaubretière, de Turpin, Hamon de la Marquerie, d'Oyron, de Tusseau, de Rorthays, Louis de la Barre, Romain de Champnoir, Thorodes de Maseilles, René de Girard de Boismorin, Verré de Chauvigné, de Malaunay, Lemaire de la Rochejaquelein, de Messac, de Vascher, Eveillard de Maurüe, de la Roussière de Mathefelon, de Cherbaye, de Malineau, de Sainte-Cécile, Lestran de Saint-Heslan, Dosdefer, de Maillé de la Tour-Landry, de Crochard, Legouz de Bordes, Ribault de Lisle, de la Ville de Férolles des Dorides, de Buzelet, Louët, du Moncel, Rouxeau de la Mesnardière, etc.

Sa filiation régulière et suivie s'établit à partir de :

I. Jean Petit, écuyer, seigneur de la Royrie, capitaine gouverneur du château fort de Brochessac (aujourd'hui Brissac, en Anjou), possédé alors par Louis de Brézé, en 1392. Il eut le fils qui suit.

II. Guillaume Petit, écuyer, seigneur de la Royrie, marié à dame Restreau, dont deux fils : Georges et Jean.

III. Georges Petit, écuyer, épousa, en 1444, Juliette Eveillechien, fille de feu Pierre Eveillechien, écuyer, et de Bertrande Prévouste, dame de Saumonçay, dont il eut trois enfants : un fils qui suit et deux filles.

IV. Guillaume Petit de la Royrie, IIe du nom, écuyer, épousa, en 1469, Catherine Marteau de la Roche. En considération dudit mariage, fait à Montreuil-Bellay, Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, et de Montgommery, firent une donation de 200 écus d'or à Guillaume Petit de la Royrie, et firent intervenir, comme caution, Quentin de Barbançon, seigneur de Champleroy. Il laissa le fils qui suit et deux filles.

V. Pierre Petit de Salvert, écuyer, épousa à Saumur, en 1507, damoiselle Loyse d'Oyron, dont il eut :

VI. René Petit de Salvert, écuyer, marié, en 1531, à Guyotte de Tusseau, dont un fils :

VII. Charles Petit de Salvert, écuyer, marié deux fois : 1° en 1561, à Catherine de Rorthais; 2° à Jeanne Fleuriot. Il eut de son premier mariage quatre fils et trois filles; savoir :

1° Charles, qui suit;
2° Jean Petit de Salvert, chevalier de Malte.
3° Pierre Petit, écuyer, seigneur de Taillepràs;
4° René Petit, mort en bas âge.

VIII. Charles Petit de Salvert, épousa, en 1592, Charlotte Thorodes, dont il eut huit enfants, trois fils et cinq filles; Louis l'aîné mourut sans postérité; son frère :

IX. Pierre Petit de Piedflon, IIe du nom, écuyer, épousa : 1° Antoinette Thorodes de Lorvoire; 2° en 1634 Prégente de Saint-Denis. De cette dernière union vinrent cinq fils :

1° Guy qui suit :
2° Augustin Petit, écuyer;
3° Henri-Albert Petit, écuyer, seigneur de Taillepràs, tenu sur les fonts de baptême, en 1665 par Henri-Albert de Cossé, duc de Beaupréau, et Marie de Cossé;
4° Urbain Petit, écuyer;
5° Jacques Petit, écuyer.

X. Guy Petit de la Pichonnière, écuyer, fut tenu sur les fonts baptismaux, le 1er mai 1639 par Louis et Anne de Cossé-Brissac; il a épousé, en 1660, Renée Eveillard de Maurüe, qui le rendit père de un fils et cinq filles.

XI. Guy Petit de la Pichonnière, IIe du nom, écuyer, épousa, en 1711, Marie Legouz de Bordes. Il fut capitaine au régiment de Picardie, et ensuite commandant le second bataillon d'Orléanais, chevalier de Saint-Louis. Il eut pour fils :

1° Guy-François-Jacques Petit, écuyer, marié à Thérèse de la Ville de Férolles des Dorides en 1747, dont un fils sous-lieutenant au régiment de Flandre, tué à Quiberon;
2° Raoul-René, qui a continué la descendance.
3° Sébastien-Pierre Petit, religieux provincial des Minimes;

XII. Raoul-René Petit de la Pichonnière, baron de Blaison, a épousé en 1755, Jeanne Ribault de Lisle, veuve de Charles Bardet des Gléreaux; il fut lieutenant au régiment de Bourbonnais, et plus tard capitaine en pied au régiment du Béarn-infanterie. De cette union naquirent :

1° Jean-Guy-René-Raoul, qui suit;
2° Marie, mariée à Jacques-Dominique, comte de Buzelet, brigadier de dragons.

XIII. Jean-Guy-René-Raoul Petit, chevalier, baron de Blaison, épousa, en 1784, Françoise-Adélaïde Louet; il était capitaine au régiment de Dauphin-dragons et mourut à Aix-la-Chapelle à l'armée des princes. en 1792. Il fut père de :

1° Jean-Guy-René, qui suit;
2° Charles-Raoul Petit, baron de Chemellier, ancien officier supérieur de la garde royale, chevalier, de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne et de la Légion d'honneur.

XIV. Jean-Guy-René Petit, baron de Blaison, vicomte de Chemellier, chevalier de la Légion d'honneur et du Lys, conseiller d'arrondissement, a épousé, en 1820, Marie-Zoé Rouxeau de la Mesnardière; mort à 97 ans. De ce mariage naquirent quatre enfants, trois fils et une fille, savoir :

1° Marie-Adélaïde de Chemellier, mariée à Charles Charbonnier de la Guesnerie;
2° Raoul-Guy-Marie qui suit :
3° Georges Petit, baron de Chemellier;
4° Paul-René Petit de Chemellier, ancien capitaine de mobiles, ancien sous-préfet, marié en 1877 à Marguerite Petot, fille de Constant Petot, inspecteur général des ponts et chaussées, et d'Anne Gennet; de ce mariage sont issus cinq enfants, deux fils et trois filles :
  A. Guy de Chemellier;
  B. Jacqueline de Chemellier;
  C. Françoise de Chemellier;
  D. Berengère de Chemellier;
  E. Thibaut de Chemellier.

XV. Raoul-Guy-Marie Petit, vicomte de Chemellier, baron de Blaison, ancien membre du Conseil général de Maine-et-Loire, pour le canton des Ponts-de-Cé, ancien capitaine des mobiles, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé Louise Desmazière, vicomtesse Walsh.

PARIS — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 27712-3.

CHEREAU

TOURAINE, VENDÔMOIS, BLÉSOIS

SEIGNEURS DE LA TOUCHE DE LA BOULAYE ET AUTRES LIEUX.



Armes : *D'argent, à une palme de sinople posée en pal, et accostée de deux fauvettes au naturel.* L'Écu, *timbré d'un casque d'écuyer, orné de ses lambrequins.* Une branche de cette famille a porté pour armes : *D'argent, à un olivier de sinople terrassé du même,* et pour devise : *Hos oleaster edidit fructus* (l'olivier a produit ces fruits).



La famille CHEREAU ou CHERREAU est très-ancienne, et s'est répandue dans les provinces de Touraine, du Vendômois et du Blésois.

Parmi les personnages marquants qu'elle a produits, nous citerons : un abbé du monastère de Saint-Euverte, à Orléans; un prieur de l'église de Saint-Étienne de Nevers; un bailli du marquisat de Vibraye; un contrôleur des offices de la maison du roi, à

Blois; un substitut du procureur général du duc de Vendôme (1).

Les plus anciens personnages de cette famille, connue par les chartes originales, sont :

Jean CHEREAU, qui était, en 1273, dixième prieur de l'église de Saint-Étienne de Nevers (*Gallia Christiana*, vol. XII, fol. 669).

Après lui on trouve Robinet CHEREAU ou DE CHEREAU, qui figure dans une montre d'hommes d'armes du sire de Montauban, reçue à Saint-Cloud, le 1er septembre 1373, par Jean de Beaumanoir et Robert de Guité, maréchaux du connétable de France, et se composant de trois chevaliers bacheliers: Guillaume de Craon, Guillaume Le Roy, Olivier

---

(1) Une famille de graveurs du nom de CHEREAU, originaire de Blois, et qui paraît être un rameau de cette famille, s'est illustrée au XVIIIe siècle. Nous allons en donner la filiation à titre de curiosité :

I. Simon CHEREAU, né à Blois, et mort le 26 novembre 1709, épousa Anne HARDOUIN, dont il eut:

1° François qui suit;

2° Jacques CHEREAU, graveur, né à Blois, le 29 octobre 1688, mort à Paris, le 1er décembre 1776. Parmi les plus belles pièces qui composent son œuvre, on remarque : *la Belle jardinière*, d'après Raphaël; et les portraits de *Philippe d'Orléans*, régent de France, et de *Georges Ier*, roi d'Angleterre.

Il épousa: 1°, le 9 février 1722, Antoinette YVART, fille du peintre Joseph Yvart, morte le 23 septembre 1722; 2° le 11 janvier 1724, Marguerite-Geneviève CHIQUET, fille de feu Jacques Chiquet, graveur, morte le 10 mai 1773. De cette seconde alliance vinrent:

A. François CHEREAU, né le 30 mars 1727, épousa, le 5 février 1742, sa cousine, Geneviève-Marguerite CHEREAU, dont il eut, entre autres enfants :

AA. Jacques-François CHEREAU, graveur, né le 27 novembre 1748, qui épousa, le 6 février 1769, Anne-Louise FOYS DE VALLOIS, fille de Gaspard Foys de Vallois.

B. Jacques-Simon CHEREAU, épousa, le 1er septembre 1760, Louise-Perrette CHARPENTIER, fille d'Étienne Charpentier, graveur.

II. François CHEREAU, graveur, né à Blois, le 20 mars 1680, mort à Paris, le 15 avril 1729, épousa, en 1714, Marguerite-Étiennette CAILLOU, qui survécut à son mari et fut inhumée à Saint-Laurent, à Paris, le 18 avril 1755, en présence de son frère, Nicolas Caillou, ancien officier de la ville de Houdan; il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture, le 26 mai 1718, et était à sa mort « premier graveur du cabinet du roi. » Parmi les œuvres qu'il a laissées, on cite : les portraits de *Nicolas de Largillière* et d'*Élisabeth-Sophie Chéron; Saint Jean dans le désert* d'après *Raphaël*, et *Sainte Cécile* d'après *Mignard*.

De son mariage avec Marguerite-Étiennette CAILLOU, il eut quatre enfants.

1° Marguerite-Hélène CHEREAU, baptisée à Saint-Séverin, le 17 février 1715;

2° François CHEREAU, né le 5 avril 1716;

3° Benoît-Simon CHEREAU, greffier au Châtelet, né en 1719, inhumé à Saint-Séverin, le 16 février 1748;

4° Marie-Edmée CHEREAU, née posthume, le 15 avril 1729.

de la Roche, et de vingt-cinq écuyers (Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* tome II, colonne 65).

En l'année 1410, Perrin Chereau, habitant de la paroisse de Saint-Patrice, en Touraine, reçut du roi Charles VI une charte de rémission au sujet d'un accident dont il avait été la cause involontaire. Voici la copie en extrait de cette charte :

« Charte de rémission accordée par le roi Charles VI à Perrin Chereau, habitant de la paroisse de Saint-Patrice, au duché de Touraine, lequel, le jour de l'Épiphanie, devant l'hostel de la veuve à feu Laurens, en s'esbattant et mouvant d'un baston qu'il avait à la main, ferut à la teste un appelé Guillaume Perrochon; mais que néanmoins ils vécurent depuis lors en bonne et ferme amitié. Pour lequel cas, craignant rigueur de justice, il nous a requis miséricorde et rémission.

« Si donnons en mandement à nostre Bailly de Touraine et à nos autres justiciers et officiers que de nostre présente grâce, rémission et pardon, ils facent et laissent ledit suppliant jouir et user plainement et paisiblement. Donné à Paris, au mois d'avril, l'an de grâce 1410 et de nostre règne le 30me.

« Par le roi, à la relation du conseil,

« Coste. »

(Archives nationales. Registre du Trésor des Chartes. *J.-J. 164.)*

En 1458, Pierre Chereau était vingtième abbé du monastère de Saint-Euverte et prieur de Saint-Hilaire d'Orléans; il fut chargé, en 1472, par le cardinal Bessarion, patriarche de Constantinople, d'ériger en paroisse la chapelle de Saint-Nicolas de Beaugency (*Gallia Christiana,* tome VIII, page 1577). Le 24 décembre 1464, il avait donné quittance à maître Hugues Le Voyer, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, de vingt-quatre muids de vin, qu'il avait le droit de prendre, à la Saint-Martin d'hiver, en ses qualités d'abbé et de prieur, sur les celliers du duc d'Orléans. Il donna aussi quittance, le 18 décembre 1465, à Madame la duchesse d'Orléans, d'une somme de dix sols et huit deniers (*Bibliothèque nationale,* Section des manuscrits, Pièces originales, registre 734). Il était encore vivant en 1475.

La filiation suivie et non interrompue de la famille CHEREAU a pu être établie sur titres et documents authentiques, à partir de :

I. Noble Denis CHEREAU, contrôleur de la maison du roi et de l'écurie de Monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnais, frère du roi, qui donna quittance, le 23 avril 1572, d'une somme de quinze livres, seize sols, huit deniers tournois à Jean Seigneuret, sieur de la Borée, receveur général du domaine et du comté de Blois. Il épousa Guillemette BEZARD, qui reçut, comme procuratrice de son mari, le 6 juillet 1569, du susdit Jean Seigneuret, receveur des deniers de la vente du magasin à sel de Blois, la somme de quarante-sept livres, neuf sols tournois, pour trois quartiers échus de rente que ledit CHEREAU avait droit de prendre sur la recette du magasin et grenier à sel de Blois. (*Bibliothèque nationale*. Pièces originales. Registre 734.) De son mariage avec Guillemette BEZARD, Denis CHEREAU eut le fils qui suit.

II. Gilles CHEREAU, greffier de la cour de Vendôme, épousa Anne BOISGAULTIER (1), fille de Jean Boisgaultier, procureur du roi en la prévôté de Tours. De cette union naquirent :

1° Raphaël, qui suit ;
2° Laurent CHEREAU, notaire;
3° Adam CHEREAU, chanoine de Vendôme;
4° Marie CHEREAU, mariée à N. DU BOIS, receveur et payeur de la sénéchaussée de Vendôme;
5° Anne CHEREAU, mariée à N. RASTEAU, sans enfants.

III. Noble Raphaël CHEREAU, substitut du procureur général du duc de Vendôme, figure dans une sentence rendue, en 1633, par Robert Le Forestier, sieur du Tertre, conseiller ordinaire de Monseigneur le duc de Vendôme, au profit de Pierre de Lestex, écuyer, sieur des Holles, et

---

(1) La famille du BOISGAULTIER, très-ancienne en Touraine, avait pour armes : *D'or, à cinq arbres de sinople en lande*. Sigismond BOISGAULTIER était chanoine de l'église de Tours, en 1631. François BOISGAULTIER était conseiller du roi, contrôleur ancien et mi-triennal au grenier à sel de Châteaudun, en 1669.

Claude de Challain, sa femme (*Titre original*). Raphaël Chereau a épousé N., dont il eut :

1° Louis, qui suit;

2° Barthélemy Chereau, avocat au parlement, bailli du marquisat de Vibraye; qui ayant été nommé curateur de Messire Henry-Emmanuel Hurault, chevalier, marquis de Vibraye, procéda en son nom, à la vente qui lui fut faite, le 21 mai 1661, de l'office de premier veneur du duc d'Orléans, frère du roi, par Henri de Massue, chevalier, seigneur de Ruvigny. Il signa cet acte avec les parties contractantes. (*Acte original passé devant les notaires du Châtelet de Paris.*)

3° Gabriel Chereau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fut chargé, en 1675, par monseigneur Nicolas, évêque et comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France, d'une mission importante au monastère de Saint-Germer, en Picardie. (*Victor de Beauvillé. Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, 2e partie, page 268.)

4° Marguerite Chereau, mariée à François Dohin, écuyer, dont les armes ainsi décrites : *palé d'or et d'azur de six pièces*, sont enregistrées officiellement à l'*Armorial général officiel de 1696.* (*Registre de la généralité de Tours*, fol. 1117.)

IV. Louis Chereau, écuyer, seigneur de la Touche, figure comme vassal dans deux actes de foi et hommage, rendus en 1669 et 1681, à Marie de Cossé, veuve de Charles de la Porte, chevalier, duc de la Meilleraye, baron de Montreuil-Bellay et de Sillé-le-Guillaume; au nombre des autres vassaux on remarque : Julien Avril, sénéchal de Saumur; Madeleine de Beaumanoir, veuve de René de Froulay, comte de Tessé; Louis de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Chources; Claude de Chapuiset, seigneur de Montreuil et de Ruillé, etc. (*Dom Béthencourt,* Noms féodaux, vol. Ier, page 319.)

De son mariage avec N. il eut :

1° Jean, qui suit;

2° Marie de Chereau, qui, étant veuve de Nicolas du Chastel de la Motte, huissier de feu Monseigneur le duc d'Orléans, donna une quittance de gages au nom de son mari, le 1er août 1708. (*Titre original.*)

V. Jean Chereau, écuyer, seigneur de la Touche, requit l'enregistrement des armes de sa famille pardevant Charles d'Hozier, juge d'armes de

France, à l'*Armorial général officiel* de 1696 (1). (*Registre de la généralité de Tours,* fol. 329. *Bibliothèque nationale, Section des manuscrits*).

De lui sont issus :

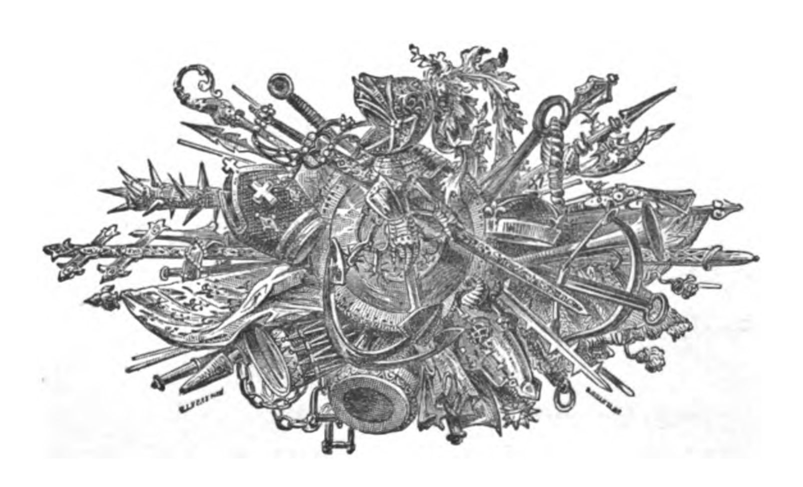
1° Louis Chereau de la Boulaye, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, en 1777;

2° René Chereau de la Boulaye, président-trésorier de France, général des finances et grand voyer de la généralité de Tours, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance de 3000 livres donnée, à Angers, par ce dernier et dame Éléonore-Marie-Anne Claveau, son épouse, le 5 novembre 1784. (Voir *Bibliothèque communale de la ville de Tours. Collection et Documents généalogiques de M. Lumbron de Lignim.* Manuscrit 1446, folio 99.)

On ignore leur destinée.

---

(1) Il existait en Bretagne, au xviie siècle, une famille Cherreau ou Chereau, seigneurs du Morier et de la Godardière. Marin Cherreau, gouverneur de Dol, n'ayant pu faire ses preuves de noblesse devant les commissaires du roi, en Bretagne, fut débouté par arrêt du 28 janvier 1671. (*Bibliothèque nationale. Réformation de Bretagne de 1668 à 1671.*)



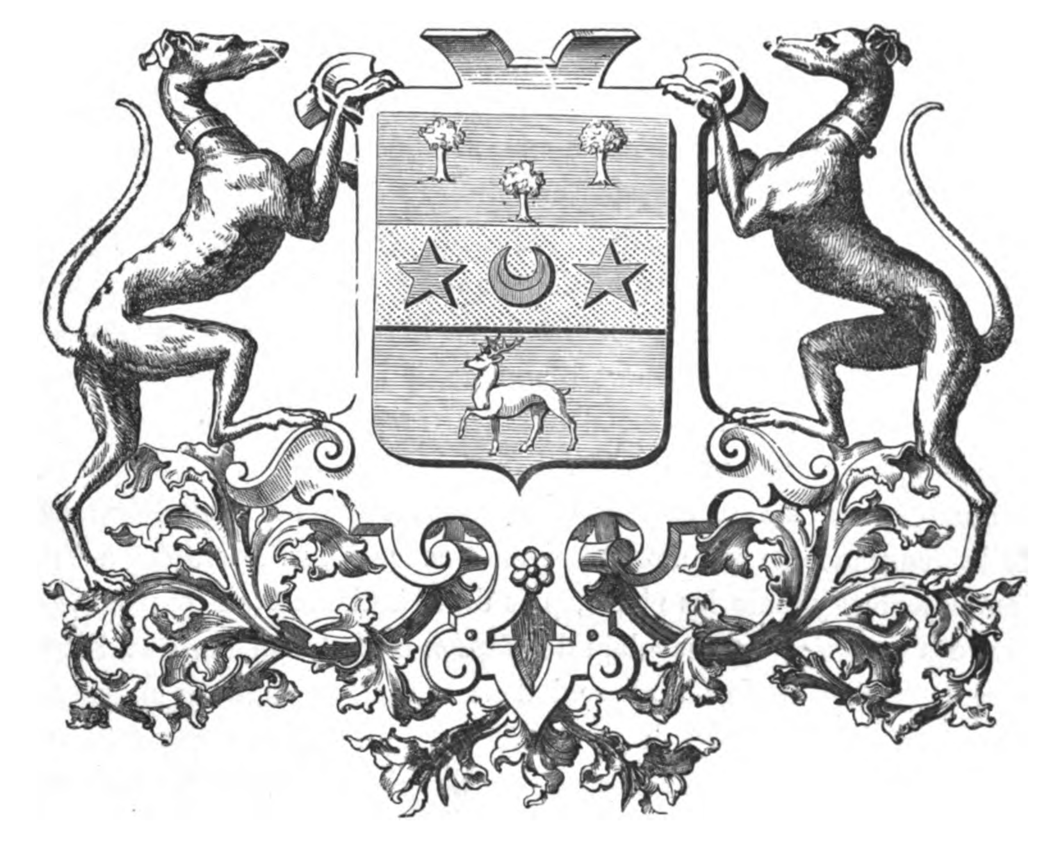
PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 28160-4.

CHERFILS

NORMANDIE

SIEURS DE SAINT-ADAM.





Armes : *D'azur, à une fasce d'or, chargée d'un croissant de gueules, accosté de deux étoiles d'azur, et accompagnée en chef de trois arbres d'argent posés 2 et 1 : et en pointe d'un cerf passant du même.* — **Couronne** : de marquis. — **Supports** : *deux lévriers d'argent colletés de gueules.* — **Devise** : *Paratus sum.*



La famille CHERFILS est ancienne et connue par les chartes simultanément en Normandie et dans l'Ile-de-France, dès le commencement du XVe siècle; elle a occupé autrefois des emplois élevés dans les chasses et les forêts royales, et ses armoiries symbolisent parfaitement, par les *arbres* et le *cerf*, les fonctions spéciales qu'elle a remplies.

Au commencement du XVIIe siècle, cette famille alla se fixer complètement en Normandie, et habita successivement diverses localités jusqu'à l'époque de la Révolution, savoir : Saint-Pierre-en-Port, la Mailleraye, Bosville, Cany et Rouen; elle fut connue alors sous la dénomination de Cherfils de Saint-Adam.

Le 26 septembre 1449, Thomas Cherfils, *archer des ordonnances du roi*, comparut devant Guillaume Caudebec, tabellion pour le roi à Caen, et confessa avoir reçu de Pierre Baille, receveur général de Normandie, la somme de 18 livres 6 sols 8 deniers Tournois qui lui était due « pour avoir servi le roi au bas pays de Normandie. » (*Titre original.*)

En 1451, Pierre Cherfils était maire et garde de la terre et justice des *Ourçaies* (1); il est ainsi qualifié dans les *Lettres de rémission* qui lui furent accordées au mois d'août 1456, par le roi Charles VII, à l'occasion d'un guet-apens suivi de mort d'homme, qui eut lieu dans les circonstances suivantes : Tenant les plaids des *Ourçaies*, il avait condamné à l'amende une Jeanne de Saint-Michel, qui avait causé des dommages à un nommé Simon Chateau, et pour cette condamnation il avait été menacé de la vengeance de son amant Regnault de Menneguy. Ayant été à Villecomblay pour y tenir les plaids, puis dîner à Clamart en compagnie du curé des *Ourçaies*, du chapelain de *Meudon* et de Jehan Moisy de Fleury, il rentrait chez lui fort tard, seul dans la nuit, et était « à my chemin assez près de l'issue des boys et des ormes, lorsqu'il aperçut feu Re-
« gnault, concubinaire de Jeanne, qui de faït à pensée se bouta desdits
« bois tenant en sa main un baston, et prestement l'en frappa parmi les
« jambes tant qu'il le fit choir par terre, dont il fut moult ebay. Il était
« sous ledit feu Regnault bien moult et bien las, il requit alors mon-

(1) Ce fief devait se trouver aux environs de Meudon, Châville, Sèvres ou Saint-Cloud.

« seigneur *Saint-Romain* (1) qu'il lui voulut aider et jeter de l'empes-
« chement où il était sans y mourir, et ce fait, gaigna sa dague, frappa,
« et fit tant que feu Regnault le laissa. Lors il s'en alla le plus diligem-
« ment qu'il peut, en ladite ville de Villecomblay, par devers ceux dont
« il s'était departy, pour eux montrer comment il avait été rencontré et
« depuis ledit feu Regnault DE MENNEGUY est allé, à cause desdits coups
« et blessures, de vie à trepas. »

C'est à l'occasion de cet homicide, commis en cas de légitime défense, qu'il obtint des lettres de rémission du roi CHARLES VII. (Lesdites lettres sont conservées en original au registre du trésor des Chartes, coté 183, série J. J., Charte 161ᵉ, folio 127. Archives nationales.)

La filiation s'établit sur titres originaux et actes de l'état civil, à partir de :

FILIATION

PREMIER DEGRÉ

I. N. CHERFILS DE SAINT-ADAM, écuyer, qui vivait en 1580; il fut envoyé pour le service du roi, d'abord à Saint-Pierre-en-Port, près Fécamp, en Normandie, puis, à la Mailleraye, commune de Guerbaville, canton de Caudebec (département de la Seine-Inférieure).

Il eut pour fils :

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Jean-Baptiste CHERFILS DE SAINT-ADAM, Iᵉʳ du nom, né vers 1611, qui fut capitaine des chasses du roi, à la Mailleraye (2), puis envoyé à Bosville, arrondissement d'Yvetot, fief de la mouvance du duché de Penthièvre ; il y épousa demoiselle N. DU RUVILLE, dont il eut le fils qui suit :

TROISIÈME DEGRÉ

III. Jean-Baptiste CHERFILS, IIᵉ du nom, écuyer, sieur DE SAINT-ADAM, occupait un emploi dans la vénerie du roi à Bosville.

Il y épousa demoiselle N., dont il eut le fils qui suit.

---

(1) Patron de Rouen dont le nom figurait encore au *Confiteor* dans le diocèse de Rouen, en 1707.

(2) La forêt de *Bretonne*, qui entourait l'ancien parc de la Mailleraye, a encore aujourd'hui 6,758 hectares.

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Jean-Baptiste Cherfils, III[e] du nom, né à Bosville, en 1675, épousa en 1702, demoiselle Catherine Le Maistre, dont il eut quatre fils :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Nicolas Cherfils, né à Drosay, vers 1710, sergent du roi, trésorier de l'église de Cany-Bosville en 1766.
Il épousa le 26 novembre 1748, demoiselle Marie-Marguerite Sampic, dont il eut neuf enfants ;

A. Nicolas-Bernard Cherfils, né à Cany, en 1750 ;

B. Gabriel-François-Auguste Cherfils, né à Bosville, en 1756 ;

C. Jean-Baptiste-Denis Cherfils, né à Bosville, en 1760, maire dudit Bosville en 1797 ;

D. Philippe Cherfils, né à Bosville, en 1762 ;

E. Nicole-Amand Cherfils, né à Bosville, en 1775 ;

F. G. H. I. Et quatre filles.

3° Jean Cherfils, marié à Bosville, en 1737, à Catherine Langlois. Il eut pour fils :

A. Jean-Charles-Adrien Cherfils, qualifié avocat au Parlement de Paris, dans un acte de l'état civil du 22 novembre 1781, relevé sur les registres de Cany.

4° Autre Jean-Baptiste Cherfils, né en 1731, mort à Cany, le 23 juin 1762.

CINQUIÈME DEGRÉ

V. Jean-Baptiste Cherfils, IV[e] du nom, né à Bosville, en 1705, procureur royal au bailliage de Caux en 1750, épousa en premières noces, en 1730, Anne Dufour ; et en deuxièmes noces, le 10 février 1737, Marie de Laune, fille de Jacques de Laune et de Anne Lethuilier, morte à Drosay, le 26 janvier 1738.

Du premier lit vinrent deux fils :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Mathieu Cherfils, qui assista au mariage de son frère, en 1772.

Et du deuxième lit sont nés quatre enfants :

3° Jean-Baptiste-Michel Cherfils, né à Bosville, le 14 novembre 1737, avocat, conseiller et procureur du roi ; il fut en cette qualité choisi par sa compagnie pour adresser un discours au parlement de Normandie lors de sa rentrée, le 10 décembre 1788 ; et nomme l'année suivante député pour le bailliage de Caux, aux États-Généraux.

Ses deux portraits, gravés l'un de face, l'autre de profil, ornés des *armoiries* de sa famille, sont conservés au département des estampes à la

Bibliothèque Nationale et aussi à la Bibliothèque de Rouen. (*Collection Baratte, Normands illustres.*) On peut sur ce personnage consulter la *Biographie manuscrite* de Pasquier, à la Bibliothèque de Rouen; Le Breton. *Biographie normande;* et E. Frère, *Manuel de bibliographie normande.*

Il avait épousé, Françoise Le Sage, dont il eut deux enfants :

A. Auguste-Victor Cherfils, né à Cany, le 21 janvier 1764;

B. Marthe-Radegonde-Adélaïde Cherfils, née à Cany, le 13 août 1765.

4° Romain-Marie Cherfils;
5° Marie-Marguerite Cherfils;
6° Marie-Hélène Cherfils.

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Noble Jean-Baptiste Cherfils, VI[e] du nom, né en 1731, a épousé, le 13 octobre 1772, en la ville de Rouen, Amable-Catherine-Nicole Guerard.

De ce mariage sont nés six enfants :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° et 3° N. et N. Cherfils, l'un tué comme chouan en Vendée, et l'autre disparu dans les guerres de l'Empire ;
4° Un autre fils (1).
5° et 6° Deux filles.

SEPTIÈME DEGRÉ

VII. Jean-Baptiste-Marin Cherfils, né le 31 janvier 1774, mort à Paris, le 17 juin 1824.

Il épousa, à Rouen, le 25 octobre 1803, Marie-Madeleine-Catherine Le Moine, fille de monsieur Le Moine, armateur, à Rouen.

De ce mariage est né le fils qui suit :

HUITIÈME DEGRÉ

VIII. Jean-Baptiste-Victor Cherfils, né à Rouen, le 3 octobre 1804, mort à Pau, en 1881, avait épousé, le 4 mai 1835, Hélène-Mathilde Massias, fille de Jean-Baptiste Massias et de Anne Mogg, d'Exeter.

De ce mariage est né le fils rapporté ci-après.

---

(1) C'est sans doute à l'un de ces enfants que se rapporte un extrait d'inventaire de biens, signé à Paris, le 22 juin 1780, par un Le Moine, qui se qualifie exécuteur testamentaire de Louis Cherfils. Dans cet inventaire, retrouvé aux *Archives nationales*, on donne le détail de plusieurs objets d'argenterie d'une assez grande valeur. (Voir *Archives nationales, section administrative.*)

NEUVIÈME DEGRÉ

IX. Jean-Baptiste-Alphonse **Cherfils**, né à Rouen, le 3 septembre 1836, a épousé, à Martigny (Manche), le 12 avril 1856, Louise-Henriette **Brindejonc de Bermingham** de la famille des comtes de Bermingham (1), dont la noblesse et les titres ont été reconnus en France, et de Louise-Henriette Le Crosnier du Teil.

De ce mariage est né un fils :

Noble Jean-Baptiste-Alphonse-Marie-Christian **Cherfils**, né à Martigny (Manche), le 13 mars 1858, marié le 9 août 1882, à Marie-Louise-Coralie **La Fargue de Grangeneuve**, d'une vieille famille noble parlementaire de Guienne.

---

(1) La maison de **Brindejonc**, comtes de **Bermingham**, est issue d'un cadet, surnommé **Brindejonc**, de l'illustre maison de **Bermingham**, de Carrick, au comté de Kildare, au royaume d'Irlande : ce cadet vint se fixer en Bretagne, en l'année 1564, à la suite des guerres civiles qui ensanglantèrent ce royaume.

Cette illustre origine fut reconnue par une ordonnance du Commissaire des Etats de Bretagne, rendue à Rennes, le 30 octobre 1735. (Copie légalisée aux *Archives de la Noblesse, dossier* **Brindejonc**).

Armes : *Parti emmanché d'or et de gueules.* — **Couronne** : *de comte, surmontée d'un casque avec cimier et lambrequins. Supports : deux antilopes au naturel.* — **Devise** : *Tout ou rien.*

Dans l'ordonnance précitée il est dit : « Reconnaissons, confirmons et maintenons **Brindejonc de Bermingham** dans la possession et jouissance de la noblesse, voulons que lui, ses enfants, postérite nés et à naître en ligne directe et en légitime mariage soient censés et réputés nobles, tant en jugement que dehors, que comme tels ils puissent prendre qualité d'écuyer en tous lieux et en tous actes, jouir des rangs et honneurs réservés à la noblesse, et qu'ils soient inscrits en cette qualité aux registres ouverts à cet effet par notre commission du sceau. Permettons au dit sieur **Brindejonc de Bermingham** et à ses enfants, postérité mâles et femelles de porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, etc., etc. »

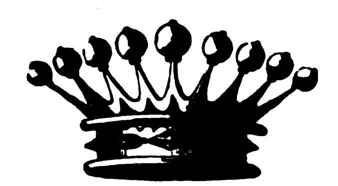


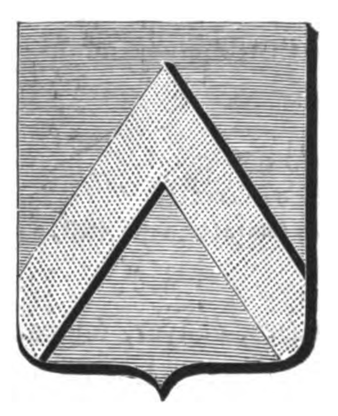
PARIS. — IMP. CHAIX, SUCC. DE SAINT-OUEN. — 2C6-3.

DE CHEVALLIER DE SINARD

DAUPHINÉ

COMTES DE SINARD ; SEIGNEURS DES HOCHES, D'ISTRAC, DE CHASLILLONNE, DE HAUTE-COMBE ET AUTRES LIEUX





Armes : *d'azur, au chevron d'or.* — **Couronne** : *de comte.* — **Supports** : *deux licornes.* — **Devise** : *Je ne suis point répréhensible.*



ETTE famille est de celles que les Espagnols appellent de *los Gaudos*, c'est-à-dire qu'elles sont si anciennes que l'on n'en retrouve point l'origine; elle a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse du Trièves, en Dauphiné.

Dans la généalogie de cette famille, que le célèbre généalogiste Guy Allard a publiée, en 1697, la filiation ne commence qu'à partir de 1345, bien qu'elle remonte authentiquement à Bérenger de Chevallier, célèbre jurisconsulte à l'université de Grenoble en 1278. Il eut pour fils :

Martin de Chevallier vivant en 1351.

FILIATION

I. Ponet de Chevallier, écuyer, rendit hommage au Dauphin Humbert, le 24 février 1345, et eut pour fils :

II. Guigues de Chevallier, écuyer, qui possédait quelques censes en la paroisse de Sinard, dépendant de la directe du seigneur de Clermont, en Trièves, en 1386; il a laissé trois fils :

1° Guillaume, qui suit;
2° Albert de Chevallier;
3° Balthazar de Chevallier.
} Ces trois frères firent un partage le 17 mars 1410.

III. Guillaume de Chevallier, écuyer, combattit en 1430, à la journée d'Anthon; il eut trois fils :

1° Raymond, qui suivra;
2° François de Chevallier;
3° Guillaume de Chevallier qui était, en 1450, receveur trésorier général de Dauphiné.

IV. Raymond de Chevallier, écuyer, épousa, le 19 septembre 1449, Madeleine de Blosset, fille de noble André de Blosset. Il fut, ainsi que François, son frère, compris dans une revision de feux de l'année 1450, parmi les nobles de Clermont, en Trièves. Il eut deux fils :

1° Pierre, qui suit;
2° Humbert de Chevallier, qui fut gouverneur de Loriol, en 1474.

V. Pierre de Chevallier, écuyer, contracta mariage, le 1er mai 1493, avec Guigonne Robert, fille de noble Claude Robert, du lieu de Gresse, dont il eut deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit;
2° Guillaume, auteur de la Deuxième Branche, éteinte à la fin du xviie siècle.

VI. Jean de Chevallier, écuyer, épousa, le 15 août 1526, Lucrèce Passéat, fille de noble Antoine Passéat, d'une famille de Trièves, éteinte en la personne de deux filles : l'une, Jeanne, mariée à Antoine du Faure, sieur de Claret, et l'autre, Catherine, avec noble Guigues de Vaujany.

Jean de Chevallier fit, le 15 septembre 1546, son testament dans lequel il mentionna sa femme et ses enfants, au nombre desquels le fils qui suit.

VII. Georges-Gaspard-Raymond-Pierre de Chevallier, écuyer, se maria avec Madeleine Olivier, fille de noble Antoine Olivier et sœur d'Étienne Olivier, écuyer, seigneur de Gouvernet, conseiller au parlement de Grenoble. Il eut pour fils :

1° Georges, qui suit;
2° Jean-François, qui a formé la Troisième Branche, éteinte;
3° Lucrèce de Chevallier, mariée à Claude Duclos.

VIII. Georges de Chevallier, Ier du nom, écuyer, épousa Guigonne de Pourret, fille de noble Benoît de Pourret et de Bernardine de Dorgeoise; il fit son testament le 15 juillet 1601, et laissa entre autres enfants :

1° Louis, qui suit;
2° Jean, qui a formé une branche;
3° Guigues, qui entra dans les ordres.

IX. Louis de Chevallier, écuyer, a épousé Alix Chambrier, fille de noble N. Chambrier, sieur de L'Isle, et de Jeanne de Charansonnais; il fit son testament le 3 septembre 1630, et laissa de son mariage :

1° Jacques, qui suit;
2° Jacques-Gaspard de Chevallier, capitaine au régiment de Montclar.

X. Jacques de Chevallier, écuyer, seigneur des Hoches et de Sinard, capitaine au régiment de Montclar, contracta mariage, le 1er mars 1636, avec Marie de Rachais, fille de noble Sébastien de Rachais, seigneur de Montferrat, et d'Olympe Armand; il substitua la terre de Sinard aux enfants mâles qui naîtraient de l'un de ses enfants. Il a laissé pour enfants :

1° Georges, qui suit;
2° Louis de Chevallier, capitaine au régiment de Normandie;
3° Isabeau de Chevallier, femme en premières noces de noble Jean du Fau; et en secondes noces de noble Salomon Odde de Boniot;
4° Olympe de Chevallier, religieuse;
6° Marie de Chevallier, mariée à noble Jacques de la Tour de Saint-Martin de la Cluze.

XI. Georges de Chevallier, IIe du nom, écuyer, seigneur des Hoches et de Sinard, fut conseiller au parlement de Grenoble; il épousa Anne de

Chevallier, sa parente, fille de Gaspard, sieur d'Istrac et de Anne Bernard. Il eut d'elle :

1° Jacques-Georges-François, qui suit;
2° Félix de Chevallier, marié à N. de Prébois, dont il n'eut pas d'enfants;
3° Yves-Marie-Madeleine de Chevallier, marié à N. Pallasol, dont il eut deux filles: l'une, mariée à M. du Vivier; l'autre, à M. de Mallerague;
4° N. de Chevallier, qui entra dans les ordres, fut chanoine au chapitre de Saint-André et prieur de Romette.

XII. Jacques-Georges-François de Chevallier, écuyer, seigneur de Sinard, a épousé, le 9 mars 1739, N. Boucon de Montesson, dont il a eu le fils qui suit.

XIII. Jacques-François de Chevallier, écuyer, seigneur de Sinard et d'Istrac, conseiller au parlement de Grenoble, a épousé, en 1769, Victoire de Plan de Sieyès, fille du marquis de Plan de Sieyès, président au parlement de Grenoble, et de Marguerite-Émilie-Esther de Veynes. Il mourut en 1806, laissant de son union les sept enfants qui suivent.

1° Jean-Jacques de Chevallier, marié en premières noces à Adèle Cartier de la Sablière, dont il n'eut point d'enfants; et en secondes noces à Olympe de Bouffier, qui le laissa également sans enfants.
Il prit du service pendant l'émigration dans l'armée de Condé et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 décembre 1814;
2° Maxime, qui suit; il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 décembre 1814;
3° Prosper de Chevallier, qui entra au chapitre noble de Saint-Chef;
4° Félix de Chevallier;
5° Alix, mariée à noble N. Dupré de Mayen;
6° Sophie de Chevallier, mariée à noble N. d'Abon;
7° Romaine de Chevallier.

XIV. Maxime de Chevallier, nommé chevalier de Saint-Louis le 11 décembre 1814, comte de Sinard, a épousé, en 1818, Adeline d'Abzac de Cazenac, fille aînée de M. d'Abzac de Cazenac, qui, pendant la Révolution, mourut sur l'échafaud, victime de sa fidélité à son Dieu et à son roi. (Sa sœur cadette, Victoire-Allier-Hortense d'Abzac, se maria avec le général du Vivier.) Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

1° Prosper, qui suit;
2° Victoire de Chevallier, mariée à Alfred de Bouffier, capitaine dans la brigade de Savoie;
3° Esther de Chevallier.

XV. Prosper DE CHEVALLIER, comte de Sinard, a épousé, le 12 avril 1877, Louise-Yolande GRAND-THORANE, fille d'Edouard Grand-Thorane, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, ancien consul de France à Chambéry, et ancien directeur des Eaux thermales d'Aix-les-Bains, et d'Eugénie Marin, fille aînée du comte Marin, qui habitait Chambéry.

TITRES ORIGINAUX ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

18 février 1507. . . Dans une cotisation faite pour la refection du pont de Brion, Pierre DE CHEVALLIER est compris au rôle des nobles, avec les Clermont, les Darces et autres.

16 août 1630 . . . . Convocation d'arrière-ban faite par le comte de Soissons, adressée par forme de missive à Louis DE CHEVALLIER.

28 janvier 1610 . . Rôle militaire dans lequel est cité Georges DE CHEVALLIER.

22 juillet 1667 . . . Jugement de noblesse rendu par M. Dugué, signé par extrait : *Chérin*, dans lequel la généalogie DE CHEVALLIER est établie jusqu'à Raymond.

10 février 1610. . . Certificat de noblesse donné par les officiers de la vicomté de Trièves, par lequel Jean DE CHEVALLIER et Georges, son fils, sont reconnus nobles.

29 avril 1748 . . . . Nomination et réception, dans le chapitre de Saint-Chef, de Félix DE CHEVALLIER, 4e fils de Georges de Chevallier, IIe du nom, seigneur de Sinard et des Hoches.

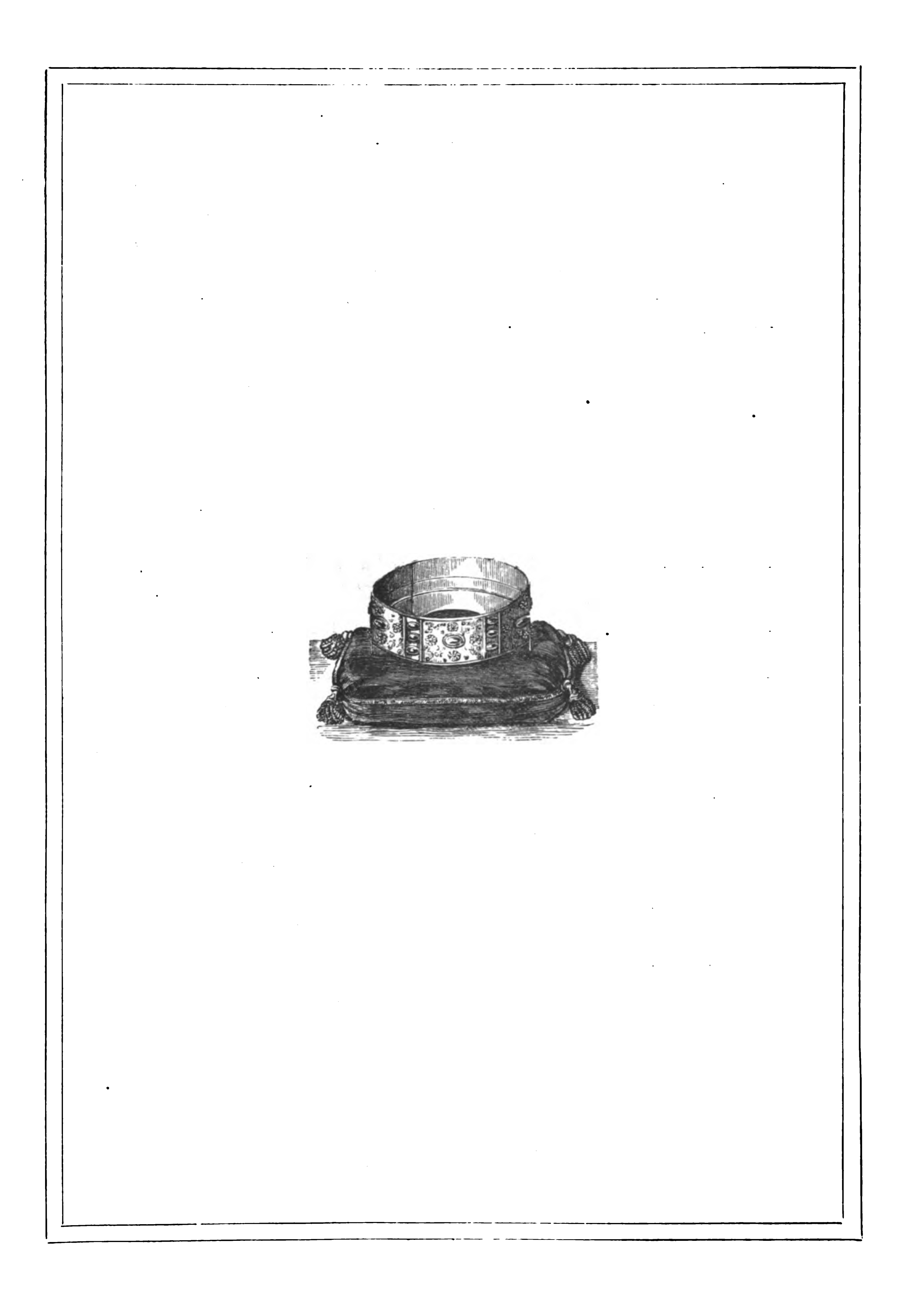
4 avril 1754 . . . . Hommage prêté en la Chambre des comptes, par Jacques-François DE CHEVALLIER, seigneur de Sinard, *à la manière des nobles*.

15 décembre 1756. Hommage prêté en la même Chambre, par Jacques-François DE CHEVALLIER.

20 mars 1775. . . . Hommage prêté en la même Chambre, par Jacques-François DE CHEVALLIER.

13 juin 1782 . . . . Réception au chapitre noble de Saint-Chef, d'Étienne-Prosper DE CHEVALLIER, fils de Jacques-François, seigneur de Sinard, conseiller au parlement de Grenoble, et de Victoire de Plan de Sieyès.

PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 19170-5.



DE CHEVERT

LORRAINE





Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe, le tout du même.* — Couronne : *de marquis.* — Supports : *deux lions.*



Originaire du Verdunois, la famille DE CHEVERT, emprunte son principal éclat à François de Chevert, dont le nom occupe un rang très élevé dans les fastes militaires de la France, au xviiie siècle.

FILIATION

I. N. de Chevert eut pour enfants :

1° Humbert, qui suit :
2° Jean de Chevert, verger de la cathédrale de Verdun, qui épousa Anne Guilliot, dont il eut :

A. Marguerite de Chevert, baptisée le 27 janvier 1647, et mariée à Nicolas de la Garde, écuyer, conseiller du roi, contrôleur général des finances et guerres en la généralité de Metz.

B. Antoine DE CHEVERT, chanoine de la cathédrale de Verdun, qui a fait enregistrer, en 1696, ses armes personnelles ainsi décrites, à l'*Armorial officiel, Généralité de Lorraine*, folio 538 (manuscrit conservé à la *Bibliothèque Nationale) : D'azur, à une colombe d'argent, tenant dans son bec un rameau d'or, et accompagnée d'une rose de même en chef, et de deux étoiles d'or en pointe.*

3° Barbe DE CHEVERT, morte en 1672, mariée à Jean RICHARD, de Souilly.

II. Humbert Ier DE CHEVERT, *verger* de la cathédrale de Verdun, épousa, le 28 novembre 1637, Élisabeth RENARD, de Fresne-en-Woëvre; il en eut le fils qui suit.

III. Humbert-Louis DE CHEVERT succéda à son père, probablement en 1663, dans la charge de *verger* de la cathédrale de Verdun. Il s'allia, le 21 mars 1683, à Marguerite-Benoiste VERNIER (1), fille de Christophe Vernier, lieutenant en la prévôté de Fresnes, gentilhomme de la Chambre du Roi de Pologne, dont le trisaïeul, Simon Vernier, prévôt des maréchaux de Lorraine et Barrois, avait été anobli, le 12 août 1574, par le duc Charles III. (Voir l'*Armorial général de Lorraine*, par Dom Pelletier.)

De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit ;
2° Anne DE CHEVERT, morte sans alliance.

IV. François DE CHEVERT, lieutenant général des armées du roi, né à Verdun-sur-Meuse, le 2 février 1695, montra de bonne heure un goût si prononcé pour l'état militaire que Louis XIV, par lettres du 8 août 1706, datées de Marly, lui donna le grade de lieutenant au régiment de Carné-infanterie; il n'avait alors que onze ans et demi. Lieutenant au régiment de Beauce-infanterie, le 1er décembre 1711; capitaine, le 17 septembre 1721; major, le 1er mars 1728; chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 1er novembre 1732; lieutenant-colonel, le 1er août 1739 ; il fit en cette qualité, en 1741, la campagne de Bohême et fut choisi

(1) Armes de la famille Vernier : *d'azur à une patte de lion mise en chevron renversé d'or, au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur entre deux macles de gueules* (Dom Pelletier, *Armorial général de Lorraine*, tome Ier, art. Vernier).

pour commander les grenadiers chargés de l'escalade de la ville de Prague; il entra le premier dans la ville, ce qui lui valut d'être nommé brigadier, le 15 décembre 1741. Lorsque le maréchal de Belle-Isle quitta Prague, avec son armée, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, il y laissa CHEVERT avec 1800 hommes seulement, les malades et les convalescents; avec une aussi faible garnison, il tint jusqu'au 26 décembre, et menaça le prince de Lobkowitz, commandant de l'armée autrichienne, de faire sauter la ville, si on ne lui accordait pas une capitulation honorable; le 2 janvier 1743, il sortait de la ville avec sa garnison et les honneurs de la guerre. Il fut créé maréchal de camp, le 2 mai 1744, et lieutenant général, le 10 mai 1748. En 1757, on lui dut le succès de la bataille d'Hastembeck, où il commanda les brigades de Picardie, de Navarre et de la Marine. Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 28 mars 1754, il fut, en 1757, nommé Grand-Croix, et, le 2 décembre 1758, fait chevalier de l'Aigle blanc de Pologne par le roi de Pologne, Auguste III, qui, à cette occasion, lui envoya son portrait enrichi de diamants et lui écrivit une lettre aussi gracieuse qu'honorable. La croix de l'Aigle blanc lui fut remise par le prince Xavier de Saxe, gouverneur de Belle-Isle, le 12 juin 1759; il ne se retira du service militaire qu'en 1761. A un courage à toute épreuve, il joignait une connaissance approfondie de l'art de la guerre. Il était gouverneur des villes de Givet et de Charlemont, lorsqu'il mourut à Paris, le 24 janvier 1769, sans avoir été marié; il fut enterré, le 26, à Saint-Eustache, où on lit encore aujourd'hui son épitaphe, attribuée à Diderot.

Sans aïeux, sans fortune, sans appui,
Orphelin dès l'enfance,
Il entra au service à l'âge de onze ans;
Il s'éleva, malgré l'envie, à force de mérite,
Et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat.
Le seul titre de maréchal de France,
A manqué, non pas à sa gloire,
Mais à l'exemple de ceux qui le prendraient pour modèle.

François DE CHEVERT n'ayant pas laissé de postérité, son petit-neveu,

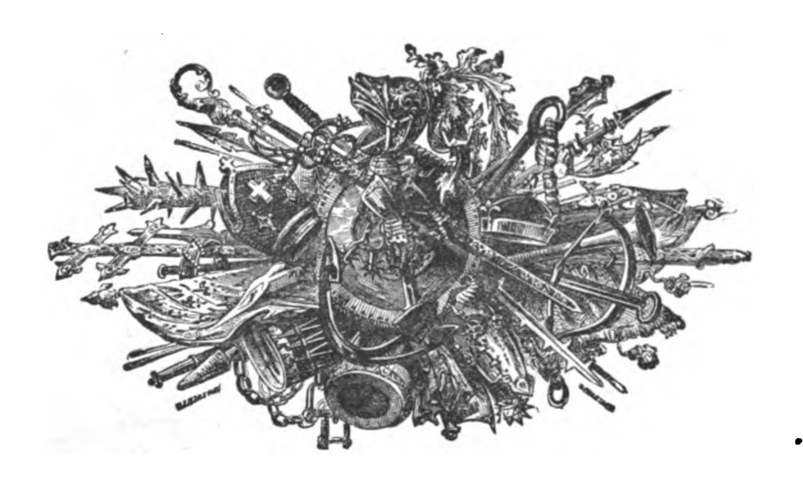
par sa mère, M. Georges Saunois, ancien élève de l'école de Saint-Cyr, ancien avocat à la cour d'appel de Nancy, a été autorisé, par décret en date du 2 décembre 1882, à joindre à son nom celui de Chevert, et à s'appeler à l'avenir Saunois de Chevert. Une autorisation semblable a été accordée, par un décret postérieur, en date du 4 juin 1883, à M. Henri Saunois, frère du précédent.

M. Georges Saunois de Chevert a épousé, le 23 avril 1879, mademoiselle Jeanne de Brimont (1), fille du vicomte de Brimont, petite-fille du baron de Cauvigny, ancien garde du corps de Charles X, et arrière-petite-fille du vicomte de Brimont, maire de Reims et député sous la Restauration.

M. Georges Saunois de Chevert est aussi petit-neveu, à la mode de Bretagne, par sa mère, du fameux maréchal de Bassompierre.

---

(1) La famille de Brimont s'est alliée à celle des Turgot, dont l'un des membres fut premier ministre de Louis XVI, et à celle des marquis de la Croix de Chevrières de Sayve.



Paris. — Imprimerie Chaix, succursale de Saint-Ouen, 86, rue des Rosiers. — 29748-4.

CHIGHIZOLA-VICINI

COMTES

ITALIE ET FRANCE



ARMES : *De gueules, à la galère d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or.*
DEVISE : *Leale.* COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux licornes.*



'ANCIENNE famille italienne CHIGHIZOLA de Toscane, qui ne doit pas être confondue, selon l'historien *Gamurrini*, avec les familles du même nom qui ont existé dans divers parties de de l'Italie, et qui d'ailleurs ont une orthographe différente, a donné à cette contrée plusieurs Officiers distingués, des Magistrats de mérite, entre autres un *Procuratore cameriæ*, des Gonfaloniers en Toscane, et nombre de Religieux et Religieuses.

Divisée en trois branches qui se sont établies dans les provinces de Rimini, des Marches et de Gênes, cette famille a contracté les plus belles alliances notamment avec les Guarca, les Malvezzi, les Scopinello, les Fiorezza et les Ghellini d'Italie; et en France avec les Marquis de Mazargues, les Allègre, les Comtes des Isnards, les de Félix, et les Comtes de Sinety de Provence, etc.

Dès le XVIme siècle on trouve Jean-Baptiste CHIGHIZOLA, riche Armateur de Rimini, qui est en rapports importants avec la République de San Marino et avec Charles Malatesta, prince de Rimini, lequel par son intermédiaire, lui fait épouser, le 10 janvier 1521, Cleria LAUDO, fille de noble Pierre LAUDO.

Les relations maritimes de Jean-Baptiste CHIGHIZOLA s'étendent jusqu'à Venise et Gênes où il vint s'établir; sa fortune, et son honorabilité lui acquirent rapidement une position distinguée dans cette République.

C'était l'époque de la grande lutte de la France contre la maison d'Autriche; et à cette occasion, la République de Gênes ayant pris parti pour Charles-Quint, confia le commandement de sa flotte au célèbre Doria : cette flotte, composée, selon la coutume du temps, de bâtiments armés en course, en comprenait plusieurs appartenant à Jean CHIGHIZOLA.

La paix faite, Charles-Quint désirant témoigner sa gratitude aux Génois, pour les services rendus à sa cause, octroya de grands priviléges à leur République, et créa Nobles les principaux d'entre ceux qui l'accompagnaient; c'est à cette époque que l'on trouve au *Livre d'Or* les Armoiries de la famille CHIGHIZOLA blasonnées comme elles sont figurées ci-dessus.

La République de Gênes possédait un gouvernement à peu près oligarchique où dominaient quelques familles connues sous le nom *Del Portico Vecchio;* mais la rivalité s'établit bientôt entre les anciens et les nouveaux, appelés *Del Portico Nuovo.* Ces rivalités amenèrent de tels désordres, qu'en 1676, un décret établit une parité complète entre les deux Noblesses, en les autorisant à changer ou à modifier leur nom, sans doute pour se conformer aux usages de l'Occident. Ces changements ont opéré une certaine confusion dans le classement de la Noblesse, et *le Livre d'or* en a subi le contre-coup; de telle

sorte qu'il y a dans les archives locales des lacunes assez nombreuses et que des noms, communs à des familles, ne sont point suffisants pour établir leur parenté.

Quoi qu'il en soit, on trouve comme appartenant à cette Noble famille :
Francesco CHIGHIZOLA, fils de Jean-Baptiste, qui continua les opérations maritimes de son père; il épousa Marie-Agnès SCAPINELLO d'une famille noble de Modène.

Son petit-fils, Pierre CHIGHIZOLA, armateur comme son aïeul, épousa Marie-Luigarde VICINI, le 26 janvier 1630; il en eut plusieurs fils et deux filles, dont l'une entra dans le couvent du Gardo.

Joseph CHIGHIZOLA continua le descendance et vécut noblement à Gênes dans son *palazzo* qui existe encore et porte le nom de la famille; il épousa Maria BOLOGNINI d'une bonne noblesse de la Romagne.

Bartholomé CHIGHIZOLA, son fils, épousa, en 1701, Philomène GHELLINI, de la maison Noble de ce nom; il en eut plusieurs enfants, entre autres :

André qui s'unit, le 1er juin 1740, à Maria LANSO, dont il eut :

Jean CHIGHIZOLA, qui a épousé, le 24 novembre 1771, Marguerite VICINI, d'une maison déjà alliée à la sienne. Pour se distinguer de ses autres parents, il ajouta à son nom paternel celui de sa mère, selon la coutume adoptée dans certaines provinces d'Italie.

Jean-Baptiste CHIGHIZOLA, un des fils de Jean, suivit les Français après l'évacuation de l'Italie, et vint se fixer à Marseille où bientôt il acquit, par sa grande distinction, une situation exceptionnelle. Il devint régent de la Banque de France, et mourut entouré de l'estime générale de ses concitoyens. Il avait épousé Joséphine ALLÈGRE, d'une ancienne famille de Provence dont les armes sont : d'*azur, à deux bras armés d'argent, mouvant des deux flancs de l'écu, les mains jointes tenant un guidon en pal de gueules, flottant à dextre, chargé d'une fleur de lis d'or, et accompagné en pointe d'un casque d'argent posé de profil.*

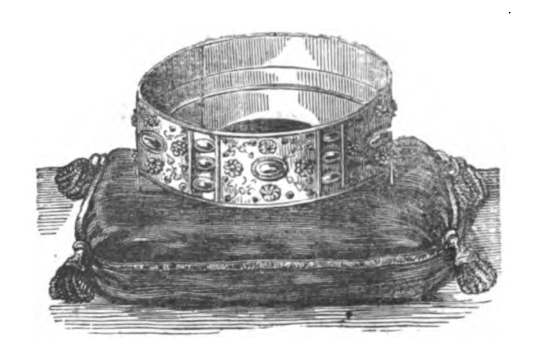
Les recherches les plus complètes prouvent surabondamment que les diverses branches des CHIGHIZOLA sont éteintes, et qu'il ne reste plus pour représenter la famille en France que le fils de Jean-Baptiste :

Le Comte Alfred Chighizola-Vicini, qui a été reconnu dans les titres et noms portés par ses ancêtres. Il a épousé, le 1er mars 1877, mademoiselle Renée de Bonfils-Lapeyrouse, fille du Comte Léonce-Léonard de Bonfils-Lapeyrouse (1) et de Napoléone de Montholon-Semonville.

De ce mariage est né un fils;

Aimé-Léonce-Michel-Joseph Jean-Baptiste Chighizola-Vicini, né le 6 décembre 1877.

(1) La maison des Comtes et Marquis de Bonfils-Lapeyrouse, est originaire d'Italie où elle était connue dès le XIIe siècle, sous le nom de Bonfigli et Bonfiglio : elle a fourni à l'Église plusieurs Cardinaux, un Pape sous le nom de Sébastien VI, un Géneral en Chef de l'armée de Venise, et une foule d'illustrations de toutes sortes, etc. Armes : *de gueules à trois besants d'or; écartelé : de gueules, à la patte d'ours d'or, onglée de sable.*



DE CHRISTEN

COMTES

SUISSE ET FRANCE



Armes : *d'argent, à l'épée de sable, posée en pal et en abîme, un écu d'argent, à la croix de gueules.* — **Couronne** : *de Comte.* — **Cimier** : *un agneau pascal portant une bannière d'argent à la croix de gueules.* — **Devise** : « Trene Ehre. »



La Maison DE CHRISTEN peut être justement rangée parmi les plus anciennes familles nobles de l'Unterwald, en Suisse, attendu qu'elle a pris part à la première croisade, en 1096.

Alliée aux Winkelried, au bienheureux Nicolas de Flue, au vénérable Conrad Scheuber d'Altzellen, au pieux landamman Melchior de Lussy, elle compte elle-même trois illustres landammans. Elle reçut le titre de

de Comte du Pape Clément VIII pour avoir empêché l'hérésie de pénétrer dans le canton.

En 1743, les DE CHRISTEN quittèrent définitivement la Suisse pour prendre du service militaire en France, dans le célèbre régiment de Salis-Samade, dont tous les officiers étaient nobles.

Le roi Louis XV, voulant récompenser la bravoure exceptionnelle des membres de cette famille, les reconnut comme Gentilshommes.

Les *Archives de la Noblesse* renferment un certificat militaire délivré par M. DE CHRISTEN, Capitaine de grenadiers au régiment suisse de Pfyffer, le 27 mai 1767, et un brevet de pension de 300 livres, délivré à Charles-Jean DE CHRISTEN, Chevalier de Saint-Louis, né à Marckolsheim (Bas-Rhin), le 25 août 1753; ledit brevet en date du 1er avril 1825.

En 1792, le Sous-Lieutenant de la Garde suisse DE LANG, époux de Mademoiselle DE FLUE, père de Madame DE CHRISTEN, grand'mère du Comte Théodule DE CHRISTEN, dont on va lire l'esquisse biographique, périt assassiné en défendant la porte des appartements de la Reine Marie-Antoinette, dans la journée du 10 août 1792.

Le Comte Théodule DE CHRISTEN naquit à Colmar, le 6 septembre 1835; il était fils du Comte Charles-Jean DE CHRISTEN, ancien Commandant de la Garde suisse, Chevalier de Saint-Louis, et de Sophie-Louise DE MOURET, Comtesse de Montrond.

A dix-sept ans, il s'engagea comme volontaire et fit la campagne de Crimée; il servit ensuite dans l'armée pontificale, et ne la quitta que pour se ranger parmi les fidèles serviteurs de François II, Roi de Naples.

Chargé d'un commandement dans les Abruzzes, il y déploya toutes les qualités d'un chef de partisans consommé; plus tard, il prouva qu'il était doué de capacités militaires de premier ordre, en arrêtant et battant à Bauco, avec quatre cents napolitains, la division piémontaise du général Sonnaz.

En peu de temps, il éclipsa les plus fameux généraux de ce siècle, par des victoires étonnantes remportées sur les Piémontais. Ceux-ci tentèrent souvent de gagner ce redoutable Général qui jetait, avec le prestige de son nom, l'épouvante dans les armées piémontaises. Les offres les plus flatteuses lui furent faites par ses ennemis, pour l'engager à abandonner la cause du roi François II; mais le serviteur héroïque préféra le bagne à la trahison,

et força ses ennemis à l'admirer, et l'Europe entière à protester contre un tel crime. Rendu à la liberté, le Comte DE CHRISTEN partagea son dévouement entre François II et l'héroïque pontife Pie IX.

Quoique épuisé par les fatigues de la guerre, DE CHRISTEN n'hésita pas un instant à accepter le grade de Général que lui offrait la France, pour voler au secours de sa patrie, envahie par les Allemands.

Mais ses forces le trahirent bien vite; il fut forcé de s'arrêter au château de Ronno, où Dieu appela à lui sa grande âme chrétienne, le 28 novembre 1870, après avoir reçu les secours de l'Eglise; il n'avait que trente-cinq ans!

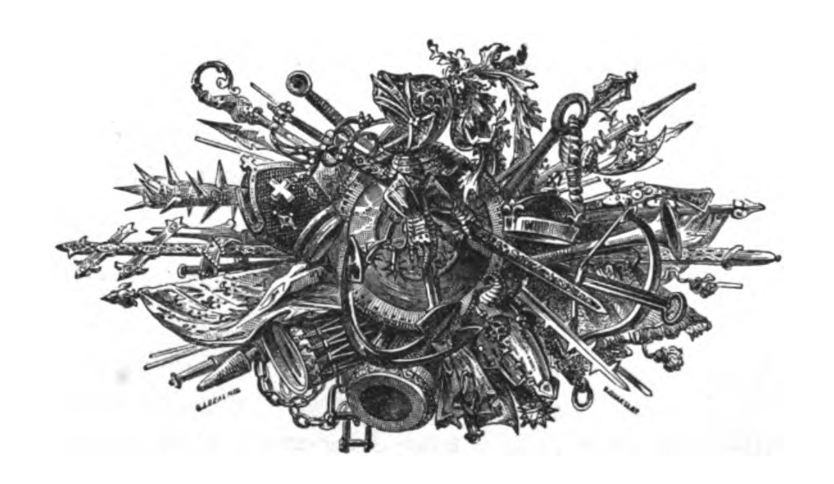
Son frère aîné, Charles DE CHRISTEN, l'avait devancé de quelques années dans la tombe.

Actuellement, cette branche de la maison DE CHRISTEN est représentée par un fils et trois femmes, savoir :

1° Anne DE CHRISTEN, décorée de la croix de Charles VII par la Reine Marguerite, femme de don Carlos, le 23 octobre 1875;
2° Félicie-Ferdinande DE CHRISTEN, mariée au Comte DE MOURET DE MONTROND, dont deux enfants, savoir :
   A. Le Comte Etienne DE MOURET DE MONTROND;
   B. Marie DE MOURET DE MONTROND;
3° Caroline DE CHRISTEN-AGRÉLY, dont la fille a épousé M. ROUX DE SAINT-ESTÈVE;

Et un fils :

4° Le Comte Henry DE CHRISTEN.



DU COËTLOSQUET

(BRETAGNE-LORRAINE)

COMTES ET BARONS DU COËTLOSQUET, SEIGNEURS DE KERANNOT, DES SALLES,
DE KERALIVIN, DE KERDUFF, DE KERGOAT, DE KEROMAN,
DE MESGOFF, DE KERMORVAN, DES ISLES, DE GUIMAËC, DE KERGOARET
DE LA PALUE, DE PENSEZ, ETC.



ARMES : *de sable, semé de billettes d'argent, au Lion morné de même brochant sur le tout.*
SUPPORTS : *deux Lions.* — COURONNE : *de Comte.* — DEVISE : *Franc et Loyal.*



Maison de l'ancienne chevalerie de Bretagne, originaire de l'Évêché de Léon, fixée depuis le commencement de ce siècle en Lorraine.

Elle paraît tirer son nom du château du Coëtlosquet (1), situé près de Morlaix, qu'elle a possédé sans interruption jusqu'à la fin du siècle dernier. Nous trouvons, en effet, dans un arrêt de maintenue de noblesse du 26 juin 1669, que la maison dont sont issus les réclamants « porte de toute antiquité le nom de du COETLOSQUET, et d'un si « ancien temps, qu'il ne se peut pas dire si les Seigneurs de cette Maison « lui ont donné leur nom, ou s'ils ont pris celui de leur terre. »

Elle avait déjà été reconnue noble de toute ancienneté *(ab antiquo)* par arrêt de la Chambre de Réformation du 11 février 1443. Elle avait fait de nouveau ses preuves de noblesse à la Réformation de 1536. Enfin l'arrêt de 1669 la rangeait parmi les maisons d'ancienne extraction noble (2).

Elle a été représentée aux montres de la Noblesse de Bretagne (1479-1481-1483) et a fourni des représentants aux États-Généraux de cette province (1746-1789).

Elle a reçu les honneurs de la Cour à différentes reprises : le Comte du Coetlosquet, en 1767; le Baron du Coetlosquet, en 1774; Madame la Baronne du Coetlosquet, en 1782.

Elle a fourni plusieurs Officiers Généraux; un Évêque; des Commandeurs des Ordres du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et de Saint-Louis; des Chevaliers des Ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Michel, de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Louis; des Gentilshommes de la Chambre, des

(1) Alias de ou du Coatloskaet, Collosquet, Quoetlosquet.

(2) Un mémoire, sur lequel a été rendu l'Arrêt de maintenue de Noblesse, en 1669, mentionne qu'Olivier du Coetlosquet a reçu divers aveux de ses vassaux, sujets à foi, hommage et rachat, et consenti des péages nobles, actes d'une insigne Noblesse dans le temps de la Constitution du Duc Pierre II, de l'an 1451, qui ne souffrait la possession et la propriété des terres, seigneuries et fiefs nobles, qu'aux véritables Gentilshommes.

Onze pièces portant les dates de 1432, 1436, 1437, 1438, 1440, 1445, 1450, 1451, 1460, 1466, portent que Jean du Coetlosquet, possédant de grandes terres, fiefs et seigneuries, reçut les aveux et hommages de ses vassaux en grand nombre, les puînés et juveigneurs reconnaissant tenir de lui à ramage, les autres en ligence.

« Cette tenüe à ramage — continue le mémoire — ainsy reconneüe, mesme par des Gentils- « hommes, scavoir par Alain de Kergnz par ledit acte de 1432, establit un très-ancien gouver- « nement avantageux et noble dans ladite Maison, car comme ces tenües sont d'un très-ancien « temps, auparavant c'est-à-dire dès avant les trois et quatre derniers siècles, lesdits du Coetlos- « quet eurent chez eux ce droit de partage noblement avec rétention d'obéissance, faculté qui « ne résidait que dans les gentilshommes d'ancienne chevalerie et de la plus illustre noblesse. »

Pages du Roi ; des Officiers de tous grades des armées de terre et de mer, etc., etc.

FIEFS ET SEIGNEURIES

Le Coëtlosquet, Kerouarec, Les Salles, Kermorvan, Kerduff, Kerlosquet, Kergoarec, Le Runiou, Kergoat, La Palue, Kerannot, Keralivin, Pensez, Kerguelven, Kervrach, Peulan, Le Val-Kerret, Boishoissel, Les Isles, Le Hellin, Ranvelin, Kéroman, Mesgoff, Guimaëc, etc. (Bretagne).

Balnot-le-Châtel (Bourgogne).

Distroff, Amnéville, Ancerville, etc. (Lorraine).

ALLIANCES

De Penhoadic, de Kerlouan, de Measgoëtz, de Tuolong, du Bois, de Brezal, de Kersauson, de La Fosse, de La Noë, de Tréanna, de Balnot, de Kerguz de Mésambes, de Coëtamour, du Bois-des-Cours de la Maisonfort, de Farcy-de-Cuillé, de Bléas, etc.

Elle tient par les femmes aux de Coëtquelfen, de Coëtangars, de Kermenguy, de Coëtudavel, de Kerhoent, de La Roche, de Tréanna, de Kersaingily (Saint-Gilles), de Penfenteniou (Cheffontaines), de Quélen, de Louvetel, du Dresnay, de Pestivien, du Louet, de Lausanne, de Princey de La Rocherie, de Kersauson, de Penhélé, de La Touche, de Lourmel, de Clérembault, de Kérolain, de Bédée, de Cadeville, de Carcaradec, etc., etc.

ILLUSTRATIONS

PERSONNAGES MARQUANTS ET DIGNITÉS

Bertrand DU COETLOSQUET suivit le Roi Saint Louis à la septième croisade. Il s'embarqua à Nantes avec plusieurs autres Chevaliers bretons, ainsi que le témoigne un titre du XIIIe siècle (1) daté de l'île de Chypre et sous le

(1) Voici le texte de ce titre, dont l'original est conservé dans la famille :
« Universis præsentes litteras inspecturis notum sit quod nos Bertrandus DE COATLOSKAET,
« Radulfus *de Coutnemprcm*, Eudo *Simonis* et Johannes *de Vinea*, armigeri, ad communem

sceau dudit Bertrand, qui a valu à la Maison du Coetlosquet d'appendre son écu à Versailles, dans la salle des Croisades.

Olivier du Coetlosquet, Ier du nom, de la compagnie d'Alain de Rohan, sire de Léon, Chevalier banneret dont la montre fut faite à Thérouane, le 18 septembre 1383.

Olivier du Coetlosquet, IIe du nom, fut l'un des vingt hommes d'armes des Ordonnances du Duc de Bretagne. Il comparut, avec un Archer en brigandine et deux chevaux bras-couverts, à la montre générale des Nobles de l'Évêché de Léon, faite les 4 et 5 septembre 1481, à Lesneven.

Jehan du Coetlosquet, IIIe du nom, accompagna son cousin Philippe de Kerléan, Grand Prieur de France, à Malte, et fut reçu par lui Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, suivant bulles du 3 mars 1543, datées de Paris.

Guy du Coetlosquet, Lieutenant Général de l'Amirauté de Brest, en 1708.

Jean-François-Yves, Vicomte du Coetlosquet, qualifié haut et puissant Seigneur, né en 1728, reçu page du Roi en 1743; Commandant de la Garde-Côte dans tout l'Évêché de Tréguier, par brevet du 13 septembre 1759, a figuré en cette qualité au combat de Saint-Cast; Aide de Camp du Maréchal-Prince de Soubise en 1761; Chevalier de Saint-Louis en 1763; choisi par Louis XV pour être Gentilhomme de la manche du Dauphin, du Comte de Provence et du Comte d'Artois, en 1769.

VII. Jean-Gilles du Coetlosquet, né le 15 septembre 1700; nommé Évêque de Limoges en 1739; Abbé commandataire de Puyferrand au diocèse de Bourges, en 1730, de Saint-Philibert de Tournus, en 1745, et de Saint-Paul de Verdun, en 1759. Précepteur du Duc de Bourgogne (1), en 1758,

« custum transfretacionis associati, de prudencia Hervei *Marinarii*, Nanentensis civis et navis « Penitencie domini, plene confidentes, dicto Herveo plenam et omnimodam potestatem damus « tractandi, ordinandi et conveniendi, pro nobis et nostro nomine, cum quibuscumque navium « dominis seu parcionariis, super precio passagii nostri ad Damyetam; promittentes nos ratum « habituros et completuros quidquid per dictum procuratorem nostrum circa hoc actum fuerit « et conventum.

« Datum apud Nymocium, sub sigillo mei Bertrandi supradicti, anno Domini M° CC° XLIX°, « mense aprilis. »

(1) L'Evêque de Limoges fut instruit des intentions du Roi par une lettre de Monsieur le Dauphin, conçue en ces termes :

« Versailles, le 23 janvier 1758.

« Rien ne pouvait m'être plus agréable, Monsieur, que le choix que le Roi a fait de vous « pour être précepteur de mon fils, et c'est avec un plaisir bien sensible que je vois une âme si « précieuse en de si bonnes mains. Mais je vous avouerai que l'on m'effraye par la crainte que

puis successivement du Duc de Berry (Louis XVI), en 1760, du Comte de Provence (Louis XVIII), en 1762, et du Comte d'Artois (Charles X), en 1764. Reçu Membre de l'Académie française, le 9 avril 1761. Conseiller de Sa Majesté en ses conseils. Premier Aumônier de Monsieur, frère du Roi et chargé par ce Prince de l'Administration des bénéfices à sa nomination, en 1771; Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1775; mort à l'Abbaye royale de Saint-Victor, en 1784. Il avait refusé successivement l'Archevêché de Tours qui lui fut offert en 1750, et le chapeau de Cardinal, en 1778.

François-Jean-Marie-Magloire, Marquis du Coetlosquet, né le 14 juin 1769, Officier au régiment des gardes françaises, et Louis-Marie-Joseph-Fortuné du Coetlosquet, son frère, né le 10 mars 1772, Officier au régiment de Bretagne, tués tous deux à Quiberon, en 1795.

Jean-Baptiste-Gilles, Baron du Coetlosquet, né le 20 août 1751, Capitaine au Royal-Piémont, en 1771; Gentilhomme d'honneur de Monseigneur le Comte d'Artois, en 1773; Mestre de camp en second au régiment Dauphin, en 1777, et Commandant du régiment de Bretagne, en 1784; Maréchal des camps et armées du Roi, en 1791; Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, mort en 1813.

Charles Yves-César-Cyr, Comte du Coetlosquet, né le 21 juillet 1783, Sous-Lieutenant au 10e hussards, en 1802; Colonel au 8e hussards, en 1812; nommé Général de brigade sur le champ de bataille de Leipzick, en 1813; Lieutenant-Général et Directeur général du personnel au Ministère de la guerre, en 1821 (1); Conseiller d'Etat, en 1824; Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et de l'Ordre Grand-Ducal de Hesse, Grand-Officier de la Légion d'honneur, mort en 1836.

« l'éloignement que vous avez naturellement pour ce pays-ci, ne vous fasse recevoir cette « nomination avec répugnance. Je ne saurais croire que votre piété ne vous fasse regarder « dans le choix du Roi la volonté de Dieu, qui, sans sortir du même ministère, vous appelle « à d'autres fonctions bien plus capables encore de procurer sa gloire. Tout autre motif serait « indigne de vous être présenté, aussi je suis persuadé qu'il suffira pour vous déterminer à « accepter une charge, pesante à la vérité, mais que personne n'est plus capable que vous de « bien remplir. Je crois que je n'ai pas besoin d'autres assurances pour vous persuader de mes « sentiments et de ma parfaite estime. « LOUIS. »

(1) Chargé provisoirement du portefeuille de la guerre, à la date du 23 octobre 1823, en l'absence du Ministre, M. le Baron de Damas.

Lors de la promotion du Comte du Coetlosquet au grade de Colonel, l'Empereur, passant devant le front des troupes, leur adressa ces courtes paroles : « Officiers, Sous-Officiers et « Soldats, je vous donne un jeune Colonel; si j'en eusse connu un plus brave, je l'aurais « nommé. »

DIFFÉRENTES BRANCHES

Cette Maison a formé plusieurs branches, savoir :

I° La BRANCHE AÎNÉE, éteinte dans la personne du Lieutenant Général Comte DU COETLOSQUET, mort en 1836, et qui eut pour sœurs :

Désirée-Sophie DU COETLOSQUET, mariée le 5 octobre 1805, à Louis-François-Marie Comte DE CLÉREMBAULT ;

Et Chérie DU COETLOSQUET, mariée à N. DE SÉRIONNES.

II° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE PENSEZ, éteinte dans la personne de Sébastien DU COETLOSQUET, qui ne laissa qu'une fille, Louise-Robine DU COETLOSQUET, mariée, le 16 septembre 1697, à Messire René DE MOELIEN, Seigneur de Gouandour.

III° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA PALUE, éteinte dans la personne de Joseph-Gabriel DU COETLOSQUET, ancien Capitaine au régiment de Marsan, infanterie, Chevalier de Saint-Louis, qui laissa deux filles :

Marie-Gillette DU COETLOSQUET, mariée, en 1764, à Messire Louis-Félix DE BÉDÉE ;

Et Marie-Jeanne DU COETLOSQUET, mariée, en 1777, à Pierre-Jean LE ROUX, Seigneur de Kerninon.

IV° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE KÉRANNOT, éteinte dans la personne du Marquis DU COETLOSQUET et dans celle du Chevalier DU COETLOSQUET, tués à Quiberon, en 1795.

Ils laissèrent une sœur, Pauline-Anne-Marie DU COETLOSQUET, qui fut mariée à N. DE KÉROLAIN.

V° La BRANCHE DES SEIGNEURS DES ISLES, la seule qui subsiste aujourd'hui. Elle était représentée au commencement de ce siècle, par Jean-Baptiste-Gilles, Baron DU COETLOSQUET (dont il a été fait mention plus haut), qui s'établit en Lorraine par suite de son mariage avec *Charlotte*-Eugénie DE LASALLE (1781). Il eut de ce mariage :

1° *Pauline*-Marguerite DU COETLOSQUET, née le 12 avril 1784, morte le 8 janvier 1794 ;

2° Charlotte-Jeanne-*Élisabeth* DU COETLOSQUET, née le 4 novembre 1786,

mariée, en 1812, à Louis-Lupicien DE FOBLANT, décédée le 15 avril 1870;

3° *Charles*-Paul, Comte DU COETLOSQUET, né le 15 novembre 1794, Sous-Lieutenant aux gardes du corps, par brevet du 15 juin 1814, puis aux lanciers de la garde royale, par ordonnance du 12 octobre 1815; nommé Sous-Préfet à Vesoul, le 6 novembre 1815, puis successivement à Lure, le 18 avril 1816, et à Lunéville, le 21 avril 1824, démissionnaire en 1828; nommé Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 octobre 1826, et Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, en 1827. Député du département de la Moselle, à l'Assemblée législative, en 1848; mort en pèlerinage à Jérusalem, le 2 novembre 1852;

4° *Thérèse*-Henriette DU COETLOSQUET, née le 9 mars 1801, mariée, le 17 décembre 1829, à *Charles*-Louis-Aimé, Comte DE LA TOURNELLE, Capitaine au 4ᵉ cuirassiers, démissionnaire en 1828, mort le 13 novembre 1860;

5° François-André-*Léon*-Emmanuel, Comte DU COETLOSQUET, né le 23 décembre 1804, Sous-Lieutenant au 7ᵉ chasseurs en 1832, Capitaine au 2ᵉ chasseurs en 1832, démissionnaire en 1836. Marié, le 23 juillet 1833, à Adélaïde-*Bathilde* DURAND DE VILLERS, dont :

A. *Marie*-Thérèse-Charlotte DU COETLOSQUET, née le 29 avril 1834, religieuse du Sacré-Cœur.

B. Marie-*Pauline*-Élisabeth DU COETLOSQUET, née le 18 décembre 1835, religieuse Carmélite.

C. *Raoul*-Maurice DU COETLOSQUET, né le 13 juillet 1837, mort le 3 janvier 1860.

D. Marie-*Thérèse*-Bathilde DU COETLOSQUET, née le 13 février 1839, mariée le 26 septembre 1866, à Octave DE LAVALLETTE, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur et de N.-D. de Guadalupe, nommé Chef d'escadron, en 1873.

E. *Gaston*-Léon DU COETLOSQUET, né le 30 septembre 1840, Sous-Inspecteur des forêts.

F. Marie-Marthe-*Marguerite* DU COETLOSQUET, née le 21 août 1843, morte le 31 mai 1850.

6° Jean-Baptiste-*Maurice*, Vicomte DU COETLOSQUET, né le 7 juillet 1808, marié : 1° le 12 mai 1835, à Anne-*Caroline* DE WENDEL, née le 6 avril 1812, morte le 6 avril 1837; — 2° le 25 septembre 1844, à *Marie*-Sophie DE MAILLIER.

Du premier mariage est issu :

A. Charles-Joseph-*Maurice* DU COETLOSQUET, né le 1ᵉʳ avril 1836, marié le 2 juin 1874, à *Marie-Renée* DEGUERRE, dont : *Caroline*-Marguerie-Élisabeth-Marie DU COETLOSQUET, née le 2 avril 1875.

Du second mariage sont issus :

B. Marie-Glossinde-Élisabeth-*Jeanne* du Coetlosquet, née le 2 juillet 1846, morte le 8 août 1846.

C. Marie-Élisabeth-*Jeanne* du Coetlosquet, née le 2 décembre 1848.

D. Marie-Emmanuel-*Charles* du Coetlosquet, né le 13 mai 1850, religieux de la Compagnie de Jésus.

E. *Édouard*-Jean-Joseph du Coetlosquet, né le 7 octobre 1851.

F. Élisabeth-Marguerite-*Georgette* du Coetlosquet, née le 31 octobre 1852.

G. Maurice-Stanislas-*Jean* du Coetlosquet, né le 23 novembre 1860.

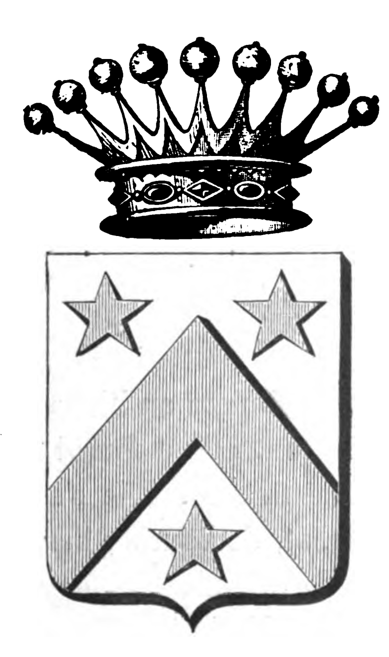
H. Charlotte-Thérèse *Marie* du Coetlosquet, née le 4 novembre 1862.



COLLIN DE LAMINIÈRE

MARCHE, BERRY

SEIGNEURS DE LAMINIÈRE, DE BRÉMORD, DE SOUVIGNET, DE L'HORTET, DE LA NOGERAIS, DE LA FERRANDIÈRE, DU VERNAIS, DE SOUVIGNY, DE BEAULIEU, ETC.



ARMES : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois étoiles du même, posées 2 et 1.*
COURONNE : *de comte.* — DEVISE : *Virtus et actio.*

ETTE famille qui, suivant la tradition, s'établit en Marche pendant la guerre de Cent ans, est originaire de Bretagne (1), où, selon Moréri, elle a eu plusieurs membres distingués dans la magistrature.

Au XVe siècle, on trouve ses principaux représentants sur les confins de la Marche et du Bas-Berry, jouissant de tous les priviléges de la

(1) Le nom patronymique COLLIN dérive de *Collis, collinus, colline,* homme des collines, c'est la désignation d'un clan breton ; il remonte ainsi à une époque très ancienne.

noblesse et possédant des fiefs nobles qu'ils desservent par services compétents. Depuis le siècle dernier, elle occupe un rang distingué dans la noblesse militaire, créée en 1750 par l'édit de Louis XV.

Guillaume COLLIN, écuyer, seigneur de la Guierche, servait comme archer, en 1491, au ban du Poitou, et habitait, en 1506, l'hôtel noble de la Guierche, en la châtellenie de Crozant, près de Saint-Benoît-du-Sault. (*Noms féodaux*, par Béthancourt.)

Gilles COLLIN, de Saint-Benoît-du-Sault, servait également comme archer au ban du Poitou, en 1491.

Pierre COLLIN, seigneur de Laminière et de Chambort, rendit foi et hommage au duc de Montpensier, seigneur d'Argenton, le 14 mars 1576, pour le fief noble de Chambort, touchant celui de Laminière, de la paroisse de Sacierges, près de Saint-Benoît-du-Sault. *(Archives de l'Indre.)*

Au XVI[e] siècle, cette famille émigra au Blanc et s'y fixa; on peut alors facilement en suivre la filiation. Elle a fourni un grand nombre d'officiers d'épée, de robe et de finance. Elle s'est alliée aux Maubué du Querroux, Mauduit du Courbat, de Louche, Barraud de la Chèze, Mornet de Boisménard, Fauldri de la Briaude, Jacquet des Ages, Rat de la Poitevinière, Nicault, Duval de la Marinière, Moreau de Beaulieu, de Châteaubodeau, Busson de l'Age, Fourcault de Pavant, Huard de Verneuil, de Gréaulme, Le Pellerin de Beauvais, Girard de Vasson, Bouquet de la Clavière, des Courtils, Pays-Mellier de la Guillonnière, de Lespinay de Cerny, Soumard de Villeneuve, etc.

Elle s'est divisée en plusieurs branches; celles qui sont représentées actuellement ont pour auteur commun :

Noble Pierre COLLIN DE LAMINIÈRE, seigneur de l'Hortet et de la Nogerais, qui fut nommé, par commission royale du 9 mars 1644, capitaine commandant d'une compagnie d'hommes de guerre à pied, sous l'autorité du duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie de France *(Titre original)*, et qui épousa, le 7 juin 1634, Françoise BARRAUD DE LA CHÈZE, fille de Pierre Barraud, écuyer, seigneur de la Chèze, conseiller du roi, lieu-

tenant criminel de robe courte de la sénéchaussée de Montmorillon, et de Madeleine Rolland.

Il était fils de noble Claude COLLIN DE LAMINIÈRE, conseiller du roi, élu, et contrôleur des tailles en l'élection du Blanc, et de Marguerite MAUBUÉ DU QUERROUX. *(Titres originaux.)*

La branche aînée de Laminière, de laquelle sont sorties les branches de l'Hortet et de Souvigny, s'éteignit en 1806 avec Pierre COLLIN DE LAMINIÈRE, ancien conseiller du roi et président de l'élection du Blanc, qui ne laissa que des filles.

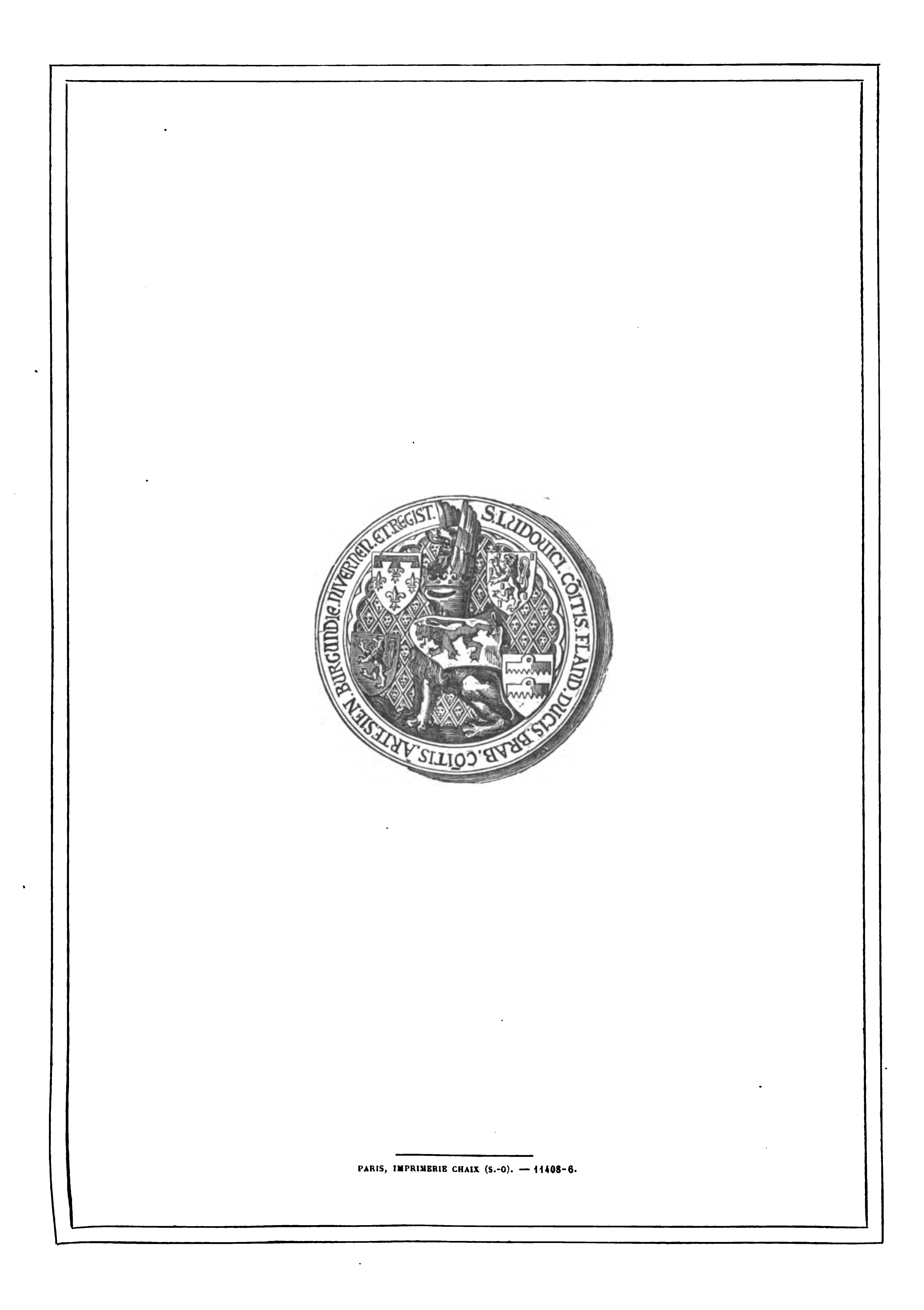
La branche cadette des COLLIN DE LAMINIÈRE DE VERNAIS était représentée sous la Restauration par Félix COLLIN DE LAMINIÈRE, fils et petit-fils de chevaliers de Saint-Louis, qui fut capitaine au régiment de Poitou et à l'armée de Condé, chef de bataillon commandant la garde du Blanc, et créé chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814. Il avait épousé, le 15 mai 1801, Sophie DE LAMINIÈRE, fille de Pierre Collin de Laminière et de Céleste Conneau des Fontennes, dont est issu :

Émilien COLLIN DE LAMINIÈRE, qui épousa, le 12 décembre 1843, Louise SOUMARD DE VILLENEUVE, fille de Pierre Soumard de Villeneuve, chevalier de la Légion d'honneur, ancien garde du corps et maire de Bourges, démissionnaire en 1830, et de Eugénie Martin de Marolles, petite-fille de Jacques de Bengy de Puyvallée, député de la noblesse du Berry aux États généraux de 1789. De cette union sont issus les représentants actuels de cette branche :

1° Arthur COLLIN DE LAMINIÈRE, membre de la Société des ingénieurs civils de France, qui épousa, le 12 septembre 1871, Sidonie DE LAMINIÈRE, fille de Pamphile Collin de Laminière, ancien receveur des domaines et des actes civils à Laon, et de Reine-Sidonie de Lespinay de Cerny, dont cinq garçons ;

2° Luc COLLIN DE LAMINIÈRE, officier de cavalerie, qui sortit, en 1882, de l'École militaire de Saint-Cyr.

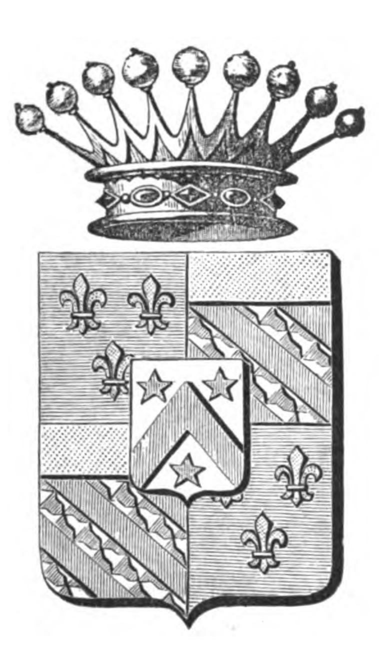




PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O). — 11408-6.

COLLIN DE LAMINIÈRE

BRETAGNE, MARCHE, BERRY



ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est* DE FRANCE; *aux 2 et 3, bandé de vair et de gueules de six pièces, au chef d'or, qui est de* RECOURT DE LENS DE LICQUES; et sur le tout : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles du même, posées 2 en chef et 1 en pointe, qui est* DE LAMINIÈRE. COURONNE : de Comte. — SUPPORTS : Deux licornes. — DEVISE : Virtus et actio.



LA famille COLLIN DE LAMINIÈRE (dont une courte notice a été publiée dans le tome XVIII du *Nobiliaire Universel*), a contracté de belles alliances, et a l'honneur de tenir par les femmes à la Maison Royale de France. Ses derniers rejetons descendent, par les de Lespinay de Marteville, de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, quatrième fils de Jean le Bon, roi de France, et de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis.

La filiation authentique qu'on va lire se trouve rapportée, jusqu'aux de Lespinay de Marteville inclusivement, dans le *Dictionnaire historique*

de Moréri, article Recourt de Lens de Licques, édition 1759; dans l'*Histoire généalogique de la Maison royale de France et des Grands Officiers de la Couronne* par le P. Anselme, articles Borselle, Bourgogne et Recourt; dans l'*Histoire généalogique de la Maison de Recourt de Lens de Licques*, publiée à Reims, par Piérard, en 1782, etc. L'*Armorial général de France*, de d'Hozier, contient jusqu'en 1736, la Généalogie complète de la maison de Lespinay de Marteville.

FILIATION

I. Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, roi de France, et de Marguerite de Provence, fut reconnu sire de Bourbon en 1283, à la suite de son mariage, célébré e n1272, avec Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, héritière de la Maison de Bourbon, dont: Louis Ier qui suit, et Jean de Clermont, baron de Charolais.

II. Louis Ier, dit le Grand, comte de Clermont et de la Marche, fut créé duc de Bourbon en 1327, par Charles IV le Bel. Il épousa Marie de Hainaut, dont: Pierre Ier qui suit; et Jacques, comte de la Marche, ancêtre de Henri IV.

III. Pierre Ier, duc de Bourbon, tué en 1356 à la bataille de Poitiers, épousa Isabeau de Valois, dont: Louis II qui suit, et Jeanne mariée à Charles V, roi de France.

IV. Louis II, dit le Bon, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, membre du Conseil de Régence pendant la minorité de Charles VI, épousa, le 19 août 1371, Anne d'Auvergne, dont Jean Ier qui suit.

V. Jean I, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, mourut en captivité à Londres en 1434. Il devint comte de Montpensier, par son mariage avec Marie, fille et unique héritière de Jean de France, duc de Berry, comte de Montpensier, dont il eut: Charles I, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, et Louis qui suit.

VI. Louis DE BOURBON, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, épousa, le 15 février 1442, Gabrielle DE LA TOUR, fille aînée de Bertrand V, seigneur de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, dont il eut :

1° Gilbert DE BOURBON;
2° Gabrielle, mariée à Louis II sire DE LA TRÉMOILLE, vice-roi de Naples;
3° Charlotte qui suit.

VII. Charlotte DE BOURBON-MONTPENSIER, épousa, le 17 juin 1468, Wolfart DE BORSELE, comte de Grandpré et de Boucan, seigneur de la Vère, maréchal de France, chevalier de la Toison d'Or, dont :

1° Anne qui suit;
2° Marguerite, mariée à Valeran, comte DE BREDERODE;
3° Marie, mariée à Martin DE POLHEIM, chevalier de la Toison d'Or;
4° Jeanne, mariée à Wolfang DE POLHEIM, chevalier de la Toison d'Or.

VIII. Anne DE BORSELE-GRANDPRÉ, épousa Philippe DE BOURGOGNE, seigneur de Bevres, de la Vère, etc. amiral de Flandre, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or, quatrième descendant de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fils de Jean le Bon, roi de France, dont :

1° Adolphe, qui suit;
2° Madeleine, mariée à Josse DE CRUNINGHEN;
3° Jeanne, mariée à Jean DE BERGHES;
4° Marguerite, mariée à Jacques DE COUPIGNY, grand bailli de Lens.

IX. Adolphe DE BOURGOGNE, Amiral de Flandre, chevalier de la Toison d'Or, épousa en 1516 Anne DE BERGHES-GLIMES, fille de Jean de Berghes, chevalier de la Toison d'Or, et d'Adrienne de Brimeu, dont il eut :

1° Maximilien qui épousa Louise DE CROY et mourut sans postérité;
2° Jacqueline qui suit.

X. Jacqueline DE BOURGOGNE, hérita de son frère Maximilien, et épousa : 1° Jean II DE FLANDRE, mort sans enfants; 2° Jean, baron DE CRUNINGHEN, vicomte de Zélande, dont Jean-Maximilien qui suit.

XI. Jean-Maximilien, baron DE CRUNINGHEN, vicomte de Zélande, seigneur

de Bevres, marquis de la Vère, épousa Eve baronne DE KNIPHAUSEN-INHAUSEN dont il n'eut qu'une fille; Louise qui suit, héritière de sa maison, une des plus illustres des Pays-Bas.

XII. Louise DE CRUNINGHEN, épousa le 13 juin 1630 Philippe DE RECOURT DE LENS DE LICQUES, chevalier, baron de Licques et de Boninghe, vicomte de Zélande, etc., gouverneur de Bourbourg, grand bailli des bois du Hainaut et de la forêt de Mormal, gentilhomme de la bouche des Archiducs, et conseiller du Conseil de Guerre de sa Majesté Catholique, fils de Gabriel de Recourt de Lens, baron de Licques, etc., colonel, gouverneur de Charlemont, et d'Hélène de Mérode. Cette alliance apparenta le baron de Licques à la plupart des maisons royales de l'Europe, et c'est à cause d'elle que Messieurs de Licques portaient en écartelure dans le grand cachet de leurs armes, celles de la Maison royale de BOURBON. Leurs enfants furent :

1° Philippe-Charles-Barthélemy qui suit;
2° Marie-Jeanne, mariée à Rasse DE GAVRE, marquis d'Aiseau, comte de Beauraing, gouverneur de Charlemont;
3° Marie-Françoise, mariée à François D'ANDELOT, vicomte de Looz.

XIII. Philippe-Charles-Barthélemy DE RECOURT DE LENS DE LICQUES, chevalier, marquis de Licques, baron de Boninghe et de Cruninghen, vicomte de Zélande, etc., grand bailli des bois du Hainaut, capitaine de cent chevaux cuirassés, gentilhomme de la Chambre du prince de Bavière, électeur de Cologne, épousa, le 23 janvier 1659, Marguerite-Caroline-Gertrude DE BERLO, d'une maison illustre du pays de Liège, fille de Paul, baron de Berlo et de Bruss, et de Marie de la Fontaine, dont il eut :

1° Ferdinand-Roch-Jean qui suit;
2° Marie-Jeanne-Louise, morte sans alliance.

XIV. Ferdinand-Roch-Jean DE RECOURT DE LENS DE LICQUES, chevalier, marquis de Licques, baron de Boninghe et de Cruninghen, vicomte de Zélande, etc., page du Roi en sa grande écurie, capitaine d'une compagnie de dragons au service de France, mourut à la fleur de l'âge en 1705, laissant du mariage qu'il avait contracté le 23 janvier 1700

avec Anne-Michelle-Alexandrine LE SART DE PRÉMONT, fille de Charles Le Sart de Prémont, lieutenant du Roi dans les provinces du Cambrésis et du Hainaut, gouverneur du Câtelet, chambellan de Monsieur, duc d'Orléans, et d'Antoinette-Caroline Le Sart :

1° Gillon-Ferdinand, marquis de Licques, dernier hoir mâle de sa maison, qui épousa Elisabeth DE LESPINAY DE MARTEVILLE;
2° Michelle-Charlotte-Catherine qui suit.

XV. Michelle-Charlotte-Catherine DE RECOURT DE LENS DE LICQUES, épousa le 23 février 1729 Jacques DE LESPINAY DE MARTEVILLE, chevalier, vicomte de Cerny, seigneur de Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, etc., colonel du régiment de Saluces-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, frère de la marquise de Licques, et fils de Jacques de Lespinay, marquis de Marteville, maréchal des camps et armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, et de Catherine d'Abancourt, dont sont issus :

1° Louis-Jean qui suit;
2° Jacques-Ferdinand, qui épousa Nicole-Jeanne RILLART DE VERNEUIL, sans postérité;
3° Pierre, mort sans postérité;
4° Anne-Michelle, mariée à Michel-Rémy DE GODET DE TAISSY, sans postérité.

XVI. Louis-Jean DE LESPINAY DE MARTEVILLE DE PANCY, chevalier, vicomte de Cerny, seigneur de Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, etc., officier au régiment de Bourbon-Infanterie, épousa le 30 avril 1772 Marie-Louise-Madeleine D'AVESNES, d'une maison issue des comtes de Hainaut, fille de Louis d'Avesnes, vicomte de Cramaille, garde du corps du Roi, et de Marie-Louise de Beuvry, dont il eut :

1° Jacques-Ferdinand, qui épousa Reine-Félicité DE RABINEL DE MERVIEL ;
2° Gabriel, qui épousa Françoise DE BAUDREUIL ;
3° Florimonde, morte sans alliance;
4° Marie-Louise, mariée à Charles-Louis BEAUGIER DE BIGNIPONT ;
5° Jacques-Louis qui suit.

XVII. Jacques-Louis DE LESPINAY DE MARTEVILLE, vicomte de Cerny, capitaine au 2e régiment de carabiniers, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, épousa à Laon, le 12 octobre 1814, Armande D'Y DE RÉSIGNY, sœur du général de ce nom, et fille d'Etienne d'Y de Résigny, officier au régiment de Chartres-Infanterie, chevalier de

Saint-Louis, et de Louise-Marie de Macquerel de Pleine-Selve, dont il eut :

1° Charles, vicomte de Cerny, qui épousa Alexandrine-Marguerite de Cabarey d'Etrepy, morts sans postérité;
2° Reine-Sidonie qui suit;
3° Agathe, morte sans alliance.

XVIII. Reine-Sidonie de Lespinay de Marteville de Cerny, épousa le 28 juin 1837 Pierre-François-Félix-Pamphile Collin de Laminière, fils de Silvain-Félix Collin de Laminière de Vernais, capitaine au régiment de Poitou et à l'armée de Condé, chevalier des ordres de Saint-Louis et du Lys, et d'Antoinette-Sophie Collin de Laminière, dont est issue Marie-Antoinette-Sidonie qui suit.

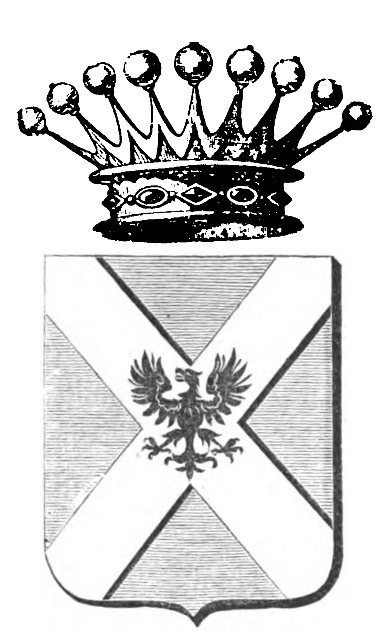
XIX. Marie-Antoinette-Sidonie Collin de Laminière, épousa à Laon, le 12 septembre 1871, son cousin germain, Marie-Félix-Arthur Collin de Laminière, membre de la Société des Ingénieurs civils de France, capitaine au 15e régiment territorial d'infanterie, fils d'Adrien-Félix-Émilien Collin de Laminière et de Marie-Madeleine-Louise Soumard de Villeneuve, dont sont issus :

1° Marie-Félix-Henri Collin de Laminière, né le 16 août 1872;
2° Marie-Félix-Charles Collin de Laminière, né le 10 juillet 1874;
3° Marie-Louis-René Collin de Laminière, né le 26 novembre 1876;
4° Marie-Emilien-Louis Collin de Laminière, né le 6 mai 1882;
5° Marie-Félix-Georges Collin de Laminière, né le 17 juin 1885.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 5652-3-9

COLLIN ALIAS COLIN DE SÉREZAT

BOURBONNAIS



Armes : *d'azur, au sautoir d'argent, chargé en cœur d'une aigle de sable au vol éployé.* — **Couronne** : *de comte.*



La famille des COLLIN ou COLIN DE SÉREZAT (1) paraît descendre de la même souche que la famille des Collin de Gévaudan, dont elle porte les armes légérement modifiées. Elle doit être issue de Robert Collin, écuyer, seigneur de la Touche, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1568, qui épousa en 1579 Renée Lempereur dont il a laissé une nombreuse postérité.

La famille Collin s'est alliée à des familles nobles et distinguées, telles que celles de d'Hurville, Le Groing, de Berthet, de Bardon du Méage, de Condat, de Rollat, de Fougerolles du Vernet, de l'Hospital du Guérinet, etc.

Un de ses membres, l'abbé Colin, prêtre de l'Oratoire, auteur d'une traduction de *l'Orateur* de Cicéron, remporta trois prix d'éloquence décernés par l'Académie française, à laquelle il envoya un exemplaire de son ouvrage, lequel est signé de ses deux noms : Colin de Sérezat.

(1) Ou Cérezat, puis Serzat, actuellement Celzat.

La filiation continue et suivie de la famille Collin commence à :

I. Nicolas Collin, sénéchal de la Châtellenie de Ferrières, en Bourbonnais, lequel épousa demoiselle Marguerite d'Ecombes dont il eut :

II. Pierre Collin qui épousa, en 1608, Marguerite Pinot, dont il eut :

III. Jean-François Collin, qui épousa le 25 novembre 1646, demoiselle Catherine Badier de Verseilles (1) dont il eut entre autres enfants :

1° Jean qui suit;

2° Jacques Collin, lieutenant de cavalerie au régiment Royal-Dauphin, puis à celui d'Imécourt.

3° Nicole-Françoise Collin, mariée à Jean Taschereau, écuyer, conseiller du roi, dont six enfants. Une de leurs petites filles, Marie de Vaslon épousa, en 1703, Jean-Claude de Forget.

IV. Jean Collin, avocat au parlement, bailli de Lormes en Nivernais, a épousé, le 11 janvier 1683, Jeanne Chamboy, dont il eut :

V. Gaspard Collin, Ier du nom, décédé en son château de Sérezat, lequel épousa le 10 juillet 1716, Jacqueline Blanchardon et laissa pour fils :

VI. Jean Collin, époux de Benoitte Bletterie, dont le fils aîné suit.

VII. Gaspard Collin, IIe du nom, ayant été jeté pendant la Terreur dans les prisons de Moulins avec quarante-cinq notables habitants lesquels furent tous décapités à Lyon, fut mis en liberté le 3 prairial an II (23 mai 1794). D'Anne Rivière, il laissa plusieurs enfants dont l'aîné :

VIII. Jean Collin, épousa sa cousine germaine Anne-Claudine Sauret de Combets, née le 13 mars 1786, fille de Jean-Louis Sauret de Combets, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi. De cette union, il n'eut que des filles dont l'aînée :

IX. Madeleine Collin, née à Decize, le 13 novembre 1809, fut mariée à M. Antoine-Aimée Bernard, avocat, fils du docteur Bernard, à Moulins. De ce mariage est issue une fille unique :

X. Anne-Hermine-Hellénie Bernard, mariée le 8 octobre 1874 à Emile-Laurent-Félix, vicomte de Vaugelet, d'une ancienne famille du Dauphiné, second fils du comte de Vaugelet et d'Émilie-Élisa de Garnier de Labareyre.

---

(1) On voit que le 25 avril 1707, Marguerite de Badier de Verseille s'était mariée à Gaspard Collin de Gévaudan, chevalier, seigneur de Gévaudan, de Saint-Priest, la Poivrière, Reillac, du Montet, etc. Cette double alliance avec la famille de Verseille est encore une preuve de la parenté des deux familles.

Mme la vicomtesse de Vaugelet a hérité d'un album de musique, donné en 1776 par la reine Marie-Antoinette, avec son portrait, au comte de Verseille, qui l'envoya à M. Collin avant l'attaque de la famille royale à Versailles, où il fut massacré par la populace de Paris.

COLONNA

COMTES DE CESARI-ROCCA

CORSE, FRANCE, ITALIE



ARMES : *Écartelé : aux 1er et 4e de gueules, à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, sommée d'une couronne à l'antique du même ; au 2e, d'argent, à l'aigle couronnée de sable ; au 3e, d'argent, au château au naturel surmonté d'une balance de sable mouvante du chef ; sur le tout comme au premier.* L'ÉCU *accolé à une aigle à deux têtes de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.* — COURONNE *de comte.* — CIMIER : *une tête de Maure.* — MANTEAU *de pourpre doublé d'hermines sommé de la couronne de prince.*



LA généalogie des comtes COLONNA DE CESARI est littéralement établie depuis Guglielmo Ier qualifié souverain de l'île de Corse dans la décrétale du pape Agapet, relative à l'évêché d'Ursinum (900). Les chroniques le disent quatrième descendant en ligne droite de Ugo Colonna, préfet du prétoire investi, suivant Alcuin, de la souveraineté de Corse en 816. Des arrêts du Conseil supérieur de Bastia, rendus le 17 mai 1772 et le 29 novembre 1774, mentionnent les actes authentiques présentés à la justification de cette généalogie qui fut examinée par Chérin. Enfin des lettres patentes, délivrées par Louis XVI, le 3 juin 1785, concluent en ces termes :

Louis, par la grâce de Dieu, etc... Nous avons reconnu par le compte que nous nous sommes fait rendre... que notre cher et bien aimé Roch-François COLONNA DE CESARI-ROCCA établit une filiation suivie depuis son septième aïeul appelé Paul jusqu'à lui, lequel Paul vivait au commencement du seizième siècle. Il nous a été prouvé par le témoignage de Filippini, historien corse, que Paul descendait en ligne droite de Ugo Colonna, envoyé par le pape pour combattre les Sarrasins et s'emparer de l'Ile en 816, et que ses descendants longtemps maîtres du pays en ont porté toujours le titre de comte jusque vers l'an 1500. Nous

avons reconnu, dans les faits qui nous ont été exposés, que parmi les hommes illustres de cette famille, on compte cinq papes: *Saint Marcel* (304), *Saint Sixte* (432), *Etienne IV* (816), *Adrien III*(884), *Martin V* (1431) : plus de quarante cardinaux, un grand nombre d'évêques, de vice-rois, de connétables de Naples, de grands d'Espagne et de maréchaux de France, etc.

Les COLONNA ont été créés comtes souverains de Corse et de Sardaigne en 816, comtes de la Rocca en 950, princes de Salerne en 1442, vice-rois de Corse en 1460, ducs et princes de Palliano en 1520, vice-rois de Naples en 1530, vice-rois de Sicile en 1571, vice-rois d'Aragon en 1586, vice-rois de Valence en 1640, ducs de Cesari (Naples) en 1710, princes du Saint-Empire la même année, comtes de Cesari-Rocca (titres revisés en 1785), grands d'Espagne de première classe en 1539 et 1764.

Par ses diverses branches, la famille COLONNA s'est alliée à un grand nombre de maisons princières: Julia (de l'Ancienne Rome) d'où le nom de Cesari comme il conste du testament de Magnifique Ferrando Cesari-Rocca, lieutenant général en Corse (1658), Paléologue et Lascaris, empereurs d'Orient, marquis, princes d'Antioche, Bonaparte, d'Avalos, d'Aragon, Orsini, Peretti, Mancini-Mazarin, ducs de Savoie, Doria, Savelli, Farnese, Gonzague, Carafa, Barberini, etc.

Plus récemment, la famille COLONNA CESARI s'est apparentée aux Paoli (Pascal Paoli était le neveu de Roch de Cesari Rocca); aux Abbatucci (Charles Abbatucci, garde des sceaux sous Napoléon III avait épousé en premières noces une demoiselle Colonna, et son fils Séverin, député, était marié à la fille du comte Pierre-Paul Colonna Cesari); aux Vallée, comtes de Saint-Germain (par le mariage de Sébastien Colonna Cesari avec Mlle Vallée Hautmesnil); aux marquis Ettori, aux de Alma, aux barons Cesari de Casalabriva.

La branche ainée est représentée par :

1° Henri COLONNA CESARI, comte de la ROCCA;
2° Ferdinand comte Colonna Cesari son oncle, dont un fils: Pierre.

La branche cadette est représentée par :

1° Roch-François, comte COLONNA DE CESARI-ROCCA, dont trois fils: Pierre-Paul, Caïus, et Sébastien.

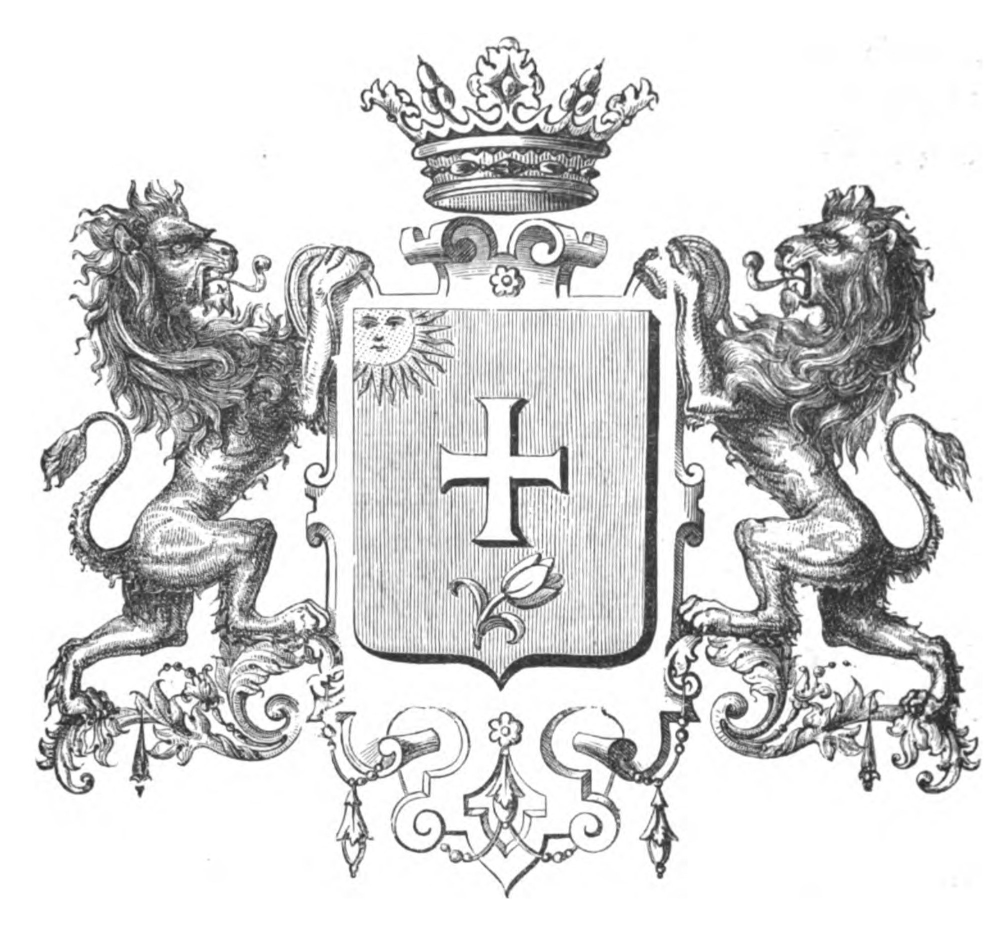
2° César comte COLONNA DE CESARI dont quatre fils: Joseph, Jacques, Pierre-Paul et Sébastien.

3° Sébastien comte COLONNA DE CESARI, dont un fils : Pierre-Paul-Raoul.

PARIS. — IMP. CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 18728-9-8.

DE COMBES

LANGUEDOC ET PAYS DE COMMINGES



ARMES : *De gueules, à une croix pattée d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or mouvant de l'angle dextre du chef, et en pointe d'une tulipe d'argent.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions. (Ancien cachet.)*



LA maison de COMBES, originaire de Montpellier, en Languedoc, quitta cette ville peu après les troubles religieux de 1567 et 1574 qui mettaient en péril la vie des catholiques. Elle se réfugia dans la Barousse en Comminges, province de Guyenne et Gascogne, où elle a résidé, de la fin du XVIe siècle jusqu'à l'année 1848, d'abord à Mauléon, puis à Loures.

La source de sa noblesse, antérieure à 1584, est inconnue. On trouve

trace de lettres de l'année 1394 anoblissant Jean DE COMBES, de libre condition, sans que l'on sache si ces lettres la concernent.

Sa généalogie a été reconstituée depuis son arrivée dans la Barousse, à partir de :

I. Noble Bertrand COMBES, qui habitait Mauléon en 1580. Il décéda vers 1599. Il épousa Marie DE SAPÈNE, d'une ancienne famille du Comminges, qui s'éteignit à la fin du XVIIe siècle, et dont il eut :

1° Simon, qui suit ;
2° Pierre DE COMBES, docteur en droit ;
3° Marie DE COMBES, mariée au sieur DE JAC ;
4° Jeanne DE COMBES, mariée le 17 février 1599 à Jacques DE RAMOND, capitaine d'infanterie.

II. Noble Simon COMBES, épousa Françoise DE CAZEAUX, dont il eut :

1° Jacques DE COMBES, mort sans postérité en 1663 ;
2° Jean, qui suit.

III. Jean DE COMBES, docteur en droit, lieutenant principal de la sénéchaussée des Quatre-Vallées au siège de la Barousse, résidait à Mauléon. Il épousa, en 1634, Catherine DE PUJOL, dont il eut deux fils :

1° Jean, qui suit ;
2° Pierre DE COMBES.

IV. Jean DE COMBES, IIe, magistrat royal et juge en la vicomté de Nébouzan, au siège de Saint-Gaudens, épousa, le 8 mai 1667, Gabrielle D'AGIEN, dont un neveu mourut brigadier des armées et inspecteur d'infanterie. Il laissa pour fils :

V. Pierre DE COMBES, magistrat royal et juge de la Vallée de la Barousse, en Comminges, né le 12 février 1669, qui épousa, le 11 février 1698, Jacquette DUPAC, d'une ancienne famille, dont une branche, celle des Dupac de Bellegarde, a fourni un comte de Léon. De cette union vint :

VI. Frix DE COMBES, qui obtint, le 21 décembre 1726, des dispenses d'âge pour succéder à son père dans l'office de juge royal de la vallée

de la Barousse. Il épousa Brigitte d'Aspect de Lez, dont le neveu, le comte d'Aspect, épousa une demoiselle de Polignac. Il eut deux fils :

1° Jean-Jacques, qui suit ;
2° Jean-François de Combes, qui servit dans la maison du roi Louis XV et fit souche.

VII. Jean-Jacques de Combes, avocat au Parlement de Toulouse, né le 27 mai 1733, décédé le 27 ventôse an XII (1804), avait épousé, le 13 novembre 1770, Marie-Christine-Agnès d'Albignac de Montal, d'une ancienne famille du Rouergue.

En 1792, les deux époux donnèrent asile aux prêtres et aux nobles proscrits, ce qui leur valut d'avoir leur château pillé et d'être eux-mêmes pourchassés par les bandes jacobines venues de Toulouse.

Ils eurent quatre enfants :

1° Louis-Antoine-Marie-Étienne de Combes, garde du corps, mort les armes à la main pendant la Révolution, sans postérité ;
2° Brigitte-Gabriel de Combes, nommé, en 1821, chef de la deuxième division du ministère de la Maison du roi ; en 1822, chevalier de la Légion d'honneur ; en 1823, inspecteur des services de la Maison du roi ; décédé sans postérité le 14 septembre 1839 ;
3° Jeanne-Jacquette-Julie de Combes, mariée à Pierre-Bernard Sales, directeur des contributions indirectes ;
4° Frix-Aymard, dont l'article suit.

VIII. Frix-Aymard de Combes, conseiller général des Hautes-Pyrénées, maire de Loures, né en 1779, mort le 15 avril 1849.

Il épousa, en 1807, Thérèse-Marguerite-Eulalie du Puy-Montbrun, issue par son père des de Retz ; par sa mère du peintre Nocret, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture sous Louis XIV.

Il eut sept enfants, savoir :

1° Armand, dont l'article suit ;
2° Louise de Combes, mariée à M. Charves du Roure, décédée sans postérité en 1882 ;
3° Adèle de Combes, décédée sans postérité en 1839 ;
4° Julie de Combes, fixée à Tarbes ;
5° Gabrielle de Combes, décédée sans postérité en 1839 ;
6° Edgard de Combes, dont la filiation sera rapportée après celle de son frère aîné ;
7° Lucienne de Combes, mariée à M. Henri Sales, président du Tribunal civil de Tarbes, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général des Hautes-Pyrénées.

BRANCHE AINÉE

IX. Armand DE COMBES, directeur des contributions directes du Rhône, chevalier de la Légion d'honneur, né à Martres-Tolosane (Haute-Garonne) le 6 août 1808, décédé le 5 mai 1869, a épousé, le 26 septembre 1838, Emma BÉJOUTET, dont il a eu :

1° Marie-Gabrielle-Philomène-Berthe DE COMBES, décédée sans postérité le 4 septembre 1873 ;
2° Marie-Léon-Louis, qui suit.

X. Marie-Léon-Louis DE COMBES, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 21 août 1844, docteur en droit, avocat à Lyon, ancien substitut du procureur de la République à Lyon, donna sa démission, le 30 juin 1880, pour ne pas exécuter les décrets d'expulsion contre les congrégations religieuses. Membre de la *Diana* (Société historique du Forez), et de la Société d'émulation de l'Ain, il a écrit plusieurs ouvrages de recherches : l'*Histoire du Présidial de Bourg*, des *Études historiques sur les mœurs en Bresse* au XVIIe siècle et la *Statistique* des dîmes de la Bresse au XVIIe siècle.

Marié à Hélène MARRAST, il a d'elle :

1° Marie-Armand-Joseph DE COMBES, né le 6 février 1884 ;
2° Marie-Gabrielle-Louise DE COMBES, née le 16 février 1885.

BRANCHE CADETTE

IX *bis*. Jules-Edgard DE COMBES, ancien percepteur, fixé à Tarbes, marié en 1855 à Maria THÈBE, petite-nièce du célèbre compositeur Dalayrac, dont il a eu :

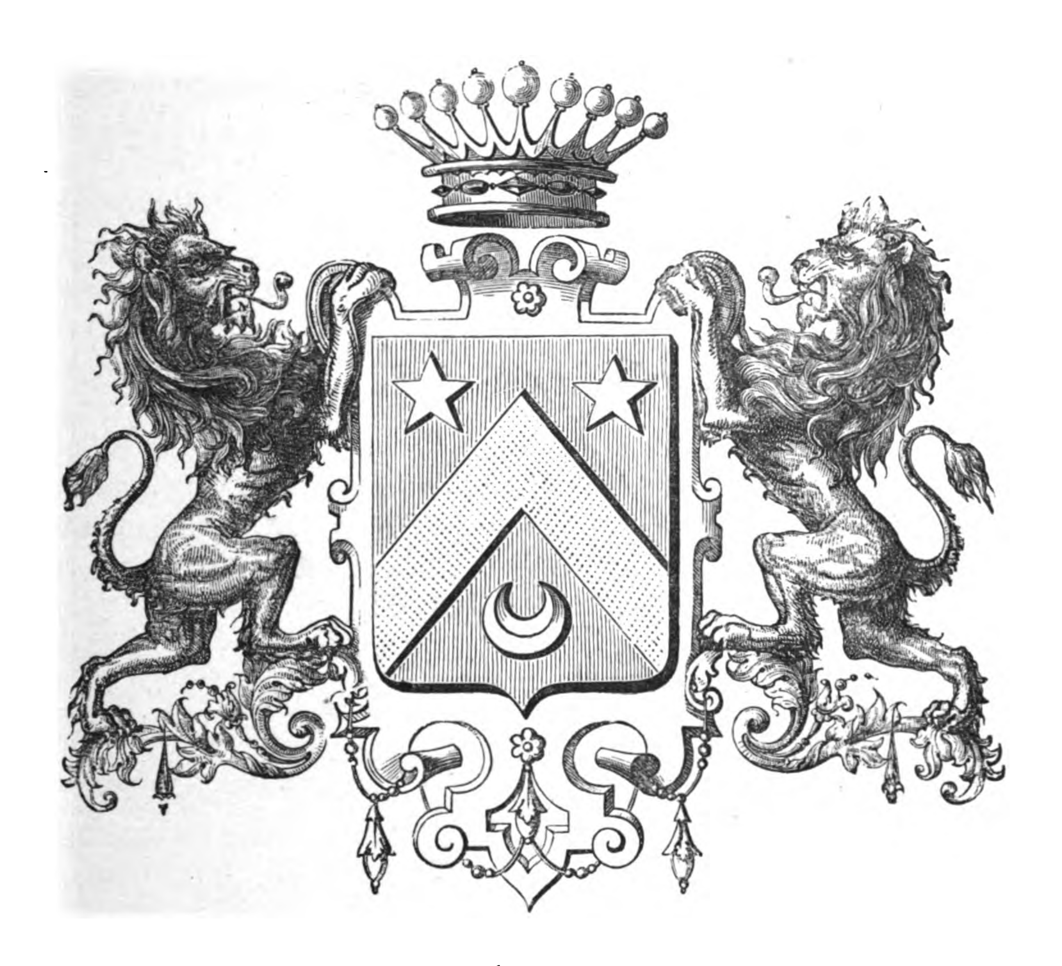
1° Aymard-François-Armand-Nicolas-Gabriel DE COMBES, né le 16 avril 1856 ;
2° Louise-Eulalie-Marie DE COMBES, née le 3 mars 1858 ;
3° Louise-Henriette-Jeanne DE COMBES, née le 15 septembre 1862.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 25558-5.

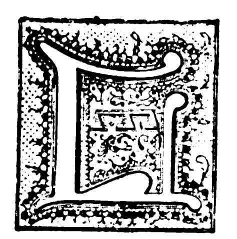
COMPAGNY DE COURVIÈRES

ITALIE ET FRANCHE-COMTÉ

Comtes de Courvières; Seigneurs d'Usiers en France; Comtes de Mombello, en Italie



Armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux Lions.*
La branche d'Italie porte pour Armes : *d'or, à la bande de sable.*



La famille COMPAGNY DE COURVIÈRES est originaire d'Italie, et descend d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Florence où elle a joué un rôle considérable dans l'histoire de cette République.

Cette maison, dont l'origine remonte au XIe siècle, a fourni un grand nombre de Gonfaloniers et de Prieurs à la ville de Florence, des Officiers supérieurs, plusieurs Ambassadeurs, des Chambellans et Pages des Grands-Ducs de Toscane et des Rois de Piémont, etc.

Elle a formé plusieurs branches, dont deux se sont continuées en Italie jusqu'à nos jours. De plus, elle parait avoir donné naissance aux BON-COMPAGNI, desquels est issu le Pape Grégoire XIII, élevé au pontificat l'an 1572.

Vers 1770, la branche piémontaise des Comtes de Mombello crut devoir changer son nom de COMPAGNI en celui de BON-COMPAGNI, à la suite d'une alliance avec la famille BON, sans doute aussi en souvenir de l'illustration de la branche bolonaise; mais cette altération du nom disparut bientôt, et la famille reprit son nom patronymique de COMPAGNI.

La branche française a pour auteur Vincenzo COMPAGNI, qui passa en Franche-Comté vers 1580, et s'y fixa; il modifia son nom en changeant l'I final en Y, ainsi que le firent presque toutes les familles italiennes passées en France.

Ses descendants furent mis en possession, l'an 1696, de la Terre et Comté de COURVIÈRES, l'une des plus importantes de la Franche-Comté, qui avait appartenu à l'illustre maison des Marquis de Watteville, et en retinrent les noms et qualités que les représentants actuels de la famille ont été autorisés à reprendre par décret impérial du 26 juillet 1865.

FILIATION

I. Perino COMPAGNI, vivant en 1210, eut pour fils :

II. Compagno COMPAGNI, nommé dans un titre de 1251, qui laissa six enfants, savoir :

1° Perino, qui a formé le degré suivant;
2° Lapo COMPAGNI, vivant en 1297;
3° Francesco COMPAGNI, qui comparait dans un acte de 1300;
4° Guido, qui a formé la PREMIÈRE BRANCHE;
5° Manetto COMPAGNI, nommé à la Superintendance du palais du Podestat de Florence, en 1291;

6° Dino Compagni, appelé au Conseil du Podestat, en 1282; au Sénat, en 1301; fait Gonfalonier de justice, en 1293. Son mérite lui valut d'être choisi pour réviser la Constitution en 1294; il mourut le 26 février 1324.

Il avait épousé Francesca de Puccio de Benvenuto de Forli, dont il a eu cinq enfants, dont un seul, Niccolo Compagni, qui testa en 1384, a laissé une nombreuse postérité, de sa femme Leonarda Diana de Francesco Ardinghelli.

III. Perino Compagni a eu quatre enfants, savoir :

1° Francesco Compagni, dit Formica, qui a continué la descendance;
2° Neri Compagni, Banquier de la Compagnie des Escales, en 1306;
3° Bartholomeo Compagni;
4° Guido Compagni, mort en 1340, laissant plusieurs enfants.

IV. Francesco Compagni, dit Formica, testa en 1340 et mourut dans la même année ; il avait épousé Lapa N. dont il eut :

1° Piero Compagni, mort en 1348;
2° Bartolo, qui va suivre;
3° Giovanne Compagni, marié à Sandra de Piero Brancaccio;
4° Agostina Compagni, mariée à Lorenzo de Francesco da Fioline.

V. Bartolo Compagni, marié à Simona de Berto Ugolini, dont il a eu :

1° Nicolo Compagni;
2° Giovanni Compagni;
3° Lisabetta Compagni, mariée à Cristoforo de Pado Giraldi;
4° Madelena Compagni, mariée au Seigneur Felice de Ranca Baranmici.

PREMIÈRE BRANCHE

III. Guido Compagni, quatrième fils de Compagno Compagni, fut nommé Membre du Conseil souverain de la République de Florence en 1291 ; il a laissé pour fils :

1° Alberto Compagni, marié à Piera di Catalano, dont il a eu trois enfants;
2° Adalasia Compagni, dite Lagia, mariée à Vigoroso Incontri;
3° Matteo, qui a formé le degré suivant;
4° Compagno Compagni.

IV. Matteo Compagni avait épousé : 1° en 1306, Stefanuccia de Falcone Falconi ; 2° Filipa de Baldo Ridolfi. Il est mort en 1354, laissant de ses deux unions :

1° Jacopo Compagni, mort en 1363, marié à Niccolosa Guardi, dont trois enfants;
2° Bartholomeo Compagni;
3° Cecilia Compagni, mariée à Giovanne Risalti;
4° Falcone Compagni, marié à Bartolomea de Lapo Gilii, dont deux enfants;
5° Lippa Compagni, mariée à Recco de Geri Corbisi;
6° Giovanne, qui a continué la descendance;
7° Filippo Compagni;
8° Piero Compagni;
9° Nera Compagni, mariée à Benedetto de Foligno Adimari;
10° Alberto Compagni, mort en 1381. Il a épousé N., dont il a eu Lucia Compagni, mariée à Jacopo Corsi.

V. Giovanne Compagni a épousé, en 1453, Dianora des Comtes di Cavalcanti; il est mort en 1374, laissant :

1° Guido Compagni, mort à Cattaro en 1390;
2° Niccolo Compagni;
3° Cante, qui a continué la descendance;
4° Compagno Compagni, enfant naturel légitimé.

VI. Cante Compagni, Chevalier, né en 1386, fut des Prieurs de la ville de Florence en 1419, 1428, 1441; des seize Gonfaloniers en 1432; il mourut le 21 octobre 1443. Il avait épousé Giovanna de Larione de Bardi, morte en 1451, dont il eut :

1° Larione Compagni, né en 1412, Prieur de Florence en 1444, qui mourut en 1446 et n'eut point d'enfants de son union avec Nicolosa de Francesco Strozzi;
2° Giovanni, qui suit.

VII. Giovanni Compagni, né en 1416, Prieur de Florence en 1446, 1456, 1460, membre des Seize en 1452, Gonfalonier de justice en 1471, Podestat de Pise en 1476, Capitaine de Sarzanne, où il mourut le 18 octobre 1478. Il avait épousé, en 1438, Margarita de Jacopo Guidetti, dont il eut plusieurs enfants :

1° Cante, qui suit;
2° Francesco Compagni;
3° Jacopo Compagni, auteur de la troisième branche;
4° Pierro Compagni, né en 1445, Écolier de Ficino, membre de l'Académie de Platon, Correspondant à la Voldera en 1500, mort en 1522. Il avait épousé 1° Tita di Bartoldo Cortini; 2° Camilla Scortattini, dont il eut six enfants.

VIII. Cante Compagni, né en 1440, fut Prieur de Florence en 1474 et 1484; Capitaine de Pistoye en 1479 et mourut en 1504. Il avait épousé, en 1460, Maddalena di Antonio, morte le 21 mai 1504. Il eut de cette union :

1° Alberto Compagni, né en 1469, Prieur de Florence en 1511 et 1518, et membre des Douze en 1523, mort en 1524; il a épousé : 1° en 1497, Maddalena di Giovanni Ricasoli; 2° en 1517, Francesca di Antonio Nardi; 3° en 1523, Susanna di Francesco Antinori;

Ses enfants furent :

A. Caterina Compagni, mariée en 1515 à Jacopo Biliotti.

B. Vincenzo Compagni, né en 1528, qui alla se fixer en Franche-Comté, où il forma la branche des Compagni, Comtes de Courvières, dont la filiation viendra ci-après.

C. Larione Compagni, Ecclésiastique, né en 1499.

2° Leonardo Compagni, né en 1472;

3° Margherita Compagni, mariée en 1509 à Antonio del Minalese;

4° Niccolo Compagni, né en 1471, membre des Seize en 1528, mort en 1529;

5° Giovanna Compagni, mariée en 1499 à Girolamo Pilli;

6° Giovanni Compagni, qui a formé le degré suivant;

7° Caterina Compagni, mariée à Palla di Carlo Strozzi;

8° Bernardo Compagni, Religieux, né en 1466;

9° Oretta Compagni, mariée en 1497 à Francesco Marignolli;

10° Larione Compagni, né en 1464;

11° Francesca Compagni, née en 1476, religieuse.

IX. Giovanni Compagni, Membre des Seize en 1508, Prieur en 1509, membre des Douze en 1512, mort le 5 octobre 1524, épousa, en 1508, Lucrezia di Galeotto Martelli, morte le 16 avril 1555; il eut de ce mariage :

1° Giovanna Compagni, mariée en 1544 à Bernardo Mazzinghi;

2° Cante Compagni;

3° Galeotto, qui a formé le degré suivant;

4° Bernardo Compagni;

5° Piero Compagni, qui a épousé Maria di Giovanne del Bene, dont il a eu, entre autres enfants :

Camillo Compagni, né en 1564, Gouverneur des Fiefs de la famille des Médicis au royaume de Naples; mort dans cette ville, le 17 avril 1614.

X. Galeotto Compagni, né le 4 novembre 1517, mort le 26 octobre 1588, a épousé, en 1553, Lisa Pasquali, fille du célèbre docteur Andrea Pasquali; il eut de cette union :

1° Andrea, qui suit;

2° Pazzia Compagni, mariée en 1581 à Alessandro Guidetti;

3° Lucrezia Compagni, morte le 1er juillet 1658;

4° Alberto Compagni, mort le 8 janvier 1613;

5° Ottavio Compagni, mort le 15 octobre 1598.

XI. Andrea Compagni, né le 18 mars 1571, mort le 1er août 1618, a

épousé, en 1609, Virginia Ricasoli, fille du Sénateur Braccio Ricasoli, morte le 22 janvier 1680 ; de cette union vinrent :

1° Galeotto Compagni, né en 1611, mort le 11 juillet 1618 ;
2° Cassandra Compagni, née en 1612, morte en bas âge ;
3° Braccio, qui suit ;
4° Laura Compagni, née en 1614, morte en bas âge ;
5° Luisa Compagni, née en 1610, mariée en 1634 à Orazio di Franco Corsi ;
6° Cazlandrea Compagni, née le 4 novembre 1618, morte le 30 janvier 1680.

XII. Braccio Compagni, né le 22 février 1616, mort en 1677, avait épousé, en 1657, Maddalena Cavalcanti, fille de Jean-Baptiste Cavalcanti, morte le 26 novembre 1687.

De cette union vinrent :

1° Giovanni-Battista Compagni, né le 16 juillet 1660 ; Sénateur en 1708, et plus tard Syndic protecteur des communauté et université florentines, mort en 1722 ;
2° Filippo Compagni, mort en bas âge, le 25 septembre 1667 ;
3° Andrea, qui suit ;
4° Maria-Virginia Compagni, née le 12 septembre 1662, mariée en 1680 à Giuseppe-Mario di Manente Buondelmonti.

XIII. Andrea Compagni, né le 29 janvier 1659, épousa, en 1686, Nicola Corbinelli, héritière de Carlo Corbinelli, morte en 1710. Resté veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et devint Chanoine de l'église cathédrale de Florence en 1716. Il mourut le 3 octobre 1718, laissant le fils qui suit.

XIV. Braccio Compagni, né le 8 mai 1691, fut reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, et Page de Son Altesse le Grand-Duc de Toscane, en 1698 ; fut nommé Intendant Général des biens de l'ordre et Sénateur en 1731. Il mourut le 2 mai 1762.

Il avait épousé, en 1723, Nera-Teresa Gucci, fille de Matteo-Tolomei Gucci, qui le rendit père de :

1° Niccola Compagni, née en 1725, morte en 1729 ;
2° Andrea, qui suit.

XV. André Compagni, né le 14 novembre 1732, fut reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Etienne et mourut le 20 mars 1769. Il avait épousé, en 1758, Maria-Antonia Naldini, fille d'Ottaviano Naldini, morte le 10 novembre 1809.

De cette union vinrent :

1° Braccio Compagni, né le 12 août 1762, Chevalier de l'ordre de Saint-Étienne et Page du Grand-Duc de Toscane, en 1770, mort subitement le 30 avril 1805 ; il avait épousé, en 1789, Maria-Maddalena Riccardi, fille du marquis Giuseppe Riccardi, et morte le 11 mars 1845 ;

2° Caterina COMPAGNI, née le 7 octobre 1760, morte en bas âge;
3° Ottaviano, qui a formé le degré suivant;
4° Nera COMPAGNI, née le 20 février 1759, religieuse au couvent de la Sainte-Trinité.

XVI. Ottaviano COMPAGNI, né le 3 novembre 1764, fut Chambellan des Grands-Ducs Ferdinand III et Léopold II. Il mourut le 3 mai 1837.

Il a épousé, le 10 octobre 1795, Giovanna BRUNACCINI, fille du Chevalier Brunaccini, héritière des biens paternels et maternels des Marucelli. Elle fut créée Dame d'honneur et entra au service de la Grande-Duchesse Élisa Bacciocchi en 1810; fut confirmée dans ses fonctions au retour de la dynastie autrichienne en 1814, et mourut d'une chute de carrosse le 19 juillet 1855.

De leur union vinrent :

3° Andrea COMPAGNI, né le 18 avril 1802, actuellement vivant et dernier rejeton mâle de la branche florentine. De son mariage avec Émilia, fille du Comte Francesco CHIMELLI, il n'a eu qu'une fille :
Augusta-Giovanna COMPAGNI, mariée le 3 août 1872 à César RANIERI;
1° Anna COMPAGNI, née et morte en 1804;
2° Jacopo COMPAGNI, né et mort en 1806;
4° Antonia COMPAGNI, qui eut pour sœur jumelle Anna COMPAGNI, et naquit ainsi qu'elle en 1804; elle a épousé en 1824 Biagio MOSCARDI DE CAGLI.

DEUXIÈME BRANCHE

IV. Bartolomeo COMPAGNI, épousa Margherita, fille de Neri DE PAZZI, dont il eut :

1° Zanobia COMPAGNI, religieuse;
2° Andrea COMPAGNI, mort en 1400;
3° Neri, qui suit;
4° Niccolo COMPAGNI, marié à Leonarda, fille de Beltramo DI DATUCIO.

V. Neri COMPAGNI, mort en 1450, épousa Caterina N., morte en 1454, laissant de cette union :

1° Bartolomeo COMPAGNI, né en 1394, marié quatre fois et mort sans enfants, en 1458;
2° Dino, qui va suivre;
3° Margherita COMPAGNI, mariée en 1418 à Niccolo d'Angiolo DA CIGNANO.

VI. Dino COMPAGNI, né en 1395, fut du Conseil des Anciens en 1467 et mourut le 17 août 1470; il avait épousé Lisa SERAGLI, fille d'Andrea Seragli, dont il a eu :

1° Neri, qui suit;
2° Niccolo COMPAGNI, marié à Maria CORTONI, fille de Piero Cortoni.

VII. Neri COMPAGNI, né en 1460, fut des Seize en 1496, des Prieurs en 1497, des Douze en 1500 et mourut en 1505. Il avait épousé, en 1491, Maria, fille de Piero di Giovanni COMPAGNI, dont il a eu :

1° Lisa COMPAGNI, mariée en 1515 à Giorgio DI LUCA RINIERI;
2° Margherita COMPAGNI, mariée en 1523 à Orlando BOSCOLI;
3° Dino COMPAGNI, né le 14 janvier 1494, mort le 27 juin 1555; marié en 1534 à Cassandra, fille de Piero DEI FRESCOBALDI, morte le 15 mai 1566;
4° Niccolo COMPAGNI, né en 1477, mort le 12 juillet 1511;
5° Bartolomeo, qui suit;
6° Caterina COMPAGNI, morte le 14 janvier 1525;
7° Andrea COMPAGNI, morte en 1524;
8° Francesca COMPAGNI, morte le 16 décembre 1562.

VIII. Bartolomeo COMPAGNI, né le 23 avril 1503, devint un des armateurs les plus distingués de l'Angleterre; en 1534, il fut chargé par le Roi d'Angleterre de négocier la paix avec la France, et fit de nombreuses démarches à ce sujet; le Roi Henri VIII lui accorda pour récompense le droit de porter une rose rouge dans ses armes; il mourut à Londres, le 27 avril 1561.

Il avait épousé : 1° Barbera FIAMMINGA; 2° en 1555, Margherita CARNESECCHI.

De cette seconde union vint :

IX. Dino COMPAGNI, né à Londres le 10 janvier 1561, et mort à Florence le 22 novembre 1614. Il a épousé : 1° en 1581, Maria MARZUPPINI, fille de Cristofano Marzuppini, morte le 6 décembre 1584; 2° en 1585, Camilla ALTOVITI, fille d'Alexandre Altoviti; 3° en 1600, Ortensia, fille de Giovanni LANDI.

Il a eu de ces trois alliances :

1° Carlo COMPAGNI;
2° Neri COMPAGNI, mort à Turin au mois de mai 1628;
3° Bartolomeo, qui suit;
4° Giovan-Cosimo COMPAGNI, mort à Florence le 23 septembre 1601;

X. Bartolomeo COMPAGNI, fils de Dino Compagni et de Ortensia di Giovanno Landi, fut Page du Grand-Duc Ferdinand Ier; entra au service de Charles-Emmanuel, Roi de Sardaigne et de Piémont; fut appelé au gouvernement de Bene en 1612, étant alors fourrier-major de cavalerie; il assista au combat d'Asti et fut blessé dangereusement près de Verceil en 1616; ses blessures l'obligèrent à se retirer du service militaire et à aller se reposer à Camerano, où étaient situés les biens dotaux de son épouse.

Il a épousé Margherita ASINARI, des Seigneurs de Camerano, dont il eut :

1° Carlo-Francesco-Vittorio COMPAGNI, Capitaine de cavalerie, Gouverneur de Saluces, Majordome de la princesse Louise, veuve du prince Maurice de

Savoie; fut ensuite un des quatre Majordomes de Charles-Emmanuel II; puis Chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, en 1661.
Il acheta la Comté de Mombello, dans le Comté de Chieri, et en reçut l'investiture de la ville de Chieri; il mourut en 1694;
2° Cosimo, qui a formé le degré suivant;
3° Harione COMPAGNI, Abbé commendataire de Vezzolano;
4° Antonio COMPAGNI, Ecclésiastique.

XI. Cosimo COMPAGNI fut nommé Colonel en l'armée du Duc Electeur de Bavière et Gouverneur de Braunau; assista aux noces de l'Electeur de Bavière quand ce dernier épousa Adelaïde de Savoie, dont Cosimo était Ecuyer; fut reçu Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare et mourut en 1683. Il avait épousé Maria, Comtesse KUHLER DE MONACO, et eut de cette union :

1° Ferdinand, qui a formé le degré suivant;
2° Adélaïde COMPAGNI, mariée au Comte DE HOCHFORT, en Bavière;
3° Regina COMPAGNI, mariée au Comte Ortensio ROERO DE CIVAN;
4° Caterina COMPAGNI, de la Congrégation des Dames de Barghausen;
5° Massimiliano COMPAGNI, Sergent-Major dans les Gardes du corps de l'Électeur de Bavière, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare; il fut tué à la bataille d'Hochstet, le 2 août 1704; il avait épousé Francesca-Eleonora BELLOSCHWITZ, hongroise.

XII. Ferdinando COMPAGNI, fut héritier de Carlo-Vittorio, son oncle; obtint l'investiture de la Comté de Mombello de la ville de Chieri en 1694, et mourut le 17 novembre 1746. Il hérita des biens de la famille BON et prit alors le nom de BON-COMPAGNI. Il a épousé Dorotea DELLA VALLE, dont il eut :

1° Cosimo COMPAGNI, Colonel du régiment de Montferrat, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare;
2° Carlo COMPAGNI, Prévôt de l'église paroissiale de Mombello;
3° Lodovico-Maria, qui suivra;
4° Ferdinando COMPAGNI, Capitaine au régiment de Montferrat.

XIII. Lodovico-Maria COMPAGNI, obtint l'investiture de Mombello en 1748 et mourut en 1758; il avait épousé Teresa, Comtesse de BALBO, dont il eut :

1° Filippo, qui a formé le degré suivant;
2° Carlo, qui a formé la TROISIÈME BRANCHE;
3° Dorotea COMPAGNI, mariée au Seigneur ROSSI, Comte DE TERNENGO;
4° Luigi COMPAGNI, Ecclésiastique;
5° Ferdinando COMPAGNI, Capitaine au bataillon de Turin, mort en 1784.

XIV. Filippo COMPAGNI, Comte de Mombello, Capitaine d'infanterie au régiment de Pignerol, a épousé Teresa, fille de Giovanne-Antonio CAPPA DE VALMACCO, dont il a eu :

XV. Prospero Compagni, Colonel des grenadiers de la garde, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare, marié à Felicita Excoffier di Lessolo, dont il a eu :

1° Carlo-Delfino Compagni, Colonel d'artillerie, marié à Felicita, fille du Marquis Orengo di Ventimiglia;
2° Renato Compagni;
3° Gustave Compagni.

TROISIÈME BRANCHE

XIV. Carlo Compagni, né en 1751, a épousé Domenica Cantatore; il est mort en 1826, laissant :

XV. Ludovico Compagni, Substitut du Procureur général en 1805, Député au Corps législatif en 1806, Procureur général à Florence en 1808, Avocat général auprès du Sénat de Savoie en 1814; mort en 1815.

Il a épousé Sara, fille du Comte Pastoris de Saluggio, dont il a eu :

1° Carlo Compagni, né en 1801; Avocat Général à Chambéry, en 1816; Sénateur au Sénat de Turin, en 1845; premier Secrétaire au ministère de l'Instruction publique, en 1847; Ministre de l'Instruction publique, en 1848; Député au Parlement italien, de 1848 à 1874; Ministre plénipotentiaire envoyé à Milan avec le général de Bormide pour traiter de la paix, qui se fit le 6 août 1849; Conseiller d'État en 1852; Ministre de grâce et justice en 1852; Sénateur du Royaume en 1874; Ministre du Roi de Sardaigne, à Florence, de 1857 à 1859. Il a épousé en premières noces, au mois de mars 1843, Ernestina Scarampi de Villanuova, morte le 10 septembre 1844;
Et en secondes noces, en 1846, le 20 décembre, Barbara Pullini, Comtesse de Saint-Antoine, dont il eut un fils :
Eugenio Compagni, mort à dix-huit mois;
2° Elisabetta Compagni, mariée à Severino Battaglione.

QUATRIÈME BRANCHE

DES COMPAGNY, Comtes de COURVIÈRES, en Franche-Comté

IX. Vincenzo, *alias* Vincent Compagny, gentilhomme italien, né en 1528, fils d'Alberto Compagni et de Susanna Antinori (*voir à la Première branche)*, vint se fixer en Franche-Comté vers l'an 1580. Il fut Avocat au Parlement de Besançon et laissa pour fils :

1° Antoine, qui suit;
2° Étienne Compagni, auteur d'un rameau dont la filiation sera rapportée après celle de son aîné.

X. Antoine Compagny, Ecuyer, né près Pontarlier vers 1582, fut Conseiller du Roi, puis Procureur du Prince d'Orange en sa seigneurie de la Rivière en 1657, et, par sentence du Lieutenant-Général au siége et ressort de Pontarlier rendu en 1620, il fut affranchi de la redevance dont il était tenu envers l'abbaye de Mont-Sainte-Marie.

Il a laissé pour fils :

XI. Messire Claude-François Compagny de Courvières, Chevalier, Seigneur d'Usiers et de Courvières, Conseiller au Parlement de Besançon, né à Labergement le 31 janvier 1638, qui a épousé par contrat du 22 janvier 1669 Demoiselle Anne-Baptiste Courlet ; il est mort en sa maison, à Pontarlier, le 16 novembre 1707, à l'âge de 69 ans.

Par lettres patentes de Sa Majesté Catholique, en date du 20 mars 1670, il avait été pourvu de la charge d'*Avocat* du Roi au bailliage de Pontarlier, à la charge de faire le serment à Bruxelles, en date du 20 mars 1670 ; ces lettres patentes sont signées : Carlos, et, sur le repli, Harschot. La prestation de serment fut faite entre les mains du Prince d'Aremberg, à Besançon, le 18 mai 1670.

Claude-François Compagny de Courvières fit le dénombrement, en la Chambre des Comptes de Dôle, des Terre, Seigneurie et Comté de Courvières, comme relevant en plein fief de Sa Majesté, et ayant été acquise par lui de la Maison de Watteville.

Enfin, en 1696, il fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial officiel du Roi,* volume de Bourgogne, tome I, folio 596.

Il est mort ne laissant qu'une fille unique :

Marie-Gabrielle Compagny, Dame et Comtesse de Courvières, née et baptisée à Pontarlier, le 24 septembre 1674, laquelle fut mariée à Pontarlier, le 8 juillet 1692, avec haut et puissant Seigneur, Messire Charles de Monnier, Marquis de Noironte et de Mamirole, Premier Président de la Cour des Comptes du Comté de Bourgogne.

Le 21 septembre 1711, Dame Anne-Baptiste Courlet, veuve de Messire Claude-François Compagny, Seigneur de Courvières, fit une donation entre vifs à sa fille Marie-Gabrielle Compagny, épouse du Marquis Charles Monnier de Noironte, Chevalier, Conseiller du Roi, premier Président à la Cour des Comptes du Comté de Bourgogne, Seigneur et Comte de Courvières, de Mamirole, etc.; elle fit son testament le 27 octobre 1715.

Ainsi s'est éteint le premier rameau des Seigneurs Comtes de Courvières, dont les cadets, issus du second rameau, ont relevé les titres.



SECOND RAMEAU DES COMTES DE COURVIÈRES

X. Etienne Compagni, né le 8 décembre 1659, laissa pour fils :

XI. Pierre-Denis Compagny, Châtelain de Rochejean, né le 19 mars 1654, qui fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial du Roi* de 1696, vol. de Bourgogne, folio 876. Il mourut le 19 février 1731. Il a laissé pour fils :

XII. Joseph Compagny, Avocat en Parlement, puis Bailli de la terre de Rochejean par lettres du 17 septembre 1722 et confirmé dans cet office par lettres du Roi du 5 mai 1751, et enfin nommé Lieutenant particulier au siége de Pontarlier par lettres du 4 août 1753. Il est mort à Baume-les-Dames, le 24 mai 1783, laissant pour fils et successeur :

XIII. Claude-François-Gabriel Compagny, Ecuyer, né à Pontarlier le 26 octobre 1731, Conseiller au Parlement de Besançon, est mort à Baume-les-Dames le 22 décembre 1809, laissant pour fils :

XIV. Pierre-Charles-Hippolyte Compagny, né à Pontarlier en 1767, Ecuyer, Magistrat, mort à Baume-les-Dames le 8 février 1817, laissant :

XV. Gabriel-François-Félicité-Scolastique Compagny, Chevalier, Comte de Courvières, né le 10 février 1792, Chef d'escadrons au corps d'état-major, Aide de camp du Maréchal Molitor, Chevalier de Saint-Louis et Officier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 23 janvier 1833, Mademoiselle Célestine Marulaz, fille du brave Lieutenant Général Baron Marulaz, et fut autorisé par décret impérial du 25 juillet 1865, ainsi que ses enfants, à relever les nom et titre de Comte de Courvières appartenant à ses ancêtres.

Il est mort le 26 novembre 1874, laissant deux fils :

1° Joseph-François-Sophie-Gabriel, qui suit;

2° Émile Compagny, Vicomte de Courvières, Capitaine Adjudant-Major au 99e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Guadalupe, décoré de la Médaille du Mexique, mort le 27 avril 1872, des suites d'une blessnre grave reçue à Sedan.

XVI. Joseph-François-Sophie-Gabriel Compagny, Comte de Courvières, né le 6 novembre 1833, Capitaine commandant au 12e chasseurs, démissionnaire, décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour action d'éclat sous les murs de Puebla, le 22 mars 1863, Commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, Chevalier du Medjidié et de Guadalupe, décoré des Médailles d'Italie et du Mexique et de la Médaille de sauvetage de 1re classe.

Il a épousé, le 26 décembre 1874, Mademoiselle Marie-Joséphine Genevois, fille de M. Genevois, Juge au tribunal de Grenoble.

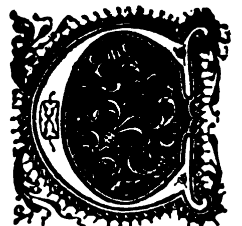
COPIN DE VALAUPUY

PICARDIE

SEIGNEURS DE VALAUPUY, DE VALMIGNON, DE FAY, ETC.



ARMES : *De gueules, à trois chevrons dentelés d'argent.* (Armorial général de 1696). — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Nec timuit usquam.* .(Vieux cachet de famille).



CETTE famille, dont le nom se trouve orthographié dans les vieilles chartes COPIN, COPPIN, et même COUPIN (1), est connue en Picardie depuis plusieurs siècles et paraît avoir occupé anciennement un rang distingué dans la noblesse de cette province.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est: Nicaise COPIN ou de COUPIN que l'on trouve mentionné dans le *Rôles des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens*, dressé le 25 août 1337, et qui furent convoqués pour la guerre. (BELLEVAL, *Trésor généalogique de Picardie*.)

Après lui on trouve :

Jehan COPIN, qui obtint des lettres de rémission du Roi Charles VI, avec sa femme Jeanne; ces lettres furent signifiées au bailli de Vermandois, en novembre 1393 (*Registre du Trésor des Chartes aux archives nationales JJ.* 145); autre Jean COPIN prieur, puis abbé de l'abbaye de Vicogne, de l'ordre des Prémontrés, au diocèse d'Arras; il mourut le 6e jour des ides de décembre de l'an 1409 (*Gallia Christiania T. II*).

Jean COPIN DE CHANCEAU, Ecuyer, qui régla les conditions de son mariage, le 22 janvier 1445, avec Jeanne DE RICEY, fille de Guillaume de Ricey, Ecuyer, Seigneur de Montigny-sur-Aube. Ces conventions furent passées devant l'official de Langres, en présence de noble Perrenault de Grenant, Chanoine de l'église cathédrale de Langres, de Jean de Saint-Seine, Ecuyer, de messire Jean Charmes et de quelques autres. (*Cahier en papier de huit rôles.*)

Philippe ou Philippot DE COPIN, suivit Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, lorsque ce prince vint combattre Jacqueline de Bavière, qui lui disputait la succession du Brabant, à laquelle il avait droit, comme le plus proche parent mâle du dernier Duc et avait réuni à ses domaines le Brabant et la Hollande. Philippe DE COPIN devint, au rapport d'Olivier de la Marche, l'un des principaux officiers de ce prince (*Mémoires, Bruxelles,* 1615).

Jean COPIN, Archer du duc de Brabant, Comte de Nevers, qui obtint au mois de janvier 1482, des lettres de rémission pour avoir tué par imprudence d'un coup d'arbalète, un nommé *Martin*. (*Registre du trésor des Chartes*, *n*° 206 *aux Archives nationales*.)

(1) On trouve, en Bourbonnais, une famille COPIN qui paraît être une branche des COPIN de la Picardie, et à laquelle appartiennent ces personnages, que l'on retrouve cités dans les annales de cette province.

Laurent COPIN, habitait la paroisse de Neuville. (*Noms féodaux, Ire partie, page* 314.)

Jean COPIN, Licencié ès-lois, était Châtelain d'Huriel, en 1458. (*Titre original en parchemin.*)

Robert COPIN avait des rentes et une justice foncière en la paroisse de Saint-Christophe, en 1465. (*Noms féodaux, première partie.*)

Enfin, Nicolas COPIN, Avocat en parlement, possédait le fief de Saint-Loup-sur-l'Abron, en 1676. (*Ibid.*) Cette famille s'éteignit vers cette époque.

Le premier de la famille à partir duquel la filiation peut être établie d'une manière régulière et suivie est Léonard Copin.

FILIATION

I. Léonard Copin habitait Amiens, en l'année 1485, une maison qui appartenait à Pierre Loysel, abbé de Saint-Acheul. (Beauvillé, *Recueil de documents sur la Picardie, tome Ier*.)

Léonard Copin paraît avoir laissé, pour enfants :

1° Nicolas, qui suit;
2° Étienne Copin, demeurant à Mourart-le-Franc, en Beauvaisis, qui obtint des lettres de rémission du roi François Ier, en 1525, à la suite d'une rixe dans laquelle il y avait eu mort d'homme. (*Archives nationales, Registre du Trésor des Chartes, registre JJ.* 248, *f°* 132).
3° Jeanne Copin, qui donna quittance, le 8 juillet 1553, d'une indemnité à elle accordée pour une maison qu'elle possédait et qui fut démolie lors de la construction des fortifications de la ville de Corbie (Beauvillé, *Documents sur la Picardie, tome Ier page* 248).

II. Nicolas Copin, figure, à la date du 15 mai 1538, en qualité d'Archer dans la montre de cent hommes d'armes et de cent quarante-huit archers en garnison à Péronne, sous le commandement de Monseigneur le Dauphin. (Beauvillé, *Documents sur la Picardie*, *page* 232.) Il a laissé pour fils :

III. Noble Georges Copin, qui fut envoyé en Guyenne, où il épousa en l'année 1550, damoiselle N., dont il eut deux enfants, savoir :

1° N., qui suit;
2° Antoine Copin, Seigneur de Valmignon;
2° Marguerite Copin, mariée, en 1569, à Jean de Baradat (1), Ecuyer, Seigneur de Cahusac, dont l'arrière-petit-fils, noble Bernard de Baradat d'Amery de Thou, né au diocèse de Soissons, en 1656, fit ses preuves de Malte, en 1669. (*Vertot*, tome VII.)

IV. Noble N. Copin, Ecuyer, Consul de la ville d'Amiens, en 1590, épousa, en 1605, demoiselle N., dont il eut les enfants ci-après :

1° Louis, qui suit;

(1) La famille de Baradat est originaire de Gascogne; une de ses branches s'est fixée en Soissonnais à la fin du XVIe siècle, et a donné plusieurs personnages remarquables, entre autres un Evêque de Vabres, puis du Mans; un Evêque de Noyon ; plusieurs chevaliers de Malte ; des Mestres-de-camp de cavalerie et d'infanterie, etc. Elle s'est directement alliée aux : de Carbonneau, de Coligny, du Faur, de Lauro, de Romain, etc. Ses armes sont : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.*

3° Maximilien Copin, qui était garde du scel du Roi, en 1651, ainsi qu'il appert d'un acte d'hérédité et de soumission, fait au bailliage de Compiègne pour empêcher le scellé après la mort de feu Raoul Levesque, receveur du Roi, de Senlis et Compiègne. (*Copie collationnée sur papier.*)

V. Noble Louis Copin, Ecuyer, Conseiller du Roi, puis Capitaine des archers de la ville d'Amiens, né vers 1610, épousa vers 1647, demoiselle Enguerrande de Boves, d'une ancienne famille de l'Ile-de-France, qui porte pour armes : *de sinople, à trois pals de vair, au chef cousu de Gueules.*

Il mourut à Amiens, le 18 mars 1683, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église des Jacobins de ladite ville. (*Registres de la paroisse de Saint-Michel d'Amiens.*) Il laissa pour enfants :

1° Claude, qui suit;

2° Noble Louis Copin, né, le 17 juin 1652 (*Registre de la paroisse Saint-Firmin de Castillon d'Amiens.*), avocat en parlement, élu Echevin de la ville d'Amiens, le 25 septembre 1696, exerça les fonctions de l'Echevinage jusqu'au 25 septembre 1698. Il avait épousé Françoise Eudel (1), de laquelle il ne paraît pas avoir laissé d'enfants;

3° Madeleine Copin, née le 14 septembre 1650 (*Registres de la paroisse Saint-Firmin de Castillon.*), fut mariée par contrat, du 12 février 1668, à messire Charles Renouard, Seigneur de Bezancourt, Conseiller du Roi (2).

VI. Noble Claude Copin, Seigneur de Valaupuy, Fay et autres lieux, né le 16 mai, 1648, premier Echevin de la ville d'Amiens, mourut, le 21 septembre 1711, et fut inhumé dans l'église des Jacobins de cette ville. Il s'était marié, en premières noces, le 20 janvier 1671, avec Magdeleine de Flesselles (3), fille de Jacques de Flesselles et d'Elisabeth Feuquel (*Registres de*

(1) L'armorial officiel dressé en suite de l'édit du mois de novembre 1696, donne pour armes à Florimond Eudel, président en l'Election de Péronne, et à Jean Eudel, Chanoine de l'église royale et collégiale dudit lieu : d'*Azur, à un chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

D'autre part, Jean Eudel, Avocat en parlement; Claude Eudel, Avocat à Amiens; Françoise Eudel, veuve de Charles Gorguette, Ecuyer, Sieur du Bus; Marie-Françoise Eudel, femme de Jean Trudaine, Ecuyer, Sieur du Quesnoy, et Eléonore Eudel, veuve de Charles Fournier, sont mentionnées dans ledit armorial.

(2) Charles Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles d'Amiens, est mentionné dans l'armorial général de 1696, comme portant pour armes : d'*Argent, à une quintefeuille de gueules, accompagnée de trois feuilles de houx de sinople, soutenues chacune d'un croissant d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.*

Mathieu Renouad, Ecuyer, Seigneur de la Touasne, Baccns, la Mothe, Villeneuve, était Secrétaire du Roi, Receveur de taille, 1656 et suiv. (*Dict. Hist. Mondidier.*)

(3) La famille de Flesselles ou Flexelles porte : *d'Azur, au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.* Elle remonte à Guy de Flexelles, demeurant à Raincheval, au bailliage d'Amiens, mari d'Honorée le Thuillier, qui en était veuve au mois de décembre 1569. Dans sa descendance, on compte un médecin ordinaire du Roi Henri II, un Docteur régent en la Faculté de Médecine de Paris, un Conseiller en la chambre des Comptes de Paris, reçu en 1669, un Président en la même Chambre et Conseiller d'Etat, plusieurs Conseillers au parlement de Paris, un Lieutenant-Général des armées du Roi, Capitaine des gardes de la Reine Catherine de Suède, Ambassadeur en Pologne et en Suède, Conseiller d'Etat d'épée, un Aumônier du Roi, un Mestre de camp de cavalerie, etc. Les Flesselles ont formé deux branches, l'aînée qui a résidé à Amiens, et la cadette qualifiée de Marquis de Brégy, Vicomtes de Corbeil, Barons de Sainte-Sevère, Seigneurs de Flesselles, de Tigery, etc., se sont alliés aux Canaye, d'Elbene, de Landes, de Thumery, de Croisettes, Coquelard de Préfosse, etc.

la paroisse de Saint-Martin d'Amiens); et en seconde noces, le 5 janvier 1682, avec Marie-Magdeleine Boschet (1). (*Registres de la paroisse de Saint-Remy.*)

Du premier lit, vinrent :

1° Louis-Joseph Copin, qui décéda, le 13 février 1680, à l'âge de six ans et fut inhumé le lendemain en l'église paroissiale de Saint-Michel, vis-à-vis l'hôtel Saint-Roch (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

2° Claude-Louis, qui suit;

3° Jacqueline Copin de Valaupuy, décédée le 20 septembre 1676, âgée de six ans et dix mois. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

4° Anne-Marguerite Copin de Valaupuy, fut mariée, le 21 novembre 1713, à messire François Tondu, sieur du Caudet. A la bénédiction nuptiale assistèrent messire Adrien-Louis Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles d'Amiens, et François Renouard, Conseiller et Avocat du Roi aux Eaux-et-Forêts, cousin de la mariée. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

5° Angélique Copin de Valaupuy, unie, le 27 décembre 1710, à messire Adrien Pingré (2), Écuyer, d'une famille des plus considérables de la ville d'Amiens. (*Registres de la paroisse Saint-Martin d'Amiens.*)

6° Marie-Madeleine Copin de Valaupuy, née, le 26 septembre 1672, fut tenue au baptême par messire Louis Copin, son aïeul paternel et dame Marie-Madeleine de la Porte. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

7° Angélique Copin de Valaupuy, née, le 18 avril 1675, eut pour parrain et marraine messire Charles Renouard et Magdeleine Copin, sa tante. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Elle prit alliance, par contrat du 16 janvier 1698, avec messire Jean-Baptiste Prévost de Rambeaucourt (3), Conseiller et Procureur du Roi, en la prévôté Royale de Doullens, fils de Jean Prévost de Rambeaucourt, « Conseiller et Procureur du Roy en la mairie de la ville de Doullens, » et de damoiselle Marie-Suzanne de Loysel. Les assistants au mariage furent Jacques de Flesselles, Chanoine, Charles Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles à Amiens

(1) Jean Boschet, Ecuyer, Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, portait : *d'or, à trois fasces dentelées de sinople.* (Armorial de 1696.)

(2) A cette famille, alliée directement à celles d'Auxcousteaux, de Blottefière, Dragon, du Fresne, le Guyon de la Mairie, de Hollande, de Louvencourt, Morel, de Rune, etc., appartenaient : Pierre Pingré, Ecuyer, Sieur de Grouy, Conseiller du Roi, Président trésorier de France en la généralité d'Amiens; Pantaléon Pingré, Ecuyer, Sieur de Fricamps, Conseiller du Roi, aussi revêtu des mêmes fonctions; N. Pingré, Lieutenant criminel du bailliage d'Amiens; François Pingré, Seigneur de Foucaucourt, Mousquetaire du Roi; Louis Pingré, Procureur du Roi au bailliage d'Amiens; Henry Pingré, Seigneur de Vraignes; Jean Pingré, Ecuyer, Sieur d'Ambreville, et Jean Pingré, Sieur du Quesnoy, qui tous sont mentionnés dans l'Armorial général de 1696.

D'autre part, Pierre Pingré, Conseiller à la Cour des Aides, fut sacré Évêque de Toulon, le 12 janvier 1659, et mourut le 3 décembre 1662. — Alexandre-Gui Pingré, Chanoine régulier et Bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, mort Membre de l'Institut, le 1er mai 1796 à l'âge de 85 ans, fut un des plus célèbres astronomes du XVIIIe siècle. — Cette famille a pour armes : *d'Argent, au pin de sinople, fruité de gueules, et surmonté d'une grive de sable.*

(3) Cette famille s'est alliée à celle de Judas, du Puis, etc. Louis Prévost, Ecuyer, Sieur de Beauregard, fit enregistrer dans l'Armorial général officiel de 1696, les armes suivantes : *d'Azur, à un dextrochère armé d'argent, mourant du flanc senestre, et tenant un sceptre d'or en pal.*

et Maximilien du Bar, Ecuyer, Lieutenant au régiment de Saluces. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

Angélique Copin était veuve du dit Sieur de Rambeaucourt, avant l'année 1706, ainsi qu'il appert d'une quittance, du 2 décembre 1706, donnée pour arrérages de gages dus à son mari. (*Original en parchemin signé.*)

8° Marie-Barbe Copin de Valaupuy, née le 27 août 1796, fut tenue sur les fonts par messire Jean-Baptiste Pingré, Seigneur du Quesnoy et Barbe de Maconville. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

9° Thérèse Copin de Valaupuy, née le 6 novembre 1677, eut pour parrain Louis de Flesselles et pour marraine Madeleine de Bonnaire. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

10° Antoinette Copin de Valaupuy, née le 24 avril 1769, fut tenue au baptême par Louis Hac et Antoinette Morgan, femme de M. Gelay, Trésorier de l'extraordinaire des guerres. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

Du deuxième lit vinrent :

11° Jean-Joseph Copin de Valaupuy, né le 21 mars 1683, fut tenu au baptême par Jean-Baptiste Boschet, son grand-père et par Madeleine Copin, sa tante. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*) Il épousa Charlotte du Feu, fille de Charles du Feu (1) et de la dame Philiberte de la Machère.

12° Françoise-Catherine Copin de Valaupuy, née le 13 juillet 1684, eut pour parrain et marraine François de Vitry, Ecuyer, Sieur des Autheux et Barbe de Maconville. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*) Elle décéda, le 16 décembre 1754.

13° Jeanne Copin de Valaupuy, née le 16 février 1686, fut tenue sur les fonts par Robert de Vismes, ancien Echevin de la ville d'Amiens, et par Jeanne Cardot, femme de messire Nicolas Picard, Sieur de Boucancourt ; elle mourut le 16 juillet 1753.

14° Marie-Rose Copin de Valaupuy, née le 29 juin 1687 ; ses parrain et marraine furent Jean Boscher, Ecuyer, Chevau-léger de la garde du Roi, et Marie-Magdeleine Copin, sa sœur du premier lit.

VII. Noble Claude-Louis Copin de Valaupuy, né le 21 mars 1681, fut tenu sur les fonts baptismaux par messire François Morgan et Françoise Eudel, femme de messire Louis Copin, Avocat en parlement. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Il épousa, par contrat du 5 mai 1707, Geneviève Caron (2). (*Registres de la paroisse Saint-Sulpice d'Amiens.*)

(1) La famille du Feu est originaire de Picardie. — Nicolas du Feu était Sergent de la Prévôté d'Amiens, en 1576, de même que Philippe, en 1581. Romain du Feu, né à Mondidier, Receveur de la Faculté de médecine de Paris, fut inhumé solennellement dans la nef de Saint-Étienne-du-Mont de Paris, en 1630. (*Dict. hist. de Mondidier.*) Les armes des du Feu sont : *d'Azur, à la Salamandre d'argent, enflammée de gueules.* (Goze. — *Église du Saint-Sépulcre de Mondidier.*)

(2) Charles Caron, Sieur de Blangy, Avocat au parlement, est mentionné dans l'Armorial général de 1696, portent : *de gueules, à trois chevrons d'or.*

De cette union sont issus :

1° Claude-Nicolas, qui suit ;
2° Firmin-Bernard COPIN DE VALAUPUY, Abbé, décédé le 10 février 1772, à l'âge de cinquante-deux ans, et inhumé dans la chapelle Saint-Remy d'Hébecourt. (*Registres de la paroisse Saint-Firmin en-Castillon, à Amiens.*)
3° Marie-Madeleine-Geneviève COPIN DE VALAUPUY, née le 16 août 1707. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Elle fut mariée à Louis BOULLÉ (1), Seigneur d'Elicourt, Officier de la marine du Roi.
4° N. COPIN, Enseigne d'une compagnie d'infanterie à la Louisiane, nommé Lieutenant par commission donnée à Versailles, le 1er février 1754 ; *Signée* Louis, et plus bas : Rouillé. (*Copie en papier collationnée.*)

VIII. Noble Claude-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, propriétaire au village de Vers-Hébecourt, épousa, le 29 janvier 1759, Hélène BARBIER, fille d'Antoine Barbier et de Marie-Marguerite de la Haye. (*Registres de la paroisse Notre-Dame d'Amiens.*) Il mourut, le 11 mai 1792, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, ayant eu de son mariage, les enfants ci-après :

1° Pierre-Louis-Nicolas, qui suit ;
2° Marie-Hélène COPIN DE VALAUPUY, baptisée, le 1er janvier 1760. (*Registres de la paroisse de Vers-Hébecourt.*)
3° Elisabeth-Geneviève COPIN DE VALAUPUY, décédée au berceau, le 31 juillet 1762. (*Reg. ibid.*)
4° Geneviève-Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 12 juillet 1763. (*Reg. ibid.*)
5° Marie-Madeleine COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 30 juillet 1765. (*Reg. ibid.*)
6° Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 9 avril 1767. (*Reg. ibid.*)

IX. Pierre-Louis-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, né, le 31 juillet 1771 (*Registres de la paroisse de Vers-Hébecourt*), épousa, le 5 ventôse an V de la République française (25 février 1797), Geneviève-Angélique-Rosalie DE BAILLON DE BOUVINCOURT (2), sa cousine issue de messire Pierre-Antoine-Lugle-Lu-

(1) Jacques BOULLÉ était Maire de Montdidier, en 1494. — Jacques BOULLÉ, Seigneur d'Argenlieu, Procureur du Roi au bailliage de cette ville, en 1696 ; — Jean BOULLÉ, Prévôt de la même ville, en 1667 ; (*Dict. his. de Mondidier.*) enfin Jean BOULLÉ, Conseiller du Roi au baillage de Mondidier, Officier de feu S. A. R. le duc d'Orléans, est mentionné dans l'Armorial du Roi de 1696, avec les armes : de *Sinople à un chevron d'argent, chargé à la pointe d'un annelet de sable.*

(2) Cette famille, originaire de l'Isle-de-France, où elle a contracté de grandes alliances, possédait les Seigneureries de le Sablonnière, de Gannes, d'Acqueville, de Beaussaut, etc. — Jean et Godefroy DE BAILLON étaient Échevins de la ville de Montdidier, en 1496. — Godefroy DE BAILLON, époux de Jeanne D'ESCLAINVILLERS, fonda en 1549, la chapelle du Saint-Sépulcre de Montdidier. On remarque au milieu de la voûte du chœur de cette chapelle un écusson soutenu par un lion, contenant les armoiries de la famille DE BAILLON, qui sont d'*Azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.* Sur les quatre clefs latérales de ladite voûte se trouvent des écussons en losange, qui appartiennent à des femmes de la famille DE BAILLON. (GOZE, (*Hist. Église Saint-Sépulcre, Mondidier.*) — Cette famille est alliée en Picardie aux Halwin, de Vignacourt, de Poix, de Saint-Fuscien, de Maillart, de la Villette, de Méry, le Caron, Boullé, etc.



glien de Baillon, Chevalier de Bouvincourt, Conseiller du Roi, et de Marie-Angélique Boullé d'Elicourt. (*Registres de la commune de Vers-Hébecourt.*)

Madame DE VALAUPUY DE BAILLON fut arrêtée et emprisonnée sous la Terreur. Elle était nièce et pupille de M. de Bertin de Baillon, ministre de la Justice, émigré le 23 juin 1792.

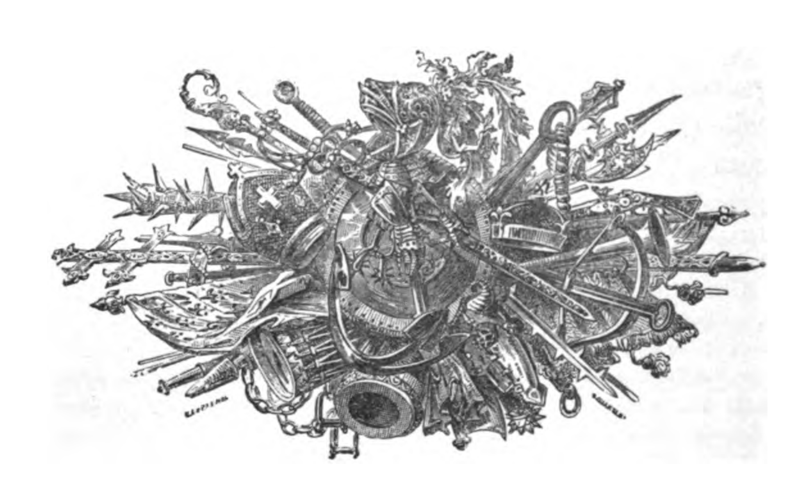
De son union avec mademoiselle DE BAILLON, Pierre-Louis-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, laissa pour enfants :

1° Nicolas-Lugle Luglien, qui suit;
2° Théodore-Alphonse COPIN DE VALAUPUY né le 30 ventôse, an XIII (21 mars 1805);
3° Madeleine-Angélique COPIN DE VALAUPUY, née le 25 vendémiaire an VIII (17 octobre 1799);
4° Marie-Madeleine COPIN DE VALAUPUY, née le 12 vendémiaire an X (5 octobre 1801);
5° Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY.

X. Nicolas-Lugle-Luglien COPIN DE VALAUPUY, a épousé à Guignemicourt, le 14 février 1828, mademoiselle Victorine PICARD, fille de M. Joseph-André Picard, propriétaire, et de dame Victoire Descoutures.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Auguste-Casimir COPIN DE VALAUPUY, né le 11 avril 1829;
2° Louis-Henry-Auguste COPIN DE VALAUPUY, né le 7 janvier 1840;
3° Amable-Victorine-Héloïse COPIN DE VALAUPUY.



DE CORBIN

ÉCUYER, SEIGNEUR DE BOISBONNARD, DE LA CHESNAYE, DE LA BAUSSONNIÈRE,
DE SAINVILLE, DE SOUGÉ LE-GANELON, DE VARENNE, D'YVRÉ-LE-POLIN

TOURAINE ET MAINE



ARMES : *D'argent, à trois corbeaux de sable 2 et 1, et un tourteau de gueules au-dessous de chaque corbeau. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



LA famille DE CORBIN remonte au XVIᵉ siècle et est originaire de la Touraine, où elle jouissait de tous les privilèges de la noblesse. En 1515, on voit figurer Maître Nicolas Corbin, bailli du duché de Vendômois, dans une sentence nommant Louis Salmon écuyer sieur de Léhon, tuteur des enfants de noble François Le Beneux. (D'HOZIER, Armorial général.)

Plusieurs de ses membres ont occupé une assez grande situation dans ce pays et contracté de belles alliances.

Cette famille comprenait deux branches principales. La première établie en Touraine, est aujourd'hui éteinte; elle était représentée par les seigneurs de Boisbonnard et de la Chesnaye.

La seconde, qui vint se fixer dans le Maine vers la fin du XVIIe siècle, y possédait les fiefs de la Baussonnière, de Sainville, de Sougé-le-Ganelon, d'Yvré-le-Polin, et s'est continuée jusqu'à nos jours.

Le cadre restreint de cette notice nous oblige à ne donner sa filiation que d'une façon succincte, et à partir de :

I. Christophe DE CORBIN DE VARENNE, seigneur de la Baussonnière, d'Yvré-le-Polin et autres lieux, inspecteur général des domaines du roi, vivant en 1720, eut pour fils:

II. Christophe-Philippe DE CORBIN DE LA BAUSSONNIÈRE, né en 1731, écuyer, seigneur de la Baussonnière et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Rouergue, et pensionnaire du Roi.

Il avait épousé, en 1768, demoiselle Sophie-Adélaïde GILBERT DE SARCÉ, issue d'une très ancienne maison d'Anjou.

De cette union naquirent cinq enfants :

1° Hercule DE CORBIN, décédé le 18 septembre 1769 et enterré dans l'église de Moncé-en-Belin;
2° Jacques-Marie DE CORBIN, qui suit;
3° Charles-Jacques-Jean DE CORBIN, né et baptisé le 17 avril 1771;
4° Marie-Félix-François DE CORBIN, né et baptisé le 25 mars 1772;
5° J.-B.-Marie DE CORBIN, né et baptisé le 12 octobre 1774.

III. Jacques-Marie DE CORBIN DE LA BAUSSONNIÈRE, né le 16 novembre 1769, à Moncé-en-Belin, près le Mans, épousa en 1814 demoiselle Adèle-Augustine DE LA ROUZÉE, dont il a eu le fils qui suit.

IV. Édouard-Jacques-Marcel DE CORBIN DE LA BAUSSONNIÈRE, né à Paris le 26 juillet 1815, a épousé demoiselle Justine POMADÈRE, dont il a eu:

V. Jules-Victor-Auguste DE CORBIN DE LA BAUSSONNIÈRE, né à Paris le 12 août 1839, marié le 8 juillet 1865 à demoiselle Marie-Louise SOTELLO. De ce mariage naquirent :

1° Georges-Édouard-Jules, qui suit;
2° Henri DE CORBIN.

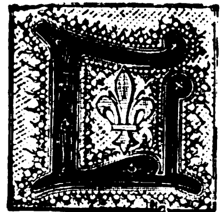
VI. Georges-Édouard-Jules DE CORBIN DE LA BAUSSONNIÈRE, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, né à Paris le 13 mars 1867, a épousé, le 9 février 1893, Mlle Léonie-Marie-Emilie SOHIER, fille de M. Léon Sohier, inspecteur des Chemins de fer de Ceinture, et de Marie Lecomte, et alliée aux d'Astis et à feu le genéral Noizet.

DE CORDAY

NORMANDIE

SEIGNEURS DE SAINT-GERVAIS, DU RENOUARD, D'ARCLAIS, DE GLATIGNY, DE MARTIGNY, DU MESNIL-JOUBERT, D'ARMONT, DE CAUVIGNY, DE GROSDOUET, DE TOURNAY, D'ORBIGNY, ETC., ETC.

ARMES : *d'azur, à trois chevrons d'or.* COURONNE : *de marquis.* SUPPORTS : *deux levrettes.* DEVISE : *Corde et Ore.*



LA famille DE CORDAY est originaire de l'Élection d'Argentan, et son origine remonte au XIIe siècle. Lors de la Recherche de Monfaut, Commissaire du Roi, faite en 1463, plusieurs de ses membres, entre autres Raoul DE CORDAY, Collin DE CORDAY (1), Eustache DE CORDAY, de Falaise, Jean DE CORDAY, du Plessis, furent maintenus nobles dans leurs privilèges.

En 1463 et en 1465, Robert DE CORDAY, Écuyer, héritier de feu Jean Fouillet, Écuyer, Seigneur de Tournay et Jean DE CORDAY, Écuyer, Seigneur de Martigny, reçurent foi et hommage d'Etienne des Champs et de Martin Le Mesle, pour certaines choses relevant desdits fiefs de Tournay et de Martigny. (*Titres originaux.*)

Lors de la recherche de la noblesse de 1666, les DE CORDAY obtinrent encore des jugements de maintenue.

Enfin, en 1789, parmi les membres des assemblées de la Noblesse convoqués pour l'élection de députés aux États généraux, on trouve : Jacques-Adrien DE CORDAY, et François-Isaac DE CORDAY.

La maison DE CORDAY a marqué au premier rang par ses services militaires; plusieurs de ses membres ont été décorés de la Croix de Saint-Louis.

(1) COLLIN DE CORDAY, gouverneur du château de Falaise, se défendit avec un courage surhumain, lors du siège de cette ville par les Anglais, et il fut mutilé des deux mains, lesquelles furent clouées sur la porte du château; la chronique rapporte que de ses moignons sanglants COLLIN DE CORDAY menaçait encore les ennemis.

Elle s'enorgueillit d'avoir donné naissance à l'illustre Charlotte DE CORDAY D'ARMONT qui, au péril de sa vie, osa délivrer le genre humain d'un abominable monstre.

Charles DE CORDAY, né en 1744, fit ses preuves pour être reçu Chevalier de l'Ordre de Malte en 1756.

La famille DE CORDAY qui formait autrefois trois Branches principales, n'en a plus que deux existantes aujourd'hui :

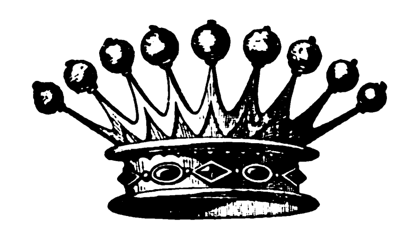
1° Celle des DU RENOUARD ;
2° Celle des D'ORBIGNY.

La branche des du RENOUARD, a pour chef actuel : M. Pierre-Jules DE CORDAY DU RENOUARD, habitant Versailles, qui a eu de son union avec mademoiselle Alexandrine LE VANIER DES VAUVIERS :

1° Henri DE CORDAY DU RENOUARD, marié à mademoiselle Mathilde DE CHASBOISON NOIRFONTAINE dont :
A. Valery DE CORDAY ; *B.* Alfred DE CORDAY ;
2° Charlotte DE CORDAY, mariée à Jacques-Antoine-François, Baron DE BARGHON-FORT-RION, dont deux filles ;
A. B. Marie et Césarine DE BARGHON-DE-FORT-RION.

CORVIN-KOSSAKOWSKI

POLOGNE ET RUSSIE





Armes : ***D'azur au fer à cheval d'argent, sommé d'une croix patée du même, sur laquelle se tient un corbeau essorant de sable, tenant une bague d'or dans son bec.*** **Couronne** : ***de Comte.***



Un membre de la famille CORVIN, aliàs CORVINI, se transporta d'Italie en Pannonie ; ce fut le bisaïeul de Marcus CORVIN qui eut deux fils :

Du premier est issu Jean Huniade, père de Mathias Corvin, roi de Hongrie.

Du second descend Laurent Corvin, qui s'étant transporté en Mazovie, devint, en 1224, hetman (connétable) des princes de Mazovie. Laurent Corvin eut deux fils :

1° Roman Corvin dont proviennent les Corvin-Gasiewski, les Corvin-Kamienski et les Corvin-Kossakowski.

2° Wladimir Corvin, dont descendent les Corvin-Krasinski et les Corvin-Pniewski.

La famille Corvin-Kossakowski compta toujours, depuis 1638, un membre à la Chambre haute de la république de Pologne (Sénat), savoir :

1° Nicolas, castellan de Czernigow, en 1638;
2° Jean-Eustache, castellan (1) de Mscislaw en 1649;
3° Thomas, castellan de Parnava, en 1660 ;
4° Nicolas, castellan de Kijef, en 1706;
5° Dominique, castellan de Podlachie, en 1730 ;
6° Stanislas, castellan de Kaminiec, en 1761 ;
7° Michel, palatin de Witepsk, en 1780 ;
8° Antoine, castellan de Livonie, en 1789;
9° Simon, castellan de Livonie, en 1790 et 1794;

Outre ces neufs sénateurs, on compte :

Deux grands écrivains de la Lithuanie, Joseph, évêque de Livonie, en 1780, et Michel, vivant en 1790 ;
Trois évêques : Joseph, évêque de Livonie, en 1794 ; Jean Népomucène, évêque de Vilna, en 1808 ; et Adam, évêque de Samogilie, en 1813 ;
Un grand connétable ou hetman : Simon, en 1794;
Deux généraux : Joseph, aide de camp de Napoléon Ier ; et Adam, général polonais;
Un grand veneur : Joseph, vivant en 1791. Et onze nonces.

Après cette énumération des charges et dignités remplies par la famille Corvin-Kossakowski, nous ne saurions omettre les noms de ceux qui jouèrent un rôle politique dans les affaires de leur pays.

Le premier, qui mérite d'être mentionné, est François-Nicodème Corvin-Kossakowski, *starost* ou gouverneur de Lomza, qui, en 1605, à la bataille de Kircholim, contre les Suédois, commanda l'aile gauche des armées polonaises.

Nicolas, castellan de Czernigow, qui se distingua contre les Turcs, en 1621.

Un autre Nicolas, nonce de Lublin, fut un des premiers qui appela aux armes le palatinat de Lublin pendant la célèbre confédération de Tarnogvod, pour la défense de la patrie.

Catherine Corvin-Kossakowska, née Potocka, fut une des célébrités du règne de Stanislas-Auguste ; à sa mort ses terres furent confisquées par la Russie.

Simon Corvin-Kossakowski, connétable (grand hetman), s'illustra d'abord comme général dans la confédération de Bar; mais il se laissa entraîner dans le regrettable parti de la confédération de Targowica, en 1792, avec son frère Joseph, évêque de Livonie ; aussi tous deux payèrent-ils de leur vie cette

(1) Nom que l'on donnait aux gouverneurs de places et membres de la Chambre haute, dans l'ancien royaume de Pologne.

faute, pendant la révolution de 1794, avec les autres promoteurs de cette confédération. Simon Corvin-Kossakowski ne laissa pas d'enfants; il avait épousé une Potocka.

Joseph Corvin, général des armées polonaises contre les Russes, fut aide de camp de Napoléon Ier; fit toutes les guerres de l'Empire et fut nommé comte de l'Empire, en 1814. Il mourut en 1842 et ne laissa pas d'enfants.

Jean-Népomucène, évêque de Vilna, fonda la société de bienfaisance de cette ville; il est mort en 1808.

Tout en continuant l'énumération des membres de cette famille qui prirent part aux événements politiques de la Pologne, nous croyons de notre devoir de citer aussi ceux qui furent dotés de titres héréditaires.

Michel Corvin-Kossakowski, sénateur palatin de Vitebsk, membre de la Chambre haute de Pologne, mort en 1799, fut nommé le 18 septembre 1781, comte héréditaire de l'Empire romain. Il avait épousé la comtesse Barbe Zyberg-Kossakowski.

Son fils, Joseph Corvin, grand-veneur de Lithuanie, nonce à la diète de 1791, forma à ses propres frais, en 1812, un régiment de chasseurs. Il fit, sous le commandement du général Monthion, toutes les campagnes de Russie et avec ses chasseurs lithuaniens, protégea la retraite de Vilna à Kowno; puis défendit la forteresse de Spandau, en Prusse, et fut le fondateur d'une commanderie héréditaire de l'ordre de Malte; il avait épousé la comtesse Louise Potocka, laquelle portait : *d'azur, à une triple croix imparfaite d'argent* (*la demi-traverse manque à dextre*).

Il mourut à Varsovie, en 1840, laissant un fils :

Le comte Stanislas Corvin-Kossakowski, né en 1795, mort en 1872; commandeur héréditaire de Malte; sénateur du royaume de Pologne, dernier président de la Chambre héraldique dudit royaume de Pologne; il fonda, en 1858, un majorat de ses terres avec titre d'ordinat (majorat héréditaire). Il épousa, en 1829, la comtesse Alexandrine de Laval de la Louberie, d'une ancienne famille noble du Périgord (1).

Il eut de cette union deux filles et un fils :

1° Catherine, mariée à Stanislas Lempicki, dont les armes sont : *de gueules, au bélier d'argent passant sur une terrasse de sinople, et du flanc duquel coule un jet de sang.*

(1) *Le Monde*, n° 163, du 12 juillet 1872, a publié la biographie du comte Stanislas.



2° Alexandrine Kossakowski, mariée au comte Sigismond de Broel-Plater. Armes : *de gueules à trois fasces d'argent, à la bande de même brochant sur le tout.*
3° Stanislas-Casimir, qui suit :

Le comte Stanislas-Casimir Corvin-Kossakowski, commandeur héréditaire de Malte (ordinat de Lachowicze), est actuellement chambellan de Sa Majesté l'Empereur de Russie, vice-président de la société des beaux-arts de Pologne, juge de paix du district de Vilcomir et maire de la commune de Vilcomir.

Il est né le 3 juin 1837 et a épousé, en 1858, la comtesse Alexandrine Chodkiewicz, petite-fille du général de ce nom et descendant du grand hetman (connétable) Chodkiewicz. Les armes des Chodkiewicz sont : Parti : *au 1, de gueules, à la flèche d'argent le fer en haut le bas fendu et traversé en forme de croix ; au 2, de gueules au griffon d'argent.*

De cette union sont nés quatre enfants :

1° Marie, née en 1861 ;
2° Alexandrine, née en 1863 ;
3° Joseph-Stanislas, né en 1866 ;
4° Sophie, née en 1868.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

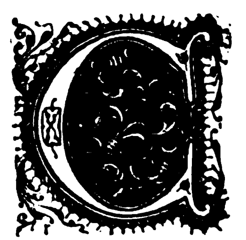
COUDENHOVE

FLANDRE, COMTÉ DE BOURGOGNE, PAYS-BAS

MARQUIS DE CASTIAUX; COMTES DE COUDENHOVE; BARONS DE LA LOIRE, DE FRAITURE ET DE CROIX; SEIGNEURS DE TONGERLÉ, LUSBECKE, OUERMEÈRE, IETIZ, ELFERSHAUSEN, VAUDONCOUR, AINCREVILLE, ETC.



ARMES : *d'or, à la bande ondée de gueules.* L'ÉCU, *timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, accompagné de ses lambrequins d'or et de gueules.* COURONNE : *de baron.* CIMIER : *Une tête de sanglier de sable défendue d'argent, lampassée de gueules.* SUPPORTS : *Deux griffons.*

ETTE maison, de race chevaleresque, est comptée parmi les plus anciennes des Pays-Bas, comté de Flandre et de Bourgogne ; sa filiation est littéralement établie sans interruption depuis le commencement du XIIIe siècle.

Philippe DE L'ESPINOY, la qualifie de « maison bien noble, alliée noblement parmi les familles nobles et riches, et qui a possédé plusieurs nobles terres et seigneuries, entre autres celle d'Ouermeère; elle était une des sept familles nobles de la ville de Gand ayant été très souvent munie des premières charges de magistrats. » (*Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre* imprimé à Douai en 1631, folios 263, 414, 452, 462, 517, 770, 776, 791, 798, 800.)

Gérolf DE COUDENHOVE, seigneur dudit lieu, chevalier, natif du pays de Gueldres, revenant glorieux de la Terre-Sainte où il avait donné des marques de sa valeur, fut en grande estime auprès de Philippe D'ALSACE, comte de Flandre, qui l'honora du titre et de la charge d'écuyer tranchant avec une belle pension pour son entretien. Il épousa, en 1219, Marie DE BAENST, fille de Philippe, chevalier, et mourut le 3 mars 1259. Ces époux furent enterrés au grand chœur de l'église de Saint-Donat, à Bruges.

Leur fils Gislebert (d'autres disent Guiselbert), seigneur DE COUDENHOVE, fut un très vaillant chevalier, et fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte, où il fut fait prisonnier à une bataille dans laquelle les chrétiens furent vaincus; mais, après une dure captivité de trois ans, il revint en Flandre, où il se maria, en 1260, à Bruges, avec Christine VAN ERMELGHEM. Deux fils issus de ce mariage moururent à la Croisade : Pierre DE COUDENHOVE, mort en combattant les infidèles ; et Henri DE COUDENHOVE, décédé d'une fièvre pestilentielle en Palestine. (*Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, par M. DE VISIANO).

Arnould DE COUDENHOVE, vaillant chevalier, fut tué au saccagement de Ninove, du temps de Guy DE DAMPIERRE, comte de Flandre, en 1302.

Hector DE COUDENHOVE fit relief de sa seigneurie à Louis DE NEVERS, comte de Flandre, le 13 novembre 1341 ; cet acte se voit à la cour féodale du Brabant, folio 503; il y est qualifié d'écuyer et son père *nobilis ac potens miles*.

Jean DE COUDENHOVE, chevalier flamand, se retira en Angleterre; il y épousa Rosemunde DE NEVILLE, fille du premier comte de Westmoreland ; son fils Edmond fut créé Banneret par Henri VI, l'an 1460, puis comte de Turpingham par le roi Henri VII.

Edmond, premier vicomte d'Odernisse, nommé par la reine Élisabeth.

Edmond, deuxième vicomte d'Odernisse, fut étranglé par ordre de la même reine pour avoir tenu le parti de MARIE STUART. (*Nobiliaire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, titre 49, département des manuscrits, Bibliothèque nationale).

Jean DE COUDENHOVE, fils aîné de Gérolf III, fut fait chevalier, avec Nicolas TRIEST, par l'archiduc Charles, depuis Charles-Quint, le lendemain de son inauguration comme comte de Flandre, célébrée en la ville de Gand, le 4 mars 1515.

Ledit Jean gît à Saint-Michel à Gand, ainsi qu'il appert par l'épitaphe que l'on voit dans la nef de ladite église vers l'occident, avec ses quartiers et ceux de son épouse Antoinette ADORNES.

« La terre et seigneurie d'Ouermeère, sise au pays de Vaez près Terre-
« monde, est parvenue, dans la suite des temps, à ceux de cette noble famille
« patrice de Gand, nommée DE COUDENHOVE, desquels on voit deux sépultures
« en l'église paroissiale dudit Ouermeère : 1° celle de Jean DE COUDENHOVE,
« seigneur de Gentbruges, etc., mort en 1553, gisant avec sa compagne
« Marie DE AMERONGEN, morte en 1546. — La susdite chapelle d'Ouermeère
« étant ruinée et entièrement détruite par les guerres passées, comme aussi
« l'hôpital de ladite paroisse, a été derechef rebâtie, accommodée et remise
« en sa première splendeur par messire Philippe DE COUDENHOVE, chevalier,
« capitaine, gentilhomme de l'empereur Charles-le-Quint, lequel trépassa
« le 9 septembre 1558 et fut ensépulturé dans ladite chapelle. » (*Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre*, folio 263).

Jacques DE COUDENHOVE a eu ses lettres-patentes de chevalerie à la même date que celles accordées à Nicolas-Maximilien DE MONTMORENCY, données le 5 novembre, et signées le 8 dudit mois en l'an 1581. (Jacques LE ROUX, *Recueil de la noblesse de Bourgogne*, *Limbourg*, *Luxembourg*, *Gueldres*, *Flandre*, *Artois*, etc. — Lille 1715, folio 56.)

Ledit Jacques était un vaillant guerrier, et rendit des services importants à Sa Majesté le roi d'Espagne, lors de la révolution des États-Généraux de Hollande ; il commandait dans Grœningue qu'il maintint sous l'obéissance de Sa Majesté contre les forces de la république naissante.

La preuve en résulte d'une lettre originale d'Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas adressée audit Jacques DE COUDENHOVE, le dernier jour d'avril 1530.

La seigneurie DE LA LOIRE fut érigée en *baronnie*, en 1668, par le roi Charles II, pour Charles-Liévin DE COUDENHOVE, dit DU QUESNOY, marquis de Castiaux, décédé sans postérité mâle en 1700.

La maison DE COUDENHOVE se soutint avec éclat au service des comtes de Flandre et de Bourgogne, des souverains d'Espagne, d'Autriche-Hongrie et des rois de France. Elle a produit des magistrats de la ville de Gand, des commandants des villes de Ninove, de Grœningue; des grands-veneurs au quartier de Bruges, châtelains de Winendaël; des grands fauconniers du Brabant; des chambellans de leurs Majestés Catholiques; un justicier du duché de Clarence; un châtelain de Windsor; des religieux et religieuses dans les abbayes et couvents en Hollande, Flandre, Angleterre, Limbourg, Luxembourg et en France; des chambellans et grands veneurs des princes de Liège; un tréfoncier de Saint-Lambert, à Liège, élu doyen dudit chapitre le 3 juin 1761; des colonels au service de France dans le Royal-Allemand; des chevaliers de Saint-Louis; des officiers des rois de France; des chanoinesses reçues dans les chapitres de Nivelles 16 novembre 1715, de Bouxière en Lorraine les 8 et 15 février 1750, et, en Autriche dans le XIXe siècle, des felds-maréchaux chambellans de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, un bailli de l'ordre de Malte, etc.

Ses alliances directes furent contractées avec les familles de DE BAENST; VAN ERMELGHEN; DE BRUGES; UTENHOVE; DE VAERNEWYCK; DE RAVESCHOOT; DE SOBERTE; DE CRANE; DE PARYS; VAN ZICHELEN; VAN DER MOEREN; DE LA VICHTE; VAN WAERHEM; DE RODES; DE BAESDORP; DE GAVRE; DE MASMINE; VAN NIEUWENBRUGE; VAN VINTÈRE; NEVIL; comte DE WESTMORELAND; DE VÈRE; comte D'OXFORD; CLINTON; DUDLEY; DE SAINT-ALBAN; ADORNES D'AMERONGEN OU VAN AMERONGHEN; DE GRUUTERE; TRIEST; DE BAUDRINGHIEN; DE LANNOY; DU QUESNOY; DE QUAROUBLE; DE RESTEAU; DE ROISIN; D'ONGNYIES; comte DE SWEVEGHEM; comte DU CHASTEL; vicomte DE LA HOUVARDERIE; DE LA VIEFVILLE; DE BELLEFORIÈRE; L'ABBÉ baron DE BEAUFREMONT; comte DE MORVILLERS en Lorraine; SANDELIN; SNOY baron D'OPPUERS; DE VOOCHT-VAN DER LAEN; DE RODOAN; DE BRIALMONT; comte DE CHABO; DE MONTAIGNAC, etc.

Jacques-Eustache DE COUDENHOVE, baron DE FRAITURE, né à Gand en 1643, fils de Jean-François et de Ferdinande-Florence DE BRIALMONT, épousa, en 1672, Agnès DE LEESDAEL, fille de Philippe et de Marguerite-Claire-Anne DE Bos-

CHUYSEN, dame DE CROY-STIPHAUT. De ce mariage vinrent, entre autres enfants, deux fils qui continuèrent la postérité, savoir :

1° Philippe-François DE COUDENHOVE rapporté ci-après;
2° Et Paul DE COUDENHOVE, né à Fraiture, le 29 juin 1683, qui suivra après son frère.

§ I

Philippe-François DE COUDENHOVE, baron de FRAITURE, colonel d'infanterie au service du prince de Liège, fut reçu à l'état noble du pays de Liège et comté de Looz, le 12 décembre 1709 (1); il épousa : 1° Louise-Catherine DE MAILLIEN; et en deuxièmes noces Joséphine DE CUSTINE, morte sans enfants.

Les descendants du premier lit s'allièrent avec les familles DE LA TOUR DE TAXIS, DE REISACH, DE RUSCHEMBERGHE.

Georges-Louis, baron DE COUDENHOVE, seigneur de Setterich, né en 1735, chambellan et grand veneur du prince de Liège, 1762, colonel, fils de Jean-Maximilien-François et petit-fils de Philippe-François susdit; épousa Sophie comtesse DE HATZFELD-WILDENBERG, dame de la Croix étoilée ; fut honoré du titre de comte du Saint-Empire romain pour lui et ses descendants, en 1790; ses enfants furent :

1° Karl, comte COUDENHOVE, né en 1775 ;
2° Et François-Louis, comte COUDENHOVE, né en 1783. Ils ont formé deux branches rapportées ci-après.

BRANCHE AINÉE

Comte Théophile COUDENHOVE, né en 1803, chambellan de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, colonel, fils du comte Karl, seigneur d'Ietiz et de Elfershausen, et de Charlotte DE WAMBOLT, habite Vienne; il a épousé Henriette, comtesse DE AUERSPERG DE ALT ET NEUTHTOSS-PURGSTALL, de laquelle vinrent :

1° Gerolf, né en 1852;
2° Charles, né en 1855;
3° Et quatre filles.

(1) Inséré dans le livre en vélin conservé au greffe de l'état de la noblesse. Ses quartiers sont :
Coudenhove, Brialmont, Rodoan, Triest de Zegershouen.
Leefdael, Boschuysen, Westerholt, Leefdael.



Frères et sœurs : I. Comte Philippe-François Coudenhove, né en 1804, chambellan et lieutenant-colonel, mort en 1875;

II. Comte Max Coudenhove, né en 1805, grand commandeur de l'ordre Teutonique en Autriche, lieutenant-maréchal, conseiller intime de Sa Majesté l'empereur, membre de la Chambre des seigneurs;

III. Comtesse Sophie Coudenhove, née en 1808, dame de la cour de Son Altesse la mère de l'empereur, morte en 1865 ;

IV. Comte Frédérick Coudenhove, mort en 1851, capitaine d'infanterie;

V. Comte Jules Coudenhove, mort en 1867, capitaine de cavalerie ;

VI. Comtesse Marie Coudenhove, née en 1813, supérieure générale de l'ordre du Bon-Pasteur à Angers.

BRANCHE CADETTE

Comte Paul Coudenhove, né en 1808, conseiller aulique (fils aîné du comte François-Louis, chambellan, conseiller intime, lieutenant-maréchal et grand-maître chez l'archiduc Louis, mort en 1851, et d'Augustine de Lowenstern); mort en 1866, laissant de son épouse Alexia, baronne de Schell, les enfants ci-après :

1° George, né en 1854;
2° Giselbert, né en 1857;
3° Charles posthume;
4° Et deux filles.

Frères et sœurs : I. Comte Henri Coudenhove, né en 1810, grand-cordon et bailli de l'ordre Teutonique, colonel en retraite ; il habite Vienne ;

II. Comte Edmond Coudenhove, colonel en retraite, époux de Élisabeth Rüenburg, sans enfants ;

III. Comte Charles Coudenhove, né en 1814, conseiller intime de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, lieutenant-maréchal, mort en 1871, laissant de son épouse Léopoldine, baronne de Honriefs :

1° François, né en 1856;
2° Conrad, né en 1858;
3° Charles, né en 1859;
4° Et trois filles.

IV. Comtesse Albertine Coudenhove, sœur de charité à Prague, sous le nom de *Charitas*, morte en 1876;

V. Comte Louis Coudenhove, né en 1819, chanoine à Vienne;

VI. Comte François Coudenhove, né en 1825, chambellan, ancien capitaine, ancien conseiller de légation, propriétaire de Ronsperg en Bohême, etc., épousa à Paris, en 1857, Marie de Kalergis, fille de Jean de Kalergis et de Marie, comtesse de Nesselrode. De ce mariage vinrent :

1° Henri, né en 1859;
2° Frédérick-Marie, né en 1861 ;
3° Hans-Dominique-Marie, né en 1863;
4° Richard-Marie-Joseph, né en 1867;
5° Et deux filles.

VII. Comtesse Anne-Marie de Coudenhove, née en 1827, reçue chanoinesse.

§ II

Paul de Coudenhove, chevalier, seigneur de Fraiture, baron de Croix, épousa, à Vaudoncour en Lorraine, le 24 février 1721, Anne de Reumont, fille de Philippe-Honoré, baron du Saint-Empire et de Marie, baronne de Landre de Briey. De ce mariage vinrent, entre autres enfants, deux fils qui continuent la postérité :

1° Philippe-François, baron de Coudenhove, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, né le 14 décembre 1721, dont les descendants formèrent primitivement deux branches, dont l'une s'est éteinte en 1856.

Alliances. I. Comte du Hautoy; comte de Sainctignon ; de Springer ; comte Dubois de Riocourt ; comte de Briey de la Clereau ; de Lukacsich.

Représentants actuels. — Les barons de Coudenhove qui ont pour bisaïeul Philippe-François susdit, habitent Dux en Bohême; les trois frères ont été reçus ensemble chambellans de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, le 22 janvier 1880, savoir :

A. Charles, né en 1837, capitaine impérial et royal, marié, en 1872, à Thérèse, baronne de Blumencron, sans enfants;
B. Victor, né en 1839, officier hors service, succède à son père dans la direction des établissements de Dux et Eidlitz, marié à sa cousine Caroline de Riese-Stalburg ; leurs enfants sont : Victor, né en 1866; Marie, née en 1870; Auguste, né en 1873; Charles, né en 1876;
C. Alexandre, officier hors service, né en 1841.

2° Louis-Ferdinand-Joseph, baron DE COUDENHOVE, fils cadet de Paul et de Anne DE REUMONT, seigneur d'Aincreville, chevalier de Saint-Louis, officier dans le régiment de Vierset-infanterie, né en 1726, mort en 1793, avait épousé Marie-Magdeleine DE ZWEIFFEL DE SUÈVE, fille de Anselme et d'Agathe DE MOUZAY; dont deux fils qui continuent la postérité. — L'aîné Charles-Anselme-Ferdinand, baron DE COUDENHOVE, né le 6 juin 1765, épousa, en 1795, Anne-Barbe DE POUILLY, fille de André, baron DE CORNAY, et de N. DE LARDENNOIS DE VILLE. — Le second, Claude-Marie-Joseph DE COUDENHOVE, né le 16 août 1789, ancien officier, laissa de son épouse N. DE CANTOBRE : Alphonse, ancien officier de cavalerie, marié à Anna DE FAILLY, dont Charles né en 1868, et Ferdinand né en 1871.

CHEF DES NOM ET ARMES DE CETTE BRANCHE RESTÉE EN FRANCE. — Joseph-Eugène, baron DE COUDENHOVE (petit-fils de Charles-Anselme-Ferdinand, baron DE COUDENHOVE susdit, né à Fléville (Ardennes), le 4 septembre 1837), fils de Charles-Marie-Édouard DE COUDENHOVE, né en 1800, et de Élisabeth DE BEFFROY. Il épousa le 18 février 1868, Françoise-Félicie-Clémence-Marie-Thérèse D'ESCLAIBES, comtesse D'HUST et DU Saint-Empire, fille de Emmanuel-Marie-Ferdinand, comte D'ESCLAIBES, DE CLAIRMONT, D'HUST et du Saint-Empire romain et de Hélène-Henriette CHANTAL DE GIRVAL ; il eut d'elle :

1° Germaine-Marie-Élisabeth-Hélène, née au château de Lantenay le 18 novembre 1868;
2° Emmanuel-Édouard-Marie-Henry, né à Dijon, le 18 janvier 1872;
3° Jean-Léon-Marie-Raoul, né au château de Lantenay, le 21 avril 1875.

FRÈRE. — Louis-Gabriel DE COUDENHOVE, né en 1844, a deux filles de son premier mariage avec Berthe DE COLNET ; il épousa en deuxièmes noces, le 15 janvier 1879, Thérèse DE GUILLEBON.

ONCLE ET COUSIN GERMAIN. — Joseph-Eugène DE COUDENHOVE, né en 1802, a un fils, Paul, né en 1840, de son épouse Caroline DE LAULANIER.

Ouvrages à consulter : *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, par M. de Herckenrode. *Histoire chronologique du chapitre de Saint-Bavon à Gand*, par E.A.-Hellin.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE COUGNY

BERRY

VICOMTES DU PERRON; SEIGNEURS DE COUGNY, DU VAL,
DE MOULINNEUF, DE MARANDÉ, DE VAUX, DE LA PINGAUDIÈRE, DE LA PRESLE,
DE VORLAY, DU PARC ET DU BREUIL





Armes : *d'azur, à trois aigles d'argent, becquées et membrées de gueules.* — **Couronne** : *de marquis.* — **Supports** : *deux griffons.* — **Devise** : *Non inferiora sequuntur.*

La seigneurie DE COGNY, en Bourbonnais, diocèse et intendance de Bourges (élection de Saint-Amand), qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond (département du Cher), a donné son nom à la famille noble DE COUGNY, appelée quelquefois Cogny.

Il a existé en Normandie une famille nommée Du Cougny, qui portait pour armes : *d'argent, à la fleur de lis de gueules* (De la Chesnaye-des-Bois, *Recherches sur les fleurs de lis)*, à laquelle appartenait vraisemblablement Richard Cougny, garde des sceaux de la vicomté de Vire, devant lequel transigèrent, le 13 décembre 1553, Nicolas de Clinchamp; Jean de Clinchamp, curé de Vassy; Guillaume

de Clinchamp ; Jacques et autre Guillaume de Clinchamp, qui étaient en procès. (NOULLENS, *Histoire généalogique de la Maison de Clinchamp.*) (1)

La famille berrichonne DE COUGNY est connue depuis Pierre DE COUGNY, seigneur de Cogny, compris dans le rôle des nobles de la paroisse de Saint-Amand, de l'année 1401. Sa filiation continue et régulière est établie authentiquement à partir de :

I. Louis DE COUGNY, écuyer, vivant en 1580, qui laissa les trois fils ci-après :

1° Ogier DE COUGNY, président en l'élection d'Issoudun, mort sans postérité;
2° François, qui suit;
3° Jean DE COUGNY, seigneur de Moulinneuf-sur-Cher et de Marandé, légua ses terres à son neveu Pierre DE COUGNY, le 3 février 1637.

II. François DE COUGNY, Ier du nom, écuyer, avocat au Parlement, fut père de trois fils et de trois filles, savoir :

1° Pierre, qui suit;
2° Jacques DE COUGNY, seigneur de Marandé, avocat au Parlement, auteur d'un rameau éteint en 1717;
3° Jérôme, auteur de la BRANCHE DE CHINON, qui viendra plus tard;
4° Catherine DE COUGNY, mariée à Jean GEORGET, président en l'élection de Châteauroux;
5° Jacquette DE COUGNY, épouse de Jean MACÉ, sieur de Prugnes;
6° Marie DE COUGNY, femme de Jacques PILEMI, sieur de Dormillon.

III. Pierre DE COUGNY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Moulinneuf, lieutenant particulier en l'élection d'Issoudun, épousa Jeanne PERROTIN DE BARMONT, de laquelle il eut entre autres enfants :

1° François, qui suit :
2° Joseph DE COUGNY, écuyer, qui fit au Roi, en 1680, avec son frère aîné, dénombrement de la seigneurie de Moulinneuf et de la vicomté du Perron, paroisse de Vasselay-en-Berry.

IV. François DE COUGNY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Moulinneuf, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, élu échevin de cette ville, le 29 juin 1660, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides rendu le 5 mai 1663, après avoir justifié de ses titres et privilèges. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1649, Marie RIGLET, fille de Nicolas Riglet, écuyer, conseiller du Roi, et de Suzanne Songy. Ils ont eu cinq enfants, entre autres :

V. François DE COUGNY, IIIe du nom, écuyer, lieutenant au régiment royal infanterie, né le 24 septembre 1657, épousa, par contrat du 28 décembre 1688, Catherine CRUBLIER dont il eut :

1° Pierre, qui suit;
2° Catherine DE COUGNY, mariée à Charles DE BOISLINARD, écuyer.

(1) On trouve encore dans cette province une famille DE COIGNY dont les armes sont : *d'argent, à trois loups de sable passants, 2 en chef et 1 en pointe, ceux du chef affrontés, et une fleur de lis de gueules placée en abyme, accostée de deux pattes de griffon du même, l'une posée en bande, et l'autre en barre;* nous croyons cette famille toute différente de celle de DE COUGNY.

VI. Pierre DE COUGNY, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Moulinneuf et de la Pingaudière, épousa, par contrat passé le 16 juin 1721, Marie LE COMTE, fille d'un conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel en l'élection de Châteauroux. De cette union sont issus :

1° Pierre-François, dont l'article suit;

2° Nicolas DE COUGNY, chevalier, seigneur de la Presle et autres lieux, père de Marie DE COUGNY, qui épousa Silvain-Pierre-Charles DE BENGY, chevalier de Saint-Louis;

3° Catherine DE COUGNY, religieuse.

VII. Pierre-François DE COUGNY, chevalier, seigneur de la Pingaudière, fut successivement lieutenant en second dans le régiment de Saintonge, le 27 septembre 1739, lieutenant en premier dans le régiment de Stainville, le 28 mai 1744, et capitaine au régiment de la Roche-Aymon, infanterie; a fait les campagnes d'Italie sous le maréchal de Maillebois, et s'est trouvé à la bataille du Tanaro. Il s'était marié par contrat du 1[er] juillet 1760, à Anne DE NIEUL, fille de Gabriel de Nieul, chevalier, et de Marie Trotignon. Ils eurent deux enfants, savoir:

1° Louis-Gabriel DE COUGNY, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, sous-lieutenant de dragons, en 1780;

2° Léon, dont l'article suit.

VIII. Léon DE COUGNY, chevalier, né à Châteauroux, le 25 juillet 1767, a fait ses preuves de noblesse, au mois de février 1787, devant Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, pour entrer à l'École Militaire. Il est décédé le 6 avril 1820, laissant de son mariage avec Thérèse-Joséphine-Laure LE RAHIER, fille de Pierre-Henri Le Rahier, garde du corps de Louis XVI, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, trois enfants, savoir:

1° Jacques-Léon-Ernest DE COUGNY;

2° Marie-Émile-Louis-Joseph DE COUGNY;

3° Marie-Elisabeth-Laure DE COUGNY.

BRANCHE CADETTE A CHINON

III. Jérôme DE COUGNY, écuyer, seigneur de Vorlay, près Issoudun, avocat au Parlement, troisième fils de François de Cougny, I[er] du nom, vivant en 1654, épousa, par contrat du 17 janvier 1638, Marie PEARRON, fille de noble Philippe Pearron, seigneur de Serènes, et de demoiselle Marie de la Châtre. *(Preuves de noblesse de la famille Pearron, par d'Hozier).* Il a laissé, entre autres enfants:

IV. François DE COUGNY, écuyer, seigneur de Vorlay, avocat au Parlement, qui fit l'aveu et dénombrement du fief de Vorlay, paroisse de Saint-Cyr, en 1677 et 1681. Il fut père du fils qui suit.

V. Antoine-Pierre de Cougny du Parc, écuyer, nommé en 1714, conseiller du Roi, à Chinon. De son mariage avec Françoise Ménard d'Izernay, sont issus :

1° Antoine, qui suit;
2° François de Cougny, époux d'Aimée de Gilbert, dont quatre enfants;
3° Françoise de Cougny, mariée à Félix Doucet du Gué, lieutenant particulier à Chinon.

VI. Antoine de Cougny du Breuil, écuyer, conseiller du Roi, à Chinon, a laissé de son union avec Marie de Vaucelles, entre autres enfants, le fils ci-après :

VII. Jean-Pierre de Cougny, Ier du nom, écuyer, gendarme de la Compagnie d'ordonnance du Roi sous le titre de Dauphin, épousa, en 1779, Marcelline Ragonneau, de laquelle il eut quatre enfants, savoir :

1° Jean-Pierre, qui suit;
2° Moïse de Cougny, marié à Émélie Bourgine, dont :
   A. Emile de Cougny, a épousé Marie, fille de la comtesse Pilté qui lui a donné trois filles.
   B. Armand de Cougny, marié à Henriette de Prefeln, dont un fils : Pierre de Cougny de Prefeln, officier de cavalerie, qui a obtenu de relever les nom et titre de baron de Prefeln par décret présidentiel du 1er août 1887.
3° Auguste de Cougny, capitaine au 15e régiment d'infanterie légère. Il a péri au passage de la Bérésina en 1812;
4° Marcelline de Cougny, mariée à M. de la Mothe.

VIII. Jean-Pierre de Cougny, IIe du nom, procureur du roi à Gien, destitué en 1830. Il avait épousé, en 1814, Marie-Désirée du Moustier, fille de M. du Moustier, capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. De cette union sont issus :

1° Jean-Gustave de Cougny, chef actuel de nom et d'armes de la maison de Cougny, directeur de la Société d'archéologie française, a épousé Marie-Elisabeth-Laure de Cougny;
2° Louis-Hippolyte, qui suit;
3° Marie-Désirée de Cougny.

IX. Louis-Hippolyte de Cougny, épousa Jeanne Lannier de Rochville, qui lui a donné deux fils, savoir:

1° Marie-Roger, qui suit ;
2° Pierre-Marie de Cougny, époux de Jeanne de Beaumont.

X. Marie-Roger de Cougny, ancien officier de zouaves de Charette, a épousé Jeanne de Billy.

DE COUHÉ DE LUSIGNAN

POITOU

COMTES ET BARONS; VICOMTES DE BRIDIERS, BETZ ET DE L'ILE-SAVARY;
SEIGNEURS DE LA ROCHE-A-GUET, MAILLÉ, LA BUSSIÈRE, LA GUITTIÈRE, DES BERGERAIS,
DE FLEURAI, DE LA TOUR-LÉGAT, DE TOUVANT, DE LA GIRAUDIÈRE,
DES BROSSES, PUYGIRAULT, PINEAU, LESTANG, DU MAS DE MAZIÈRES, DE BESSAY,
FAYOLLE, DE LA BESGE, DU CHIRON, DU PEUX, DE LA VOISINIÈRE, ETC.



ARMES : *Écartelé d'or et d'azur, à quatre merlettes de l'un en l'autre.* — SUPPORTS : *deux lions d'or.* — COURONNE : *de comte.* — CIMIER : *une Mélusine issant d'une demi-tour crénelée.* — DEVISE : *Pour loyauté maintenir.*


ès le commencement du XIIe siècle, il existait en Poitou une famille DE COUHÉ, issue de l'illustre maison DE LUSIGNAN. Dans sa *Généalogie des familles issues de la maison* DE LUSIGNAN, Étienne de Chypre relate les faits suivants : « Jean DE LUSIGNAN (vivant vers l'an 1100), » fils de Hugues IV dit le Brun, comte DE LUSIGNAN et » de la Marche, eut pour apanage la baronnie DE » COUHÉ et laissa de sa femme, après son trépas : » Hugues qui lui succéda, et quelques autres desquels je n'ai trouvé » le nom. Hugues a succédé à son père à la susdite baronnie, » et donna, en 1153, secours à Louis VII, roi de France, contre » Henri II, roi d'Angleterre, étant lui seul de cette maison avec Henri, » comte de LUSIGNAN, son cousin, pour la défense de la couronne de » France. De cet Hugues sont sortis les autres barons DE COUHÉ; mais » pour ce jourd'huy la dite baronnie est tombée en la maison des » Mortomé, et pour ce que je ne puis trouver toute la succession entière » des dits barons, je suis contraint de cesser en iceluy sans oser passer » plus outre. »

On trouve la confirmation de cette assertion dans le *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des côtes d'Angoulême*, par Corlieu, imprimé en 1576. L'auteur y raconte, avec détails, qu'en 1152, après la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine par Louis le Jeune, Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, et depuis roi d'Angleterre, épousa la dite Aliénor ; « et furent faictes, ajoute-il, » les nopces à Poictiers, où se trouva le comte Guillaume et tous les » vassaulx du duché de Guyenne et comté de Poictou, pour ce mandez, » excepté touttes fois le *baron* DE COUHÉ, *qui estoit de la maison* DE » LEZIGNEM, et tenoit secrettement le party du roy; pour ce, luy fit » guerre le duc Henry, en laquelle Guillaume, qui en vouloit à ceux » DE LEZIGNEM, luy assista, puis enfin, il fut faict quelque accord » fourcé. » Puis, il ajoute qu'en 1154, Henri, étant devenu roi d'Angleterre, attira en France des seigneurs anglais, et les pourvut d'honneurs et de richesses ; que cette conduite souleva les Poitevins, « et » entrèrent bientôt en ligue contre Henry, Hugues DE LEZIGNEM, comte » de la Marche; Hennery son frère, le *baron* DE COUHÉ, le vicomte de » Limoges, les Chabots, et plusieurs autres. »

Favyn, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (imprimé en

1620); Ottereau, dans une généalogie manuscrite de la Maison de Lusignan, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris; Sainte-Marthe, en sa *Généalogie de la Trémouille*, imprimée en 1667; Auguste Galland, également auteur d'une généalogie manuscrite de la Maison DE LUSIGNAN, et Chalmeil, en son *Histoire de Touraine,* disent que la famille DE COUHÉ est issue d'une branche cadette de celle DE LUSIGNAN.

L'Hermite-Souliers, dans son *Inventaire de Touraine*, imprimé en 1669, et Dom Fonteneau, dans ses manuscrits, confirment la même opinion.

A l'exemple des autres branches cadettes de la maison DE LUSIGNAN, la famille DE COUHÉ prit des armes différentes de celles de l'auteur des rois de Jérusalem, précisément à l'époque où les armoiries ont été adoptées et sont devenues héréditaires. Elle a toutefois gardé, en souvenir de son extraction, le même cimier que la branche ainée : *une Mélusine* (1). Cet usage a été conservé par toutes les maisons issues de celle de LUSIGNAN, les La Rochefoucauld entre autres.

Après Jean et Hugues DE COUHÉ, les chartes et documents nous signalent des personnages isolés de cette maison, dont voici la nomenclature:

Aymeri DE COUHÉ (*de Coec* et *de Coiaco*), chanoine de Saint-Hilaire-de-Poitiers, vivant en 1145 (Dom Fonteneau).

Gauthier DE COUHÉ, Giraud et Aymeri son frère, sont témoins d'un traité fait à Mirebeau, en l'an 1161 (id.).

Guillaume-Arnaud DE COUHÉ fit, du consentement de sa femme et de ses enfants, une donation au monastère de Montazay, en 1187 (id.).

Aymeri DE COUHÉ fut témoin de la donation de la dîme sur la paroisse de Bonnes, faite par Josselin de Lezay au monastère de la Puye en 1203 (id.).

En 1211, P. DE COUHÉ fut présent à la donation faite à l'abbaye de Nouaillé par Bertrand Gauvain, chevalier, de tout ce qu'il possédait à Chaunay, dans le fief de la dite abbaye de Nouaillé (id.).

Jean DE COUHÉ, chanoine de Saint-Hilaire-de-Poitiers en 1250 (id.).

Guillaume DE COUHÉ, *miles*, chevalier, vendit, avant l'an 1300, à l'évêque

(1) Selon la tradition populaire et les historiens, MÉLUSINE, magicienne ou fée célèbre dans nos romans de chevalerie et dans les légendes du Poitou, descendait d'un certain Elénas, roi d'Albanie, laquelle épousa Raymondin, comte de Poitou. Elle devint la tige des maisons DE LUSIGNAN (et par suite de Jérusalem et de Chypre), de Luxembourg et de Bohême. On dit qu'elle se changeait en serpent, tous les samedis, pour avoir donné elle-même la mort à son père. Son mari, l'ayant un jour aperçue dans sa métamorphose, l'enferma dans un souterrain de son château DE LUSIGNAN, où elle est depuis restée emprisonnée.



de Poitiers, les tailles qu'il prélevait sur les hommes de la Brocatère. (G. Gauthier).

Vers 1300, Pierre DE COUHÉ, varlet, et Aymeri DE COUHÉ vendirent à l'évêque de Poitiers, seigneur d'Angles, diverses pièces de terre (id).

Jean DE COUHÉ possédait, à la même époque, un fief relevant de l'évêque de Poitiers, seigneur d'Angles *(Archives nationales)*.

La filiation non interrompue de la maison DE COUHÉ DE LUSIGNAN, établie d'après les manuscrits de Dom Fonteneau, les preuves faites pour l'ordre de Malte, et les documents du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, commence à :

I. Geoffroy DE COUHÉ DE LUSIGNAN qui le premier réunit les deux noms de Couhé et de Lusignan. Il épousa, en 1317, demoiselle Jeanne DE COIGNAC qui lui donna le fils qui suit.

II. Jean DE COUHÉ DE LUSIGNAN, Ier du nom, écuyer, épousa en 1348 demoiselle Marie DE VENTADOUR, dont un fils :

III. Guy DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, Maillé et de la Bussière, aussi seigneur de la Guittière en 1395, année pendant laquelle il s'unit à Anne DE SALUCES, dont trois enfants :

1° Jean qui suit :
2° Guillaume DE COUHÉ DE LUSIGNAN, auteur de la BRANCHE DES SEIGNEURS DE LESTANG ET DU MAS, qui viendra plus tard;
3° Isabeau DE COUHÉ DE LUSIGNAN, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers en 1456, et morte en 1491.

IV. Jean DE COUHÉ DE LUSIGNAN, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, de Maillé, de la Bussière et de Clostille, épousa, le 15 janvier 1426, Hytière BERLAND, fille de N. Berland et de Jeanne de Jeu. Il mourut le 14 février 1494, et fut inhumé dans la chapelle de l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers. Il fut père de quatre enfants, savoir :

1° Méry ou Émery qui suit;
2° Jeanne DE COUHÉ DE LUSIGNAN, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers en 1491, morte en 1511;
3° Isabeau DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mariée 1° à François CHASTEIGNER, écuyer, seigneur de Bourdigale; 2° en 1471, à Jean BERLAND, seigneur de Charbé;
4° Louise DE COUHÉ DE LUSIGNAN, morte le 18 septembre 1520.

V. Méry ou Émery DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, Maillé, la Bussière, la Guittière et Chastillon, fut chargé par le roi Charles VIII de conduire la noblesse du Poitou au siège de Rennes,

par commission du 2 août 1491. Il épousa, en 1465, Antoinette d'Aloigny, dont il eut un fils unique qui suit.

VI. François de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, Maillé, la Bussière et Chastillon, s'unit, le 17 janvier 1503, à demoiselle Renée de Betz, qui lui donna, entre autres enfants:

VII. Joachim de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur des Arnois, la Roche-à-Guet, Maillé, etc, nommé dans un procès-verbal du 3 juillet 1543, qui épousa, le 5 Juillet 1550, Antoinette de la Bussière, dont il eut entre autres enfants :

1° Paul, qui suit;
2° Joachim de Couhé de Lusignan, auteur de la Branche de Touvant, qui viendra plus loin.

VIII. Paul de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, Maillé et de la Bussière, vicomte de Bridiers, Betz et de l'Ile-Savary, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et chevalier de son Ordre, avait épousé en 1583, Denise de Varie, qui lui donna deux fils, savoir :

1° Louis, qui suit;
2° Charles de Couhé de Lusignan, chevalier, seigneur de la Roche-à-Guet, partagea avec son frère le 10 mai 1620, et s'unit à Suzanne de Thianges, dont quatre fils: A. François de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur de la Roche-à-Guet, dont on ignore la descendance. — B. Henri de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur de la Mesnardière, maintenu noble le 4 juillet 1668. — C. Daniel de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur des Bergerais et de Fleurai, épousa le 4 décembre 1655, Renée de Gréaulme, dont: Henri de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur des Bergerais, la Tour-Légat, qui fut maintenu noble, le 5 juillet 1668. — D. René de Couhé de Lusignan, vivant en 1635.

IX. Louis de Couhé de Lusignan, Ier du nom, chevalier, seigneur et vicomte de l'Ile-Savary, s'unit, le 13 septembre 1612, à Louise de Gamaches, fille du vicomte de Gamaches, dont entre autres enfants :

X. Louis de Couhé de Lusignan, IIe du nom, chevalier, seigneur de Betz, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses cousins, le 5 juillet 1668, par M. Voysin de la Noiraye, intendant de Touraine. Il épousa, le 22 janvier 1641, Élisabeth-Madeleine de Chergé, qui lui donna huit enfants parmi lesquels: François et Paul de Couhé de Lusignan, reçus chevaliers de Malte, le 7 août 1663. Aucun des quatre fils ne paraît avoir fait souche.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TOUVANT ET DE VILLIERS

VIII. Joachim DE COUHÉ DE LUSIGNAN (fils puîné de Joachim de Couhé de Lusignan et d'Antoinette de la Bussière), écuyer, seigneur des Escuries, épousa, le 13 juillet 1578, Catherine LE VAILLANT, qui lui donna six enfants, parmi lesquels Charles ci-après continua la filiation.

IX. Charles DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Puygirault, s'unit, le 26 novembre 1623, à Françoise DE GIFFART, dont deux fils :

1° René DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de la Giraudière, maintenu noble le 5 juillet 1668 ;
2° Pierre qui suit.

X. Pierre DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Touvant, maintenu dans sa noblesse par jugement du 5 juillet 1668, assista au ban de 1691, et s'unit, le 31 mai 1662, à Marie DE VAUCELLES, dont il eut entre autres enfants, Honoré, qui suit.

XI. Honoré DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Villiers, capitaine au régiment de Vermandois, épousa: 1° Catherine PORTAL; 2°, le 29 mai 1713, Jeanne-Perrine-Françoise TESTU. Il eut pour fils:

XII. René-Honoré DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, épousa, en 1744, Marie PHELYPPEAUX et laissa deux fils :

1° Louis-René, qui suit ;
2° Benjamin DE COUHÉ DE LUSIGNAN, époux de Mlle DE RULLECOURT.

XIII. Louis-René DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Beauchamps, épousa Anne DE MAUVISE, dont il était veuf en 1725, et dont il eut :

1° Louis-René DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de TOUVANT, lequel assista à l'assemblée de la noblesse convoquée à Poitiers en 1789 ;
2° Emmanuel qui suit.

XIV. Emmanuel DE COUHÉ DE LUSIGNAN épousa Mademoiselle DE VEZIEN DE CHAMPAGNE, dont le fils ci-après.

XV. Étienne-Julien DE COUHÉ DE LUSIGNAN, vivant en 1848.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LESTANG, DE PINEAU, ETC. (ÉTEINTE)

IV. Guillaume de COUHÉ DE LUSIGNAN (fils puîné de Guy de Couhé de Lusignan et d'Anne de Saluces), écuyer, seigneur de Pineau, épousa, en 1427, Jeanne DE MOSNARD, dame de Lestang. Il testa, le 4 septembre 1485, ordonna qu'on l'enterrât dans la tombe de ses prédécesseurs,

en l'églse de Leissac, et institua pour son exécuteur testamentaire son fils aîné, Jean, qui suit.

V. Jean DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Lestang, rendit aveu, le 10 mars 1496, de l'hôtel noble de Lestang à Louis Bonnin, écuyer. Il avait épousé, en 1466, Christine DES PREZ, de laquelle il eut :

1° Aimar DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Bessay, époux de Madeleine DE MAULAY, dont : Jean, François, Gabrielle et Anne DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mineurs, en 1503;
2° François, qui suit;
3° Amaury DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mineur, en 1502;
4° Odet DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mineur, en 1502;
5° Florence DE COUHÉ DE LUSIGNAN, qui donna tous ses biens à ses neveux, en 1532.

VI. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lestang, rendit aveu à Louis Bonnin, le 13 août 1502, comme fondé de pouvoirs de Madeleine de Maulay, sa belle-sœur, veuve à cette époque. Il épousa, le 17 janvier 1506, Antoinette AMBASMAT, et testa, le 3 juillet 1530, ayant sept enfants, dont un fils, François qui suit.

VII. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lestang, rendit aveu de cette terre, le 25 mars 1545, à François Bonnin, écuyer. Il épousa, le 30 avril 1536, Denise DE LA ROCHE, dont il eut :

VIII. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Lestang, de Fayolle et du Mas de Mazières, gentilhomme « *de grand jugement* », disent MM. Robert du Dorat, fut nommé, en 1610, gentilhomme de la Chambre du roi Louis XIII, et maintenu dans sa noblesse, les 26 novembre 1584 et 9 juin 1599. Il avait épousé, le 2 novembre 1572, demoiselle Françoise YSORÉ, dame du Mas de Mazières, qui lui donna quatre fils, savoir :

° François, qui suit;
2° Jacques DE COUHÉ DE LUSIGNAN, auteur de la BRANCHE DE FAYOLLE éteinte;
3° Gabriel DE COUHÉ DE LUSIGNAN, auteur de la BRANCHE DU PEUX;
4° Charles DE COUHÉ DE LUSIGNAN, qui fit ses preuves pour être admis chevalier de Malte, le 5 mai 1598, et fut reçu en 1599.

IX. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, IVe du nom, écuyer, seigneur de Lestang et du Mas de Mazières, acheta diverses pièces de terre de Jacques de Thorigné, le 2 mai 1631. Il eut de Françoise DE JAVERLAC, qu'il avait épousée, le 16 mars 1615, entre autres enfants :

1° Henri DE COUHÉ DE LUSIGNAN, chevalier, seigneur de Lestang, maintenu dans sa noblesse, par jugement du 10 décembre 1667, qui épousa, le 27 février 1650, Catherine DE LA BARRE, dont il n'eut que quatre filles.

2° Charles DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur du Mas de Mazières, fut maintenu noble avec ses frères, par M. d'Aguesseau, le 4 avril 1667, et épousa en secondes noces demoiselle Foi BEGAUD, qui lui donna deux fils :

A. Philippe DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Mornay et de la Besge, épousa, après 1708, Marie-Antoinette DE MAISONS, dont:

AA. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de la Besge, s'unit à Marie-Jeanne DE COUHÉ DE LUSIGNAN, fille de François de Couhé de Lusignan, seigneur de Fayolle et de Charlotte Gracieux, dont il n'eut que trois filles.

B. Charles DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur du Mas de Mazières, maintenu noble, le 1er septembre 1667, par M. de Barentin.

3° Paul DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Saint-Paul, épousa Anne COQUET, fille du seigneur de la Forge-Neuve, dont, entre autres enfants:

A. Jean DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur du Mas de Mazières, qui s'unit à Anne DE COUHÉ DE LUSIGNAN, fille de Gilbert de Couhé de Lusignan, seigneur de Fayolle, et de Diane Begaud, dont : François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, seigneur du Mas de Mazières et de Saint-Paul, âgé de 9 ans environ, en 1708.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DU PEUX, COMTES DE LUSIGNAN

(ACTUELLEMENT EXISTANTE)

IX. Gabriel DE COUHÉ DE LUSIGNAN, (troisième fils de François de Couhé de Lusignan et de Françoise Ysoré), écuyer, seigneur de Fayolle, fut maintenu dans sa noblesse, le 1er juillet 1634, par sentence de l'élection de Poitiers. Il avait épousé, le 5 mai 1625, demoiselle Marguerite DU CHASTEAU, fille d'Isaac du Chasteau, écuyer, seigneur de Montsoreau et du Peux, et de Françoise Taveau, dont il eut, entre autres enfants :

X. René DE COUHÉ DE LUSIGNAN, Ier du nom, écuyer, seigneur du Peux, obtint de M. de Barentin, le 10 décembre 1667, un jugement de maintenue de noblesse. De demoiselle Françoise BOISSON, qu'il avait épousée, le 27 février 1654, il laissa, entre autres enfants :

1° Louis, qui suit:

2° Jean DE COUHÉ DE LUSIGNAN, époux de mademoiselle DU RIVAUD ;

3° François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur du Peux et de la Voisinière, cornette dans le régiment de Grammont-dragons, en 1691, épousa, le 6 janvier 1694, Agnès DE RIS, dont: Louise DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 15 novembre 1696, qui fit ses preuves pour entrer à Saint-Cyr.



XI. Louis DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Lespois, servit dans le premier escadron, au ban de 1693. Il épousa, le 2 septembre 1686, Catherine VEZIEN, fille de Jacques Vezien, chevalier, et de Marie Chauvet, dont le fils unique ci-après.

XII. François DE COUHÉ DE LUSIGNAN, écuyer, seigneur de Beauchamps, s'unit, le 14 juillet 1725, à Marie-Anne-Marguerite DU DRAC, fille de Louis du Drac, écuyer, seigneur de Bois-Bousseau, et de Marguerite de Blom, laquelle lui donna pour enfants :

1° René, qui suit ;

2° Louis DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 7 novembre 1737, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, obtint, en 1787, une pension de 300 livres pour ses services et sa retraite, comme ancien lieutenant au régiment des Chasseurs des Vosges-infanterie. Émigré en 1791, il rejoignit l'armée des Princes, et fit la campagne de 1792 dans la 4e compagnie noble du Poitou-infanterie ; ensuite, dans les vétérans de la Châtre, la fameuse campagne d'hiver de Hollande (1794) ; prit part à la campagne de Quiberon et fut une des victimes de la capitulation. En marchant à la mort, il pria l'officier (poitevin comme lui), qui commandait le peloton chargé de le fusiller, de faire passer sa croix de Saint-Louis à son neveu, Tite DE COUHÉ DE LUSIGNAN, alors en Vendée ; et cet officier refusa d'être le dépositaire du vœu suprême d'un homme d'honneur. Il avait épousé, le 21 janvier 1783, Marie DE SCOURIONS DE BOISMORAND, dont il n'eut pas d'enfants.

XIII. René DE COUHÉ DE LUSIGNAN, seigneur de Beauchamps, chevalier de Saint-Louis, né le 18 août 1736, assista à l'assemblée de la noblesse de Poitiers en 1789. Émigré en 1791, quoique étant âgé de 55 ans, et père de cinq enfants, il suivit constamment, pendant l'émigration, la fortune de son frère Louis, fusillé, comme nous venons de le dire, à Quiberon, et fit avec lui partie de cette funeste expédition, malgré ses fatigues résultant des terribles campagnes accomplies en Hollande. Tombé malade pendant la traversée, il fut obligé de débarquer à Cowes (Ile de Wight), et y mourut le 11 juin 1795. Quelque temps avant sa mort, il avait fait passer secrètement une lettre à sa femme, dame Marie-Sophie DU BOUEX, dans laquelle il lui représentait que leur fils aîné avait alors plus de *quatorze ans*, et se devait à son roi dans les tristes circonstances où se trouvait le royaume, qu'il se mît donc en devoir ou de le rejoindre en émigration, ou de passer en Vendée alors en insurrection. Dans ces temps d'énergie, les gentilshommes savaient se dévouer : ce fils, qu'il appelait aux armes si jeune, n'avait pas attendu les ordres de son père et était déjà dans les rangs vendéens.

Bien que le nom de René DE COUHÉ DE LUSIGNAN ne figure pas, croyons-nous, sur les registres de l'Ordre de Saint-Louis, il avait néanmoins été gratifié de cette décoration, probablement pendant l'émigration, d'après des notes de M. Filleau, conservées dans le cabinet de M. Beauchet-Filleau, son petit-fils.

René DE COUHÉ DE LUSIGNAN avait épousé, le 11 juin 1778, Marie-Sophie DU BOUEX DE VILLEMORT, fille de Henri-Joseph du Bouex, comte de Villemort, seigneur de Villemort, ancien capitaine de dragons au régiment Dauphin, et de Marie-Henriette-Julie Petit de la Guierche. De ce mariage sont issus :

1° Tite-Marie-Louis, qui suit;
2° Victorine DE COUHÉ DE LUSIGNAN, décédée le 20 mai 1833, sans alliance;
3° Berthe DE COUHÉ DE LUSIGNAN, morte le 7 avril 1868, non mariée;
4° Aimée DE COUHÉ DE LUSIGNAN, décédée en 1856, également sans alliance;
5° Benjamin DE COUHÉ DE LUSIGNAN, auteur d'un rameau qui viendra plus loin.

XIV. Tite-Marie-Louis, comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 8 avril 1779, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, rejoignit l'armée vendéenne en mars 1794; il avait alors quatorze ans.

Il servit d'abord, comme volontaire, dans la division de Cerizay, qui faisait partie de l'armée du général Stofflet; passé le 10 mai 1795 à l'armée du centre, commandée par M. de Sapinaud, il fut attaché à l'état-major avec le grade de capitaine de cavalerie, ainsi que le constate un certificat délivré par le général de Sapinaud, le 12 mai 1814, certificat conçu dans les termes les plus honorables. Il revint ensuite avec le même grade à l'armée d'Anjou. Fait prisonnier le 28 brumaire an IV, à Bois-Giraud, avec les chefs vendéens, Daniau du Perrat, Brice Denys, Jacques Prud'homme et Guignard, il fut condamné à mort par une commission, ainsi qu'on le voit par cette note sommaire insérée dans la *Biographie de tous les hommes morts et vivants, qui ont marqué à la fin du XVIII*e *siècle, 3*e *édition, page 23 :*
« LUSIGNAN, (le chevalier DE), officier vendéen, ayant été fait prisonnier,
» fut conduit à Nantes, livré à une commission militaire, et fusillé. »

Cependant le premier jugement fut cassé, et Tite DE COUHÉ DE LUSIGNAN fut acquitté par un second conseil de guerre en date du 17 frimaire an IV, le conseil, est-il dit dans l'arrêt, ayant pris en considération son âge, et les dépositions avantageuses du général Caffin. Rentré à Poitiers, quoique sous la surveillance des autorités militaires, il par-

vint, à force d'audace, à s'évader de cette ville et rejoignit, en mai 1796, M. Le Picard de Phélyppeaux, son parent et son ami, lequel avait tenté d'organiser une insurrection royaliste en Sologne, et d'y faire une seconde Vendée. Fait prisonnier avec lui dans les premiers jours de juin 1796, il subit plusieurs mois de détention à Orléans et à Châteauroux, mais ne fut rendu à la liberté que le 14 fructidor an IV.

En novembre 1799, Tite DE COUHÉ DE LUSIGNAN rejoignit l'armée vendéenne d'Anjou, commandée par le général d'Autichamp, et en fit partie jusqu'à la pacification, en qualité de major de division, ainsi qu'il résulte d'un certificat fort élogieux qui lui fut délivré par ledit général, le 6 mars 1815. Incorporé, le 16 juin 1814, dans les gardes du corps, compagnie de Noailles, il fut un des soixante gardes qui eurent l'honneur d'escorter le roi Louis XVIII, dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, ainsi que cela est constaté par un certificat du duc de Mouchy, en date du 24 juin 1816; il se joignit ensuite aux escadrons de guerre qui accompagnèrent les princes jusqu'au licenciement de la maison du roi.

Rentré peu de temps après dans sa famille, à Poitiers, Tite DE COUHÉ DE LUSIGNAN alla rejoindre, en Vendée, ses anciens compagnons d'armes, et par brevet du 14 juin 1815, signé au quartier général de Saint-Aubin-de-Baubigné, par M. de Sapinaud, général en chef, et M. Auguste de La Rochejaquelein, major général de la grande armée du roi, il fut nommé adjudant général commandant dans le 4e corps de la grande armée du roi. Nommé chevalier de Saint-Louis et reçu dans cet Ordre par le prince de Condé, le 18 septembre 1816, il fut promu au grade de chef de bataillon par ordonnance royale du 18 décembre de la même année. Il est décédé à Poitiers, le 6 février 1832.

Tite-Marie-Louis comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN avait épousé, le 2 messidor, an XIII, Sophie-Adélaïde-Marie PIET DE BEAUREPAIRE (1), née en 1781 et morte le 22 janvier 1857. Elle était fille de messire René-

(1) La famille PIET DE BEAUREPAIRE, qui porte pour armes : *d'hermines, au lion rampant de gueules*, doit être inscrite dans le Martyrologe des guerres vendéennes : le chevalier DE BEAUREPAIRE a été exécuté en 1793, sur l'échafaud révolutionnaire, à Angers; René-Pierre-Charles PIET DE BEAUREPAIRE, après avoir suivi, avec sa femme et ses quatre plus jeunes enfants, la triste fortune de l'armée vendéenne dans sa marche outre-Loire, après avoir été témoin, avec sa famille, des horribles massacres du Mans, ainsi que de l'héroïque et longue agonie de la grande armée vendéenne, a péri fusillé dans les massacres à jamais odieux de Savenay; Sophie-Éléonore DE FEYDEAU, sa malheureuse femme, blessée dans la même journée, expira la nuit suivante dans les prisons de Savenay, en laissant ses jeunes enfants à la merci de ses bourreaux; l'un de ses jeunes fils, Armand DE BEAUREPAIRE, mourut frappé d'une balle près d'eux; sa fille unique, depuis Mme DE LUSIGNAN, alors âgée de douze ans, blessée à la main d'un coup de sabre et frappée de coups de crosse de fusil, traînée avec son jeune frère, Auguste, des prisons de Savenay à celles de Nantes, n'échappa que par miracle aux noyades de Carrier, auxquelles elle était destinée avec son frère. Retirée des prisons de Nantes

Pierre-Charles Piet de Beaurepaire et de Sophie-Éléonore de Feydeau, d'une famille qui compte de nombreuses victimes des guerres vendéennes.

De cette union sont issus six enfants, savoir :

1° Joséphine-Sophie-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 14 juillet 1806, morte en mai 1867;

2° Paul-Marie, comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 17 août 1808, officier au 7e régiment d'infanterie de ligne, démissionnaire en 1830, a répondu à l'appel de Mme la duchesse de Berry, en 1832, et a subi, pour ce fait, une longue détention à Niort;

3° Jules-Marie, qui suit;

4° Antoinette-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 8 juin 1813, morte en juillet 1870;

5° Charles-René-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 8 janvier 1816, mort le 30 novembre 1877;

6° Henri-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né en 1821, mort en 1823.

XV. Jules-Marie, comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 10 février 1811, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, et de Charles III d'Espagne, répondit, comme son frère, à l'appel de la duchesse de Berry, en 1832, et fut, comme lui, incarcéré à Niort pendant plusieurs mois. Il a épousé, le 24 juillet 1838, Louise-Charlotte DE VANSSAY (1),

---

par une femme du peuple, après la cessation des noyades, elle fit réclamer son jeune frère par des habitants charitables de Nantes. Un autre de leurs frères, Charles PIET DE BEAUFEPAIRE, blessé accidentellement, était mort peu de temps avant, caché dans une maison de Nantes. A cette époque, des deux des fils aînés de René-Pierre-Charles PIET DE BEAUREPAIRE, l'un, Joseph, l'aîné, était émigré, et le second, Henri PIET, dit le *Chevalier de Beaurepaire*, se couvrait de gloire dans les rangs vendéens par sa brillante bravoure. Il avait assisté à plus de soixante batailles ou combats, ainsi qu'il est constaté dans ses états de service conservés par son petit-fils. Il mourut à Poitiers, en 1822, étant chevalier de Saint-Louis et avec le grade de colonel. Son frère aîné, Joseph PIET, COMTE DE BEAUREPAIRE, fut également chevalier du même Ordre.

(1) La maison DE VANSSAY, qui porte pour armes : *d'azur, à trois besants d'argent, chargés chacun d'une moucheture d'hermine de sable*, et a pour devise : *la vertu a notre âge devancé*, peut être comptée parmi les familles les plus distinguées du Maine, et sa noblesse se perd dans la nuit des temps. La tradition la fait descendre d'un cadet des ducs de Bretagne. Quoi qu'il en soit, on trouve, dès l'an 1037, Guillaume DE VANSSAY, écuyer, seigneur du dit lieu, ainsi que le prouve une lettre originale, écrite à ce seigneur, par Foulques, abbé de Saint-Calais. En 1108, Emma DE VANSSAY était l'épouse de Foulques LE RIBOUL, seigneur d'Assé, de Tucé, etc. En 1300, Pierre DE VANSSAY, à partir duquel la filiation est établie, est qualifié chevalier. Jean II DE VANSSAY servit avec distinction le roi Charles VII qui le nomma chevalier de son Ordre, en 1432. Bernard DE VANSSAY, lieutenant-colonel d'un corps de 1,000 hommes de pied, s'attira l'estime et la bienveillance du roi François Ier, par ses services militaires. Jean III DE VANSSAY fut désigné, par commission du 14 novembre 1568, pour recevoir le serment des gentilshommes de la religion prétendue réformée, dans la province du Maine. Marin DE VANSSAY fut un des 600 gentilshommes qui suivirent, à Varsovie, le duc d'Anjou, depuis Henri III, après son élection au trône de Pologne, et obtint du roi Henri IV l'autorisation de conserver les fortifications de son château de la Barre, et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Il fut élu, en 1614, député de la noblesse aux États généraux, ainsi que son frère cadet, le seigneur de Rocheux. Philibert DE VANSSAY, brigadier des armées du roi, commandant des ville et citadelle de Hostalkirch, lieutenant du roi et gouverneur de Girone en Catalogne, pendant les années 1694, 1695 et 1696, mort en la ville de Girone vers 1697, fut un des officiers les plus distingués de son époque. En récompense de ses brillants services, il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1695. Charles DE VANSSAY fit, en 1789, ses preuves de noblesse pour monter dans les carrosses du roi. Le comte Achille-Pierre DE VANSSAY était écuyer de main de la reine Marie-Antoinette. Charles-Achille, marquis DE VANSSAY, père de feue Mme de Lusignan, prit part, fort jeune, en 1796, au mouvement insurrectionnel royaliste de la Sologne, dirigé par M. Le Picard de Phélyppeaux. Entré depuis dans l'administration, il fut nommé, sous la Restauration, à des préfectures extrêmement importantes. Préfet de la Loire-Inférieure au moment de la Révolution de 1830, il a fait preuve, dans ce poste difficile, d'une grande énergie, lors des funestes journées de juillet. Ce ne fut que le 3 août 1830 qu'il rentra dans la vie privée, à son château de la Barre.



fille de Charles-Achille, marquis de Vanssay, commandeur de la Légion d'honneur, ancien conseiller d'État en service extraordinaire, gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, ancien préfet sous la Restauration, et de Charlotte de Vanssay. Jules-Marie, comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mourut au château de la Brosse (paroisse de Coulonges-Thouarsais), le 30 avril 1883.

De cette union sont issus trois enfants, savoir :

1° Marguerite-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née en mars 1839, décédée le 8 octobre 1860;

2° Élisabeth-Marie, DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 30 décembre 1843, mariée le 30 janvier 1865, au comte Paul-Marie-Anne DU CHEYRON DU PAVILLON (1), chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre de Rome, fils de Jean-Ludovic du Cheyron du Pavillon et de Marie-Antoinette-Joséphine de Bellot. Paul-Marie-Anne DU CHEYRON DU PAVILLON a été créé COMTE ROMAIN héréditaire, par bref de S. S. Pie IX, en date du 16 janvier 1866. Il a eu dix enfants : Jean, Gonzague, Louise, Guy, Brigitte, Marie, Madeleine, Charles, Yvonne et Paul DU CHEYRON DU PAVILLON, mort jeune;

3° Adhémar, qui suit.

XVI. Adhémar, comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 10 juillet 1847, au château de la Barre, par Saint-Calais (Sarthe), s'engagea aux zouaves pontificaux, le 15 novembre 1865, fit toute la campagne de 1867 contre les garibaldiens et prit part aux combats de Nerola et de Mentana qui lui valurent la croix de Mentana *fidei et virtuti*. Après la reddition de Civita-Vecchia, au mois de septembre 1870, il fut fait prisonnier par les Piémontais, et conduit, avec son bataillon, au fort d'Orbitello. Délié du serment de fidélité envers le Saint-Siège, il rentra en France après la prise de Rome, avec le corps des zouaves qui devinrent les volontaires de l'Ouest. Il fit la campagne de 1870;

---

(1) La maison DU CHEYRON DU PAVILLON, d'ancienne noblesse périgourdine, porte pour armes : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent*. Elle tire son nom du fief noble du Cheyron, situé dans la commune de Sarliac, en Périgord. D'après ses maintenues de noblesse, sa filiation régulièrement établie remonte à Guinat DU CHEYRON, écuyer, seigneur du Cheyron et de la Maletie, né au Cheyron en 1455, de Louis-Guinat DU CHEYRON et de Marie DE FAGES, qui épousa, en 1495, Jeanne de Suger. Elle a produit notamment : Psalmet DU CHEYRON, chevalier de Saint-Louis en 1761, mestre de camp en 1787. Pierre DU CHEYRON, chevalier de Saint-Louis en 1777, à cette époque lieutenant-colonel, mort maréchal de camp sous la Restauration. Pierre-Joseph DU CHEYRON DE SAINT-VINCENT, capitaine au régiment de Guyenne, tué en 1757, à la prise du Carillod, au Canada. N. DU CHEYRON, chevalier de Saint-Louis en 1777, lieutenant de vaisseau. Jean-François DU CHEYRON, dit le *Chevalier du Pavillon*, chevalier de Saint-Louis, major général des flottes combinées de France et d'Espagne, emporté par un boulet de canon à bord du *Triomphant*, qu'il commandait au combat du 12 avril 1782, livré par l'amiral de Grasse contre l'amiral anglais Rodnay. Joseph-Pascal DU CHEYRON DU PAVILLON, capitaine du génie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, tué à Quiberon. François DU CHEYRON DU PAVILLON, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel sous la Restauration. Joseph-Pascal DU CHEYRON DU PAVILLON, évêque de Saintes, qui fut déporté en rade de l'île d'Aix pendant la Révolution. Jean-François DU CHEYRON DU PAVILLON, député du département de la Dordogne en 1816 et 1823.



il assista aux combats de Marchenoir des 7, 8, 9, 10 et 11 décembre, et se trouva à l'affaire de Fréteval. Il finit la campagne comme officier, et fut enfin licencié à Rennes, avec le corps, au mois d'août 1871.

Il s'est uni, le 15 octobre 1873, à mademoiselle Thérèse DE SAINT-EXUPÉRY (1), fille de Joseph, marquis de Saint-Exupéry et de Louise de Laurière de Moncaut, des barons de Moncaut, en Agenais.

De ce mariage sont issus :

1° Hugues DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 12 septembre 1875, baptisé en l'église de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, par son grand'oncle l'abbé Maxime de Saint-Exupéry, vicaire-général de Périgueux ;
2° Marguerite-Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 23 décembre 1876;
3° Marie-Jeanne DE COUHÉ DE LUSIGNAN, née le 12 août 1879;
4° Aymery DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né le 25 mai 1881, baptisé en l'église de Saint-Porchaire de Poitiers.

RAMEAU DES COMTES DE LUSIGNAN

XIV. Benjamin-Marie comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN (fils puîné de René de Couhé de Lusignan et de Marie-Sophie du Bouex), né le 4 mai 1788, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, garde du corps du Roi, en 1814, suivit les princes, comme son frère Tite-Marie–Louis de Couhé de Lusignan, jusqu'au licenciement de la Maison du Roi lors des événements de 1815, et fit alors la campagne de Vendée. Entré ensuite dans le corps royal d'état-major, lors de sa création, il y servit comme capitaine jusqu'en 1830, époque à laquelle il donna sa démission. Il avait épousé, le 19 avril 1830, Marie-Agathe DE CHAVAGNAC, fille du marquis de Chavagnac et de mademoiselle de Monteclerc, dont trois fils, savoir :

1° Louis comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né en 1831, épousa, en 1856, Sidonie DE BARONCELLI DE JAVON, dont : Charlotte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, décédée en 1878.

---

(1) La maison DE SAINT-EXUPÉRY porte pour armes : *écartelé, aux 1 et 4, d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3, d'azur, à l'épée d'or, posée en pal,* et tire son nom du lieu de Saint-Exupéry, au diocèse de Tulle, en Limousin. Elle s'est divisée en deux branches, dont l'une, la branche aînée appelée de Fleurac, est représentée actuellement par Marie-Jacques-Guy marquis DE SAINT EXUPÉRY, époux de Marthe DE CASTILLON, et par ses oncles et tante : le comte Albert DE SAINT-EXUPÉRY, époux de Camille DE BENGY; le comte Octave DE SAINT-EXUPÉRY, marié à Mlle DE MARESCHAL DE VEZET; Henri, vicomte DE SAINT-EXUPÉRY, époux de Berthe D'ESPARBÈS DE LUSSAN, et le baron Aloys DE SAINT-EXUPÉRY, marié à Marthe DE FONVIELLE; et mademoiselle Valentine DE SAINT-EXUPÉRY. La branche de Saint-Amand, qui a successivement habité le Quercy, l'Aunis et le Bordelais, est représentée maintenant par M. Fernand DE SAINT-EXUPÉRY, marié à mademoiselle DE TRÉLAN, père de six enfants, et par son cousin germain, Henri DE SAINT-EXUPÉRY, marié à N. DE TRÉLAN, qui n'ont pas d'enfants; Henri DE SAINT-EXUPÉRY a une sœur Clotilde, marié à monsieur DE L'ÉPINAY (Vendée).



2° Raoul comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, né en 1832, s'est uni, en 1859, à mademoiselle Marie D'ABZAC, (de la Douze), dont trois filles :

A. Isabelle DE COUHÉ DE LUSIGNAN ;

B. Marguerite DE COUHÉ DE LUSIGNAN ;

C. Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN.

3° Alfred comte DE COUHÉ DE LUSIGNAN, mort sans alliance en 1884.

La maison DE COUHÉ DE LUSIGNAN n'a pas donné moins de quatorze membres à l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; en voici la nomenclature biographique par ordre chronologique :

1° 1703. DE LUSIGNAN, lieutenant de vaisseau. Est de Poitou. Garde-marine en 1684, lieutenant de vaisseau en 1692. A eu un bras emporté. Mort à Rochefort le 21 avril 1709 : « Quatorze années de services signalés, dit M. d'Aspect, et la perte » d'un bras lui valurent la croix de Saint-Louis. Peut-on ne pas être flatté de » cette décoration, quand on ne la doit qu'au sang versé pour la patrie? »

Suivant la remarque de Théodore Anne, M. de Lusignan avait dix-neuf ans de services, et non quatorze, quand il reçut la croix de Saint-Louis. A sa mort, il comptait vingt-cinq ans de service (branche de Couhé).

2° 1704. Armand DE COUHÉ DE LUSIGNAN (frère présumé du précédent). Lieutenant de vaisseau. Garde-marine en 1683, lieutenant de vaisseau en 1693. Est de Poitou. Trépané en 1704, mort des suites de cette opération, à Toulon, le 10 juillet 1705 (branche de Couhé).

3° 1704. Après la sanglante bataille de Malaga, où le comte de Toulouse, amiral de France, battit, avec 49 vaisseaux et 1,200 pièces de canon, l'amiral Rooke, commandant une flotte anglo-hollandaise de 65 navires, portant 2,500 canons. M. DE LUSIGNAN, lieutenant de vaisseau, fut nommé chevalier de Saint-Louis. (Nous supposons qu'il y a double emploi avec le n° 1 ou le n° 2, mais nous pensons que c'est au combat de Malaga que les deux chevaliers de Saint-Louis ci-dessus auraient été mutilés).

4° 1734-1738. DE LUSIGNAN (Henri-Renault-Nicolas de Lezay), né à Lezay, en Poitou, en 1705, enseigne en 1727, lieutenant en 1728, capitaine en 1735, capitaine de grenadiers en 1748, lieutenant-colonel en 1760 (branche de Lezay).

5° 1734-1748. Le chevalier DE LUSIGNAN, capitaine au régiment du Roi, lieutenant en second en 1721, lieutenant même année, capitaine en 1732, a abandonné en 1741. Pensionné de 500 livres sur le Trésor royal (branche de Couhé).

6° Le 5 février 1747, le Chevalier DE COUHÉ, capitaine au régiment de la Reine (branche de Couhé).

7° Le 30 avril 1747, DE LUSIGNAN, capitaine au régiment de la Reine-Infanterie, reçu par M. DE LUSIGNAN, ci-devant capitaine au régiment du Roi (branche DE COUHÉ).

8° 2 août 1747. DE COUHÉ, capitaine au régiment de Mailly, retiré en 1754 (branche DE COUHÉ). Le 20 août 1747, après la bataille de Lawfeld, reçu par grâce spéciale, par le roi lui-même, avec quelques autres officiers du nom de DE COUHÉ, capitaine au régiment de Mailly (branche DE COUHÉ).

9° Avril 1752. De Lusignan, 28 ans de services, fort bon sujet (branche de Couhé).

10° 1758-1760. Le marquis de Lusignan, mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Brigadier en 1761, maréchal de camp en 1762, lieutenant-général en 1781 (double emploi, croyons-nous, avec le numéro suivant).

11° 8 février 1760. De Lusignan, lieutenant de vaisseau (le marquis de Lusignan). Entré au service de terre comme cadet en 1741, devenu majeur en 1744, lieutenant en second en 1748, à l'école d'artillerie le 1er février 1760, chevalier de Saint-Louis (par la terre) le 8 février 1760, lieutenant de vaisseau le 1er février 1760, capitaine d'artillerie en 1770, capitaine de vaisseau en 1772, brigadier des armées navales en 1782, en 1748 pension de 300 livres (par la terre); le 2 octobre 1775, pension de 500 livres sur l'Ordre, à compter du 18 août précédent. En 1777, appointements de 3,000 livres. Mort à Démérary, dont il était gouverneur, le 9 juillet 1782. Le 25 octobre 1782, pension de 1,500 livres, sur le Trésor royal, à Mme de Lusignan, à compter du 9 juillet précédent et pension de 300 livres à chacune de ses trois filles. M. de Lusignan comptait, comme service de terre, douze campagnes en Canada, deux siéges, une bataille rangée, une prise de village, un corps de garde enlevé, deux blessures (le bras droit et le bras gauche cassés par des coups de feu), une contusion à la poitrine, éclat de bombe, et un naufrage à 130 lieues au large. Il était, en 1781, en second sur le *Magnanime*, aux combats des 29 août et 5 septembre (branche de Couhé, croyons-nous).

12° 1763. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, René de Couhé de Lusignan, né en 1728 à Saint-Phèle-de-Maillé, en Poitou. Volontaire en 1745, lieutenant en second même année, lieutenant même année, capitaine en 1755, capitaine de grenadiers de 1774 à 1777, major de Brest en 1769; une majorité de place quand il en vaquera, 1773; gratification de 400 livres en 1774; assurance d'une majorité de place 1763-1768; excellent sujet, des lumières, du talent, propre à tout, 1770-1773. Très propre à une majorité de place, a été employé à l'artillerie pendant toute la guerre de 1775; a servi avec distinction en Picardie, 1763-1776 (branche de Couhé).

13° 1770. René de Couhé de Lusignan, capitaine au régiment de Picardie. Excellent sujet, des lumières, des talents, propre à tout (double emploi, croyons-nous, avec le numéro précédent).

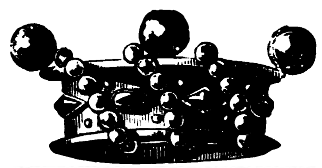
14° 1781. De Couhé de Lusignan (Louis), attaché au 3e régiment de chasseurs à cheval (branche de Couhé).

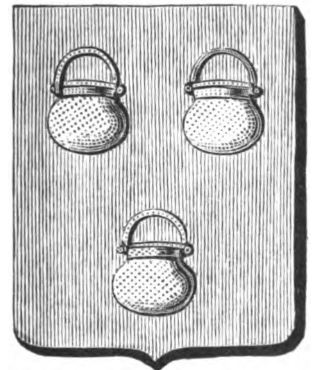
DE COURCEL

(CHODRON)

LORRAINE ET PARIS

BARONS DE COURCEL; SEIGNEURS DE FRIANVILLE, DE SANZEY, D'ORLY





ARMES : *De gueules, à trois chaudrons d'or posés 2 et 1.* — COURONNE : *De Baron.*



CETTE famille des Trois-Évêchés, originaire de la ville de Metz, s'est fixée à Toul au XVIe siècle. Elle est connue dès le XIIIe siècle, par les magistratures et charges municipales qu'elle a exercées dans ces deux villes.

Elle se rattache aux parages messins, qui formaient au moyen âge le patriciat de la cité de Metz et qui étaient en possession des principaux offices de cette ville libre.

Le plus ancien de ses membres, à Metz, est Jennat CHAULDRON, l'un des Treize, en 1277, et après lui, Jehan CHAULDRON, maître échevin en 1296.

N. CHAUDERON, seigneur de Frianville, possédant des fiefs dans le Barrois, embrassa le parti du comte de Bar dans la guerre dite des Quatre-Rois, lors du siège de Metz, en 1324.

La branche de Toul avait pour représentant au XVIIe siècle, Jean CHAUDERON, Enquéreur en 1610, qui portait : *d'or, à un chaudron de sable, suspendu par deux branches de sinople, sur un foyer de gueules, et accompagné de deux étoiles aussi de gueules.*

D'autres membres de cette famille ont porté des armes légèrement différentes : *d'or, à quatre chaudrons de gueules, au franc quartier d'azur chargé d'un arc encoché d'argent accompagné de quatre billettes du même.*

Nicolas Chauldron, nommé, en 1628, premier Enquéreur par le cardinal François de Lorraine, évêque de Toul, rassembla les Archives de ses prédécesseurs en un cartulaire relié contenant, avec les armoiries des principaux membres de cette magistrature urbaine, la chronique de la cité de Toul. Ce manuscrit connu sous le nom de *Livre des Enquereurs de Toul*, est conservé précieusement aux Archives de cette ville.

Les procès-verbaux des délibérations du corps municipal de Toul fournissent la filiation régulièrement suivie qui est rapportée ci-après :

Nicolas Chodron, député de la paroisse de Saint-Amand à l'Assemblée des notables de Toul, de 1643 à 1672, eut pour frère :

I. François Chodron, député de la paroisse de Saint-Jean, de 1661 à 1687 ; mort en 1692 laissant pour fils :

1° François Chodron, chanoine de Saint-Gengoult, curé de Foug, né en 1665 ;
2° Joseph Chodron, avocat au Parlement de Metz ;
3° Jean-Baptiste Chodron, qui continue la descendance.

II. Jean-Baptiste Chodron, né en 1670, lieutenant en la compagnie colonelle des milices (1), fut député de Saint-Jean à l'Assemblée des notables, de 1717 à 1718. Ses enfants furent :

1° François Chodron, avocat au Parlement, né à Toul le 18 février 1700 ;
2° Joseph, dont l'article suit :

III. Joseph Chodron, né à Toul, le 6 février 1704, était conseiller du Roy, greffier en chef civil et criminel au bailliage royal de Toul, et secrétaire de la chancellerie présidiale. Il fut père de :

1° Claude, qui continue la descendance ;
2° Joseph Chodron, né à Toul le 29 février 1744, conseiller et contrôleur général des domaines de S. A. S. le prince de Condé ; émigra en 1792, et servit dans l'armée de Condé, jusqu'au moment de son licenciement, en 1801.

IV. Claude Chodron, s[r] de Sanzey, né à Toul, le 10 mars 1727, décédé le 12 octobre 1794, était conseiller du Roi, greffier en chef au bailliage et siège présidial de Toul, syndic receveur électif des

(1) De nombreux représentants de cette famille figurent, de 1702 à 1745, sur les états des officiers de la milice de la ville de Toul, nommés par le gouverneur-lieutenant du Roi, sur la présentation du corps municipal.
A la date du 11 janvier 1743, deux frères du même nom sont désignés par M. de Pimodan, lieutenant du Roi, pour la place de capitaine de la colonelle et d'une seconde compagnie vacante.

deniers patrimoniaux et d'octroi de la même ville. Il épousa, le 17 février 1756, Françoise Masson, d'une famille originaire de Nancy, à laquelle se rattachent les branches des Masson de Mezeray et des Masson de Montalivet. Il eut de ce mariage :

1° Claude-François, qui suivra;

2° François-Louis Chodron de Sanzey, né le 22 octobre 1775, à Charmes-la-Côte, aide de camp du maréchal Ney ; il eut une jambe fracassée par un boulet à la bataille d'Iéna, où il combattit héroïquement contre les armées alliées. Il fut nommé, en 1814, commandant de la place de Toul, qu'il défendit avec héroïsme contre les armées alliées; il est décédé à Toul, le 22 juillet 1859, officier de la Légion d'honneur.

3° Joseph-Noël Chodron, né à Toul le 25 décembre 1783, lieutenant au 20e régiment de chasseurs à cheval, blessé grièvement à la bataille de Wagram, périt au passage de la Bérésina, en 1812.

V. Claude-François Chodron d'Orly, né à Toul le 19 juin 1755, décédé à Paris, le 30 avril 1836, fut longtemps doyen et président de la Chambre des Notaires de Paris. Il était officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel.

Il épousa le 23 février 1796 Geneviève-Alexandrine Blandin, fille de Nicolas-Pierre-Sébastien Blandin, ancien fermier général, régisseur des droits du Roy et fermier des apanages des princes et princesses de la maison de Condé, arrière petit-neveu de l'académicien Jean Chapelain. De cette union sont issus :

1° Claude-Adolphe Chodron d'Orly, né en 1802, mort à Paris en 1868; marié en 1838 à Tullia Lupin dont il eut:

Alfred Chodron d'Orly, né en 1834, mort sans alliance à Paris en 1888, avec lequel s'éteignit *la branche aînée* dite d'Orly;

2° Louis-Jules qui suit:

VI. Louis-Jules Chodron de Courcel, secrétaire de légation, né à Paris le 15 février 1804, décédé le 4 juin 1870 à Montcourcel (Athis-Mons, Seine-et-Oise). Il a épousé le 30 juillet 1834, Henriette Boulay de la Meurthe, fille de Antoine-Jacques-Claude-Joseph, comte Boulay de la Meurthe, président de section au Conseil d'Etat et ministre sous Napoléon Ier (sœur du comte Henri-Georges Boulay de la Meurthe, vice-président de la République et président du Conseil d'Etat de 1848 à 1851, puis sénateur mort en 1858; et du comte Joseph Boulay de la Meurthe président de section au Conseil d'Etat, puis sénateur, mort en 1880) et veuve en premières noces du baron Charles-Théodore Thibon, frère de la duchesse de Cambacérès.

Du mariage de Louis-Jules CHODRON DE COURCEL avec Henriette BOULAY DE LA MEURTHE sont nés quatre fils :

1° Alphonse qui suit;
2° Valentin CHODRON DE COURCEL, né le 14 février 1838, marié le 17 mai 1866 à Angèle-*Émilie* MAILAND dont il a eu :
  A *Henry*-Louis-Claude-François CHODRON DE COURCEL, né à Montcourcel le 19 septembre 1867, sous-lieutenant au 5e hussards;
  B François-Louis-*Jules* CHODRON DE COURCEL né le 2 juillet 1869, mort le 26 novembre 1883;
  C Louis-*Valentin* Joseph CHODRON DE COURCEL, né le 24 mars 1879;
3° George CHODRON DE COURCEL, né le 31 décembre 1840, ancien officier de marine, officier de la Légion d'honneur, marié le 22 novembre 1872 à *Marthe*-Marie-Charlotte LORIN, dont il a :
  A Louis-*Bernard*-Antoine CHODRON DE COURCEL, né le 16 février 1873, élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr;
  B Louis-Georges-*Robert* CHODRON DE COURCEL, né le 13 mai 1875;
  C Louis-Jules-*Antonin* CHODRON DE COURCEL, né le 10 juillet 1878;
4° Robert CHODRON DE COURCEL, né à Montcourcel, le 6 février 1844, mort au même lieu le 21 octobre 1859.

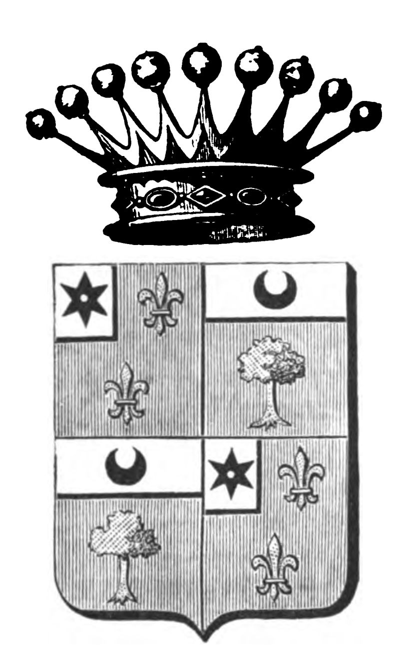
VII. Le Baron Alphonse CHODRON DE COURCEL, né à Paris le 30 juillet 1835, Sénateur de Seine-et-Oise, ancien ambassadeur de France à Berlin, grand officier de la Légion d'honneur, a obtenu le 6 mars 1867, des lettres patentes délivrées à la suite d'un décret impérial du 8 octobre 1866, et portant confirmation du titre de baron. Il s'est marié, le 4 décembre 1866, à Marie-Elisabeth TEXIER dont il a eu sept enfants :

A *Louis*-Robert CHODRON DE COURCEL, né à Paris le 3 février 1868, mort en 1874;
B *Louise*-Juliette-Henriette-Marie-Alphonse CHODRON DE COURCEL, née le 29 septembre 1870;
C Louise-Valentine-*Marie*-Claude CHODRON DE COURCEL, née le 16 septembre 1872, morte en 1876;
D *Louis*-Alphonse CHODRON DE COURCEL, né le 6 avril 1874;
E Louise-Françoise-*Elisabeth* CHODRON DE COURCEL, née le 7 février 1876;
F Louise-Marie-*Henriette* CHODRON DE COURCEL, née le 5 avril 1878;
G Louis-Charles-Jules-Marie-*Alphonse* CHODRON DE COURCEL, né le 11 mars 1886, mort en 1891.

COUSTANT D'YANVILLE

BEAUVAISIS, ILE-DE-FRANCE ET NORMANDIE

COMTES; SEIGNEURS DE BELLE-ASSISE, SAINTE-CHRISTINE, VILLERS, GIRAUMONT, HAUTE-FONTAINE, JOUY, YANVILLE, DU TILLET, ETC.



Armes : *Écartelé : aux 1er et 4e, de gueules, à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1; au franc-quartier d'argent, chargé d'une molette de sable; aux 2e et 3e, de gueules, à l'arbre d'or, au chef d'argent, chargé d'un croissant de sable.* — **Couronne** : *de comte.* — **Cimier** : *un lion d'or issant, armé d'une épée.* — **Supports** : *deux lions d'or.* — **Devise** : *A Coustant labeur ne couste.* — **Cri** : *Couste que couste.*



LES COUSTANT ou COUTANT sont issus, au XIIIe siècle, de la maison des seigneurs d'Ercuis, au comté de Clermont-sur-Oise.

A cette époque, vivait Guillaume D'ERCUIS, chanoine de Laon, de Reims et de Senlis, archidiacre de Thiérache, précepteur du roi Philippe-le-Bel, lequel mourut en 1314. Thibault D'ERCUIS, son cousin, prit le surnom de COUSTANT, qui devint le nom patronymique de ses descendants. Il mourut en 1296, ayant épousé demoiselle

Hodierne. Son fils, Rogier Coustant, écuyer du roi, en l'année 1293, s'unit à Pétronille du Hamel, fille de Robert du Hamel, écuyer, et d'Agnès de Pressy. Son sceau, appendu à une charte de l'an 1300, conservée aux *Archives nationales,* porte *trois fleurs de lis posées 2 et 1 et un franc canton chargé d'une molette.* Pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, on voit un grand nombre de membres de cette famille figurer dans les monstres et les rôles de nobles et fieffés convoqués pour les guerres en Beauvaisis, Ile-de-France, Picardie, etc.

De 1593 à 1789, les Coustant s'honorent d'une suite non interrompue de services rendus dans la magistrature et l'armée. Par leurs alliances avec les familles les plus anciennes de Compiègne (où ils jouissaient de toutes les prérogatives de la noblesse), ils sont apparentés aux maisons les plus distinguées du Beauvaisis. Plusieurs de leurs rejetons furent gouverneurs et échevins de Compiègne. D'autres sont entrés dans les ordres, notamment chez les Bénédictins, et l'un d'eux, dom Pierre Coustant, célèbre érudit, devint prieur de Nogent-sur-Coucy et mourut doyen de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1721. De nos jours, Thérèse Coustant de Jouy, mariée au frère de Mgr Brulley de la Brunière, fut mère de l'abbé Paul de la Brunière, coadjuteur de l'évêque de Colomby, évêque de Trinita, en Mandchourie, mort martyr de la foi, en 1848. Par un bref qui rappelle les mérites de ces personnages, S. S. Pie IX a conféré, en 1867, au chef de la famille Coustant d'Yanville le titre héréditaire de comte.

La filiation suivie et régulière commence à Raoult Coustant, Ier du nom, écuyer, commandant du port de Compiègne, lequel vint se fixer dans cette ville et y épousa, le 5 juin 1593, Anne de Pronnay. Son petit-fils, Raoult Coustant, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Belle-Assise, conseiller du roi, etc., n'ayant pas présenté ses armes au Commissaire royal, lors de l'exécution de l'Armorial général de 1696, fut inscrit comme portant : *de gueules, à un arbre d'or, et un chef d'argent chargé d'un croissant de sable.*

De Raoult Coustant, Ier du nom, descend au Ve degré, César-Robert Coustant, auteur de la branche d'Yanville, qui suit.

BRANCHÊ D'YANVILLE

I. César-Robert COUSTANT, écuyer, seigneur d'Yanville, etc., avocat au Parlement, avait épousé le 12 novembre 1750, Élisabeth DENISON, dont deux enfants, savoir :

1° Charles qui suit;
2° Marie COUSTANT D'YANVILLE, mariée, en 1775, au chevalier POULLETIER DE VERNEUIL.

II. Charles COUSTANT, chevalier, seigneur d'Yanville, conseiller à la Chambre des Comptes de Paris, etc., prit part aux assemblés électorales de la noblesse de Paris en 1789, et put se soustraire à un ordre d'arrestation du tribunal révolutionnaire en 1793. Il s'unit, le 7 septembre 1794, à Thérèse DE BELLEVAL (des marquis de Belleval), dont :

1° Charles qui suit;
2° Élisabeth COUSTANT D'YANVILLE, mariée, le 27 avril 1824, au chevalier COQUEBERT DE MONTBRET (des barons de Montbret).

III. Charles-César COUSTANT, comte d'Yanville, conseiller à la Cour des Comptes, etc., officier de la Légion d'honneur, a épousé : 1° le 21 juillet 1825, Zoé DE SELLE (des comtes de Selle), dont :

1° Henri qui suit;

2° Le 20 octobre 1836, Élisabeth GOULLET DE RUGY (des vicomtes de Rugy), dont :

2° Le vicomte Raoul COUSTANT D'YANVILLE, propriétaire de la terre patrimoniale du Tillet, près d'Ercuis (Oise);
3° Berthe COUSTANT D'YANVILLE, mariée, le 1er août 1868, au comte Gaston BROSSAUD DE JUIGNÉ.

IV. Henri COUSTANT, comte d'Yanville, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, a épousé, le 19 mai 1860, Ada DANIEL D'EURVILLE DE GRANGUES (des marquis de Grangues), dont deux fils :

1° Raymond qui suit;
2° Le vicomte Henri COUSTANT D'YANVILLE, qui a épousé, le 29 septembre 1886, Marguerite DESLANDES (des barons Deslandes), dont :
   A. Simone;
   B. Isaure;
   C. Nicole.

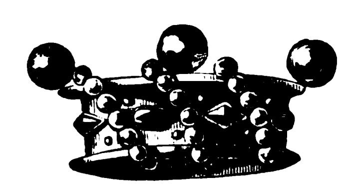
V. Raymond COUSTANT, comte D'YANVILLE, licencié en droit, chevalier de Malte, qui s'est uni, le 16 avril 1887, à Madeleine WADDINGTON (d'une famille noble originaire d'Angleterre), dont : Geneviève.

Résidence : Château de Grangues, près Dives, Calvados.

DE LA COUX

POITOU

SEIGNEURS DES BERTRANDS, DE LA RODERIE, DES ROSEAUX, DE MAGOTHIER, DE L'HÉRONDIÈRE, DE MARIVAUX, DE MESNARD ET DE VELOURS.





ARMES : *D'azur, au croissant accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées et en pointe d'un poisson, le tout d'argent.* — COURONNE : *de baron.* — DEVISE : Virtus, honos, spes.



ON croit que l'ancienne famille noble DE LA COUX, originaire de la commune de Brigueil-le-Chantre, près de Montmorillon en Poitou, tire son nom du lieu de LA COUX, qui fait actuellement partie de la commune de Fromental dans l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

Au commencement du XVII[e] siècle, elle s'est divisée en trois branches, indépendamment de celle des seigneurs de Marivaux et de Mesnard qui a produit l'abbé Antoine-Nicolas DE LA COUX DE MESNARD qui comparut, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse de Touraine et qui,

dans ces derniers temps, était représentée par M. Henri de la Coux de Marivaux, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur.

I. N. DE LA COUX laissa les trois fils qui suivent :

1° Martial DE LA COUX, seigneur des Bertrands, qui laissa d'une alliance inconnue: Pierre DE LA COUX, seigneur des Bertrands, époux de Berthe DE LA BUSSIÈRE, dont trois enfants parmi lesquels on cite: Jean DE LA COUX, seigneur de la Roderie, né en 1735, qui s'unit en 1767 à Silvine DUBRAC et fut père de deux fils morts sans postérité : Jean-Baptiste DE LA COUX, né le 3 février 1769, décédé en 1776; et André DE LA COUX, né le 15 septembre 1772, mort en 1775;

2° Antoine, auteur de la BRANCHE DES ROSEAUX, dont l'article suit ;

3° Jean DE LA COUX, seigneur de Magothier, père d'autre Jean DE LA COUX, seigneur de Magothier, époux de demoiselle Anne VACHERIE, qui lui donna les enfants suivants: 1° Martial DE LA COUX, né en 1705; 2° Antonine DE LA COUX, née en 1708; 3° Jean DE LA COUX, jumeau de la précédente; 4° Florent DE LA COUX, seigneur de l'Hérondière, né en 1710, épousa demoiselle Jeanne DE LA BUSSIÈRE; 5° André DE LA COUX, né en 1718, s'unit à demoiselle Marguerite PREVOST.

II. Antoine DE LA COUX, Ier du nom, seigneur des Roseaux, vivant en 1664, eut d'une alliance dont le nom est inconnu :

III. Antoine DE LA COUX, IIe du nom, seigneur des Roseaux, né en 1701, qui s'unit, le 24 avril 1741, à demoiselle Jeanne DE BOUIGES, fille de Jean de Bouiges, seigneur DE LA LANDE, après dispense du troisième au quatrième degré de consanguinité par Bulle du pape Benoît XIV, fulminée par J.-B. M. Marchandon, official général du diocèse de Limoges. Il laissa le fils ci-après :

IV. François DE LA COUX, seigneur DES ROSEAUX, né le 31 mars 1741, qui, de son mariage avec demoiselle Marthe DUFOUR, eut trois fils, savoir :

1° Antoine-Philippe-Melchior, qui suit ;

2° Alexis DE LA COUX, docteur en médecine de la Faculté de Paris, chirurgien de la marine au port de Rochefort, décoré de la Médaille d'or de Pologne, de la Croix de juillet, médaillé de la ville de Paris à l'occasion du choléra de 1832, fut médecin des épidémies dans les départements de l'Ouest, chargé en 1837 du service sanitaire des mines de Fresnillo et médecin en chef de l'hôpital militaire de Tabasco au Mexique.

3° Maxime DE LA COUX DES ROSEAUX;

V. Antoine-Philippe-Melchior DE LA COUX DES ROSEAUX, né à Brigueil-le-Chantre, le 26 janvier 1784, fut admis à l'École de médecine navale, le 17 nivôse an XI ; il remplit avec beaucoup de zèle et de distinction les fonctions de chirurgien de la marine de l'État jusqu'en 1808, et fut pendant plus de trente ans médecin en chef de l'hôpital de Montmorillon. Sous le second Empire, il allait recevoir la croix de la Légion d'honneur, lorsque la mort le surprit à Montmorillon, le 16 janvier 1868. Il avait épousé, le 3 mai 1809, demoiselle Marguerite SACQUE qui lui donna trois enfants, savoir :

1° Joseph-Louis-Alphonse, qui suit;

2° Jean-Théodore DE LA COUX DES ROSEAUX, docteur en médecine, médaillé par l'Académie de médecine pour sa belle conduite pendant une épidémie du Centre, a épousé en premières noces demoiselle Virginie DUPORT dont il a eu deux enfants :

A. Armand DE LA COUX DES ROSEAUX, qui a épousé demoiselle Suzanne DE LENCHÈRE, dont il a eu un fils :

Yanic DE LA COUX DES ROSEAUX.

B. Nelly DE LA COUX DES ROSEAUX ;

Et en secondes noces : demoiselle Joséphine NICAUX, dont il a eu un fils :

C. Émile DE LA COUX DES ROSEAUX, marié à demoiselle Gabrielle MARTIN.

3° Annette DE LA COUX DES ROSEAUX, mariée à M. BELLEOUX DE LA GAUVINIÈRE.

VI. Joseph-Louis-Alphonse DE LA COUX DES ROSEAUX, né à La Trémouille (Vienne), le 30 janvier 1810, docteur en médecine, décédé à Montmorillon le 18 janvier 1865, s'était uni : 1° Le 14 avril 1835, à demoiselle Marie-Élisa JOSSE, morte le 1er avril 1841, dont il a eu deux enfants :

1° Antoine-Marie-Jules, qui suit ;

2° Marie-Julia DE LA COUX DES ROSEAUX, mariée à M. DE BONDUWE, officier retraité, chevalier de la Légion d'honneur.

2° A demoiselle Eulalie DE BORNIER, dont il a eu trois enfants, savoir :

3° Emma DE LA COUX DES ROSEAUX, mariée à M. BERLAND ;

4° Marie DE LA COUX DES ROSEAUX, mariée à M. DE LA COUTURE ;

5° Félix DE LA COUX DES ROSEAUX, prêtre.

VII. Antoine-Marie-Jules DE LA COUX DES ROSEAUX, né le 7 avril 1836, vice-président de la Société pour l'extinction du paupérisme, membre de l'Académie des sciences industrielles et de l'Académie nationale de Paris, s'est fait connaître avec grand succès dans l'industrie par l'invention remarquable des appareils automatiques qui portent son nom. Il a épousé à Paris, le 23 janvier 1869, demoiselle Emma-Louise PALLU, dont il a deux enfants :

1° Louise-Marie DE LA COUX DES ROSEAUX, née le 25 novembre 1870 ;

2° Antoine-Marie-Joseph-Henri DE LA COUX DES ROSEAUX, né le 21 janvier 1874.



PARIS. — IMP. CHAIX, 20, RUE BERGÈRE — 23574-11-8.

DE LA CROIX

POITOU ET ANGOUMOIS

SEIGNEURS DE LA MADELEINE, DES BRETINIÈRES, DES OMBRAIS,
DE LA FENESTRE, DE LILAUD, DE LA MOTTE,
DE PUYREAUD, DE LA CARTE, DE LA COMBE, DE LA BROSSE, DE LOINBAUD,
DE LA VALADE, DE VILLEBAN, ETC.



ARMES : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce.* — ALIAS : *d'argent, à la croix de sable.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Levriers.*



La famille DE LA CROIX du Poitou et de l'Angoumois, est l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la noblesse de ces deux provinces, tant à cause de ses alliances prises dans les familles les plus considérables, que pour ses services militaires exceptionnels, car, pendant plus de trois siècles, ses membres n'ont point cessé de porter les armes.

Peu de familles ont possédé autant de seigneuries et de fiefs importants ; nous citerons particulièrement ceux de la Madeleine, des Bretinières (ce dernier relevait directement du Roi, à cause de son château de Lusignan), des Ombrais, de la Fenestre, de Lilaud, de la Motte, de Puyreaud, de la Carte, de la Combe, de la Brosse, de Loinbaud, de la Valade, de Villeban, etc., etc.

Parmi ses alliances marquantes, on remarque les noms des plus illustres familles du Poitou et de l'Angoumois, et notamment celles de Rochechouart, de Sanzay, de Clérembault, de Moulins, de Corlieu, de Quatrebarbes, de Lambertie, de la Martherie, de Berthoumé, de Massacré, Thibaud de Plac, d'Abzac, de Maumont, de Pindray, du Nuchèze, de Hollande, de Beaumont de Chillay, de Vaultier de Mayencourt, du Bois, de Chapiteau de Remondias, de Fornel, de Galard de Béarn, etc.

La filiation régulière et suivie de cette famille s'établit sur TITRES ORIGINAUX, à partir du XVe siècle, mais, avant cette époque, on rencontre, dans les cartulaires et les anciens manuscrits, plusieurs personnages que l'on peut affirmer être sortis de ce vieil estoc, sans qu'il soit possible cependant de les rattacher d'une manière certaine à la filiation.

En voici une énumération succincte :

Étienne DE LA CROIX, vivant en 1190, était mort dès l'année 1211, comme il appert d'une donation faite ladite année, par Laurence, sa veuve, pour le repos de l'âme de son mari, en la paroisse d'Azé-sur-Cher, mouvant du fief de l'Archevêque de Tours. *(Collection de D. Villevieille, volume coté* 33, *folio* 107, *aux manuscrits de la Bibliothèque de Richelieu).*

Le 22 mars 1345, Jean DE LA CROIX, Varlet Ecuyer, Seigneur de Charcoigne, abandonna volontairement au prieur de Notre-Dame de Surgères, les dîmes qu'il tenait, notamment celle du fief de Messire Foucaud de Charcoigne, Chevalier, en la paroisse de Sainte-Marie de Surgères en Poitou. (*Archives de l'Abbaye de Vendôme, Prieuré de Surgères. — D. Villevieille*). Il fut père de :

Pierre DE LA CROIX, Seigneur de Charcoigne, près Surgères, lequel fit un accord, en date du 3 juillet 1378, avec le Prieur de Sainte-Marie de Surgères, qui lui réclamait la dîme sur son fief de Charcoigne. (*Archives de l'Abbaye de Vendôme, prieuré de Surgères ; — D. Villevieille.)*

FILIATION

I. Louis DE LA CROIX, Écuyer, né vers l'an 1400, prit alliance avec Marie DE DOMIGUE DE ROCHEHERT. *(Preuves de l'Ordre de Malte du Prieuré d'Aquitaine, manuscrit à l'Arsenal, page* 243.) Il eut pour fils :

II. Ambroise DE LA CROIX, Ecuyer, qui doit être le même que « le sieur DE LA CROIX DE MONTDON, Homme d'Armes de la Compagnie du sieur de l'Aigle, » levée pour le service du Roi Louis XI, et dont la revue fut passée, le 20 octobre 1467, dans la ville de Fontenay-le-Comte. (*Rôles des bans et arrière-bans du Poitou, page* 6.) Ambroise DE LA CROIX eut de son union avec Hardouine DE SANZAY :

1° Guillaume, qui suit;
2° Renée DE LA CROIX, femme de Claude DE CLÉREMBAULT, Seigneur de Briffières. (*Preuves de Malte à la Bibliothèque de l'Arsenal.*)

III. Guillaume DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Valade et de Villeban, rendit aveu, le 5 juillet 1485, au Seigneur de Brye, à cause dudit fief de Villeban, qui lui avait été apporté en dot par dame Madeleine BRUNE, sa femme. (*Titre original aux Archives de M. de Beauchamps; — Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 18, *n°* 62.) Il eut pour fils :

IV. Martin DE LA CROIX, Ecuyer, de la ville de Poitiers, qui, devait le service d'Archer au ban et arrière-ban du Poitou, convoqué le 12 décembre 1491, se fit remplacer, en raison de son grand âge, par Guyon Bar. (*Rôles des bans et arrière-bans du Poitou, page* 73.) De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut pour fils :

V. Guillaume DE LA CROIX, IIe de nom, Ecuyer, Seigneur de la Madeleine et des Bretinières, paroisse de Saint-Georges d'Aynonne, près Saint-Maixent, qui est qualifié Licencié es-lois et Sénéchal de Thors. (*Titre original du* 2 *octobre* 1504. — *Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 18, *n°* 63.) Il avait épousé Demoiselle Louise de MOULINS, de la très-vieille famille des Moulins de Rochefort, du Poitou, alliée aux Couterne de la Barre, de Montmorency, de Sully, Vaillant, etc. Il eut de cette union :

1° Joachim, qui suit ;

2° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Brosse, dont l'écu était *d'argent, à la croix de sable* (1), prit alliance avec Louise HODON, qui le rendit père de :

A. Françoise DE LA CROIX, femme de Pierre BRIEND, Ecuyer, Seigneur de Brez, dont le petit-fils, Pierre Briend de Brez, fut admis dans l'Ordre de Malte, le 20 septembre 1624. (*Preuves du Prieuré d'Aquitaine, page* 492. — *Bibliothèque de l'Arsenal.*)

3° Françoise DE LA CROIX, qui portait également : *d'argent, à la croix de sable*, fut mariée à Charles DE LA REBUTTIÈRE, Ecuyer, et bisaïeule maternelle de Magdelon de Villedon, du diocèse de Saintes, reçu dans l'Ordre de Malte, sur preuves du 19 juin 1615. (*Preuves à la Bibliothèque de l'Arsenal.*)

VI. Joachim DE LA CROIX, 1er du nom, Ecuyer, Seigneur des Bretinières et de la Madeleine, servait sous les ordres de François Poussard, au ban de la Sénéchaussée de Saintonge, lors de l'appel fait le 10 juin 1553. (*Rôles saintongeois, page* 29.) Il passa acte de partage, le 10 avril 1567, devant Me La Fontaine, notaire à Poitiers, avec Demoiselle Marie Germain, Dame de la Fremaudière ; Jean Jourdain, Ecuyer, Seigneur de la Bousatière, agissant tant pour lui que pour Louis Jourdain, Ecuyer, Seigneur des Forges, son père, et pour François Jourdain, son frère. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 8, *n*° 321.)

Tant en son nom que comme curateur de René DE LA CROIX, son fils, Joachim DE LA CROIX plaidait, en 1570, contre M. de Courtinies, Conseiller du Roi et Receveur-Général des finances à Poitiers. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 8, *n*° 177.)

Joachim DE LA CROIX avait épousé, par contrat passé à Saint-Maixent, Noble Damoiselle Raymonde DE CORLIEU (2), fille de Robert de Corlieu, Ecuyer, Seigneur de la Chaize en la paroisse de Vouchon et de la Fenestre, en la paroisse de Saint-Sornin, Châtellenie de Montbron en Angoumois ; et de feue Marguerite de Quessarmi, Dame de Puymoulins. Les apports matrimoniaux s'élevant à la somme de dix mille livres tournois, furent comptés à ladite Raymonde DE CORLIEU, par Robert de Corlieu, son frère, par acte passé

(1) La famille DE LA CROIX a eu deux armoiries : celles figurées en tête de cette généalogie, et celles-ci, qui sont les plus anciennes, et *des armes parlantes* dont l'origine remonte sans doute aux croisades.

(2) Fixée en Poitou et en Angoumois, la famille DE CORLIEU tire son origine de l'évêché d'York et prouve sa filiation en France depuis le commencement du XVe siècle. Une attestation du roi d'armes d'Angleterre du 6 mars 1547, porte qu'elle est issue de l'ancienne famille de CORLEIX, qui a produit des Chevaliers dès l'an 1227. Charles de Corlieu, servant sous la bannière d'Angleterre en Angoumois, s'empara en 1414, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, du château de Gourville aux entours d'Angoulême, et ne voulut le rendre qu'à la condition qu'on lui en ferait épouser l'héritière, nommée Renotte DU FRESNE, dont il écartela les armes, telles que ses descendants les portent encore, savoir : *Ecartelé, aux 1 et 4, de sinople, au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or.*

à Vivonne, le 9 juin 1539, en présence de Mᵉ François Gronain, Licencié en Droit, Louis Jourdain, Ecuyer, Seigneur des Forges, et François de Corlieu. (*Titre original aux Archives de la famille*).

De son union avec Raymonde DE CORLIEU, Joachim DE LA CROIX laissa six enfants, savoir :

1° Aimery, qui suit ;

2° Claude DE LA CROIX DES BRETINIÈRES, dont les preuves de noblesse furent faites au Prieuré d'Aquitaine, pour son admission dans l'Ordre de Malte, en 1565. Il résulte de l'enquête faite à cette occasion dans la ville de Poitiers, le 5 août de ladite année, que le postulant était né de Joachim DE LA CROIX et de Raymonde DE CORLIEU ; qu'il était alors âgé de douze à quinze ans et avait été tenu au baptême dans l'église d'Aynonne ; enfin que ses ancêtres étaient *nobles* et avaient toujours été compris dans les rôles du ban et arrière-ban de la province du Poitou. Les témoins entendus furent Geoffroy d'Aynonne de Ruyère, Sain de Ruyère, paroisse de Saint-Georges d'Aynonne ; Alain d'Aynonne, et Michel d'Aynonne, Ecuyer, Seigneur de la Brosse. Le célèbre historien de Malte, Vertot, donne pour armes à Claude DE LA CROIX : *d'argent, à la croix de sable*. (*Histoire des Chevaliers de Malte, tome VII, page* 338 ; — *Catalogue des Chevaliers de la Langue d'Aquitaine, à la Bibliothèque de l'Arsenal, page* 226) ;

3° René DE LA CROIX, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE rapportée ci-après;

4° Louise DE LA CROIX, mentionnée dans la donation de Raymonde DE CORLIEU, en faveur de son fils Aimery, de l'année 1584. Elle portait : *d'argent, à la croix de sable*, et avait épousé Lancelot DE QUATREBARBES, Ecuyer, dont les petits-fils, Philippe et Gilbert de Quatrebarbes de la Rongère, du diocèse du Mans, furent reçus dans l'Ordre de Malte, sur preuves faites au grand prieuré d'Aquitaine, les 17 octobre 1663 et 31 août 1669. (*Preuves à l'Arsenal*);

5° Anne DE LA CROIX, citée avec sa sœur Louise, dans l'acte de donation précitée ;

6° Madeleine DE LA CROIX, Religieuse dans le monastère de Sainte-Claire, près Limoges.

VII. Aimery DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Fenestre, de la Chaize, des Ombrais et autres lieux, se maria avec Anne DE CORLIEU, Dame des Ombrais, en la paroisse de Saint-Constant et Châtellenie d'Angoulême. Le contrat fut passé aux Ombrais en Angoumois, le 6 février 1584, par-devant Mᵉ Pasquet, Notaire Royal d'Angoulême. En faveur de cette union, Raymonde DE CORLIEU, alors veuve de Joachim DE LA CROIX, fit abandon de tous ses biens à son fils aîné. Aimery DE LA CROIX transigea, le 26 novembre 1593, avec René DE LA CROIX, son frère, lequel eut pour sa part d'héritage le fief des Bretinières. — Par lettres du 3 juin 1594, le Roi Henri IV donna mandement au Sénéchal d'Angoulême de faire payer à Aimery DE LA CROIX, en récompense de ses services, les redevances, dîmes et droits qui étaient dus audit Aimery, pour ses fiefs et apanages sis en Poitou et en Angoumois. (Ces titres originaux sont aux *Archives de la famille*.)

Aimery DE LA CROIX eut pour fils :

VIII. Joachim DE LA CROIX, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur des Ombrais, de la Fenestre, de la Chaize et autres lieux, qui fit cession d'une rente à la ville de Poitiers, par acte du 11 août 1582. (*Répertoire des privilèges, dons et octrois de la ville de Poitiers; — Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 17, *n*o 59.) Il épousa par contrat passé au Château de Mesnet, paroisse de Saint-Maurice et Châtellenie de Montbron, le 10 janvier 1600, Noble Damoiselle Françoise de LAMBERTIE (1), fille de Messire Raymond de Lambertie, Ecuyer, Seigneur de Mesnet, et de Demoiselle Louise de la Marthonye. (*Titre original aux Archives de la famille*).

De cette union sont nés deux enfants, savoir :

1o Gabriel, qui suit;
2o Jean DE LA CROIX, Ecuyer, qui testa, en 1626, en faveur de Jacques DE LA CROIX, son neveu.

IX. Gabriel DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Fenestre, de la Chaize, des Ombrais, etc., comparut à l'Assemblée du ban et arrière-ban de la Sénéchaussée d'Angoumois, convoquée à Angoulême, en 1635, suivant certificat de M. de Damas, Maréchal de camp. (*Titre original.*) Il obtint, en date du 17 octobre 1650, une Commission de Capitaine de chevaux-légers, sous l'autorité du comte d'Uzès, Colonel-Général de la cavalerie légère. (*Titre original*).

Gabriel DE LA CROIX avait épousé Isabeau BERTHOUMÉ, fille de Jacques Berthoumé, Ecuyer, Seigneur du Touret, et de Demoiselle Charlotte Bertrand, qui le rendit père de :

1o Jacques, qui suit;
2o Marguerite DE LA CROIX.

X. Jacques DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Ombrais, de la Fenestre et de la Chaize, institué héritier de son oncle, Jean DE LA CROIX, en 1626, épousa le 16 janvier 1653, au lieu noble du Bruel, paroisse de Chasnier, Demoiselle Angélique DE MASSACRÉ, fille de feu Guillaume de Massacré, Ecuyer, Seigneur de Labergement, et de Demoiselle Catherine Guy. Ledit contrat de mariage est signé : François de Massacré; Pierre de Massacré;

(1) La maison des Marquis DE LAMBERTIE, originaire du Périgord, remonte à Pierre, Seigneur de Lambertie, mort en 1428. De lui était issu, à la cinquième génération, François de Lambertie, Baron de Montbrun, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1571, père de Jean de Lambertie, Maréchal de camp. (ARMES : *d'azur, à deux chevrons d'or.*)

Louis de Larochefoucauld ; J. de Lambertie ; J. de Livron ; de la Coussière ; de Guitard ; Raymond de Lageard ; G. de Las, etc., et P. Pilorget, Notaire Royal à Angoulême. (*Titre original.*)

Jacques DE LA CROIX DES OMBRAIS, qui portait pour armes : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce*, est cité dans le *Catalogue des Gentilshommes de l'Élection d'Angoulême* qui furent maintenus dans leur Noblesse par M. d'Aguesseau, ès-années 1666 et 1667. De son mariage avec Demoiselle Angélique DE MASSACRÉ, il eut :

1° François, qui suit ;
2° Jacques DE LA CROIX, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
3° Léon DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte, s'unit à Damoiselle Marie DE ROUSSIES ; il vivait encore en 1730 ;
4° Charles DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Grelière ;
5° Charlotte DE LA CROIX ;
6° Marguerite DE LA CROIX, femme de Messire Jean THIBAUD, Ecuyer, Seigneur de Plac. D'eux naquit Demoiselle Marie-Philippette Thibaud, mariée par contrat du 2 février 1755, avec Jean-François DE LAMBERTIE, Ecuyer, fils de feu Léon de Lambertie, Seigneur de Lamary, et de Dame Radégonde de Naulin. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Généalogie de Lambertie*, n° 290.)

XI. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Chaize, des Ombrais, de la Fenestre, a épousé Demoiselle N. DE LAMBERTIE, dont il eut :

1° François, qui suit ;
2° Léon DE LA CROIX, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, actuellement seule existante, dont la filiation viendra après celle des deux autres branches ;
3° Marie DE LA CROIX, mariée à Messire François D'ABZAC ;
4° Marguerite DE LA CROIX, femme de Messire François DE MAUMONT.

XII. François DE LA CROIX, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaize et autres lieux, s'unit à Demoiselle Marie de LAMBERTIE, sa cousine germaine, en vertu de dispenses accordées par Sa Sainteté Benoît XIII, datées du 1er février 1736. Il mourut en 1743, laissant :

1° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Chaize, etc., mort sans enfants, de Jeanne DE PINDRAY, sa femme ;
2° Jean DE LA CROIX, mort jeune ;
3° Marguerite DE LA CROIX, femme de François DE MAUMONT, Ecuyer.

PREMIÈRE BRANCHE

VII. René DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, fils puîné de Joachim DE LA CROIX et de Raymonde DE CORLIEU, partagea avec Aimery DE LA CROIX, son frère aîné, par acte passé à La Rochefoucauld, le 26 novembre 1593.

Il a épousé Noble Damoiselle Jeanne DE NUCHÈZE (1), fille de Messire Jean de Nuchèze, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Seigneur Châtelain de la Brûlonnière, et de feue Dame Jeanne de Parthenay. La future est dite assistée de son père; de Pierre de Nuchèze, Ecuyer, Seigneur de la Brosse, son frère aîné; et de Demoiselle Marguerite de Nuchèze, sa sœur. Ce contrat fut passé, le 21 septembre 1594, en la Cour de Montmorillon, par Dessiou et Bordeaux, Notaires royaux. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 80, *n*° 127.

De cette alliance vint le fils qui suit :

VIII. Antoine DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Carte, maintenu dans son ancienne noblesse par jugement du 9 septembre 1667. (*Cabinet de Beauchet-Filleau, registre* 29, *n*° 27.) D'une alliance qui est restée ignorée, il a laissé :

IX. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, qui rendit aveu au Roi, à cause de son Château de Lusignan, pour ledit fief des Bretinières, en 1663. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Registres des Noms féodaux*, *n*° 337.) Il fut maintenu dans sa Noblesse par jugement du 9 septembre 1667. (*A. Goüget, Armorial du Poitou, page* 22.)

François DE LA CROIX avait épousé Marie DE HOLLANDE, laquelle, étant veuve, rendit hommage au Roi, à cause de son Château de Lusignan, pour son hôtel et fief noble des Bretinières, en 1684 et 1686. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Registre des Noms féodaux, n*° 712.)

De cette union vinrent :

(1) Divisée en plusieurs branches dites de la Roche-Vineuse, de Baudiment, des Francs, de Bussy, de Batresse, de la Brûlonnière, du Plessis et d'Anlezy, la maison de NUCHÈZE, d'ancienne chevalerie du Poitou, a produit des Chevaliers Bannerets et Ecuyers, des Capitaines d'hommes d'armes des Ordonnances, des Gentilshommes ordinaires de la Chambre, des Chevaliers de Saint-Michel, plusieurs Chevaliers et Dignitaires de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et un Evêque Comte de Châlons. (ARMES : *de gueules, à neuf molettes d'éperon à cinq rais d'argent.*)

1° Charles, qui suit;

2° Gabrielle DE LA CROIX, mariée deux fois : 1° avec Gabriel HÉLIE, Chevalier, Seigneur de Chastenay; 2° par contrat du 27 mai 1697, passé à Fontenay, devant Mes Train et Gaudin, Notaires royaux, avec Joseph DE BEAUMONT, Chevalier, Seigneur de Chillay, Lieutenant des vaisseaux du Roi, et Capitaine d'une compagnie franche de la marine. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 1, *n°* 190);

3° Marie-Anne DE LA CROIX, mariée en 1701, avec Alexandre DE VAULTIER DE MAYENCOURT, Chevalier, Seigneur de Quesnard, Baron de Reully, Lieutenant de la compagnie de MM. les Gardes de la marine au port de Rochefort. (*Idem, registre* 1, *n°* 200.)

X. Charles DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, est inscrit au rôle des Gentilshommes du Poitou, convoqués pour les bans et arrière-bans de 1691 et 1693. (*Idem. Registre* 15, *nos* 29 et 30).

Il fit enregistrer dans l'*Armorial général officiel*, dressé en vertu de l'édit de 1696, les armoiries de sa famille ainsi décrites : *de gueules, à cinq fusées d'argent chargées chacune d'une coquille de gueules.* (*Registre* 28, *coté Poitiers, folio* 224, *Bureau de Fontenay*, *Cabinet des titres*, *Bibl. de Richelieu*). De son côté, Charlotte DU BOIS femme dudit Charles DE LA CROIX, Ecuyer, « Seigneur de Bretinières, » déclara porter un écu *d'or, à trois fusées de sable, posées* 2 *et* 1. (*Ibid., folio* 607.)

Nous trouvons encore Charles DE LA CROIX présent au contrat de mariage de Pierre Bernon, Chevalier, Seigneur des Maretz, avec Demoiselle Louise Simouneau, passé devant Bouteville, Notaire Royal de Sainte-Hermine, le 20 janvier 1705.

On ignore s'il a laissé postérité.

DEUXIÈME BRANCHE

XI. Jacques DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte et de Lilaud, fils puîné de Jacques DE LA CROIX et d'Angélique de MASSACRÉ, épousa Philippette JOURDAIN, par contrat passé le 24 octobre 1684, audit lieu de Montbron ; la future apporta en dot à son mari la terre de Lilaud, paroisse de Saint-Maurice de Montbron. De ce mariage vint :

XII. Gabriel DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Lilaud qui prit alliance avec Marie MESNARD, fille de François Mesnard, avocat, demeurant à Marthon, dont il eut :

1° Bernard DE LA CROIX, Ecuyer; dont on ignore la destinée;

2° Marie DE LA CROIX.

TROISIÈME BRANCHE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XII. Léon DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte, fils puîné de François DE LA CROIX, Seigneur de la Chaize, et de Demoiselle N. de LAMBERTIE, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* de 1696, et reçut, le 29 août 1698, un certificat d'armoiries ainsi conçu : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce* (*Titre original*); et le 12 septembre 1704, M. Rouillé, Intendant de la Généralité de Limoges, Commissaire départi pour la recherche des faux nobles, lui fit délivrer un arrêt de maintenue de noblesse. (*Titre original.*)

Léon DE LA CROIX se maria avec Françoise DE MAUMONT, fille de Léonard de Maumont (1), Ecuyer, Seigneur de Puyreaud et d'Anne de Manaslier.

De cette union vinrent :

1° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Puyreaud, qui servit pendant quatorze ans dans l'artillerie de marine, de 1775 à 1789, et mourut sans alliance;
2° Autre François, qui suit;
3° Philippette DE LA CROIX;
Tous trois nommés dans un accord fait le 7 août 1779, avec Gabrielle de Plamont. (*Titre original.*)

XIII. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Puyreaud en Angoumois, demeurant audit lieu de Puyreaud, paroisse de Grassac, épousa par contrat du 22 avril 1780, Noble demoiselle Anne DE CHAPITEAU, fille de feu Messire Pierre de Chapiteau, Ecuyer, Seigneur de Remondias, et de dame Marie Dartelet, demeurant au lieu noble de la Jaumerie, paroisse de Mainzac. (*Titre original.*) Ce contrat fut passé en présence de MM. de Maumont, Lusignan de la Jaumerie, de Loubersat, Charlotte de Couhé de Lusignan, du Breuil, de Remondias, le Comte de Lambertie, etc.

De cette union vinrent :

1° François, qui suit;
2° Salomon DE LA CROIX, Ecuyer;
3° Pierre DE LA CROIX, Ecuyer, simple soldat au 16e régiment de ligne sous le premier empire.

XIV. Noble François DE LA CROIX, Propriétaire, demeurant au village

(1) Les Sires DE MAUMONT, en Limousin, Barons de Chalard, Seigneurs de Bazaleuf, et qui portent pour armes : *d'azur, à deux fasces d'or*, sont un rameau d'une branche de la maison de la Rochefoucauld-Barbezieux.



de Puyreaud, canton de Montbron, a épousé, en 1808, noble demoiselle Anne de Fornel, fille de Messire Etienne de Fornel, Ecuyer, Seigneur de Limeyrac, et de Charlotte de Galard de Béarn, dont il a eu deux enfants, savoir :

1° Adomir-François-Martial, qui suit ;
2° N. de la Croix de la Motte, Capitaine.

XV. Adomir-François-Martial de la Croix, seul et unique représentant de nom et d'armes de sa famille, né le 26 mars 1809, au lieu de Puyreaud, mort le 9 juin 1870, a été maire de Grassac pendant plusieurs années.

Il a épousé, en 1865, mademoiselle Bertrané, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Elisabeth-Louise-Alesine de la Croix, née en 1842, mariée en 1845 à Frédéric-Ferdinand Renauld, dont elle a trois enfants, savoir :
  A. Albert Renauld, né le 26 janvier 1866;
  B. Marie-Louise Renauld, née le 21 février 1870;
  C. Jacques Renauld, né le 24 juillet 1873;
2° Léon-Alcide-Salomon de la Croix, né en 1844;
3° Juliette de la Croix, mariée à M. du Breuil;
4° Emma de la Croix, non mariée ;
5° Marguerite de la Croix ;
6° Léontine de la Croix, non mariée.



DAMIENS DE RANCHICOURT

PICARDIE ET ARTOIS



Armes : *de gueules à trois chevrons de vair.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*



a famillo DAMIENS DE RANCHICOURT, est une branche de l'illustre maison des anciens Comtes D'AMIENS dont l'origine remonte à :

Gauthier Ier, Comte du Vexin et d'Amiens, qui vivait dans la dernière moitié du IXe siècle. Il eut d'Ève, fille du comte de Dreux :

Gauthier II d'Amiens, qui, d'Adélaïde, héritière du comté de Crépy et fille du Comte de Senlis, laissa trois fils dont il est essez difficile de suivre les traces et dont la descendance est dès lors incertaine.

Quoi qu'il en soit, La Morlière, dans ses *Antiquités*, fait remonter la maison d'Amiens à :

Adam ou Aleaume d'Amiens, Vidame de ladite ville, qui fut père de :

Guy Ier d'Amiens, vivant sous le règne de Louis le Gros (1108-1137), qui laissa, entre autres enfants :

Guy II, Châtelain d'Amiens, Seigneur de Flixecourt, Vinacourt, la Broye, Canaple, Bachimont, Buire, l'Estoile, Fléchelle, Talmas, Estrée, Renauville, Outrebois et autres lieux. Il eut deux fils : l'aîné :

Dreux d'Amiens, époux de Marguerite, présumée sœur de Hugues, Comte de Saint-Pol, en eut cinq fils :

1° Pierre d'Amiens, Seigneur de Vinacourt, en 1196;
2° Renault d'Amiens, d'abord Chanoine d'Amiens, puis, ayant hérité de son frère, il épousa Mathilde;
3° Thibaud d'Amiens, Seigneur de Canaple et d'Outrebois, en 1220;
4° Aleaume d'Amiens, Seigneur de l'Estoile, en 1217, père de Pierre d'Amiens, aussi Seigneur de l'Estoile;
5° Bernard d'Amiens, auteur de la Branche des Seigneurs de Renauville et de Monceaux alliés aux de Mouchy, de Heuchin, de Monceaux, de Marquais, de Canteleu, de Las Cuenas, etc.

La Branche des d'Amiens, Seigneurs de Bachimont est sortie de Guillaume d'Amiens, qui de Marie de la Seule eut :

Druon d'Amiens, seigneur de Bachimont, époux de N. de Mailly, dame du Mesnil et de Donquert, dont il eut :

1° Robert d'Amiens, Seigneur de Bachimont, de Fontaine et du Mesnil, qui épousa Marie de Beaufort, en Artois;
2° Pierre d'Amiens, aussi Seigneur de Bachimont, s'unit à Jeanne de Harreux, dame de Bralincourt, d'où :

Pierre d'Amiens ou Damiens, Seigneur de Bralincourt et de Bachimont, qui prit alliance avec Jeanne de Hoteux, de laquelle naquirent dix-huit enfants, entre autres Jacques Damiens, abbé de Prémontré, mort général de son Ordre, vers le milieu du XVIe siècle.

La maison d'Amiens a formé un grand nombre de branches, entre autres celle des d'Amiens ou Damiens, Seigneurs de Waringhem, de la Ferté et de Ranchicourt dont voici la filiation :

BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE WARINGHEM, DE LA FERTÉ ET DE RANCHICOURT

I. Christophe D'AMIENS ou DAMIENS, Écuyer, né à Arras, épousa en 1564, demoiselle Anne DU FLOS, sœur de Louise du Flos, mariée 1° à Jean FAUTEREAU, Écuyer, Sieur de Bardemont ; et en secondes noces à Pierre CABOCHE, Écuyer, Sieur du Fossé. Christophe fut père de :

II. Nicolas DAMIENS, 1er du nom, Écuyer, Seigneur de Waringhem, marié, par contrat du 21 septembre 1593 à Barbe LE PIPRE, fille de Jacquart Le Pipre et de Catherine de Cornaille, dont il eut :

III. Nicolas DAMIENS, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Waringhem, marié en 1615 à Marie MENCHE, dont il eut :

1° Jean-François, qui suit ;
2° Jacques DAMIENS, savant Jésuite.

IV. Jean-François DAMIENS, Écuyer, Seigneur de Waringhem et de la Ferté, lieutenant général de Béthune, est mentionné avec sa femme dans l'*Armorial général de France* (au registre de Flandre). Il mourut dans cette ville en 1710, laissant de son union avec demoiselle Marie-Yolande DENIS DE SAPIGNY, qu'il avait épousée en 1652, les enfants ci-après :

1° Jacques-François, qui suit ;
2° François-Philippe DAMIENS, Ecuyer mort sans postérité ;
3° Antoine-Nicolas DAMIENS, religieux à l'Abbaye de Saint-Vast, et Chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras ;
4° Éloy-Louis DAMIENS, Chevalier, mort lieutenant-colonel ;
5° Marie-Magdelaine DAMIENS, épouse du Seigneur DE LA PANOTERIE ; leur fille s'unit à Michel DE RENTY, Écuyer, capitaine au régiment Dauphin ;
6° Marie-Yolande DAMIENS, mariée en 1679, à Jean-François-Dominique LE CARON, Sieur de Cannettemont, fils de Jean Le Caron, Écuyer, Conseiller au Conseil d'Artois et de Marie-Anne Le Grand, dame de Cannettemont. D'eux naquit Jean-François-Joseph Le Caron, Écuyer, Sieur de Cannettemont, Sains-en-Ternois, Burgalant, etc., dont la prostérité s'est alliée aux de Torcy de Hautecloque, Le Febvre de Gouy, Quarré de Boiry-Saint-Martin, de Fromentin-Monchy, Le Duc de Masnuy, d'Espalunque, de Lanquesaing, Boudart de Couturelle, du Blaisel, de Brandt, Malet de Coupigny, etc.

V. Jacques-François DAMIENS, Écuyer, Seigneur de Waringhem, de la Ferté etc., épousa par contrat du 12 décembre 1689, Sabine DUPUICH DE MESPLA, dont il eut :

VI. Antoine-Louis-Joseph DAMIENS, Ecuyer, Seigneur de Waringhem, La Ferté, Ranchicourt, Rebreuves et Mesnil, qui épousa en premières noces demoiselle Désirée D'EUGES ; et en secondes noces Marie-Madeleine LE RICQUE. Il a laissé :

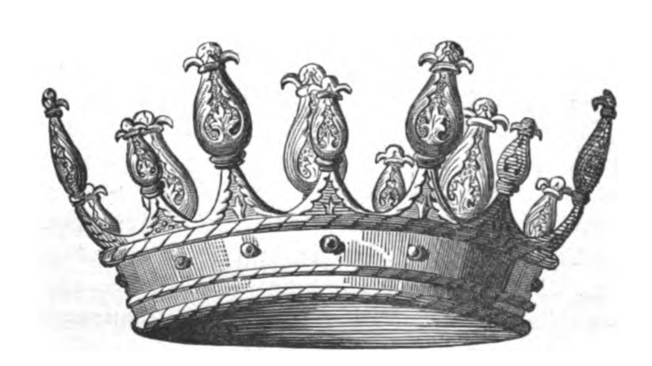
VII. Jean-Louis DAMIENS DE RANCHICOURT, Ecuyer, Seigneur de Ranchicourt, la Ferté, Waringhem, Rebreuves, Mesnil, etc., marié par contrat du 21 janvier 1779, à demoiselle Marie PAYEN, comtesse DE LA BUCQUIÈRE. D'eux naquit :

VIII. Philibert DAMIENS DE RANCHICOURT, Ecuyer, qui fut tenu sur les fonts de baptême par son grand-oncle, Michel de Renty. Il s'unit, le 14 octobre 1813, à demoiselle Clémence-Adèle ARONIO DE FONTENELLE, dont il eut :

IX. Louis-Philibert-Oscar DAMIENS DE RANCHICOURT, qui a épousé en 1836, mademoiselle Marie-Clotilde-Pauline DE BUNS D'HOLLEBEKE De cette alliance est né un fils :

X. Raymond DAMIENS DE RANCHICOURT, décédé, laissant de son union avec mademoiselle Marguerite CHAZAND, deux enfants, savoir :

1° Pierre DAMIENS DE RANCHICOURT, né le 27 octobre 1865 ;
2° Marie-Thérèse DAMIENS DE RANCHICOURT, née le 17 mars 1867.

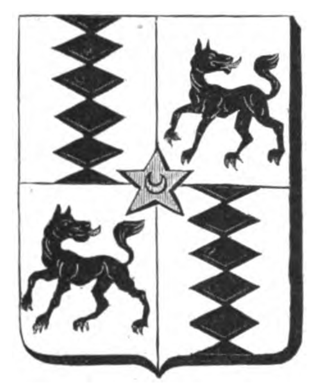


DANIEL DE GRANGUES

NORMANDIE, ANGLETERRE.

MARQUIS DE MARTRAGNY, ET DE GRANGUES.
SEIGNEURS DE DARESBURY, DE BUDWORTH, DE GRESENS ETC., EN ANGLETERRE;
DE MOULT, DE LA LANDE, DE VIEILLE-MARE, DE GROSTAIN;
DE RUCQUEVILLE, DE VAUSSIEU, D'EURVILLE,
DE BETTEVILLE, DU BREUIL, DE NANCELLES, DE MONTDAVID, ETC., EN NORMANDIE





ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, aux 3 fusées et 2 demies de sable, couchées et accolées en pal ; aux 2 et 3, d'argent, au loup passant de sable, la tête et la queue contournées, armé, lampassé et vilené de gueules. Sur le tout : une étoile de gueules chargée d'un croissant d'or.* — COURONNE : *de marquis.* — CIMIER : *un loup passant.* — SUPPORTS : *deux lions léopardés.*



ETTE famille, d'ancienne chevalerie, est originaire de Normandie, et remonte au XI[e] siècle. Le premier connu de ce nom fut l'un des chevaliers normands, qui accompagnèrent Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre en 1066. Sa présence fut constatée par le rôle de l'abbaye de Saint-Martin-de-la-Bataille, près Hastings, édifiée par Guillaume le Conquérant, et de nos jours, sur la table commémorative dressée dans l'église de Dives-sur-Mer (Calvados).

Les auteurs anglais font remonter l'ascendance directe de cette famille, au delà de 1250. *(The Countys familees of the united Kingdom, etc.)*

En 1635, deux membres de la famille Daniel quittèrent l'Angleterre, et revinrent s'établir en Normandie. L'un d'eux fut l'auteur des branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, et dont le chef, le marquis Daniel de Grangues, s'est éteint en 1876, laissant une fille unique, mariée au comte Coustant d'Yanville.

I. Robert Daniel, né en 1216, mort vers 1276, eut pour fils :

II. William Daniel, Ier du nom, seigneur de Daresbury, qui tenait ses terres de Henry le Norreys, ancien seigneur de Daresbury. Il épousa Agnès Legh de Highleg, dont il eut :

III. William Daniel, IIe du nom, de Daresbury, mort en 1306 ; il avait épousé Agnès N., et eut d'elle un fils :

IV. John Daniel, Ier du nom, de Daresbury, mourut en 1354. Il avait épousé Ellen Akelan, fille de William Akelan dont :

V. William Daniel, IIIe du nom, de Daresbury, mort en 1407, qui a épousé en 1350 Clémentine, fille de Alan, seigneur de Sutton et eut pour fils :

VI. William Daniel, IVe du nom, de Daresbury, mort en 1435, Il avait épousé en 1399 Sebilla Bold, qui le rendit père de :

VII. John Daniel, IIe du nom, de Daresbury, mort en 1477 ; il avait épousé en 1422 Janeth Hallum, qui le rendit père de :

VIII. William Daniel, V^e^ du nom, de Daresbury, épousa Grace Ogle dont il eut plusieurs enfants entre autres :

1° Thomas Daniel, fils aîné, qui continua la branche aînée de Daresbury, qui s'éteignit au XIIe degré ;

2° Peter, qui suit ;

IX. Peter Daniel, Ier du nom, 3e fils du précédent, forma la *branche de Budworth*, en Cheshire, dont est issu le rameau français. Il épousa Jana Berkebeader, qui le rendit père de :

X. Peter Daniel, IIe du nom, de Budworth, épousa Margeria Savage de Clifton et eut entre autres enfants :

1° Georges Daniel, leur 3e fils, continua la branche de Budworth, laquelle s'éteignit après quatre degrés ;

2° Peter, qui suit ;

XI. Peter Daniel, IIIe du nom, écuyer, 4e fils des précédents, forma la tige proprement dite de la *branche française* et eut le fils ci-après :

XII. William Daniel, écuyer, père de :

XIII. John Daniel, écuyer, épousa Margery Abbot, fille de Richard Abbot, de Colchester, dont est issu :

XIV. William Daniel, écuyer, épousa Joana Randall de Salisbury, fille de William Randall de Salisbury, écuyer, ils eurent deux fils :

1° Guillaume Daniel vint s'établir en Normandie en 1635 avec son frère ; il mourut à Caen, en 1699, sans laisser de postérité mâle

2° Henry, qui continue la descendance.

BRANCHE FRANÇAISE

XV. Henry Daniel Ier du nom, écuyer, seigneur de Gresens (en Angleterre), vint s'établir à Caen en 1635. Il obtint du roi Louis XIV, en 1675, des lettres de grande naturalité, et de confirmation de son antique noblesse, après avoir présenté au roi les certificats du hérault d'armes d'Angleterre. Il acquit entre autres fiefs ceux de Moult, de Grangues, et devint marquis de Martragny.

Il eut entre autres enfants :

1° Guillaume Daniel, écuyer, seigneur et patron de Moult, de la Lande, de Vieille-Mare, de Grostain, etc., forma *la Branche de Moult* qui s'éteignit en 1767 ; il avait épousé Suzanne Le Sueur, fille de Samuel Le Sieur, écuyer, seigneur de Cormeilles.

G. Daniel abjura la religion réformée en 1685, en l'église de Moult, et sa femme l'abjura l'année suivante, en la même église.

2° Henry, qui suit.

XVI. Henry Daniel IIe du nom, seigneur de Grangues, marquis de Martragny, fut lieutenant de cavalerie au régiment de Schomberg. Il épousa en premières noces : Anne de Chamberland ; et en secondes noces, Catherine de Moysand. Du second lit est issu entre autres enfants :

XVII. Henry Daniel, IIIe du nom, chevalier, né à Caen, en 1676, devenu par le décès de son frère aîné, seigneur et patron de Grangues, du Breuil, seigneur haut justicier de Martragny, Ruqueville, Vaussieu, marquis de Martragny, nommé président de la Cour des comptes de Normandie, en 1706. Il abjura le protestantisme, et épousa à Paris, en 1696, Catherine Le Maistre, fille de Daniel Le Maistre, écuyer, seigneur de la Bretonnière, et de Judith Boutinon des Hayes. De ce mariage vint :

XVIII. Jean-Henry-Robert Daniel, chevalier, seigneur de Grangues, Nancelles, le Breuil, marquis de Martragny, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, gouverneur pour le Roi de la ville de Lisieux, mourut au château de Grangues, le 2 janvier 1733. Il avait épousé L.-M. Le Cloustier de Maizières, dont il eut :

XIX. H.-J.-F.-G. Daniel, chevalier, seigneur et patron de Grangues, le Breuil, seigneur haut justicier de Martragny, Ruqueville, Vaussieu, marquis de Grangues, né en 1722. Il épousa en premières noces J.-A.-F. Deschamps-Guillot ; et en secondes noces M.-A.-C. de Quitanadoine, fille de M.-A. de Quitanadoine, seigneur de Betteville, et de demoiselle M.-G. Baudry d'Eurville. Elle fut emprisonnée pendant la Terreur et mourut dans la prison de Rouen en 1793, au moment où on allait la conduire sur l'échafaud. Du second lit, il eut entre autres enfants :

1° Henri-Charles-Auguste Daniel, marquis *de Grangues*, né en 1757, mort en 1818, marié à demoiselle Gaspardine de Robillard, dont un fils unique :
A. Frédéric Daniel de Grangues capitaine d'artillerie, mort au passage de la Bérésina, en 1812, pendant la retraite de Russie.
2° M.-F.-L.-G.-A. Daniel d'Eurville, qui suit :
3° J.-R.-A. Daniel de Betteville, marié à F.-J.-V. de Gruel, dont postérité.

XX. Marie-François-Léon-Grégoire-Aimé Daniel, chevalier, seigneur de Grangues, né en 1760, connu sous le nom de *Daniel d'Eurville*, lieutenant au régiment Royal-Comtois, démissionnaire en 1791, mort à Rouen en 1814. Il avait épousé en 1802 Françoise-Thérèse-Josèphe de Manneville, dont il n'eut qu'un fils :

XXI. François-Aimé-Raimond Daniel d'Eurville, devenu marquis de Grangues après le décès de son oncle, en 1818, ancien secrétaire du baron d'Haussez, ministre de Charles X, démissionnaire en 1830. Il épousa, en 1839, Françoise-Thérèse-Josèphe Boscary de Romaine, veuve du comte de Foucher de Careil ; il en eut une fille unique :

1° Charlotte-Louise-Ada Daniel d'Eurville de Grangues, née le 11 juillet 1840, mariée le 19 mai 1860 à Henry, comte Coustant d'Yanville, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, qui mourut en 1882, laissant deux fils :
A M.-R.-R. comte Coustant d'Yanville, licencié en droit, chevalier de Malte, et de Saint-Sylvestre, né le 13 février 1862 ;
B M.-T.-P.-H. comte Henry Coustant d'Yanville, né le 25 novembre 1865.

Le marquis de Grangues, qui mourut en 1876, demanda dans son testament que l'un de ses petits-fils relevât son nom et son titre. La comtesse d'Yanville habite, avec son fils aîné, le château de Grangues, près Dives (Calvados).

DAUPHIN DE VERNA

DAUPHINÉ

BARONS DE VERNA; SEIGNEURS DU SINGLE, DE PONT-CHERUY, DE MONTCIZET ET DE SAINT-ÉTIENNE





ARMES : *D'azur, à la bande d'or, chargée en chef d'un dauphin de gueules et d'une étoile du même en pointe.* — COURONNE : *de Marquis.*



NCIENNE famille du Dauphiné qui compte plus de quatre cents ans de noblesse, et dont la filiation est établie sur titres originaux, à partir de :

I. Honorable homme Pierre DAUPHIN, (Petrus Dalphini), notaire royal et delphinal, à Crémieu, en 1485; à cette date le notariat ne constituait pas un acte de dérogeance, et était même souvent exercé par des familles nobles. (CHORIER, *État politique.*) Il eut pour fils :

II. Honorable Berlioz DAUPHIN, vivant en 1520, qui eut :

III. Benoît Dauphin, sieur du Single, qui fut père de:

1° Noble Claude Dauphin, seigneur de Montcizet, en 1582, gentilhomme de la Maison des rois d'Henri IV et Louis XIII, en 1614, lieutenant d'une compagnie de gens de pied français; nommé, le 13 mars 1622, gouverneur de la ville et du château de Crémieu. Il s'acquitta de plusieurs missions importantes qui lui furent confiées par le roi et le connétable de Lesdiguières, et ce fut lui qui porta à la Cour la nouvelle de l'abjuration de ce dernier (*Videl*, t. II, chap. VII, p. 219). Il mourut sans enfants au camp de Montpellier. Il avait épousé Catherine Matel, fille d'Ennemond Matel et de Marie Vignon, qui, étant veuve, se remaria avec Timoléon de Beaufort, marquis de Canillac;
2° Jean Dauphin, chevalier de Malte vers 1570;
3° Raymond, qui suit;
4° Hiérosme Dauphin, chanoine de Saint-Maurice de Vienne.

IV. Raymond Dauphin, écuyer, seigneur de Saint-Étienne, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bourgogne, en 1628, survécut à tous ses frères et réunit entre ses mains tous les biens de sa famille. Il acquit, le 20 novembre 1638, des commissaires députés pour la vente et revente des domaines de Dauphiné, la terre et seigneurie *de Verna*, dépendant du mandement de Crémieu, et que lui subrogea Melchior de la Poype.

Il épousa, en 1623, dame Bonne de Pourroy, fille de messire N. de Pourroy de Quinsonnas, conseiller en la chambre des comptes de Bourgogne, dont il eut :

1° Joseph Dauphin, jésuite à Avignon;
2° Antoine Dauphin, religieux à Saint-Antoine en Viennois;
3° Sébastien, qui suit;
4° et 5° Honorine-Marguerite et Florence Dauphin, religieuses de Sainte-Ursule;
6° Élisabeth Dauphin, mariée, le 18 juin 1662, à Abel de Loras, seigneur dudit lieu et de Marsas.

V. Sébastien Dauphin, écuyer, seigneur de Saint-Étienne et de Verna, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bourgogne, fut marié en 1658, à dame Antoinette de Chaillol de Bouquéron, dont il eut :

1° Gabriel-Aymar, qui suit;
2° Marie Dauphin, femme de messire François Pourroy de la Mérrie, conseiller du roi, duquel elle n'eut pas de postérité.

VI. Gabriel-Aymar Dauphin de Saint-Étienne, seigneur de Verna, baron de Saint-Romain (terre à laquelle il fut substitué par les Grolée), conseiller du roi, trésorier de France en Dauphiné, laissa pour fils :

VII. Joseph-Aymar Dauphin de Saint-Étienne, chevalier, seigneur de Verna, baron de Saint-Romain, président en la chambre des comptes de Dauphiné, qui épousa, en 1703, sa cousine Christine de Manissy de Ferrières, de laquelle naquirent :

1° Bernard de Verna, capitaine au régiment de Bretagne ;
2° Gabriel-Aymar Dauphin, chevalier de Verna, capitaine au même régiment ;
3° François, qui suit ;
4° Scholastique, femme de messire Charles Aubert, seigneur de la Bâtie d'Arvillars ;
5°, 6°, 7° Trois filles religieuses à Sainte-Ursule de Crémieu.

VIII. François Dauphin de Verna, chevalier, baron de Saint-Romain, chevalier de Saint-Louis, président en la Chambre des comptes de Dauphiné, par résignation de son père, en 1744, épousa Anne-Marie Cholier de Cibeins, de laquelle il eut :

1° Aymar-Joseph, qui suit ;
2° Madeleine-Scholastique Dauphin de Verna, mariée à Claude-Hélène Compagnon, seigneur de Ruffieu, en Bugey.

IX. Aymar-Joseph Dauphin, chevalier, seigneur de Verna, baron de Saint-Romain, fut marié, en 1773, à dame Marie Fournillon de Butery ; Il mourut sur l'échafaud révolutionnaire, laissant trois fils :

1° François-Gabriel de Verna, marié à Mlle de Digoine ;
2° Félicien-Hippolyte-Eugène de Verna, allié avec Marie-Alexandrine de Gayardon de Gresolles ;
3° Jean-Marie-Victor, qui suit :

X. Jean-Marie-Victor Dauphin de Verna, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire, député du Rhône, en 1824, adjoint du maire de Lyon, dont il eut à remplir les fonctions dans les circonstances difficiles de 1830, a laissé de Marie-Lucie de Ferrus de Vendranges :

1° Louis-Marie-François, qui suit ;
2° Félicien-Marie-Barthélemy de Verna, religieux mariste, chanoine de l'église primatiale de Lyon ;

3° Augustin-Regis, religieux mariste;
4° Joseph-Marie DE VERNA, qui viendra après son frère;
5° Gabrielle, femme de M. Fortuné DE PELISSIER-LACOSTE;
6° Louise, femme de M. Léon DE PAVIN DE LA FARGE;
7° et 8° Marie et Suzanne, mortes religieuses au Sacré-Cœur;
9° Fanny, veuve de M. SCIPION DE MICHALON;
10° Alexandrine.

XI. Louis-Marie-François, baron de Verna, qui habite le château d'Hautepierre, près de Crémieu, est veuf de Mlle de CHAPONAY, de laquelle il a eu un fils et une fille : Marie DAUPHIN DE VERNA, mariée le 15 novembre 1859, à Joseph-Aimé LOMBARD DE MONTCHALIN.

XI *bis*. Joseph-Marie, baron DE VERNA, membre du conseil général de l'Isère, depuis 1865, a épousé en premières noces Marie JULLIEN, et en secondes noces Marie-Louise DE PIERRE DE BERNIS, fille du marquis Léon de Bernis, et petite-fille de feue Madame la marquise de Bernis, née princesse de Rohan-Rochefort, dont il a :

1° Aymar DE VERNA, sous-lieutenant au 9e chasseurs;
2° Albéric DE VERNA, sous-lieutenant au 2e chasseurs à cheval.



PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 234-8.

DELAVAU DE LA MASSONNE

POITOU

SEIGNEURS DE LA MASSONNE ET D'AVAILLES.



ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un cerf passant d'argent soutenu d'une étoile du même. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* (Ancien cachet de 1766.)



CETTE famille, originaire du Poitou, y est connue depuis de longues années. Dès le XVIIe siècle elle a donné à la ville de Châtellerault un président en l'élection et un maire; en outre, elle a fourni à la maison du roi un officier de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans; à la magistrature, plusieurs conseillers en la sénéchaussée de Châtellerault; à l'armée, des officiers de toutes armes chevaliers des ordres de Saint-Louis, du Lys et de la Légion d'honneur.

Dans le Châtelleraudais elle a possédé, outre les seigneuries de la Massonne et d'Availles, les fiefs de la Garde, Clasnay, Besse et Saint-Germain.

Hippolyte Delavau de la Massonne (1731 à 1796), avocat au parlement de Paris, puis nommé, en 1761, conseiller du roi en la sénéchaussée de Châtellerault, y siéga jusqu'à la suppression de ces fonctions par la Constituante. En 1774, député à l'assemblée provinciale du Poitou en 1787, il devint successivement administrateur du département de la Vienne, maire et officier municipal de la commune de Châtellerault.

Antoine Delavau de la Massonne (1767 à 1835), fils du précédent, fit ses preuves de noblesse en 1785 pour être admis à l'école royale du génie; en 1792, il rejoignit comme sous-lieutenant le 10e régiment de chasseurs à cheval, où la même année il obtint son brevet de lieutenant; à son retour de l'armée, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif; puis président de l'administration municipale du canton de Thuré, et plus tard, après avoir reçu du roi Louis XVIII la décoration du Lys, il fut appelé à commander la garde royale de l'arrondissement de Châtellerault et à diriger, comme maire, les affaires de la commune d'Antran.

Hippolyte Delavau, son fils (1796 à 1857), entra au service du roi en 1814; d'abord sous-lieutenant des gardes du corps du roi Louis XVIII, il accompagna ce prince jusqu'à Béthune en mars 1815; après les cent Jours, il fut nommé lieutenant au 4e régiment de la garde royale; puis capitaine au 35e de ligne; comme commandant du fort de *la Hogue* en Normandie, il présida aux expériences de la Société générale des naufragés qui retira sous sa surveillance les débris de la flotte de l'amiral de Tourville (combat naval du 29 mai 1692). L'année suivante, Hippolyte Delavau recevait, en récompense de ses services, la croix de la Légion d'honneur; de retour à Châtellerault, lors des événements de 1848, ses concitoyens lui confièrent, comme colonel, le commandement de la garde nationale de la cité.

Cette famille a été confirmée dans sa noblesse, par lettres patentes du 9 décembre 1761, octroyées par le roi Louis XV à Hippolyte Delavau de la Massonne, conseiller du roi en la sénéchaussée de Châtellerault. Elle a pour représentants actuels dans la branche cadette :

1° Hippolyte Delavau, négociant à Châtellerault, marié à Alice Lubac ;
2° Marie Delavau ;
3° Gaston Delavau, chef de comptabilité au Crédit foncier de France.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DORÉ DE BROUVILLE

LORRAINE ET CHAMPAGNE

SEIGNEURS DE FRESNES, DE CRÉPY, DE MEHON, DE BROUVILLE, ETC.



ARMES : *Parti : au* 1, *d'azur, à la fasce d'or, au lion de gueules brochant sur le tout, accompagné de deux molettes d'argent mises en chef* (armes anciennes) ; *au* 2, *d'azur, à la bande cousue de gueules, chargée d'une croix de Saint-Louis d'argent, accompagnée en chef de deux casques et d'une épée d'or, et en pointe d'une tour d'argent* (concession du grand-duc de Toscane). COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux levriers d'argent colletés de gueules.* DEVISE : *Robore, Fide, Virtute.*



La famille DORÉ DE BROUVILLE était honorablement connue en Lorraine dès le commencement du XVIIe siècle. Elle compte parmi ses illustrations une longue suite de personnages militaires, plusieurs chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis, un gentilhomme ordinaire de la maison du roi, un conseiller au parlement de Metz, puis à la cour souveraine de Lorraine et de Bar, nommé président de cette dernière cour en 1767, etc., etc.

Parmi ses alliances, on remarque les noms des familles les plus distinguées, entre autres celles de : d'Auburtin, Drouville, de Féron, Grandin, Leleu, Henry d'Oheville, de Tervenus, Chantereau de Bellefond, Ragot, Grotkowski, Chaudron, Barnichon, Marey, etc.

Avant de donner la filiation suivie de la famille DORÉ DE BROUVILLE, nous rappellerons ici plusieurs personnages de ce nom et qui paraissent lui appartenir.

Pierre DORE, de l'ordre de Saint-Dominique, savant professeur de théologie, mort en 1539; Me Pierre DORÉ, seigneur de Baignoulx, contrôleur général de la maison du roi, en 1580; Pierre DORÉ, avocat au parlement en 1601 ; Jacques DORÉ, écuyer, sieur de la Fosse, l'un des gentilshommes de la suite du roi en 1637 ; Pierre Doré, écuyer, servait dans les gardes du corps de la reine mère, en 1684; enfin, Christophe DE DORÉ-MAZIÈRES, qui occupait une charge de conseiller au parlement de Metz, en 1700.

La filiation non interrompue de la famille DORÉ DE BROUVILLE est prouvée depuis :

I. Claude DORÉ, écuyer, capitaine de cent hommes de guerre, en 1610, lequel fut père de :

II. Nicolas DORÉ, écuyer, sieur de Fresnes, né en 1640, avocat au parlement, qui de Marie GRANDIN, sa première femme, eut :

III. Charles-Joseph DORÉ, écuyer, seigneur de Fresnes et de Crépy, chevalier de Saint-Louis et premier capitaine au régiment de Lambesc au service de France, qui reçut de S. A. R. le duc Léopold de Lorraine des lettres recognitives de noblesse datées de Lunéville, le 9 juillet 1718. De son union avec Catherine HENRY D'OHEVILLE vinrent, entre autres enfants :

1° Nicolas-Joseph, qui suit;
2° Charles Doré de Crépy, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Picardie, en 1753, retiré chef de bataillon, en 1777.

IV. Nicolas-Joseph Doré de Crépy, écuyer, seigneur de Mehon, conseiller au parlement de Metz, puis à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, président de cette cour en 1767, épousa Charlotte de Tervenus, dont il n'eut pas d'enfants.

BRANCHE CADETTE

III *bis*. Jean-Baptiste Doré de Brouville, fils puiné de Nicolas Doré, seigneur de Fresnes, et de sa seconde femme Marguerite-Françoise Leleu, né à Bienville, au bailliage de Saint-Dizier, en Champagne, le 10 janvier 1680, était capitaine au régiment d'Agenais, en 1712, et reçut la croix de Saint-Louis, en 1734. Il se retira du service en 1759, étant capitaine aux grenadiers royaux et mourut le 13 juillet 1762. Il avait épousé Henriette-Claudine Chantereau de Bellefond, de laquelle vinrent :

1° Henry, qui suit;
2° Pierre-Eugène Doré de Brouville, auteur d'un rameau rapporté ci-après :

IV. Henry Doré de Brouville, né le 13 mars 1742, embrassa la carrière militaire dès l'âge de treize ans, et fut nommé sous-lieutenant au bataillon provincial de Chaumont, en 1756, capitaine au même bataillon, en remplacement de son père, en 1759, capitaine des grenadiers en 1782, chevalier de Saint-Louis en 1785. Il fut reconnu lieutenant-colonel commandant le premier bataillon des volontaires de la Haute-Marne, en 1791, chef de la 85ᵉ brigade par état du 27 germinal an II, envoyé à l'armée du Rhin, l'année suivante; enfin, en l'an V, il fut nommé à l'emploi de chef de la 20ᵉ division de gendarmerie. Il mourut à Vesoul, le 9 janvier 1801, laissant de son union avec Marie-Reine Gattrez, entre autres enfants :

V. Henry Doré de Brouville, IIᵉ du nom, né à Buxières-lès-Froncles, le 6 février 1774, fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 10 mai 1810; capitaine aide de camp du maréchal duc de Conegliano, le 18 février 1811, et colonel du 4ᵉ régiment des gardes d'honneur du duc de Toscane, le 19 mai 1813.



RAMEAU DE LA BRANCHE CADETTE

IV *bis*. Pierre-Eugène Doré de Brouville, fils puîné de Jean-Baptiste Doré de Brouville et de dame Henriette-Claudine Chantereau de Bellefond, naquit à Bienville, le 7 février 1751. Il comptait quarante-huit ans de services effectifs, non compris ses campagnes, quand il fut admis à la retraite, en 1816. Il avait pris alliance avec demoiselle N. Ragot, de laquelle vint :

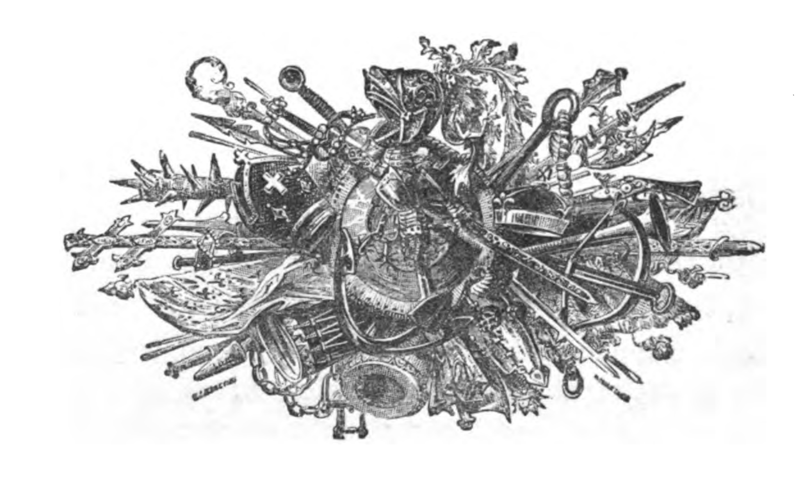
V. Jean Doré de Brouville, né le 7 juillet 1788, capitaine-adjudant major, en 1813 et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé Louise Chaudron, de la famille du général Chaudron, tué en Espagne, et de celle de la générale Pélissier, belle-sœur du maréchal duc de Malakoff. De ce mariage est provenu :

VI. Charles-Nicolas-Marie-Eugène Doré de Brouville, ingénieur, né le 3 janvier 1817, marié à Lucile Barnichon, dont trois enfants :

1° Françoise-Marie-Marguerite Doré de Brouville, née le 12 août 1847, mariée à M. Joseph Saint-Clair-la-Reynie ;

2° René-Marie Doré de Brouville, né à Coutras (Gironde), le 8 janvier 1852; entré à l'école navale, le 1er octobre 1869, aspirant de 2e classe, le 1er octobre 1871 et de 1re classe le 1er octobre 1872; enseigne de vaisseau le 25 septembre 1875; démissionnaire par décret du 1er juin 1878; marié le 3 juillet de la même année, à Félicité-Geneviève Marey, de la famille de Marey-Monge ;

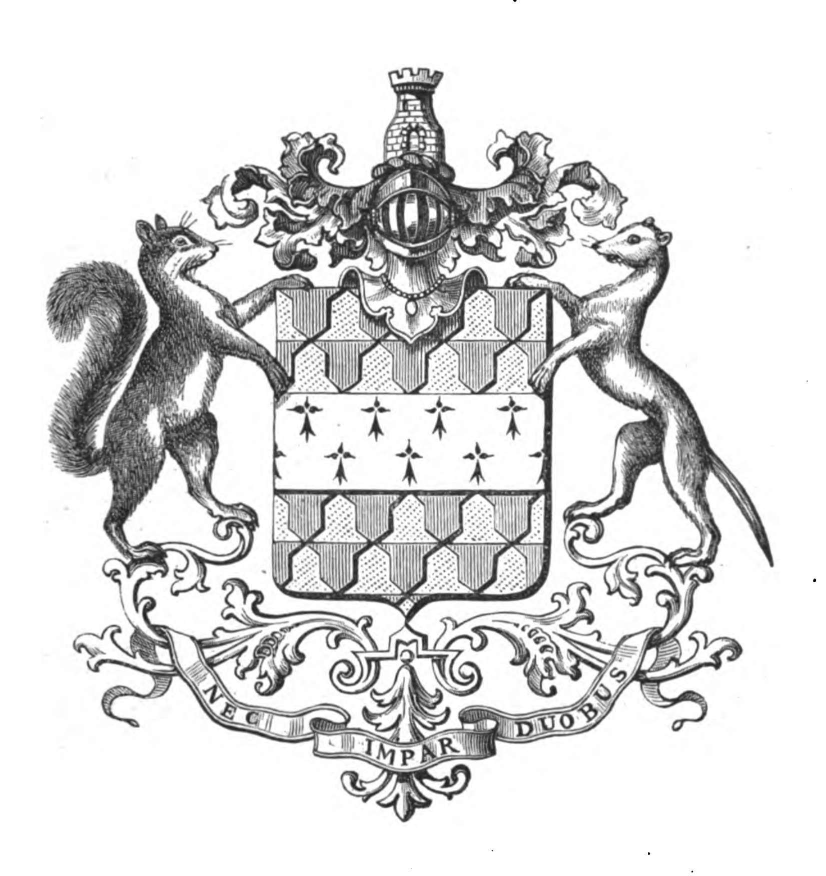
3° Pierre-Marie-Gaston Doré de Brouville, né à Périgueux, le 10 janvier 1863.



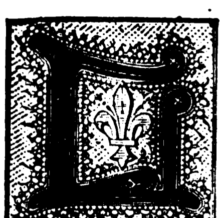
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DOUBLE

PICARDIE, ILE-DE-FRANCE, LANGUEDOC ET PROVENCE



Armes : *Vairé d'or et de gueules, à la fasce d'hermines brochant.* — **Supports** : *un petit gris à dextre, et une hermine à senestre.* — **Couronne** : *de Baron.* — **Cimier** : *une tour d'argent.* — **Devise** : Nec impar duobus.



La famille DOUBLE est originaire de la province de Picardie, d'où elle a passé successivement dans l'Ile-de-France, dans le Languedoc, et enfin en Provence. Sa noblesse remonte au XIVe siècle, et ses anciennes armes sont rapportées dans l'Armorial fait en 1450 par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier Roy d'armes du Roi Charles VII ; elles étaient alors de *sable, à la bande d'or.*

Elle a fourni, entre autres personnages marquants, plusieurs Magistrats aux Parlements de Languedoc et de Provence, plusieurs Secrétaires du Roi, un Evêque, des Membres de l'Institut et plusieurs Officiers distingués.

Sous le règne de Saint-Louis, en l'an 1228, un ancien homme d'armes de l'Evêque de Noyon, Bernard DOUBLE, fut reçu Bourgeois de la petite ville de Péronne.

Un descendant de ce Bernard, Thomas DOUBLE, vint se fixer à Paris, où nous le voyons, en 1313, au nombre des notables de la ville.

Sous le règne de Jean II (1350 à 1364), Olivier DOUBLE, Ecuyer du Dauphin Charles, fut accusé d'avoir comploté l'enlèvement de ce Prince; il est juste d'ajouter que le Dauphin s'y prêtait beaucoup, suivant en cela les conseils du Roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui tâchait de mettre la division dans la famille royale de France. Olivier DOUBLE eut la tête tranchée en même temps que Jean V d'Harcourt et que plusieurs autres Seigneurs. Peut-être le souvenir d'Olivier, son malheureux Ecuyer, ne fut-il pas étranger aux faveurs que le Dauphin Charles, devenu le Roi Charles le Sage, accorda à Martin DOUBLE.

En effet, Olivier fut le père de Martin DOUBLE, d'abord Avocat au Châtelet, puis Conseiller du Roi Charles V, qui lui octroya, en 1378, des titres de Noblesse et de Chevalerie. (*Voir aux Archives nationales, registre coté* 113, *page* 149.)

Son petit-fils Noël DOUBLE obtint, en 1477, du Roi Louis XI, des titres de grâce et de rémission, après avoir tué, dans une rixe, un autre Gentilhomme.

La filiation régulière est établie à partir de :

I. Vital DOUBLE ou DE DOUBLE (ainsi qualifié par acte anthentique), Secrétaire du Roi François Ier, était, en 1539, ainsi qu'il résulte d'une charte originale, pourvu de l'office de Notaire royal près le Parlement de Toulouse.

Il eut pour enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit :
2° Antoinette DE DOUBLE (*sic*), mariée à Jean CARRIÈRE, Conseiller au Parlement de Toulouse, dont sont nés :

A. Durand Carrière, Avocat au Parlement de Toulouse, qui testa en 1593, il avait épousé la Demoiselle Bourguin des Nos, dont il eut :
B. Jean de Carrière-Double, joignit à son nom celui de sa grand'mère, pour perpétuer le souvenir de cette alliance, et le transmettre à sa postérité. Il fut élu Capitoul de Toulouse en 1631, et marié à Cécile de Foucaud d'Alzon, dont il eut :
C. Guillaume de Carrière-Double, Écuyer, maintenu dans sa noblesse le 7 novembre 1699, fut Capitoul de Toulouse en 1685. (*Voir l'Armorial du Languedoc*, généralité de Toulouse, par M. Louis de la Roque.)

II. Pierre Double ou de Double succéda à son père dans ses fonctions, et laissa pour fils :

III. François Double, Ecuyer, qui mourut en 1645; il eut d'une alliance inconnue :

IV. Charles Double, Ecuyer, Procureur du Roi au Parlement de Provence, qui requit, en 1696, l'enregistrement de ses Armoiries à l'Armorial général officiel, créé en vertu de l'édit du roi du 20 novembre 1696, au registre de Provence, tome I, folio 988. (*Manuscrit à la Bibliothèque Richelieu.*)

A cette occasion, le Juge d'armes d'Hozier lui octroya de nouvelles Armoiries, tandis qu'il aurait dû lui attribuer les anciennes armes de sa famille, celles que nous avons rapportées plus haut.

Il avait épousé Catherine de Paret, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Joseph Double, qui suit :
2° Léonard Double, Capitaine d'une des milices de la Martinique.

V. Joseph Double, Ecuyer, Avocat au Parlement, épousa sa cousine, Mademoiselle Double de la Porte; il mourut en 1742, laissant pour fils aîné :

VI. Jean Double, Ecuyer, Consul de Verdun-sur-Garonne, mort en 1793.

Il eut de son mariage, avec Jeanne Rey, entre autres enfants :



1° Michel-Marie Double, né en 1767, Archiprêtre de Montauban, puis Évêque de Tarbes ; lors de son élévation à l'épiscopat, il adopta pour armoiries : *d'azur à la tour d'argent, chargée d'une croix du même, rayonnante d'or*. Il mourut en 1843 ;



2° François-Joseph, qui suit :
3° Pierre-Sulpice-Émile Double, auteur de la branche cadette rapportée ci-après.

VII. François-Joseph Double naquit le 6 mars 1776, à Verdun-sur-Garonne, et mourut à Paris en 1842. Fondateur de l'Académie de Médecine avec Portal, il fut élu Membre de l'Académie des Sciences à l'Institut en 1832. En 1839, le Roi Louis-Philippe lui offrit la pairie, à condition qu'il renoncerait à la pratique de la médecine, mais le docteur refusa.

Il a épousé Caroline Pelletier, fille de Bertrand Pelletier, Chevalier, Commandeur de la Légion d'honneur et de plusieurs Ordres étrangers, Commissaire général des poudres de France, et Membre de l'Académie des sciences.

Il a eu le fils qui suit :

VIII. Joseph-Louis-Léopold Double, né en 1812, d'abord élève de l'Ecole Polytechnique, puis Officier d'artillerie. Démissionnaire en 1846, il a employé

ses loisirs et sa fortune à former une riche collection d'objets d'art qui fait l'admiration du monde artistique.

Il a épousé, le 4 janvier 1845, Mademoiselle Pauline COLLIN, petite-fille de M. Prévost de Bardy, Seigneur de Bardy, Plaine, Puiseaux, etc., et de Jacqueline de Grimaldi.

Armes de Prévost de Bardy : *d'argent, à un épervier d'azur, becqué et onglé de gueules, accompagné de deux croissants du second émail, posés l'un à dextre en chef, et l'autre à senestre en pointe.*

Il a un fils de cette union :

IX. Joseph-Eugène-Lucien DOUBLE, né en 1846, Avocat à la Cour d'appel.

BRANCHE CADETTE

DES

DOUBLE DE SAINT-LAMBERT

EN PROVENCE

VII. Pierre-Sulpice-Emile DOUBLE, fils puîné de Jean DOUBLE, Ecuyer, Consul de Verdun-sur-Garonne, et de Jeanne REY, né en 1783, à Verdun-sur-Garonne, vint se fixer à Marseille, où il se maria avec Mademoiselle DE ROUGNIAC, d'une ancienne famille de Provence qui porte pour armes : *Echiqueté d'or et de gueules.*



Il est mort en 1835, laissant le fils qui suit :

VIII. Emile DOUBLE DE SAINT-LAMBERT, né en 1812, ayant acquis, en 1830, le beau château et l'ancien Marquisat de Saint-Lambert (1), de M. de Zanobis qui l'avait eu en héritage de son oncle M. BOUVARD DE SAINT-

(1) Parmi les fiefs du Comtat-Venaissin qui, par leur importance, ont servi de qualification à ses possesseurs, on compte celui de SAINT-LAMBERT, dépendant aujourd'hui de la commune de Lioux, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

Le château de SAINT-LAMBERT était autrefois entouré de forêts; il confinait au nord-ouest au domaine

Lambert, il usa du droit que lui donnaient ses titres de noblesse pour joindre au nom de Double celui de Saint-Lambert qu'il a transmis à ses descendants.

des Methamis, l'un des plus vastes et des plus fertiles de la contrée, qui fut apporté en dot à Elzéar de Thezan, l'an 1483, par Sigfrède, Dame et Vicomtesse de Venasque, directement issue des anciens Comtes de Toulouse. Au sud-ouest, Saint-Lambert s'adossait au Marquisat de Murs, dont il formait d'ailleurs un des dépendances; enfin, à l'est, il touchait à la Baronnie de Javon, appartenant à la famille des Baroncelli.

Saint-Lambert n'était qu'à une petite distance de la *fontaine du Vaucluse*, qui doit sa renommée impérissable au poëte Pétrarque, et dans ses alentours se trouvaient les châteaux de Gordes, de Saumane, de Venasque, de Saint-Didier, de Mazan, de Blauvac et autres, dont l'histoire des guerres civiles du Comtat nous a conservé le souvenir.

Dans ces tristes conjonctures, du reste, Saint-Lambert ne resta pas oublié. Le 5 juillet 1563, Methamis, ceint de fortes murailles, bâti sur un rocher inaccessible, sauf au couchant, protégé par la rivière de la Nesque, et dont un large fossé taillé dans le roc interdisait l'approche, le pont-levis dressé, Methamis que défendait la compagnie d'hommes d'armes de messire Paul de Thezan, Seigneur, haut justicier du lieu, n'en fut pas moins emporté d'assaut par les Calvinistes. Ceux-ci, postés dans les bois de Saint-Lambert, avaient fait du château le centre de leur action et leur défense en cas d'insuccès. Maîtres de Methamis, ils se firent un jeu de ravager tout le voisinage; et Saint-Lambert qui appartenait à la maison d'Astoaud, dont tous les membres étaient restés fidèles à la foi catholique, eut fort à se ressentir des pillards Huguenots. La destruction était à l'ordre du jour dans cette caste naissante, et on peut voir ce qu'elle a fait de la France.

Ceci dit, revenons en arrière.

La Seigneurie de Saint-Lambert fut acquise, le 13 juin 1351, par l'Evêque de Carpentras; elle se trouva dès lors démembrée du fief de Murs, en la viguerie d'Apt, dont le Seigneur, Raymond d'Agoult et de Forcalquier, avait fait hommage à l'Évêque de Carpentras, comme étant de la directe de l'Évêché, le 3 mai 1312.

Quelques années plus tard, le domaine de Saint-Lambert fut aliéné et revint par inféodation à la maison d'Astoaud, à qui appartenait la Seigneurie de Murs.

François d'Astoaud, Seigneur de Murs, de Saint-Lambert et de Bezaure, qui épousa Catherine de Grillet, laquelle avait pour sœur Jeanne de Grillet, femme de Gilles de Berton, Seigneur de Crillon. Celle-ci étant venue faire ses couches à Murs, près Saint-Lambert, elle y donna le jour, le 5 mai 1541, à Louis de Berton de Crillon, surnommé *le brave des braves*. François d'Astoaud fut père de :

Aymar d'Astoaud, Seigneur de Murs, de Saint-Lambert et de Bezaure, marié le 1er décembre 1569, avec Melchione de Baschi-de-Saint-Estève, dont naquirent François-Louis d'Astoaud et Léonard d'Astoaud, qui eut en partage la terre de Saint-Lambert, et la transmit à Diane d'Astoaud, sa fille, à la mort de laquelle elle revint à son oncle :

François-Louis d'Astoaud, Seigneur de Murs, marié en 1585, avec Honorée de Bernus, dame de Lioux, qui lui donna, entre autres enfants :

Jean d'Astoaud, baron de Murs, Seigneur de Saint-Lambert, marié en 1609, à Jeanne de Sade, fille de Michel de Sade, baron de Romanil et de la Goy, dont :

Jacques d'Astoaud, baron de Murs, Seigneur de Saint-Lambert, etc., qui s'unit, le 1er octobre 1628, à Madeleine de Jarente, fille de Balthasar de Jarente, baron de Senas, mère de :

Jean d'Astoaud, Chevalier, Baron de Murs et de Romanil, Seigneur de Saint-Lambert et de Séderon, appelé le Marquis de Murs, qui épousa par contrat du 8 février 1666, Marie de Thezan, fille de Paul-Aldonse de Thezan, Marquis de Saint-Gervais, Vicomte de Venasque, Baron de Castanet, Seigneur de Saint-Didier, des Methamis et autres lieux. De cette union vint :

Jean-Baptiste-François d'Astoaud, Marquis de Murs, Baron de Romanil, Seigneur de Saint-Lambert de Séderon, de Lioux, etc., qui se maria avec Éléonore de Castagnière, et fut père de :

Jean-Pierre d'Astoaud, Marquis de Murs, et de Saint-Lambert et autres lieux, dont, entre autres enfants :

Marie d'Astoaud, dame de Saint-Lambert et de Bezaure, mariée à Léonard Bouvard, Seigneur de Roussieu en Gapençois, à qui elle apporta la terre et le nom de Saint-Lambert. Celui-ci laissa cette terre en héritage à son neveu, M. de Zanobis, qui la céda en 1830, à M. Émile Double.

Il a épousé, le 16 novembre 1842, Mademoiselle Joséphine-Antoinette-Adèle LAFON, dont il a eu trois enfants :

1o Léon, qui forme le degré suivant;
2o Henry DOUBLE, né en 1845, marié à Mademoiselle Berthe MOREL, dont il a deux enfants :
3o Berthe DOUBLE, née en 1851, mariée au Comte René DES ISNARDS.

IX. Antoine-Casimir-Sulpice-Emile-Léon DOUBLE DE SAINT-LAMBERT, né à Marseille le 16 novembre 1843, a épousé, en 1867, Mademoiselle Marie PRAT, de Marseille, dont il a eu trois enfants.

1o Paul DOUBLE DE SAINT-LAMBERT ;
2o Madeleine DOUBLE DE SAINT-LAMBERT;
3o Marthe DOUBLE DE SAINT-LAMBERT.

TROISIÈME BRANCHE

EN LANGUEDOC

Représentants actuels : Henri DOUBLE, Magistrat, et ses enfants, dont l'aîné, Louis DOUBLE, actuellemeut Officier d'artillerie.



DROUET DES VOSSEAUX

NORMANDIE ET PARIS

SEIGNEURS DE CINQ CROIX, DES FONTAINES, DE LA VALLÉE, DES VOSSEAUX, ETC.



ARMES : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois molettes, alias étoiles, du même* (*Riestap. et Armorial de* 1676). COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux lions.*



LE nom de DROUET se trouve diversement écrit dans les anciens titres, tantôt DROUHET, DROUÉ, et même DROIT. Cette famille est originaire de la province de Normandie où elle apparaît dès l'année 1450 (*Titre original.*) Cette famille a suivi presque constamment le parti des armes, et occupa des fonctions de Magistrature, en Normandie, et à Paris.

FILIATION

I. En 1468, Girardin Drouet, écuyer, fut incarcéré avec Bertin de Langle dans les prisons d'Arques, pour raison de certaines sommes qu'ils devaient au roi, à cause des terres qu'ils avaient tenues en ladite élection d'Arques. (*Titre original en parchemin.*) Il paraît avoir eu pour fils :

II. Jean Drouet, écuyer, 1er du nom, lequel figure avec Thomas Drouet, son frère cadet, dans un état des paroissiens de Fontaine-Ermoult, au bailliage de Vire, imposés au fouage dû au roi, en 1471. Cet acte fut passé devant Mes Langlois et Pierre du Bosc, tabellions à Vire, le 9 décembre 1471. (*Titre original en parchemin.*) Il a eu pour fils:

III. Jean Drouet, écuyer, IIe du nom, qui comparut à la montre de 748 hommes de guerre, faite à Fougères, le 26 juillet 1488, « estans en l'ost « et armée que le Roy, nostre Sire, fait à présent tenir au dit lieu, soubz la « charge et conduicte de Messire Jacques Guineuf, chevalier, leur capitaine. » On y remarque, avec Jean Drouet et Guillaume Drouet, un grand nombre de gentilshommes normands, entre autres Philippe Ruelon, Jamet Asselin, Antoine Pinson, Antoine Clerville, Guillaume Alleaume, Micheau Huguet, Guillaume Guesdon, Jehan Doulcet, Philippot Mallet, Michault Cathelineau, Jehan Savary, André Mallet, etc. (*Titre original en parchemin.*)

Il fut père de :

IV. Guillaume Drouet, écuyer, mentionné avec son père dans la montre précitée, fut père de :

1° Jean qui suit;
2° Nicolas Drouet qui figure avec Nicolas Auvray, Charles le Vavasseur et autres archers, à la montre faite à Paris, le 8 janvier 1573, pardevant Guillaume Martin, lieutenant général en la connétablie et maréchaussée de France, au siège de la Table de Marbre, avec les procureurs du roi et greffier dudit siège, et Cyprien de Lisle, écuyer, prévôt des Maréchaux de France aux bailliages de Montfort-l'Amaury, Mantes, Meulan, Dreux, Dourdan et autres lieux circonvoisins. (*Titre original en parchemin.*)

V. Jean Drouet, écuyer, IIIe du nom, figure au rôle de la montre faite au camp de la Rochefoucauld, le 17 mai 1569, « du nombre de « sept vingt-un hommes de guerre à pied françays harquebuziers estans

« soubz la charge et conduicte du capitaine La Vallée du Perche. » On y comptait aussi Victor FAUVEAU, Pierre CARREL, Etienne DES CHAMPS, Pasquin LE COUSTURIER, Mathurin BLANCHE, etc. (*Titre original en parchemin.*) Il a laissé deux fils :

1° Claude, qui suit;
2° Benoît DROUET, écuyer, seigneur de Marconnay, qui reçut, en 1585, des lettres de noblesse du roi Henri III, en considération de ses services militaires. Il fut père de :
A. Guillaume DROUET, écuyer, seigneur de Marconnay. D'une requête de celui-ci il résulte que « feu Benoist DROUET, son père, vivant seigneur de Marconnay, « auroit toujours, depuis sa jeunesse, porté les armes, « suivy le roi Henry III, commandé tant aux gens de « pied que cavallerye, ainsi qu'appert de plusieurs « certificats et autres pièces; auroit été par S. M. « anobly dès l'année 1585, par lettres particulières « vérifiées tant en la Chambre des Comptes que Cour « des Aides, depuis lequel temps il a continué ses « services sous Henry IV; enfin commandé au chas- « teau de Lefuer-sur-Loire..... et icelluy auroit esté « conservé dans sa noblesse par sentence de MM. les « commissaires députez pour le règlement des tailles « en l'année 1599, ce qui fait que le suppliant, son fils, « qui a toujours vécu noblement, doit estre main- « tenu dans les priviléges des vrais nobles. » En conséquence de cette requête, ledit Guillaume DROUET eut acte de la représentation de ses titres, et fut admis à jouir de tous les privilèges de la noblesse. Ces lettres sont datées d'Angers, le 20 mars 1635. (*Copie collationnée en papier.*)

VII. Claude DROUET, écuyer, seigneur de Cinq-Croix, était, en 1580, l'un des archers des gardes de la porte du roi Henri III. Par lettres du 9 août 1593, Henry IV le déchargea de la contribution des ban et arrière-ban; et par brevet du 20 décembre 1599, le roi, en considération de ses bons services, lui accorda droit de chasse sur toute l'étendue de ses domaines, malgré la défense générale du port d'armes. Il obtint enfin des lettres de survivance de son état d'archer des gardes de la porte, en faveur de Toussaint DROUET, son fils. Ces lettres portent la date du 12 mai 1608. Claude laissa les enfants ci-après :

1° Toussaint, qui suit;
2° Pierre DROUET, inscrit au rôle de la montre militaire passée à Châlons, le 13 juin 1601, par Pierre de Bar, écuyer, prévôt général des

maréchaux de France, en la province de Champagne et Brie. (*Titre original en parchemin.*)

3° Jean Drouet, écuyer, sieur des Bignons, archer des gardes du corps du roi, comparut comme parent ou ami, au contrat de mariage passé, le 4 août 1605, entre Jacques des Chapelles, écuyer, seigneur des Chapelles et de Meslanges, écuyer de monseigneur le prince de Condé, d'une part, et demoiselle Jeanne Houssemagne, d'autre part. (*Extrait d'une note ancienne.*)

4° Charles Drouet, sieur de Sainte-Lyvière, capitaine au régiment du sieur de Plaudy, figure, à la date du 20 juillet 1612, en tête du rôle de la montre faite par Raymond Mydorge, commissaire général des guerres en l'armée du roi à la Valteline, de la compagnie de 67 hommes de guerre à pied, Français, sous la charge dudit sieur de Sainte-Lyvière. (*Titre original en parchemin.*)

5° Julien Drouet, qualifié noble homme, maître, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Gisors, établi aux Andelys, avait épousé « noble demoiselle, Françoise Boulloche, fille de feu noble homme « Me Jacques Boulloche, conseiller au siège présidial, et de Marie « de la Ruelle. » Il transigea pour ses droits de successions paternelle et maternelle avec sa belle-mère, par acte du 12 janvier 1617. (*Titre original en parchemin.*)

VIII. Toussaint Drouet, écuyer, seigneur de la Vallée, fut admis dans les gardes de la porte du roi en 1608, et continua d'y servir jusqu'en 1636. Il fut exempté par lettres du roi Louis XIII, du logement des gens de guerre dans ses propriétés, et par d'autres lettres du 23 septembre 1633, le roi étant au camp devant Nancy, manda au trésorier de son épargne de compter audit Drouet la somme de cent livres en rémunération de diverses missions dont il s'était bien acquitté. De Toussaint Drouet vinrent deux fils :

1° Pierre, qui suit ;

2° François Drouet, écuyer, qui servit, de 1636 au 4 septembre 1640 dans la compagnie des chevau-légers de M. de Rambures ; et par lettres de Louis XIV, du 24 janvier 1645, il fut admis dans les archers de la garde du corps de S. M. Ces lettres furent visées par M. le duc d'Aumont et enregistrées en la cour des aides de Normandie. Il obtint des lettres de vétérance de cette charge le 19 janvier 1668.

C'est sans doute ce François Drouet qui, sous le nom de M. de Drouet, ci-devant capitaine au régiment des gardes-françaises du roi, reçut des lettres datées de Versailles, le 23 mai 1690, par lesquelles S. M. l'exemptait tant du service personnel au ban et arrière-ban, que de toute contribution dans l'espèce. (*Pièce en papier.*) François Drouet avait épousé en premières noces Urbane Couchart, dont il avait des enfants mineurs, en 1696, comme il conste d'une sentence du 6 février de ladite année, rendue par défaut au profit de Mlle Timoléon Vaché, chevalier, seigneur de la Chèze. (*Titre original en parchemin.*) Il laissa entre autres :

A. Jean Drouet, qui servait dans les gardes du roi en 1685,

et obtint son congé en 1692, suivant certificat du maréchal de Lorges. Il eut pour fils :

AA. Jean-François-Charles-Joseph DROUET, qui servait dans les chevau-légers d'Anjou, suivant certificat de M. de Saint-Quentin, de l'année 1727.

IX. Pierre DROUET, 1er du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, servait dans les gardes du corps du roi, en 1641. Il obtint des lettres de vétérance, le 27 octobre 1643, et reçut le brevet de retenue de sa charge par d'autres lettres du 4 octobre 1664. Dix ans plus tard, le 13 septembre 1674, il reçut commandement de se trouver en équipage de chevaux et d'armes, à l'arrière-ban convoqué à Gisors. Il fut père de :

1° Jean, qui suit;
2° Denis DROUET, qualifié écuyer, vétéran des gardes du corps du roi, fit la déclaration de ses armoiries au bureau de Rouen, en 1697 : *d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant surmonté d'une grappe de raisin, le tout d'or.* (Armorial général de 1696, registre coté Rouen, section des manuscrits, Bibliothèque nationale.)
3° Robert DROUET, écuyer, avocat au parlement et greffier en chef de la dite cour, dont on trouve l'enregistrement des armoiries : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.* (Dans le *même Armorial,* volume coté *Paris, I, folio* 1131.)
4° Jean DROUET, écuyer, conseiller du roi, trésorier et payeur des gages des officiers de la chancellerie, qui déclara porter un écu *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.* (*Même Armorial Registre II de Paris, folio* 902).

X. Jean DROUET, IVe du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, après avoir servi pendant plusieurs années en qualité de garde du corps du roi, mourut dans la campagne de 1690, suivant certificat de M. de Montpipeau (1). Il fut père de :

1° Pierre, qui suit;
2° Messire Jean-Pierre DROUET, conseiller du roi en la cour des Monnaies, qui épousa, le 20 juillet 1733, demoiselle Marie LE TENNEUR, fille de François-Benjamin LE TENNEUR; elle mourut avant le 10 octobre 1742. (*Copie notariée en papier.*)

(1) Il avait pour contemporain Paul DROUET, à qui, par édit du mois de mars 1696, Louis XIV accorda des lettres de noblesse, en récompense de ses services « tant dans la charge de gentilhomme « de sa vénerie, qu'en celle de son conseiller contrôleur ordinaire de ses guerres, du nombre de « quarante réservés, dont ledit sieur DROUET s'est acquitté avec la probité, l'expérience et l'affec- « tion à son service. » Signé : LOUIS. (*Copie ancienne en papier.*)

XI. Pierre DROUET, IIe du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, servait en 1707 dans les chevau-légers de la garde du roi; il assista l'année suivante à la bataille d'Audenarde, et, en 1709, à celle de Malplaquet, et continua de servir jusqu'en 1717. Il fut père de huit enfants, dont cinq garçons et trois filles, entre autres :

1° Jean-Baptiste DROUET, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, qui se trouva à la journée de Fontenoy dans la compagnie des gendarmes-Dauphin et fut reçu, à la suite de plusieurs blessures, pensionnaire des Invalides, en qualité de lieutenant. Il obtint, le 1er juin 1766, une pension de 200 livres;

2° Elie DROUET, écuyer, entra également, en 1755, dans la compagnie des gendarmes-Dauphin, où il fut réformé;

3° Hylarion, qui suit;

4° Messire N. DROUET DES FONTAINES qui, lors du dénombrement du fief de Fretteville, servi le 27 octobre 1761 par François-Henri-Nicolas RACINE, chevalier, à messire Gilles-Louis HALLÉ, comte de Rouville, chevalier, seigneur du Plessis et autres lieux, premier baron de Normandie, etc., se présenta, chargé de la procuration dudit sieur Racine; il demeurait alors à Rouen, rue et paroisse Saint-Lô. Cet aveu fut reçu par Me Beuselin, notaire aux Andelys et « hors pleds par Jacques RUELLON, conseiller du roi, vicomte des Andelys bailli de la haute justice et baronnie d'Heuqueville, le 4 mars 1764. Signé : DROUET DES FONTAINES, RUELLON et BEUSELIN. (*Cahier original en parchemin.*) M. DROUET DES FONTAINES émigra le 27 septembre 1792. (*Liste générale des Emigrés, tome II, page* 24.)

XII. Hylarion DROUET DES FONTAINES, seigneur des Fontaines et des Vosseaux, entra comme volontaire dans le régiment de la reine, cavalerie, en 1753, et y servit jusqu'en 1761; il passa alors dans le régiment de Monet, en qualité de lieutenant, où il fut réformé. M. DROUET DES FONTAINES est cité dans le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du grand bailliage de Rouen, tenue aux Cordeliers de cette ville, le 21 mars 1789. (*Archives nationales, Registre B, III*, 131.) M. DES FONTAINES émigra, en 1792 (*Liste générale des Émigrés, tome II*, *page* 24), fit partie de l'expédition de Quiberon et fut tué dans la presqu'île, en 1795. Il avait épousé Marguerite RUELLON, fille de Jacques RUELLON, conseiller du roi, vicomte des Andelys, bailli de la haute justice et baronnie d'Heuqueville (1764) et petite-fille de François RUELLON, avocat en la vicomté de Rouen, à qui d'Hozier donna pour armes : *d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux cors de chasse et en pointe d'un coq, le tout d'or.* (Armorial de 1696, Registre coté Rouen. (1)

(1) On trouve un Philippe RUELON dans la montre militaire de Jacques Guineuf, passée à Fougères, le 26 juillet 1488. (*Titre original* cité plus haut.)

De l'union d'Hylarion Drouet avec Marguerite Ruellon vint :

XIII. Louis-Pierre Drouet des Vosseaux, écuyer, seigneur de Cinq-Croix et des Vosseaux, né le 9 juillet 1767, qui émigra et fit partie de l'expédition de Quiberon, où il vit périr sous ses yeux son père et son oncle. Il fut marié, en 1802, à Marguerite d'Aubourg, dont il a eu trois enfants :

1° Adolphe Drouet des Vosseaux, né le 17 août 1804, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 24 octobre 1836, à Émilie de Berruyer, mort sans postérité, le 24 mars 1870.
2° Pierre-Joseph-Xavier, qui suit;
3° Elphège Drouet des Vosseaux, né le 2 septembre 1807, non marié.

XIV. Pierre-Joseph-Xavier Drouet des Vosseaux, né le 11 septembre 1805, a épousé le 31 août 1847, Anna-Julie de Mauclerc, fille de Pierre de Mauclerc capitaine de frégate, de laquelle sont nés :

1° Georges Drouet des Vosseaux, né le 21 juin 1848, capitaine de cavalerie.
2° Gaston Drouet des Vosseaux, né le 7 mai 1850, marié le 1er avril 1878, à Mélanie-Charlotte-Édith Rateau, descendant par sa mère de la famille Grandjean de Fouchy, dont le chef actuel est : Charles-Edouard Grandjean de Fouchy, officier de marine ;



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DUCHÉ DE BRICOURT

ILE-DE-FRANCE, LANGUEDOC, CHAMPAGNE



ARMES : *D'azur, à une grue la tête contournée d'argent, tenant dans son pied droit un caillou de sable, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.* — L'ÉCU : *timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* — CIMIER : *Une rose de gueules.*



LA famille DUCHÉ est originaire de l'Ile-de-France où son nom est connu dès le XV[e] siècle, époque à laquelle on trouve un Jean DUCHÉ qui servait comme écuyer dans la monstre de Quentin Foussones reçue à Melun le 14 mai 1412. *(Voir les Mss. de Clérambaut à la Bibliothèque nationale.)*

Elle s'est divisée en *quatre branches* principales.

Parmi les personnages marquants qu'elles ont produits, il faut citer particulièrement : un conseiller maître d'hôtel ordinaire du Roi ; un exempt des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, des capitaines d'infanterie ; un fermier général ; un conseiller à la Cour des Aides de Montpellier ; un garde du corps du Roi ; un Avocat général à la Cour des Comptes, Aides et Finances de la Rochelle ; un maître chirurgien ; un écuyer ordinaire du petit commun du Roi ; un gendarme de la brigade des Anglais ayant brevet de lieutenant de cavalerie.

Au nombre de ses alliances nous devons mentionner principalement celles qu'elle a contractées avec les familles de : des Bruyères, de Vert, Marye du Breuil, Mouchard de Chaban, de Lort de Serignan, Gaillard de Boencourt, de Gayon, de Briçonnet, de la Roche de Fontenilles, de Scepeaux de Beaupreau, de Castillon de Beines, de Chanteclère, de Botte de Chabirand, Langot, Huet de Bourgneuf, Picquet de Villars, de Sampigny, Arnoux de Maison-Rouge, etc.

Les armoiries de cette famille ont été enregistrées officiellement deux fois à *l'Armorial général* créé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696, savoir : au registre de la généralité de Paris, tome 2, f° 637, et au registre de la généralité de Montpellier, f° 6.

Chef actuel : Henri-Jean-Baptiste-Léon Duché de Bricourt, né en 1851, fils de Auguste-Philibert-Léon Duché de Bricourt et de Anne-Gabrielle, comtesse de Sampigny, a épousé en 1875 Anne-Adrienne-Alice Arnoux de Maison-Rouge, fille de Constantin-Edmond, baron Arnoux de Maison-Rouge, ancien préfet, ancien receveur général, officier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, etc., et de Anne-Justine-Sidonie Imbert de Tremiolles. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-Edmond-Joseph Duché de Bricourt, né en 1876 ;
2° Jehan-Ignace-Joseph Duché de Bricourt, né en 1878 ;
3° Pierre-Michel-Joseph Duché de Bricourt, né en 1880 ;
4° Michel-Alphonse-Joseph Duché de Bricourt, né en 1882 ;
5° Marie-Françoise Duché de Bricourt, née en 1887.

DUFAU DE LAMOTHE

GUIENNE ET PÉRIGORD.

SEIGNEURS DU FERRÉ, DE PRAT, DE BEAUREGARD, DE BASSAC, DE FOULEIX, ETC.



Armes : *D'azur, à deux faulx d'argent passées en sautoir.* — **Couronne** : *de comte.* — **Supports** : *Deux lions.* (Ancien cachet.)



La famille DUFAU DE LAMOTHE, dont le nom est aussi écrit dans les vieilles chartes du Fau et du Faux, est originaire de la Guienne et occupe un rang distingué dans la noblesse de cette province.

Son origine paraît remonter à Ladislas du Fau, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bordeaux, en 1543, lequel donna quittance des gages de son office le 15 mai 1568. *(Titre original, à la Bibliothèque Nationale.)*

Pierre du Fau, ou Dufau, est mentionné dans un contrat d'échange fait en la ville d'Auvillars en Armagnac, entre Jean Mocheret et Antoinette Charles, veuve de Jean Bonnefont. *(Titre original.)*

Catherine du Fau était femme de honorable homme Jacques de Minvielle, bourgeois et citoyen de Bordeaux, dont la fille, Peyronne de Minvielle, fut mariée à Bordeaux, le 26 août 1596, à Christophe du Vergier, écuyer, seigneur de la Seguinie, avocat en la cour de parlement de Bordeaux. (O.Gilvy, *Nobiliaire de Guienne,* tome Ier.)

En 1621, Jean du Fau était conseiller du roi et contrôleur des guerres et passa en cette qualité une montre et revue faite par-devant le vice-sénéchal du Périgord.

A la même époque, en 1629, vivaient nobles Pierre et Guillaume du Fau, sieurs du Ferré, qui assistèrent comme témoins à une quittance donnée le 12 novembre 1629, dans le château de Neaux, juridiction du lieu de la Pradère, diocèse de Toulouse, par Messire Antoine de Mynut, seigneur et baron du Castera, Pradères, Lermont, etc., de la somme de 6,000 francs, pour la dot de madame Marthe de Poitiers, sa femme. *(Titre original.)*

Le premier personnage à partir duquel s'établit la filiation authentique et suivie est Antoine du Fau, qui a formé le premier degré.

FILIATION

PREMIER DEGRÉ

I. Antoine DU FAU, vivant à la Réole, décédé dans cette ville en 1689, épousa Jeanne Couzart, dont il eut un fils, Jacques, rapporté ci-après.

Il avait pour contemporains et vraisemblablement pour proches parents :

Jean du Fau, conseiller du roi, magistrat au présidial de Guienne, qui signa en cette qualité une sentence donnée à Bordeaux le 5 mai 1634. Il avait épousé Marie de Claveau, laquelle fut marraine à Bordeaux de François du Vergier, baptisé le 11 juillet 1655.

Et noble Antoine du Fau, seigneur de Lasserre, lequel fit une vente, le 1er mai 1661, en la ville de la Razet, en Lomagne, à Laurens Lauribaud, d'une pièce de terre sise au terroir d'Estanac. *(Titre original.)*

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Jacques du Fau fut nommé receveur des dépôts et consignations du parlement de Bordeaux, le 2 avril 1716.

Il avait épousé en 1684 Marie Bordes, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit ;
2° Bernard du Fau, né en 1690, marié en 1730 avec Marguerite de Saubiès dont il eut plusieurs enfants, entre autres :
  A. Marie du Fau, qui était veuve en 1734, de Messire François de Langlade, seigneur de Saint-Paul, demeurant à Langeac. *(Titre original.)*
  B. Jeanne du Fau, née en 1740, mariée en 1764 à M. Bernard-Christophe Roborel de Lamorère, greffier en chef de l'Université de Bordeaux, lequel était fils de Jean Roborel de Climens ;
3° Jean-Antoine du Fau, né en 1693, qui a eu pour fils :
  A. Bernard du Fau ;
4° Mathurin du Fau, né en 1698, marié à Françoise de Croix dont il a eu des enfants ;
5° Catherine du Fau, mariée à Gabriel Touges, par contrat du 27 janvier 1721 passé devant Grégoire, notaire royal à Bordeaux.

TROISIÈME DEGRÉ

III. Pierre du Fau, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, conseiller et secrétaire du roi, maison couronne de France, né en 1689, fut, après son père, receveur général des comptes des parlement et juridictions de Bordeaux en 1722, et il exerça cette charge jusqu'en l'année 1756; il fut aussi contrôleur en la chancellerie de la cour des Aides de Guienne.

Il a épousé, en 1714, Marie-Thérèse de Gassiot, dont il a eu plusieurs enfants, savoir:

1° Jacques de Fau, écuyer, né en 1715, qui s'établit à Paris; son père lui avait donné de son vivant 30,000 livres;
2° Léon du Fau, écuyer, capitaine au régiment de Limousin, chevalier de Saint-Louis;
3° Jean-Léon, qui suit;
4° Jacques du Fau du Graveyron, écuyer, lieutenant de grenadiers au régiment de Limousin, s'établit en Berry;
5° Bernard du Fau, écuyer, né en 1732, capitaine au régiment de Bretagne, s'établit à Marseille;
6° Jean-Léon-Alexis du Fau, écuyer, lieutenant au régiment de Bretagne, s'établit aussi à Marseille;
7° Jean-Léon-Joachim du Fau du Bourg, écuyer, capitaine au régiment de l'Ile-de-France, puis prêtre chapelain de la chapelle d'Arnaud-de-Villeneuve, près Bordeaux, en 1774. *(Titre original.)*
8° Jean-Léon-Romain du Fau, s'établit en Languedoc;
9° Catherine du Fau, mariée, par contrat passé le 17 janvier 1738 devant Jean Grimond, notaire royal à Port-Sainte-Marie, avec noble Jean-Bernardin de Montmejan, ancien capitaine de la marine, chevalier de Saint-Louis. *(Voir le dossier* Montmejan *aux Archives de la noblesse*, document ancien muni de l'ancien cachet de la famille du Fau : *D'azur, à deux faulx d'argent passées en sautoir.* — Couronne de comte ; — Supports : *Deux lions.)*
10° Jeanne du Fau, mariée à M. de Saint-Gilis, écuyer;
11° Catherine-Thérèse du Fau, mariée à M. Dugros, écuyer.

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Jean-Léon du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard, Fouleix et autres lieux, troisième fils du précédent, fut institué héritier universel de son père, après la remise des legs faits à chacun des autres enfants.

Il tenait de son père la seigneurie de Beauregard, consistant en droits de justice, haute, moyenne et basse sur les paroisses entières et clochers de Beauregard, Bassac, Fouleix et sur la majeure partie de Saint-Martin de Combes; la seigneurie patrimoniale de Beauregard était de la mouvance et relevait en foi et hommage de Sa Majesté, à l'exception de la maison du bourg de Beauregard, appelé de la Serve, qui était de la mouvance dudit château de Beauregard, lequel, outre le château seigneurial, comptait cinq métairies : du Bourg, la Cabane, la Boissière, la Malétie et la Rue.

En 1768, il habitait Bordeaux; on a de lui une lettre datée de cette ville le 27 avril 1768 et adressée à M. La Faux, avocat au Parlement, à Fouleix, près Beauregard. Cette lettre est cachetée du scel de ses armes : *D'azur, à deux faulx passées en sautoir;* — Couronne : *de comte;* — Supports : *Deux lions.*

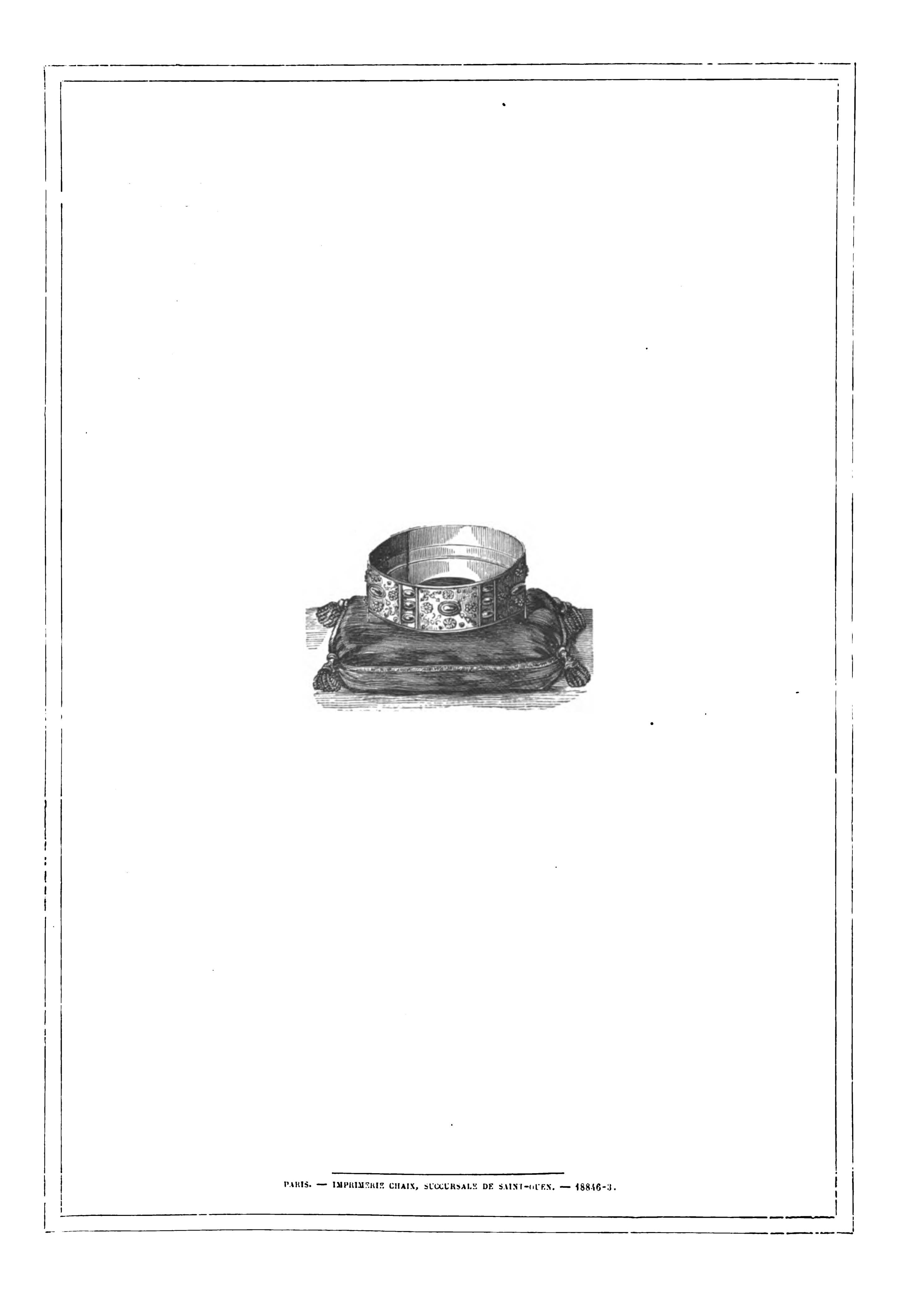
Il a épousé, vers 1772, Marie de Gélos, dont il a eu un fils et une fille :

1° Aman-François, qui suit
2° Marguerite du Fau.

V. Aman-François du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, ancien officier de cavalerie sous le premier empire, né le 1er septembre 1775, a épousé en premières noces Clara-Stella Arici, dont il n'a pas eu d'enfants; et en secondes noces, Pauline-Nicole-Félicité Bretenet de Caumont, nièce ou cousine du général Fournier de Sarlovèze, de laquelle il a eu un fils :

VI. Armand-Léon-Nama du Fau de Lamothe, né en 1816, marié le 7 septembre 1844 à Marie-Noémie Poussou, de laquelle il a eu quatre enfants, dont deux sont actuellement vivants, savoir :

1° François-Jérôme-René du Fau de Lamothe, né le 7 novembre 1846;
2° Armand-Raymond-Amand-Louis du Fau de Lamothe, né le 26 mars 1857.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 18846-3.

DUPONT DE DINECHIN

BEAUJOLAIS ET FOREZ

SEIGNEURS DE BONNEFONT, DU LIESME, DE DINECHIN,
DE BRIAL, D'EGRIVAY, ETC.



ARMES : *d'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, tenant de ses pattes de devant une hache d'armes d'argent accompagnée en chef à dextre d'un soleil d'or mouvant de l'angle du chef, et à senestre un peu en pointe d'une étoile aussi d'or.* (Armorial général officiel de 1696, Registre de Lyon, folio 235.) *L'écu timbré d'un casque d'écuyer, orné de lambrequins aux couleurs de l'écu.* — SUPPORTS : *deux aigles de sable, armés et becqués de gueules.*



OBLE et ancienne famille originaire de Charlieu au comté de Beaujolais, en Bourgogne, où elle réside encore de nos jours.

La famille DU PONT (de Ponte), d'après des documents que l'on possède encore, existait à Charlieu avant le XIII[e] siècle.

Cette famille perdit ses archives lors du sac et pillage de la ville de Charlieu prise d'assaut, en 1590, par le marquis de Saint-Sorlin, au nom des Ducs de Nemours et de Nivernais, lors des guerres de religion ; le fait est constaté par le procès-verbal qu'en fit rédiger, en 1618, le marquis de Fourilles, Lieutenant général des armées du Roi, allié à cette maison, lequel procès verbal a été mis sous nos yeux, ainsi que les pièces originales qui attestent l'authenticité de la généalogie ci-dessous :

I. Jean DUPONT, Ecuyer, Seigneur de Bonnefont, avait épousé Nicole BOURGES, dont il eut :

1° Jean, dont l'article viendra;
2° Benoîte DUPONT, mariée le 27 juin 1555 à Gilbert DE CHAUMEJAN, marquis de Fourilles, père du Lieutenant général de ce nom.

II. Jean DUPONT, II[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de Bonnefont, avait épousé Marie DUCHAMP-JANIAT, de laquelle il eut le fils qui suit.

III. Philibert DUPONT, Ecuyer, Seigneur du Liesme et de Dinechin, Lieutenant général, en l'élection de Roanne, avait épousé le 26 avril 1608, Louise DE LA RONZIÈRE, dont il eut trois fils, savoir :

1° Gaspard, dont l'article viendra ;
2° Jean DUPONT, Gendarme de la Garde, qui fit des prodiges de valeur, au siége de Perpignan en 1642, et se signala sous le Duc d'Halincourt, dans les guerres de la Catalogne, du Piémont, de Flandre et d'Allemagne.
3° Frédéric DUPONT, Ecuyer, Capitaine-Châtelain, et juge royal de la ville de Charlieu.

IV. Gaspard DUPONT, Ecuyer, Seigneur du Liesme et de Dinechin, Lieutenant général en l'élection de Roanne, né le 12 octobre 1625, épousa le 24 novembre 1659, Françoise-Christine DU RYER, fille de noble André du Ryer, Seigneur de la Garde, Gléne, Malzoir et Beauvoir, Ambassadeur à Constantinople, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, son interprète de langues étrangères, Capitaine-Châtelain de Semur.

De ce mariage, vinrent :

1° Louis-Philibert, dont l'article suit;
2° Jérôme DUPONT, Ecuyer, Gendarme écossais;
3° Jean-Guy DUPONT, Ecuyer, né le 8 novembre 1683, Capitaine au régiment de Bouhier;
4° Christophe DUPONT, Ecuyer, Avocat en Parlement, fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial général* créé en vertu de l'Édit du Roi du 20 novembre 1696, au Registre de la Généralité de Lyon, élection de Roanne, folio 235 (*Manuscrits à la Bibliothèque Richelieu.*)

V. Louis-Philibert DUPONT, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, né le 31 mai 1679, servit d'abord comme Gendarme de la Garde du Roi, de 1700 à 1705; il fut ensuite Capitaine de cavalerie au régiment de Marcillac, puis il passa, en 1709 Aide-major au régiment de Bouhier. Il y servait en même temps que son frère Jean-Guy, Capitaine au même régiment. Il avait épousé le 18 février 1713, Jeanne DUMONT-MONNIER DE BOIS-FRANC. De ce mariage vinrent :

1° Louis mentionné ci-après;
2° Françoise DUPONT, mariée à M. DULIGNIER;
3° Marguerite DUPONT, religieuse aux Dames de Sainte-Ursule de Paray.

VI. Louis DUPONT, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, Brial, Egrivay, né le 30 septembre 1715, fut Officier au régiment du Boulonais; se distingua au siége de Philisbourg, et ne quitta le service qu'à cause de la faiblesse de sa vue; il fut alors nommé gouverneur de la ville de Charlieu. Il avait épousé, le 4 février 1739, Marie-Renée CHAULCE, fille de noble Jacques Chaulce, Ecuyer, Seigneur de Faverges, dont le fils Gilbert Chaulce de Chazelles, Capitaine au régiment de la Couronne, se distingua à la bataille de Fontenoy, et y fut créé Chevalier de Saint-Louis.

De ce mariage vinrent :

1° Jacques, dont l'article viendra;
2° Françoise DUPONT;
3° Claudine-Marie DUPONT;
4° Marie-Laurence DUPONT.

VII. Jacques DUPONT, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, Brial, Ecrivay, etc., servit d'abord comme Gendarme de la Garde du Roi, de 1765 à 1772; puis il passa Lieutenant de dragons au régiment de Bauffremont et s'attira l'estime particulière du Prince de Lambesc. Il avait épousé, le 3 février 1771, Marie-Rose DU RYER, fille de noble Hubert-Christophe du Ryer, Gendarme de la Garde du Roi et de Marie-Françoise Josse de la Bêche. Il mourut le 25 octobre 1782, laissant huit enfants :

1° Claude-Clément qui suit;
2° Philibert DUPONT, Ecuyer;
3° Marie-Aimé-Joseph DUPONT, Ecuyer;
4° Claude-Hubert DUPONT, Ecuyer;
5° Marie-Marguerite DUPONT;
6° Marie-Renée DUPONT;
7° Marie-Henriette DUPONT;
8° Marie-Chantale DUPONT.

VIII. Claude-Clément DUPONT DE DINECHIN, Ecuyer, né le 18 septembre 1774, a épousé le 11 septembre 1797, Marie-Ferréoline GONTIER, fille de Henri-Guy Gontier, Avocat en Parlement et de Gilberte Perroy. De ce mariage sont issus onze enfants, savoir :

1° Marie-Jean-Xavier, dont l'article viendra;
2° Théophile DUPONT DE DINECHIN;
3° Henri-Théophile DUPONT DE DINECHIN;
4° Marie-Rose; 5° Caroline; 6° Eulalie; 7° Ferréoline; 8° Antoinette; 9° Henriette; 10° Léopoldine; 11° Théodorine DUPONT DE DINECHIN.

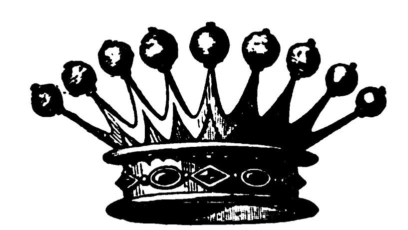
IX. Marie-Jean-Xavier DUPONT DE DINECHIN, né le 16 juillet 1802, admis à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr en 1819, nommé Sous-Lieutenant au 41e de ligne, le 6 février 1822; fit la campagne d'Espagne de 1823, lors de l'intervention française pour le rétablissement du Roi Ferdinand VII; puis les campagnes d'Afrique de 1840 à 1845; et fut créé Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, puis Chef de bataillon au 30e de ligne. Ayant quitté le service en 1849, il se maria, le 16 décembre 1850, avec Marie-Jeanne-Marguerite FAVRE. Il est mort le 15 mai 1866, laissant de ce mariage cinq enfants, savoir :

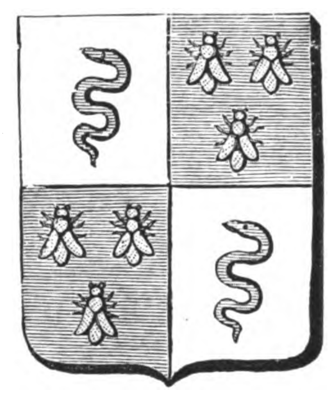
1° Marie-Joseph-Camille qui suit;
2° Marie-Antoine-Philibert DUPONT DE DINECHIN, né le 29 novembre 1853;
3° Marie-Joseph DUPONT DE DINECHIN, né le 2 juillet 1858;
4° Marie-Marguerite-Clémentine DUPONT DE DINECHIN, née le 2 octobre 1851;
5° Marie-Anne-Amédée DUPONT DE DINECHIN, née le 9 août 1855.

X. Marie-Joseph-Camille DUPONT DE DINECHIN, Chef actuel de la famille, né le 18 décembre 1852.

DUPUY D'ANGEAC

ANGOUMOIS





ARMES : *Écartelé; aux 1er et 4e, d'argent, à une givre d'azur; aux 2e et 3e, d'azur, à trois abeilles d'or.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *deux léopards.* (*Mêmes armes que les* ROY D'ANGEAC).



La famille DUPUY D'ANGEAC, l'une des plus anciennes de l'Angoumois, s'allia, en 1755, à la noble famille ROY D'ANGEAC, dont elle a relevé le nom.

Les principales alliances de cette famille sont avec les maisons de la Plaine, du Faud de Fontanelle, de Saint-Denys, de la Messardière, des Monstiers de Mérinville, de Roumefort du Cluzeau, Ogier d'Ivry, de Maisonneuve, Robert de Lézardière, d'Andigné, de Croze, de Rivaud la Raffinière, etc.

Sa filiation prouvée par titres originaux et actes de l'État Civil commence à :

I. Jean DUPUY, Ier du nom, né le 17 juillet 1692, au château de

Treillis (arrondissement de Cognac), qui était juge et conseiller du Roi, et receveur des Eaux et Forêts de la Maîtrise de Cognac. Il laissa le fils qui suit.

II. Jean Dupuy, IIe du nom, avocat au Parlement de Bordeaux, échevin de la ville et communauté de Cognac, épousa, le 27 mai 1755, noble demoiselle Guillemette Roy d'Angeac, sœur de Jean Roy IIe du nom, conseiller du roi près le Parlement de Clermont-Ferrand; elle lui donna le fils ci-après :

III. Jean Dupuy, IIIe du nom, né le 2 mars 1756, député de l'arrondissement de Cognac sous la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur, qui fonda à Cognac, en 1795, avec M. Jean-Antoine O'Tard de la Grange, un des plus grands établissements vinicoles d'exportation des Charentes. De son mariage avec noble demoiselle N. Gilbert de la Cannonerie, il eut le fils qui suit.

IV. Jules Dupuy d'Angeac qui a relevé les noms et armes des Roy d'Angeac, nom de sa grand'mère dont il était le seul héritier direct.

Il est mort dans sa terre de Brives (Charente-Inférieure), en décembre 1888, à l'âge de 89 ans; il était chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand.

De son mariage avec mademoiselle Félicité Robert de Lézardière, il a laissé plusieurs enfants, entre autres le fils qui suit.

V. Léon-Gabriel Dupuy d'Angeac a épousé en 1860 mademoiselle Laure d'Andigné, dont il a plusieurs enfants, savoir :

1° Robert Dupuy d'Angeac, né en 1865;
1° Noël Dupuy d'Angeac, né en 1867, élève de l'École de Saint-Cyr;
3° Louise Dupuy d'Angeac, mariée au baron de Croze;
4° Madeleine Dupuy d'Angeac, mariée au vicomte de Rivaud la Raffinière.

D'EMMEREZ DE CHARMOY

ILE-DE-FRANCE, BRETAGNE ET ILE-MAURICE

SEIGNEURS DE CHARMOY ET DE LA CHATAIGNERAYE



Armes : *d'azur, à un cœur d'argent ailé d'or, enflammé de gueules, et surmonté d'un soleil d'or.* — L'écu *timbré d'un casque, orné de ses lambrequins d'argent et d'azur.*



La famille d'EMMEREZ de CHARMOY est originaire de l'Ile-de-France d'où elle a passé en Bretagne à la fin du XVIIe siècle, et de là à l'Ile-Maurice.

Son nom s'est écrit indifféremment dans les anciens titres Emeray, Aymerays, Aimeray, Emerez et d'Emmerez, d'après les dialectes locaux. Ainsi, on voit, par une charte de l'an 1581, que dame Pernette Heurtault, veuve de noble homme Philippe Emeray,

seigneur de Fuzelet et contrôleur ordinaire des guerres du Roi, demeurait à Paris *(Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale)*. En 1585 et 1587, maître François Emeray ou Eymerays, notaire au Châtelet de Paris, était tuteur des enfants mineurs que sa femme Charlotte Marchant avait eus de son premier mariage avec Guillaume Payen *(Titre original)*. Le 20 novembre 1594, Henri Eymeray, seigneur de Fuzelet, sans doute fils de Philippe, mentionné ci-dessus, étant à la suite de M[r] de Matignon, maréchal de France et lieutenant général du roi en Guyenne, donne quittance d'une somme de trente écus qui lui est ordonnée par le dit maréchal pour continuer son service près de lui *(Titre original)*.

Par acte notarié du 26 juillet 1695, dame Louise Esmeray, veuve de M[re] Jacques Bernard, maître des comptes, et Claude Bernard, son fils à Paris, intervinrent à la vente de la charge de Conseiller au Grand Conseil, charge que celui-ci avait résignée. Dans une assignation du 23 juillet 1695, le nom de Louise Esmeray est écrit Aymeraye. Un membre de cette famille, Antoine-François Emmerez, maître chirurgien-juré à Paris, fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général officiel* de 1696. Elles sont ainsi décrites : *d'azur, à un cœur d'argent ailé d'or, enflammé de gueules, et surmonté d'un soleil d'or*. Il est vraisemblablement frère de Nicolas Emmerez, rapporté ci-après.

I. Nicolas Emmerez, sieur de Charmoy, était maître chirurgien, lorsqu'il épousa noble demoiselle Jeanne-Claude de Salaberry (1), fille de messire Charles-Simon de Salaberry, écuyer, gentilhomme ordinaire du prince souverain d'Arches, député de la noblesse aux États-Généraux de Navarre, pendant les années 1662, 1668, 1672, 1684 et 1685, etc., et de Marie-Poncette Morel (2). Il devint conseiller audiencier, puis payeur alternatif des gages des officiers du parlement de Bretagne.

---

(1) de Salaberry (Navarre) : *Ecartelé : aux 1[er] et 4[e] d'or, au lion de gueules ; au 2[e], de gueules, aux chaînes de Navarre d'or ; au 3[e] d'argent, à deux vaches de gueules, clarinées de sable ; et une bordure d'azur, chargée de huit flanchis d'or.* — Cimier : *Une tête de Maure.*

(2) Jeanne-Claude de Salaberry était sœur de Vincent de Salaberry, lieutenant général des armées navales, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, vice-amiral de France, etc., et de Charles de Salaberry, maître en la Chambre des Comptes et chargé du département de la marine où il fit une grande fortune ; il employa son beau-frère Nicolas Emmerez dans la marine et le fit nommer, en 1704, conseiller-secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. Plus tard celui-ci fut pourvu des charges de Payeur ancien et de Payeur alternatif des gages des officiers du Parlement de Bretagne.

Par acte passé à Rennes, le 6 décembre 1719, Jeanne-Claude de Salaberry, veuve de Nicolas Emmerez, écuyer, sieur de Charmoy, reçut avec ses deux filles et ses deux gendres le prix de la charge de conseiller-secrétaire que son époux avait vendue à M. C. Cocquet, sieur de la Chardonnière *(Cabinet des titres)*.

Du mariage de Nicolas EMMEREZ et de Jeanne-Claude DE SALABERRY, sont issus quatre enfants, savoir :

1° Clément-Nicolas, qui suit;
2° N. EMMEREZ, chanoine de la cathédrale de Rennes;
3° Claude-Charlotte EMMEREZ, mariée à Louis-François MAREST DE SAINT-PIERRE, conseiller au Parlement de Bretagne et garde des sceaux de cette province;
4° Marie-Charlotte EMMEREZ, mariée à messire Jean-Martial FENIS DE LA COMBE, écuyer, procureur du roi au Présidial de Tulle.

II. Clément-Nicolas D'EMMEREZ DE CHARMOY, écuyer, seigneur de la Châtaigneraye, fut nommé, le 7 juillet 1723, payeur ancien et payeur alternatif des gages des officiers du Parlement de Bretagne, en remplacement de son père. Il devint aussi receveur des consignations du Parlement de Bretagne, et mourut le 14 juillet 1767. De demoiselle Pélagie-Gillette GARDIN DE LA GLESTIÈRE (1), remariée à M. de la Cour et morte à Paris le 27 mars 1787, il laissa les deux enfants ci-après :

1° Jean-Nicolas, qui suit;
2° Louis-Godefroy D'EMMEREZ DE CHARMOY, né à Rennes en 1758, arrivé en 1776, sur le *Chauvigny*, à l'Ile-de-France.

III. Jean-Nicolas D'EMMEREZ DE CHARMOY, écuyer, né à Rennes (paroisse de Saint-Germain), le 9 septembre 1751, officier de milice, se fixa en 1776 à l'Ile-de-France, dont il devint membre de l'Assemblée coloniale. Il épousa à l'Ile-de-France, le 21 mars 1784, noble demoiselle Cécile-Claudine-Hortense DE BARRY, née le 10 juin 1769, fille de messire Balthazar de Barry et de Marie-Magdeleine de la Roche du Ronzet. Il mourut le 26 août 1821 (Ile-de-France), laissant six enfants, savoir :

1° Claude-Frédéric D'EMMEREZ DE CHARMOY, qui suit;
2° Prosper D'EMMEREZ DE CHARMOY, auteur de la *Première branche;*
3° Gustave D'EMMEREZ DE CHARMOY, auteur de la *Deuxième branche;*
4° Antoine-François-Paul D'EMMEREZ DE CHARMOY, auteur de la *Troisième branche;*
5° Amédée D'EMMEREZ DE CHARMOY, dont postérité;
6° Nina D'EMMEREZ DE CHARMOY, mariée à M. BLANCARD.

IV. Noble Claude-Fréderic D'EMMEREZ DE CHARMOY, épousa en premières noces N. dont il eut trois enfants;

Et en secondes noces M[lle] RAGUIN, qui lui a donné huit enfants, savoir :

(1) GARDIN : *d'azur à trois gerbes d'or, posées 2 et 1.* Armoiries enregistrées à l'ARMORIAL GÉNÉRAL DE 1696 (généralité de Rennes), en faveur de Julien GARDIN, écuyer, seigneur de la Bourdonnaye, lieutenant de la Maréchaussée de Bretagne.

1° Charles d'Emmerez de Charmoy, décédé;
2° Auguste d'Emmerez de Charmoy, époux de sa cousine Caroline d'Emmerez de Charmoy, dont six enfants;
3° Frédéric d'Emmerez de Charmoy, marié, dont un enfant;
4° Édouard d'Emmerez de Charmoy, père d'un enfant;
5° Aricie d'Emmerez de Charmoy, mariée à son cousin germain Paul d'Emmerez de Charmoy;
6° Elodie d'Emmerez de Charmoy, épouse de M. Adolphe de Chermont, dont cinq enfants;
7° Félix d'Emmerez de Charmoy, père de deux enfants;
8° Elisée d'Emmerez de Charmoy, mort sans prostérité.

PREMIÈRE BRANCHE

IV. Noble Prosper d'Emmerez de Charmoy (second fils de Jean-Nicolas d'Emmerez de Charmoy, écuyer, et de dame Cécile-Claudine-Hortense de Barry), épousa Clémentine Colomb d'Ecotay, dont il eut cinq enfants, savoir :

1° Godefroy, qui suit;
2° Amélie d'Emmerez de Charmoy, mariée à M. Béguenot, dont deux filles: Noëlie, épouse de M. Arthur Marié d'Unienville, et Augusta, mariée à James de La Roche du Ronzet;
3° Paul d'Emmerez de Charmoy, auteur d'un *Rameau* qui viendra plus loin;
4° Gustave d'Emmerez de Charmoy, décédé le 4 juin 1889, a épousé en premières noces Mlle Albert dont: Adrien d'Emmerez de Charmoy, époux de Louise Lebreton ; et en secondes noces, Mlle Poupinel de Valencé, sans postérité;
5° Céline d'Emmerez de Charmoy, mariée à Alfred de Baritault, dont trois enfants.

V. Noble Godefroy d'Emmerez de Charmoy, épousa en premières noces Noémie Marié d'Unienville, dont un fils :

1° Alfred d'Emmerez de Charmoy;

En secondes noces : Aménaïs Hébrard, dont :

2° Godefroy d'Emmerez de Charmoy; 3° Louise d'Emmerez de Charmoy; 4° Inès d'Emmerez de Charmoy et 5° Valentine d'Emmerez de Charmoy.

DEUXIÈME BRANCHE

IV. Noble Gustave d'Emmerez de Charmoy (troisième fils de Jean-Nicolas), épousa Julie Carosin, dont il eut deux enfants :

1° N. d'Emmerez de Charmoy, décédé;
2° Oscar, qui suit.



V. Noble Oscar d'Emmerez de Charmoy, s'unit à Clémentine Lamusse qui lui a donné six enfants :

1° Josselin d'Emmerez de Charmoy, qui épousa Mlle Bréard ;
2° Louis d'Emmerez de Charmoy, époux de Mlle de La Borie ;
3° Oscar d'Emmerez de Charmoy, marié à Mlle Bréard ;
4° Louise d'Emmerez de Charmoy, femme de Fernand Hein ;
5° Valentine d'Emmerez de Charmoy ;
6° Clémence d'Emmerez de Charmoy.

TROISIÈME BRANCHE

IV. Noble Antoine-François-Paul d'Emmerez de Charmoy (4e fils de Jean-Nicolas), épousa à l'Ile-Maurice, le 13 juin 1819, demoiselle Claudine-Zélie Maingard (1), née le 1er août 1797, fille de noble Josselin-Jean Maingard et d'Antoinette-Julie de Barry. Il mourut à la Savane, le 21 mai 1834, laissant quatre enfants, savoir :

1° Nemours d'Emmerez de Charmoy, né à l'Ile-Maurice, le 20 juin 1823, épousa en premières noces à l'Ile de la Réunion, le 22 septembre 1846, Clémence Jue, morte le 14 avril 1856. Il eut pour enfants :

A. Paul d'Emmerez de Charmoy, né le 4 août 1850;
B. Hermann d'Emmerez de Charmoy, né le 4 décembre 1851 ;
C. Evenor d'Emmerez de Charmoy, né le 1er mars 1853, marié à Maurice, en novembre 1883, à demoiselle Angèle Faid'herbe de Maudave;
D. Gaston d'Emmerez de Charmoy, né le 30 avril 1854.

Il s'est marié en secondes noces, le 15 septembre 1858, avec Louise-Maria Jue. De ce mariage sont issus :

E. Léa d'Emmerez de Charmoy, née le 4 décembre 1859 ;
F. Emmeline d'Emmerez de Charmoy, née le 1er août 1861, mariée à Mahé (Seychelles), en décembre 1885, avec Ferdinand Savy ;
G. Louise d'Emmerez de Charmoy, née le 30 avril 1863;
H. Paula d'Emmerez de Charmoy, née le 15 juin 1866, mariée à Mahé (Seychelles), le 28 avril 1885, avec Léopold Loumeau;
I. Amélie d'Emmerez de Charmoy, née le 15 janvier 1869, mariée à Mahé (Seychelles) avec Auguste Baillon ;
J. N. d'Emmerez de Charmoy, né en 1873.

2° Evenor d'Emmerez de Charmoy, né le 20 juin 1825, mort à Maurice le 21 avril 1861, épousa à Bourbon, le 2 septembre 1850, Félicie Meistre, morte à Maurice, le 18 août 1862. Ils ont laissé les trois enfants suivants :

---

(1) Maingard : *d'or, à une fasce de gueules, au chêne arraché de sinople brochant sur le tout, et fruité de deux glands d'or pendants sur la fasce.* Voir cette généalogie dans le XIXe vol. du *Nobiliaire Universel.*

A. Valentine d'Emmerez de Charmoy, née le 24 mars 1853;
B. Evena d'Emmerez de Charmoy, née à Maurice le 12 avril 1855;
C. Aristide d'Emmerez de Charmoy, né le 5 octobre 1857, épousa, en novembre 1883, Julie de Périchon.

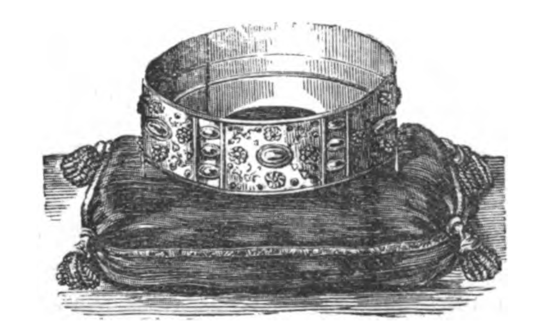
3° Clara d'Emmerez de Charmoy, née à la Savane, à Maurice, le 29 juin 1833, morte le 1er janvier 1885, mariée en première noces à Saint-Denis (île Bourbon), le 29 juin 1848, à Aristide Jue. Elle fut mariée en secondes noces, le 30 avril 1860, avec Eugène Dupont, mort le 15 juin 1882, dont postérité.

4° Eugène-Paul-Ange d'Emmerez de Charmoy, né à Maurice le 28 avril 1835, épousa à Port-Louis, le 15 novembre 1862, Ivana Dupont.

RAMEAU DE LA PREMIÈRE BRANCHE

V. Noble Paul d'Emmerez de Charmoy a épousé sa cousine germaine Aricie d'Emmerez de Charmoy, fille de Frédéric et de Mlle Raguin, qui lui a donné huit enfants, savoir :

1° Lucien d'Emmerez de Charmoy, époux d'Augusta Mailloux, dont: *A*. Joseph; *B*. Marie; *C*. Marthe; *D*. Lise d'Emmerez de Charmoy.
2° Eveline d'Emmerez de Charmoy, mariée au comte Charles de Périndorge dont: Georges, Amélie, Herman et Raoul de Périndorge;
3° Paul-Ange d'Emmerez de Charmoy a épousé à Paris, le 30 avril 1889, Katty Veïssier des Combes;
4° Charles d'Emmerez de Charmoy, décédé;
5° Adrienne d'Emmerez de Charmoy, décédée;
6° Prosper d'Emmerez de Charmoy;
7° Georges d'Emmerez de Charmoy, mort;
8° Adrienne d'Emmerez de Charmoy.



D'ÉPINAY

BRETAGNE ET COLONIES



Armes : *d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople.* — **Couronne** : *de marquis.* — **Devise** : *Reppellam Umbras.*



N l'année 1066, quatre frères de cette famille accompagnèrent Alain Fergent à la conquête de l'Angleterre. « Après ladite conqueste un chacun fut recompensé et reconnu suivant sa grandeur et mérites ; aux d'Espinay furent données de belles et grandes terres et seigneuries (en Angleterre), desquelles ceux de ceste maison ont jouy plus de 200 ans depuis.» (Voir *Augustin du Paz*, p. 268 et *Hollinghead's Chronicles*.) Les d'Épinay furent représentés aux croisades

de saint Louis, en 1239, par Alain, sire D'ÉPINAY. Péan D'ESPINAY portait la bannière de Montfort à la bataille d'Auray en 1364. Cette maison a produit des grands maîtres et plusieurs chambellans du duc de Bretagne, et a donné à l'Église André D'ÉPINAY, archevêque d'Arles, de Bordeaux, de Lyon, diplomate éminent sous Charles VIII « duquel, dit Le Laboureur (1), il moyenna l'alliance avec la duchesse Anne héritière de Bretagne »; ambassadeur à Rome, il sacra à Naples Charles VIII, roi des Deux-Siciles; fut gouverneur de Paris, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Elle a fourni en outre nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'abbesses, etc.

Le titre de marquis, donné par Charles IX, à Jean D'ÉPINAY, s'éteignit avec la branche aînée dans la maison de Schomberg, d'où le marquisat D'ESPINAY a passé par alliance aux La Rochefoucauld, et par acquet aux La Trémoille, qui le revendirent aux Le Prestre de Châteaugiron; la branche des marquis DE BROON s'est fondue en 1689 dans Lorraine-Brionne; la branche des marquis DE VAUCOULEURS s'est éteinte en 1764.

De nombreux rameaux se répandirent en Bretagne, dans différentes parties de la France, et enfin aux Indes orientales (en 1664-1666) avec Jean D'ÉPINAY, nommé par Louis XIV procureur général du Conseil des Indes, lequel, avec son fils, fit partie de la célèbre expédition du marquis de Mondevergue. Pendant la traversée le commandant de l'expédition remit une commission d'enseigne au jeune D'ÉPINAY « d'une bonne maison de Bretagne (2) », dit Souchu de Rennefort, historien de cette expédition, dont il faisait partie. De l'île Dauphine, M. D'ÉPINAY se rendit aux îles Mascareignes; de là aux Indes, où son fils se maria à Surate, et fit souche.

Comme les descendants de Jacques D'ÉPINAY, ils avaient reconnu les BROON D'ÉPINAY « pour leurs aisnés. » (Voir Augustin du Paz, etc.)

Parmi les alliances de cette branche on remarque les noms de : Le Breton de La Vieuville, Déroulède, de La Borde, de Rune, Magon de Boisgarin (3), Des Hayes, Caradec, de La Croix, Mallac, Geffroy de Bregouarn, de Heaulme, de Tourris, Arnaud de Foïard, Cayez, Mottet de La Fontaine, Blanc, etc.

---

(1) Le Laboureur, *Les Tombeaux des Personnes illustres.*
(2) *Hist. des Indes orientales*, p. 94, par Souchu de Rennefort, Paris, 1688.
(3) Cette branche des MAGON, alliée plusieurs fois aux D'ÉPINAY, s'éteignit à l'Ile Maurice

Jean-Antoine C. D'ÉPINAY, né en 1747 à Pondichéry (1), se maria, en premières noces, à Thérèse DE LA CROIX ; et, en secondes noces, à Marie BLANC. Il mourut en 1811, laissant six enfants, savoir :

1° *L'honorable* Prosper D'ÉPINAY, législateur, procureur du roi, avocat général, conseil de la couronne, etc., né en 1780, mort en 1855, sans enfants de ses deux mariages avec Mlle Clémentine DÉROULÈDE, et Mlle Amanda DE LA BORDE ;
2° Adrien, qui suit ;
3° Flore D'ÉPINAY, née en 1782, mariée à M. JUNOT-DESFONTAINES, morte en 1856 ;
4° Sophie D'ÉPINAY, mariée à M. Gustave DE NAS DE TOURRIS ;
5° Adrienne D'ÉPINAY, mariée à M. Aristide ARNAUD DE FOÏART ;
6° Julie D'ÉPINAY, morte à Paris en 1871, sans alliance ;
7° Lise D'ÉPINAY, morte jeune.

Adrien D'ÉPINAY, né en 1796, épousa à l'Ile Maurice le 14 avril 1817, Marguerite LE BRETON DE LA VIEUVILLE (originaire de Saint-Malo), fille de Jean-Baptiste Le Breton de La Vieuville (2), seigneur de la Plussinais, et de Louise, fille de Charles-Pierre, marquis de Rune, dont la mère était Marie-Renée de Boufflers. Deux fois élu député à Londres, par ses compatriotes (1831-1833), il fut le représentant et l'ardent défenseur de la population française conquise qui réclamait justice ; il obtint pour elle la majeure partie des libertés auxquelles elle avait droit par la capitulation de 1810; il lui fut élevé un mausolée aux Pamplemousses, en 1840, par le pays reconnaissant, avec une épitaphe patriotique; il fut surnommé le *Défenseur de la colonie,* et eut sa statue érigée à Port-Louis, à côté de celle de La Bourdonnais; il mourut en 1839, laissant de son union :

1° Charles D'ÉPINAY, né le 29 mars 1822, mort sans descendance en 1856 ;
2° Adrien, qui suit,
3° Prosper D'ÉPINAY, auteur du rameau cadet, rapporté après son aîné ;
4° Angélique D'ÉPINAY, née en 1827, morte en 1831 ;
5° Lise D'ÉPINAY, née le 29 octobre 1824, mariée à M. J. MALLAC ;

---

en 1861, avec Henri, dernier marquis de Boisgarin ; il était fils de Mélanie de Rune et de Auguste Magon de Boisgarin, frère d'Élisabeth de Boisgarin, mariée au prince de Savoie-Carignan.

(1) Troisième fils de Jacques Cayez D'ÉPINAY, seigneur de La Borde (1702-1763), eut pour frères : 1° le chevalier C. D'ÉPINAY (mort célibataire en 1795), lequel s'était distingué aux Indes avec Suffren, dont il était l'ami ; 2° et Jean-Baptiste, qui avait épousé la fille du baron de Maudave mort sans enfants à Pondichéry. (Voir la *Noblesse des Colonies en 1790*, par E. de Barthelemy.)

(2) Son frère aîné, Pierre-Jacques LE BRETON DE LA VIEUVILLE, épousa en premières noces (juin 1784), à l'Ile de France, demoiselle Françoise de Sales DE RUNE, qui mourut en 1797 ; et en secondes noces, le 25 juin 1798, à Pontoise, Marie-Charlotte MAGON DE BOISGARIN, sœur d'Élisabeth de Boisgarin, princesse de Savoie-Carignan.

6° Mélanie d'Épinay, née le 10 octobre 1825, mariée à M. Jules Mallac, morte en novembre 1858 ;

7° Mauricia d'Épinay, née le 12 août 1832, mariée à M. Charles Geffroy de Bregouarn.

RAMEAU AINÉ FIXÉ A L'ILE BOURBON

III. Adrien d'Épinay, né le 14 avril 1830, a épousé, en 1859, à l'île Bourbon, Eugénie de Heaulme, morte en 1871, dont il a six enfants :

1° Adrien d'Épinay, né en 1860, mort en 1878; 2° Prosper d'Épinay, né en 1862; 3° Marguerite d'Épinay, née en 1864; 4° Louise d'Épinay, née en 1866; 5° Albert d'Épinay, né en 1868; 6° Henri d'Épinay, né en 1870;

RAMEAU CADET FIXÉ A ROME

IV. Prosper d'Épinay, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Georges, des Saints Maurice et Lazare, de Saint-Grégoire, etc., membre de l'Académie royale de Madrid, etc., né à Maurice en 1836, a épousé, le 17 novembre 1869, à Paris, Claire Mottet de La Fontaine, née à Golconde (Inde), de Adolphe Mottet de La Fontaine et d'Élisabeth de Warren. Il a deux enfants :

1° Marie d'Épinay, née le 18 décembre 1870 ;
2° Georges d'Epinay, né le 12 décembre 1876.

Auteurs à consulter : Moréri ; de Courcy ; *Registre des réformations de Bretagne;* Dom Lobineau ; La Chesnaye-des-Bois; Dom Maurice ; Augustin du Paz; cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, etc.

Nota. Sir David William Barclay, dixième baronet (création de l'année 1668), ancien aide de camp du lieutenant général sir Ch. Colville, gouverneur de l'Ile Maurice, s'étant allié aux d'Épinay par son mariage (le 16 février 1829), avec Lise-Josèphe de Rune, obtint de l'honorable P. d'Épinay, chef de la famille, l'autorisation gracieuse de permettre aux cadets de la famille Barclay d'ajouter le nom de d'Épinay au leur. De lui est issu :

Frédéric-Charles d'Épinay-Barclay (fils cadet), né le 30 mars 1831, actuellement major général dans l'armée anglaise, marié à Caroline, fille de Martin West, Esq[re], lieutenant gouverneur de Natal.

Frédéric-Arthur d'Épinay-Barclay (neveu du précédent), né le 24 septembre 1875, 4[e] fils de William Barclay et de Harriet Jane Leslie (voir *Burke's Peerage, Baronetage and Knightage* (1883).

PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 25646-6.

D'ERSU *alias* DERSU

SOISSONNAIS



ARMES : *D'argent, à la herse de sinople.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*



CETTE famille, originaire de la province du Soissonnais, a laissé dans le Laonnois et la circonscription de Guise, les plus honorables souvenirs ; les qualités civiques ont toujours été sa ligne de conduite; elle n'a cessé d'avoir pour devise : HONNEUR ET DÉVOUEMENT, et a su faire anoblir par ses actes son nom patronymique. Sa filiation remonte à :

I. Jean D'ERSU, demeurant à Guise en 1610, qui épousa N., dont il eut :

II. Étienne D'ERSU, né en 1618, marié à Anne MENNECHÉ, et mort le 12 juillet 1706, à l'âge de 88 ans, laissant pour fils :

III. Toussaint D'ERSU, né en 1645, qui fut marié à demoiselle Marie CRESSON, qui le rendit père de huit enfants, savoir :

1° Marie D'ERSU ;
2° Marguerite D'ERSU ;
3° Jeanne D'ERSU ;
4° Jean D'ERSU ;
5° Claude D'ERSU, qui a épousé Jacqueline DE LISLE ;
6° Nicole D'ERSU ;
7° Etienne, qui suit ;
8° Robert D'ERSU, qui fut pourvu. par le roi, de l'office de commissaire, garde d'artillerie, à Guise, et prêta serment à Paris, le 7 octobre 1705, ainsi que le constate un certificat de monseigneur le duc du Maine, grand maître de l'artillerie de France. (*Pièce originale en papier.*)

IV. Étienne D'ERSU, docteur médecin, conseiller du roi Louis XIV, fut anobli par lettres patentes de l'année 1696. Ses armoiries furent ainsi réglées par le Juge d'armes de France : *d'argent, à la herse de sinople* (*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit du roi du 20 novembre 1696, *Registre de la généralité de Soissons*, folio 860).

Il mourut à Guise en 1745, laissant de son mariage avec demoiselle Anne MORIAL, le fils qui suit :

V. Étienne-Claude-Robert D'ERSU, docteur en médecine, conseiller du roi, fut marié le 1er décembre 1738, à demoiselle Marie-Anne NIAY DE SENERCY.

De ce mariage est issu :

VI. Messire Étienne-Louis D'ERSU, né le 19 décembre 1750, officier qui entra au service le 1er avril 1768, dans la compagnie de Monsieur ; nommé en 1780 écuyer fourrier des logis de la maison du roi Louis XVI, en remplacement de M. du Chaussel, capitaine au régiment de la couronne ; il fut maire de Guise pendant vingt ans. Sa signature figure au procès-verbal du traité de paix de Vervins, conclu avec l'Angleterre, le 1er janvier 1784. Au service du roi, il fut arrêté à Guise pendant la Terreur, vit brûler tous ses titres et papiers de famille et fut interné jusqu'en 1794, en même temps qu'un grand nombre des plus anciennes familles de l'Aisne.

Il décéda à Guise, le 12 avril 1829, ayant eu de son union avec demoiselle Marie-Antoinette-Louise D'AMBRY, deux fils :

1° Etienne D'ERSU, né le 7 avril 1791, nommé juge à Laon en 1824, y décéda, étant juge honoraire, en mai 1879.

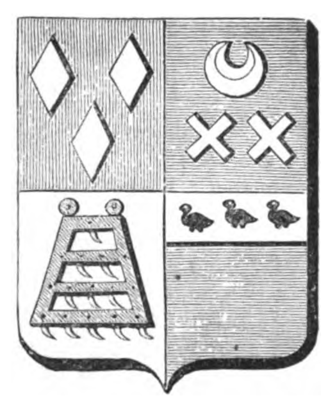
Il a épousé mademoiselle DE LATTRE, dont il a eu un fils :

A. Louis D'ERSU.

2° Etienne D'ERSU, né le 28 août 1795, maire de Nesle, conseiller d'arrondissement et administrateur des hospices pendant trente-cinq ans; décédé en 1874, occupant encore ces deux dernières fonctions ; il avait épousé mademoiselle Pauline-Radegonde PICARD DE PRÉVILLE, fille de M. René Picard de Préville (1), maire d'Epenancourt, conseiller du roi, et de Radegonde Le Brument de La Panne (2), dont il a eu deux fils :

A. Jules-Etienne D'ERSU ;

B. Charles-Octave D'ERSU.



ARMES DE LA BRANCHE D'ERSU DE PRÉVILLE.

Écartelé : au 1er, de gueules, à trois losanges d'argent posées deux et un; as 2 d'azur, à deux sautoirs d'argent rangés en pointe et un croissant du même en chef; au 3, d'argent, à la herse de sinople; au 4 d'azur, à un chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable. L'ECU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*

(1) Charles PICARD DE PRÉVILLE, conseiller du roi en l'élection d'Amiens, anobli en 1696, ayant pour armes : *Coupé, au 1, d'azur, à deux sautoirs d'argent rangés en pointe, et un croissant du même en chef; au 2, d'azur, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable*, avait épousé Marie-Madeleine-Pélagie GÉRAULT DE MONTROYART. Il a eu pour descendants :

René PICARD DE PRÉVILLE, conseiller du roi, maire d'Épenancourt (Somme), marié à mademoiselle Radegonde LE BRUMENT DE LA PANNE. Il a eu deux filles :

Adèle DE PRÉVILLE, épouse de M. MARTINE DE VILLERS ; et Pauline-Radegonde DE PRÉVILLE, mariée à M. Etienne D'ERSU.

(2) La famille LE BRUMENT DE LA PANNE descend de M. LE BRUMENT DE LA PANNE, lieutenant particulier du roi au bailliage de Neufchâtel, maire de ladite ville, demeurant au domaine de La Quesnoye (Seine-Inférieure). Cette famille portait pour armes : *de gueules, à trois losanges d'argent, 2 et 1.*

Il laissa trois enfants :

1° Joseph LE BRUMENT, officier, garde du corps du roi, qui avait épousé mademoiselle LE VASSEUR;

2° Mademoiselle Radegonde LE BRUMENT DE LA PANNE, mariée à M. René PICARD DE PRÉVILLE ;

3° François-Aubin LE BRUMENT, officier comptable de la marine royale, qui avait épousé mademoiselle DE CAUVRY.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

D'ESCAYRAC-LAUTURE

QUERCY

MARQUIS D'ESCAYRAC; BARONS DE LAUTURE; SEIGNEURS DE CAYRIECH, MONTAYRAL, LA VERNÈDE, LA BASTIDE, CAZILLAC, MALOGE, ETC.





ARMES : *d'argent, à 3 bandes de gueules* (1). — **COURONNE** : *de marquis.*

MAISON d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps; dès le XIe siècle, elle possédait la terre D'ESCAYRAC, ainsi que le prouve un acte d'affranchissement de serfs de l'année 1040.

On comptait à la première croisade de Saint-Louis, en 1248, trois chevaliers du nom D'ESCAYRAC, dont la présence en Palestine est constatée par un acte original scellé de leur

(1) La maison D'ESCAYRAC a porté pendant plusieurs siècles un *chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*; ce chef n'est évidemment qu'une brisure.

sceau. C'est en vertu de ce titre que leur nom et leurs armes ont été placés au musée de Versailles. Deux de ces chevaliers furent tués à la bataille de la Massoure ; le troisième, Bernard D'ESCAYRAC, âgé, dit-on, de plus de quatre-vingts ans, accompagna la reine Marguerite de Provence à Saint-Jean-d'Acre, et veilla à la sureté de sa personne.

Ce fut à lui que s'adressa la reine, craignant de tomber entre les mains des Sarrasins : « Jurez-moi, dit-elle, si les ennemis emportent la ville, de me tuer avant que je tombe en leur pouvoir. » — « J'y songeais », répondit naïvement le preux chevalier.

En 1228, cette maison se divisa en QUATRE BRANCHES, dont l'une s'est éteinte, vers le milieu du XVe siècle, dans la maison de Beynac, seigneur de Floressas ; l'autre, connue sous le nom D'ESCAYRAC DE TOUFFAILLES, s'est fondue, vers la fin du siècle dernier, dans la maison de Bonal, par le mariage de N. D'ESCAYRAC DE TOUFFAILLES, avec N. de Bonal, frère de l'évêque de Clermont ; la *troisième*, connue sous le nom D'ESCAYRAC DE LABASTIDE, s'est éteinte, en 1713, dans la *quatrième* branche des D'ESCAYRAC DE LAUTURE.

La généalogie qu'on va lire a été établie d'après les preuves faites par cette maison, d'abord, en 1765, par Henri D'ESCAYRAC, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude ; ensuite, en 1779, par Étienne-Henri, marquis D'ESCAYRAC, devant M. Chérin, généalogiste du roi, pour jouir des honneurs de la cour et monter dans les carrosses de Sa Majesté ; elle s'établit à partir de :

FILIATION

I. Bernard D'ESCAYRAC, Ier du nom, chevalier, qui est rappelé dans la quittance de la dot de Fine, sa fille, du 20 octobre 1265, et mourut avant le 11 avril 1294. Il avait épousé Sirène, fille de Guillaume DE SAINT-PRIVAT, et en avait eu, indépendamment de Fine, qu'on vient de mentionner, et femme de noble Bernard DE BELPUCH DE RAYMONDINES, Bernard II, qui suit, et une autre fille, nommée Sirène, dont on ignore le sort ; il avait pour contemporains et proches parents : Bernard Arnaud et Guischard D'ESCAYRAC, tous trois chevaliers ; ce dernier était coseigneur de Sauveterre.

II. Bernard d'Escayrac, IIe du nom, chevalier, donna, en 1294, l'investiture d'un fief, mouvant de lui; reçut, en 1319, une obligation de Gaillard de Gourdon, aussi chevalier, et fut père de :

III. Bertrand d'Escayrac, damoiseau, qui épousa, en 1314, Proessa du Colombier de Tropas, sœur d'Arnou, damoiseau, et en eut entre autres enfants :

IV. Bernard d'Escayrac, IIIe du nom, aussi damoiseau, qui mourut avant le 8 août 1352, et eut d'une femme dont le nom est inconnu :

1° Bernard, qui suit ;
2° Bertrand, père d'un fils, nommé Bernard.

V. Bernard d'Escayrac, IVe du nom, damoiseau, fit des baux à fief en 1378 et 1397; il était mort le 16 février 1412 ; il eut d'une alliance inconnue :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Raymond, père d'Aimeric, seigneur de la Perrière, qualifié noble et puissant seigneur, dans un acte de 1461.

VI. Noble Jean d'Escayrac, Ier du nom, damoiseau, mourut jeune, vers l'année 1409; il avait épousé, avant le 16 mai 1401, Souveraine du Lac, laquelle l'avait rendu père de :

VII. Noble Thomas d'Escayrac, damoiseau, qui naquit le 2 mai 1406, et mourut jeune, laissant de Souveraine de Pierrelatte, entre autres enfants :

VIII. Noble Jean-Barthélemy d'Escayrac, écuyer, seigneur duditlieu, coseigneur de Cayriech, etc., qui était sous la tutelle de sa mère, en 1444; il passa, en 1461, une transaction avec Aimeric d'Escayrac, son oncle à la mode de Bretagne; il testa le 4 mars 1494, et mourut peu après; il avait épousé, en 1462, Gaillarde de la Valette, fille de Pierre, seigneur de Parisot, sénéchal du Quercy et de Périgord, et de Marquise d'Ébrard de Saint-Sulpice, de la même maison que Jean de la Valette, qui fut élu grand maître de Malte, en 1557; il en eut, entre autres enfants : Raymond-

Barthélemy qui suit, et Catherine, mariée à noble Hugues d'Entraigues; il était contemporain et proche parent de Guillaume d'Escayrac, qualifié noble et puissant seigneur, qui épousa, avant 1497, Andette de Buffet de Salvet.

IX. Noble Raymond-Barthélemy d'Escayrac, écuyer, seigneur d'Escayrac et coseigneur de Cayriech, etc., fit aveu, en 1503, de ce qu'il possédait dans ces deux terres, mouvante du roi; il mourut le 28 décembre 1515, laissant de Jeanne de Salignac, fille de Jean, seigneur de la Mothe-Fénelon, etc., et de Catherine de Thémines:

X. Noble Hugues d'Escayrac, écuyer, seigneur d'Escayrac, coseigneur de Cayriech, etc., qui servait, en 1554, dans la compagnie d'ordonnance de M. le comte de Villars. Il eut de Françoise de Belmont, fille de Jean, seigneur de Peyre-Taillade:

1° Charles, dont l'article suit;
2° Jean, seigneur de Maraval;
3° Deux filles, l'une mariée à Jean Germain Cuzet, seigneur de la Gante; et l'autre, à Jean de la Borie-Cuzel, seigneur de Figeac.

XI. Noble Charles d'Escayrac, écuyer, seigneur d'Escayrac et coseigneur de Cayriech, etc., fut guidon de la compagnie d'ordonnance de M. d'Ébrard de Saint-Sulpice; à la veille de partir pour la guerre avec Henri III, il fit son testament en 1587, et mourut avant le 26 juillet 1592. Du mariage qu'il avait contracté avec Jean de la Boissière, fille de François, seigneur de Gayrac, provinrent entre autres enfants:

1° Gabriel, dont l'article qui suit;
2° Jeanne, mariée, en 1609, à Léon d'Ébrard, seigneur de la Croze.

XII. Noble Gabriel d'Escayrac, écuyer, seigneur dudit lieu, de Lauture, de Cazillac, de Montayral, etc., testa en 1627; il laissa de Marguerite de Sagnes, fille de René, seigneur de Sagnes, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et chevalier de son ordre, entre autres enfants:

1° Mathurin, qui suit;
2° François d'Escayrac, seigneur de la Dugnie, lequel, d'Anne de Bonal, fille et héritière de François, seigneur de Vignals, qu'il avait épousée

avant 1666, eut : François, seigneur de Saint-Paul, qui forma la branche d'ESCAYRAC-VIGNALS (1). Il eut aussi quatre filles, dont l'une fut religieuse à Saint-Cyr, en 1725, et les trois autres furent mariées dans les familles DE CLUZEL, des GARRIGUES et DE LA TAPIE.

XIII. Mathurin D'ESCAYRAC, chevalier, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, baron de Lauture, etc., capitaine dans le régiment de Fumel, en 1635, et dans celui de Lur-Saluces, en 1639 ; servit, cette dernière année, comme volontaire dans l'armée de Roussillon, et dans les troubles de Guyenne de l'année 1649; il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par ordonnance de M. Pellot, intendant de Guyenne, de l'année 1666. Il avait épousé, en 1631, Hélie DE DURFORT, fille et héritière en partie de Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac, d'une branche de l'illustre maison de ce nom, et d'Anne de Sédières; il en avait eu huit fils et huit filles, dont quinze vivaient en 1669 ; il fit constater ce fait par procès-verbal, afin d'obtenir du roi la pension destinée aux gentilhommes qui avaient dix ou douze enfants vivants; du nombre des premiers furent :

1° Jean, dont l'article suit :
2° François D'ESCAYRAC, seigneur de Goujonnac, capitaine dans le régiment de Louvigny, major de celui de la Guiche, puis major général de l'armée d'Humières, tué sur le canal de Bruges, en 1690 ;
3° Autre François D'ESCAYRAC, chevalier de Malte, tué sur une galère de l'Ordre, en 1671 ;
4° Autre François D'ESCAYRAC, enseigne dans le régiment de La Ferté ;
5° Antoine D'ESCAYRAC, lieutenant-colonel du régiment de Coëtquen, et brigadier des armées du roi, tué au siège de Lille, en octobre 1708. Son nom figure sur les tables de marbre du château de Versailles.

XIV. Noble Jean D'ESCAYRAC, chevalier, II[e] du nom, seigneur d'Escayrac, de la Vernède, de Cazillac, baron de Lauture, etc., servait, en 1674, sous les ordres du maréchal d'Albret, et, en 1695, dans le ban et l'arrière-ban du Quercy. Il eut pour femme Anne-Henriette DE CRUGY, fille de Jean, vicomte de Marcillac, et il eut pour enfants :

---

(1) La branche d'ESCAYRAC-VIGNALS s'est fondue dans la maison de PELLAGRUE, le 30 mars 1658.

1° Henri, qui suit ;
2° Mathurin d'Escayrac, lieutenant au régiment de Guiche, tué à l'armée de Flandre, en 1690 ;
3° Charles d'Escayrac, cornette dans le régiment d'Avaray, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693 ;
4° Louise d'Escayrac, femme de Louis-Joseph de Vergnies, seigneur de Sainte-Croix.

XV. Noble Henri d'Escayrac, chevalier, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, de la Vernède, baron de Lauture, etc., servait, en 1689, en qualité d'enseigne dans le régiment de la Guiche, infanterie.

Il épousa, en 1713, Marie-Anne d'Escayrac, fille de Jacques, seigneur de la Bastide, et en eut entre autres enfants :

1° Jacques-Henri, qui suit ;
2° Henri d'Escayrac, qui fit, en 1765, ses preuves de seize quartiers, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude, dont il devint archidiacre ; il fut grand-vicaire de l'archevêché de Besançon et abbé de Boschaud, etc.

XVI. Jacques-Henry d'Escayrac, chevalier, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, la Vernède, baron de Lauture, etc., est mort en 1753. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1742, avec Antoinette de Brives, fille de Gérard, seigneur de Lisle, sont issus :

1° Étienne-Henri, qui suit ;
2° Henri d'Escayrac, appelé le *chevalier de Lauture*, sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie ;
3° Joseph d'Escayrac, nommé *chevalier d'Escayrac-Lauture*, lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie. Le chevalier d'Escayrac-Lauture fut tué le 30 avril 1780, à la hauteur du cap Flamborough, sur la frégate le *Rohan-Soubise*, armée en course et sortie du port de Dunkerque, le 27 du même mois ; il se distingua, d'une manière remarquable, pendant le combat, qui dura plus de six heures, et dirigea, avec une rare intrépidité, le détachement du régiment de Rouergue, qu'il commandait à bord de ce bâtiment.

XVII. Étienne-Henri, marquis d'Escayrac, seigneur de Cazillac, la Vernède, la Plaine, la Bastide, baron de Lauture, etc., né le 27 septembre 1747, entra en qualité de sous-lieutenant au régiment de Vermandois le 10 mai 1764, fut ensuite capitaine de dragons dans celui de Bouflers ; fut admis aux honneurs de la cour sur preuves faites devant Chérin et

monta dans les carrosses de Sa Majesté le 24 avril 1779. Il fut nommé sous-lieutenant des gendarmes anglais le 8 avril 1779; chevalier de Saint-Louis le 27 août 1781 ; mestre de camp et second lieutenant des gendarmes d'Artois, le 11 novembre 1782. A la réforme de la gendarmerie, il fut attaché au régiment de Languedoc, puis colonel du régiment de grenadiers royaux de Guyenne, le 26 novembre 1788. En 1789, la noblesse du Quercy le choisit comme suppléant de M. de la Valette-Parisot, député aux États généraux, qui mourut peu après son arrivée à Paris, et lui laissa, par conséquent, sa place; mais il refusa de quitter sa province à une époque où l'influence qu'il y exerçait pouvait arrêter les progrès de la Révolution. Son zèle et son dévouement furent d'abord couronnés d'un plein succès; mais des bandes de brigands ayant menacé et attaqué les propriétés, sans que la force publique consentît, malgré ses représentations, à y mettre obstacle, il se mit à la tête des gentilshommes et autres habitants du Quercy, qu'il avait décidés à repousser la force par la force; ils se transportèrent partout où il se forma des attroupements et sauvèrent plusieurs châteaux du pillage et de l'incendie, notamment ceux de Montesquieu, de Camparno et de Saint-Cyprien. A cette dernière affaire, le marquis d'Escayrac fut blessé assez grièvement à la tête. Trahi dans son espoir de réveiller enfin la force publique et livré, ainsi que les propriétés, à la merci de nombreuses bandes révolutionnaires, il s'était retiré dans son château où il fut menacé, sans que, pourtant on osât l'attaquer; mais entouré de ruines, de maisons fumantes, qui ne lui offraient aucun asile, et voyant qu'il ne pouvait plus opposer d'obstacle au torrent révolutionnaire, il partit pour aller rejoindre les princes à Turin, s'évada, au milieu de la nuit, de son château de Lauture, et prit des chemins détournés qui le conduisirent en Languedoc, à celui de Buzet, chez le comte de Clarac, son parent, où il arriva le 7 janvier 1791, accompagné du sieur Caminel, sans avoir été reconnu; mais deux domestiques de sa suite, dont l'un était nègre, le suivaient à peu de distance et mirent sur la trace de la route qu'il avait suivie. Le château de Buzet fut alors cerné par la garde nationale du lieu, et de nombreuses hordes de brigands, y mirent le feu avec tant de rage, qu'ils lançaient sur les toits et jetaient par les soupiraux des caves des torches enduites de soufre et de bitume, et qu'ils allaient

couper les bois, et les charmilles du parc, pour alimenter l'incendie. On jeta, en vain, de l'argent en abondance par les fenêtres; ils le prirent en faisant une décharge de leurs fusils, dont M. d'Escayrac fut blessé; il se retira, alors, avec M. de Clarac et le sieur Caminel, son secrétaire, dans un souterrain voûté, mais l'instant d'après, la maison embrasée, s'engloutit sur eux. A demi étouffé par la fumée, s'étant présenté, vers les deux heures du matin, à une ouverture de cette même cave pour respirer un peu d'air, cinq coups de fusils l'étendirent raide mort sur la place. Le procureur-syndic du département de la Haute-Garonne se transporta avec la force armée le lendemain sur les lieux, ordonna son inhumation, et commença une procédure contre les auteurs de cet horrible attentat, à laquelle la Révolution ne permit de donner aucune suite.

Il avait été nommé vice-président de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guyenne.

Le marquis d'Escayrac avait eu de son mariage avec Louise de Chaumont, fille de M. de Chaumont de la Galaizière, conseiller d'État, intendant d'Alsace, et petite-fille du chancelier de Lorraine, présentée au roi et à la famille royale le 9 juin 1782, les enfants ci-après :

1° Marie-Joseph-Henri-Léonce, qui suit;
2° Antoinette-Eugénie-Ernestine d'Escayrac, mariée, en 1810, au comte Astier de Saint-Astier.

XVIII. Marie-Joseph-Henri-Léonce, marquis d'Escayrac de Lauture, né le 19 février 1786, aide de camp de son oncle, le marquis d'Autichamp, pendant la guerre de la Vendée en 1815, fut membre du Conseil général du Tarn-et-Garonne de 1818 à 1848, président de ce Conseil pendant douze sessions, de 1819 à 1830; gentilhomme de la Chambre du roi de 1823 à 1830; député de son département pendant plusieurs législatures; pair de France le 3 octobre 1837; commandeur de la Légion d'honneur le 19 juillet 1845; il s'est marié, le 16 février 1822, à Adèle-Wilhelmine Portal, née le 29 septembre 1798, fille du baron Portal, ministre de la marine, dont il a eu trois enfants :

1° Pierre Henri-Stanislas, qui suit;
2° Paul-Ernest-Léonce, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;
3° Antoinette-Marguerite-Laure d'Escayrac-Lauture, née le 19 juillet 1829, mariée à Eugène-Martin de Boulancy.

XIX. Pierre-Henri-Stanislas, marquis D'ESCAYRAC-LAUTURE, savant et intrépide voyageur, écrivain distingué, fit en 1844 la campagne de Tamatave (Madagascar); visita les Comores, Zanzibar et la côte orientale d'Afrique; nommé, en 1846, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, il visita le Maroc et l'Algérie. La Révolution de 1848 brisa sa carrière diplomatique. Il voyagea en Europe, assista au siège de Rome et apprit le turc, le persan et l'arabe; en 1849, il visita le grand Sahara, la Nubie, le Sennaar et le Kordofan, et en 1852, la Syrie et la Palestine.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1853.

De 1853 à 1855 il habita l'Égypte et voyagea dans le Désert et en apprit les différents dialectes.

Le 23 janvier 1856, M. Ferdinand de Lesseps écrivit à M. D'ESCAYRAC pour lui proposer le commandement d'une expédition aux sources du Nil. « Il faut, dit M. de Lesseps, un homme qui réunit en lui, instruction, dévouement, caractère calme et résolu, courage à toute épreuve, feu sacré du voyageur, désintéressement, connaissance des langues orientales et des usages des peuples de l'intérieur de l'Afrique, etc. »

M. D'ESCAYRAC accepta le commandement de cette expédition, et fut créé officier de la Légion d'honneur en 1856; il rentra en France en 1858, et fut nommé conseiller général de Tarn-et-Garonne en 1859.

En 1860, il fut fait président de la commission scientifique envoyée en Chine avec notre armée; il fut traitreusement fait prisonnier à Toung-Tcheou pendant un armistice; gravement blessé, il fut transporté au bagne de Pékin, où il supporta sa captivité et les mauvais traitements des Chinois avec le plus grand courage et fit preuve du plus pur patriotisme.

En récompense de ses nombreux et brillants services, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1861, à 35 ans; M. D'ESCAYRAC publia des ouvrages qui ont été traduits en plusieurs langues, entre autres le *Désert et le Soudan, Mémoires sur la Chine, Mémoires sur le Ragle ou hallucination du Désert, Mémoires sur le Soudan*, etc.

M. D'ESCAYRAC a été un des cent fondateurs du canal de Suez; martyr de la science, il est mort à 43 ans des suites de ses blessures, le 18 décembre 1868; il a reçu les derniers sacrements de Mgr Joly, ancien arche-

vêque de Sens. De son mariage, contracté en 1858, avec Mlle Marie RAYER, il n'a pas laissé d'enfants.

XIX *bis*. Paul-Ernest-Léonce, marquis D'ESCAYRAC-LAUTURE, né le 6 décembre 1830, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, ancien colonel du 57e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, décoré des médailles militaires de Crimée, d'Italie et de Chine, a eu un cheval tué sous lui, et a été blessé à la bataille de Rezonville, et blessé de nouveau, rue de l'Arcade, à Paris, pendant la Commune ; il s'est retiré du service en 1879.

Il a épousé, en 1873, Pauline-Nelly-Élisabeth CLOSSMANN, veuve du baron Jules Oberkampf.



PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O). — 3908-6.

ESPIC DE GEP DE GINESTET

LANGUEDOC



ARMES : *Parti, au* 1, *d'azur, à trois épis d'or rangés en pointe, surmontés d'un soleil de même, qui est* DE D'ESPIC ; *au* 2, *d'argent, à trois molettes de gueules, qui est* DE GEP DE GINESTET.
DEVISE : *Calcar gloriæ virtus.* COURONNE : *de marquis.* SUPPORTS : *deux sauvages.*



La maison DE GEP, qui a possédé les fiefs et seigneuries de Fos, de Sauvian, de Ginestet, etc., au diocèse de Béziers, noms sous lesquels plusieurs de ses membres ont été particulièrement connus, occupe un rang très distingué parmi les familles nobles du Languedoc, comme étant de noblesse d'ancienne extraction (1). Elle fit remonter sa filiation authentique devant M. de Bezons, intendant du Languedoc, à partir de l'année 1485; mais des actes publics et privés en font mention à une époque beaucoup plus reculée.

Cette maison s'est alliée aux familles les plus puissantes et les plus considérables du Languedoc, entre autres avec celles de Rouch d'Arnoye, de Narbonne, de Rosset, de Sarret, de Saussan, de Bonnet de Maureilhan, de Lort de Sérignan, de Sartre, d'Espic de Lirou, de Belloc de Chamborant, d'Audouls de Roquefère, de Castellane, de Folmont, de Lavolvène de Leyraguet, etc., etc.

FILIATION

I. Guillaume DE GEP, Ier du nom, qualifié de haut et puissant seigneur, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, rendit hommage au roi pour les seigneuries de Fos, Sauvian et Ginestet, le 7 juin 1485. Il a laissé pour fils :

II. Guillaume de GEP, IIe du nom, seigneur de Fos, capitaine et châtelain de Cessenon en 1533. Il était en 1562 à la tête du parti catholique qu'il commandait dans Béziers. Guillaume reçut une grave blessure en repoussant les protestants qui, sous la conduite du baron de Faugères, son gendre, et de Jacques de Crussol, seigneur de Baudiner, s'étaient emparés par surprise de la ville, et l'avaient livrée au pillage.

Il épousa, par contrat passé devant Dortoul, notaire à Béziers, le 28 novembre 1513, Jeanne DE ROUCH, fille de Raymond de Rouch, seigneur d'Arnoye, Avène, Perdiguier, et de Marie de Saint-Félix.

Il eut de ce mariage :

1° Gabriel, qui suit ;

(1) Archives de l'hôtel de ville de Béziers, Manuscrits et histoire de la ville et des évêques de Béziers, par Sabatier, page 123.

2° Marquise DE GEP, alliée le 21 juin 1544, à Claude DE NARBONNE-CAYLUS, baron de Faugères et de Lunas; elle se sépara de son mari, qui embrassa la religion protestante et joua un grand rôle en Languedoc, lors des guerres de religion. (*P. Anselme*, T. VII, page 770.)

3° Gabrielle DE GEP, qui épousa, le 9 décembre 1545, Michel DE ROSSET, seigneur de Rocozel, au diocèse de Béziers. C'est de cette famille que sont sortis les ROSSET DE ROCOZEL, ducs de Fleury, et neveux du cardinal de ce nom.

III. Gabriel DE GEP, seigneur, comme son père, de Fos, Sauvian et Ginestet, fut capitaine châtelain de Cessenon. Il se trouvait auprès de Henri III, alors duc d'Anjou, aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Nommé gentilhomme de la chambre du roi Charles IX en 1570, il fut honoré de deux lettres de Henri III, en 1574 et 1575, et reçut le collier de Saint-Michel en 1586; il était un des chefs du parti catholique en Languedoc.

Il épousa : 1° le 26 mars 1560, à Béziers, Charlotte DE SARRET, fille de Jean de Sarret, seigneur d'Agnac et de Fabrègues, et de Françoise de Rochemore ; 2° le 14 octobre 1565, au château de Laudun, diocèse d'Uzès, Anne DE LAUDUN. Du premier lit vinrent :

1° François DE GEP, mort jeune ;

2° Raymond DE GEP, qui a formé la BRANCHE DES SEIGNEURS DE FOS, éteinte en 1719 ;

Et du second lit :

3° Antoine, qui continua la BRANCHE des seigneurs DE SAUVIAN ET DE GINESTET, qui suit ;

4° Gabrielle DE GEP, alliée à Pierre DE VALAT DE LESPIGNAN.

IV. Antoine DE GEP, seigneur de Sauvian et de Ginestet, commandant les gens d'armes de Damville, puis viguier de Béziers, épousa : 1° au château de Saussan, diocèse de Montpellier, Claire DE SAUSSAN ; 2° par contrat passé à Béziers, le 13 mars 1593, devant Pierre Boleuil, notaire, Diane DE BONNET DE MAUREILHAN, fille de Henri de Bonnet de Maureilhan et de Marie de Boyer de Sorgues ; 3° par contrat passé à Carcassonne, le 4 février 1603, Catherine DE MORET, fille de Pierre de Moret, seigneur de Moret, en Razès, lieutenant général en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Jacqueline de Franc. Il testa le 10 septembre 1620. Du premier lit vinrent :

1° Marguerite DE GEP, alliée à Pierre D'AUDIGUIER, conseiller du roi à la Cour des comptes de Montpellier ;

2° Raymond DE GEP, qui entra dans l'ordre des jésuites à Avignon ;

Et du deuxième lit :

3° Jacques, qui suit et auquel son père donna la seigneurie de Ginestet;

4° Pierre DE GEP, religieux au monastère de Cassan;

Et du troisième lit :

5° Marquis DE GEP, lequel ayant reçu de son père la seigneurie de Sauvian, forma la BRANCHE dite DE SAUVIAN; il commandait une compagnie de chevau-légers à la bataille de Rocroy, où il fut tué. Il avait épousé, le 22 décembre 1633, à Castres, Jeanne DE NOEL DE LA CROUZETTE; sa postérité s'éteignit en 1786;

6° Éléonore DE GEP, religieuse à Béziers (c'est par erreur que dans les *Pièces fugitives du marquis d'Aubais* elle a été appelée Léonard);

7° Anne DE GEP, alliée, le 25 janvier 1622, à Jean DE FERROUIL DE LAURENS, capitaine au régiment d'Annonay;

8° Antoinette DE GEP, mariée, le 8 décembre 1623, à Pierre DE MARMORIÈRE;

9° Gabriel DE GEP, seigneur de Fontanès, major au régiment de Sérignan, puis commandant les arquebusiers à cheval de Condé, tué à la bataille de Lens; il avait été honoré de l'amitié de ce prince, dont il reçut plusieurs lettres flatteuses.

V. Jacques DE GEP DE GINESTET, *alias* Jacques DE GINESTET, capitaine au régiment de Sérignan, en 1635, maréchal de camp des armées du roi, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses enfants, par jugement souverain du 5 octobre 1668. Jacques fut premier consul et gouverneur de la ville et citadelle de Béziers, lieutenant pour le roi dans le bas Languedoc. Il fit les guerres du règne de Louis XIII et celles du commencement du règne de Louis XIV, et servit notamment en Languedoc et en Roussillon, sous les ordres du premier de ces deux rois; il est mentionné dans l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissette (tome V, page 616), comme s'étant distingué au siège de Leucate. Il reçut une pension en récompense des services qu'il avait rendus au roi et à l'État, et mourut à Béziers, le 16 août 1673. On voyait son tombeau, avant la Révolution, dans le cloître de l'église cathédrale de cette ville; il avait épousé, le 10 avril 1630, par contrat passé devant Cruvely, notaire à Sérignan, diocèse de Béziers, Jeanne DE LORT DE SÉRIGNAN, fille de Guillaume de Lort de Sérignan, lieutenant du roi à Béziers, commandant le régiment de son nom, et de Marie de Bonnet de Maureilhan. Il eut de ce mariage :

1° Pierre, qui suit (1);

2° Guillaume DE GINESTET, page de la grande écurie du roi, puis capitaine au régiment d'Harcourt, marquis de Bignipont, marié en Champagne, à Marguerite de Pasquier, veuve de Maximilien de Beauvais;

(1) A dater de Jacques DE GINESTET, maréchal de camp des armées du roi, le nom patronymique DE GEP, ne se trouve plus d'une manière suivie et régulière, soit dans les actes privés, soit même sur les registres de l'état civil de l'époque, et le nom de GINESTET semble destiné à le remplacer, comme on le voit par les actes qui suivent :

3° Antoinette DE GINESTET, religieuse à Béziers ;
4° Marquis DE GINESTET, reçu chevalier de Malte, langue de Provence, en 1649;
5° Claire DE GINESTET, mariée à Henri de CAUSSER DE CABREROLLES ;
6° Marie DE GINESTET, femme de Pierre DE FERROUIL DE MONTGAILLARD ;
7° Gabriel DE GINESTET, capitaine au régiment d'Harcourt, qui épousa, le 6 mars 1652, Marguerite D'ESPIC, fille unique de Guillaume, seigneur d'Espic, au diocèse de Vabres, lieutenant principal au siège présidial de Béziers, et d'Isabeau de Vieussan. Gabriel DE GINESTET, suivant la volonté de son beau-père, releva le nom d'ESPIC, et ajouta à son nom et à ses armes ceux de la famille d'ESPIC, qui portait : *d'azur, à trois épis rangés d'or, surmontés d'un soleil de même;*
8° Jeanne DE GINESTET, mariée à Aphrodise DE SARTRE, seigneur de Saint-Nazaire, au diocèse de Béziers.

VI. Pierre DE GEP DE GINESTET, *alias* Pierre DE GINESTET, d'abord page du duc d'Enghien, servit ensuite sous les ordres de son père, puis dans la première compagnie des mousquetaires du roi; il se retira du service à la suite d'une blessure reçue à Maëstricht, et fut lieutenant pour le roi de la ville de Béziers ; il fut inhumé dans le cloître de l'église cathédrale de cette ville, le 14 février 1690. Son parrain était Henry II de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, qui eut une fin tragique à Toulouse, en 1633.

Pierre DE GEP DE GINESTET avait épousé : 1° Marie DE ROUCH D'ARNOYE, dont il n'eut pas d'enfants; 2° par contrat passé à Béziers, devant Antoine Boutugat, notaire, le 16 avril 1660, Marguerite DE SARTRE, fille d'Aymar de Sartre, seigneur de Saint-Nazaire de Ladarez, conseiller du roi au siège présidial de Béziers, et de Marguerite d'Espagne. Il eut de ce mariage :

1° Jacques-Xavier, qui suit ;
2° Jeanne DE GINESTET, religieuse ;
3° Marie DE GINESTET, alliée, à Castres, le 23 novembre 1686, à Louis DE CROS ;
4° Gabriel-Ignace DE GINESTET, marié à Béziers, avec Charlotte DE SARRET, fille d'Hector de Sarret et de Louise de Roquefeuil ;
5° Aymar-Hyacinthe DE GINESTET, abbé de Saint-Martin, chanoine de la cathédrale de Béziers ;
6° Jacques DE GINESTET, seigneur de Lirou, capitaine des galères du roi, chevalier de Saint-Louis ;
7° Constance DE GINESTET, mariée à Béziers, avec Paul DE CASSAN.

Extrait des registres de l'église cathédrale de Saint-Nazaire de Béziers. L'an 163.. et le 28e jour du mois d'avril, les cérémonies du baptême ont été suppléées à Guillaume DE GINESTET, fils de noble Jacques DE GINESTET et de dame Jeanne de Lort de Sérignan, mariés ; né le deuxième et ondoyé le 5 du même mois, par permission de M. le vicaire général : parrain, noble Jean de Lort de Sérignan, marraine, Émilie de Sartre, etc.

Extrait des mêmes registres : Ce 13 juillet 1718, a été inhumé noble Xavier DE GINESTET, qui mourut le 12 du dit, paroisse de la Magdeleine, nous fut remis par le curé et mis dans le tombeau de la famille DE GINESTET, qui est dans le cloître. — Mazel, curé.

Il existe aux archives de l'hôtel de ville de Béziers, Mss, AA4 no 10, une lettre signée du roi le 4 mai 1655, qui nomme Jacques DE GINESTET lieutenant du roi dans le bas Languedoc.

VII. Jacques-Xavier DE GEP DE GINESTET, *alias* DE GINESTET, capitaine au régiment du roi infanterie, fit les campagnes de la fin du règne de Louis XIV, et se retira du service lors de la paix de Ryswick ; il mourut à Béziers le 13 juillet 1718, et fut inhumé à côté de ses ancêtres; il avait épousé, par contrat passé devant Bourguès, notaire à Béziers, le 29 février 1688, Marie Gabrielle DE ROUCH D'ARNOYE, fille de Gabriel d'Arnoye et d'Antoinette de Grave. Ce fut en la personne de Gabrielle, femme de Xavier DE GINESTET, que s'éteignit l'ancienne famille de Rouch d'Arnoye, qui possédait les seigneuries d'Arnoye, d'Avène (c'est par erreur que le père Anselme a imprimé Havane), Perdiguier, etc. Ces noms portés par les différents membres de cette famille se trouvent mêlés à l'histoire du Languedoc, et, en particulier, à celle du diocèse de Béziers, leur berceau.

Gabrielle D'ARNOYE, seule héritière de la famille, apporta tous les biens qu'elle possédait dans celle DE GINESTET, qui les a conservés en partie jusqu'à nos jours. On voit encore à Béziers, dans les deux cours de l'ancien hôtel D'ARNOYE, qui est depuis 1718 l'hôtel DE GINESTET, les armoiries de cette ancienne famille éteinte au commencement du siècle dernier, et qui étaient *d'azur, au monde d'argent, sommé d'une croix du même, à trois fasces ondées d'or en pointe, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules*. Devise : *A l'aide de Dieu*. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-François DE GINESTET, mort jeune ;
2° Antoinette DE GINESTET, mariée à messire DE POREZ DE MONTJOUY, chef de la division des canonniers gardes-côtes de la Méditerranée, chevalier de Saint-Louis, morte sans postérité ;
3° Marguerite, dont l'article suit :

VIII. Marguerite DE GEP DE GINESTET, restée unique héritière de son père et de sa sœur, épousa le 12 novembre 1718, à Béziers, Pierre D'ESPIC DE LIROU, président à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, son parent, descendant de Gabriel DE GEP, capitaine au régiment d'Harcourt, qui avait relevé le nom D'ESPIC, héritier de Jacques DE GEP DE LIROU, capitaine des galères du roi. Pierre fut connu sous le nom D'ESPIC DE LIROU, et lors de son mariage avec sa parente, Marguerite DE GINESTET, héritière de la branche de leur famille, connue sous le nom DE GINESTET, il porta le nom D'ESPIC DE GINESTET, *alias* D'ESPIC DE GEP DE GINESTET.

Marguerite lui donna un fils, Joseph-Xavier qui suit.

Ayant perdu sa première femme, Pierre se remaria, et la descendance

provenant de ce second mariage fut particulièrement connue sous le nom de Lirou; les deux derniers représentants de cette branche, qui a fourni des magistrats à la Cour des comptes de Montpellier, et un colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de la ville de Tournon, ont été : Léonce, dernier possesseur de la terre et du château de son nom, mort à Béziers en 1874 ; et Clémence, sa sœur, alliée dans la même ville à Auguste, baron de Belloc de Chamborant.

Pierre rendit foi et hommage au roi, à l'occasion de son joyeux avènement, le 26 mars 1723, devant les présidents trésoriers généraux de France, au bureau des finances et domaines de la généralité de Toulouse, comme possédant noblement les seigneuries, terres nobles et fiefs de Ginestet, Lirou, Avène, Gourgas, Arnoye, Perdiguier, etc., situés dans le territoire de Béziers.

IX. Joseph-Xavier d'Espic de Gep de Ginestet, *alias* d'Espic de Ginestet, fils du précédent, était conseiller au parlement de Toulouse lors du conflit entre les cours souveraines et le chevalier Maupeou. Il ne voulut pas faire partie des nouveaux parlements, tels que les instituait le chancelier de France, et fut envoyé en exil dans ses terres à Béziers (1), où il resta jusqu'à 1774, époque à laquelle M. de Maupeou fut lui-même exilé et où les parlements furent rétablis par le roi sur leurs anciennes bases. Il épousa à Toulouse, le 7 janvier 1750, Marie-Raymonde de Mauret, dont il eut le fils qui suit :

X. Joseph-Marie-Antoine d'Espic de Gep de Ginestet, *alias* de Ginestet, fut conseiller, comme son père, au parlement de Toulouse; il fut compris pendant la Terreur dans la proscription générale des membres du parlement de cette ville. Capelle et Barrère, avocats au parlement de Toulouse, qui firent tomber sur l'échafaud révolutionnaire la tête de cinquante-six magistrats du parlement de Languedoc, ne purent assouvir sur lui leur rage sanguinaire; grâce à son énergie et à son courage, il put s'échapper plusieurs fois des mains de ses bourreaux. Après la chute de Robespierre, il rentra dans sa famille à Béziers. En 1811, il fut nommé conseiller à la cour de Montpellier, puis chevalier de la Légion d'honneur et président à la même cour en 1816. Il est mort à Béziers, le 23 mars 1850, dans un âge très avancé et le dernier survivant des membres de l'ancien parlement de Toulouse.

Il avait épousé à Béziers, le 25 avril 1775, Adélaïde d'Audouls de Roque-

(1) Suite de l'*Histoire du Languedoc*, par E. Roschach, tome 13, p. 1218.

FÈRE DE ROQUECESIÈRE, fille de N. baron de Roquefère, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Elisabeth de Martin de Salasc, dont il eut :

1° Jean-Baptiste-François-de-Paul-Emilien, qui suit ;
2° Adèle DE GINESTET, mariée à M. SAINT-AUBIN DE LIROU, son parent;
3° Mélanie DE GINESTET, alliée au comte DE CASTELLANE, préfet du Finistère;
4° François-Regis-Prosper, vicomte DE GINESTET, brigadier (capitaine) des mousquetaires de la maison du roi Louis XVIII, puis officier des Cent suisses de Charles X, officier supérieur démissionnaire en 1830, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris, le 23 décembre 1833, à Antoinette BOSARY DE VILLEPLAINE, mort en 1860 sans enfants;
5° Alexandrine DE GINESTET, non mariée ;
6° Gustave DE GINESTET, mort jeune.

XI. Jean-Baptiste-François-de-Paule Emilien-ESPIC, comte DE GINESTET, accompagna le duc d'Angoulême, comme officier dans l'escadron des volontaires de l'armée du Midi en 1815.

Il fut conseiller à la cour royale de Montpellier et chevalier de la Légion d'honneur; il est mort le 4 septembre 1849. Il avait épousé, le 16 juillet 1826, à Toulouse, Eléonore-Adèle ROQUES, dont les deux sœurs étaient alliées dans cette ville, l'une au marquis DE TAURIAC, l'autre à Antonin, comte DE PINS.

Il eut de ce mariage :

1° Joseph-Gustave, qui suit;
2° Marie-Fernand DE GINESTET, marié à Béziers, en 1859, à Nelly COSTE, dont: Noémie et Yvonne ;
3° Ulric DE GINESTET, mort jeune ;
4° Marie-Amédée-Raoul DE GINESTET, marié en mars 1870, à Germaine DE FOLMONT, dont deux fils : Emilien et Maurice.

XII. Joseph-Gustave ESPIC, comte DE GINESTET, marié à Moissac, le 19 septembre 1853, à Jacquette-Amélie-Constance DE LAVOLVÈNE DE LEYRAGUET, fille de Germain de Lavolvène de Leyraguet, dernier représentant de l'ancienne famille de Lavolvène, originaire du Quercy, et de Cécilia de Labastide, d'une famille du Périgord, qui s'est éteinte dans la personne de Charles, baron de Labastide, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, mort en 1854, en son château de Labastide-sur-Dropt, près Castillonnez. Il a de son mariage :

1° Marie-Joseph-Jacques-François DE GINESTET, officier de réserve au 17° dragons ;
2° Marie-Germaine-Roger DE GINESTET.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

D'ÉTIVAL

(SERRURIER DE LA FUYE)

NIVERNAIS



Armes : *d'azur, à une tour d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* — Supports : *deux lions, l'un à dextre debout, l'autre à sénestre, assis tournant le dos à l'écu et le regardant.* — *L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*



ette famille est originaire de Nevers. — Théodore SERRURIER DE LA FUYE, Ecuyer, Seigneur de la Fuye, commune de la Suze (Sarthe), autrefois province du Maine, et de la châtellenie d'Etival, commune de Saint-Germain d'Arcé (Sarthe), anciennement province d'Anjou, Garde du Corps du Roi Louis XV, comme Gendarme rouge des Gentilshommes de la Garde ordinaire du Roi, Lieutenant de cavalerie, se fixa, en 1774, à La Flèche, où il fut Conseiller du Roi et

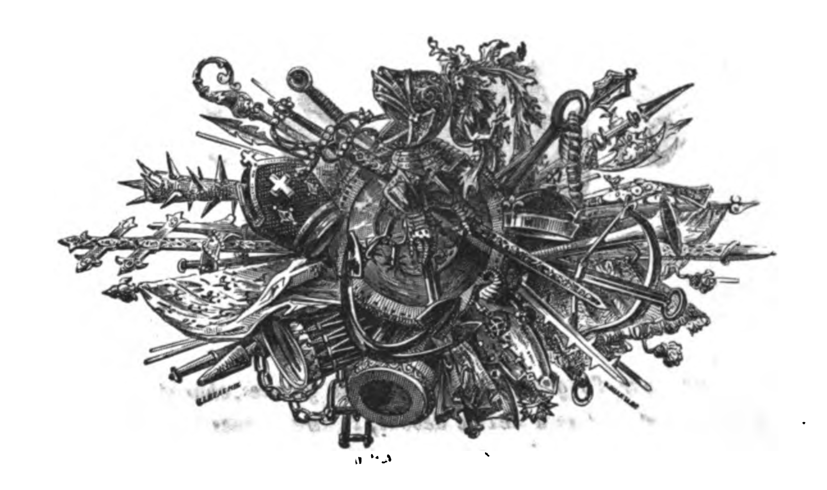
Subdélégué de l'Intendance de Tours. Son fils prit le nom de la terre d'Etival, comme le portent ses descendants;

Charles d'Etival, résidant à Etival en Saint-Germain d'Arcé (Sarthe);

Et Albert d'Etival, résidant à Paris.

M. Duvigneul, Officier d'infanterie d'élite, Chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé de Sainte-Hélène, beau-père et grand père des précédents, résidait au Lude et à Mousseaux, commune de Dissé (Sarthe).

Son père était juge au tribunal de la Flèche et son grand-père possédait, sous le règne du roi Louis XV, le fief des Vigneuls, commune de Saint-Pierre-des-Bois (Sarthe).



EUDEL

PICARDIE

SEIGNEURS DE CROIX, D'AMBREVILLE, D'ARGOEUVES, DE LA HAUTE-GARENNE, DE LA MOTHOIE, DE FRESNOY, DE LA TOUR DU GORD, DE BRYE, DE THOURON.



ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *deux sirènes.* — CIMIER : *une sirène tenant un bouclier dans la main senestre, et de la dextre une banderole avec la devise :* IN PROCELLIS IMPAVIDÆ.



La famille EUDEL est originaire de Picardie ; son premier ancêtre connu, Pierre EUDEL, vivait à Corbie en 1400. Ses descendants, magistrats distingués, furent, à différentes époques, baillis et prévôts de la ville ; et l'on trouvait encore au siècle dernier les tombeaux et épitaphes de plusieurs d'entre eux dans les églises de Corbie. *(Voir les manuscrits du marquis de Ver. — Bibliothèque nationale.)*

Au XVI[e] siècle, LES EUDEL se divisèrent en deux branches :

1° La BRANCHE AINÉE, aujourd'hui éteinte, resta à Corbie. Elle possédait les fiefs et seigneuries de Croix, d'Ambreville, d'Argœuves, de la Haute-Garenne, de la Mothoie, de Fresnoy, etc., et s'allia aux Le Clercq des Alleux, Martine, Gorguette d'Argœuves, Morel de Boncourt, Aliémart, Le Caron, de Parvillers, Trudaine du Quesnoy, de Valoy, etc.

2° La BRANCHE CADETTE, dont les membres portaient le titre de *nobles hommes*, se fixa à Péronne.

BRANCHE CADETTE

I. Louis EUDEL, conseiller du roi en l'élection de Doullens, se distingua à la reprise d'Amiens, en 1597. Il eut pour fils :

II. Sébastien EUDEL, qui alla se fixer à Péronne, où il fut reçu conseiller du roi au grenier à sel, et nommé plusieurs fois échevin de la ville, en 1637, 1645, 1647, 1653 et 1656.

Il avait épousé *noble damoiselle* Claire DE PARVILLERS, dont il eut le fils qui suit :

III. Florimond EUDEL, conseiller du roi, président en l'élection de Péronne, échevin de la ville en 1681 et mayeur de 1683 à 1685, charge qui lui conférait, ainsi qu'à ses descendants légitimes, la noblesse au premier degré. (*Édit de François I[er]*, de *1539*.)

Il laissa pour fils unique :

IV. François-de-Paul-Florimond EUDEL, seigneur de la Tour du Gord, de Brye et autres lieux, conseiller du roi, président lieutenant général au bailliage, gouvernement et prévôté de Péronne, subdélégué de la province de Picardie, et mayeur de la ville en 1708, 1727 et 1728.

Il eut plusieurs filles, et un fils qui suit :

V. François-de-Paul-Florimond EUDEL, seigneur de la Tour du Gord, né à Péronne en 1718, quitta cette ville et devint contrôleur général des

fermes du roi à Laval, puis directeur à Angers. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° François-de-Paul-Benjamin, auteur d'une Branche fixée à Paris ;
2° Pascal-François, qui fonda la BRANCHE DE THOURON, passée en Autriche, dont il va être parlé plus loin ;
3° Joseph-François-de-Paul, auteur de la BRANCHE DU GORD, dont les membres habitent Paris, Nantes et Chandernagor.

BRANCHE DE THOURON

VI. Pascal-François EUDEL, seigneur de Thouron, directeur des douanes impériales à Hambourg, épousa, le 15 vendémiaire an II, Charlotte-Gabrielle DE FOLLEVILLE, veuve de Milly, dont il eut le fils qui suit :

VII. Pascal-Charles-Frédéric EUDEL DE THOURON, né à Paris le 13 pluviôse an IV, élève de l'école de Saint-Cyr, fut d'abord officier dans la garde impériale, puis capitaine de chevau-légers au service de l'Autriche.

Il avait épousé, le 18 juillet 1832, Antoinette DE FENNER, qui le rendit père de deux fils :

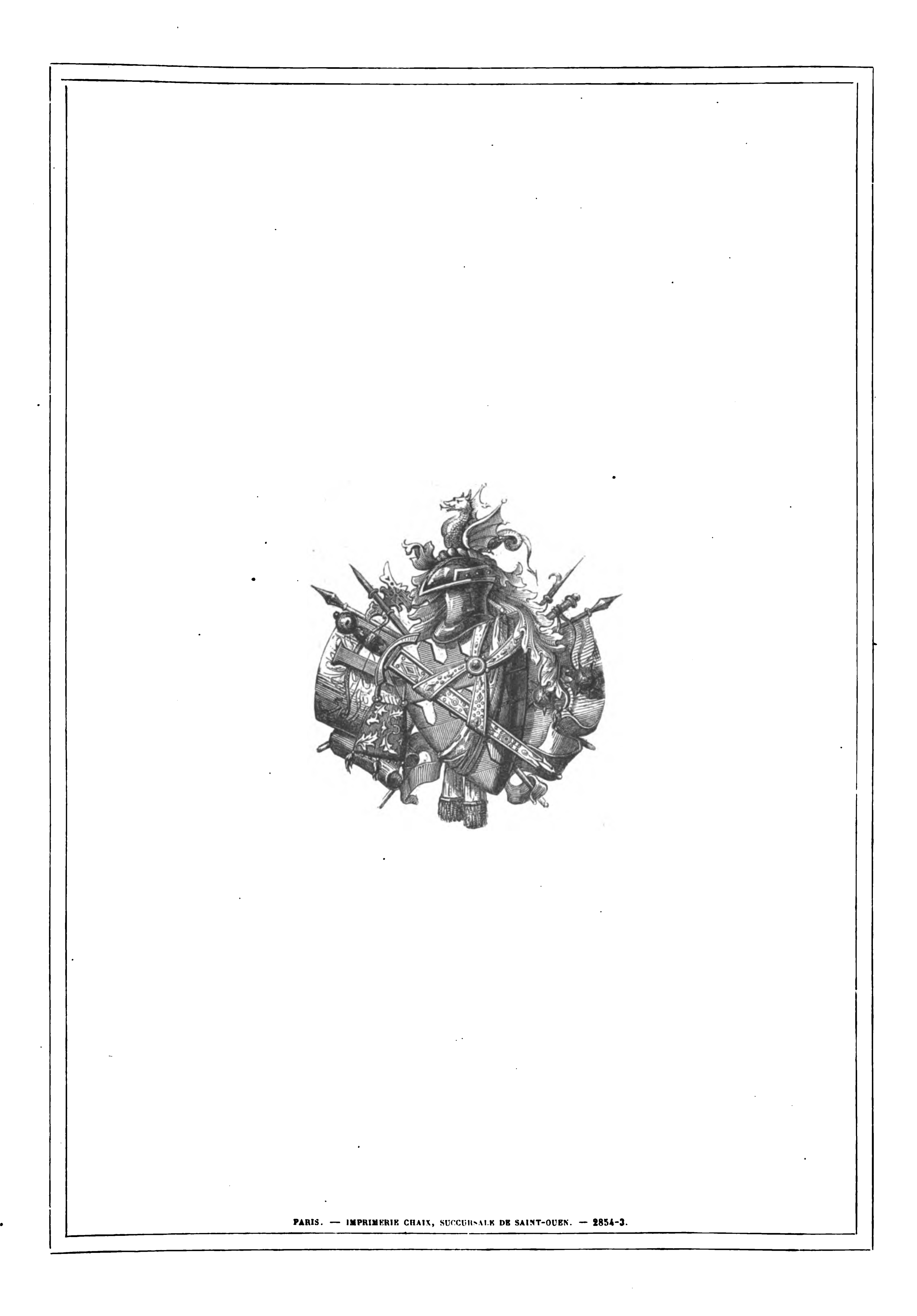
1° Charles EUDEL DE THOURON, mort à l'âge de 8 ans;
2° Ernest EUDEL DE THOURON, capitaine au 9e hulans, marié en 1855 à Émilie DROBNIK-BALYNTFY, demeurant à Brünn, dans la Moravie (Autriche).

ALLIANCES DIRECTES : Le Brun; Le Clercq; de Hem; de Vaulx; Mallart; de Parvillers; Germain; Le Vaillant d'Hervilly; Maillart de Marcilly; Bouvet.

Branche de Paris : Le Pelletier; Thion; Vrignault.

Branche de Thouron : de Folleville; de Fenner; Drobnik-Balyntfy.

Branche du Gord : Lambert; de Grannod; Magimel; Durazzo.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 2854-3.

LE FANU

NORMANDIE

SEIGNEURS DE MONTBENARD, DE CRESSERONS, DE SEQUEVILLE, DE MONDEVILLE, DE BREVILLE ET AUTRES LIEUX



Armes : *d'azur, à un cygne d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules. — L'écu timbré d'un casque surmonté de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* — **Supports** : *Deux lévriers.* — **Cimier** : *Un cygne d'argent essorant.* — **Devise** : *Dat prœtium splendor (candor).*



A famille LE FANU occupe un rang très distingué dans la noblesse de la province de Normandie. Sa filiation remonte à Étienne LE FANU, avocat au bailliage de Caen, lequel fut anobli par lettres patentes du roi Henri IV, données à Lyon, au mois de septembre 1595.

En l'année 1671, la famille LE FANU fut comprise dans la *Recherche des nobles* de la *Généralité de Caen,* et maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Chamillart, commis à la recherche des nobles dans la province de Normandie, rendu le 8 mars 1671.

La noblesse de la famille LE FANU et l'authenticité des armoiries qui lui ont été concédées, en l'année 1595, se trouvent corroborées dans un registre original des familles nobles de la province de Normandie, conservé au *cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale* (vol. 487, f° 22), dans lequel on lit cette mention :

« Noble Étienne LE FANU, habitant la paroisse de Bretteville, ser-
» genterie de Varaville, armes : *d'azur, au cygne d'argent, au chef*
» *d'or chargé de trois roses de gueules.* »

En 1696, trois membres de la famille LE FANU requirent l'enregistrement de leurs armoiries à l'*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696.

On lit en effet dans le registre de l'*Armorial de la Généralité de Caen,* folios 165, 497 et 607, les trois mentions suivantes :

« Cyrus-Antoine LE FANU, écuyer, seigneur de Monbenard, armes : *d'azur,*
» *à un cygne d'argent, et un chef d'or chargé de trois roses de gueules.* »

« Estienne LE FANU, écuyer, seigneur de Mondeville, mêmes armes. »

« Autre Estienne LE FANU, écuyer, seigneur de Mondeville, mêmes armes. »

Enfin, un autre membre de la famille, qui se trouvait en 1696 en Bretagne, par suite de ses fonctions, est ainsi enregistré avec ses armoiries à l'Armorial général officiel, au volume de la *Généralité de Bretagne,* folio 294 :

« Jean-Louis LE FANU, écuyer, enseigne des vaisseaux du roi, lieute-
» nant d'une compagnie franche de la marine. »

La filiation de la famille LE FANU est établie sans interruption, sur titres originaux et actes de l'état civil, de la manière suivante :

I. Noble Étienne Le Fanu, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, anobli par le roi Henri IV en l'an 1595, eut d'une alliance dont le nom est resté ignoré, deux enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit;

2° Marie Le Fanu, mariée vers 1600 à noble homme Samuel Le Mière, sieur de Basly, conseiller du roi en l'élection de Caen, dont un fils.

A. Noble homme Jean Le Mière, qui a épousé en l'Église réformée de Caen, le 6 mai 1635, Marguerite de Beversluys, fille de feu Eustache de Beversluys et de Marie le Moutonnier. *(Document ancien provenant des archives de l'ordre de Malte.)*

Sa succession fut partagée, le 29 juillet 1674, entre Pierre de Cahaignes, écuyer, sieur de Fierville, et noble dame Marie Le Mière, sa femme, à cause d'elle, et Thomas Le Duc, écuyer, seigneur de Bernières et de Saint-Clou, vicomte d'Auge, et noble dame Marguerite Le Mière, son épouse, à cause d'elle, les deux dites comme étant filles et héritières pour moitié de feu Jean Le Mière leur père.

II. Noble Pierre Le Fanu, écuyer, seigneur de Montbenard, vivant en 1621, figure dans une sentence judiciaire passée devant Guillaume Rouxel, conseiller du roi au siège présidial de Caen, exerçant la juridiction de M. le bailli de Caen, par laquelle Richard Roillard fut condamné à payer certaines sommes à noble homme Pierre Le Fanu, sieur de Montbenard, représentant les droits de messire Richard Le Tellier, prêtre-curé de Plumetot, ainsi qu'à Gilles de la Perelle et à Guérin de Saucques, écuier. *(Titre original en parchemin.)*

Il a épousé, en l'année 1609, Anne Le Hulle, dont il eut quatre enfants, savoir :

1° Michel Le Fanu, auteur de la première branche des seigneurs de Cresserons, dont la filiation va suivre et qui est éteinte;

2° Louis Le Fanu, écuyer, seigneur de Mondeville, auteur de la *seconde branche* des seigneurs de Mondeville, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, et dont la filiation viendra après celle de son aînée;

3° Jacques Le Fanu, écuyer, âgé de quarante et un ans en 1671;

4° Etienne Le Fanu, écuyer, âgé de quarante ans en 1671.

Ces quatre frères furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Chamillart, rendu à Bayeux, le 8 mars 1671, ainsi qu'il a été dit plus haut.

En outre, Michel, Jacques et Etienne Le Fanu figurent comme *parents maternels* dans une délibération de tutelle faite à Pont-l'Evêque, le 24 mars 1681, en faveur des enfants mineurs issus du mariage de Thomas Le Duc, écuier, seigneur de Bernière, de Saint-Clou et de Basly, et de Marguerite Le Mière, son épouse, lequel avait renoncé à

la succession de feu Jacques Le Duc, vivant écuyer, seigneur de Lamardière, son frère, par acte passé au bailliage de Caen, le 21 octobre 1681. Ils sont ainsi qualifiés : « Michel Le Fanu, écuier, seigneur de Cresserons; Jacques Le Fanu, écuier; Étienne Le Fanu, écuier, seigneur de Mondeville. » *(Titre original en parchemin.)*

Quelques années plus tard, en 1687, Étienne Le Fanu, écuyer, et Michel Le Fanu, écuyer, furent assignés à comparaître devant le bailli de Rouen, afin de délibérer sur les affaires des enfants mineurs dudit noble Thomas Le Duc. *(Titre original en papier.)*

PREMIÈRE BRANCHE DES LE FANU DE CRESSERONS

III. Noble Michel Le Fanu, écuyer, seigneur de Cresserons et de Breville, né vers 1610, a épousé le 10 décembre 1649, en l'Église réformée, au lieu de la Barre, en la vicomté de Beaumont-le-Roger, noble demoiselle Élisabeth de Maugère, fille de feu noble Jean de Maugère et de feu demoiselle Marie de Bérault, ses père et mère.

Michel Le Fanu a laissé de son mariage avec Élisabeth de Maugère trois enfants, savoir :

1° Charles, qui continue la descendance ;
2° Jean Le Fanu de Sequeville, qui fut comme son frère aîné Charles au service de la Grande-Bretagne et devint officier dans l'armée de Guillaume III;
3° Elisabeth Le Fanu de Cresserons, qui reçut le 17 mai 1722 une déclaration notariée faite en sa faveur devant Louis et Bœuf, notaires royaux de Laigle, par demoiselle Elisabeth Béraut de La Maugère, demeurant en sa terre de la Brunetière, paroisse de Saint-Sulpice, près Laigle, au bailliage de Verneuil. Elisabeth Le Fanu de Cresserons demeurait alors en la paroisse de Cresserons, près la Délivrande, bailliage de Caen. *(Registre des pièces originales, coté 295, à la Bibliothèque nationale.)*

IV. Noble Charles Le Fanu de Cresserons, écuyer, né vers 1665, passa en Angleterre et se distingua au service de Guillaume III et de la reine Anne. Il faisait partie de l'état-major du Roi, à la bataille de la Boyne, et en récompense de sa brillante conduite, le roi lui fit don de son portrait. En avril 1706, Charles Le Fanu de Cresserons reçut de la reine Anne une commission de capitaine dans un régiment de dragons français, levé spécialement pour son service, dont François de La Fabrègue était lieutenant-colonel; après quoi, il servit comme major de dragons sous les ordres de Malborough. Il fut naturalisé Anglais en l'année 1691 et mourut en 1738. Il avait été marié, mais il ne laissa pas d'enfants.

Ainsi s'est éteinte la *branche aînée* des Le Fanu de Cresserons.



BRANCHE CADETTE DES LE FANU DE MONDEVILL

SEULE ACTUELLEMENT EXISTANTE

III. Noble Jean Le Fanu de Mondeville, écuyer, seigneur de Montbenard et de Mondeville (et non Mandeville comme le dit par erreur *Haag* dans la *France protestante)*, né en 1628, fils cadet de Pierre Le Fanu, écuyer, seigneur de Montbenard, et d'Anne Le Hulle, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Chamillart en 1671. De son mariage avec Anne de Launay il a laissé deux enfants, savoir :

1° Etienne, qui a continué la descendance ;

2° Cyrus-Antoine Le Fanu, écuyer, seigneur de Montbenard, qui eut en partage le fief de Montbenard. Il a fait enregistrer les armoiries de sa famille telles qu'elles sont figurées en tête de cette généalogie à l'*Armorial général officiel* de l'année 1696, au registre de la *Généralité de Caen*, folio 165. Il est mort sans alliance.

IV. Noble Étienne Le Fanu de Mondeville, écuyer, seigneur de Mondeville, est ainsi enregistré dans l'*Armorial général de 1696* au registre de la *Généralité de Caen*, folio 497 *(Voir Bibliothèque nationale, section des manuscrits)*. Il fut emprisonné au château de Caen pour avoir persisté, malgré les édits du roi, à faire élever et baptiser ses enfants dans la religion protestante. Le fait est raconté tout au long dans la *France protestante* de Haag (Vol. 6, page 493).

Il avait épousé : 1° en l'année 1657, noble demoiselle N. le Blais de Longuemare dont il eut deux enfants savoir :

1° Jean-Louis Le Fanu de Mondeville, écuyer, né vers 1660, qui fut d'abord enseigne des vaisseaux du roi, puis lieutenant d'une compagnie franche de la marine en 1696, époque à laquelle, se trouvant à Brest, il requit l'enregistrement officiel de ses armoiries à l'*Armorial général du Roi*, devint plus tard lieutenant de vaisseau et c'est avec cette qualité qu'il figure dans une requête originale qu'il adressa au roi Louis XIV et dont voici la teneur :

« Jean-Louis de Mondeville Le Fanu, gentilhomme de la ville de Caen en Nor-
» mandie, lieutenant de vaisseaux, servant Votre Majesté dans sa marine
» depuis trente ans, né d'une famille protestante, en abjura les erreurs
» deux ans avant d'entrer dans votre service. Votre Majesté lui accorda une
» pension de 300 livres sur l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui lui
» fut otée ensuite, lorsque Monsieur le Cardinal de Furstemberg en fut mis
» en possession ; ses fréquens voiages à la mer lui otèrent les occasions de
» suplier Votre Majesté de la lui remplacer sur son trésor royal, ainsy qu'elle
» a fait à plusieurs autres. Il prend aujourd'hui, Sire, la liberté de suplier
» très humblement Votre Majesté d'une grâce. Un de ses frères, Jaques
» de Mondeville Le Fanu auquel il fait une rente de cinquante-une livres
» dix sols pour un retour de lot lors de leurs partages, malheureusement

» mal converty, ***a passé depuis peu en Angleterre***, contre les ordres de Votre
» Majesté; comme le supliant pourroit être recherché dans la suitte pour les
» arrérages qui pourroient provenir de ladite rente qui par vos ordonnances
» tombe en confiscation, il supplie très humblement Votre Majesté de la lui
» accorder pour en jouir en toute propriété; il continuera ses vœux pour la
» santé et prospérité de Votre Majesté. »

Cette requête ne porte pas de date ainsi que le voulait l'usage, mais elle a du être adressée au roi vers 1698 ou 1700. Il est mort sans alliance.

2° Une fille mariée à un gentilhomme normand M. DE BOISROUSSEL.

Étienne LE FANU DE MONDEVILLE épousa en secondes noces, l'an 1681, noble demoiselle Anne LE SUEUR dont il eut trois enfants, savoir :

3° Philippe, dont l'article suit ;
4° Jacques LE FANU DE BRÉVILLE qui passa en Angleterre aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes. C'est de lui dont il est question dans la requête présentée au roi par son frère ainé Jean-Louis Le Fanu de Mondeville. Il testa à Dublin le 5 janvier 1741. Il avait épousé Mademoiselle D'AVESSIEN, qui mourut en l'année 1789. De ce mariage est né un fils :
A. Etienne-Philippe Le Fanu, né en 1750, mort jeune.
5° Henri-Charles LE FANU dont on ignore la destinée.

V. Noble Philippe LE FANU DE MONDEVILLE, baptisé en l'église de Bourg-l'Abbé, à Caen, est le premier de sa famille qui s'établit en Irlande. Il testa à Dublin le 1er novembre 1743. Il épousa demoiselle Marie BACON, née en 1674, qui mourut à Dublin en l'année 1746.

De ce mariage sont issus deux enfants :

1° William. qui continue la descendance;
2° Anne LE FANU, mariée au Révérend Charles BARBE.

VI. Noble Guillaume LE FANU de MONDEVILLE, né à Caen en l'année 1708, fut baptisé en l'église Saint-Pierre de cette ville, passa en Angleterre. Malgré que sa famille ait eu ses biens confisqués après la révocation de l'édit de Nantes, biens considérables qui consistaient dans les fiefs de Mondeville, Cresserons, Sequeville, Bréville, etc., il fut autorisé à quitter la France pour l'Angleterre, avec ses revenus personnels, lesquels étaient importants, car ils s'élevaient à la somme de 1,500 livres sterling par an. Il avait épousé, en l'année 1734, noble demoiselle Henriette RABOTEAU DE PUYGIBAUD, d'une famille noble de la Saintonge. Elle était née en 1709, et fille d'un conseiller référendaire du Parlement de Bordeaux. Elle fut persécutée comme protestante en France, et s'échappa avec l'aide d'un de ses oncles appartenant à la religion catholique, lequel occupait un rang élevé à la cour du roi de France; elle débarqua à Wexford, en Irlande, après les plus romanesques aven-

tures. Son portrait peint par Mercier est en la possession de son arrière-petit-fils. William Le Fanu fit son testament à Dublin le 21 janvier 1797, l'année de sa mort.

De son mariage il a laissé entre autres enfants, savoir :

1° Révérend Philippe Le Fanu, né en 1735, qui testa en 1795. Il est le traducteur d'une *Lettre de certains juifs*, adressée à Voltaire, avec notes et commentaires (Dublin 1778). Il épousa à Saint-Pierre de Dublin, en avril 1768, Mme Ve Rebecca Browrigg, fille de Edward Newton, Esq. Il eut d'elle un fils :
   A. Théophile Le Fanu, vivant en 1803;

2° Joseph, qui continue la descendance ;

3° Henri Le Fanu, né le 13 janvier 1748, marié à Elisabeth Sheridan; il est mort à Northampton en 1821, laissant trois enfants :
   A. Alicia Le Fanu, auteur de *Strathalan* et de plusieurs nouvelles et poèmes, non mariée ;
   B. Richard Le Fanu, mort jeune ;
   C. Harriet Le Fanu, morte célibataire en 1818.

4° Le Révérend Peter Le Fanu, dont la filiation sera rapportée après celle de son frère Joseph.

VII. Noble Joseph Le Fanu, né le 2 août 1743, a épousé : 1° en 1771, Anne Francklin ; 2° en 1781, Alicia Sheridan (sœur d'Elisabeth Sheridan, femme de son frère Henri). Il est mort en décembre 1825. Du premier lit sont nés :

1° Crawford Le Fanu, né en 1776, mort la même année ;
2° William-Philippe Le Fanu, mort célibataire en 1817.

Du second lit vinrent :

3° Harriet, morte jeune ;
4° Thomas-Philippe Le Fanu, qui a continué la descendance ;
5° Elisabeth-Bonne Le Fanu, morte célibataire ;
6° Joseph-Sheridan Le Fanu, non marié.

VIII. Noble Thomas-Philippe Le Fanu, doyen d'Emly, né en 1784, a épousé Emma-Lucrétia Dobbin, fille du Révérend docteur Dobbin. Il est mort en 1848, laissant pour enfants :

1° Catherine-Frances Le Fanu, née en 1813, morte célibataire en 1840;
2° Joseph-Thomas-Sheridan Le Fanu, qui forme le degré suivant;
3° William-Richard Le Fanu, né en 1816, marié en 1857 à Henriette W. Barrington, dont il a eu dix enfants :
   A. Charlotte-Anna. — *B*. Thomas-Philippe. — *C*. Fletcher-Sheridan, marié à Jeanie Hore — *D*. William-Richard.— *E*. Brinsley-Rankine. — *F*. Victor-Charles. — *G*. Henry-Frewen. — *H*. Francis-Lewin. — *I*. Hugh-Barrington. — *J*. Emma-Catherine.

IX. Noble Joseph-Thomas-Sheridan Le Fanu, auteur de *Shamus O'Brien*, de l'*Oncle Silas*, etc., né en 1814, mort en 1872, avait épousé

en 1844 Suzanne Bennett, fille de George Bennett, morte en 1858, qui lui a donné pour enfants :

1° Éléonore Le Fanu, mariée à Patrick Roberston ;
2° Emma Le Fanu, mariée à George Bennett ;
3° Philippe Le Fanu, mort célibataire ;
4° George-Brinsley Le Fanu.

VII *bis*. Le révérend Peter Le Fanu, (quatrième enfant de William Le Fanu de Mondeville et de Mlle Raboteau de Puygibaud), né le 12 septembre 1749, fut recteur de Saint-Pierre de Dublin ; il a épousé Frances-Knowles Sheridan, petite-fille de Thomas Sheridan de Quilca, dont il a eu :

1° Harriet Le Fanu, morte celibataire ;
2° Francès Le Fanu, morte célibataire ;
3° Le Révérend William-Joseph-Henry, qui suit ;
4° Alicia-Hester Le Fanu, mariée au capitaine William Dobbin, fils du docteur Dobbin.

VIII. Le révérend William-Joseph-Henry Le Fanu, né en 1790, mort en 1879, a été recteur de Saint-Paul à Dublin. Il a épousé en 1824 Charlotte Purdon, fille d'Edouard Purdon, de Curristown (comté de Westmeath). Il a laissé pour enfants :

1° Rose Le Fanu, née en 1825, morte en 1878, mariée à Edouard Hearn, professeur de l'Université et membre de la *Upper House Victoria ;*
2° Frances-Elisabeth Le Fanu, née en 1826, mariée à James Fawcett de Strandhill ;
3° Peter, dont l'article suit ;
4° Edouard Le Fanu, mort sans avoir été marié ;
5° Charlotte-Marie Le Fanu ;
6° William-Joseph-Henri Le Fanu, né en 1843, agent supérieur dans le service civil de Madras, marié en 1866 à Catherine-Marie Moore, fille de W. D. Moore, dont il a eu huit enfants :
   A. James-Lane Le Fanu, né en 1867 à Madura ;
   B. Laura-Kathlen-Maud Le Fanu, née à Dublin en 1869 ;
   C. Henry-Edouard-William Le Fanu, né à Dublin en 1871 ;
   D. Louis-Sydney-Patrick-Eugène Le Fanu, né en 1872 à Tirupatur ;
   E. Georges-Ernest-Hugh Le Fanu, né en 1874 à Tirupatur ;
   F. Cécile-Vivien-Moore-Etienne Le Fanu, né en 1877 à Yercaud ;
   G. Roland-Bayard-Frank Le Fanu, né en 1880, mort jeune.
   H. Roland Le Fanu, né en 1887.

IX. Noble Peter Le Fanu, né en 1827, capitaine de navire, a épousé en 1857 Marie-Alexandrine Cruickshank de Keithock, dont il a eu cinq enfants :

1° Charlotte Le Fanu, mariée à David Babington ;
2° Henri-Gaspard-Pierre Le Fanu ;
3° Rose Le Fanu ;
4° Robert-Noël Le Fanu ;
5° Amy Le Fanu.

DE LA FARGUE

GUIENNE

COMTES DE LA FARGUE.



Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois pommes de pin du même, renversées, posées 2 et 1.* — **Couronne** : *de comte.* — **Supports** : *Deux lions lampassés de gueules.* — **Devise** : *Non deficiam ;* plus anciennement : *Point ne fauldray.*



'origine de cette famille remonte à Pierre DE LA FARGUE, écuyer, qui était panetier du roi Charles VII en 1430. Sa descendance occupa des emplois importants en Guienne, et même à la cour de France. Jean DE LA FARGUE fut élu capitaine de Casteljaloux en 1582. On le trouve dénommé dans un état des affaires de cette ville de 1595, où l'on dit que ce capitaine, ainsi que le sieur DE LARBÈS, étaient en procès avec ladite ville, à raison de l'administration de ses fortifications.

Joseph-Maurice DE LA FARGUE, né en 1590, eut de son mariage avec Jeanne DUPUY deux fils : Guillaume DE LA FARGUE, que nous trouvons, en 1665, gentilhomme ordinaire du roi Louis XIV; et Bertrand DE LA FARGUE.

ÉLISABETH DE LA FARGUE, sœur de Guillaume, épousa, le 17 mars 1670, à Bordeaux, Jean DE FERRON, seigneur vicomte d'Embrus et de Saint-Jean.

Élie DE LA FARGUE, fils de Bertrand ci-dessus, épousa le 17 janvier 1682, Marie DE LASSERRE et mourut à Nérac en 1691, laissant un fils dont la longue et brillante carrière militaire devait jeter un vif éclat sur sa famille.

Ce fils, Jean-Baptiste DE LA FARGUE, né à Nérac le 20 octobre 1690, fut successivement lieutenant en second au régiment de Royal-vaisseaux, en 1707; lieutenant le 24 juin 1710; capitaine le 10 août 1721 ; capitaine de grenadiers le 26 mars 1742; commandant de bataillon le 10 février 1744; lieutenant-colonel le 26 mai 1745; brigadier le 27 juillet 1747; maréchal de camp le 20 février 1761; lieutenant général des armées du roi le 1er mars 1780.

Jean-Baptiste DE LA FARGUE fit les campagnes d'Espagne, de Flandre et d'Allemagne; reçut plusieurs blessures, et se distingua tout particulièrement à la bataille de Fontenoy, où il fut atteint d'un coup de feu à la cuisse.

Son fils aîné, Jean-Baptiste-Jacques, dont nous parlerons ci-après, assistait également à la bataille de Fontenoy. Il était alors lieutenant au régiment de Royal-vaisseaux. Dans une lettre adressée le 25 juin 1745 à Mlle de Lasserre, sa tante, son père « fait le plus grand éloge de sa » conduite, raconte qu'il a reçu quelques coups de fusil qui n'ont fait

» que percer ses habits, et annonce qu'il aura probablement une com-
» pagnie à la fin de la campagne, ce qui sera fort honorable, étant
» donné qu'il n'a pas dix-sept ans. »

La brigade placée sous les ordres de M. DE LA FARGUE se composait des Irlandais et du régiment de Royal-vaisseaux. On lit dans Voltaire *(Siècle de Louis XV)*: « Quelques régiments vinrent encore affronter cette « colonne, par les ordres seuls de leurs commandants. »

Voltaire parle ici de la colonne des 14,000 Anglais qui tentèrent à Fontenoy la manœuvre reproduite à Marengo par les grenadiers de Mélas.

Le maréchal de Saxe, voyant un bataillon dont des rangs entiers tombaient sans plier, apprit qu'il était commandé par M. DE LA FARGUE. « Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses ! »

Le roi Louis XV récompensa sur le champ de bataille même la belle conduite de M. DE LA FARGUE en le nommant lieutenant-colonel, en remplacement de M. de Guerchy, qui avait été tué pendant l'action.

Jean-Baptiste DE LA FARGUE mourut le 5 décembre 1782 dans sa terre de Blenac, qui avait été érigée en *comté* et qu'il avait acquise de la famille de Courbon de Blenac.

Il avait épousé, à Nîmes, le 20 mars 1723, Jeanne BARON, fille d'un ancien conseiller au Parlement de Toulouse, dont il eut quatre fils et une fille mariée au marquis DE CHARRIER-MOISSARD, officier de marine ; de cette union naquit une fille : Adélaïde, qui épousa sous la Restauration le comte D'AUDIFFRET, et eut deux fils : l'aîné, le R. P. D'AUDIFFRET, de la Compagnie de Jésus; le cadet, le comte Gaston D'AUDIFFRET, marié à Mlle DE FORTIS, fille d'un ancien président à la cour d'appel d'Aix.

L'aîné de ses quatre fils, le comte Jean-Baptiste-Jacques DE LA FARGUE, né le 3 décembre 1728, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Royal-vaisseaux, épousa, le 14 mars 1760, Jeanne-Nicolle VALLET DE SALLIGNAC, fille de Pierre VALLET DE SALLIGNAC, écuyer, seigneur de Mons et de la Puisade, contrôleur général des guerres, et de



dame Marie-Élisabeth Volland (1). De ce mariage sont nés trois enfants, deux fils et une fille: Adelaïde-Élisabeth de la Fargue, mariée à Bernard d'Imbert, baron de Larché, dont la fille épousa M. de Laffitte, receveur général.

L'aîné des fils, le comte Auguste-Jean-Baptiste de la Fargue, ancien lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, marié à Antoinette, baronne Von Anelunxin, est mort sans postérité.

Le cadet, Alexandre-Jean-Marie-Élisabeth de la Fargue, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, marié à Marguerite-Félix de Castenmillers (2), a laissé deux enfants mâles :

L'aîné, le comte Pierre-Charles de la Fargue, né en 1805, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, est mort sans postérité en 1872. Il avait été tenu sur les fonts baptismaux par le maréchal Berthier, prince de Wagram, et sa sœur la comtesse d'Haugeranville.

Son père avait ainsi voulu témoigner sa gratitude au maréchal Berthier, qui, par son influence auprès du premier consul, lui avait facilité sa rentrée en France dès l'année 1801, alors qu'en sa qualité d'émigré le territoire de la République lui était interdit.

Le cadet, le comte Gabriel de la Fargue, né en 1807, est devenu le chef actuel de sa maison.

Cette ancienne famille compte encore plusieurs branches et de nombreux représentants.

---

(1) Marie-Elisabeth Volland était fille du comte Jean-Robert Volland seigneur d'Ile-sur-Marne, et sœur aînée de Henriette-Sophie Volland, amie de Diderot et de d'Alembert. Son nom se trouve fréquemment cité par les philosophes de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

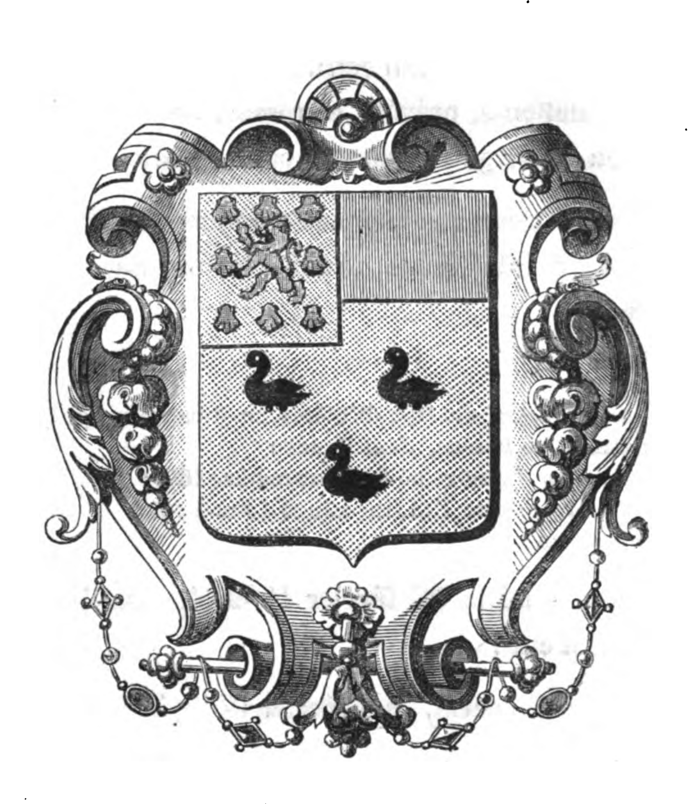
(2) M[lle] de Castenmillers était fille du chevalier de Castenmillers, d'origine autrichienne, venu en France, en 1770, à la suite de l'archiduchesse Marie-Antoinette. Le chevalier de Castenmillers fut attaché à la personne de Madame Élisabeth, sœur du Roi, et mourut en 1828, âgé de 94 ans. En 1814, il avait été pensionné par le Roi Louis XVIII.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 19268-3.



FARROUCH

ARTOIS, ROUERGUE, LANGUEDOC



ARMES : *D'or, à trois merlettes de sable posées 2 et 1, au chef de gueules, et un franc quartier d'or, à huit coquilles d'azur posées en orle et un lion de gueules en cœur.*



On connaît en Artois une très ancienne famille DE FAROUX (1), dont on perd la trace dans cette province à partir de la fin du XVIe siècle, et, suivant une tradition, ce serait un cadet de cette famille qui aurait émigré dans le Rouergue, puis dans le Languedoc.

Le premier auteur connu de cette famille est Claude DE FAROUX, vivant en 1540, écuyer, seigneur de Louaistre, en partie, et de la Falloise, lequel épousa Claude DE HOSTON, d'une des plus anciennes familles de l'Artois.

(1) On retrouve encore en France une autre famille DE FAROU, qui habitait les provinces du Vendômois et de la Touraine et qui possédait le fief de Saint-Marsolle au XVIIe siècle; ses armes étaient : *d'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or.*

Il laissa plusieurs enfants, entre autres :

Antoine DE FAROUX, écuyer, marié par contrat du 14 juillet 1567, avec Françoise DE LANNOY, veuve en premières noces de Barthélemy DE CHÉVERY, écuyer, seigneur de Maugueray; ledit contrat passé devant Perin de Courdon, notaire royal aux châtellenie, prévôté et ressort de Pierrefonds.

La famille fixée en Rouergue reconnaît pour auteur :

I. Jean FAROUX ou FARROUCH, qui épousa Jeanne DE COMPS, dame de la Grande-Ville, Laval, Saint-Hilaire, Saint-Geniez, Saint-Jean de Bruel, Wareilles, Andorre, etc.

De ce mariage vinrent :

1° Ignace FAROUX, du lieu d'Inières en Rouergue, qui épousa Catherine ESPALIERS, de Pezens, dont il eut :
  A. Jean FAROUX, né le 27 novembre 1695;
  B. Marguerite FAROUX, née le 16 mai 1697;
2° Jacques, qui suit.

II. Jacques FARROUCH, né le 22 février 1699, épousa le 23 avril 1722, Marguerite ALBE, dont il eut :

III. François FARROUCH, marié, le 8 février 1749, à Madeleine CHEVALIER ; de ce mariage vint :

IV. Antoine FARROUCH, qui épousa, le 15 décembre 1787, Marguerite BRINGUIER, de la famille de ce nom, dont étaient les seigneurs de Semalens; il eut de ce mariage :

V. Guillaume FARROUCH, né à Montpellier le 15 janvier 1812, marié à Marguerite OLLIVIER, des anciens seigneurs de Serièges et de Pouzols, dont il a eu deux fils :

1° Louis-François FARROUCH, docteur en médecine, chef actuel de la famille;
2° Jacques-Narcisse FARROUCH, prêtre, aumônier de l'hôpital de Montpellier.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DU FAU DE LAMOTHE

CONDOMAIS, GUIENNE, PÉRIGORD, ANGOUMOIS ET LIMOUSIN

SEIGNEURS DE CHAMBRAIGNAC OU DE CHABRIGNAC, DE CUMONT, DE POMET, DE LA RIVIÈRE, DU FERRÉ, DE BEAUREGARD, DU BOURG, DU GRAVEYRON, DE BASSAC, DE FOULEIX, ETC.



Armes : Pour la branche aînée du Condomais : *de gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même;* et pour la branche des du Fau de Lamothe : *d'azur, à deux faux d'argent passées en sautoir.* — Couronne : *de comte.* — Supports : *deux lions. (Ancien cachet.)*



a famille du FAU DE LAMOTHE, dont le nom est aussi écrit dans les vieilles chartes du Fau, du Faux, de Faux et même de la Faux, est originaire du Condomais, et occupe un rang distingué dans la noblesse de France.

Elle a formé deux branches principales, savoir : la *branche aînée*, qui a quitté le Condomais pour aller se fixer en Angoumois, où elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement du 10 avril 1698; et la *branche cadette*, qui a résidé plus particulièrement dans le Bordelais, où elle s'est continuée jusqu'à nos jours.

Avant de donner la filiation de ces deux branches, nous allons énumérer différents personnages qui se rattachent évidemment à la souche commune, mais qu'il n'a pas été possible de placer dans la filiation.

Jean du Fau, écuyer, guerroyait en Normandie en l'an 1472, ainsi qu'il résulte d'une quittance de 300 livres tournois données en son nom par Jean Raguier, receveur général des finances en Normandie, à Étiennot Pepin, grènetier de Fécamp. (*Pièce originale.*)

Pierre du Fau, ou Dufau est mentionné dans un contrat d'échange fait en la ville d'Auvillars en Armagnac, entre Jean Mocheret et Antoinette Charles, veuve de Jean Bonnefont. (*Titre original.*)

En 1621, Jean du Fau était conseiller du roi et contrôleur des guerres et passa en cette qualité une montre et revue faite par-devant le vice-sénéchal du Périgord.

En 1629, nobles Pierre et Guillaume du Fau assistèrent comme témoins à une quittance donnée, le 12 novembre 1620, dans le château de Neaux, juridiction du lieu de la Pradère, diocèse de Toulouse, par messire Antoine de Mynut, seigneur et baron du Castera, Pradères, Lermont, etc., de la somme de 6,000 francs, pour la dot de madame Marthe de Poitiers, sa femme. (*Titre original.*)

En 1657, Gabriel du Fau, écuyer, était conseiller du roi, lieutenant au vi-bailliage et maréchaussée de la Haute Auvergne. (*Pièce originale à la Bibliothèque Nationale.*)

Armand du Fau de la Bordoye, habitant de la juridiction de Saint-Sulpice de Mareuille, fut assigné, le 20 avril 1700, pour présenter ses titres de noblesse, devant l'intendant de la généralité de Bordeaux, M. de la Bourdonnaye (*Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, volume coté* 445.)

BRANCHE AINÉE

PREMIER DEGRÉ

I. Jeannot du Faux ou de Faux, écuyer, obtint, le 15 juin 1491, en don du roi Charles VIII, l'investiture des biens, meubles et immeubles, de Arnaud Gillain, en Condomais, lesquels biens avaient été réunis au domaine royal, en vertu du droit d'aubaine.

Il épousa Agnès de Montfourreau, dont il eut :

1° Jacques, qui suit ;
2° Ladislas du Fau, auteur de la branche cadette, dont la filiation viendra après celle de son aîné ;
3° Jean du Fau, qui était conseiller et secrétaire du roi en Guienne en l'an 1522. (*Titre original.*)

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Jacques du Faux ou de Faux, écuyer, seigneur de Cumont, épousa Jeanne de Ségur, par contrat passé le 20 mars 1530, par Montrejaud et de Maubou, notaires royaux en Condomais.

De ce mariage vinrent :

1° Bernard, qui suit ;
2° Sanson du Faux, qui était mort en 1601.

TROISIÈME DEGRÉ

III. Bernard de Faux, écuyer, seigneur de Cumont, a épousé, le 31 janvier 1558, Bertrande Nesmond, par contrat signé : Baragot, notaire royal en Condomais.

Ils ont eu de leur union :

1° Pierre, qui suit ;

2° Anne du Faux, qui partagea, le 13 octobre 1601, avec son frère, la succession de son oncle Sanson du Faux.

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Pierre de Faux, écuyer, seigneur de Cumont, a épousé, par contrat du 25 septembre 1597, demoiselle Françoise Moreau, dont il eut :

CINQUIÈME DEGRÉ

V. François de Faux, écuyer, seigneur de Chambraignac, qui a épousé, le 25 février 1638, suivant contrat signé Gabelotteau, notaire royal, Marie de Pocquaire.

Une ordonnance rendue par M. Bidé, intendant de la généralité de Limoges, le 22 avril 1675, a déchargé ledit François de Faux et la dame de Pocquaire, sa femme, de la taxe des francs-fiefs.

De leur union vint :

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Charles de Faux, écuyer, seigneur de Chambraignac, qui a épousé, le 24 mai 1674, par contrat passé devant Feuillet, notaire royal à la Rochelle, Henriette Lanier, dont il a eu deux fils :

1° Charles de Faux, écuyer, seigneur de Chambraignac ;

2° Louis de Faux, écuyer, seigneur de Pomet, qui a épousé, le 27 août 1697, Marie de Montalembert.

En 1716, il était lieutenant-colonel au régiment de l'Isle du Vigier. (*Titre original.*)

Par jugement rendu, le 10 avril 1698, par M. Begon, conseiller du roi en ses conseils, intendant de la généralité de la Rochelle, Charles et Louis du Faux, écuyers, demeurant aux lieux de Reparsac et de Preignac, élection de Cognac, furent déchargés de l'assignation à eux donnée à la requête de Messire Charles de la Cour de Beauval, chargé, par Sa Majesté, de l'exécution de la déclaration du 4 septembre 1696, pour la vérification des titres de noblesse, et maintenus en leur qualité d'*écuyers;* il fut ordonné qu'ils jouiraient de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribués par Sa Majesté aux nobles de son royaume, et seraient inscrits dans le catalogue des gentilshommes de la province.

Ce jugement fut rendu à Rochefort, le 10 avril 1698.

En 1700, Pierre du Fau, écuyer, sieur de la Rivière, issu de cette branche, a fait enregistrer ses armes *(de gueules, au lion d'or, et un chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même)* à l'*Armorial officiel* créé par édit royal de 1696 au registre de Guienne, bureau d'Agen. (*Manuscrit à la Bibliothèque Nationale.*)

Sa veuve, dont le nom est ignoré, comparut le 15 avril 1704 devant l'intendant de la province de Guienne pour justifier de ses titres de noblesse. (*Manuscrit des Maintenues de Guienne à la Bibliothèque Nationale, Section des Manuscrits.*)

En 1774, N. de la Faux de Chabrignac était chanoine-aumônier de l'hôpital de la Charité d'Angoulême. (*Titre original.*)

En 1789, N. de la Faux de Chabrignac était présent à l'assemblée de la noblesse d'Angoumois le 19 mars 1789.

Cette branche s'est éteinte lors de la Révolution.

BRANCHE CADETTE

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Ladislas du Fau, conseiller au Parlement de Bordeaux, donna quittance de ses gages le 10 août 1514. (*Pièce originale à la Bibliothèque Nationale.*) Il eut pour fils :

1° Raoulet, qui suit ;

2° Berthomé du Fau, qui assista avec noble Jean de Casault et Jacques de Lassen, régent, au contrat de mariage passé entre noble Étienne de

Capdeville et Jeannette de Laborde, passé le 30 avril 1544, devant Arnaultain de Claverie, notaire royal à Saint-Sever. (Voy. dossier Capdeville aux *Archives de la Noblesse*.)

TROISIÈME DEGRÉ

III. Raoulet du Fau, seigneur de Niort, en Aunis, échevin de la ville de la Rochelle, acquit, le 24 juin 1560, une rente de 2,500 livres, de Pierre Jourdain, écuyer, seigneur de Bonnemie. Cette vente fut passée devant François Berault, notaire royal à la Rochelle. (*Bibliothèque Nationale*, fonds d'Hozier.)

Il eut pour enfants :

1° Pierre, qui suit;

3° Catherine du Faux, mariée à Jacques de Minvielle, citoyen de Bordeaux, dont la fille, Peyronne de Minvielle, fut mariée à Bordeaux, le 26 août 1596, à Christophe du Vergier, écuyer, seigneur de la Séguinie, avocat en la cour de parlement de Bordeaux. (O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome Ier.)

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Pierre du Fau, capitaine d'une compagnie de gens de pied, reçut du roi Henri III un don de 600 écus en récompense de ses services, le 3 septembre 1583. (*Pièce originale à la Bibliothèque Nationale.*)

Il eut pour fils :

CINQUIÈME DEGRÉ

V. Jean du Fau, conseiller du roi, magistrat au présidial de Guienne, qui signa en cette qualité une sentence donnée à Bordeaux le 5 mai 1634. Il avait épousé Marie de Claveau, laquelle fut marraine, à Bordeaux, de François du Vergier, baptisé le 11 juillet 1655.

De ce mariage sont nés :

1° Antoine, qui suit;

2° Messire Bernard du Fau, avocat en parlement, qui épousa, par contrat du 1er août 1706, passé à Figeac, en l'étude de l'Espeillac, notaire royal, Anne de Destros, fille de M. Durand de Destros et de demoiselle Hélène de Palhiasse. (*Pièce originale à la Bibliothèque Nationale.*)

Le 1er juin 1722, il donna quittance de la somme de 9,000 livres pour la dot de sa femme. (*Pièce originale.*)

3° Autre Antoine du Fau, seigneur de Lasserre, qui fit une vente le 1er mai 1661, en la ville de Larrazet, en Lomagne, à Laurens Lauribond, d'une pièce de terre sise au terroir d'Estanac. (*Titre original.*)

4° Pierre du Fau, ingénieur du roi à Dabo, en Alsace, qui donna quittance de ses gages le 2 septembre 1677, à Nicolas Le Clerc, trésorier général des guerres en Alsace et Allemagne. (*Pièce originale.*)

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Antoine du Fau, né vers 1636, vivant à la Réole, décédé dans cette ville en 1689, épousa Jeanne Couzart, dont il eut :

SEPTIÈME DEGRÉ

VII. Jacques du Fau, né en 1660, qui fut nommé receveur des dépôts et consignations du Parlement de Bordeaux, le 2 avril 1716.

Il avait épousé, en 1684, Marie Bordes, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit ;

2° Bernard du Fau, né en 1690, marié, en 1730, à Marguerite de Saubiès, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres :

A. Jeanne du Fau, née en 1740, mariée, en 1764, à Bernard-Christophe Roborel de Lamorère, greffier en chef de l'Université de Bordeaux, lequel était fils de Jean Roborel de Climens.

B. N. du Fau, religieuse Carmélite au couvent de l'Assomption.

3° Jean-Antoine du Fau, né en 1693, qui a eu pour fils :

A. Bernard du Fau ;

4° Mathurin du Fau, né en 1698, marié à Françoise de Croix, dont il a eu des enfants ;

5° Catherine du Fau, mariée à Gabriel Touges, par contrat passé le 27 janvier 1721, devant Grégoire, notaire royal à Bordeaux.

HUITIÈME DEGRÉ

VIII. Pierre du Fau, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, conseiller et secrétaire du roi, maison couronne de France, né en 1689,

fut, après son père, receveur général des comptes des parlement et juridiction de Bordeaux en 1722, et il exerça cette charge jusqu'en l'année 1756; il fut aussi contrôleur en la Chancellerie de la cour des Aides de Guienne.

Il a épousé, en 1714, Marie-Thérèse DE GASSIOT, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Jacques DE FAU, écuyer, né en 1715, qui s'établit à Paris ; son père lui avait donné de son vivant 30,000 livres;

2° Léon DU FAU, écuyer, capitaine au régiment de Limousin, chevalier de Saint-Louis; il eut pour parrain M. de Pontac;

3° Jean-Léon, qui suit;

4° Jacques DU FAU DU GRAVEYRON, écuyer, lieutenant de grenadiers au régiment de Limousin, s'établit en Berry;

5° Bernard DU FAU, écuyer, né en 1732, capitaine au régiment de Bretagne, s'établit à Marseille;

6° Jean-Léon-Alexis, DU FAU, écuyer, lieutenant au régiment de Bretagne, s'établit aussi à Marseille;

7° Jean-Léon-Joachim DU FAU DU BOURG, écuyer, capitaine au régiment de l'Ile-de-France, puis prêtre chapelain de la chapelle d'Arnaud-de-Villeneuve, près Bordeaux, en 1774. (*Titre original.*)

8° Jean-Léon-Romain DU FAU, s'établit en Languedoc;

9° Catherine DU FAU, mariée, par contrat de mariage passé le 17 janvier 1738 devant Jean Grimond, notaire royal à Port-Sainte-Marie, avec noble Jean-Bernardin DE MONTMEJAN, ancien capitaine de la marine, chevalier de Saint-Louis; elle lui apporta 22,000 livres de dot. (Voir le dossier Montmejan aux *Archives de la Noblesse*, document ancien muni de l'ancien cachet de la famille DU FAU : *D'azur, à deux faux d'argent passées en sautoir;—Couronne:* de comte; —*Supports:* deux lions.)

10° Jeanne DU FAU, mariée à M. DE SAINT-GILIS, écuyer, auquel elle apporta en dot 20,000 livres;

11° Catherine-Thérèse DU FAU, mariée à M. DUGROS, écuyer, avec la même dot que sa sœur.

12° Autre Catherine, religieuse au Mas d'Agenais.

NEUVIÈME DEGRÉ

IX. Jean-Léon DU FAU DE LAMOTHE, écuyer, seigneur de Beauregard, Fouleix et autres lieux, troisième fils du précédent, fut institué héritier

universel de son père, après la remise des legs faits à chacun des autres enfants.

Il tenait de son père la seigneurie de Beauregard, consistant en droits de justice, haute, moyenne et basse, sur les paroisses entières et clochers de Beauregard, Bassac, Fouleix et sur la majeure partie de Saint-Martin-des-Combes. Il y avait aussi les droits seigneuriaux de prélation, lods et ventes, etc., sur ces diverses communes; la seigneurie patrimoniale de Beauregard était de la mouvance et relevait en foi et hommage de Sa Majesté, à l'exception de la maison du Bourg-de-Beauregard, appelée de la Serve, qui était de la mouvance dudit château de Beauregard, lequel, outre le château seigneurial, comptait cinq métairies : du Bourg, la Cabane, la Boissière, la Malétie et la Rue.

En 1768, il habitait Bordeaux; on a de lui une lettre datée de cette ville, le 27 avril 1768, et adressée à M. La Faux, avocat au parlement, à Fouleix, près Beauregard, lequel était vraisemblablement un de ses cousins de la branche aînée.

Cette lettre est cachetée du scel de ses armes : *D'azur, à deux faux passées en sautoir; — Couronne :* de comte; — *Supports :* deux lions.

Il a épousé, vers 1772, Marie de Gelos, dont il a eu un fils et une fille savoir :

1° Aman-François, qui suit;

2° Marguerite du Fau, mariée à M. Fleuret; de cette union naquit une fille qui fut mariée à M. de Coeffard de Mazerolles.

DIXIÈME DEGRÉ

X. Aman-François du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, ancien officier de cavalerie sous le premier empire, né le 1er septembre 1775, a épousé en premières noces Clara-Stella Arici, dont il n'a pas eu d'enfants; et en secondes noces Pauline-Nicole-Félicité Bretenet de Caumont, nièce du général Fournier de Sarlovèze, de laquelle il a eu le fils qui suit.

ONZIÈME DEGRÉ

XI. Armand-Léon-Nama du Fau de Lamothe, né en 1816, a épousé, le 7 septembre 1844, Marie-Noémie Poussou, de laquelle il a eu quatre enfants, dont deux sont actuellement vivants, savoir :

1° François-Jérôme-René du Fau de Lamothe, né le 7 novembre 1846 ;
2° Armand-Raymond-Amand-Louis du Fau de Lamothe, né le 26 mars 1857.

Nota. — *Cette généalogie a été établie sur des documents récemment découverts, et publiée dans le but de compléter celle qui a déjà paru dans le XVII*e *volume du* Nobiliaire Universel.



PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 13400-3.

universel de son père, après la remise des legs faits à chacun des autres enfants.

Il tenait de son père la seigneurie de Beauregard, consistant en droits de justice, haute, moyenne et basse, sur les paroisses entières et clochers de Beauregard, Bassac, Fouleix et sur la majeure partie de Saint-Martin-des-Combes. Il y avait aussi les droits seigneuriaux de prélation, lods et ventes, etc., sur ces diverses communes; la seigneurie patrimoniale de Beauregard était de la mouvance et relevait en foi et hommage de Sa Majesté, à l'exception de la maison du Bourg-de-Beauregard, appelée de la Serve, qui était de la mouvance dudit château de Beauregard, lequel, outre le château seigneurial, comptait cinq métairies : du Bourg, la Cabane, la Boissière, la Malétie et la Rue.

En 1768, il habitait Bordeaux; on a de lui une lettre datée de cette ville, le 27 avril 1768, et adressée à M. La Faux, avocat au parlement, à Fouleix, près Beauregard, lequel était vraisemblablement un de ses cousins de la branche aînée.

Cette lettre est cachetée du scel de ses armes : *D'azur, à deux faux passées en sautoir; — Couronne :* de comte; — *Supports :* deux lions.

Il a épousé, vers 1772, Marie de Gelos, dont il a eu un fils et une fille savoir :

1° Aman-François, qui suit;

2° Marguerite du Fau, mariée à M. Fleuret; de cette union naquit une fille qui fut mariée à M. de Coeffard de Mazerolles.

DIXIÈME DEGRÉ

X. Aman-François du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, ancien officier de cavalerie sous le premier empire, né le 1er septembre 1775, a épousé en premières noces Clara-Stella Arici, dont il n'a pas eu d'enfants; et en secondes noces Pauline-Nicole-Félicité Bretenet de Caumont, nièce du général Fournier de Sarlovèze, de laquelle il a eu le fils qui suit.

ONZIÈME DEGRÉ

XI. Armand-Léon-Nama du Fau de Lamothe, né en 1816, a épousé, le 7 septembre 1844, Marie-Noémie Poussou, de laquelle il a eu quatre enfants, dont deux sont actuellement vivants, savoir :

1° François-Jérôme-René du Fau de Lamothe, né le 7 novembre 1846;
2° Armand-Raymond-Amand-Louis du Fau de Lamothe, né le 26 mars 1857.

Nota. — *Cette généalogie a été établie sur des documents récemment découverts, et publiée dans le but de compléter celle qui a déjà paru dans le XVIIe volume du* Nobiliaire Universel.



PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 13400-3.

DE FAUCOMPRÉ

FLANDRE, PARIS, BOURBONNAIS ET GUADELOUPE



ARMES : *d'argent, à un double chevron de gueules, accompagné en chef d'une coquille de sable, posée à dextre et d'une couronne civique de sinople, posée à sénestre, et en pointe de deux dauphins aussi de sinople adossés et surmontés d'un croissant de gueules.* — COURONNE : *de marquis.* — SUPPORTS : *deux lions.*



AMILLE d'origine Wallonne dont le nom s'écrivait primitivement DE FAUCONPRETZ.

Dans une grande quantité d'actes authentiques et dans de nombreux documents, on le voit orthographié : FAUCOMPREZ, FAUCONPRET et FAUCOMPRÉ.

M. de la Gorgue-Rosny fait mention, dans ses Recherches généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines,

page 543, d'un cartulaire de Gosnay, du 4 juin 1484 où il est question de Jean FAUCOMPRÉ l'aîné et de HACQUINET (en flamand Petit-Jean), son fils.

Elle vint s'établir vers la fin du XVI[e] siècle, à Lille, où elle obtint le droit de bourgeoisie et occupa des fonctions publiques.

Ses anciennes armoiries, qui se trouvent dans l'Armorial de Flandre de d'Hozier à la Bibliothèque Nationale (Recueil officiel dressé par les ordres du roi en 1696), Sont : « *d'or, à un Faucon de gueules* ».

« Elle fut anoblie par lettres patentes de mars 1778, en récom-
» pense, dit Saint-Allais, des services importants qu'elle avait rendus
» au commerce et à l'État par des entreprises considérables dont les
» résultats heureux n'avaient pas peu contribué alors à la prospérité
» de la province du Bourbonnais » *(Nobiliaire universel de Saint-Allais* t. I, f° 295.)

Parmi les alliances qu'elle a contractées, nous citerons principalement celles de : du Crocquez, de Beaumont, Ghins, Farrouilh, Mourcou, Le Cat, Cardon, Muyssart, Le Clercq, Duboys, Claris de Colomès, Becque, Lagache de Bourgies, Quecq de Burgault, de la Borderie, de Bruyne, Macquart de Saisseval, Bonnier de Layens, etc.

Elle prouve sa filiation d'après des documents authentiques depuis le 20 septembre 1615, date du contrat de mariage de François DE FAUCOMPRÉ avec Antoinette POTIER. (Archives de la ville de Lille.)

Trois frères formèrent, vers cette époque, trois branches distinctes :

1° Pierre, qui épousa le 9 avril 1644 Marguerite GUISLAIRE et qui eut une nombreuse descendance.

2° André, dont nous allons nous occuper tout particulièrement.

3° Antoine, qui fut le chef de la branche de Paris d'où est sorti le célèbre littérateur lillois, traducteur des œuvres de Walter Scott, Fenimore Cooper, etc.

I. André DE FAUCOMPRÉ avait épousé, le 24 février 1648, paroisse Saint-Maurice, à Lille, Elisabeth DU CROCQUEZ (1), en présence d'Adrien de Cointement et de Martin de Lattre. De ce mariage sont issus :

---

(1) La famille du Crocquez est une des vieilles familles Patrices de Cambray; on voit que, dès l'année 1270, Jacquemart du Crocquez, était échevin de la ville. Il est qualifié Écuyer et Prévôt de Crèvecœur trois ans, après. Bède du Crocquez était aussi échevin de Cambray et homme de Fief de St.-Aubert ès années 1335, 1341, 1355. *(Histoire de Cambray* de Le Carpentier.)

Les armes des du Crocquez étaient : *d'argent, à trois roses d'azur posées deux et une. (Armorial de Flandre* de d'Hozier.)

1° Philippe, qui suit;
2° Bernard, qui épousa Antoinette Delécluse ;
3° Druon, né le 3 juin 1664, marié le 2 août 1695 à Marie-Catherine Coché.

II. Philippe de Faucompré, né à Lille, mourut le 24 décembre 1698. Il avait épousé le 22 janvier 1681, paroisse Saint-Étienne, à Lille, Catherine de Beaumont (1). De ce mariage vinrent :

1° Philippe, qui suit ;
2° Marie-Claire, née le 20 juillet 1685, décédée le 27 février 1739;
3° Marie-Barbe, née en 1689, décédée le 31 octobre 1751, avait épousé, le 24 avril 1719, André Fleurkin.

III. Philippe de Faucompré, né à Lille le 6 novembre 1681, mourut le 28 novembre 1752. Il faisait partie de la magistrature de Lille en qualité d'Appaiseur. Il avait épousé le 28 septembre 1717, paroisse Saint-Maurice, à Lille, Marie-Marguerite Ghins (2). De ce mariage sont nés :

1° Marie-Claire, née le 29 août 1718 ;
2° Marie-Marguerite-Josephe, née le 1er décembre 1720, décédée le 12 novembre 1792. Elle avait épousé, le 6 juin 1746, Pierre-Adrien Mourcou (3), écuyer, fils de Nicolas-Joseph Mourcou, seigneur des Aulnois, Conseiller du roi, et d'Antoinette Le Terre;
3° Marie-Catherine-Joseph, née le 19 décembre 1723, mariée le 10 avril 1747 à Gilles-Hubert Mouton (4) ;
4° Philippe-André-Joseph, qui suit;
5° Ignace-Joseph, né le 8 février 1729, décédé célibataire, le 29 novembre 1749;
6° Joseph-François, né le 15 septembre 1731, auteur de la branche des de Faucompré de Godet, qui viendra plus loin.

IV. Philippe-André-Joseph de Faucompré, né le 10 janvier 1726, officier au Conseil supérieur de Flandre, mourut le 2 décembre 1772. Il avait épousé, le 30 mai 1757, Marie-Aimée-Joseph Spilliart (5), dont il eut :

1° Philippe-Joseph-Amé qui suit;
2° Adélaïde-Philippine-Joseph, née le 4 septembre 1759. Elle avait épousé le 16 janvier 1781, Charles-Marie Lagache (6) de Bellevigne, fils de Nicolas-Ignace-Joseph Lagache, seigneur de Bourgies;

(1) Les de Beaumont, de Flandre, portaient : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois molettes à cinq pointes du même, deux en chef et une en pointe. (Armorial de Flandre* de d'Hozier.)

(2) Les Ghins portaient : *de sable, à une croix ancrée d'or, cantonnée de quatre croissants du même, les deux de la pointe renversés. (Armorial de Flandre* de d'Hozier).

(3) Les Mourcou portent : *d'argent, à trois mûres au naturel tigées et feuillées de sinople.* — Devise : *E Virtute Fama.*

(4) Les Mouton, de Tournay, furent anoblis en 1375. (Manuscrit de Coupigny, p. 175, Bibl. Nationale.)

(5) Les armes des Spilliart sont : *cinq points d'argent et d'azur équipolés, ceux d'azur chargés chacun d'une étoile à 6 rais d'or, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'or.* (Manuscrit de Goethals, n° 1520, à la B. B. royale de Bruxelles.)

(6) Les Lagache de Bourgies portent : *d'or, à trois pies au naturel, 2 et 1. (Armorial de 1696.)*

3° Camille-Eléonore-Josephe, née le 23 août 1760, décédée le 5 janvier 1764;
4° Théodore-Jean-Népomucène-Joseph, né le 24 mars 1762, décédé en bas âge;
5° Désirée-Catherine-Josephe, née le 27 octobre 1764, mariée le 21 avril 1789, à Emmanuel-Joseph Quecq (1), seigneur de Burgault, conseiller du roi au siège de la gouvernance du souverain Bailliage de Lille.

V. Philippe-Joseph-Amé de Faucompré, né le 6 septembre 1758, officier de la Chancellerie près le Parlement de Flandre, épousa le 18 février 1783, sa cousine Marie-Anne-Joseph Le Clercq (2). De ce mariage vinrent :

1° Philippine-Aimée-Vincente, née le 31 janvier 1784.
2° Philippe-Alexandre-Joseph, né le 5 décemb. 1785, mort à Lille, le 1er mars 1855.
3° Joséphine-Pélagie-Augustine, née le 8 janvier 1788, qui eut pour parrain messire Joseph de Faucompré, écuyer, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Elle est morte le 30 janvier 1848.
4° César-François-Joseph, né le 12 mai 1791.
5° Carlos, décédé le 24 avril 1865, devint curé de la Madeleine, à Tournay, puis chanoine de Cambrai.

D'après un manuscrit portant le numéro 1520 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, provenant de la collection de M. F. V. Goethals, il existait, dans l'église paroissiale de Sainte-Catherine, à Lille, à côté de l'autel de Notre-Dame, une pierre tombale portant les armoiries accolées des Faucompré et des Spilliart, surmontées d'un casque avec ses lambrequins, ayant pour cimier un lion issant d'or. Au-dessous était gravée l'inscription suivante : « Sépulture de Théodore-Ignace Spilliart, décédé le 31 avril 1748, âgé de soixante et un ans, inhumé à Saint-Maurice; de Marie-Angélique Delefosse, son épouse, décédée le 11 avril 1770, âgée de soixante-quatorze ans, inhumée dans cette chapelle; de Philippe-André-Joseph de Faucompré, leur gendre, décédé le 1er décembre 1772, âgé de quarante-sept ans, Ministre particulier de la pauvreté de cette paroisse et Administrateur de cette chapelle; de Marie-Amée-Josephe Spilliart, son épouse, décédée le 30 janvier 1785, âgée de quarante-huit ans et de leurs enfants : Philippe-Joseph-Amé, Adélaïde-Philippine-Josephe et Catherine-Désirée-Joseph. *Requiescant in Pace.* »

---

(1) La noblesse des Quecq remonte à l'entrée au bureau des Finances de Lille de Jean-Baptiste Quecq, seigneur de la Cherye, créé trésorier de France le 29 juillet 1754. Ses deux fils : N. Quecq de Soulingre et N. Quecq d'Henripret, occupèrent la même charge en 1783. Cette famille existe encore.

Armes : *de sinople, au canard d'argent, au chef d'or, chargé de deux tourteaux de gueules, mis en fasce* Supports : deux levrettes. *(Annuaire de la Noblesse.* — Borel d'Hauterive. 1855.)

(2) Les Le Clercq, de Flandre, portaient : *d'azur, à deux palmes d'or passées en sautoir, enfilées dans une couronne du même, accompagnées de quatre étoiles à six rais aussi d'or, posées une en chef, deux aux flancs et une en pointe.* État du 17 janvier 1698. *(Armorial de Flandre* de d'Hozier.)

BRANCHE DE FAUCOMPRÉ DE GODET

BOURBONNAIS ET GUADELOUPE

IV. Joseph-François DE FAUCOMPRÉ DE GODET, chevalier, seigneur de Godet et de Robbé, né à Lille le 15 septembre 1731, était secrétaire en la Chancellerie du Parlement de Flandre, charge qu'il céda à son frère. Il fut nommé officier en charge du Bailliage et de la Capitainerie Royale des chasses de la Varenne du Louvre, Grande Vennerie et Fauconnerie de France, suivant brevet de 1748. (Almanachs royaux.)

Sur les instances de son ami le marquis de Bérulle, il alla se fixer, en 1760, dans le Bourbonnais, sénéchaussée de Moulins, où il jouissait d'une juste considération et vivait en gentilhomme. Il était représentant de la Noblesse au Corps municipal de cette ville et fut député de la Noblesse du Bourbonnais aux assemblées provinciales où il figure en cette qualité dans la liste des gentilshommes.

Il prit part, ainsi que son fils Louis-Joseph, aux votes de la Noblesse de cette province, le 16 mars 1789, pour nommer les Députés aux États-Généraux. *(Armorial du Bourbonnais,* par de Soultrait.)

Il fut honoré en 1778 par S. M. le Roi de France de Lettres de Noblesse, et créé, en 1786, chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Michel. Ces Lettres de Noblesse sont si flatteuses que nous croyons devoir les citer en grande partie :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc. Nous regardons le commerce comme un état distingué dans le Royaume et comme une des principales causes qui le rendent florissant. Les manufactures qui sont établies dans nos États animent l'industrie, chassent l'oisiveté et répandent l'abondance, et ceux qui en ont formé avec cette intelligence qui en assure le succès, nous paraissent mériter des témoignages éclatants de notre protection.

« Nous croyons en particulier ne pouvoir les refuser à notre cher et bien-aimé le sieur Joseph-François DE FAUCOMPRÉ : ses talents, son intelligence lui avaient acquis une si bonne réputation dans la ville de Lille, en Flandre, où il résidait, que notre cher et bien-aimé le sieur de BÉRULLE, alors notre conseiller, maître des requêtes de notre Hôtel et notre Commissaire départi dans la Généralité de Moulins, animé du désir de bannir la mendicité qui régnait dans le Bourbonnais et de procurer aux habitants des ressources capables de la faire disparaître, crut devoir l'attirer à Moulins.

« Le sieur DE FAUCOMPRÉ ayant répondu à des intentions aussi louables commença par établir des filatures de lin et des fabriques de toile. Ces établissements eurent un tel succès qu'ils s'étendirent successivement dans toutes les villes de la Généralité où il a établi des magasins de lin qu'il fait distribuer à ceux qui se présentent munis de certificats de besoin et de pauvreté. Indépendamment de ces premiers établissements qui ont produit de très grands avantages dans le Bourbonnais, qui en ont chassé la paresse, l'oisiveté et la misère,



et qui se sont étendus en Bourgogne et en Berry, il a établi à une demi-lieue de Moulins une manufacture de fil à coudre à l'instar de celles de Flandre, et il y a réuni une blanchisserie considérable où il occupe journellement une quantité immense d'ouvriers. Il a en outre attiré et fixé chez lui depuis quelques années un fabricant de rubans de fil à l'instar de ceux qui se fabriquent en Allemagne et en Hollande, de sorte que cette branche de commerce que l'on faisait auparavant avec l'étranger, conserve dans le Royaume des fonds que l'on était forcé d'en faire sortir.

Enfin il a fait venir à Moulins deux familles de Valenciennes pour faire filer des fils à dentelles; c'est ainsi que les pauvres de la province du Bourbonnais qui languissaient auparavant dans la plus affreuse misère, qui ne subsistaient, surtout dans la saison où les besoins se multiplient, que des aumônes qu'ils ne devaient qu'à la charité des passants, ont trouvé les moyens de se procurer leur subsistance, d'élever leurs enfants et sont maintenant occupés à des travaux qui les rendent utiles à la société. Les vues bienfaisantes du sieur de Faucompré l'ont même porté à procurer des établissements stables et solides à divers tisserands qu'il avait fait venir de Flandres; mais ce qui prouve encore mieux les sentiments d'humanité qui l'animent, et ce qui le rend encore plus recommandable à Nos yeux, c'est la soumission qu'il vient de nous donner d'élever, dans la Généralité de Moulins, deux cents enfants trouvés, d'établir à cet effet un asile qui serait destiné à les former chaque année au travail et à l'industrie, et de les enlever par là à la paresse, à la mendicité et à la fainéantise.

A ces causes, de Notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons anobli et par ces présentes signées de Notre main anoblissons ledit sieur de Faucompré, et du titre de Noble et d'Écuyer l'avons décoré et décorons, ensemble ses enfants postérité et descendants. Voulons et nous plaît qu'il soit réputé Noble tant en jugement que dehors, ensemble sa postérité mâle et femelle née et à naître; que comme tels ils puissent prendre en tous actes et en tous lieux la qualité de Noble et d'Écuyer, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à notre Noblesse; qu'ils soient inscrits au Catalogue des Nobles et jouissent de tous droits, privilèges, prééminences, etc.

Permettons au dit sieur de Faucompré, ses enfants, postérité et descendants, de porter des armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et blasonnées par le sieur d'Hozier, juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées en ces présentes auxquelles son acte de règlement sera attaché sous notre contre-scel, avec pouvoir de les faire graver et sculpter dans tels endroits de leurs châteaux, maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera, etc., etc.. . . . .

Car tel est Notre plaisir.

Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre Notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce mil sept cent soixante dix-huit, et de Notre règne le quatrième. »

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Par le Roy :
Signé : Amelot.

Joseph-François avait épousé, le 10 mars 1755, à Bordeaux, Suzanne Farrouilh (1), née le 1er mai 1730, décédée le 9 janvier 1796, dont la sœur cadette épousa plus tard le comte de Lambertye. Dénoncé en 1792,

(1) Les armes des Farrouilh sont : *d'argent, à deux bandes d'azur*. (*Armorial de Guyenne* de Charles d'Hozier.)

il émigra et mourut à Londres le 5 août 1796. Tous ses biens, qui étaient considérables, furent confisqués le 27 décembre 1792, et vendus pour des sommes dérisoires aux accapareurs de domaines nationaux. De ce mariage vinrent :

1° ANNE-JOSEPHE-PHILIPPINE-SUZANNE, née à Lille, le 19 novembre 1756, morte en bas âge.

2° ANNE-PHILIPPINE-SUZANNE-JOSEPHE, née à Lille, le 17 janvier 1758, qui devint religieuse bénédictine de la Congrégation de Saint-Maur, en l'abbaye de Saint-Pierre-d'Izeure.

3° PIERRE-JOSEPH-STANISLAS, né à Lille, le 6 juillet 1759, Cadet gentilhomme au Royal-Soissonnais le 30 janvier 1781, fit, en qualité d'officier, sous les ordres du comte de Rochambeau, la campagne d'Amérique (1781-1783), démissionna le 29 août 1787, reprit du service le 21 juillet 1792, fut nommé capitaine au 14e régiment de chasseurs à cheval (armée des Alpes) le 21 septembre 1793, et quitta le service définitivement le 20 février 1795. (Archives du ministère de la guerre.) Il mourut à la Louisiane en 1817. Il avait épousé : 1° Azémia-Mélanie DUBOYS, dont il eut : AZÉMIA-FLORÉAL, née en 1795, et CASIMIR, né en 1799.

2° Rose-Eugénie BECQUE, née à Dunkerque, le 26 mars 1780, du mariage de Jean-Baptiste BECQUE avec Marie-Françoise CLARIS DE COLOMÈS (1), dont il eut : JOSÉPHINE, née à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 11 mars 1805, qui épousa : Simon-Henry DE LA BORDERIE, et LOUIS-JOSÉPHIN, né à Curaçao, le 20 avril 1810, marié à Thérèse GRANGER.

4° JOSEPH, né à Moulins, le 25 novembre 1760, épousa, le 18 décembre 1787, sa cousine, Catherine-Émilin MOURCOU, décédée le 26 juin 1789. Il fut arrêté le 20 juin 1793, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, et fit partie des trente-deux victimes de la Terreur transférées de Moulins à Lyon et guillotinées, sans jugement, le 11 nivôse an II (31 décembre 1793),

« Comme ayant trempé *indirectement* dans la conspiration des Lyonnais » rebelles, par la joie insolente qu'ils ont manifestée à l'époque de cette » rebellion et les espérances *secrètes* qu'ils fondaient sur sa réussite. » (« Tableau des crimes du Comité révolutionnaire de Moulins. » — C. DESROSIERS A MOULINS.)

Il laissa un fils unique : JOSEPH-LOUIS, né au château de Godet, à Izeure, le 11 mai 1789, qui avait ajouté à son nom celui de « de Lambertye » pour se conformer aux dernières volontés de son grand-oncle, le marquis de Lambertye; il est mort célibataire à Palerme en 1851.

5° LOUIS, né à Moulins, le 30 août 1764, décédé le 29 décembre 1766.

6° ANNE-SUZANNE-SOPHIE, née à Moulins le 20 septembre 1767, mariée en 1798 à Raymond GOUGES, à Bordeaux.

7° LOUIS-JOSEPH, né jumeau, né à Moulins le 20 septembre 1767, décédé au château de Godet, à Izeure, le 9 décembre 1768.

---

(1) Marie-Françoise Claris de Colomès était fille de Marie-Barbe Claris et de Jean de Colomès.

Les armes de Claris sont : *d'argent, à une fasce d'azur; écartelé d'azur, à une croix d'argent.* (Bureau de la Maîtrise de Douay, le 16 mai 1697. Pièces originales de la Bibl. Nation. Vol. 769.)

Les armoiries des Colomès, anciens Capitouls de Toulouse, barons de la Réolle, sont : *d'azur, à une colombe d'argent posée sur un rocher de sable. (Armorial de Toulouse* de d'Hozier. Pièces originales, vol. 823, Bibliot. Nationale.)

8° Emmanuel-Joseph-François-Auguste, né au château de Godet le 8 mars 1775, marié, le 4 août 1813, à la comtesse de Thiennes (1), nièce de Mgr l'évêque de Trente en Tyrol. Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et commandant du fort des Têtes à Briançon (Hautes-Alpes). (*Annuaire militaire* de 1825 à 1830.)

BRANCHE ÉTABLIE A PARIS

I. Antoine de Faucompret fut père de :

II. Martin de Fauconpret (signature d'après deux actes authentiques, le premier du 15 janvier 1681, où son père signe : *Anthoine de Faucompret*, et le second du 25 février 1697) épousa, le 21 février 1678, Marie-Jeanne Romon. Son père Antoine fut son premier témoin. Il était procureur royal et notaire royal à Lille. De ce mariage sont nés :

1° Martin-Hubert, né le 2 novembre 1679, notaire royal à Lille en 1697.
2° Marie-Jeanne, née le 24 avril 1681, décédée le 16 janvier 1750.
3° Antoinette, née le 21 mars 1683.
4° Philippe-Albert, né le 19 mai 1685.

Martin de Fauconpret épousa en secondes noces, le 9 janvier 1687, Geneviève Baillet, de laquelle il eut :

5° Marie-Aldegonde, née le 28 septembre 1687.
6° Jean-Baptiste, qui suit.
7° Jean-François, né le 7 juin 1693, décédé le 15 janvier 1741.
8° Marie-Gertrude-Alexandrine, née le 26 février 1698.
9° Geneviève, née le 3 octobre 1700, décédée le 8 avril 1753, qui épousa, le 15 juillet 1731, Martin-François-Joseph de Rocourt, conseiller du roi, prévôt de la ville de Lens, subdélégué de l'intendant d'Artois. Ils furent mariés par Messire de Fauconpret, prêtre, vicaire de la paroisse Sainte-Catherine de Lille.
10° Joseph-Dominique, né le 4 août 1703.
11° Marie-Angélique, née le 14 juillet 1706.

III. Jean-Baptiste de Fauconpret, procureur royal et notaire royal à Lille, né le 10 septembre 1690, épousa le 26 juin 1729 Marie-Catherine-Ernestine Pottier. Ils furent mariés par Joseph-Dominique de

(1) La famille de Thiennes prouve sa filiation depuis l'année 1469, époque à laquelle l'empereur Frédéric IV créa Clément de Thiennes comte palatin. Armes : *Écartelé : au 1 et 4, d'or, à l'aigle de sable, diadémée, becquée et membrée de gueules ; aux 2 et 3, d'azur, au pal vivré d'argent. (De Courcelles, Dictionnaire de la Noblesse de France.)*

Fauconpret, vicaire de Saint-Nicaise à Tournay. Jean-Baptiste est décédé le 1er février 1774, conseiller au Mont-de-Piété de Lille, laissant de son mariage :

1° Jacques-Ignace-Marie-Désiré, né le 10 septemb. 1734, décédé le 3 mars 1743.
2° Jean-Baptiste-Ernest-Joseph, qui suit.
3° Charles-Albert-Joseph, né le 21 janvier 1739, seigneur du Planty, écuyer, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller du roi, Maison et Couronne de France, en la Chancellerie près le Parlement de Flandre, domicilié de fait à Lille, de droit à Pierrefitte, où il vivait encore en 1790.

IV. Jean-Baptiste-Ernest-Joseph de Fauconpret, seigneur de Thulus, avocat au Parlement de Flandre, né le 2 septembre 1737, épousa, le 4 février 1766, Félicité Macquart de Saisseval, fille de Philippe-Louis-Joseph Macquart, seigneur de Saisseval et de Terline, et de Marie-Catherine-Josephe Bonnier de Layens.

La famille Macquart est originaire de l'Orléanais et vint s'établir au xve siècle en Lorraine. Elle remonte à messire Raoul Macquart qui, pour ses services importants, fut anobli par le roi Philippe le Long par lettres patentes données à Vincennes en avril 1317. Son arrière-petit-fils Philippe Macquart, écuyer, seigneur de Dainville en Lorraine, fut enseigne de la compagnie des Gendarmes du comte de Longueville, et vivait encore en 1500. Il avait épousé, par contrat du 8 juin 1456, Jeanne du Lys, fille de messire Pierre d'Arc, chevalier du Lys, frère de *Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans*. Un de leurs descendants, de la branche établie en Flandre, Philippe-Louis-Joseph Macquart, écuyer, seigneur de Saisseval, de Terline, de Caudescure et autres lieux, né le 28 septembre 1722, fils puîné de Nicolas Philippe II, baron de Rullecourt, et d'Anne-Joséphine de Fumal, a épousé Marie-Catherine Bonnier de Layens dont est issue : Félicité, femme de Jean-Baptiste-Ernest-Joseph de Faucompré, écuyer, seigneur de Thulus, etc.

Les armes de cette famille sont : *d'or, à une palme de sinople.* Cimier : *une fleur de lis d'or, entre deux palmes de sinople.* Plusieurs membres de cette famille portent cet écu *parti* avec celui de *Jeanne d'Arc* et en ont pris sa devise *: Consilio et Virtute.*

(Voir *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye des Bois, t. 12, page 713, nouvelle édition.)

Du mariage de M. de Fauconpret et de demoiselle Macquart de Saisseval sont issus les quatre enfants ci-après :

1° AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE, qui suit.
2° FÉLICITÉ-ERNESTINE, née le 9 janvier 1772, qui épousa, le 7 janvier 1790, son cousin Edouard-André-Isidore-Joseph BONNIER, écuyer, seigneur de Layens.
3° JUSTINE-CAROLINE, née le 19 septembre 1773, qui épousa en 1789 Benjamin-Modeste-Joseph BONNIER D'ENNEQUIN.
4° MARIE-BERNARDINE-FLAVIE, décédée célibataire.

V. Auguste-Jean-Baptiste DE FAUCONPRET, né le 7 juillet 1767, décédé à Fontainebleau le 11 mars 1843, le célèbre traducteur des œuvres de Walter Scott, de Fenimore Cooper, etc., avait épousé Céleste BÉVILLE, dont le père était notaire à Saint-Denis, près Paris. De ce mariage il eut :

1° CHARLES-AUGUSTE, qui suit.
2° FÉLICITÉ-CÉLESTE-ERNESTINE, mariée à Eloi-Simon GUÉRIN, professeur au collège Rollin.

VI. Charles-Auguste DEFAUCONPRET, né le 19 décembre 1797, décédé le 4 décembre 1865, directeur du collège Sainte-Barbe, qui devint plus tard le collège Rollin, collaborateur de son père dans ses traductions, avait épousé sa cousine Félicité BONNIER DE LAYENS. De ce mariage sont nés :

1° PAUL-MARIE, qui suit :
2° MARIE, née en janvier 1830, religieuse de la Congrégation de Sainte-Clotilde.
3° CHARLES-MARIE-FÉLIX, né le 30 décembre 1832, décédé en juillet 1869, avait épousé Cécile BOISTEL, dont il eut deux fils, mort sans postérité en 1890.

VII. Paul-Marie DEFAUCONPRET, né le 27 juillet 1828, chef de bureau au ministère des finances, marié le 16 février 1854, à Luce-Adèle-Félicie PRÉVOST, dont il a eu les enfants ci-après :

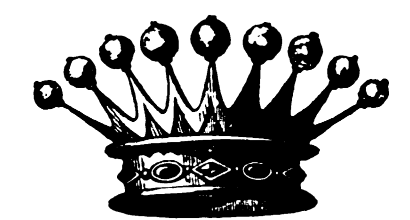
1° MARIE, née le 3 mai 1856, mariée à Georges BELLET, avocat à la Cour d'appel de Paris.
2° MARTHE, née le 2 juillet 1859, mariée à Charles TISNÉ, médecin à Paris.
3° GENEVIÈVE, née le 11 janvier 1863, mariée à Georges FAMECHON.
4° CHARLES-AUGUSTE, né le 20 août 1867, à Marly-le-Roi.
5° PIERRE, né le 13 décembre 1873, à Paris.

Les armes de cette branche sont : *D'azur, à trois bandes d'or, chargées, la première de deux roses, la deuxième de trois roses, la troisième de deux roses de gueules, boutonnées d'argent.*

DE FAUGIÈRES OU DE FAUGÈRE

AUVERGNE

MARQUIS DE FAUGÈRES; SEIGNEURS DE FAUGIÈRES, DU CROIZET, DE LA CHAUMETTE, DE VAZEILLES, DU MAS, DE LUGEAC, DE CHAMBAREL, DE VODABLE, DE MALSAIGNE, D'ANTOINGT, ETC.





ARMES : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois boutons de rose au naturel, à la bordure de gueules.* — COURONNE : *de Comte. (Ancien cachet.)*

FAUGIÈRES, FOUGIÈRES ou FAUGÈRE est un ancien fief de la paroisse de Saint-Géron, en l'élection de Brioude (Haute-Loire), qui a donné son nom à une ancienne famille dont le premier auteur connu est Bernard DE FAUGIÈRES, chevalier, croisé en l'an 1250. (BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne.)*

D'après Baluze *(Histoire de la Maison d'Auvergne, t. II, pp. 338 et 709),* Hugues et Raymond DE FAUGIÈRES sont mentionnés, le premier dans le testament de Béraud VII, seigneur de Mercœur, en 1314; le second, dans celui de Bertrand de la Tour, seigneur d'Olliergues et de Murat-les-Cayres, en 1328. A cette maison appartenait Jean DE FOUGIÈRES, chanoine-comte de Saint-Julien-de-Brioude en 1366.

La filiation de la famille DE FAUGIÈRES ou DE FOUGIÈRES, qui a été maintenue dans sa noblesse le 30 juin 1670, commence à :

I. Rigault DE FAUGIÈRES ou DE FOUGIÈRES, Ier du nom, seigneur de

Faugières et de la Chaumette, qui avait épousé, en l'an 1416, Élisabeth d'Auteroche (1), dont il eut entre autres enfants :

II. Robert de Faugières, I[er] du nom, seigneur de Faugières et de la Chaumette, qui s'unit, en 1487, à Agnette des Ages, dont il eut :

III. Robert de Faugières, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Faugières et de la Chaumette, qui épousa Jeanne de Bayle du Saignet, avec laquelle il fit une donation à l'église de Saint-Beauzire. Il eut d'elle :

IV. Jean de Faugières, I[er] du nom, seigneur de Faugières et de la Chaumette, qui épousa, par contrat du 21 novembre 1540, Catherine du Puy ou del Puech, qui lui donna le fils ci-après.

V. Jean de Faugières, II[e] du nom, seigneur de Faugières et de la Chaumette, s'unit, par contrat notarié du 5 janvier 1579, à Anne de Guérin, dont il eut entre autres enfants :

1° François qui suit;
2° Jean de Faugières, chanoine-comte de Brioude en 1603;
3° Jacques de Faugières, également chanoine-comte de Brioude en 1605;
4° Antoine de Faugières, auteur de la première branche;
5° François de Faugières, auteur de la seconde branche.
6° Michelette de Faugières, demoiselle de la reine Marguerite de Navarre, à Usson, mariée par contrat du 5 mai 1601, à noble Claude-François de Pomigny.

VI. François de Faugières, écuyer, seigneur de la Chaumette, épousa, par contrat notarié du 19 juillet 1607, Louise d'Oradour, et mourut avant 1654, laissant entre autres enfants :

1° Antoine de Faugières, chanoine-comte de Saint-Julien-de-Brioude en 1639;
2° Jean, qui suit.

VII. Jean de Faugières, écuyer, seigneur de Vazeilles, épousa à Thionville, vers 1649, Anne-Philippe Donzelot, dont un fils :

VIII. Joachim de Faugières, écuyer, seigneur en partie de Saulny, conseiller référendaire en la Chancellerie du Parlement de Metz, lequel fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général de France*, le 29 novembre 1697. On ignore sa destinée.

PREMIÈRE BRANCHE

SEIGNEURS DE VAZEILLES, DU MAS ET DE LUGEAC

VI. Antoine de Faugières (4[e] fils de Jean de Faugières et d'Anne de Guérin) épousa, en 1623, Amable d'Oradour, morte le 21 novembre 1665.

(1) Généalogie de Faugières au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

Antoine de Faugières décéda le 3 août 1662, laissant onze enfants dont un seul, François DE FAUGIÈRES, seigneur de Vazeilles, continua la lignée laquelle s'éteignit dans les mâles en 1702.

SECONDE BRANCHE

SEIGNEURS DE FAUGIÈRES, DU CROIZET, DE CHAMBAREL ET DE MALSAIGNE

VI. François DE FAUGIÈRES, dit le jeune, (5e fils de Jean de Faugières et d'Anne de Guérin), lieutenant de la compagnie de Chevau-Légers de M. de la Roque-Massebeau, en 1648, épousa, le 16 septembre 1649, Anne D'AUTHIER DE VILLEMONTÉ. Il produisit ses titres, lors de la recherche, devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 30 juin 1670, en déclarant alors être seul du nom de FAUGIÈRES en Auvergne. Il laissa trois enfants, dont un seul, Jean, fit souche.

VII. Jean DE FAUGIÈRES ou DE FAUGÈRE, écuyer, seigneur dudit lieu, de Vodable et de Malsaigne, né vers 1655, transigea avec Marguerite DE FAUGÈRE, sa sœur, le 8 février 1683. Il épousa à Vodable, le 21 janvier 1683, demoiselle Marie GAULTIER DE BIAUZAT, née le 19 mars 1661, décédée le 11 avril 1709. Il mourut à Vodable, le 23 septembre 1725, et laissa sept enfants parmi lesquels deux eurent postérité :

1° François qui suit. — 2° Antoine SOULIGOUX DE FAUGÈRES, auteur d'un RAMEAU, qui viendra en dernier lieu.

VIII. François SOULIGOUX DE FAUGIÈRES (1), écuyer, né à Vodable, vers 1687, lieutenant au régiment de Normandie-Infanterie, mourut à Saint-Géron, le 9 avril 1753. Il avait épousé demoiselle Antoinette-Marie DE VERTAMY, morte le 10 décembre 1776, laissant deux fils :

1° François, qui suit. — 2° François-Joseph DE FAUGÈRE, écuyer, né le 15 juillet 1737, capitaine au régiment de Beauvaisis, s'unit à Marie-Elisabeth DE GAALON DE BARZAY, dont il eut une fille : Anne-Antoinette-Elisabeth DE FAUGÈRE, mariée, le 5 novembre 1782, à Jean-François marquis DU CROC DE CHABANNE.

IX. François DE FAUGÈRES ou DE FOUGÈRES, seigneur de Malsaigne, de Vodable et de ses dépendances, qualifié *marquis* DE FAUGÈRES dans les actes publics dès l'an 1773, né à Vodable le 6 mai 1728, entra comme lieutenant en second au régiment Dauphin (infanterie) en 1743, devint capitaine au régiment de Beauvaisis, en 1746, fut blessé à

(1) Il fut le premier de sa famille qui reprit l'ancien nom patronymique de SOULIGOUX ou SOULIGOU.

Rosbach, le 5 novembre 1757, et obtint la croix de chevalier de Saint-Louis en 1758. Il épousa, le 21 février 1751, demoiselle Marie-Anne FAULCONNIER. Mais cette union étant demeurée stérile, le marquis et la marquise DE FAUGÈRES firent donation de tous leurs biens à leur nièce, Anne-Antoinette-Elisabeth DE FOUGÈRES, lors de son mariage avec le marquis du Croc.

RAMEAU DE LA SECONDE BRANCHE

VIII. Antoine SOULIGOU DE FAUGIÈRE ou DE FAUGÈRE, I[er] du nom (2[e] fils de Jean de Faugères et de Marie Gaultier de Biauzat), écuyer, est né le 4 août 1692, à Vodable (Puy-de-Dôme). Il mourut à Saint-Géron (Haute-Loire), le 30 décembre 1751, et fut inhumé dans l'église dudit lieu. Il avait épousé demoiselle Alix GASQUET, née en 1693, décédée à Saint-Géron, le 5 novembre 1786, dont il eut :

IX. François DE FAUGÈRES ou DE FOUGÈRES, écuyer, né en 1728 et mort à Saint-Géron, le 19 juin 1780, laissant de son mariage avec Alix BARTHOMEUX :

X. Jean DE FAUGÈRES ou DE FOUGÈRES, écuyer, maire de la commune de Saint-Géron en 1808, qui épousa Marie REYNAUD, et mourut en 1830, laissant pour fils :

XI. Jean-Baptiste DE FAUGÈRE, écuyer, né en 1792, fut convoqué, le 29 avril 1813, lors de la formation des quatre régiments de la Garde d'honneur impériale. Il fut appelé à faire partie de la Garde d'honneur du duc d'Angoulême, le 23 février 1815. Il remplit également les fonctions de maire de Saint-Géron, et mourut en 1863, laissant, de son mariage avec Marie DE LAGARDE, le fils ci-après :

XII. Antoine DE FAUGÈRE, II[e] du nom, naquit le 8 août 1823 et décéda le 16 juin 1862. Il s'était uni à Félicie COMPTOUR, morte en 1879. De ce mariage sont issus :

1° Antoine-Élie-Louis, qui suit. — 2° Jean-Baptiste-Louis SOULIGOUX DE FAUGÈRE, né le 28 janvier 1859, lieutenant de vaisseau.

XIII. Antoine-Élie-Louis SOULIGOUX comte DE FAUGÈRE, né le 21 décembre 1856, a épousé, le 24 décembre 1881, Marie, baronne DE VIETINGHOFF, dont :

Marie-Marguerite-Élisabeth DE FAUGÈRE, née le 22 septembre 1884.

FAUQUE DE JONQUIÈRES

(FOULCO OU FAULCO)

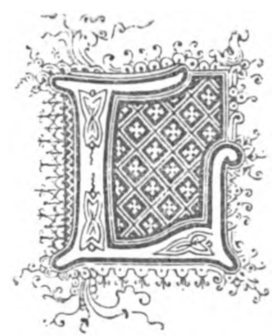
NAPLES, PROVENCE, ET PARIS

SEIGNEURS DE LA MOTHE, DE SOLEILHAS, DE SAINT-SAUVEUR, DE VAULPLANE,
DE JONQUIÈRES, DE LA GARDE,
CO-SEIGNEURS DE VENASQUE, DE SAINT-DIDIER, ETC.



ARMES : *de gueules, à deux frênes d'or rangés en fasce, surmontés d'un faucon du même.*
COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Aigles* (1).

(1) Ces Armes se voyaient anciennement sur le frontispice de l'Église paroissiale du bourg de Roussillon, et dans une Chapelle de la même Église, qui a servi de sépulture à plusieurs des membres de la famille DE JONQUIÈRES.



LA maison FAUQUE DE JONQUIÈRES, dont le nom italien était FOULCO ou FAULCO, est originaire du royaume de Naples. « Elle a sa noblesse, dit Maynier dans son « Etat de la Provence (édition de 1724), pour faits « d'armes, noblesse qui a été dans tous les siècles de « plus grande gloire ; à peine prend on garde en France « à tout autre mérite. »

Cette famille a rendu des services signalés aux Rois de Naples, et a joué un rôle brillant dans cet État. L'un de ses membres, Bertrand, IIe du nom, y commandait les armées de la Reine Jeanne. Elle était cependant attachée aux Rois de France, avant que la Maison d'Anjou ne régnât à Naples, et elle a dû se transplanter en France avant le règne de Saint Louis.

On rencontre plusieurs FOLCO ou FOULCO ou FAULCO dans l'histoire des guerres soutenues par les Comtes de Provence, Bertrand et Raimond-Berenger, oncle et neveu, Marquis et Comtes de Provence, contre la princesse Etiennette des Baux, petite-fille de Gilbert, roi d'Arles, guerres qui partagèrent en deux camps la noblesse de Provence, aux XIIe et XIIIe siècles.

Parmi les alliances directes de cette famille, il faut citer en première ligne celle de l'illustre maison des Baux, puis celle de Saint-Maurice, des barons de Venasque, de Pérussis, Aillaud, de Paparin de Chaumond, d'Eyroux de Pontevès, de Peyssonnel, de Charlet, de Bruslé, de Briche, etc.

Les documents historiques et les témoignages des historiens, tels que Nostradamus, Pithon-Curt, Maynier, Artefeuille, ne permettent de remonter la filiation de la famille qu'à partir de Guillen FOULCO, bien qu'un siècle auparavant, la famille FOULCO fut connue parmi les nobles de Provence.

I. Guillen FOULCO, Ier du nom, fut au nombre des gentilshommes qui accompagnaient Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, lors de son mariage avec Béatrix, Comtesse de Provence, en 1245. Il se distingua dans l'expédition de ce Prince contre le royaume de Naples en 1266. Il eut pour fils :

II. Bertrand FOULCO, Ier du nom, Chevalier, armé pendant les guerres d'Italie entre les Guelfes et Gibelins, pour le Roi Robert, Comte de Provence, contre l'Empereur Louis de Bavière. Il eut pour fils :

1° Gaspard, qui suit;
2° Jehan, tige de la branche italienne des Comtes de FAULCO-PACCO, qui subsistait encore en 1701.

III. Gaspard FAULCO, Chevalier, vint en Provence, se signala par ses services militaires, et eut pour fils :

IV. Louis FOULCO, Ecuyer, qui avait suivi son père dans une expédition en Italie, se maria à Turin, et mourut en Piémont. Il eut trois enfants, entre autres :

V. Charles FOULCO, Ecuyer, qui se maria à Arles et eut pour fils :

VI. Claude-Alexandre FOULCO, qui fit avec distinction les guerres de Provence et d'Italie; ruiné dans les guerres des Guelfes et des Gibelins, il se retira en Provence vers l'an 1360. Il s'était marié à Rome et eut deux fils :

1° Bertrand qui suit;
2° Joseph, qui fut ecclésiastique.

VII. Bertrand FOULCO, IIe du nom, Chevalier, resté à Naples auprès d'un oncle maternel, commanda les armées de la Reine Jeanne, et après la mort de cette Princesse, celles de Louis II, Duc d'Anjou, Comte de Provence, roi de Naples, contre Charles de Duras, prétendu Comte de Provence. Rappelé auprès de son père, il vint se fixer en Provence avec sa femme, qui était Napolitaine. Il eut quatre enfants :

1° Paul FAULCO, tué à la guerre, à l'âge de vingt ans;
2° Guillaume, qui suit; 3° et 4° Et deux filles.

VIII. Guillaume FOULCO, IIe du nom, Ecuyer, se maria à Digne, et eut pour fils :

IX. Balthazar FOULCO, Ecuyer, qui fit les guerres du règne de Charles VIII (1483-1498), et s'y distingua. Il se maria à Forcalquier, et eut pour fils :

X. Flomard FOULCO, Ecuyer, Gentilhomme attaché à la maison de Lesdiguières, s'établit, vers 1550, au bourg de Roussillon, au diocèse d'Apt en Provence, dont les Lesdiguières étaient Seigneurs et Barons. De son mariage avec Demoiselle N. DE PÉRUSSIS, naquirent deux enfants :

1° Honoré FOULCO, Écuyer, Seigneur de la Garde, qui fit hommage, pour ce fief, devant le Parlement de Provence, le 31 mai 1560. Il servit dans les armées de François Ier. Il a épousé noble Demoiselle DE LA MOTTE, dont il a eu :

A. Joseph FOULCO, Écuyer, qui, le 20 mars 1572, du vivant de son père, fit hommage, devant le Parlement de Provence, du fief de

la Motte, de celui de Vaulplane et du quart de la terre de Soleilhas; il n'eut point de postérité, et sa succession ayant été divisée, une partie fut consacrée à la fondation d'un hôpital qui subsiste encore à Roussillon.

2° Michel, qui suit.

XI. Michel FAUQUE, Ecuyer (est le premier qui modifia son nom italien DE FOULCO en celui DE FAUQUE) ; il hérita du quart de la terre de Soleilhas, et épousa noble Damoiselle Delphine AILLAUD, dont il eut :

XII. Gabriel FAUQUE, Ecuyer, Ier du nom, qui fit les guerres des règnes de Henri III et Henri IV. Il épousa Anne DES BAUX, de l'illustre maison des Baux, souveraine de la principauté d'Orange, qui fit entrer dans la famille de son mari, la seigneurie DE JONQUIÈRES, sise dans la principauté d'Orange. De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit;
2° Hierome FAUQUE, Écuyer;
3° Jean-Michel FAUQUE, Prieur de Roussillon.

XIII. François FAUQUE, Écuyer, Seigneur de Soleilhas, entra fort jeune comme officier dans la garde du Roi Henri IV. Il échangea sa terre de Soleilhas, contre le fief de Saint-Sauveur, que son arrière petit-fils possédait encore en 1729, suivant un bail notarié du 17 septembre 1716, et une quittance par devant Ripert, notaire à Roussillon, du 14 novembre 1729. Il épousa, noble Damoiselle Marguerite DE SAINT-MAURICE, des anciens barons de Venasque, suivant acte du 21 octobre 1611, reçu par Bonhomé, notaire à Venasque.

XIV. Gabriel FAUQUE, IIe du nom, seigneur de JONQUIÈRES, co-Seigneur de Venasque et de Saint-Didier, servit longtemps dans les armées du Roi Louis XIII. Il se maria par contrat passé le 16 juin 1638, en la ville de Sisteron, avec Damoiselle Phelippe DE PAPARIN DE CHAUMOND et de CHATEAU-GAILLARD, fille et légataire de Claude Paparin de Chaumond, Seigneur de Château-Gaillard et de Suzanne de Serres, de la ville de Sisteron. Le frère de sa femme était alors évêque de Gap.

Gabriel est le premier qui ait ajouté à son nom celui de JONQUIÈRES, d'un des arrière-fiefs qu'il possédait. Il eut trois enfants :

1° Claude-Joseph qui eut un fils et une fille. Le fils fut prieur du Roussillon, la fille fut mariée à Jacques-Philippe FAUQUE, son cousin germain;
2° Alexandre qui suit :
3° François FAUQUE, prieur du Roussillon.

XV. Alexandre Fauque, Ecuyer, Seigneur de Jonquières « servit sous « Louis-le-Grand, dit Maynier, en qualité d'officier dans la compagnie des « gardes du corps; il suivit le Roi dans ses conquêtes de Flandre, en 1677, « et se signala en présence de Sa Majesté, aux siéges de Valenciennes, de « Cambrai, de Gand et d'Ypres, en 1678. Il servit encore quelques années « dans la maison du Roi après la paix de Nimègue, en 1682, et enfin, il se « retira dans sa terre de Provence après la reddition de Strasbourg et de « Cazal. » Il se maria par contrat passé, le 9 novembre 1683, devant Monier, Notaire royal de Viens, près Forcalquier, avec Demoiselle Thérèse de Monnier, fille de Messire Jacques de Monnier, Avocat en la Cour, Juge en la Baronnie de Viens, et de Marguerite Decorio.

De son mariage il a laissé, outre trois filles, le fils qui suit :

XVI. Jacques-Philippe Fauque de Jonquières, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Jonquières, épousa, par contrat passé devant Gabriel Voulonne, Notaire royal à Roussillon, le 23 février 1711, demoiselle Marie de Fauque, sa cousine germaine, fille de Messire Joseph de Fauque, frère d'Alexandre, Avocat en la Cour, et de Dame Jeanne de Fauque. Maynier fait le plus bel éloge de sa charité. « Il se sacrifia volontairement, dit-il, au service de sa « patrie pendant tout le temps de la peste, dont elle fut malheureusement « affligée. » Il vendit, par suite de ses libéralités, le fief de Saint-Sauveur et les co-seigneuries de Venasque et de Saint-Didier, qu'il tenait de ses aïeux, par succession. Il laissa de son mariage trois fils et deux filles; l'aîné :

XVII. Gaspard-Victor Fauque de Jonquières, Ecuyer, servit comme officier pendant plusieurs années dans le régiment de Nice, puis fut nommé par commission donnée à Versailles, le 26 avril 1748, Conseiller du Roi et premier Consul de la Communauté de Roussillon. Il épousa en premières noces, suivant contrat passé le 25 janvier 1740, devant François Rayolle, Notaire royal à Apt, demoiselle Catherine d'Estienne, fille de feu Messire Antoine d'Estienne de Peyssonnel, Ecuyer de la ville d'Aix, et de Dame Elisabeth de Monnier; et, en secondes noces, en 1741, demoiselle N. d'Eyroux de Pontevès, de la famille des Pontevès, Seigneurs de Gévaudan. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres :

1° Gabriel-Victor Fauque de Jonquières, Chevalier, qui fit plusieurs campagnes en Flandre et toutes les guerres de Corse jusqu'à la soumission entière de cette île à la France, et qui mourut, sans postérité, des suites de ses blessures;

2° Jacques-Philippe, dont l'article suit :

XVIII. Jacques-Philippe Fauque de Jonquières, IIe du nom, né et baptisé le 21 novembre 1748, se consacra, toute sa vie, à l'administration

gratuite des hospices d'Avignon. Le juge du bourg de Roussillon ayant voulu lui contester sa noblesse et ses prérogatives, fut condamné par deux arrêts du Parlement d'Aix, des 4 mars 1779 et 10 janvier 1784. Il a épousé, le 9 novembre 1778, à Avignon, par contrat passé devant Jean-Jacques Poncet, Notaire apostolique et royal, à Avignon, demoiselle Marie-Anne-Françoise-Louise-Eulalie DE CHARLET, fille de Messire Joseph-Hyacinthe de Charlet de Beauregard, auditeur de rote, docteur agrégé de l'Université, et de Dame Françoise-Louise DE MAZELLY. De ce mariage sont nés cinq enfants, dont quatre fils, qui ont fourni chacun un rameau, dont la filiation va suivre, plus une fille. Ces enfants sont .

1° Louis-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES qui suit :
2° Elzéar-Vincent-Paul FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
3° Philippe-Auguste FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
4° Jean-Eugène FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
5° Élisa FAUQUE DE JONQUIÈRES, mariée en premières noces au Comte DE BONADONA, Capitaine au service du Roi de Sardaigne, décoré sur le champ de bataille de la Croix de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Elle a eu de cette union un fils et une fille; et, en secondes noces, à M. DE BRICHE, dont elle n'a pas eu d'enfants.

XIX. Louis-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1782, à Roussillon, embrassa fort jeune la carrière militaire, qu'il fut bientôt obligé de quitter à cause de sa santé. Entré à la Restauration dans les bureaux du Ministère de la Maison du Roi, il fut nommé chef de bureau des pensions et secours. En récompense de ses services, il fut décoré de la Légion d'honneur. Il était également décoré de l'Ordre du Phœnix de Hohenlohe, pour lequel il dut faire les mêmes preuves de noblesse que pour l'Ordre de Malte. De son mariage, en date du 17 octobre 1815, avec noble demoiselle Hortense BRUSLÉ, fille de Messire Antoine Bruslé, capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis et Commandant du quartier de la Grande-Rivière, à l'île Saint-Domingue, avant la Révolution, et de Dame Marie-Anne RASSE, il eut deux enfants :

1° Philippe-Auguste-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 1er décembre 1816;
2° Eulalie FAUQUE DE JONQUIÈRES, mariée au Général D'ALGARRA, Comte de VERGARA.

XIX. Elzear-Vincent-de-Paul FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1785, marié à Stéphanie DE MONNIER D'ARNAUD, fille de M. de Monnier d'Arnaud, qui poursuivi comme noble durant la Révolution, émigra et fut fait officier su-



périeur de cavalerie dans l'armée de Condé, et de Dame N. DE GAUDIN. De ce mariage sont nés :

1° Auguste-Marie-Louis FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 13 décembre 1845;
2° Marie-Joseph Jules FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 21 mars 1848; actuellement Enseigne de vaisseau;
3° Paul-Marie-Louis FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 21 juin 1850, actuellement Enseigne de vaisseau;

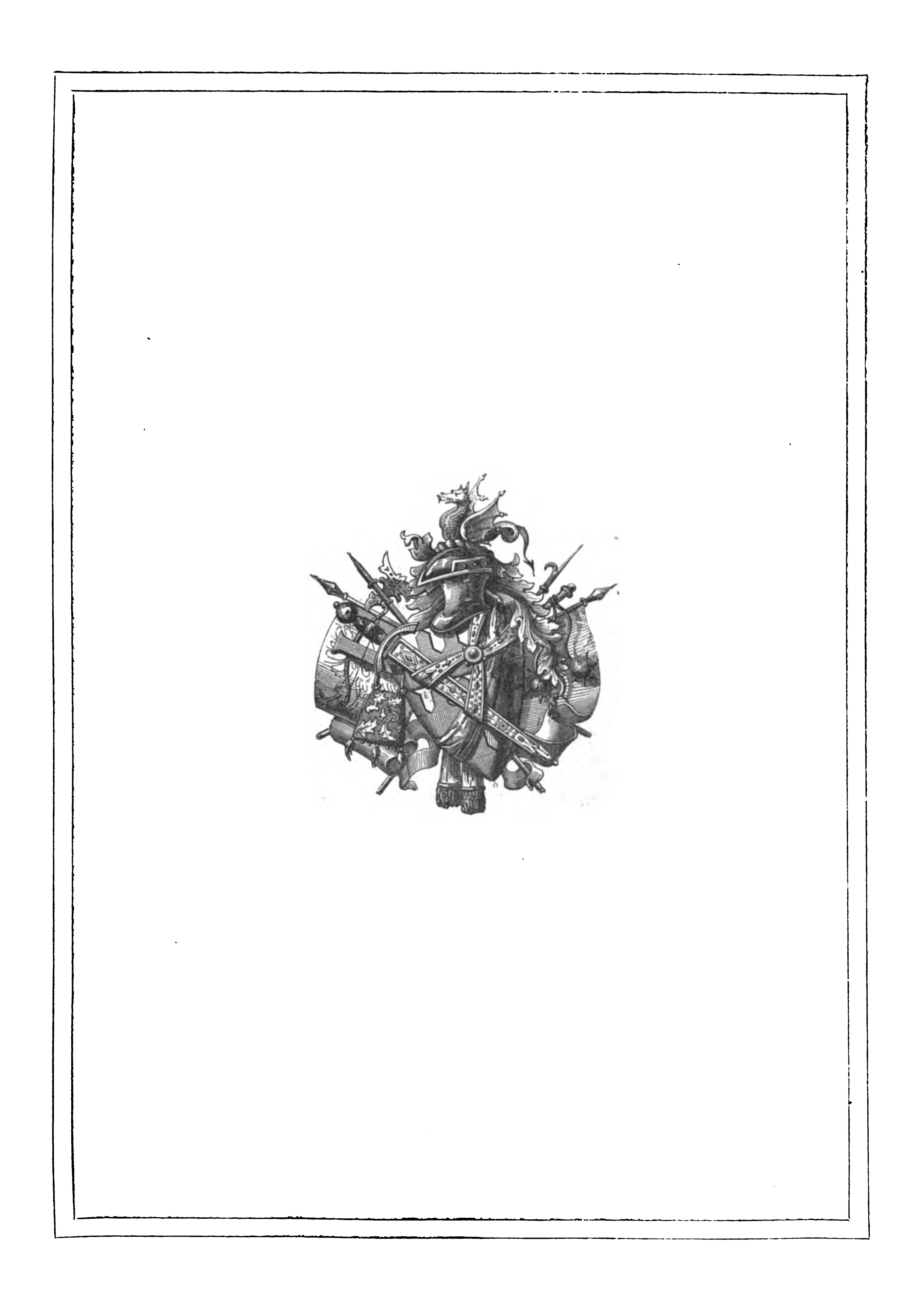
XIX. Philippe-Auguste FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1787, élève de marine, assista à la bataille de Trafalgar, y fut fait prisonnier et resta comme tel dix ans en Angleterre. A sa rentrée en France, il épousa demoiselle N. GRAEB, dont il eut le fils qui suit :

Amédée FAULQUE DE JONQUIÈRES, né le 3 septembre 1821, qui a demandé l'autorisation d'écrire son nom FAULQUE au lieu de FAUQUE, que portait son acte de naissance. Il est mort et a laissé un fils et une fille :

XIX. Jean-Baptiste-Eugène FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1789, élève de marine, assista, comme son frère, à la bataille de Trafalgar, y fut fait prisonnier, et resta comme tel dix ans en Angleterre. Rentré en France, il épousa mademoiselle Elisa DE BRICHE, dont il eut trois fils, savoir :

1° Jean-Philippe-Ernest DE FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 3 juillet 1820; Contre-Amiral, commandeur de la Légion d'honneur, connu par ses savants travaux de mathématiques;
2° Amable-André DE FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 26 avril 1827, Capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort à l'âge de 43 ans, laissant quatre fils et une fille;
3° Paul-Elzéar FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 17 avril 1838, Lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur.





DE FERROUIL DE MONTGAILLARD

LANGUEDOC

BARONS DE LAURENS ET DE FOUSILLOUS ; SEIGNEURS DE SAINT-SERNIN, DE SAUVANES, DE SEILLES OU DE SELLES, D'AJAC, DE MONTGAILLARD, PALMES, DONAZAC, ETC.



ARMES POUR LA BRANCHE AÎNÉE : *De gueules, à trois verroux d'argent posés 2 et 1, et deux étoiles d'or en chef.* — COURONNE : *de baron.* SUPPORTS : *deux sauvages.*


La maison DE FERROUIL, au diocèse de Béziers, dont le nom s'est écrit anciennement DE FEROL et DE FERROUL (en latin *Ferrolli*), est l'une des plus anciennes et des plus marquantes du Languedoc, tant par ses alliances, que par l'importance des fiefs qu'elle a possédés, et ses services militaires.

Elle a possédé les baronnies de Laurens et de Fousillous, et les fiefs d'Ajac, de Saint-Sernin, de Seilles ou de Selles, de Sauvanes, de Palmes, de Donazac, de Montgaillard, etc., qui ont servi à distinguer ses différentes branches.

Ainsi qu'il est arrivé pour les familles dont les noms se terminent en *ouil*, le nom a pris indistinctement l'orthographe de FERROL, FERROUL, puis FERROUIL (1); c'est cette dernière orthographe qui a prévalu.

Elle a produit entre autres personnages marquants : deux chevaliers de Malte ; plusieurs capitaines de cavalerie ; un lieutenant-colonel ; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; des représentants de la noblesse aux États-Généraux de 1789, etc.

Ses alliances ont été prises dans les maisons les plus nobles de France, parmi lesquelles nous citerons celles de : de Gout, de Mons, de Montredon, de Lordat-Castaignac, du Pac de Badens, de Mansencal de Grepiac, d'Aymier d'Arques, de Polastron de la Hylière, de Gruel, de Mirepoix, de Narbonne-Caylus, de Gep, de Casteras, de Moret, de Thezan, de Berenger des marquis de Montmouton, de Benevent, Fabre barons de la Tude, de Thurey, de Lavit, de Nigri de Clermont, de Valat de Lespignan, de Sambucy de Vandelobres, de Delmas, de Pousaire, de La Grange, d'Ischey de la Bastide, de Rey de Vissec, de Cuzenac, de Muchambled, etc.

Cette maison s'est divisée en trois branches principales, savoir :

1° La PREMIÈRE BRANCHE des BARONS DE LAURENS et DE FOUSILLOUS qui n'est plus représentée que par une femme ;

2° La SECONDE BRANCHE des DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, actuellement existante ;

(1) A l'appui de notre dire, nous citerons les familles FENOUIL, GEROUIL et MAROUIL, dont les noms se sont écrits jadis FENOUL, GEROUL et MAROUL.

3° Et la TROISIÈME BRANCHE des DE FERROUL et DE SEILHES OU DE SELLES, éteinte. A cette branche appartenaient Gabriel DE FERROUL, chevalier de Malte, qui testa le 13 avril 1629 en faveur de sa nièce, noble Gabrielle DE FERROUL qui avait épousé Louis DE MONS, chevalier de Malte, page de Louis XIII, capitaine de 100 lances et mestre de camp, lequel fut choisi par le roi, en 1641, pour être sous-gouverneur de Louis XIV. (LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, tome X, folios 643 et 644.)

Léonore DE FERROUL DE SEILHES OU DE SELLES, fut mariée en 1590, à Bernard DE MONTREDON, seigneur de Montrabech, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'infanterie; leur fille Gabrielle DE MONTREDON, fut mariée, par contrat du 2 août 1607, avec Jean-Pierre DE CASTERAS, seigneur baron de Sournia, capitaine du château *de Quéribus*, lequel fut substitué aux noms et armes DE MONTESQUIOU par le testament de sa mère du 10 février 1594. (LAINÉ, *Archives de la noblesse*, tome IV.)

Odet DE FERROUL, écuyer, seigneur de Selles ou de Seilhes, fut marié à Anne DE LORDAT-CASTAIGNAC, dont il eut :

1° Madeleine DE FERROUL DE SEILHES, qui fut mariée, par contrat du 8 mai 1583, avec Jean-François DU PAC, écuyer, seigneur de Badens, de l'illustre maison des DU PAC DE BELLEGARDE, du diocèse de Limoux en la généralité de Montpellier, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par Monsieur de Besons, intendant du Languedoc, le 10 décembre 1668. Elle fit une donation le 24 mars 1632, étant veuve, en faveur de Louis DU PAC, seigneur de Maserolles, son fils;

2° Odet DE FERROUL, écuyer, seigneur de Seilhes ou Selles, marié à Gabrielle DE MANSENCAL DE GREPIAC, fille de Jean de Mansencal, gouverneur de Montpellier, dont il a eu deux filles :

A. Germaine DE FERROUL, DE SEILHES, mariée à Pierre-Jean D'AYMIER, seigneur d'Arques en l'élection de l'Ile-Jourdain, dont le fils, Charles d'Aymier d'Arques, fut reçu chevalier de Malte de minorité en 1651; elle fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général du roi*, en vertu de l'édit du 20 novembre 1696. Ces armes sont ainsi blasonnées : *d'azur, à un cadenas d'or, et un chef d'or, chargé de trois fleurs de lis de sable.* (Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale.)

B. Françoise DE FERROUL DE SEILHES, mariée le 11 septembre 1629, à Louis DE POLASTRON DE LA HYLIÈRE, lieutenant-colonel du régiment de Piémont (*Armorial du Languedoc*, par Laroque), dont le fils, Gabriel DE POLASTRON, fut grand maître de Malte



en 1646. (Dans ses preuves le nom de son père est écrit indistinctement FERROIL et FERROUIL).

3° Jeanne DE FERROUL DE SEILHES, épouse de Charles DE GRUEL, baron de Calmont, dont la fille, Marie DE GRUEL, fut mariée le 31 juin 1639, à Toulouse, avec Jean DE LORDAT, marquis de Lordat, seigneur baron de la Cazenave, de la Bastide, etc. (LAINÉ, *Archives de la noblesse*, tome VI.)

La filiation authentique établie par le jugement de maintenue de noblesse de 1668, remonte à :

FILIATION

I. Jean DE FERROUIL, écuyer, vivant en 1490, qui reçut une reconnaissance de l'archiprêtre d'Ajac, le 12 février 1502, il fut père de :

II. Bertrand DE FERROUIL, écuyer, qui épousa Marguerite DE MIREPOIX, dont il eut :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Gaston DE FERROUIL, qui épousa le 27 février 1540, Jacquette DE FOUSILLOUS ;
3° Catherine DE FERROUIL ;
4° Jacques DE FERROUIL, auteur de la BRANCHE DE MONTGAILLARD, dont l'article viendra ci-après.

III. Guillaume DE FERROUIL, écuyer, seigneur d'Ajac et de Fousillous, par substitution de Guillaume de Fousillous, son beau-frère, faite à son profit par testament du 6 octobre 1562, à la charge par ce dernier de porter les *armes* de Fousillous ; (on n'a pas pu retrouver ses armoiries, qui n'ont sans doute été jointes à celles DE FERROUIL que pendant une seule génération).

Il épousa le 8 octobre 1581, Marquise DE NARBONNE, fille de Claude Narbonne-Caylus, seigneur et baron de Feugères et de Lunas, marié, le 21 juin 1544, à Marquise DE GEP DE FOS. Cette maison de Narbonne-Caylus a donné un amiral de France, en 1353, et a pris son origine dans la maison de Lara, une des plus illustres d'Espagne, issue des anciens comtes de Castille.

Il eut deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Marc-Antoine DE FERROUIL, capitaine au régiment de Normandie en 1622, et dans celui de Serignan en 1630.

IV. Jean DE FERROUIL, écuyer, seigneur de Fousillous et de Laurens, capitaine au régiment d'Annonay en 1621, et de Languedoc en 1636, avait épousé le 25 janvier 1612, Anne DE GEP DE SAUVIAN, fille d'Antoine de Gep, seigneur

de Sauvian et de Ginestet, commandant les gens d'armes de Damville, premier viguier de Béziers, et de Catherine de Moret.

Elle était sœur de Jacques Gep, seigneur de Ginestet, mestre de camp des armées de Piémont, mort à Béziers en 1673. Jean DE FERROUIL rendit hommage au roi de ses terres et seigneuries le 8 août 1634. Il fit son testament le 1er février 1653. (Voir la notice ESPIC DE GEP DE GINESTET, dans ce volume.)

Il eut de cette union :

1° Jean-Gabriel, qui suit ;
2° Pierre-Paul DE FERROUIL, seigneur de Montgaillard et de Saint-Sernin, maintenu avec son frère, Jean-Gabriel ;
3° Jean DE FERROUIL, seigneur de Sauvanès, colonel du régiment de Languedoc, tué dans une affaire pour le service du roi, près Maras, en Espagne ;
4° Pierre DE FERROUIL ;
5° Jeanne DE FERROUIL.

V. Messire Jean-Gabriel de FERROUIL, chevalier, BARON de Laurens et de Fousillous, seigneur de Sauvanès, d'Ajac et autres lieux, fut successivement capitaine au régiment de Brezé en 1636, lieutenant-colonel au régiment de Languedoc en 1652 et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 28 mai 1639. Il reçut la même année un certificat du maréchal de Schomberg.

Il épousa le 5 septembre 1638, Anne DE THEZAN, fille de Charles de Thezan, baron de Luc, seigneur de Saint-Geniès, Montblanc, Valros, et d'Antoinette de Berenger, des marquis de Montmouton, dame et baronne de Pérignan, aujourd'hui Fleury, et de Caussiniojouls, qui, étant veuve, testa le 25 octobre 1635.

Jean-Gabriel DE FERROUIL fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et son fils Henri (ses deux autres fils étant à la guerre), par jugement souverain du 14 janvier 1669.

Il est fait mention, dans la même maintenue, de Jacques DE FERROUIL, seigneur de Montgaillard, de la branche de ce nom, dont la filiation est rapportée ci-après.

Jean-Gabriel DE FERROUIL mourut le 22 juillet 1699, ayant eu de son mariage les trois enfants ci-après :

1° Gaston DE FERROUIL, lieutenant de la Cornette blanche, qui fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672 ;
2° Henri DE FERROUIL, mort jeune ;
3° Barthélemy, qui suit.

VI. Barthélemy DE FERROUIL, baron de Laurens et de Fousillous, lieutenant de la Cornette blanche, se retira du service, par ordre de son père, après que son frère eut été tué en 1672. Il épousa Élisabeth DE LAVIT et mourut le 10 août 1715. Il laissa de son mariage :

1° Henri, qui suit ;
2° Barthélemy DE FERROUIL, ancien capitaine de dragons, au régiment royal, chevalier de Saint-Louis.

VII. Henri DE FERROUIL, chevalier, baron de Laurens et de Fousillous, marié à Élisabeth-Victoire NIGRI DE CLERMONT.

De ce mariage sont nés :

1° Henri-Barthélemy DE FERROUIL, né le 20 juillet 1748;
2° Pierre-François-Frédéric, qui suit ;
3° Élisabeth DE FERROUIL, née le 3 octobre 1752 ;
4° Victoire-Geneviève DE FERROUIL, mariée au baron FABRE DE LA TUDE.

VIII. Pierre-François-Frédéric DE FERROUIL, baron de Laurens et de Fousillous, premier lieutenant des gardes du corps de Monsieur, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, assista à l'assemblée générale de la noblesse tenue en la sénéchaussée de Béziers, le 16 mars 1789. Il fut marié, par contrat du 27 avril 1783, à Louise-Catherine DE SAMBUCY, fille de Jean-François DE SAMBUCY DE VANDELOBRES, et de Françoise d'Ischey de la Bastide, mort en 1816.

Il a eu de son mariage :

1° Marie-Jean-Victor-Frédéric DE FERROUIL ;
2° François-Henri-Gaston, qui suit.

IX. François-Henri-Gaston DE FERROUIL, baron de Laurens, né à Laurens, le 15 octobre 1785, fut marié en 1811 à Marie-Louise-Charlotte REY DE VISSEC, fille de François-Antoine-Michel Rey de Vissec et de Caroline-Julie REY de Vissec ; il est mort le 10 décembre 1864.

Il a eu de ce mariage :

1° Elisa DE FERROUIL ;
2° Hortense DE FERROUIL ;
3° Henri-Michel-Charles-Frédéric-Gaston, qui suit :

X. Henri-Michel-Charles-Frédéric-Gaston DE FERROUIL, chevalier, baron de Laurens, né le 10 décembre 1819, a épousé, le 15 novembre 1841, Marie-Anaïs BALDY et est mort le 9 septembre 1856. Il n'a laissé qu'une fille :

Marie-Mathilde DE FERROUIL, qui possède et habite actuellement le château de Laurens.

BRANCHE

DE

FERROUIL DE MONTGAILLARD



ARMES POUR CETTE BRANCHE : *De gueules, à deux monts de sable en pointe, surmontés de trois verroux d'argent posés 2 et 1, et en chef trois étoiles d'or rangées.*

La seigneurie de MONTGAILLARD, aujourd'hui commune de Montgaillard, canton de Tuchan, arrondissement de Carcassonne, appartenait primitivement aux seigneurs de Pierreperture. Elle fut confisquée après la croisade de 1209, et partagée plus tard par le roi Saint Louis entre les deux maisons d'Aban et de Thurey, Lambert de Thurey, dont le nom latin, *Thureio*, a été indistinctement traduit par *Touri*, *Thury*, *Thurey* et *Thurin*, fut le compagnon de Simon de Montfort. En récompense de ses nombreux services, celui-

ci le dota de nombreuses seigneuries et gouvernements, tels que : Limoux, dont le nom resta à la famille, Puicherie, Saissac, Montgaillard, etc. Plus tard, Odo Cocus, sénéchal de Carcassonne, assigna, par ordre du roi Louis IX, à Béatrix, sa veuve, et à ses deux enfants, Lambert II et Simon de Thurey, 1,500 livres de revenus sur les lieux de Saint-Couat, Villelongue, Tournebouch, Barleianes, Antugnac, etc. C'est à cette puissante famille, comptant parmi ses membres un grand sénéchal de Provence, entre autres personnages remarquables, que s'est alliée la famille DE FERROUIL, de concert avec les des Voisins, de Narbonne, comtes de l'Ile-en-Jourdain, barons de Rieux, barons de Taleyrand, de Joyeuse, de Brettes et autres.

La branche DE FERROUIL DE MONTGAILLARD commence à :

III. Jacques DE FERROUIL, chevalier (troisième fils de Bertrand DE FERROUIL et de Marguerite DE MIREPOIX), épousa : 1° le 29 novembre 1566, Marguerite DE THUREY, dame de Montgaillard, qui lui apporta en dot la terre de Montgaillard ; 2° le 14 mars 1594, Hélène DE VALAT DE LESPIGNAN.

De ces deux mariages il a eu entre autres enfants :

1° Pierre-Paul, qui suit ;
2° Jean-Gabriel DE FERROUIL ;
3° Pierre DE FERROUIL ;
4° Jeanne DE FERROUIL ;
5° Paul DE FERROUIL, marié, le 14 juillet 1622, à Marguerite DE POUSAIRE.

IV. Pierre-Paul DE FERROUIL, chevalier, seigneur de Montgaillard et de Saint-Sernin, épousa, en 1628, Marguerite DE GEP DE GINESTET ; il transigea en 1666, avec son frère Jean-Gabriel, et agit en 1691, comme procureur général de noble Gabriel DE FERROUIL, seigneur de Saint-Sernin, son fils, et héritier de feue Marguerite de Gep de Ginestet, sa mère (Extrait des Minutes des notaires de Villeneuve-lès-Béziers).

V. Gabriel DE FERROUIL, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, épousa, vers 1650, Marie DE GOUT, sœur de Catherine de Gout, mariée à Jean Fabry, de Béziers, dont la fille fut mariée, le 31 décembre 1639, avec Balthazar de Mons, écuyer, seigneur de la Capelle, près Béziers, capitaine de cent hommes d'armes d'infanterie et gouverneur de la forteresse d'Aquapendente, en Savoie. La Maison de Gout a produit le pape Clément V, trois cardinaux et un évêque. (d'HOZIER, *Registre* 3.) Il eut de ce mariage :

VI. Jean de Ferrouil de Montgaillard, chevalier, seigneur de Palmes, marié à Jeanne de Cuzenac, qui fit le partage de ses biens, par acte du 9 août 1726 (Minutes des notaires de Villeneuve-lès-Béziers) entre ses deux fils rapportés ci-après.

1° Pierre, qui suit ;
2° Martin de Ferrouil, seigneur de Donazac,

VII. Noble Pierre de Ferrouil de Montgaillard, chevalier, fut marié, en 1726, avec Marie de Delmas, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Marie de Ferrouil, née le 23 mai 1727 ;
2° Jean-Pierre de Ferrouil, né en 1732, mort le 3 septembre 1739 ;
3° Jean, qui suit ;
4° Jean-Baptiste de Ferrouil, né le 28 mars 1736, mort le 10 août 1737 ;
5° Etienne de Ferrouil, né le 26 octobre 1738 ;
6° Marie-Jeanne de Ferrouil, née le 5 avril 1743, mariée à Etienne-Aphrodise Ponderous.

VIII. Messire Jean de Ferrouil de Montgaillard, chevalier, né à Villeneuve-lès-Béziers, le 28 mars 1736, a épousé, en 1756, noble demoiselle Marguerite de la Grange, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Baptiste-Jean-Martin-François-Siméon de Ferrouil de Montgaillard, né le 18 janvier 1758, mort le 18 août 1759 ;
3° Palmette de Ferrouil de Montgaillard.

IX. Noble Jean-Baptiste de Ferrouil de Montgaillard, chevalier, né le 1er mars 1760, assista avec son père à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers, tenue le 16 mars 1789, pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale; il a épousé : 1° le 25 janvier 1783, Claire-Marguerite-Françoise Amat; 2° en 1816, Jeanne-Marceline Abauzit.

Du premier lit sont nés :

1° Gratien de Ferrouil de Montgaillard, né en 1785, chanoine honoraire du chapitre de Carcassonne, vicaire général de l'évêché de Saint-Claude, historien, mort à Dortan, département de l'Ain, arrondissement de Nantua, le 5 décembre 1857 ;
2° Gaston de Ferrouil de Montgaillard, officier dans les armées du roi Charles X, ensuite capitaine de gendarmerie royale, marié à mademoiselle de Muchambled ;

3° Auguste DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, marié en 1819 à demoiselle BESSIÈRE, fut père de :

A. Gratien DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né en 1820, qui a épousé, le 23 septembre 1863, Cœlina ARRIBAT, qui l'a rendu père de :

AA. Etienne DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né à Laurens, le 23 février 1866.

4° Ferdinand DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, recteur de l'Académie d'Orléans, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Marie-Louise DE LAVIE, dont il a eu deux enfants :

A. Paul DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, marié à Mademoiselle TIMON-DAVID;

B. Marie DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée, en 1865, avec M. FEYTAUD, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur;

5° Noémi DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée à M. AYMARD;

6° Adèle DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, mariée à M. ANDRIEUX, receveur principal à Montélimart;

7° Frédéric DE FERROUIL DE MONTGAILLARD.

Et du second lit :

8° Narcisse, qui suit;

9° Béatrix DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, née en 1817, décédée en 1881;

10° Alix DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, née en 1819 et décédée en 1864 à Villeneuve-lès-Béziers.

X. Narcisse DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, né le 17 juillet 1822, a épousé le 24 juin 1848, demoiselle Urbine MIJOULET, dont il a eu le fils qui suit.

XI. Henri DE FERROUIL DE MONTGAILLARD, avocat, né le 29 avril 1851, a épousé, le 19 juin 1881, demoiselle Albanie MIGNARD, fille de Thimothée Mignard et de Claire Turcy, qui possèdent et habitent le château de la Motte, près Marcorignan (Aude.)

De ce mariage est née une fille :

Henriette-Claire-Marguerite-Marie, née le 3 octobre 1881.

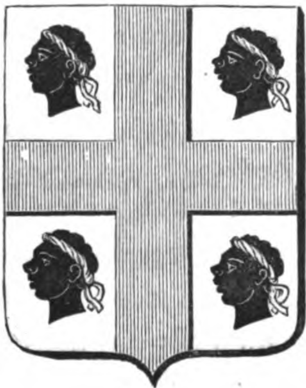
Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.



DE FINFE

VERMANDOIS ET CHAMPAGNE





ARMES : *D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de Maures de sable, tortillées du champ.* — Aliàs : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de Maures de sable, tortillées du champ.* (*D'Hozier, Manuscrit, Bibl. Nat.*) — COURONNE : *de marquis.* — SUPPORTS : *deux ours.*



FAMILLE originaire du Vermandois, établie dans la seconde moitié du XVe siècle en Champagne, où elle a possédé les fiefs et seigneuries de : Les Cômes, Arzillemont, Escannevelle, la Grangette, Autrecourt, Montigny, Tailly, Thénorgues, Létanne, Bussy-lez-Séchault, la Folie, Oches, Saint-Pierremont, Fontenois, Grimansart, Châtillon-sur-Bar, Tourteron, le Plain, Gratreuil, etc.

Alexandre DE FINFE, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, vivait en 1470.

François DE FINFE, écuyer, seigneur du fief de la Grangette, aide de camp de M[r] de Bussy de Rabutin, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du Conseil d'État, rendu à Saint-Germain-en-Laye, le 20 octobre 1672.

Claude DE FINFE, écuyer, mousquetaire de la garde ordinaire du roi, et Pierre DE FINFE, écuyer, coseigneurs des fiefs de la Grangette et de la Folie, furent maintenus en leur noblesse par arrêt du 2 novembre 1752, rendu à Troyes par de Barberie, intendant de Champagne.

Cette ancienne famille d'épée a donné sans interruption, depuis et avant 1553, jusqu'au licenciement de l'armée de Condé, en 1801 : des hommes d'armes des ordonnances du Roi, des capitaines de compagnies de gens de pied, des chevau-légers, des mousquetaires, des gardes du corps, des capitaines de cavalerie, des cavaliers nobles et des chasseurs nobles aux armées de Bourbon et de Condé, des chevaliers de Saint-Louis, etc. :

Elle s'est alliée directement aux : de Saint-Estienne, de Fleury, des Androuins, de Villelongue, de Valroy, de Savigny, de Dorlodot, de Saint-Vincent, de Dermy, du Puis de Louvercy, de Chartongne, de Beaumont, du Parge, de Labessière, O'More, des Saulx de Roucy, Decamps, Griffon, de Bouzonville, Le Blanc, de Cugnon de Sévricourt, de Ponsort.

Chef actuel : Louis-Charles-Marie-Auguste, Baron DE FINFE, né à Saint-Omer, le 18 mars 1850, ancien zouave pontifical, fils de feu Louis DE FINFE et de Noémi DE PONSORT, et petit-fils de feu Pierre-Jean, Baron DE FINFE, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 16174-4

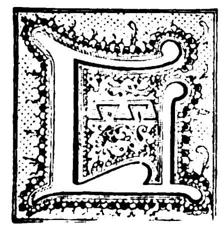
FLAMEN D'ASSIGNY

NIVERNAIS





Armes : *d'azur, à deux lions rampants d'or posés en fasce.* — **Couronne** : *de Marquis.* — *Aliàs : d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois flammes du même, 2 en chef et 1 en pointe.* — (Armorial officiel de 1696.)



La famille FLAMEN D'ASSIGNY est originaire du Nivernais, où elle est connue depuis le XIVe siècle. En effet, Hugues et Huguenin Flamen, étaient Échevins de Nevers en 1367 et 1389. Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Jehan Flamen, Archer de la porte de la garde du Roi, en 1588, qui eut de son union avec Hencoire Le Noir :

II. Jean Flamen, IIe du nom, qui exerça l'art de la médecine à Nevers dans les dernières années du XVIe siècle. Il épousa Claude Bourgoing, qui le rendit père de :

1° Étienne, qui suit;
2° Guillaume FLAMEN, Avocat, Echevin de Nevers, en 1657, marié à Elisabeth LE CLERC, dont un fils :
a. Guillaume FLAMEN DU COUDRAY, Sieur de la Chassaigne, Lieutenant de l'artillerie de France au département de Bourgogne, et Chevalier de Saint-Louis, marié à Marie MAHY, dont un fils : Gilbert FLAMEN DE CUJAS, Trésorier de France à Bourges, et trois filles mariées dans les familles RAPINE DE SAINTE-MARIE, GILBERT DE VIRY et GODIN DE LA JONCIÈRE.

III. Etienne FLAMEN fut, comme son père, médecin à Nevers et élu Echevin de cette ville en 1624. Il épousa Jeanne DE FAVARDIN, dont :

IV. François FLAMEN, médecin à Nevers, fut élu Echevin de cette ville, en 1671. Il eut de son union avec Marie MILLET, deux enfants :

1° Jean-Claude, qui suit;
2° François FLAMEN, prêtre, Chanoine de l'église cathédrale de Nevers.

V. Jean-Claude FLAMEN D'ASSIGNY, Ier du nom, Avocat en parlement, Conseiller du Roi, Receveur des décimes du diocèse de Nevers, Contrôleur des deniers patrimoniaux de ladite Election, épousa, en 1704, Catherine MAHY, de laquelle :

1° Jean-Claude, qui suit;
2 Gilbert-François FLAMEN D'ASSIGNY, Avocat en parlement, père de deux filles décédées sans alliances;
3° Louise-Catherine FLAMEN D'ASSIGNY, femme d'Auguste DE GODEFROY, Capitaine au régiment de Chartres, infanterie, et Chevalier de Saint-Louis.

VI. Jean-Claude FLAMEN D'ASSIGNY, IIe du nom, Avocat en parlement, puis Maître en la Chambre des Comptes de Nevers, s'allia, en 1749, à Louise DE PRISYE, de laquelle il laissa :

1° Jean-Claude, qui suit;
2° Gilbert FLAMEN D'ASSIGNY, Ministre plénipotentiaire de Louis XVI à la Cour de Bavière, en 1789, Colonel du génie et Directeur des fortifications de Paris, en l'an X, Sous-Gouverneur des Pages de Napoléon Ier, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, avait épousé Henriette BOURGEOIS DE MOLÉRON, dont :
a. Ariel FLAMEN D'ASSIGNY, Capitaine des frégates du Roi, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Alger, en 1845;
b. Benjamin FLAMEN D'ASSIGNY, né en 1800, Directeur des poudres et salpêtres, Chevalier de la Légion d'honneur.

VII. Jean-Claude FLAMEN D'ASSIGNY, IIIe du nom, seigneur de Sury-en-Vaux, de la Motte, de la Forest et des Chaumes, Ecuyer, auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, se maria, en 1780, avec Angélique-Agnès-BARTHELEMONT-SORBIER ; il est mort en 1827, laissant deux enfants :

1° Henri-Jean, qui suit ;
2° Frédéric-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier supérieur d'artillerie, mort sans enfants de Victorine BOURGOUIN DE LA BAUME, son épouse.

VIII. Henri-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Membre du Conseil général de la Nièvre, est décédé, en 1865, ayant eu de son union, contractée en 1827, avec Louise-Jeanne BELLON DE CHASSY :

1° Frédéric-Louis, qui suit;
2° Henri-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Chef de bataillon dans l'armée territoriale, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1859, à Caroline du Verne, dont il a eu :
A Louis; *B* Frédéric; *C* Hubert; *D* Marie-Thérèse; *E* et Gibert FLAMEN D'ASSIGNY, nés en 1860, 1862, 1867, 1870 et 1874.

IX. Frédéric-Louis FLAMEN D'ASSIGNY, Chef de bataillon dans l'armée territoriale, a épousé, en 1858, Anne-Amélie DU PUY ; il habite le château de Sury (Nièvre), et a pour enfants :

1° Henri FLAMEN D'ASSIGNY, né 1863;
2° Isabelle FLAMEN D'ASSIGNY, née en 1860;
3° Jeanne-Marie FLAMEN D'ASSIGNY, née en 1872.

DE FLAYELLE DE XANDRIN

FLANDRE, HAINAUT, LORRAINE

BARONS DE BOURDONCHAMP, SEIGNEURS D'ELMOTTE OU DE LA MOTTE



ARMES : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, qui est* DE *XANDRIN ; aux* 2 *et* 3, *d'or, au casque de sable, la visière baissée, qui est* DE *FLAYELLE.* (*Voyez le* Dictionnaire de la Noblesse de Courcelles, *et l'*Armorial de Riestap.) — *L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



A famille DE FLAYELLE DE XANDRIN, dont on trouve le nom orthographié indistinctement dans les chartes et documents historiques FLAEL, FLAIEL, FLAYEL et même FLAIAUS, est originaire de la Flandre et du Hainaut, et connue de toute ancienneté dans ces deux provinces, ainsi que l'attestent des chartes des années 1178, 1189, 1270, 1272, 1302 et 1496, dont plusieurs qualifient Chevaliers divers de ses membres, et leur attribuent la particule.

Au nombre des alliances marquantes qu'elle a contractées, il faut citer celles de Xandrin, dont le nom et les titres de noblesse lui ont été reconnus par lettres patentes des Ducs de Lorraine de l'année 1633, ainsi qu'on le verra plus loin; puis celles de Husson, Genin, d'Oison, Cousin, de Bissardon de la Blanchonnière, de Carnes d'Embrechies, de Beaumont, Chavanne, etc.

Le plus ancien personnage connu par les Chartes et les documents historiques est :

1178. — Pierre DE FLAYEL ou FLAEL, Chevalier, lequel tenait en fief de Henri, Comte de Grandpré, la dîme de Mont-Saint-Remy. (*Voyez Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicaise, collection de Dom Villevieille à la Bibliothèque nationale.*)

1189. — A la même époque vivait Hugue FLAYEL ou FLAEL, du Metz, lequel fut présent avec Alard de Croisilles, Jean de Waencourt, Garnier de Bailleul, et autres gentilshommes, à une charte octroyée l'an 1189, par Hilbert, Seigneur de Carency. (*Manuscrit coté* 19,099 *de la Bibliothèque royale de Bruxelles.*)

1270. — Un siècle plus tard vivait Jean FLAYEL, ou FLAIAUS, d'Anes, Chevalier, qui conjointement avec Gilles de Neuville, Wautier de Ranssart, Willaume de Blaireville, aussi Chevaliers, ratifia la vente de quelques terres sises à Saint-Vaast, faite par Florent de Bailleul, et Dame Agnès, sa femme, par lettres du mois de mars 1270. (*Idem, folio* 206.)

Les guerres continuelles dont la Flandre fut le théâtre durant les XIVe, XVe et XVIe siècles, ne permettent d'établir la filiation de cette famille qu'à partir des premières années du XVIIe siècle, époque à laquelle vivait Jean FLAYEL, qui suit :

FILIATION

I. Jean FLAYEL, Lieutenant du receveur des finances du bureau des ville et prevôté de Briey, en Lorraine, né vers 1560, avait épousé noble damoiselle Jeanne DE XANDRIN, fille de noble Christophe DE XANDRIN, vivant en 1606, et dont les armes étaient : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* (*Voir le* Nobiliaire de Lorraine *de Dom Pelletier.*)

Jean FLAYEL laissa le fils qui suit :

II. Noble Jean Christophe FLAYEL, aliàs FLAYELLE, Ecuyer, Avocat près la Cour de Saint-Mihiel, fut le premier de la famille qui modifia l'orthographe ancienne de son nom.

Par lettres de Charles, Duc de Lorraine, datées de Nancy, le 7 février 1633, il obtint permission pour lui et ses descendants, en vertu de la coutume de Bar, de reprendre et porter *titres, rang, degré et qualité de noblesse de sa mère,* Jeanne DE XANDRIN (1). (*Dom Pelletier, Nobiliaire et armorial de Lorraine,* page 245.)

Nous croyons devoir donner *in extenso* la copie de ces lettres patentes si importantes pour la famille DE FLAYELLE :

« CHARLES, par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine, Marchis, Duc de « Calabre, Bar, Gueldres, Marquis de Pont-à-Mousson, et de Nomeny, Comte « de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc. A tous ceux qui ces pré- « sentes verront, salut. Notre Sire et bien aimé Jean-Christophe FLAYEL, « fils de Sire Jean FLAYEL, de Briey, vivant Lieutenant en la Recette dudit « lieu, nous a fait très-humblement supplier lui vouloir permettre de prendre « les titres et qualité de noblesse provenant de l'extraction et naissance de « Damoiselle Jeanne DE XANDRIN, sa mère, et en force et conséquence de ce, « lui attribuer les droits, jouissance et possession des immunités et préro-

(1) Les Ducs de Lorraine autorisèrent la noblesse *utérine*, c'est-à-dire *le droit d'hériter de la noblesse de sa mère*, à la condition que les enfants, pour reprendre la noblesse du côté de leur mère, seraient obligés de renoncer au profit du fisc, à la succession du père; encore fallait-il que le prince confirmât cette reprise par lettres patentes. Parmi les familles qui ont obtenu des lettres patentes des Ducs de Lorraine, portant la faveur de suivre la noblesse et de prendre les armes de leur mère, on remarque entre autres : celles de *Bertignon d'Audenet, Didelot, Dumont, Fabvier, Le Gouverneur, Husson, de la Haye, de Mazas, Mayart, Parent, de Rheims et Saulnier*, etc.



« gatives qui en dépendent, en vérifiant par lui préalablement ladite extrac-
« tion, et renonçant, ainsi qu'il offrait, à la succession paternelle suivant le
« bénéfice de ce à lui acquis et introduit par les coutumes de notre duché de
« Bar, dont ledit Briey dépend; offrant au surplus de rendre tous devoirs
« afférents en tel cas, tant pour la qualité de noble, qu'il se peut assumer
« intimement et réellement, que tous autres qu'il peut se trouver obligé
« comme notre très-humble et fidèle serviteur, suivant les sentiers et ves-
« tiges que ses ayeux et bisayeux du côté maternel, tous *nobles* et *gens re-*
« *levés* lorsque vivants lui ont avec honneur, los et mérites véritablement
« frayés et tracés. Ce que par nous entendu, nous envoyâmes ladite requête
« à notre très-cher et féal Conseiller d'Etat et Maréchal de Barrois, le sieur
« Baron d'Esne, pour entendre et examiner le contenu en icelle, et nous en
« faire et adresser ample et fidèle rapport par écrit qu'il nous enverrait avec
« avis. Car si vient aux fins que le tout vu et rapproché en mon Conseil être
« par après par nous ordonné, selon que verrons être bon à faire par justice
« et raison. A quoi ledit sieur Maréchal satisfaisant, il nous a averti que ledit
« sieur FLAYEL a produit entre les mains de notre amé et féal hérault d'armes
« Jean CALLOT, les pièces ci-après mentionnées et à lui envoyées par ledit
« hérault, qui serviront de rapport et au moyen de quoi il lui serait suffi-
« samment apparu de la qualité et extraction dudit FLAYEL, étant partant
« d'avis que nous pouvons lui accorder les fins de sa demande, et lui en
« octroyer nos lettres patentes à ce requises et nécessaires. Attendu que ledit
« hérault d'armes a remis lesdits titres pour preuves de l'extraction dudit
« FLAYEL, en quoi faisant il aurait donné commission au Substitut de mondit
« Procureur Général de Barrois, à Briey, aux fins d'entendre tous les témoins
« faisant preuves et vérifications de l'exposé dudit FLAYEL, lequel a produit
« une enquête faite à sa diligence par devant le sieur de Tichemont, Conseiller
« d'Etat, Capitaine et Prévôt dudit Briey, en date du seizième mars mil six
« cent trente-deux, ladite enquête composée de sept témoins toutes per-
« sonnes qualifiées, lesquels ont dit et affirmé par serment qu'ils ont eu bonne
« connaissance de feu Christophe XANDRIN, demeurant à Sancy, père de la-
« dite Jeanne DE XANDRIN, qui fut mariée à Jean FLAYEL, commis en la Re-
« cette, dudit Briey, père et mère dudit Jean-Christophe FLAYEL, suppliant,
« ledit Christophe XANDRIN ayant du feu Duc Charles IIIe du nom de haute et
« louable mémoire, notre très-honoré Seigneur et ayeul, qui soit en gloire,
« obtenu réhabilitation de sa noblesse. Qu'il appert par copie signée de deux
« notaires, d'un rapport que fit feu Callot, vivant hérault d'armes en l'an
« 1606, aux sieurs Maréchaux de Lorraine et Barrois touchant l'extraction
« de noblesse de XANDRIN, de Sancy, où il est dit que lesdits XANDRIN étaient
« issus d'ancienne noblesse, et que Christophe XANDRIN était extrait d'iceux
« et était père de Jeanne DE XANDRIN, mère de Jean-Christophe FLAYEL,

« suppliant. Qu'il appert par copie de la patente de ladite réhabilitation et « de l'entérinement d'icelle en notre Chambre des comptes de Barrois; qu'il « appert par copie d'une patente de l'octroi d'une charge de gentilhomme « servant à François DE XANDRIN, par le feu Duc Eric de Lorraine, Evêque « et Comte de Verdun, Primat du saint Empire, où est ledit XANDRIN qualifié « Ecuyer; ladite copie en date du 9 janvier 1610. Outre ce et d'abondance « par notre décret du vingtième mars 1632, nous renvoyâmes audit Pro- « cureur-Général de Barrois lesdits requête et rapport et pièces sus-men- « tionnées, pour les reconnaitre et examiner, et nous en faire rapport par « écrit avec avis qu'il nous enverrait clos et fermé aux fins qu'icelui vu en « être après ordonné par nous ce que de raison. A quoi ledit Procureur- « Général, satisfaisant par son rapport du quatrième d'avril 1632, il nous a « averti que par les pièces produites de la part dudit suppliant, et de ce qu'il « en avait pu apprendre d'ailleurs, il appert que Damoiselle DE XANDRIN, sa « mère est issue et procréée de feu Christophe XANDRIN vivant, demeurant « à Sancy, lequel en l'an 1606, obtint rétablissement et réhabilitation au « degré de noblesse duquel ses ancêtres avaient joui et été décorés dès lon- « gtemps auparavant, lesquels octroi et commission se trouvent enthérinés « audit temps en la Cour du bailliage de Saint-Mihiel, et enregistrés au « greffe dudit lieu, en vertu de quoi et du privilége accordé par la coutume « du bailliage de Saint-Mihiel, à ceux qui sont issus d'une mère noble et d'un « père roturier, de pouvoir renoncer à la succession paternelle, quarante « jours après qu'ils ont atteint l'âge de majorité pour suivre la noblesse du « côté maternel, ledit FLAYEL qui n'était encore parvenu à l'âge de majorité, « nous suppliait recevoir la renonciation qu'il offrait de faire de ladite suc- « cession paternelle de feu Jean FLAYEL, vivant, Lieutenant en la Vicomté « de Briey, et autoriser la jouissance du privilége de noblesse du côté et « èstoc maternel, ce que le Procureur-Général estimait lui pouvoir être « remis, attendu le privilége que la coutume lui en donne, et qu'il est en- « core dedans le temps de faire ladite renonciation..... Ce que par nous « considéré et mêmement qu'au contenu desdits rapports, et par lesquelles « pièces ledit FLAYEL a suffisamment fait paraître de sa qualité de noblesse, « du côté de ladite Jeanne DE XANDRIN, sa mère, nous pour ces causes et « arriver à ce que nous avons permis, et par les présentes permettons audit « Jean-Christophe FLAYEL de prendre et porter les titres, rang, degré et « qualité de noble dudit côté maternel, et de jouir et toute sa postérité et « lignée, née en loyal mariage et vivant noblement, de tous droits, grades, « honneurs, prééminences, prérogatives et immunités attribués à ladite no- « blesse, de même qu'autres de pareil état et condition jouissant ou pouvant « jouir en notre baillage de Saint-Mihiel, à charge de nous payer et délivrer « actuellement, et comptant à notre très-cher et féal trésorier-général de nos

« finances, et auditeur des comptes de Lorraine Nicolas Gennetaire, la « somme de deux mille cinq cents francs, monnoie de notre pays, laquelle « nous avons pour obtenir considérablement, réduit et modifié le bien que « pouvions prétendre de la succession paternelle dudit suppliant pour « l'octroi de notre présente permission. Si donnons en mandement à « tous nos Maréchaux, Sénéchaux, Baillis et Présidents de notre Cour souve- « raine et de notre Chambre des comptes, Procureurs-Généraux, leurs Lieu- « tenants, et substituts et à tous autres nos ministres justiciers, officiers, « hommes et suivants qu'il appartiendra, qu'en leur apparaissant par cer- « tificat que ledit Trésorier général mettra au dos du titre de paiement à « nous fait par ledit Jean-Christophe Flayel, de ses deux mille cinq cents « francs, à l'effet que dit et être doux à son égard, le fassent et laissent en « toute sa dite postérité et lignée jouir et user de ladite qualité, titre, rang « et *dignité de noblesse*, ensemble des honneurs, priviléges, prééminences, « prérogatives et immunités susdits, sans leur faire mettre ou donner aucun « trouble, détourner ou empêcher, au contraire. Car, ainsi nous plaît. En « témoignage de quoi nous avons signé les présentes de notre main et à icelles « fait mettre et appendre notre grand scel. Données en notre ville de Nancy, « ce septième janvier mil six cent trente-trois.

« Signé : CHARLES. »

Suit la teneur de l'entérinement des dites lettres patentes :

« A tous ceux qui ces présentes verront et orront, Jacques Vincent, Es- « cuyer, Seigneur de Gerbevile et Lieutenant particulier du Bailliage de « Saint-Mihiel, salut; savoir faisons que estant ès jugement audit lieu le « Mardi treize décembre 1633 en la cause d'entre Jean Christophe Flayel, « licencié, ès lois, advocat ès-cour de Saint-Mihiel, impétrant de lettres pa- « tentes de Son Altesse, par lesquelles Elle le reçoit à prendre *qualité de* « *noblesse* du coté de damoiselle Jeanne de Xandrin sa mère, en requérant « l'enthérinement, demandeur présent, contre le sieur Procureur-Cénéral de « Barrois, défendeur présent, les parties venantes de leur consentement « sans adjournement, flattées de la cause, du consentement du dit sieur Pro- « cureur-Général, nous avons enthériné et enthérinons lesdites *Lettres de no-* « *blesse*, selon leur forme et teneur, et ordonné qu'elles seront enregistrées au « greffe de ce Baillage pour y avoir recours, et cependant avons permis au « sieur Flayel de prendre les *noms* et *titre* de Xandrin, si bon lui semble, et « ce conformément aux dites Lettres de noblesse.

« En témoignage de quoi nous avons scellé ces présentes de notre scel « au dit Saint-Mihiel, les jour et susdits.

(L. S.) « Signé : VINCENT. »

(*Copie notariée aux Archives de la famille, et Nobiliaire de Lorraine, de Dom Pelletier, folio* 245).

Jean-Christophe FLAYELLE avait épousé demoiselle N. HUSSON, issue de Sébastien Husson, Lieutenant en la prévôté de Demange-aux-Eaux, qui a pour armes : *d'argent, au lion de sable, chargé sur l'épaule gauche d'une croix de Jérusalem d'or, à la bordure dentelée de gueules, semée de billettes d'argent.*

Jean-Christophe FLAYELLE laissa deux fils :

1° François, qui suit;
2° Nicolas FLAYELLE, Ecuyer, établi à Valenciennes, et Juge consul de cette ville; sa femme N. VATEAUX, de Landrecies, lui donna trois fils :
A. Albert FLAYELLE D'ELMOTTE, Ecuyer, Conseiller en la Cour des Monnaies de Paris en 1754, et encore revêtu de cet office en 1788;
B. Charles FLAYELLE, Ecuyer;
C. Nicolas FLAYELLE, Ecuyer.

III. Noble François FLAYELLE, Ier du nom, Écuyer, fixé à Gorze, au pays messin, fut maire de cette commune durant plus de trente ans, et y épousa Catherine GENIN, d'une ancienne famille connue depuis la fin du XVe siècle, et alliée aux Le Briseur, Bertrand de Brin, Rennel, de La Neuville, Strozzi, des Fours, Pistor, de Chastenoy, etc. Cette famille porte : *Losangé d'or et de gueules, à la fasce d'azur, à une croix fleuronnée d'argent brochant sur le tout.*

François FLAYELLE fut père de :

IV. Noble Louis FLAYELLE, Ecuyer, Ier du nom, s'unit à Jeanne-Elisabeth DE BISSARDON DE LA BLANCHONNIÈRE, d'une famille noble du Lyonnais, dont les armes étaient : *d'azur, à un caducée de Mercure d'argent mis en pal; écartelé, de gueules, à un lion d'or.*

De cette alliance naquirent :

1° François, qui suit;
2° Louis FLAYELLE, Ecuyer, auteur de la BRANCHE CADETTE rapportée ci-après.

V. Noble François FLAYELLE, Ecuyer, IIe du nom, fut marié à Marie-Philippine D'OISON ou DOISON, de Vendegies-au-Bois, d'une famille noble de Picardie, dont les armes étaient : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une autre étoile d'or.*

D'eux naquirent six enfants, entre autres Louis-François-Joseph, qui suit :

VI. Louis-François-Joseph FLAYELLE DE BOURDONCHAMP, Chevalier, Baron de Bourdonchamp, Maréchal-de-Camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie, créé BARON par l'Empereur Napoléon Ier.

Il épousa Thérèse COURTIN DE FAY, d'une ancienne famille de Picardie, dont les armes sont : *d'azur, à trois croissants d'or;* de ce mariage naquit :

VII. Noble Réné-Henri FLAYELLE DE BOURDONCHAMP, Chevalier, Baron de Bourdonchamp, reçu élève de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, en 1821, Officier supérieur retraité en 1830. Il a épousé Mademoiselle DE GESVES. Il est mort en 1834, laissant deux filles :

1° Thérèse FLAYELLE DE BOURDONCHAMP;
2° Caroline FLAYELLE DE BOURDONCHAMP.

BRANCHE CADETTE

EN LORRAINE

V. Noble Louis DE FLAYELLE, Ecuyer, IIe du nom, fils puiné de Louis FLAYELLE et de Jeanne-Elisabeth DE BISSARDON DE LA BLANCHONNIÈRE, fut Echevin de la ville du Cateau-Cambrésis, durant dix-huit années.

Il épousa Elisabeth COUSIN, issue de N. COUSIN, Trésorier des guerres à Condé, qui portait pour armes : *d'azur, à trois mouches d'or, posés 2 et 1.*

Elle le rendit père de :

1° Noble Louis-Auguste DE FLAYELLE, Ecuyer, Avocat au baillage du Quesnoy, qui eut un fils :
  A. Noble Jean DE FLAYELLE, émigré en 1793; après avoir servi dans l'armée des princes, il se rendit en Angleterre et fit partie de l'expédition de Quiberon : prisonnier des troupes de Hoche, et enfermé dans la prison d'Auray, il n'en sortit quelques jours après, que pour être conduit à la mort; son nom est inscrit sur le monument commémoratif de la Chartreuse d'Auray.
2° Jean-Marie, qui suit.

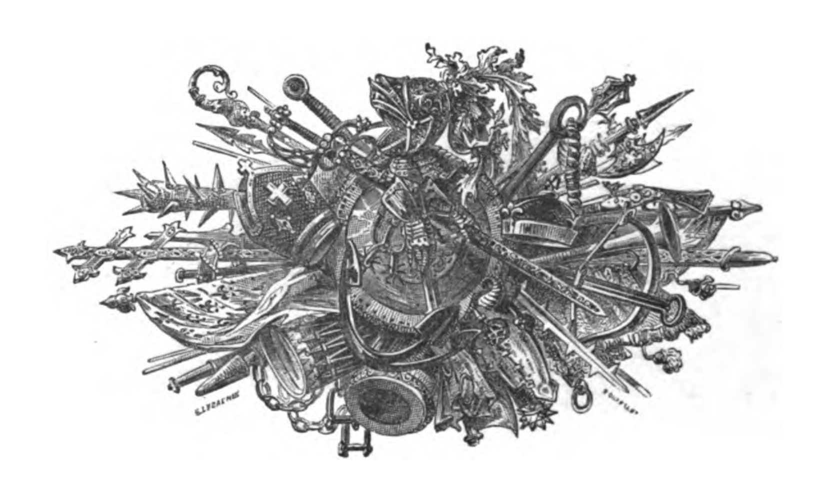
VI. Noble Jean-Marie DE FLAYELLE, Ecuyer, habitant au Cateau, fut marié à noble Demoiselle Victoire DE CARNES D'EMBRECHIES, d'une très-ancienne famille du pays de Gand, dont les armes sont : *d'or, à la tête de léopard de gueules.* De ce mariage naquirent deux fils :

1° Antoine-Louis-Joseph, qui suit;
2° Anicet DE FLAYELLE, décédé à Valladolid (Espagne).

VII. Noble Antoine-Louis-Joseph DE FLAYELLE, Ecuyer, né le 19 décembre 1781, s'est marié, en 1813, avec Antoinette DE BEAUMONT, d'une famille noble d'Artois, qui porte pour armes : *d'argent, à deux bandes de gueules*. Plusieurs enfants sont nés de ce mariage, entre autres :

VIII. Noble Auguste DE FLAYELLE DE XANDRIN, héritier direct des titre, noms et armes de la famille DE XANDRIN, né le 18 avril 1819, Avocat du barreau de Cambray, a épousé, le 23 juin 1854, mademoiselle Louise-Pauline CHAVANNE, dont la famille a reçu la noblesse en Russie; il en a eu deux fils :

1° Maurice-Emile-Marie DE FLAYELLE DE XANDRIN, né le 15 avril 1857;
2° Louis-Charles-Marie DE FLAYELLE DE XANDRIN, né le 23 septembre 1858.



DE FLORIS

TYROL, PAYS-BAS, PRINCIPAUTÉ D'ORANGE ET ILE BOURBON

SEIGNEURS DE VIOLÈS ET DE PEYROLES.



ARMES : *d'azur, au phénix d'or, membré d'argent, en son immortalité, fixant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre du chef.* — L'ÉCU *timbré d'un casque d'argent de face, grillé et liséré d'or, fourré de gueules, orné de ses lambrequins d'or et d'azur.* — CIMIER : *un basilic au naturel.*



LA famille DE FLORIS, qui a porté héréditairement, pendant plusieurs générations, le prénom de DAVID, est originaire du Tyrol où elle comptait autrefois parmi les familles les plus distinguées de ce comté d'où elle vint se fixer à Anvers, et entra au service de la Maison des Princes d'Orange.

Dès l'an 1560, la plupart des membres de la branche du Tyrol étaient au service de l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II, et de l'archiduc Ernest, gouverneur des dix-sept provinces des Pays-Bas.

C'est ce dernier prince qui emmena, avec lui, lorsqu'il prit possession de son gouvernement en 1594, messire Léonard Floris, auquel il donna l'office de *Concierge de la Cour de l'Empereur à Bruxelles* (1), en récompense de ses fidèles services. Un de ses descendants, messire Henri Floris, obtint du premier roi d'armes de S. M. l'Empereur et Roi en ses Pays-Bas et Bourgogne, le 2 mars 1785, une déclaration officielle relatant et confirmant ces faits ainsi que l'origine noble de la famille.

A cette même époque, un personnage de cette famille, David Floris, dont le fils suivit la fortune de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, occupait un haut commandement dans les armées de Rodolphe II. Il est l'auteur de la *Branche française* qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui fait l'objet de cette notice.

Par suite d'émigrations successives, la filiation de la famille de Floris, établie d'abord dans la principauté d'Orange, puis à l'Ile Bourbon et actuellement en France, n'a pu être dressée authentiquement, sur pièces justificatives, qu'à partir de :

FILIATION

I. Noble David Floris qui servit successivement dans les armées des empereurs d'Allemagne, Rodolphe II (1576-1612) et Mathias, son successeur.

Il mourut avant l'an 1616, étant commandant de la cavalerie de l'armée impériale, et fut père du fils qui suit.

II. Noble David Floris de Ricquebourg Trigaud, seigneur de Violès, près d'Orange (2), né vers 1580, suivit la carrière du droit, et celle de la médecine, alors fort en honneur dans les Pays-Bas, et

(1) Cet emploi équivalait à celui d'intendant du Palais.

(2) La seigneurie de Violès, érigée en baronnie le 16 août 1633, en faveur d'Hector de Langes, lui avait été donnée par lettres patentes du 15 septembre 1617, dûment enregistrées au Parlement d'Orange, avec la juridiction haute, moyenne, basse et mixte du *terroir* de Violès, qui avait dépendu jusqu'alors de la baronnie de Gigondas, à la charge de l'hommage lige. (*Archives nationales à Paris. — Titres de la maison de Conti ;* principauté d'Orange (1378-1758), carton R³.)

s'attacha à Philippe-Guillaume, comte de Nassau, qu'il suivit à Orange, lorsque cette principauté fut rendue, en 1606, à ses anciens possesseurs.

Philippe-Guillaume avait une estime toute particulière pour David Floris, devenu son conseiller et premier médecin ordinaire ; il le prouva en lui octroyant, le 14 juin 1616, en son château d'Orange, des lettres patentes de noblesse héréditaire, dont nous donnons ci-après un extrait littéral. On doit remarquer qu'à cette époque on n'accordait pas, dans les Pays-Bas, de confirmation à une noblesse étrangère, mais de simples lettres de noblesse qui ne pouvaient invalider des droits acquis antérieurement. La possession d'armoiries *timbrées* par David Floris prouvent implicitement son extraction noble.

Philippe-Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, comte de Nassau.

Sçavoir faisons que nous, ayant en singulière recommandation les louables vertus et mérites qui sont en la personne de nostre cher et bien aymé David Floris de Ricquebourg Trigaud, docteur ez droict et en médecine, nostre conseiller et premier médecin ordinaire et domestique, étant bien informé que ses ancestres et prédécesseurs ont toujours tenu rang honorable en la République et utilement servy leurs souverains, tant au conseil qu'à la milice, et encore de fresche mémoire, David Floris de Ricquebourg Trigaud, son père, qui est mort au service de l'Empereur avec commandement en la cavallerie impériale, et ayant surtout égard aux bons et agréables services que le dit de Ricquebourg Trigaud fils nous a rendus et rend personnellement en touttes occasions où il nous plait l'employer, soit en l'exercice de sa charge, ou autrement, si obmetant aucun devoir et affection pour nous donner témoignage de son zelle, sens, suffisance, loyauté, prudhomie, littérature, capacité, vaillance et expériance, en raison de sa fidélité et entière affection à nostre service dont nous nous confions entièrement, tellement qu'ils s'est rendu digne de recommandation d'être honoré de tels titres, honneurs et prééminences qu'il puisse à l'advenir faire foy des susdites vertus et mérites, et lui demeurer et sa postérité pour perpétuelle marque d'honneur et ornement de sa maison;

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons le dit David Floris de Ricquebourg Trigaud, de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine pour nos hoirs et successeurs ensemble ses femme et enfants, postérité et lignée tant mâles que femelles, nés et à naître procréés en loyal mariage, annobly et annoblissons, voulons et ordonnons qu'il et chacune d'eux jouissent et eussent doresnavant et toujours comme gens nobles en tous lieux, actes et occasions, de tous, et quelconques honneurs, authorité, pérogatives, prééminences et exemptions de noblesse dont les autres nobles de notre État et principauté d'Orange ont accoutumé de jouir, jouissent et jouiront et qu'ils soient en tous leurs faits et actes, tenus et reputtés pour vrays nobles et en toutes places soit en jugement et dehors, comme nous le créons et déclarons tels, par ces dites présentes; et affin que l'état de noblesse dudit David Floris de Ricquebourg Trigaud soit tant plus nottoire, connu et authorisé, nous lui permettons de mettre, aposer et faire blasonner au dedans de ces présentes l'écusson de ses armoiries, telles qu'il a *accoutumé* de les porter,

qui sont : *un phénis d'or, membré d'argent, en champ d'azur avec un cabasse* (casque) *cretté* (surmonté) *d'un bazilic* (1).

Donné en notre château d'Orange, le quatorzième jour du mois de juin l'an de grâce mille six cens seize.

Philippe de NASSAU.

Par ordonnance de Son Excellence,

J. DE COOLS,

C'est à partir de DAVID FLORIS que le prénom de DAVID devint, par un usage erroné, héréditaire pendant plusieurs générations dans cette famille.

David FLORIS avait épousé, vers 1610, noble demoiselle Florence DE RICQUEBOURG TRIGAUD, issue d'une ancienne et noble maison d'Artois. Étant veuve, elle fonda, tant pour le repos de son âme que pour celui de David FLORIS, SEIGNEUR DE VIOLÈS, son époux, et des siens, une messe basse mortuaire à dire le lundi de chaque semaine par les Frères Prêcheurs de la ville d'Orange. A cette fondation, passée par-devant messire J. Turc, notaire à Orange, le 9 juin 1657, elle affecta un capital de 500 écus de trois livres et la pension de 30 écus que messire Jean de Cambis lui fesait annuellement (*Archives départementales de Vaucluse*, à Avignon, série B, nº 1185).

Messire David FLORIS DE RICQUEBOURG TRIGAUD fut père de cinq enfants, savoir :

1º Jeanne DE FLORIS DE RICQUEBOURG TRIGAUD, baptisée en l'église cathédrale d'Orange, le 2 février 1621, fut tenue sur les fonts par le prince don Emmanuel de Portugal, époux d'Emilie de Nassau, sœur du prince d'Orange, et par demoiselle Marie de Pluviers ;

2º Anna DE FLORIS DE RIQUEBOURG TRIGAUD, baptisée en l'église précitée, le 7 février 1622, eut pour parrain noble Paul d'Allemand, seigneur de Saint-Amand, et pour marraine demoiselle Esther de Chabot ;

3º Jeanne DE FLORIS DE RICQUEBOURG TRIGAUD, baptisée également dans la même église, le 22 novembre 1623, fut tenue sur les fonts par M. de Causans et l'abbesse de Saint-André ;

4º Bonne DE FLORIS DE RICQUEBOURG TRIGAUD, dame de Peyroles, née vers 1628, décédée à Orange, le 3 juillet 1669 et inhumée aux Cordeliers de la dite ville ;

5º N., qui suit.

III. Noble N. FLORIS DE RICQUEBOURG TRIGAUD, né vers 1630, capitaine d'infanterie du régiment de Champagne, fut tué à l'assaut de la ville

(1) Les armoiries enluminées dans les lettres-patentes diffèrent un peu de cette description sommaire. Elles sont reproduites en tête de cette notice.

et du château de Faucogney, en Franche-Comté, le 7 juillet 1674, ainsi qu'il résulte d'une relation de cet événement publiée dans la *Gazette de France* du 14 juillet de la même année.

Il laissa le fils qui suit.

IV. Noble Jean-François-David de Floris de Ricquebourg Trigaud, né vers 1670, lieutenant au régiment de Flandre, au service de France, demeurait à Uchaux, près Orange, en 1747. Il avait épousé, vers 1710, demoiselle Esprit Chapuy ou Chapuys de Saint-Romain, fille de Balthazar Chapuy, capitaine de dragons. De ce mariage sont issus deux enfants, savoir :

1° François, qui suit :
2° Joseph-Marie David, dit le Chevalier de Floris, né en 1724, était écuyer du comte de Castellane qu'il accompagna dans son ambassade extraordinaire près la Porte ottomane. Il fut créé chevalier du Saint-Sépulcre par diplôme donné à Jérusalem, le 25 mars 1745, dans le couvent du Saint-Sauveur et autorisé à en porter la croix par lettre du Roi de France datée de Versailles, le 7 mai 1750. Plus tard, il passa avec la flotte à l'Ile-Bourbon, en qualité de *second enseigne de vaisseau* de la Compagnie des Indes, grade qui lui fut conféré par commission royale du 7 janvier 1758. Par lettre d'État du 20 août 1770, il reçut du Roi une pension de retraite de 100 livres. Il mourut sans postérité, dans ses terres de Saint-André (Ile Bourbon), le 11 juillet 1790.

V. Noble François David de Floris, né vers 1719, officier de la Marine royale de la Compagnie des Indes, mourut en la ville de Saint-Denis (Ile-Bourbon), le 12 novembre 1803.

Il s'était uni, vers 1762, à demoiselle Françoise Bachelier, fille de M. François Bachelier et de demoiselle Thérèse Mollet, décédée en la paroisse de Sainte-Marie (Ile-Bourbon), le 17 août 1786, laissant neuf enfants, entre autres :

1° Noble Joseph-Louis de Floris, né le 12 juin 1767, à Saint-Denis (Ile Bourbon). chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de vaisseau, puis capitaine de marine marchande à l'Ile Bourbon, où il mourut le 11 octobre 1829. Il est l'auteur de la Première Branche, représentée actuellement à l'Ile de la Réunion par M. Jean-Baptiste-Clinstel de Floris et son fils.
2° Noble François-Alexandre David de Floris, né à Sainte-Marie (Ile Bourbon), le 23 février 1776, décédé à Saint-André (Ile de la Réunion) le 17 sep-

tembre 1841, est l'auteur de la SECONDE BRANCHE, représentée actuellement par ses deux fils : MM. François-Alexandre et François-Auguste DAVID DE FLORIS, à Saint-André.

3° Noble François-Charles-Michel-Ange DE FLORIS, né en 1779, mort à Saint-André (Ile de la Réunion), le 23 janvier 1847, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, représentée aujourd'hui à l'Ile de la Réunion par MM. Jules-Alexandre DE FLORIS et Louis-François-Alcippe DAVID DE FLORIS, notaire à Saint-André, et ses deux fils.

4° Noble François-Louis-Urbain-Lanète DAVID DE FLORIS, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE, qui suit.

VI. Noble François-Louis-Urbain-Lanète DAVID DE FLORIS, né le 2 juin 1782, à Saint-Denis (Ile-Bourbon), épousa : 1° demoiselle Héloïse-Delphine MARCHAND ; 2°, à Saint-Denis (Ile de la Réunion), le 5 juin 1822, demoiselle Marie-Jeanne-Arthémise SOLESSE LABASTILLE, née à Saint-Denis (Ile de la Réunion), le 6 janvier 1804, fille de M. Jean-Baptiste Solesse Labastille, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne Dupuy.

François-Louis-Urbain-Lanète DAVID DE FLORIS mourut à Saint-Denis, le 1er novembre 1851, et Marie-Jeanne-Arthémise Solesse Labastille décéda également dans la même ville, le 1er juin 1845.

De cette union sont issus dix enfants, savoir :

1° Louis-Jean-Baptiste DE FLORIS, né à Saint-Denis (Ile de la Réunion), le 8 juin 1823 ;

2° Joseph-Louis-Jules-Lanète DE FLORIS, né à Saint-Denis, le 19 mai 1825, y décédé le 6 août 1836 ;

3° Marie-Jeannette DE FLORIS, née à Saint-Denis, le 25 juin 1827, mariée en 1846, à M. Aristide LOUPY DE FRESNEY ;

4° Jean-Baptiste-Ferdinand-Lanète DE FLORIS, né en la ville de Saint-Denis (Ile de la Réunion), le 17 novembre 1828, capitaine de marine au long cours, épousa demoiselle Théophile-Octavie TOYON, née en 1824. Il mourut à Saint-Denis, le 17 décembre 1874, laissant cinq enfants, savoir :

A. Marie-Jeanne-Estelle-Arthémise DE FLORIS, née à Saint-Denis, le 25 février 1857, mariée en 1883, en la ville de Saint-Denis, à son cousin germain David DE FLORIS, fils de Labastille-Alexandre-Gautier-Lanète DE FLORIS et de dame Augustine Bailly ;

B. François-Xavier-Ferdinand-Lanète DE FLORIS, né à Saint-Denis le 29 août 1858 ;

C. Fanély DE FLORIS, née à Nantes ;

D. Edith DE FLORIS, née à Nantes ;

E. Octave DE FLORIS, né à Nantes.

5° Marie-Geneviève-Ange de Floris, née à Saint-Denis, le 23 juin 1830, décédée le 7 août 1832;

6° Marie-Arthémise de Floris, née à Saint-Denis, le 15 février 1832, morte le 27 octobre 1834;

7° Louis-Barthélemi-Arthur de Floris, né à Saint-Denis, le 18 octobre 1833, capitaine de marine marchande à l'Ile de la Réunion, épousa, à Saint-André (Ile de la Réunion), le 12 mai 1860, demoiselle Marie-Joséphine-Anna Brunet, née en 1844, fille de M. Gustave-Paul-Joseph Brunet et de Louise-Annecy Jue, dont quatre enfants:

A. Marie-Annecy-Marguerite de Floris, née à Saint-Denis, le 12 avril 1872 ;

B. Marie-Arthémise-Anna-Joséphine de Floris, née à Saint-Denis, le 3 décembre 1873 ;

C. Arthur-Lanète de Floris, né à Saint-André, le 26 avril 1878;

D. Lanète-David-Urbain de Floris, né à Saint-Denis, le 28 janvier 1883.

8° Labastille-Alexandre-Gautier-Lanète de Floris, né à Saint-Denis, le 12 juillet 1835, y décédé le 1er juin 1871; avait épousé demoiselle Augustine Bailly, morte à Saint-Denis, le 15 décembre 1864, à l'âge de 30 ans, laissant un fils:

A. David de Floris, né à Lormont (Gironde), lequel épousa, en 1883, à Saint-Denis (Ile de la Réunion), demoiselle Marie-Jeanne-Estelle-Arthémise de Floris, fille de Jean-Baptiste-Ferdinand-Lanète de Floris et de Théophile-Octavie Toyon.

9° Joseph-Jules-Lanète de Floris, né à Saint-Denis, le 10 août 1838, épousa à Pondichéry, le 19 août 1868, demoiselle Marie-Françoise-Gabrielle de Guigné, fille de M. Jacques-Michel-Joseph-Mathurin de Guigné et de Joséphine-Isabelle Abadie. De cette union sont issus les dix enfants suivants:

A. Jules-Michel-Marie-Joseph de Floris, né le 27 août 1869 ;

B. Louis-Gabriel-Marie-Joseph-Edouard de Floris, né le 26 novembre 1870 ;

C. Anne-Marie-Joseph-Paul de Floris, né le 7 octobre 1872 ;

D. Marie-Joseph-Louis de Floris, né le 9 octobre 1874, mort le 13 mai 1875;

E. Geneviève-Joséphine-Marie de Floris, née le 3 janvier 1876, morte le 8 septembre 1876 ;

F. Marie-Joseph-Henri de Floris, né le 27 novembre 1877;

G. Marie-Joseph-Louis de Floris, né le 21 mars 1880;

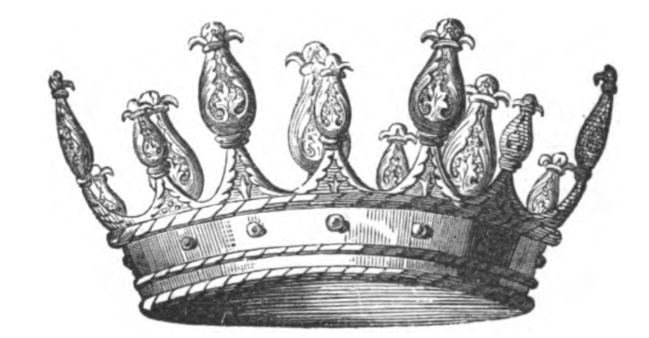
H. Jeanne-Joséphine-Marie de Floris, née le 28 avril 1881 ;

I. Marie-Joseph-Jean de Floris, né le 3 janvier 1884;

J. Marie-Joseph-Georges de Floris, né le 17 mai 1886.

10° François-Edouard-Chapuis DE FLORIS, né à Saint-Denis, le 22 juillet 1840, épousa, à Nantes, le 19 août 1868, demoiselle Thérésina TOYON, dont deux filles :

A. Thérésita DE FLORIS, née et décédée à Nantes ;
B. Marie DE FLORIS, née et décédée à Nantes.



DE FOCRAND ou FORCRAND

BRESSE ET BUGEY

Seigneurs d'Arromas, de Langes, de Coiselet et de Corleyson



Armes : *d'azur, à un lion d'or, au chef d'argent.* **Cimier** : *un lion d'or.* **Supports** : *deux lions du même.* **Devise** : *In armis et togâ.*


a famille DE FOCRAND ou FORCRAND est une des plus anciennes de la Bresse et du Bugey, attendu que son origine remonte à l'année 1278, époque à laquelle Étienne de Focrand était possessionné à Betheneins, commune de Montceaux, arrondissement de Trévoux.

De 1415 à 1431, nous trouvons à Bourg-en-Bresse, un Jean de Focrand, Notaire apostolique, qui eut pour fils Aymé de Focrand, le premier de la filiation que donne Guichenon dans son *Histoire de la Bresse et du Bugey*.

I. Aymé de Focrand fut d'abord Notaire apostolique à Bourg-en-Bresse, puis, en 1461, il fut nommé Conseiller et Secrétaire d'Amé VII, premier Duc de Savoie. Il fut employé en diverses occurrences par ce Prince : après la mort de Jean, Duc de Bourgogne à Montereau, le Duc de Savoie ayant su que le duc Philippe revenait en Bourgogne, lui envoya son Secrétaire, Aymé de Focrand jusqu'à Arras, pour le prier de venir en Savoie pour se concerter sur les moyens à employer pour pacifier la querelle des Orléanais et des Bourguignons.

Les enfants d' Aymé Focrand furent :

1° Jean, qui suit ;

2° Claude de Focrand, Secrétaire du Duc de Savoie qui épousa, le 24 mai 1495, Florence de Barrière, fille de Claude de Barrière, secrétaire du Duc de Savoie ;

3° Jean de Focrand, le jeune, Chevalier, Docteur ès-droits, qui épousa Jeanne Bergier, fille de François Bergier, Seigneur du Rous et de Montflory. Il eut deux fils :

A. Philippe de Focrand, Seigneur de Coiselet, auteur de la branche des Seigneurs de Coiselet en Bugey.

B. et Barthélemy de Focrand, Seigneur d'Arromas et de Coiselet, qui épousa, en 1536, Jeanne de Gayant, dont il eut un fils : Claude-Bonaventure de Focrand, Seigneur d'Arromas qui mourut avant son père, en 1548.

II. Jean de Focrand, Seigneur d'Arromas et de Torterel, fut longtemps Avocat fiscal de Bresse, et figure en cette qualité dans divers édits et déclarations faits par Philippe de Savoie, Comte de Bresse, en faveur de la ville de Bourg nommément ès années 1471 et 1475; et, l'an 1496, le même Prince étant Duc de Savoie, lui donna la charge d'Avocat général de Savoie, et l'envoya à l'Assemblée qui devait se tenir à Chatillon-les-Dombes, avec les Députés du Duc de Bourbon pour définir les limites de Bresse et du Dombes.

Il épousa, en 1496, Françoise de Barrière, fille aînée de Claude de Barrière, Secrétaire de Son Altesse de Savoie. Ses enfants furent :

1° Jacques, qui suit ;
2° Guillemette DE FOCRAND, mariée à Richard DE COUCY, Seigneur de Genissia.

III. Jacques DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Langes et d'Arromas, ayant eu quelques difficultés à démêler avec Jean, Seigneur de Chales et de Corgenon, Gouverneur de Bresse, et s'étant rencontré avec lui à Bourg, dans la rue de la Halle, devant l'hôtellerie de la Pomme, ils mirent tous deux l'épée à la main, et le sort de ce combat fut tel que Jacques DE FOCRAND tua le Seigneur de Chales. On a fait au sujet de ce duel un vaudeville dont le succès dure encore aujourd'hui parmi le peuple.

Il fut nommé, le 20 mai 1542, Conseiller du Roi François Ier, et Lieutenant particulier au bailliage de Bresse.

Il épousa, le 9 janvier 1544, Antoinette-Félicie DU CURTIL, fille unique et héritière de Claude du Curtil, Écuyer, Seigneur de Langes, de Peronne et de Dortans. Il eut d'elle :

1° Thomas DE FOCRAND, seigneur de Langes, mort sans alliance;
2° Guillaume DE FOCRAND, Écuyer;
3° Claudine DE FOCRAND ;
4° Françoise DE FOCRAND.

IV. Guillaume DE FOCRAND, Écuyer, Seigneur d'Arromas, de Saint-Germain et de Corleyson, épousa, le 28 janvier 1577, Philiberte DE LA PERRIÈRE, dame de Saint-Germain-en-Remiremont, fille de Claude de la Perrière, Ecuyer, Seigneur de Corleyson et d'Annemonde, dame de Saint-Germain. Il eut d'elle :

1° Claude, qui suit;
2° Barthélemy DE FOCRAND ;
3° Philiberte DE FOCRAND, qui épousa LE BON-GUILLOD, Ecuyer, Seigneur des Bertrandières.

V. Claude DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Corleyson, eut pour enfants :

1° Guillaume DE FOCRAND, Seigneur de Corleyson, mort sans alliance ;
2° Louise DE FOCRAND, qui épousa, le 10 février 1641, Jean DE MOREL, Ecuyer, Seigneur de Champagne et de la Croix en Comté, fils de Guillaume de Morel, Ecuyer, Seigneur de Champagne et de la Croix, et de Raymonde de Vielettes. Ils eurent deux filles :
   A. Renaudine DE MOREL;
   B. Jeanne DE MOREL.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE COISELET, EN BUGEY

III. Philippe DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, vivant en 1540, eut pour enfants :

1° Antoine, qui suit;
2° Barthélemy DE FOCRAND, Curé de Coysia.

IV. Antoine DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, laissa pour enfants :

1° Claude, qui suit;
2° Jacques DE FOCRAND, Ecuyer, Coseigneur de Coiselet, qui épousa Marie DU LÉGER, fille de Georges, Sieur de Romanèche, décédé sans enfants.

V. Claude DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, épousa Suzanne DU MOLARD, dont il eut :

1° Claude, qui suit;
2° Antoine DE FOCRAND, Coseigneur de Coiselet, qui fut Page du Marquis de Coligny, et porta ensuite les armes en Piémont sous le Marquis de Lullins, Colonel général de la Cavalerie légère en Savoie.

VI. Claude DE FOCRAND OU DE FORCRAND, Écuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 27 avril 1643, demoiselle Denise MEYNIER, fille de Claude Meynier, Avocat du Roi, et il eut de cette union les enfants ci-après :

1° Joachim, qui suit;
2° Antoine DE FORCRAND, } morts tous deux deux au service de Louis XIV, en
3° Joseph DE FORCRAND, } qualité de Garde-du-corps;
4° Jean DE FORCRAND, mort jeune;
5° Anne DE FORCRAND;
6° Marie DE FORCRAND;
7° Denise DE FORCRAND.

VII. Joachim de Forcrand, Écuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 14 septembre 1688, demoiselle Jeanne Brunet de Marchon, fille de Jean-Antoine Brunet de Marchon, Avocat au Parlement.

Il eut d'elle :

1° Claude, qui suit;
2° Marie de Forcrand ;
3° Françoise de Forcrand;

VIII. Claude de Forcrand, Ecuyer de Coiselet, qui servit longtemps le Roi en qualité d'Officier de cavalerie, épousa, le 3 janvier 1726, demoiselle Marie-Joséphine Douglas, fille de Charles-Joseph Douglas, Écuyer. De cette union vinrent :

1° Claude-Joseph de Forcrand, mort jeune ;
2° Claude-Louis, qui suit ;

IX. Claude-Louis de Forcrand, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 21 septembre 1750, demoiselle Françoise-Rose Andréa du Voerle, fille de Jean-Claude Andréa, Seigneur du Voerle, Avocat à la Cour. Il eut d'elle :

1° Claude-Joseph de Forcrand, Prêtre, ancien Chanoine de la cathédrale d'Arras en Artois ;
2° Jeanne-Françoise de Forcrand, morte sans alliance;
3° Louis-Alphonse-Auguste, qui suit;
4° François-Marie de Forcrand, marié, le 7 septembre 1801, avec demoiselle Elisabeth-Françoise de Praevidè-Massara, fille de Pierre de Praevidè-Massara, Ecuyer, Trésorier de France en la Chambre de Lyon.
5° Joseph de Forcrand, qui épousa, le 10 mai 1797, demoiselle Anne-Pierrette-Victoire de Praevidé-Massara, fille de Pierre de Praevidè-Massara, Ecuyer, Trésorier en la Chambre de Lyon.

X. Louis-Alphonse-Auguste de Forcrand, Écuyer, Seigneur de Coiselet, Chevalier de Saint-Louis, servit le Roi Louis XVI en qualité d'Officier de cavalerie, de 1781 à 1791; ayant émigré, il servit avec le grade de Capitaine de cavalerie sous les ordres de Son Altesse le Prince de Condé et passa ensuite au service de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, qu'il quitta, en 1804, après trente-quatre ans de services effectifs, et douze campagnes.

Il épousa, le 20 janvier 1806, demoiselle Anne-Camille Camyer, fille de Nicolas-Marie Camyer, ancien Conseiller en la Sénéchaussée de Lyon. De cette union sont nés onze enfants, savoir :

1° Louise-Joséphine DE FORCRAND, décédée, le 8 octobre 1868, mariée à Jean Martin-Michel DE ROMANANS, décédé; de cette union vint :

A. Emma DE ROMANANS, aujourd'hui madame CHABALIER ;

2° Pierre-François-Alphonse, qui suit ;

3° François-Honoré-Ernest DE FORCRAND, décédé le 2 novembre 1824;

4° Anne-Claudine-Camille DE FORCRAND sans alliance ;

5° Louis-Marie-Etienne DE FORCRAND, décédé le 13 juin 1837 ;

6° Marie-Louise-Céleste DE FORCRAND, décédée le 5 mai 1871, épouse de Jean-Louis BLANC, mort sans enfants ;

7° Marie-Victor-Adolphe DE FORCRAND, Prêtre, Curé de Massigneux-de-Rives (Ain) ;

8° Joséphine-Rose-Zoé-Elisabeth DE FORCRAND, mariée à Hippolyte DEVAUX, dont deux enfants :

A. Esther DEVAUX, aujourd'hui madame BRENET ;

B. Alphonse DEVAUX ;

9° Marie-Adélaïde-Irma DE FORCRAND, sans alliance ;

10° Claude-Louis-Théodore DE FORCRAND, marié à demoiselle Marie GOLETY, dont deux fils :

A. Henri DE FORCRAND, avocat ;

B. Robert DE FORCRAND ;

11° Marie-Aimé-Amédée DE FORCRAND, non mariée.

XI. Pierre-François-Alphonse DE FORCRAND, épousa, le 21 août 1849, demoiselle Jeanne-Antoinette-Louise DERVIEU DE GOIFFIEU, fille de Jean-Baptiste Dervieu de Goiffieu et de Marie-Sophie Chabert. Il est décédé le 29 juin 1856, laissa de cette union :

1° Jean-Camille-Alphonse, qui suit ;

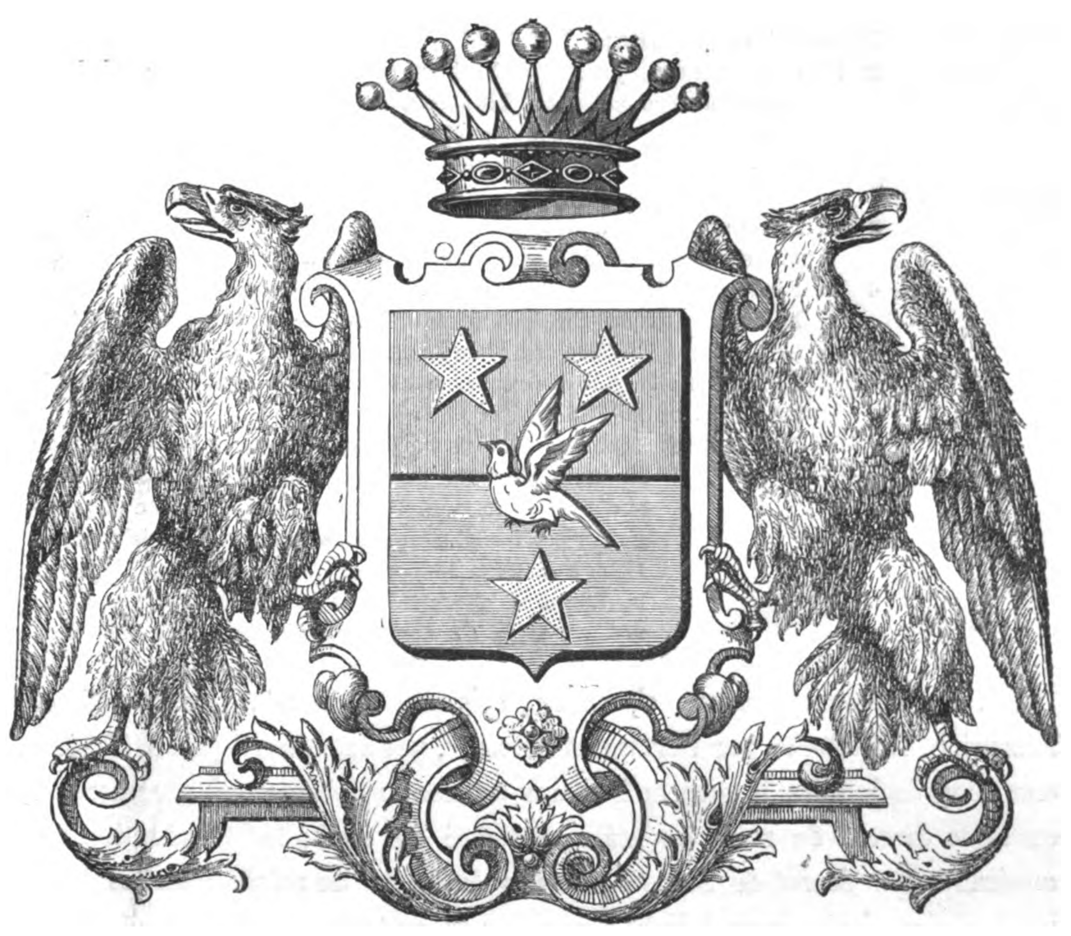
2° Paul-Antoine-Aimé-Marius DE FORCRAND, né le 24 mai 1852, avocat près la Cour de Lyon ;

XII. Jean-Camille-Alphonse DE FORCRAND, né le 26 juillet 1851, a épousé le 4 août 1877, demoiselle Marceline-Geneviève DAUPHIN, fille d'Antoine Dauphin et de feu Antoinette-Emilie (dite Anelie) Payet.

FORGET DE BARST

EN LORRAINE

BARONS DE BARST ; SEIGNEURS DE KIERBRICH, HEMESTROFF, BOUILLON, ETC.



ARMES : *de gueules, coupé d'azur, à une colombe essorante d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux aigles.*



LA famille des barons de **FORGET DE BARST** est originaire de la Lorraine et a pour auteur :

I. Jean FORGET, médecin du duc Charles de Lorraine, lequel fut anobli par ce prince par lettres patentes, données à Lunéville, le 24 août 1630; ces lettres patentes furent vérifiées le 7 septembre 1632. (*Trésor des chartes de Nancy, folio* 128, *registre* 1630). Il eut pour fils :

II. Jacques FORGET, écuyer, prévôt de Siersberg, qui se démit de ces

fonctions en faveur de son gendre, noble Jean-François Grouders, lequel en fut investi par lettres patentes expédiées à Mirecourt, le 23 décembre 1662.

Il a eu quatre enfants :

1° Jean-Henri, qui suit;

2° François Forget, prévôt de Viviers, en Lorraine, marié en 1673 à Catherine-Françoise de Busselot, de la famille de Busselot, de Dommartin, l'une des plus anciennes de la Lorraine, dont une fille :

A. Anne Forget, mariée le 16 août 1711, à Jean-Philippe de Caillou, seigneur de Vallemont et de Lesse ;

3° N. Forget, mariée à Jean-François Grouders, prévôt de Siersberg, en remplacement de son beau-père, en 1662;

4° N. Forget de Barst, prévôt de Bouzonville, a épousé noble demoiselle Magnien, fille de François Magnien, seigneur de Sérières, d'Art-sur-Meurthe, de Porcieux et de Langley, contrôleur de la maison de Son Altesse Royale et de Marguerite-Adeodate Lhuillier, morte le 23 novembre 1713, dont une fille:

A. Françoise de Forget de Barst, mariée à Jean-Claude de Heyssen, chevalier héréditaire du Saint-Empire romain et chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers, au régiment d'Austrasie, lequel résidait, en 1786, à sa terre de Forgetville, près Bouzonville, dans la Lorraine allemande. (*Voir le Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye des Bois*, tome VIII, folio 68).

III. Jean-Henri Forget, chevalier, seigneur de Barst, Hemestroff, et Kierbrich, fut adopté par Ferdinand Bouillon, par acte du 15 juillet 1724, à condition de joindre le nom de Bouillon au sien, ainsi que ses successeurs, en ligne directe de mâle en mâle et d'aîné en aîné ; ladite adoption fut confirmée par décret de Son Altesse Royale du 17 du même mois, et il fut institué légataire universel dudit Bouillon, par son testament du 9 avril 1728;

Il a épousé demoiselle Charlotte de Caillou, nièce de Jean-Philippe de Caillou, seigneur de Vallemont et de Lesse, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Charles-Joseph-Xavier, qui suit;

2° N. baron de Forget de Barst, d'abord capitaine des Aires de Bourgogne et de Bresse, en 1791, puis chef du vol du cabinet du roi Louis XVI, en 1792, ainsi qu'il résulte de deux ordonnances originales de payement signées par le roi Louis XVI; (*Pièces originales en papier*)

3° Madeleine Forget de Barst d'Hemestroff, mariée le 17 novembre 1749 à Jean-Charles O'More, écuyer, seigneur de Vallemont, frère de Jean-Louis O'More, baron du Saint-Empire, lieutenant-colonel, seigneur en partie de Vallemont. (*La Chesnaye des Bois*, tome IV, folio 348.)

IV. Messire Charles-Joseph-Xavier, baron Forget de Barst de Bouillon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Alsace, infanterie allemande, puis général de cavalerie, a épousé, en 1770, noble Élisabeth-Charlotte de Rocheret ou du Rocheret, fille de Messire François-Antoine du Rocheret, baptisé le 31 mars 1683, en la paroisse Saint-Simplice, de la ville de Metz, capitaine au régiment de Languedoc, en 1715, créé chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre 1732, date d'un hommage qu'il fit à Metz, de la terre et seigneurie de Gremecey, qu'il possédait, à cause de Antoinette Busselot, son épouse. (*Certificat de noblesse original délivré par d'Hozier, juge d'armes de France en* 1781.) De ce mariage sont nés :

1° Charles-Éloi-Ferdinand, qui suit ;
2° Marie-Louise-Françoise-Antoinette Forget de Barst, née le 6 février 1772, baptisée à Tincry, diocèse de Metz, obtint, en 1781, un certificat de noblesse de d'Hozier, pour entrer dans la maison royale de Saint-Cyr (*Titre original*).

V. Charles-Éloi-Ferdinand, baron Forget de Barst de Bouillon, émigra en Russie pendant la Révolution, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1826.

Il avait épousé demoiselle Marie N., dont il eut une fille unique :

VI. Marie-Antoinette-Éléonore Forget de Barst qui fut mariée en 1805, à Odessa, à Joseph Pierrugues. Voici la copie textuelle de leur acte de mariage :

« Anno Domini millesimo octingentesimo sexto, die quindecima mensis « martii, Ego Pater Augustinus Gennari Parochus Catholicorum Odessæ præ- « missis præmittendis, nulloque impedimento detecto matrimonio, conjunxi « nobilem virum Josephum Pierrugues, filium Domini Augustini Pierrugues « et Dominæ Theresiæ ex Cagnâ in dipartimento Provintiæ, cum nobili « feminâ nubili Antonietta Forget, filia Domini Caroli Forget et dominæ « Mariæ ex Galliis. Testes fuerunt : Stephanus Telesnicki, Jacobus Spiro et « Cajetanus Guglieckmicz. » (*Extrait des actes de mariage de l'église catholique romaine d'Odessa.*)

Joseph Pierrugues mourut à la Bérézina avec sa femme, en 1812.

De son mariage est issu :

VI. Auguste-Grégoire Pierrugues, né à Moscou et baptisé le 1er juillet 1806, en la paroisse catholique romaine de Saint-Louis de cette ville, ainsi qu'il appert de son acte de baptême délivré en bonne forme, eut pour parrain Son Excellence Grégoire de Baranoff, et pour marraine mademoi-

selle de Baranoff; il a épousé à Nice, au Consulat de France, le 26 novembre 1831, demoiselle Marie-Françoise-Ursule PASCAL DE CAGNES, ainsi qu'il résulte de leur acte de mariage ainsi conçu :

« Nous, chevalier MASCLET, consul de France à Nice, faisant fonctions « d'officier de l'état civil, certifions et attestons qu'une célébration de mariage « a eu lieu aujourd'hui dans toutes les formes voulues par la loi, en la chan- « cellerie de notre Consulat, entre M. Auguste-Grégoire PIERRUGUES, né à « Moscou (Russie), de parents français, fils de feu Joseph PIERRUGUES et feu « dame Marie-Antoinette-Éléonore FORGET, d'une part: Et demoiselle Marie- « Françoise-Ursule PASCAL DE CAGNES, fille du sieur Jean-Joseph PASCAL, doc- « teur en médecine et dame Marie-Françoise SCUDIER, d'autre part. En foi « de quoi nous avons délivré le présent.

Nice, le 26 novembre 1831.

Chev. MASCLET.

De ce mariage est issu le fils qui suit.

VIII. Antoine-Dominique PIERRUGUES, né le 17 janvier 1843, baptisé en la paroisse de Saint-Roch de la ville de Nice, résidant actuellement à Florence (Italie).

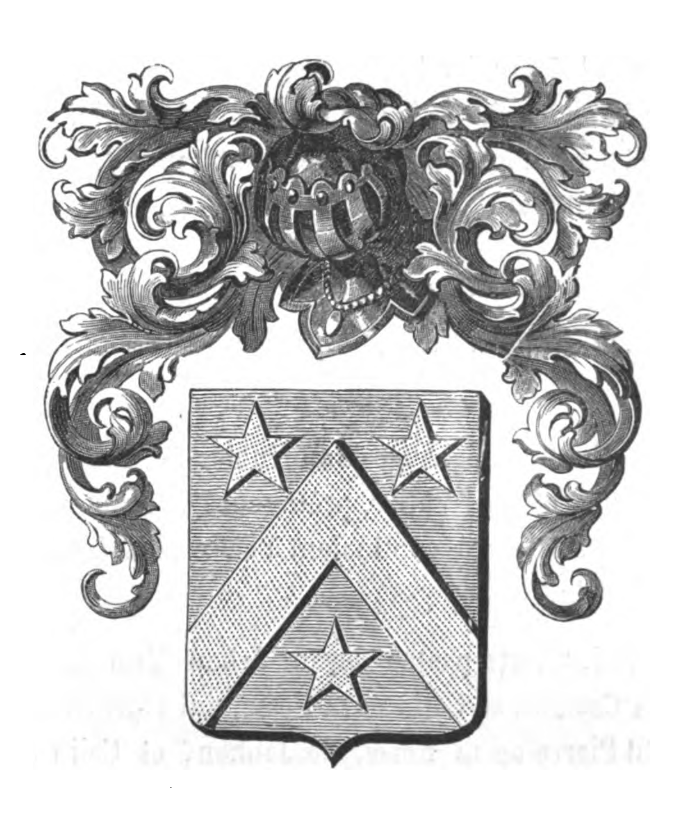


Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER

DE LA FOSSE

NORMANDIE

SEIGNEURS DE NEUVILLE, DE SAINT-LAURENT, DU VIEIL-MANOIR, DU GRAND-PRÉ, DE SAINT-GERVÈS, DE SAINT-GAUTHIER, D'AUBIGNY, ETC.



ARMES : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



A famille DE LA FOSSE est très ancienne dans la province de Normandie, et résida principalement dans les généralités de Caen et de Rouen, où elle a possédé plusieurs fiefs importants.

Lors de la recherche des nobles, faite par Montfaut en l'année 1463, deux de ses membres furent reconnus nobles : Jacques DE LA FOSSE, de Soliers, et Olivier DE LA FOSSE, de Foubert; ils résidaient en la sergenterie d'Argenson, de l'élection de Caen.

Le même Jacques DE LA FOSSE est compris dans le rôle des anoblis par la charte des francs fiefs en l'élection de Caen l'an 1470.

Jacques DE LA FOSSE, fils du précédent seigneur de Neufville en l'élection de Lisieux, obtint des lettres de confirmation de noblesse datées de Saint-Germain-en-Laye au mois d'octobre 1522.

Autre Jacques DE LA FOSSE, archer des gardes du corps du roi, obtint des lettres de vétérance le 7 janvier 1623.

Enfin lors de la recherche de la noblesse de Normandie, faite en 1666, les DE LA FOSSE qui étaient alors seigneurs de Saint-Laurent, du Vieil-Manoir et du Grand-Pré, furent maintenus dans leur noblesse. (SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire de Normandie*).

Nous allons donner l'inventaire des titres originaux sur lesquels s'établit la filiation de la famille DE LA FOSSE, et qui sont actuellement conservés dans la famille.

20 juin 1420. Contrat d'échange d'immeubles fait en la ville de Caudebec entre Jean Faudemer et Noël Vatier, prêtre-curé de Penneville, en la ville de Caudebec ; ces biens échangés confinaient à ceux de Robin DE LA FOSSE, de la vicomté de Penneville.

15 octobre 1434. Charte passée devant Jehan Yvetot, tabellion; furent présents : Jehan COURTOIS et Colin DE LA FOSSE, qui affirmèrent qu'un contrat d'héritage que fit Pierre DE LA FOSSE, de Jouhen, et Colin dit DE LA FOSSE, pour sept livres cinq sols, contrat passé devant Jehan Picot, tabellion, le jour de la saint Clère, 1430, est assis sous les fiefs de Senonville et Sotteville (près Rouen).

24 juillet 1463. Le seigneur de Penneville, en Normandie, consent une inféodation en présence de Jehan DE LA FOSSE, *l'aîné*, et de Jehan DE LA FOSSE, *le cadet*, notables de ladite vicomté de Penneville, près Caudebec, et autres.

29 janvier 1483. Noble Guillaume de Marguerie, écuyer, seigneur de Penneville et Jehan DE LA FOSSE, l'aîné, font une transaction au sujet d'une pièce de terre appartenant à ce dernier.

30 novembre 1500. Guillaume Marguerie, seigneur de Penneville, vend une terre à Jehan DE LA FOSSE, *le Jeune*, en la présence de Jehan DE LA FOSSE, son frère aîné, d'Olivier DE LA FOSSE, et autres.

29 septembre 1584. Contrat de mariage passé, en la vicomté de Saint-Silvin et du Thuyt, près Falaise, entre noble Archey Le Duc, écuyer, et Marie de Saint-Martin, en la présence de noble homme Thomas DE LA FOSSE, écuyer.

25 décembre 1587. Ordonnance du roi réglant les gages de Jean DE LA FOSSE, secrétaire de sa chambre et contrôleur de ses finances.

28 décembre 1598. Jean DE LA FOSSE, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Vitry, donne quittance en son nom et au nom de Jeanne IMBERT, son épouse.

5 mars 1599. Obligation consentie par Pierre DE LA FOSSE, seigneur de la Gillebardière, garde du corps du roi, à Lucas Potier, praticien à Paris.

28 avril 1601. Quittance donnée par Jeanne IMBERT, pourvue de la procuration de Jean DE LA FOSSE, son mari, homme d'armes de M. de Vitry.

16 septembre 1606. Une renonciation au droit de clameur de marché fut faite en la vicomté d'Orbec, en la présence de vénérable personne Gaultier DE LA FOSSE, prêtre de la paroisse de Formentin.

29 septembre 1613. Conventions matrimoniales sont faites en la vicomté de Coutances, par Guillaume de Surtainville, écuyer, et Jacqueline de la Haye, en la présence de Loys DE LA FOSSE, prêtre, curé de la Haie.

31 octobre 1633. Bail notarié passé à Paris entre Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Villemajoux et Anne-Marie DE MAURÈS, dame d'Artiges, comtesse de Montricoux.

Juin 1635. Rôle de la Montre et revue de 83 hommes à pied français, faite en la ville d'Aunoux, dont Charles DE LA FOSSE était lieutenant.

Année 1680. Factum imprimé pour messire Charles DE LA FOSSE, prêtre, pourvu de la cure de Saint-Etienne d'Auvers, au diocèse de Coutances, contre Guillaume Le Cartel, prêtre, prétendant à ladite cure.

5 janvier 1705. Autorisation donnée en la ville de Caudebec par Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Saint-Gervès, conseiller du roi et grand prévôt de Normandie.

28 mars 1738. Contrat de rentes consenti par Antoine-François DE LA FOSSE DE SAINT-GAULTIER, chirurgien de Monseigneur l'évêque, comte de Beauvais, et demoiselle Louise-Nicolle DE LA FOSSE, femme de chambre de la reine-mère et sœur de M. DE LA FOSSE DE LA MINGOTTIÈRE.

A cette famille appartenait Pierre DE LA FOSSE, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Normandie en 1696 (*Armorial général* de 1696). Il avait épousé Catherine DE BETHENCOURT, qui était veuve de lui en l'an 1696. De ce mariage vinrent :

1° Catherine DE LA FOSSE, née en 1674, mariée le 1er juillet 1692 à Rouen, à Jean JAQUES, sieur du Bocage, greffier en chef du parlement ;
2° Jacques DE LA FOSSE, écuyer, seigneur de Saint-Gervès, capitaine au régiment d'Humières, puis grand prévôt de Normandie (Voir plus haut), qui épousa, à Rouen, le 10 décembre 1693, Madeline LE SCELLIER, fille de Charles le Scellier, receveur des tailles de l'élection de Lyons.

Antoine DE LA FOSSE, gentilhomme de la chambre du roi, né à Paris, en 1653 mort en 1708, à l'âge d'environ 55 ans ; il est l'auteur de quelques tragédies.

Charles DE LA FOSSE, célèbre peintre, élève de Lebrun, né en 1636, à Paris, où il est mort le 13 décembre 1716 ; il entra à l'Académie de peinture où il fut professeur, directeur, recteur et chancelier.

Son neveu, Antoine DE LA FOSSE, sieur D'AUBIGNY, poète et auteur dramatique, né à Paris, vers 1653, y mourut, le 2 novembre 1708. Outre diverses poésies, on a de lui quatre tragédies, entre autres celle de *Manlius Capitolin* (1698), laquelle obtint un assez grand succès.

Cette famille était représentée au commencement de ce siècle par :

Jacques-Auguste DE LA FOSSE, né au Tronquay, le 27 octobre 1791, qui, à peine âgé de 18 ans, s'engagea comme volontaire dans le 11e chasseurs à cheval, fit les campagnes de 1813 et 1814, eut un cheval tué sous lui à la bataille de Leipsick et perdit l'œil droit à Bautzen d'un coup de feu ; rentré dans la vie privée, il remplit pendant de longues années les fonctions de juge consulaire à Rouen. Il est décédé le 23 octobre 1863, en son manoir de Rudemont.

De son mariage avec mademoiselle Emilie-Félicité ROBICHON il a laissé un fils :

Auguste-Émile DE LA FOSSE, né à Rouen, le 25 mars 1838, qui habite le domaine de Rudemont (Eure).

Il a obtenu, le 2 avril 1862, un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Rouen qui ordonna la rectification des actes de l'état civil de sa famille, se fondant sur ce que, depuis l'année 1559, le nom DE LA FOSSE a toujours été écrit en trois mots sur les actes de l'état civil de la famille, tous passés en la commune de Guilberville, canton de Torigny-sur-Vire.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE FOUILHAC

QUERCY

Seigneurs de Padirac, de Vernioles et autres lieux



Armes : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même.* (Armorial officiel de 1696.) *L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



La Famille de FOUILHAC ou FOUILLAC est avantageusement connue en Quercy depuis plusieurs siècles; mais les ravages que les guerres religieuses du XVIe siècle ont causés dans ce pays, d'où s'en est suivie la ruine ou la dispersion de la plupart des familles nobles, ne nous permettent pas de remonter sa filiation au delà du commencement du XVIIe siècle.

Elle a donné, depuis lors, entre autres personnages marquants : un Savant, dont nous parlerons amplement ci-après; un Conseiller et Avocat du Roi au siége présidial de Cahors, professeur en l'Université de cette ville; un Capitoul de Toulouse; un Chanoine du chapitre cathédral de l'évêché de Cahors, etc.

Dans l'impossibilité de dresser ici une filiation régulière appuyée par des alliances, il nous est au moins loisible d'établir comme constant que tous les individus que nous allons citer chronologiquement, appartiennent au même estoc.

Raymond-Antoine de Fouilhac, né au château de Mordesson en Quercy, en 1622, se voua de bonne heure à la défense des principes de la religion catholique apostolique et romaine, et fut du nombre des Missionnaires qui prirent à tâche de ramener à la foi de leurs pères ses compatriotes imbus des doctrines nouvelles. Il avait déjà fait plusieurs voyages à Rome pour sa propre instruction, et, docte et disert, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de tous les savants, tant en France qu'en Italie. Il devint l'ami de Baluze et de Fénelon, en même temps qu'il se montra l'émule de Cassini. Pour reconnaitre ses mérites, l'Evêque de Cahors le nomma Vicaire général de son diocèse. — « C'est alors, dit M. Cathala-Couture en son *Histoire du Quercy*, que Fouillac, décoré, d'une voix unanime, du beau titre de *Père des prêtres*, s'occupa avec un succès éclatant du soin de ramener les protestants. » Nicolas-Joseph Foucault, qui avait succédé à l'intendant Denis Feydeau de Brou, qui lui-même avait succédé, en 1673, à Guillaume de Sève, le distingua bientôt des autres missionnaires; il reconnut, avec admiration dans ce vertueux ecclésiastique, un littérateur, un antiquaire, un mathématicien, et un vrai savant. Formant alors la précieuse collection qui l'a rendu célèbre, il s'aida des recherches et des lumières de Fouilhac, à qui il dut le manuscrit *de Mortibus persecutorum*, attribué à Lactance, et qui fut trouvé dans l'abbaye de Moissac. Il sollicita de la Cour des ordres pour ouvrir à Fouilhac tous les dépôts publics et lui laisser la liberté d'y puiser les matériaux de l'*Histoire du Quercy*, à laquelle il travaillait, et dont il a laissé des

Mémoires dans lesquels on distingue la dissertation sur *Uxellodunum*, et la notice des médailles et des antiques qu'il avait découverts dans le Quercy. FOUILHAC enrichit par ce moyen d'une foule de manuscrits rares, qu'il accompagnait toujours de remarques critiques et judicieuses, la Bibliothèque du Roi, ou plutôt la Bibliothèque de la nation, puisque pour la facilité qu'ont tous les savants de les consulter, c'est plutôt pour elle que pour le Monarque même, qu'on en fait l'amas inestimable.

« Les dépositaires de l'autorité du Souverain, quand ils ne la déploient que pour discerner le mérite et le mettre en œuvre, développent les talents et enflamment le génie. C'est en quelque façon à Foucault, autant qu'à FOUILHAC, qu'on doit toutes ces découvertes intéressantes dont le Quercy se glorifiera à jamais. » (*Tome III, pages* 12, 13, 14.)

Raimond-Antoine DE FOUILHAC a laissé plusieurs notices savantes sur des manuscrits de la Bibliothèque du Roi; des Observations sur la comète qui parut en 1680, et des mémoires pour une *Histoire du Quercy*.

En 1691, Raymond DE FOUILHAC était Chanoine du chapitre de la cathédrale de Cahors, comme il conste de ce qui suit : — « Le premier du mois d'aoust 1691, par mandement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Henry-Guillaume Lejay, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Evêque, Baron et Comte de Cahors, Président-né des Etats du pays de Quercy, furent assemblez dans le palais épiscopal de Cahors, Noble François de Pousargues, Conseiller du Roi, Juge-mage et Lieutenant général en la sénéchaussée et Cour présidiale de Quercy ; M. M. Pierre de Parreil, Chancelier de l'Université; Noble Nicolas de Pousargues; et Monsieur Raymond DE FOUILHAC, *Chanoine au chapitre cathédral*, Messire Pierre de Moustolac, Consul de la ville; Messire Pierre Froment, Avocat; Messire Pierre Dagueneau, Bachelier en médecine; et le Sieur Pierre Derrux, Bourgeois, pour procéder au département des gages des professeurs de l'Université de Cahors imposés en la présente année 1691, sur ledit pays de Quercy. »

« Sur quoy, ledit Seigneur Evêque aurait dit qu'il les auroit assemblez pour examiner les certificats des lectures desdits professeurs, et procéder au département de leurs gages imposés la présente année, conformément à l'ancienne coutume et l'arrêt du conseil d'Etat du 3 octobre 1678. »

La délibération est signée : Henry Lejay, Evêque de Cahors, Pousargues, Juge-mage, Lieutenant général, Parriel, Chancelier, Pousargues, FOUILHAC, Mostoulac, de la Fage, Consuls, Fromen, de Ganeau, Derrua et J. Ayraud, Notaire. (*Titre original.*)

L'année suivante, Raymond DE FOUILHAC présida, en l'absence de l'Archevêque, l'Assemblée des Etats du Quercy, tenue dans le palais épiscopal de Cahors, dont l'ouverture eut lieu le 1er août 1692. (*Titre original.*)

Arnaud DE FOUILHAC est qualifié Conseiller et Avocat du Roi au siège présidial et Sénéchal et Professeur en l'Université de Cahors, dans l'*Armorial général de France* dressé en conformité de l'Edit du mois de novembre 1696. Il déclara porter pour armes : *d'azur, à une bande d'or accompagnée en chef d'une étoile de même.* (*N*° 9 *du bureau de Cahors, registre coté* 15, *Montpellier et Montauban, folio* 1095, *Cabinet des titres, Bibliothèque Nationale.*)

Dans un arrêt du Parlement de Toulouse, du 31 août 1739, on trouve cité, en qualité « d'intimé et défaillant, messire Antoine-Raymond DE FOUILHAC, Professeur en l'Université de Cahors, conjointement avec Messieurs du Tillet, d'Orgueil, de Saint-Hilaire et autres, au sujet de la succession de feu Messire Jean-Pierre du Tillet de la Bastide. » (*Extrait des registres du Parlement de Toulouse.*)

Pierre DE FOUILHAC, Avocat, Seigneur de Padirac et de Vernioles, fut élu Capitoul de Toulouse, en 1758. (*Brémond, Nobiliaire Toulousain, page* 358.)

Le Sieur DE FOUILHAC est mentionné dans un jugement du Tribunal des maréchaux de France, rendu à Paris, le 31 juillet 1775. (*Titre original en papier.*)

La famille DE FOUILHAC est actuellement représentée par MM. Edouard, Henri et Alfred DE FOUILHAC.

FOUQUES
DE LA GARDE

PROVENCE, DAUPHINÉ, RUSSIE

SIEURS DE LA GARDE



ARMES : *D'or, au faucon de sable, et un chef d'azur chargé d'un soleil d'or.* L'ÉCU *timbré d'un casque sommé de la Couronne de noblesse orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* CIMIER : *Un faucon de sable.*



La famille FOUQUES, ou FOUQUE et FOULQUE, appartient à l'ancienne noblesse du midi de la France et dont le nom primordial était FULCONIS ou FULCO; elle est originaire du bas Languedoc; de là elle passa en Provence, où elle est connue par les anciens documents, depuis le XIVe siècle, et de cette dernière province, elle alla se fixer dans celle du Dauphiné qu'elle quitta peu de temps après la Révolution pour aller habiter la Russie où elle réside actuellement.

Aussi loin qu'on trouve les FOUQUES cités dans les chartes, leur nom

est écrit en *latin :* c'était l'usage en Provence pour les notaires qui rédigeaient les actes de les latiniser; mais, quand l'Édit royal de Villers-Cotterets, rendu par François Ier, obligea les notaires à rédiger les contrats en français, on vit se produire ce fait singulier : certains membres d'une même famille gardèrent leur nom *latin*, tandis que d'autres adoptèrent la forme française : *Fouques* pour l'un et *Fulconis* pour l'autre, comme *Jean* et *Johannis, Michel* et *Michaelis ;* avec le temps, les branches issues de ces mêmes souches ont perdu le souvenir de leur parenté qui n'en est pas moins certaine.

A titre de documents curieux nous allons énumérer chronologiquement les plus anciens personnages de ce nom que nous avons retrouvés dans les vieilles chartes :

1295. — Noble Raymond Foulques transigea avec les habitants de Posquieres sur le fief de Liscle situé près Tarascon;

1310. — Noble Bérenger Foulques (sans doute fils du précédent) était copropriétaire de l'étang d'Escamaudry situé près Tarascon;

1319. — Bernard (Fulconis) de Fouque et Bernard de Bailly (Baillivi) assistent à une vente de fief faite par Bertrand de Maumont, chevalier, et Beraud de Saint-Germain;

1330. — Raimond de Fouque (Fulconis), notaire du Roi à Tarascon, passe une charte pour le sieur Guillaume d'Aramon, à Marguerites près Nîmes.

1334. — Jean de Fouque (Fulconis) assiste comme témoin à une charte passée au château de la Roche, près Retournac en Velay.

1538. — Sébastien de Fouque (de Fulco) était garde et servant de la tour du Bout de Villeneuve-lez-Avignon.

La filiation de la famille Fouques, établie à Aix et à Arles (1), à laquelle cette notice est plus particulièrement consacrée, n'a pu être dressé d'après les actes de l'état civil qu'à partir de :

I. — N. Fouques ou Fouque, vivant en 1650, avocat au Parlement, qui eut quatre fils :

1° Claude qui suit;
2° Joseph, dont la descendance sera rapportée après celle de son frère aîné;

(1) On croit qu'elle a la même origine que la famille Fulques (de Valensoles), qui parvint au dernier siècle à une très haute situation. Quoi qu'il en soit, Esprit Fulque devint, en 1714, secrétaire du Roi, charge qui conférait la noblesse, et acquit en 1720, le marquisat d'Oraison.

3° Jean-Auguste Fouque, époux de Louise Chassignolles dont il eut :

A. Jean-Auguste Fouque, nommé avocat au Parlement d'Aix le 26 septembre 1702, figure dans un recueil d'arrêts notables où il est dit que « la Cour ayant égard à la requête des avocats, permet aux sieurs Bernard, Ganteaume, Fouque et Guéyx de continuer leur postulation dans le serment déjà prêté », publiés à la barre du Parlement de Provence séant à Aix, le 10 novembre 1704. Il fut marié à noble Catherine de Pélissier, de la famille des Pélissier de Granges, qui était de très ancienne noblesse.

4° Jean-Louis Fouque, avocat au Parlement d'Aix, figure dans un factum imprimé pour Étienne Cadière, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Marié à Marianne de Vassé, il fut père de :

A. — Jean-Louis Fouque, né à Aix le 16 septembre 1709, reçu avocat au Parlement d'Aix en 1741, père de :

A A. — Bruno-Louis-Symphorien Fouque, né à Aix, avocat au Parlement.

B. — Esprit Fouque de la Garde, avocat, auteur d'une *Histoire d'Aix*.

II. — Messire Claude Fouques, docteur et professeur royal en médecine à l'Académie d'Aix en 1690, requit l'enregistrement officiel des armoiries de sa famille à l'*Armorial général* créé en vertu de l'Édit royal de l'année 1696, au registre de la généralité d'Aix, folio 906. Il a laissé pour fils :

Esprit Fouques de la Garde, auteur d'une *Histoire sainte*. On ignore sa destinée.

II *bis*. — Joseph Fouques ou Fouque, Ier du nom (frère puiné de Claude Fouques, docteur et professeur royal en médecine), requit comme son frère l'enregistrement officiel de ses armoiries avec une légère variante au même Armorial général, registre d'Aix, folio 902 (au lieu du soleil, il y a trois étoiles en chef). Il eut pour fils :

III. — Joseph Fouques, IIe du nom, né en 1710, avocat, qui épousa en l'année 1739, demoiselle Françoise Martin, dont il eut pour fils :

IV. — Joseph Fouques, IIIe du nom, étudia la médecine et la chirurgie et fut nommé chirurgien après avoir passé ses examens à l'Académie d'Aix. Il a épousé à Arles, le 5 septembre 1769, Denise-Marthe Nicolas en présence des témoins soussignés : Nicolas Doutreleau, avocat



au Parlement de Paris, Joseph Pautier chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Arles, et Jean Sicaud, avocat.

Il a laissé pour fils :

V. — Jean-Nicolas Fouques, né à Arles le 23 janvier 1771, quitta la maison paternelle à l'époque de la Révolution et alla se fixer à Grenoble où il a épousé le 26 janvier 1806, Marie-Françoise Dauphin, fille de Dominique-Dauphin et de Justine Bouchet. Il devint chef du bureau militaire à Grenoble et laissa pour fils :

VI. Dominique-Gustave Fouques, professeur de langues, né à Grenoble le 2 mai 1807, décédé à Vincennes, près Paris le 20 novembre 1880. Il avait émigré en Russie et était entré dans un établissement de la Couronne, où il reçut le grade d'assesseur de Collège.

Il a épousé à Moscou le 1/13 décembre 1845 Constance-Françoise Krafft, dont il a eu pour fils :

1° Charles-Auguste qui suit :

VII. — Charles-Auguste Fouques, né le 19/31 juillet 1857, a épousé le 6/18 avril 1887, Emilie-Marie-Françoise Oederg, dont il a eu deux fils :

1° Eugène-Gustave-Maurice, né le 11/23 janvier 1888;
2° Gustave Constant-Louis, né le 13/25 mars 1889.

FOURNIER DE MONTOUSSÉ

LANGUEDOC & BIGORRE



ARMES : *d'azur, à trois bandes d'or, celle du milieu chargée de trois roses de gueules. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*



CETTE famille paraît être une branche cadette des FORNIER de Sausils, l'une des plus anciennes maisons du pays castrais.

Elle a possédé plusieurs fiefs, tels que ceux du Terme, de Lagarent, de Serresils et de Montoussé. L'un de ses membres, ancien vice-président de la Chambre des députés, a été autorisé, en 1817, à s'appeler FORNIER DE SAINT-LARY. (FORNIER, orthographe primitive du nom, et SAINT-LARY nom de la localité où il est né.)

I. Noble François FOURNIER ou FORNIER, écuyer (fils puiné de Bernard FORNIER ou FOURNIER, seigneur de Sauzils), se fixa en Bigorre (1570).

Il eut cinq enfants, entre autres :

1° N. qui suit;
2° Dom N. Fournier, prêtre, docteur en droit civil et canonique, archiprêtre de la ville d'Arreau, en 1651.

II. N. Fournier, écuyer, épousa noble Françoise d'Ustort, dont il eut :

1° Bernard, qui suit ;
2° Pierre Fournier, écuyer, seigneur de Lagarent en 1651 ;
3° Isabeau de Fournier, mariée à Arreau, avec noble Jean de Sarrieu.

III. Bernard Fournier, écuyer, seigneur du Terme, eut pour enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Jacques Fournier, avocat, habitant la ville de Castres, enregistré à l'armorial général officiel de 1696 (*Registre de Toulouse-Montauban*, folio 877) ;
3° Vincent Fournier, viguier et procureur de Carcassonne, en 1696.

IV. Jean Fournier, écuyer, sieur de Serresils, en 1690, eut pour fils :

V. Bertrand Fournier, écuyer, né en 1700, à Saint-Lary, qui épousa Anne de Loubet, dont il eut :

VI. Noble Barthélemy Fournier, écuyer, seigneur de Montoussé, avocat en titre pour le roi aux sièges d'Arreau, Vignec et Sarrancolie, en 1776.

Il épousa, le 7 février 1762, Claire-Françoise de Lassus, dont il eut :

1° Bertrand-Pierre-Dominique Fournier de Montoussé, né à Saint-Lary, le 11 mars 1763, questeur, vice-président de la Chambre des députés, reçut des lettres de confirmation de noblesse, le 12 septembre 1817, et fut autorisé à s'appeler Fornier de Saint-Lary. Il a épousé mademoiselle de Salles de Hys ;
2° Anne-Jean-Dominique-Nicolas, qui suit.

VII. Anne-Jean-Dominique-Nicolas Fournier de Montoussé, né le 6 décembre 1778 à Saint-Lary, épousa, le 17 décembre 1803, Marie-Thérèse Sentex, dont il eut entre autres enfants :

1° Alexandre Fournier de Montoussé, marié le 13 juin 1830, avec Louise-Christine-Amande de Castelnau de La Loubère, dont il a eu un fils :
A. Louis-Blaise-Isidore Fournier de Montoussé ;
2° Amédée-François Fournier de Montoussé ;
3° Saint-Ange-Joseph-Élisabeth, qui suit.

VIII. Saint-Ange-Joseph-Élisabeth Fournier de Montoussé, né à Sadournin (Hautes-Pyrénées), le 29 août 1813, a épousé, le 18 novembre 1846, Marguerite-Jeanne-Élisabeth Despanel de Theulon, dont il a eu :

Joseph-Marie-St-Ange-Élisabeth-Théogène Fournier de Montoussé, né en 1847, prêtre.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 1058-2.

FRAVAL DE COATPARQUET

BRETAGNE

SEIGNEUR DE CRÉNIHUEL, DE LOCMARIA, DU PLESSIS, DE KERVEGANT, D'ARZANNO DE KERBASTIC, DE KERUGON, DE GUERVAZIC, DE COATPARQUET, ETC.



Armes : *De gueules, à la croix engrêlée d'argent.* L'Écu : *Timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



Très ancienne maison de Bretagne, dont le nom, qui s'écrivait anciennement Fragual, Fragval et Fraval, est mentionné dès les temps les plus reculés dans l'histoire de Bretagne.

Au IX[e] siècle, le nom de Fraval ou Fragual était porté par les comtes de Cornouailles dans l'ancienne Armorique (catalogues des comtes de Cornouailles, tirés des Cartulaires de Quimper, de Landevenech et de Quimperlé).

La maison de Fraval a comparu aux montres et reformation de 1448 à 1536, dans l'évêché de Vannes, et dans les paroisses de Quintin, évêché de Saint-Brieuc, de Bourbriac dans l'évêché de Tréguier.

Voici, dans leur ordre chronologique, les personnages les plus marquants issus de ce vieil estoc.

1283. Audren de FRAGUAL figure dans l'assiette de rentes faite au duc Jean sur le hâvre de Lannion. (*Hist.*, t. Ier, col. 1067).

1373. Geoffroy FRAVAL, écuyer de la compagnie de Pierre de Rostrenen, servit au siège de Brest. (*Armorial de Bretagne de Courcy* et *Histoire de Bretagne* de *Dom Taillandier*, t. IV, col. 346.)

1396. Alain FRAVAL rendit hommage au vicomte de Rohan. (*De Courcy* et *Hist.*, t. II, col. 670, 671.)

1419. Pierre FRAVAL fut, comme gentilhomme, désigné pour accompagner Richard de Bretagne en France. (*D. Taillandier*, t. II, col. 1108.)

1420. J. FRAVAL paraît dans un rôle d'écuyers sous la conduite de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. (Idem, t. II. col. 1014, 1015.)

1420. Riou FRAVAL figure parmi les hommes d'armes qui furent envoyés pour la délivrance de la personne du duc Jean V fait prisonnier par les Anglais. (*De Courcy* et *Hist.*)

1421. Pierre FRAVAL assista à la monstre de Jean Rogon, en la compagnie de Jehan de Tournemine, sieur de la Hunaudaye, dont la revue fut faite à Château-Gontier le 1er août 1421. (*D. Taillandier*, t. II, col. 1086.)

1448. René FRAVAL possédait la maison noble de Lannueil dans l'Evêché de Vannes (*Ancienne réformation*, *évêché de Vannes*, p. 118), même année et même source, manoir de Crenuhel à Jean FRAVAL.

1469. Geoffroy FRAVAL ayant été appelé à la monstre de 1469, à Quintin, fut excusé parce que le sire de Quintin « *a dit qu'il était de sa maison* ». (P. de Courcy.)

1505. Louis FRAVAL était archer de la monstre du maréchal de Rieux, dont la revue fut faite à Saint-Quentin en 1505. *(De Courcy* et *Histoire de Bretagne,* tome III, col. 870.)

1536. Louis FRAVAL, écuyer, possédait les fiefs de Ploréduc, de Kermeucazen, de Kerlosquet dans l'évêché de Vannes. *(Ancienne réformation.)*

1536. François FRAVAL figure dans l'ancienne réformation de l'évêché de Vannes comme seigneur de Péguillière, de Kergolen, d'Arzano, de Kerveguen, de Locmaria Coatanfau. *(Bibliothèque de Saint-Brieuc.)*

1536. René FRAVAL, frère du précédent, est cité dans la même réformation comme possédant les fiefs de Silfiac, de Craval, de Gaudal, de Kerbastic, de Langoelan, de Mellionec, de Lescoët, de Crenihuel, etc.

A la même époque vivaient Riou FRAVAL dans l'évêché de Tréguier

(*Réformation*, pp. 88 et 93) et Geoffroy **Fraval** dans l'évêché de Quintin. *(Réformation*, p. 516, *Bibliothèque de Saint-Brieuc.)*

1575. Noble François **Fraval** seigneur de Crenihuel, avait épousé Raoulette de **Belouan**, fille de feu Jean de Belouan sieur de Villefière et de dame Françoise d'Aradon sa femme. Le titre original de partage de succession de ses père et mère, passé à Ploërmel le 7 juillet 1575, se trouve aux *Archives de la Noblesse*.

1605-1606. Jean **Fraval**, sieur de Crenihuel, fait une donation à l'église de Silfiac. Dans la chapelle de Saint-Laurent, près de Silfiac, on voit encore les armes de la maison de **Fraval**.

La famille de **Fraval** a formé *deux* branches principales, savoir :

1° La *branche de Coatparquet* qui fait l'objet de la présente notice et dont nous allons donner la filiation suivie.

2° La branche de Kervegant qui s'est fondue dans la famille Geoffroy.

BRANCHE AINÉE DE FRAVAL DE COATPARQUET

I. Pierre **Fraval**, écuyer, né à Plounevez-Quintin, en 1618, était sénéchal de la juridiction de Plounevez-Quintin qui faisait alors partie de la baronnie de Rostrenen. Il eut pour fils :

II. Louis **Fraval**, écuyer, né en 1647, sénéchal de Gouarec, Saint-Gilles, Rosquelfin, Laniscat, Saint-Gelven, Sainte-Brigitte, Perret, Plouguernevel, Plélauff, toutes seigneuries dépendantes du duché de Rohan. Il fut enterré en l'église collégiale de Notre-Dame de Rostrenen, le 2 septembre 1682.

Il avait épousé demoiselle Louise **Le Bris de Plélauff**, dont il eut le fils qui suit.

III. Jacques **Fraval**, écuyer, sieur **de Coatparquet**, né à Rostrenen le 8 novembre 1677 (acte de l'état civil), décédé le 17 novembre 1715, fut procureur du duché de Quintin et sénéchal des juridictions de Robien, La Villemainguy, etc. Il épousa à Quintin, le 12 octobre 1701, Marie-Anne de **Roault** (acte de l'état civil), dont il eut huit enfants, parmi lesquels Charles, qui suit, et Louise-Thérèse Fraval de Coatparquet, née le 10 septembre 1714 *(acte de l'état civil)*, mariée à N. de Suasse de Kervégant.

IV. Charles Fraval de Coatparquet, écuyer, devenu l'aîné par la mort prématurée de son frère Pierre, né à Quintin le 17 novembre 1705 (acte de l'état civil), fut sénéchal de Quintin, du 31 mai 1741 au 7 novembre 1745. Il est décédé le 27 avril 1762, laissant deux fils dont l'aîné, Charles-François-Marie qui suit.

V. Charles-François-Marie Fraval de Coatparquet, sieur de Limolan, la Brehaudière, le Rostol et autres lieux, avocat à la cour, était né à Quintin le 4 avril 1747. Il épousa à Quintin, le 21 juin 1768, demoiselle Anne Quero de Brangolo, demoiselle de La Bellière, fille mineure de feu noble François Quero de Brangolo. Il mourut en 1831, laissant de ce mariage quatre enfants, et comme fils aîné, Pacifique qui suit.

VI. Pacifique Fraval de Coatparquet, écuyer né à Loudéac, le 15 septembre 1777, se maria à Loudéac, en 1799, à demoiselle Anne Quero de Brangolo. Il est décédé le 21 septembre 1849, laissant :

1° François-Pacifique-Marie qui suit;
2° Charles Fraval de Coatparquet, écuyer, né en 1804, à Quintin, marié à Esther le Mazurié de Kerouallin, dont il a eu trois enfants : Gustave, Esther et Léon. Esther a été mariée à vicomte Louis de la Lande de Calan.

VII. François-Pacifique-Marie Fraval de Coatparquet, écuyer, né à Quintin, le 15 juillet 1800, s'est marié à Lamballe le 22 mai 1832, à demoiselle Marie-Joseph Haugoumar des Portes. Il eut d'elle treize enfants dont l'aîné est François-Pierre-Marie qui suit.

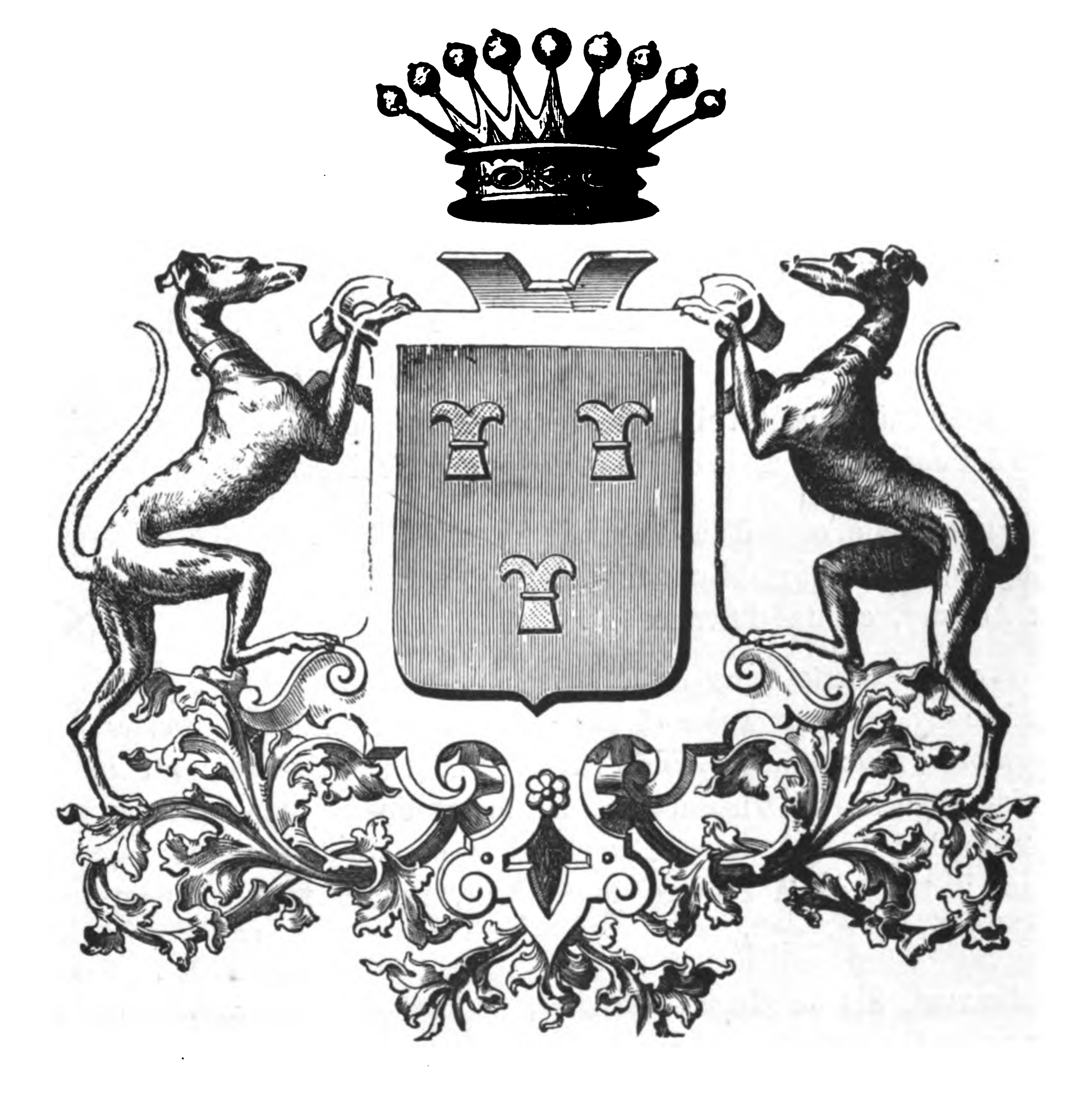
VIII. François-Pierre-Marie Fraval de Coatparquet, né le 10 septembre 1838, à Quintin, s'est marié à Rennes, le 6 février 1866, avec demoiselle Pauline de Kersauson de Pennendreff. De ce mariage sont issus quatre enfants : Pauline, René, Armand et Xavier. Pauline a été mariée à Élie Alephsen de Boisredon.

Parentés ou alliances directes de la famille Fraval de Coatparquet : de Villeféron du Chastel, de Lorgeril, de France, Haugoumar des Portes, de Carné, de Kermadec, de la Lande de Calan, Le Mazurié de Kerouallin, de Kersauson, de Boisredon, de Bellevue, de la Villesbrest, de Cintré, de Kermerc'hou de Kérautem, Apuril de Lourmaye, du Bouëtiez de Kerorguen, du Bouays de la Bégassière et autres familles nobles de Bretagne.

DE GAALON

NORMANDIE, SAINTONGE, AUNIS, CHAMPAGNE ET AMÉRIQUE

COMTES ET VICOMTES DE GAALON; SEIGNEURS DU CAIRON, DES CARREAUX, DE VILLENEUVE, DE COURDAULT, DE LA MEULTE, DE BARZAY, DE COURVAL, DE BÉROLLES, DES PRÉAUX, D'ANTIGNY, DE L'ESPINE, DE DORIÈRE, DE LA GIRARDIÈRE, DE VARDES, DE VIRAY, DE LA CROIX, ETC.



ARMES : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS *deux lévriers.*



u moyen âge, les GALON ou GAALON avaient une situation considérable en Normandie. Richard DE GAALON, chevalier, auquel remonte la filiation suivie, ayant été reconnu, dès l'an 1329, issu *d'antique et illustre lignée*, il paraît évident qu'il était de la même race que les premiers GALON dont nous allons faire l'énumération chronologique, telle qu'on la trouve dans l'histoire.

Le nom de GALON, GAALON, GALLON (GALO, GUALO et WALO dans les chroniques et chartes latines), date du xe siècle.

On le voit mentionné pour la première fois en l'année 992. A cette époque, Geoffroy Ier, comte de Bretagne, donne à l'abbaye de Saint-Florentin de Saumur le village de Livré, en Bretagne. Cette donation faite à la prière de GALON, moine de la susdite abbaye, est rapportée dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (t. XI, p. 277).

GALON de Calmon est cité par Guillaume de Tyr parmi les principaux chefs de l'armée des Croisés à la bataille de Gorgoni, le 1er juillet 1097.

A Foulques, évêque de Paris, mort le 8 avril 1104, succéda GALON, abbé de Saint-Quentin de Beauvais et évêque de ce diocèse, qui fut élu à l'unanimité par le clergé et le peuple de Paris (1).

GALON scelle, avec d'autres religieux, en 1138, un accord conclu entre Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Étienne de Garlande et Amaury, comte d'Évreux (2).

Par une charte sans date, mais citée à l'année 1187, par M. de Bréquigny, dans sa *Table chronologique des diplômes et chartes concernant l'histoire de France* (t. IV, p. 96), Guillaume, abbé de Saint-Augustin de Thérouanne, affranchit de la redevance de trois gerbes de blé, la quote-part de GALON, chevalier de Cottences (Artois), dans la terre de la Bruyère de Culhem, possédée en commun avec l'abbé de Saint-Bertin.

BERNARD, fils de GALON, chevalier, déclare par une charte sans date (mais qui paraît être de la fin du XIIe siècle) que Payen DE LA GARDE a

(1) FÉLIBIEN.—*Histoire de la Ville de Paris*, augmentée par Dom Lobineau, Paris, 1725, tome I, p. 138.
(2) DE LA BORDE. — *Inventaire des Archives de l'Empire.* — Cartons des Rois. — Paris, 1866-1867, p. 240.

donné à l'abbaye de Savigny, en Normandie, toute sa terre de la Garde, du consentement de sa femme et de son fils Robert, qui pour cette cession reçoivent, la première 10 livres tournois, et le second un cheval dont le prix n'est pas déterminé. A cet acte est appendu *le sceau équestre* de Bernard, fils de Galon. *(Archives de Mortain transportées aux Archives nationales* à Paris.*)*

A la célèbre bataille de Bouvines, en 1214, GALON DE MONTIGNY (GALES DE MONTEGNI, d'après les chroniques de Saint-Denis, et WALO, d'après la chronique latine de l'abbaye de Sénones, dans les Vosges), chevalier très vaillant, peu fortuné, portait l'oriflamme qui lui avait été confié par Philippe-Auguste à la recommandation du duc de Bourgogne (1).

On pense que c'est pour récompenser sa valeureuse conduite que Philippe-Auguste, par une charte signée à Pont-de-l'Arche, en janvier 1215, donna à GALON DE MONTIGNY plusieurs biens situés en Normandie (2).

GALON DE MONTIGNY, chevalier, qui était vraisemblablement son petit-fils, scella à Bruges, en Flandres, le 18 janvier 1300, une quittance de gages. Son sceau représente un *écu à la croix chargée de cinq coquilles* (3).

On lit dans le livre des revenus et rentes de l'abbaye du mont Saint-Michel, écrit en 1240, que Lambert GALON devait à l'infirmerie de ce monastère 10 sols, monnaie du Mans, pour ses fiefs de Galon, ainsi que sept boisseaux de froment, pour le fief de l'Ectare *(Manuscrit de la collection de M. Léchaudé d'Anisy.)*

Les *grands rôles des Échiquiers de Normandie* mentionnent, à quatre reprises différentes, le châtelain deGALLON (4).

Le juge de l'Échiquier du Mont-Saint-Michel, près de Falaise, décide, en 1208, que Richard de Harcourt mettra à la disposition du châtelain DE GALLON cinq hommes d'armes pour l'armée du Roi (5).

---

(1) *Vexillum videlicet floribus lilii distinctum quod ferebat die illo* GALO DE MONTIGNIACO, *miles fortissimus sed non dives.* (*Gesta Philippi Augusti*. Chronique de Guillaume LE BRETON, publiée par F. DE LA BORDE, Paris, 1882, p. 280.)

(2) DELISLE. — *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Paris, 1856, p. 367.

(3) *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, tome I, p. 671.

(4) LÉCHAUDÉ D'ANISY. — *Grands rôles des Échiquiers de Normandie*, Paris, 1845.

(5) Le texte de ce jugement est rapporté dans un manuscrit du XIIIe siècle, ayant appartenu à la duchesse de Berry, et trouvé à Rosny. Ce manuscrit fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Lisez Gaillon (Eure)

Vers la même époque, le châtelain DE GALLON tient de Philippe-Auguste un fief et demi mouvant de Breteuil.

Alain de Falaise fait aveu d'un demi-fief mouvant de Cléville et pour lequel il doit le service dans le bailliage du châtelain DE GALLON.

Guillaume de Granville et Mathieu de Fains doivent, avec d'autres seigneurs, le service militaire au châtelain DE GALLON, pour le fief de Glos, relevant de l'évêque de Lisieux.

Le châtelain de GALON rendait au roi un quartier de froment pour une partie du fief du comté de Chester, situé près de Saint-Athanase (1).

Dans le compte des percepteurs et baillis de France de l'année 1248, le châtelain DE GALLON figure pour une dépense de 12 deniers.

En 1256, le châtelain DE GALON et de Vernon doit payer au roi 100 sols, comme l'indique Jean Sarrazin dans ses *Tablettes de cire* (2).

Guillaume GAALON fut témoin, après 1135, avec Robert Berouts et Gervais Le Roux, à la donation de trois acres de terre, sis à Ners, faite par Heudebert, de Falaise, à l'abbaye de Vignats ou de Sainte-Marguerite de Gouffern (3).

Guillaume-Bonne DE GAALON tenait de Robert Marmion, chevalier, une terre, tant à Quilly qu'à Barbery et à Bretteville, que ce dernier donna, par une charte de l'an 1233, à l'abbaye de Barbery, en Normandie (4).

En 1247, Robert DE GALLON tenait de Pierre d'Avesnes un fief qui fut relevé du domaine royal par Jean de Gisors, en Normandie (5).

Messire Richard DE GAALON, recteur de l'église de Clinchamp, acheta, en 1305, de Guillaume Amiot, clerc, et de Perronnelle, sa femme, une rente à prendre sur le fief de Cantelou, que ledit recteur donna, en 1306, au prieuré de Plessis-Grimould, en la paroisse d'Estry (6).

(1) Même manuscrit.
(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome XXI.
(3) LÉCHAUDÉ D'ANISY. — *Extrait des Chartes et autres actes normands ou anglo-normands*, Caen, 1834-1835, 2 vol. in-8°.
(4) LÉCHAUDÉ D'ANISY. — *Extraits des chartes et autres actes normands ou anglo-normands*, Caen, 1834-1835; 2 vol. in-8°.
(5) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome XXIII, p. 631.
(6) LÉCHAUDÉ D'ANISY. — Ouvrage déjà cité.

Le *Nécrologe* de l'église de Rouen mentionne, à la date du 19 juillet 1329, le décès de Richard GAALON, archidiacre de cette église (1).

Par une charte en latin, donnée à Westminster, le 1er décembre 1343, Édouard III, roi d'Angleterre, charge *ses chers et féaux* Gilbert de Amfreville, le comte d'Angos, Henry de Percy, Hugues GALON et autres gentilshommes dénommés, de faire enquête et de réprimer les délits, crimes et méfaits commis sur les frontières du royaume et de l'Écosse, en transgression de la trêve conclue antérieurement avec les Écossais ennemis du roi (2).

Un autre Richard GALON est cité pour trois messes d'obit à la date du 17 juillet 1386, dans les titres de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en Normandie.

En l'année 1419-1420, Jean GALLON obtint la prébende d'Urville au diocèse de Coutances (3).

Enfin, le Trésor des chartes des Rois, conservé aux Archives nationales à Paris, contient quatre chartes de rémission octroyées à quatre personnages du nom de Galon; ce sont: Alain GALON (en 1391); Jean GALON (1397-1398); Philippe GALON (1405-1406) et Justin GALON (1467-1476).

La famille DE GAALON a été déclarée *noble d'extraction*, d'abord en 1329, comme nous venons de le dire plus haut, et ensuite lors de la Recherche de Montfaut, faite en 1463, en la personne de: Philippot GALLON, de Saint-Contest; Guerrand DE GALLON, de la paroisse de Heuqueville, en l'élection de Lisieux; Jean GALLON et Pierre GALLON, son fils, de la paroisse de Vendes, en l'élection de Caen; Richard GALLON, de la paroisse de Fontenay, même élection; Jean GALLON, de la paroisse de Longrais (élection de Bayeux), et Jean GALLON, de la paroisse de Villy (élection de Caen) (4)

---

(1) *Recueil des historiens des Gaules*, déjà cité.

(2) THOMAS RYMER. — *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter Reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, etc.*; La Haye 1739, tome II, 4e partie, page 156.

(3) *Catalogue des Rolles gascons, normans et françois, conservés dans les Archives de la Tour de Londres.* Londres et Paris, 1743, 2 vol. in-folio.

(4) *Recherches de Normandie*, par Montfaut. (Bibliothèque nationale, manuscrits nos 2782 et 2783, fonds français.)

Un manuscrit in-folio de la bibliothèque de la ville de Caen, coté n° 159, intitulé : *Recherche des nobles de l'élection de Bayeux faite par les élus de la dite élection en l'année 1523,* mentionne comme ayant été reconnus nobles les personnages suivants : Jean GAALON, écuyer, fauconnier de M. le Connétable de Bourbon, et son frère puîné Jacques GAALON, natif de la paroisse de Vendes (élection de Caen), demeurant en la paroisse de Saint-Martin-de-la-Besace, vicomté de Bayeux; Guillaume de GAALON, écuyer, seigneur de Cobar; Guillaume GAALON, écuyer, seigneur de Bérolles, fief assis aux paroisses de Longrais et de Tortéval.

D'autres membres de cette ancienne maison obtinrent, en 1666, de M. de Chamillart, une maintenue de noblesse d'extraction, lors de la Recherche faite en Normandie. Ce sont : Charles GAALON, de Saint-Vaast; Charles et Nicolas DE GAALON, de Saint-Martin-des-Besaces; Nicolas DE GAALON, de Cavigny; Simon, Noël et Jacques DE GAALON, de Saint-Laurent-de-Terre-Gatte, et Jean DE GALON, des Biards. — Enfin en 1669, Henri-Joseph DE GAALON fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne.

La filiation continue et non interrompue de cette maison est établie sur titres et preuves authentiques, depuis 1329, époque à laquelle florissait Richard DE GAALON. Ses descendants se fixèrent à Mortain, Fougères, Falaise, Avranche, Bayeux, Vendes et Caen. La branche aînée se fixa à La Rochelle vers 1630 et donna naissance aux seigneurs de Villeneuve, des Carreaux, de Courdault, de la Meulte et de Barzay, établis aux Antilles, mais revenus dans la mère patrie, au commencement de ce siècle.

FILIATION

I. Richard DE GAALON, chevalier, possesseur d'un fief sis à Guibray (Calvados), pour la possession duquel Jean de Boullenc, écuyer, et Jean de Linières, chevalier, commis pour connaître des fiefs et nouveaux acquêts en la recette de Falaise, ayant informé, le reconnurent noble, issu *d'antique et illustre lignée,* le jeudi après la Saint-Pierre, 1329 *(Armorial de France, par d'Auriac).* Sa veuve, Marguerite DE LOURAILLES ou

Lorailles, agissant au nom de ses enfants, transigea, en 1345, avec le prieur du Plessis-Grimould pour des redevances qu'il lui devait en raison d'un tènement qu'elle possédait dans la paroisse de Cambes (1).

1° Pierre qui suit;
2° Jean de Gaalon, qui, par son mariage avec N. de Lané, fille du seigneur de Campront, fut l'auteur des Gaalon, seigneurs de Vardes, alliés aux Lourailles, de Bretteville, Painel, de Briqueville, Malherbe, etc., maintenus dans leur noblesse par les élus de Bayeux, en 1523;
3° Guillemette de Gaalon, religieuse.

II. Pierre Gaalon, vivant en 1351 (2), était marié en 1384 à demoiselle Simonne, suivant la production faite devant M. de Montfaut. Il laissa de son union les trois enfants ci-après:

1° Pierre Gaalon, dont on ignore la destinée;
2° Jean, qui suit;
3° Richard Gaalon, auteur de la branche de Bérolles, dont le représentant, Guillaume Gaalon de Bérolles, en 1523, fit ses preuves de noblesse devant les élus de Bayeux. Le fief de Bérolles, situé dans la paroisse de Longrais, relevait du Roi.

III. Jean de Gaalon, Ier du nom, écuyer, obtint, le 27 décembre 1419, de Henri V, roi d'Angleterre et duc de Normandie, un délai d'un mois pour faire l'aveu et dénombrement de ses terres dont il avait rendu hommage le 25 septembre précédent, la septième année du règne du dit roi. Ce délai fit l'objet d'un mandement aux baillis et vicomtes de Caen et Bayeux (3). Il épousa, en 1407, Colette de Juvigny. Elle était veuve en 1430, époque à laquelle elle passa un contrat de vente avec Jean, son fils. De ce mariage naquirent:

1° Pierre de Gaalon, écuyer;
2° Jean, qui continue la filiation.

IV. Jean de Gaalon, IIe du nom, écuyer, seigneur du Cairon, homme d'armes de la Compagnie du grand sénéchal de Normandie *(Titre original du 25 août 1455)*, fut du nombre des chevaliers et écuyers de l'Évêché de Saint-Malo qui prêtèrent serment de fidélité au Roi en 1437 (4).

---

(1) *Cartulaire du Plessis-Grimould*, p. 27.
(2) On n'a pu rattacher à ce degré Thomas Gaalon qui donna, le 8 juin 1356, quittance à Aymar Bourgoise, receveur général de subside nouvellement ordonné pour les guerres du Roi et armée de terre, au Bailliage de Caen et Contentin, d'une somme de 75 sols tournois pour ses gages. Son scel est fruste. (*Pièces originales.* — Bibl. nle. — Registre 1260.)
(3) Charles Vautier. — Extrait du registre des dons, confiscations, maintenues et autres actes faits dans le duché de Normandie, pendant les années 1418, 1419 et 1420, par Henri V, roi d'Angleterre. — Paris, 1828, p. 137.
(4) Dom. G.-A. Lobineau. — *Histoire de Bretagne*, tome VI, Preuves. — Paris, 1707, in-fol.

Il épousa, en 1441, Alix de Berteville, qui lui donna deux fils ci-après :

1° Hugues, qui suit ;
2° Pierre de Gaalon, écuyer, vivant en 1479, qui s'unit à Guillemette Girard, dont il eut :
   A. Guillaume de Gaalon, écuyer ;
   B. Pierre de Gaalon, écuyer ;
   C. Jean de Gaalon, écuyer ;
   D. Olivier de Gaalon, écuyer ;
   E. Autre Jean de Gaalon, écuyer.

V. Hugues de Gaalon, écuyer, seigneur du Cairon, vivant en 1460, épousa Yolande d'Ouville, fille de Jean d'Ouville, écuyer, seigneur de Cantelou. De ce mariage vinrent :

1° Jean, qui suit ;
2° Jacques de Gaalon, auteur de la première branche qui viendra plus tard.

VI. Jean de Gaalon, écuyer, seigneur de Cantelou en partie, de Cairon et des Carreaux, partagea les biens paternels avec son frère Jacques, le 22 septembre 1514. Il fut capitaine de l'arrière-ban en 1518, et eut de son mariage avec Françoise de Kernelec, célébré à Bayeux, le 2 mai 1516, deux fils, savoir :

1° Pierre, qui suit ;
2° Charles de Gaalon, écuyer, tué, en 1543, devant Perpignan.

VII. Pierre de Gaalon, écuyer (1), seigneur du Cairon et des Carreaux, capitaine de cinquante hommes, reçut l'ordre, en 1569, du duc d'Anjou de venir le rejoindre, avec sa compagnie devant Saint-Jean-d'Angély. Il testa le 25 août 1587, ayant eu de son mariage, célébré le 18 septembre 1551, avec Marguerite Boulard, fille de Jean Boulard, seigneur de Maizet, bailli de Bayeux, les enfants ci-après :

1° Jacques, qui suit ;
2° Jean de Gaalon, écuyer (2) ;
3° Nicolas de Gaalon, écuyer ;
4° et 5° Jeanne et Marguerite de Gaalon, tous mentionnés dans le testament de leur père.

---

(1) Pierre Gallon, écuyer, donna, le 26 mars 1576, quittance de ses gages au receveur des Aides et Tailles en l'élection de Bayeux. (Bibliothèque nationale. — Pièces originales, Registre 1272.)

(2) Jean de Gaalon, écuyer, est l'auteur d'une branche fixée à Avranches qui s'est éteinte dans les mâles, en 1872, par la mort d'Auguste de Gaalon, qui avait épousé Mlle de Querhoent, dont deux filles : 1° Anne-Marie de Gaalon, mariée le 7 août 1872, à René-Marie-Antoine comte de l'Esperonnière, fils aîné du marquis Édouard-Marie de l'Esperonnière et de Marie-Dieudonnée du Buat. — 2° Marie de Gaalon qui a épousé, le 16 janvier 1877, le marquis Robert de Beaucorps-Créquy, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1844, fils du marquis Édouard de Beaucorps-Créquy.

VIII. Jacques de Gaalon, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cairon et des Carreaux, commanda, en 1580 et 1594, le ban de la noblesse de la généralité de Bayeux fit la montre de sa compagnie le 14 février 1602. Il avait épousé le 14 octobre 1578 Marie de Bureau, d'une ancienne maison de Normandie, dont il eut les enfants ci-après :

1° Bertrand de Gaalon, seigneur du Cairon, mort en 1635, sans laisser de postérité de son mariage avec Jeanne Hoguet ;
2° Nicolas, qui suit;
3° Pierre de Gaalon, prêtre.

IX. Nicolas de Gaalon, écuyer, seigneur des Carreaux, de Villeneuve, etc., se distingua au siège de La Rochelle, en 1628, et se fixa en Aunis, où il épousa, en 1630, noble demoiselle N. d'Aubigné, parente de Madame de Maintenon. Nommé colonel général des milices de Saintonge, il occupa cette charge jusqu'à sa mort. Ce fut lui qui, le premier de son nom, posséda le fief de Villeneuve, lequel a été depuis l'apanage des aînés de sa maison. Il eut pour fils :

X. Robert de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, Courdault, l'Espine, la Meulte, etc., chevalier des Ordres du Roi, qui s'unit, le 15 juin 1663, à Anne de la Broisse, dont il eut deux fils, savoir :

1° Jacques, qui suit;
2° Pierre de Gaalon, auteur de la deuxième branche actuellement existante, qui viendra ci-après.

XI. Jacques de Gaalon, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villeneuve, des Carreaux, etc., maître des eaux et forêts de Saintonge et d'Aunis, et procureur syndic, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial officiel de* 1696. Il épousa Anne-Jeanne Giraudin de Barzay, qui requit aussi l'enregistrement officiel de ses armoiries, au même *Armorial*, et mourut en 1716, laissant deux fils:

1° Albert, qui suit;
2° Robert de Gaalon, officier de la Maison du Roi, qui assista à la bataille de Fontenoy;
3° Jeanne de Gaalon, mariée à Pierre-Étienne Nadault de Saint-Amand du Treil, son beau-frère.

XII. Albert de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, de Courdault, etc., chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut en 1768. Il avait épousé Charlotte Nadault, fille de Charles-Gabriel-Emma-

nuel-Julien Nadault de Saint-Amand de Blonval et de Charlotte-Constance Le Mercier de Maisoncelle, dont il eut le fils ci-après.

XIII. Jacques DE GAALON, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Villeneuve, de Courdault, etc., chevalier de Saint-Louis, combattit à Fontenoy sous les ordres de son oncle Robert DE GAALON, fut brigadier des gardes du corps du Roi, et fut convoqué aux États-Généraux de 1789, comme membre de la noblesse de Saintonge et d'Aunis pour la sénéchaussée de La Rochelle. Il décéda en 1807, laissant d'Adèle DE BONNEGENS DES OUCHES, le fils qui suit.

XIV. Jacques-Louis DE GAALON, écuyer, seigneur de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis en 1815, émigra en 1791. Il servit comme capitaine de grenadiers dans l'armée des Princes et accompagna le comte d'Artois à l'Ile-Dieu. Il avait épousé, le 18 novembre 1789, Marie-Thérèse-Henriette GERBIER DE SAZAY, dont il eut un fils unique :

XV. Jacques-Auguste, comte DE GAALON, seigneur de Villeneuve, né en 1790, député vers le roi, en 1814 et 1815, par la ville et la noblesse de Saint-Jean-d'Angély; inscrit le dix-septième, en 1814, dans la maison militaire de Louis XVIII; nommé sous-préfet en 1830. Elevé, comme tous les siens, dans les principes de dévouement et de fidélité à la cause royale, il se vit forcé, à la révolution de Juillet, de rentrer dans la vie privée. Nommé deux fois membre du Conseil général de son département et chevalier de la Légion d'honneur pour services administratifs en qualité de maire de Saint-Jean-d'Angély, de 1839 à 1845, il se fit estimer de tous ses concitoyens, et ne cessa de rendre à son pays des services gratuits. En 1834, il fonda, à Saint-Jean-d'Angély, la salle d'asile ainsi que la Société pour l'extinction de la mendicité et aida, des deniers de la ville, à la reconstruction de l'hôpital civil. C'est à son administration que la ville est redevable du pont du port (1). Il épousa : 1° le 28 juillet 1813, Adèle DE BONNEGENS DES HERMITANTS, dont il n'eut pas de postérité; 2° en 1846, Charlotte-Adrienne DE MURAT, fille du comte de Murat, d'Auvergne, dont il n'eut qu'une fille unique : Marie-Thérèse DE GAALON, née en 1847, mariée au comte DE MURAT, son cousin.

(1) L.-C. SAUDAU. — Saint-Jean-d'Angély, d'après les archives de l'Échevinage et les sources de son histoire; Saint-Jean-d'Angély, 1886, 1 volume in-8, pages 230 et 405.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DU CAIRON, DES CARREAUX ET DE DORIÈRE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

VI. Jacques DE GAALON (deuxième fils de Hugues de Gaalon et d'Yolande d'Ouville), écuyer, seigneur en partie du Cairon et des Carreaux, naquit à Vendes, en la vicomté de Caen, fit ses preuves de noblesse devant les élus de Bayeux, en 1523, et n'existait plus en 1547. Il avait épousé Jeanne DE PAYNE, qui lui donna quatre enfants, savoir :

1° Eustache, qui suit;
2° Denis DE GAALON, écuyer, mort célibataire vers 1582;
3° Guillaume DE GAALON, décédé en célibat;
4° Jean DE GAALON, auteur du PREMIER RAMEAU des seigneurs de Courdault à La Rochelle, qui viendra plus loin.

VII. Eustache DE GAALON, écuyer, seigneur des Carreaux et des Préaux, épousa Marie DE VERNOY, fille de Jean de Vernoy, seigneur de la Rivière, qui était veuve en 1582. Il laissa trois enfants, savoir :

1° Charles, qui suit;
2° Nicolas DE GAALON, auteur du DEUXIÈME RAMEAU des seigneurs d'Antigny, qui viendra plus tard;
3° Jean DE GAALON, écuyer.

VIII. Charles DE GAALON, écuyer, seigneur des Carreaux, laissa de Madeleine DE PARFOURU (1), fille de Jean de Parfouru d'Athy et de Jeanne de Saint-Gilles, quatre enfants, savoir :

1° Pierre DE GAALON, écuyer ;
2° Charles DE GAALON, écuyer, seigneur de l'Espine, gendarme de la Compagnie du roi, qui fut maintenu dans sa noblesse par M. de Chamillart, en 1666, et fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial officiel de 1696;* il eut un fils :
Nicolas DE GAALON, écuyer, seigneur de la Croix, lequel avait épousé, en juillet 1654, Marie DE LA VILLE ;
3° Robert de GAALON, écuyer ;
4° Michel, qui suit.

---

(1) DE LA ROQUE. — Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, Paris, 1662, tome II, p. 1550.

IX. Michel de Gaalon, écuyer, seigneur des Carreaux, chevalier de l'ordre du Roi, laissa de N. quatre enfants ci-après :

1° Jean de Gaalon ;
2° Simon, dont l'article suit ;
3° Noël de Gaalon écuyer, seigneur de Sarlay, époux de Catherine de Taillefer qui, étant veuve, requit l'enregistrement de ses armoiries à l'*Armorial officiel de 1696*, (généralité de Caen, élection d'Avranches) ;
4° Jacques de Gaalon, écuyer, époux de Renée Le Lièvre, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial officiel de 1696* (généralité de Caen).

X. Simon de Gaalon, écuyer, seigneur de Dorière, fut maintenu dans sa noblesse, avec ses trois frères, par M. de Chamillart, intendant de Normandie, le 23 janvier 1668. Il fut père de deux enfants :

1° Étienne-Simon, qui suit ;
2° Louise de Gaalon de Dorière, mariée à Charles-Siméon Payen, écuyer, seigneur de la Garanderie.

XI. Étienne-Simon de Gaalon, écuyer, seigneur de Dorière, lequel fit hommage au roi en sa Chambre des comptes de Rouen, le 29 juillet 1710, pour la franche vavassorie noble de Dorière. Il épousa, le 8 novembre 1707, Catherine-Louise de Marsbodin de la Mothe, dont il eut :

XII. Étienne-Maurice de Gaalon, écuyer, seigneur de Dorière, né le 6 avril 1721, qui épousa, par contrat du 9 juillet 1739, Louise-Elisabeth du Hamel, fille de Gilles du Hamel, écuyer, seigneur de la Gérardière, et de Marie Le Verrier. De ce mariage sont issus :

1° Étienne-Louis de Gaalon, écuyer, seigneur de Dorière, né le 14 mars 1744, qui épousa sa parente, au quatrième degré double de consanguinité, Marie-Jeanne-Henriette de Gaalon, fille de Henri de Gaalon, écuyer, et de Marie-Reine Le Breton, dont :
A. Louis-Henri de Gaalon de Dorière, né le 28 juin 1766, à Avranches, agréé par Sa Majesté pour entrer dans les cadets gentilshommes à l'École royale militaire, le 30 août 1780, reçu le 7 septembre de la même année, entra en 1783 dans l'armée, devint officier et servit pendant 15 ans, 3 mois, 26 jours, y compris une campagne, plus 10 ans de grâce (Commission de 1814, 71e tableau, n° 23). Il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1816 (1).
2° Jean-Louis, qui suit ;
3° Marie-Henriette de Gaalon.

---

(1) A. Mazas et Anne. — *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, 1861, tome III, p. 346.

XIII. Jean-Louis DE GAALON, écuyer, seigneur de la Gérardière, etc., né le 21 juin 1745, baptisé trois jours après, eut pour parrain, Jean-François de Gaalon, seigneur de Vi et pour marraine, noble dame Anne-Elisabeth des Iles, épouse de M. de Bordes du Jardin. Il s'unit, en 1778, à Françoise-Olive DE JUVIGNY, dont il eut un fils unique qui suit.

XIV. Henri-Louis-Olivier DE GAALON, écuyer, né le 19 décembre 1779, fut tenu, le 21 du même mois, sur les fonts baptismaux, au Milly, près de Mortain, par Marie-Henriette DE GAALON, sa tante, et Olivier Tesnière-Bresmenil, chanoine, grand-pénitencier de la cathédrale d'Avranches. Il avait épousé en 1797, à l'âge de dix-huit ans, Octavie DE MONMOURY, et mourut jeune, laissant de cette union :

1° Louis-Camille DE GAALON, écuyer, né en 1799, lequel épousa, en 1838, Robertine-Euphémie DE MONTAGU et mourut sans postérité;
2° Octave-Henri, qui suit.

XV. Octave-Henri, comte DE GAALON, né le 22 mai 1802, s'unit, le 16 juin 1834, à Henriette-Léa DE MURAT, fille de M. le comte de Murat, d'Auvergne, et de N. de Saint-Denis de Saint-Evremont, dont deux fils non mariés :

1° Octave-Henri-Gaëtan DE GAALON, né le 17 juillet 1836;
2° Jacques-Henri DE GAALON, né le 21 mai 1842.

PREMIER RAMEAU

DES SEIGNEURS DES CARREAUX ET DE COURDAULT, A LA ROCHELLE, ÉTEINT.

VII. Jean DE GAALON (quatrième fils de Jacques de Gaalon et de Jeanne de Payne), écuyer, épousa, au mois de mai 1551, Philippine DE MONDESSART. Il n'existait plus en 1600, et fut père de deux fils ci-après :

1° Jacques, qui suit;
2° Paul DE GAALON, écuyer, épousa, en juin 1619, Marguerite FROLET.

VIII. Jacques DE GAALON, écuyer, seigneur du Puy des Carreaux, épousa, en février 1586, Françoise LE ROUHIER, qui lui donna deux fils, savoir :

1° Antoine, qui suit;
2° Charles DE GAALON, écuyer, seigneur du Puy, lequel s'unit en avril 1632 à Bonne JOURDAIN.

IX. Antoine DE GAALON, écuyer, seigneur des Carreaux, capitaine dans l'armée royale au siège de La Rochelle, en 1627, s'adonna au « haut commerce de la mer » et épousa, à la Rochelle, Jacquette CHAIGNEAU, qui était veuve en 1654 et de laquelle il eut les trois enfants ci-après :

1° Marie DE GAALON, mariée à Fulcran GALLOT, à La Rochelle, dont elle était veuve en 1684;
2° Jean de GAALON, écuyer;
3° Pierre, qui suit.

X. Pierre DE GAALON DE COURDAULT, écuyer, seigneur des Carreaux, du Grand et du Petit Courdault, né en août 1637, consul de La Rochelle en 1677, juge-consul en 1683, fit de nombreux armements maritimes, et possédait quatre maisons à La Rochelle.

Ce fut sur l'emplacement de l'une d'elles que l'on a bâti la cathédrale actuelle. Il obtint, le 11 février 1699, des lettres-royaux de réhabilitation de noblesse dans lesquelles est relatée sa filiation depuis Jean DE GAALON, époux en 1407 de Colette DE JUVIGNY; puis, le 13 juin de la même année 1699, conjointement avec son fils, Jacques DE GAALON, écuyer, seigneur des Carreaux, il obtint une sentence de l'intendant de la généralité de La Rochelle, qui le maintint dans la qualité de noble et d'écuyer (1). Il mourut vers 1699. Il avait épousé, en juillet 1661, Marie NADAULT, née en 1642, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial officiel de 1696*, en même temps que Pierre DE GAALON fit enregistrer celles de sa famille. Elle était fille de Jacques Nadault, seigneur de Saint-Amand, de Blonval et du Treil, prévôt des marchands à La Rochelle, et de Jeanne Ber, de famille noble. De cette union sont issus quatre enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit;
2° Dorothée DE GAALON, mariée le 12 février 1696 avec René SERIN, chevalier, seigneur de la Cordinière, la Barguinière, la Fourinière, le Champflour, etc;
3° Madeleine-Marguerite DE GAALON, épouse de Pierre BILLAUD, conseiller en l'élection de La Rochelle;

---

(1) Nobiliaire de La Rochelle, tome II, n° 785. (Bibliothèque nationale, section des manuscrits.)

4° Jean-Baptiste de Gaalon de Barzay, seigneur de Villeneuve, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de Berville, décédé sans postérité à Pampelune, le 14 juin 1711, avait épousé, le 30 janvier 1706, Gabrielle-Suzanne Barbot de Romagné des Mothais, qui lui avait apporté en dot la terre de Villeneuve.

XI. Jacques de Gaalon, écuyer seigneur des Carreaux et de Saint-Blans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, légataire de son oncle maternel Pierre Nadault par testament notarié du 4 mars 1666, passé à La Rochelle, s'embarqua pour Madagascar comme cornette de cavalerie. Par lettres-royaux du 3 juillet 1682, il fut nommé conseiller, vice-sénéchal, prévôt de robe-courte en la ville et gouvernement de La Rochelle, pays d'Aunis et autres lieux adjacents. Le 26 juin 1684, il était ordonné commissaire particulier aux revues et logements des gens de guerre (1). Il mourut en 1726 et il avait épousé: 1° en 1718 avec dispense de la Cour de Rome, pour cause de consanguinité, Françoise Nadault, petite-fille de Claude Nadault, frère d'Anne Nadault, femme de Pierre de Gaalon précité; 2° Anne Hirauldin (2) dont il eut Jeanne de Gaalon des Carreaux, mariée à Pierre-Étienne Nadault, fils de Charles-Gabriel-Emmanuel-Julien Nadault de Saint-Amand, de Blonval et du Treil, et de Charlotte-Constance Le Mercier de Maisoncelle.

On croit cette branche éteinte.

DEUXIÈME RAMEAU

DES SEIGNEURS D'ANTIGNY, EN CHAMPAGNE,

ÉTEINT.

VIII. Nicolas de Gaalon (second fils d'Eustache de Gaalon, seigneur des Carreaux et des Préaux, et de Marie de Vernoy), écuyer, seigneur des Carreaux et des Préaux, exempt des gardes du corps du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, colonel d'un régiment d'infanterie et gouverneur de Doulevant-le-Châtel, passa en Champagne et épousa par contrat, avenu devant Me Itain, notaire à Châlons, le 19 dé-

(1) *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé Joseph Nadaud. — Limoges, 1880, tome IV, p. 482.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville de La Rochelle et notes de MM. Soullard et Jourdan. — Pièces originales, Registre 1269.

cembre 1585, demoiselle Jeanne DE BRUGNY, fille de Paul de Brugny, écuyer, seigneur de Wailly, et de Bonne de Maillefeu. Le contrat fut passé en présence de très haute et très puissante princesse madame Catherine de Clèves, duchesse de Guise (*Cabinet des Titres*). De cette union est issu le fils qui suit.

IX. Henri DE GAALON, écuyer, seigneur des Carreaux et d'Antigny-le-Petit, élevé page du duc de Chevreuse, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, chevalier de son Ordre, gouverneur de Doulevant-le-Châtel en Champagne. Il épousa : 1° par contrat du 24 juillet 1622, Anne DE LA ROCHETTE, fille de Jean de La Rochette, seigneur d'Espinan, et de Suzanne d'Eltouf de Pradines, dont il n'eut point d'enfants; 2° le 22 janvier 1635, Judith DE GALLOIS, fille de Jean de Gallois, seigneur de Rampont, et d'Élisabeth de Chouilly, qui lui donna cinq enfants, savoir :

1° Henri-Joseph de GAALON, écuyer, seigneur d'Antigny, maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, en 1669;
2° Frédéric DE GAALON, écuyer;
3° Louis DE GAALON, écuyer;
4° Catherine DE GAALON;
5° Anne DE GAALON.

On ignore la destinée de ce rameau qui paraît être éteint depuis plus d'un siècle.

DEUXIÈME BRANCHE

DES COMTES DE GAALON, SEIGNEURS DES CARREAUX, DE COURDAULT, DE LA MEULTE, DE COURVAL ET DE BARZAY,

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XI. Pierre DE GAALON DES CARREAUX (deuxième fils de Robert de Gaalon et d'Anne de la Broisse), écuyer, seigneur de Barzay et de Courval, passa en 1689, aux Antilles, en qualité de commandant d'un détachement des troupes des vaisseaux du roi. Après avoir servi à la Martinique jusqu'en 1694, il se fixa dans l'île de la Guadeloupe où ses titres de noblesse furent enregistrés, le 20 avril 1697,

au Conseil souverain de cette colonie. Son nom fut porté au Catalogue des gentilshommes, dressé en exécution de l'arrêt dudit Conseil de la Guadeloupe, du 1er mai 1769. On retrouve Pierre DE GAALON à la Guadeloupe comme chevalier de Saint-Louis et colonel des milices jusqu'en 1705 (1). De son mariage avec Marie-Anne DE BARZAY, sont issus :

1° Jacob-Alexandre, dont l'article suit;
2° Mathurin DE GAALON, mort célibataire;
3° Marguerite DE GAALON, décédée sans alliance;
4° Marie-Anne DE GAALON, morte sans avoir été mariée.

XII. Jacob-Alexandre DE GAALON DES CARREAUX, écuyer, seigneur de la Meulte et de Barzay, mourut en 1762. Il avait épousé Marguerite-Antoinette DE CAMPRY DE COLIGNY, dont il eut sept enfants, savoir :

1° Mathurin-Alexandre DE GAALON, mort victime de la Terreur;
2° Jean-Charles DE GAALON, époux de Marie-Félicité DE BOSREDON, également tué pendant la Terreur;
3° Jacques-Joachim-Guillaume DE GAALON, mort pendant la révolution de 1793, comme ses deux frères;
4° Louis-Vincent-Jacob, dont l'article suit;
5° Jeanne DE GAALON, mariée au chevalier DE FOUGÈRES;
6° Marie DE GAALON, femme de Jean-Étienne DE BOSREDON;
7° Marie-Anne DE GAALON, morte sans alliance;
8° Marie-Anne-Adélaïde DE GAALON, mariée à La Guadeloupe, le 29 juin 1772, à François-Henri DE VERNOU, baron de Bonneuil, cornette au régiment du Roi-Dragons, mort pendant la guerre contre les noirs.

XIII. Louis-Vincent-Jacob DE GAALON DES CARREAUX, seigneur de Barzay et de Courval, passa aux États-Unis lors de la Révolution française. Il eut de Marie-Françoise-Désirée DE BOSREDON, fille du comte de Bosredon, major-général commandant pour le roi à l'Ile de Marie-Galante, les quatre enfants ci-après :

1° Louis-Marie-Charles DE GAALON, qui servit comme chef d'escadrons des milices. Il avait épousé Mlle DUBUC DE SAINTE-OLYMPE, fille d'un ancien administrateur de la Martinique, introducteur des ambassadeurs sous la Restauration, dont : Adèle DE GAALON, mariée au comte VAULTIER DE MOYENCOURT;

---

(1) A cette époque, on trouve deux personnages que nous n'avons pu rattacher à cette branche, faute de renseignements précis : Joachim DE GAALON, écuyer, seigneur de Courval (de la généralité de Caen, élection de Bayeux), et Luc DE GAALON, seigneur de la Meulte (de la généralité de Caen, élection de Carentan) lesquels firent enregistrer leurs armoiries à l'ARMORIAL GÉNÉRAL OFFICIEL DE 1696 : *de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or.*

2° Charles-Marie-François-Alexandre, qui suit;
3° Marie-Louise-Anne DE GAALON, mariée à M. NADAULT DE BLONVAL;
4° Alfred-Marie-François DE GAALON, mort sans postérité.

XIV. Charles-Marie-François-Alexandre, comte DE GAALON DES CARREAUX de Barzay, entra en 1814 dans la maison militaire de Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand en 1815, et y devint officier d'ordonnance du duc de Berry, qui appréciait ses brillantes qualités. Capitaine en 1816, il passa avec ce grade à la Martinique; fit en 1823 la campagne d'Espagne sous le duc d'Angoulême, où il fut grièvement blessé; resta par suite en disponibilité et refusa de reprendre du service à la révolution de Juillet. De son mariage contracté avec Mlle Anne-Louise JOLIVEL, fille de Marin-Jean Jolivel, trésorier des Invalides de la Marine, officier de la Légion d'honneur, et d'Élisa Von Trappen, sont issus six enfants, savoir :

1° Charles-Marie-François-Camille, comte de GAALON DES CARREAUX, de Barzay, né en septembre 1825, mort sans postérité en mars 1884, avait épousé Léonie-Marie-Charlotte DE LA HAYE DU PONSEL, petite-fille de messire de la Haye, seigneur de la Marc-du-Ponsel, capitaine de vaisseau, qui fit les campagnes de l'Inde avec le bailli de Suffren, et arrière-petite-fille de messire N. de la Haye, capitaine de vaisseau, qui prit possession de l'Ile-Bourbon en 1671;
2° Marin-Louis-Marie-François, qui suit;
3° Laure-Marie-Françoise-Blanche DE GAALON, née le 1er novembre 1830, mariée en 1849, à M. Jules COCHERIS, chevalier de la Légion d'honneur, neveu du marquis de Beuvry, au contrat duquel signa le roi Louis XVIII, dont : Gabrielle et Frank COCHERIS;
4° Léon-Marie-François-Joseph DE GAALON, né en février 1833;
5° Enguerrand-Marie-François-Henri DE GAALON, né en janvier 1838, chevalier de la Légion d'honneur, épousa en 1871 Marie-Louise RAYNAUD, dont : Marie-Louise DE GAALON, née en 1872;
6° Balthazar-Marie-François-Albert DE GAALON, né en 1842, officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé Mlle Jeanne NAIRAC, dont :
   A. Anne DE GAALON, née en 1879;
   B. Jean de GAALON, né en 1882.

XV. Marin-Louis-Marie-François, comte DE GAALON DES CARREAUX, né le 8 mars 1827, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, officier de Marine, épousa, le 19 décembre 1854, Louise-Aimée-Gabrielle-Rosalie DE BRAGELONGNE, dont deux fils :

1° Raoul-Frank-Marie, vicomte DE GAALON, né le 6 décembre 1855, officier de cavalerie, a épousé, le 22 mars 1889, Madeleine-Marie-Valérie DE MIEULLE;
2° Gaëtan-Étienne-Marie-François DE GAALON, né le 6 août 1865, officier de cavalerie.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE VAUFLEURY, DE BAS-SUR-LAIR ET DE VILLAINES

ISSUE DES SEIGNEURS DE DORIÈRE

X. Noël DE GAALON (3e fils de Michel et d'Esther d'Avenel, voir p. 12), écuyer, seigneur de Vaufleury et de Bas-sur-Lair, épousa, le 5 novembre 1670, Catherine DE TAILLEFER, fille de Jean de Taillefer et de Jeanne Pellet, dont il eut six enfants, parmi lesquels :

1° Louise DE GAALON, née en 1677, mariée à Isaac DE FOIX, Écuyer;
2° Jeanne DE GAALON, née en 1680, mariée à Jean DU MESNIL, Écuyer;
3° Jean, qui suit.

XI. Jean DE GAALON, écuyer, seigneur de Vaufleury, de Bas-sur-Lair et de Villaines, né en 1685, épousa, le 22 juillet 1713, Jeanne GAUTIER DE LA SALLE, fille de Louis Gautier, écuyer, seigneur de la Salle, et de Julienne de Roumilly, dont il eut huit enfants, entre autres :

1° Charles-Michel DE GAALON, écuyer, né en 1730;
2° Jean-Étienne DE GAALON, écuyer, né en 1731;
3° Jean-René, qui suit;
4° François DE GAALON, né en 1733.

XII. Jean-René DE GAALON, écuyer, seigneur de Vaufleury, de Bas-sur-Lair et de Villaines, né en 1732, épousa, le 21 août 1750, Bernarde-Renée TUFFIN DE VILLIERS, fille de Joseph-Charles Tuffin, chevalier, et d'Élisabeth Guichard, dont il eut :

1° Charlotte DE GAALON, née en 1752;
2° Charles-Émile, qui suit;
3° Noël DE GAALON, né en 1754, mort chanoine de la cathédrale de Coutances;
4° Victoire DE GAALON, née en 1755, morte en 1842;
5° Françoise DE GAALON, née en 1763.

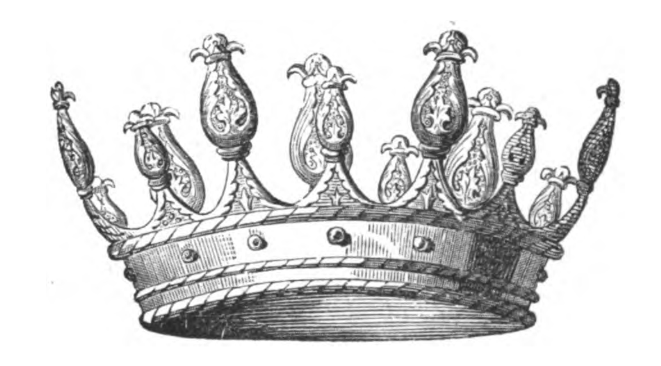
XIII. Charles-Émile DE GAALON, chevalier, officier, chevalier de Saint-Louis, né le 31 mars 1753, épousa en premières noces, le 29 mars 1779, Marie-Thérèse DE MARSEUL, fille de Pierre de Marseul de Rou et de Marie-Jeanne-Baptiste de la Broise ; il épousa en secondes noces, le 30 messidor an VIII (1800), Anne-Françoise-Olive DE BELLE-ÉTOILE DU

Motet, fille de Gilles de Belle-Étoile du Motet et de Françoise Le Mareschal, dont il eut :

1° Théodore de Gaalon, mort sans postérité;
2° Justine de Gaalon, mariée au vicomte d'Eyssautiers;
3° Auguste-Victor, qui suit.

XIV. Auguste-Victor, comte de Gaalon, né le 14 août 1811, épousa, le 8 avril 1847, Adèle-Louise-Marie de Querhoent, fille de Louis-Joseph, comte de Querhoent et d'Adèle Daën de Kerménénan ; il a eu pour enfants :

1° Marie de Gaalon, mariée, le 16 janvier 1877, à Marie-Joseph-Robert, marquis de Beaucorps;
2° Anne de Gaalon, mariée, le 7 août 1872, au comte René de l'Esperonnière de Vriz, fils du marquis de l'Esperonnière de Vriz.



DE GARAT

BASSE-NAVARRE, PAYS DE SOULE ET DE LABOURD ET GUIENNE

SEIGNEURS DE GARAT, DE HARRIETTA, DE DOMEZAIN ET AUTRES LIEUX



ARMES : *Écartelé, au* 1, *d'or, à deux chevrons de sinople, accompagné de trois étoiles de gueules,* 2 *en chef et* 1 *en pointe, qui est de GARAT; aux* 2 *et* 3 *écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules, à une pie essorante d'argent; au* 3 *d'or, au lion de sable, qui est de DOMEZAIN; au* 4, *d'argent, à trois grenades de sable allumées de gueules.* COURONNE : *de Comte.*

Originaire du Royaume de Navarre, la famille DE GARAT a fourni deux Vice-Chanceliers de ce royaume, et y a possédé, entre autres seigneuries, celle de son nom et celles de Harrieta et de Domezain.

Son existence est connue depuis le milieu du quatorzième siècle; mais on sait la pénurie de documents existant sur cette contrée éloignée, qui se divisait autrefois en six *Merindades* (Bailliages), qui sont : Pampelune, Estella, Tudela, Sanguera, Olite et Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est de cette dernière Merindad, en Basse-Navarre, elle-même partagée en sept districts, que sort la famille DE GARAT.

Elle est, en effet, inscrite au Rôle des maisons nobles de ladite Merindad, dressé par l'ordre du Roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, lors de la conquête de cette contrée sur la maison d'Albret, en 1512. On la trouve également comprise dans le Catalogue des familles nobles de la Basse-Navarre, maintenues dans leur noblesse en 1621. (*Manuscrit sur parchemin, écrit en espagnol, coté* 2,921, *Bibliothèque Mazarine.*)

Successivement répandus aux pays de Soule et de Labourd et en Bordelais, les DE GARAT ne sauraient, à cause même de ces déplacements, établir une filiation rigoureuse, bien qu'il semble n'y avoir jamais eu qu'une seule famille de ce nom. On comprend ainsi la difficulté de rattacher ses diverses branches, dont l'une a joué un grand rôle dans la période de 1789 à 1815, et s'est vue, sous le premier Empire, revêtue de la Sénatorerie et des titres de Comte et de Baron.

Parmi les alliances de la famille DE GARAT, nous trouvons celles de Bastard de Vidalot, de Boucher, de Casaubon, de la Chassaigne, de Domezain, d'Irumberry de Salaberry (deux fois), Juge, Pouyat, des Plats, du Vergier Duplaâ.

Raymond DE GARAT servait en Gascogne dans la Compagnie de Messire Jourdain de l'Isle, Seigneur de Clermont, qui fit monstre, à Moissac, le 28 octobre 1352. (*Monlezun, Histoire de Gascogne, tome VI, page* 138.)

Bertrand DE GARAT, avait la garde d'une des portes de la cité de Carcassonne, sous le commandement de Messire Raymond de Basilhac, Chevalier, et donna quittance des gages de son office à Me Jean Cotereau, Trésorier du Roi, le 18 novembre 1438. (*Titre original en parchemin.*)

Sanz DE GARAT était l'un des Écuyers de la Compagnie de M. le Comte de Foix, composée de 9 Chevaliers et de 102 Écuyers, qui furent passés en revue le 14 juillet 1451. (*Monlezun, tome VI, p.* 144.)

Antoine de GARAT, Seigneur de Harietta et de Garatia, alcade perpétuel de la Cour de Cissa, en Basse-Navarre, en 1467, assista comme témoin aux

pactes de mariage accordés entre dom Juan d'Irumberry, fils aîné de dom Pedro d'Irumberry et de Gratiosa de Lacarra, d'une part, et Léonore Samper, fille de dom Léonor Samper. Ce contrat fut passé devant Miguel de Harambурru, Notaire royal à Saint-Jean-Pied-de-Port, le 19 janvier de ladite année 1467. (*Extrait en papier établi pour les preuves de Malte des Irumberry.*)

N. de Garat, dit le Petit Garat, enrôlé comme Archer dans la Compagnie de M. le Bâtard d'Albret, est inscrit au rôle de cette montre, passée à Pau, le 10 novembre 1515. (*Monlezun. ut suprà, page* 150.)

Dom Simon de Garat, Seigneur dudit lieu et de Harrietta, maria sa troisième fille, damoiselle Catherine de Garat, le 4 juin 1582, à dom Juan d'Irumberry, Seigneur d'Irumberry, dans la terre de Cissa, veuf de Jeanne de Saint-Martin, et fils de Pierre d'Irumberry, capitaine de trois cents hommes de pied français, et d'Anne d'Arbide de Lacarra. (*Extrait d'une copie collationnée le* 4 *septembre* 1700, *par Me Pierre de Sainte-Marie, Notaire à Saint-Jean-Pied-de-Port, et légalisée pour des preuves de Malte, aux Archives de la noblesse.*)

Desdits Jean d'Irumberry et de Catherine de Garat, était issue, à la quatrième génération, Marie d'Irumberry, fille de Jean, VIe du nom, Seigneur de Bustanaritz, au pays de Cissa, et de Marguerite d'Eremon de Lostal, mariée par contrat du 1er septembre 1641, avec noble Arnaud de Garat de Domezain (*La Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la Noblesse, tome VIII, p.* 266.)

Arnaud de Garat de Domezain mourut le 30 août 1694 laissant pour fils :

Jean de Garat, propriétaire de la Maison noble de Garat, qui mourut le 14 juin 1708, laissant pour fille unique : Catherine de Garat, qui fut mariée à :

I. Jean-Joseph Duplaa, de Sauveterre, Ecuyer, Avocat au Parlement, lequel ayant épousé la dernière des Garat, hérita de ses noms, biens et titres, et fut Seigneur Adventice de Garat. Il est mort le 28 octobre 1747, laissant les enfants ci-après, savoir :

1° Jean Duplaa de Garat, né le 30 mai 1730;
2° Pierre Ier, Duplaa de Garat, né et baptisé le 30 mai 1730, Garde du Corps du Roi Louis XVI, en 1788, mort en 1794, sans avoir été marié;
3° Pierre IIe, qui suit;
4° Thomas, auteur d'un rameau, actuellement existant;
5° Isabelle Duplaa de Garat, née le 14 avril 1722;
6° Gracianne Duplaa de Garat, née le 30 mai 1730.

II. Pierre Duplaa de Garat, IIe du nom, hérita des biens de son frère aîné. Il est mort en 1812, laissant de son mariage avec Catherine Bordes, trois fils, savoir :

1° Jean Duplaa de Garat, mort sans enfants;
2° Germain Duplaa de Garat, décédé;
3° Jean-Baptiste qui suit.

III. Jean-Baptiste Duplaa de Garat, né en 1788, a épousé en 1813 Mademoiselle Marie Cazaux d'Olorm, dont il a eu cinq enfants, entre autres :

1° Morice de Garat, né en 1815, ecclésiastique.
2° Joseph Jean-Baptiste de Garat, né en 1826, ecclésiastique du clergé de Paris.
3° Charles de Garat, né le 22 février 1828, marié à Mademoiselle Marie Saint-Jean dont il a trois enfants :
  A. Pauline-Madeleine-Anaïs, né en 1857.
  B. Jeanne-Marie, né en 1858.
  C. Joseph-Bernard, né en 1861.

SECOND RAMEAU

II. Thomas Duplaa de Garat a épousé Marie Clain, dont il a eu :

III. Jean-Baptiste Duplaa de Garat, II[e] du nom, qui a épousé Jeanne Hourton, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Catherine-Eugénie de Garat, mariée à M. de Saa, belle-sœur de M. le comte Walsh, et du baron d'Orgeval.
2° Marie-Théodora de Garat, veuve de M. Tinoroge.
3° Jean-Prosper de Garat, né le 11 mars 1819, docteur, marié à Mademoiselle Jeanne-Léontine Gorostarsou, dont :
  A. Eugénie, née en 1852.
  B. Edmond, né en 1854.
  C. Emmanuel, né en 1858.
  D. Alphonse, né en 1864.
  D. Marie-Amélie, née en 1866.

MONOGRAPHIE

SUR LE NOM

DE GARNIER

EN BRETAGNE



ARMI les noms patronymiques et héréditaires dont l'histoire de notre pays a consacré le souvenir, il en est peu d'aussi ancien que celui de GARNIER (1). N'ayant l'intention de relever le nom de GARNIER que dans l'*Histoire de Bretagne* et les documents privés de la famille GARNIER DE KÉRIGANT, nous ne citerons quelques autres faits, pris ailleurs, que pour corroborer son ancienneté.

En 617, dit Estienne Pasquier dans ses *Recherches sur l'Histoire de France*, il y avait, dans le royaume de Bourgogne, un maire du Palais ou vice-roi du nom de GARNIER, qui livra à Clotaire, Roi de France, la Reine Brunehaut, de sinistre mémoire, et les quatre arrière-petits-enfants que son petit-fils, Théodoric, Roi de Bourgogne, « avait eu de quatre concubines différentes (2). » Sans vouloir commenter la version d'Estienne Pasquier, nous désirons surtout indiquer qu'elle fait remonter le nom de GARNIER au septième siècle et à la première race des Rois de France. Avant de quitter les faits en dehors de l'*Histoire de Bretagne*, nous devons encore signaler deux autres GARNIER, dont le premier, GARNIER DE NANTEUIL, serait le héros d'un roman de Chevalerie (*Manuscrit de la Bibliothèque nationale* (3), et enfin GARNIER, Comte de Gray, qui figure à la salle des Croisades, et fut, en 1096, à la première Croisade avec Godefroy de Bouillon. C'est probablement ce GARNIER qui est nommé dans la *Jérusalem délivrée* du Tasse (4). Cette

(1) Patronymique, nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré de celui qui en est le père. (*Dictionnaire de Landais*.)

(2) *Recherches sur la France*, par Estienne Pasquier, pages 956 et 962.

(3) De Marchangy, *Tristan le Voyageur ou la France au quatorzième siecle*, page 201, tome I. (Voyez Manuscrits, biblioth. du Roi, fonds. de la Vallière.

(4) GARNIER, Comte de Gray, salle des Croisades, à Versailles, son écusson est : de *sable, à la fasce d'argent*. Le Tasse, qui fit sa *Jérusalem délivrée* vers le milieu du seizième siècle, dit, chant XXe : « ..... Les Nor-

famille émigra-t-elle du Royaume de Bourgogne en Bretagne, ou alla-t-elle de celle-ci en Bourgogne? C'est ce qu'il est difficile de connaitre.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que le nom de Garnier ne figure sur aucun des rôles des anciens bans et arrière-bans de la noblesse de France recueillis par M. de la Roque dans son *Traité de la Noblesse*, et parmi lesquels se trouvent les Gentilshommes de Bourgogne, tandis qu'au contraire on trouve ce nom dans les premiers siècles de l'*Histoire de Bretagne*, figurant parmi les Prélats, les Abbés des monastères, les Chevaliers, dans les montres et les recensements de la noblesse des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles. Si le nom de Garnier a bien effectivement existé en Bourgogne sous la première race des Rois de France, il est mentionné d'une façon irrécusable dans l'*Histoire de Bretagne*, dès la deuxième race, et il n'a cessé d'y figurer, ainsi qu'il est facile de le suivre, à l'aide des historiens bretons, presque sans interruption, jusqu'à nos jours.

En tout cas, il n'est guère probable qu'il se soit trouvé, à cette époque reculée, et dans deux contrées faisant partie de l'ancienne Gaule, deux familles du même *nom*, occupant les fonctions les plus élevées sans qu'elles aient aucun lien de parenté? En effet, sous Charles le Chauve, Roi de France de la deuxième race, il est question, en 852, d'un Comte Lambert, chargé de la garde des Marches de Bretagne (*comites limitis*), dont le frère du nom de Garnier eut la tête tranchée par ordre du Roi de France, auquel son frère Lambert avait fait la guerre par ordre de son souverain le Duc de Bretagne (1). D'autre part, en 861, selon les historiens bretons Dom Lobineau et Dom Morice, un Garnier fut Evêque de Rennes (2). Ces deux personnages appartenaient-ils à la même famille? On serait porté à le supposer en raison du nom, des hautes fonctions qu'ils ont remplies, et des lieux où ils agissaient. Dans les siècles suivants : en 990 (3), 1000 (4), 1031 (5), 1040 (6), 1074 (7), 1084 (8), 1086 (9), 1087 (10), 1092 (11), 1096 (12), 1101 (13), 1138 (14),

« mands ont été abattus, renversés sous ses coups (Argant), Garnier, Roger, Gérard, ont expiré de sa « main. » Il semblerait, d'après le poëte, que Garnier, comme Garnier de Nanteuil, était Normand sinon Breton. Plusieurs historiens ont prétendu que les Bretons furent, à la première Croisade, sous les ordres du Duc de Normandie. Je crois qu'ils y furent avec leur Duc, Alain Fergent, et qu'ils restèrent sous ses ordres. Alain Fergent fut cinq ans en Terre Sainte.

(1) Dom Lobineau, tome I, page 56, et Dom Morice.

(2) Dom Lobineau t. 1 p. 56.

(3) 990. Dom Morice, page 353, tome I, des Preuves, actes, concernant les Évêques de Rennes, un Abbé, Saint-Mélaine, etc. (4) 1000. Idem, t. I, preuves, page 356. (5) 1031. Idem, pages 368-370, t. I, Fondation de Saint-Georges de Rennes, S. Guarini Episcopi. (6) 1040. Idem, tome I, pages 385 et 386.

(7) 1074. Idem. (8) 1084. Idem, page 460, fondation du Prieuré de Chateaubourg.

(9) 1086. Idem, page 463, Guarinum, Redon, Episcopos.

(10) 1087. Idem, page 480, Prieuré de Sainte-Croix, de Josselin, Garnier, Abbé de Marmoutier.

(11) 1092. Première Croisade, Garnier Comte de Gray.

(12) 1096. Dom Morice, page 507, don fait au Prieuré de Saint-Martin, de Josselin.

(13) 1101. Idem, page 515, tome I, Guarino de Laurigan, Prieur.

(14) 1138. Idem, page 577, Guarenerius, Prieur de Sainte-Croix de Gosselin.

1144 (1), 1150 (2), 1152 (3), 1161 (4), 1180 (5), 1184 (6), 1186 (7), pendant lesquels l'Eglise poursuivit très-activement son œuvre civilisatrice, on trouve des membres de cette famille GARNIER parmi les dignitaires des abbayes, des prieurés, et figurant comme témoins dans les fondations et dons pieux qui leur sont faits par les souverains et les chefs du pays. Plusieurs sont qualifiés d'Evêques, ainsi qu'on le verra aux renvois.

Il est à remarquer que, pendant les siècles ci-dessus indiqués, l'action de la famille GARNIER s'exerça dans la même contrée : Marmoutier, Rennes, Redon, Moncontour, Guingamp, Josselin, etc., et qu'ils sont tous, à peu d'exception près, membres du clergé. A partir de la fin du douzième siècle (1186), cette situation changea complétement, et la plupart d'entre eux suivirent la carrière des armes, soit au service des Ducs, soit au service des Rois de France.

Ainsi, en 1207, dans l'acte de fondation du Prieuré de la Primaudière, par Geoffroy de Chateaubriand et Guillaume de la Guerche, en faveur des religieux de l'Ordre de Grandmont (8), comme témoins sont deux Evêques et neuf Chevaliers, au nombre desquels se trouve Mey GARNIER. D'où venait ce Mey GARNIER, Chevalier? Quel était son origine, son berceau? Si les documents écrits manquent absolument pour répondre à ces questions, le titre qu'il porte, pourra peut-être, jusqu'à un certain point, permettre de les résoudre. En effet, Mey GARNIER étant *Chevalier*, devait posséder un sceau et au moins un fief. Les historiens du moyen âge, après avoir beaucoup disserté sur l'origine des fiefs qui remontent à un passé qui n'a pas laissé de traces écrites, sont arrivés, presque tous, à attribuer leur établissement aux Romains (9). Nous sommes de cet avis, et nous croyons que le fief qui dérive de *fides* fut, dans le principe, la première circonscription, la base de l'organisation établie par les habiles vainqueurs des Gaules, pour assurer leur conquête.

Au-dessus des Fiefs ou Seigneuries se trouva la *Baronnie* qui comportait quatre Fiefs. Le nom de *Chevalerie*, que l'on donna aussi aux Fiefs, venait très-probablement encore des Romains, chez lesquels les Chevaliers, dans l'ordre hiérarchique, venaient après les Sénateurs.

Ce n'est que plus tard, sous le moyen âge, que la Chevalerie acquit la situation qui est parvenue jusqu'à nous. Mais, ce qui nous semble hors de

(1) 1144. Dom Morice, page 590, du premier volume des Preuves. (2) 1150. Idem, page 603, idem. (3) 1152. Idem, page 622, idem. (4) 1161. Idem, page 641, idem. (5) 1180. Idem, page 679, idem. (6) 1184. Idem, page 699, idem. (7) 1186. Dom Lobineau, page 320, Assises du Comte Geoffroy, volume II des Preuves. Garnerius abbas majoris monasterii, etc.

(8) Dom Morice, tome I des Preuves, page 809.

(9) Dom Morice, Préface du tome II des Preuves, page 6, dit : « Les Chevaliers étaient des « Seigneurs de fiefs concédés, dans les premiers temps, par le tyran Maxime, ou dans la suite par les « Princes régnant dans le pays. »

doute, c'est que tout possesseur de Fief, dans l'origine, fut Seigneur et Chevalier, et avait, entre autres priviléges, celui d'avoir un sceau pour sceller les actes. Ce sceau devint, pour beaucoup, des armoiries. D'après cela, en 1207, un Chevalier, devant avoir un fief et un Sceau, il fallait les rechercher et les trouver, sinon pour atteindre, au moins pour approcher du but que nous nous proposons.

Mais, pour y parvenir, il est nécessaire de donner quelques détails sur l'origine des noms qui ne furent guère en usage, dit Eudes de Mézerai, célèbre historiographe, que sur la fin de Philippe II, dit Auguste, c'est-à-dire dans le douzième siècle.

« ..... C'est alors que les familles commencèrent à avoir des noms fixes « et héréditaires ; que les Seigneurs et Gentilhommes les prenaient le plus « souvent des terres qu'ils possédaient ; les gens de lettres du lieu de leur « naissance ; que les juifs faisaient de même, quand ils se convertissaient et « que les riches marchands les prenaient aussi de la ville de leur demeure. « Quant à ce qui a donné, selon cet auteur, les surnoms aux roturiers, ça été « aux uns la couleur ou la manière de poil, l'habitude ou les défauts du corps, « la façon des habits ou l'âge ; aux autres, la profession, l'office, le métier : « à quelques-uns leurs bonnes ou mauvaises qualités ; à plusieurs, la pro- « vince ou le lieu de leur naissance. »

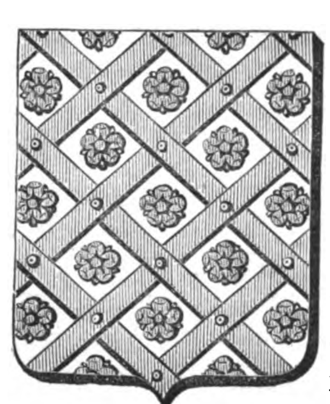
« ..,.. Quand les fiefs furent *faits héréditaires et patrimoniaux aux familles,* « sur la fin de la deuxième race de nos rois, la noblesse en France et autres « pays, prit des surnoms de ses principaux fiefs, ou bien ils *imposèrent leurs « noms à leurs fiefs et en firent un composé*. Le nom de ville, qui signifie une « métairie, une maison et le lieu où l'on se borne et qu'on habite, a beau- « coup servi de terminaison, etc. (1). »

D'après ces observations que l'examen confirme, les familles qui, au moment où les noms propres devinrent une nécessité, avaient déjà des noms patronymiques et héréditaires, les donnèrent à leurs fiefs. D'après cet usage, la famille GARNIER, tant pour s'y conformer que pour affirmer sans doute davantage l'ancienneté de son nom, le donna à ses fiefs, maisons et métairies, etc., qui s'appellèrent la Ville-Garnier. L'un était situé dans le Comté de Goëlo, paroisse d'Etable, et dépendait de la Seigneurie de la Roche-Suhare. Les autres, dans les paroisses de Quessoy et de Pommeret, Seigneurie de Moncontour, où la famille GARNIER n'a cessé de figurer aux montres et recensements de la noblesse, tant pour ses biens nobles que pour les membres de la famille qui étaient tenus au service envers l'Etat, jusqu'au seizième siècle, époque à laquelle elle cessa de posséder les biens auxquels elle avait donné son nom. D'après des titres sur les fiefs déposés

(1) De la Roque, de *l'Origine des Noms*, ch. VII, page 15.

aux archives de Saint-Brieuc, la famille Garnier avait cessé de posséder la grande partie de ces biens, dès 1538, ce qui peut faire supposer qu'elle les possédait depuis longtemps (1).

Si par suite du rang de Chevalier, de Mey Garnier, en 1207, nous avons été conduit à rechercher et à trouver les fiefs et biens qui avaient appartenu à sa famille et probablement à lui-même, héréditairement ou *conventionnellement* ce qui avait eu lieu dans le principe pour la plupart des fiefs, il en a été à peu près de même pour le *sceau* qui était une obligation pour le Seigneur ou Chevalier. Ce Sceau, pour Mey Garnier, dut être celui qui est, en 1306, attribué à Jehan Garnier, Chevalier, parmi ceux qui ont été recueillis et reproduits dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice (2). Il est devenu les armes de cette famille : *D'argent au treillissé de gueules cloué d'or, semé de roses de gueules, une dans chaque claire-voie.*



En 1245, Pierre Garnier est imposé d'une somme de 30 livres de rente, dans l'assiette établie en faveur de Raoul de Fougère, par André de Vitré (3). En 1305, Jehan Garnier, Chevalier, est compris pour une somme de IX.XX, dans la recette de Jean Leroy, Trésorier du Duc (4). 1306, sceau de Jehan Garnier dans le tableau des sceaux reproduits dans l'*Histoire de Bretagne* sous le n° 191e.

En 1341, Garnier de Clisson, de la Maison de Clisson, dit d'Argentré, sans doute par alliance, Chevalier, Capitaine du Château de Brest, pour Charles de Blois, est tué en le défendant (5).

En 1345, Pierre Garnier a ses biens confisqués (6).

En 1351, Garnier de Cadudal, Chevalier, est tué à la bataille de Mauron (7). 1375-1379, Messire Jehan Garnier, Chevalier, figure aux montres d'Olivier de Clisson, dont la famille possédait la Seigneurie de Moncontour, de laquelle dépendait la Ville-Garnier, tenues à Vannes, Brest et Monstrelet (8). 1380, Jehan Garnier, Chevalier, montre d'Olivier de Clisson, en avril et août (9). 1383, extrait des comptes de Jehan Le Flamens, Trésorier du Duc, Jehan Garnier, Chevalier, et un autre Chevalier, in-

(1) *Archives de Saint-Brieuc*, cinquième boîte, trente-cinquième liasse, Fief de la Ville-Garnier, en Etable, maison et métairies nobles en Quessoy.

(2) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, page 312, et Dom Morice, tome I, sceau 191.

(3) Dom Morice, tome I, page 927. La valeur de l'argent était au moins vingt fois plus grande qu'aujourd'hui.

(4) Dom Morice, tome I, p. 1199. (5) Dom Lobinau, tome I, page 1351.

(6) Dom Morice, tome I, page 1442. — (7) Dom Morice, tome II des Preuves, page 204 et suivantes.

(8) Dom Morice, tome II, page 243. — (9) Dom Morice, tome II, page 471.

demnité pour service (1). 1384, Macé GARNIER, montre de Jean de Landivi (2). 1392, GARNIER, montre de Guillaume de Lage, au Mans (3). 1394, sentence arbitral entre le Duc et Olivier de Clisson, Yvon GARNIER, Trésorier du Duc (4). 1411, Alain GARNIER, Ecuyer, montre du bâtard de Quintin (5). 1415, montre de Jean de la Rocherousse, de Quessoy, tenue à Paris le 21 janvier, et dans laquelle se trouve Rolland GARNIER, Ecuyer, que nous trouverons plus loin compris, en 1426, dans le recensement des nobles de la paroisse de Quessoy (6). 1417, Michelet GARNIER est porté sur l'état de la maison du Duc (7). 1420, montre du Sire de Rieux, pour le recouvrement de la personne du Duc, Michelet GARNIER (8). 1420, Rôle de la retenue de Jehan de Penhoët, Amiral de Bretagne, Jehan GARNIER (9). 1437, serment des nobles de la Seigneurie de Moncontour Olivier GARNIER (10).

Nous ferons remarquer ici, comme fait important pour le but que nous nous proposons, que, dans cette prestation des nobles du duché, par Seigneurie, le nom de GARNIER ne figure que dans celle de Moncontour, où était évidemment et depuis longtemps leur résidence. Comme aussi ils ne sont plus qualifiés du titre de Chevalier, nous sommes porté à penser que la perte de leurs fiefs a commencé dans le courant du quinzième siècle. 1475, Etienne GARNIER, extrait du compte de Jean Bonami, Trésorier de la Duchesse pour quatre ans commencés en octobre 1471 (11). 1477, extrait du compte de Guillaume de la Croix, Trésorier des guerres du Roy. Collin GARNIER fait partie de la compagnie de Morice du Mené, avec d'autres Gentilshommes du pays de Moncontour, entre autres Hugues GARNIER (12). 1477, Guichard GARNIER, homme d'armes dans la compagnie de François de Pontbriand, des environs de Moncontour (13). 1480, Etienne GARNIER, Seigneur de la Barillière (*D. M.*, tome III, page 392). 1481, Guion GARNIER est au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Morice du Mené de la même contrée (7). 1489, Pierre GARNIER figure parmi les notables de la ville de Dinan, lors de la rédaction de la fondation de l'église de Saint-Malo, par Jean, Vicomte de Rohan. L'acte est rédigé par Bérard, passe et Boisadam, passe qui étaient Gentilshommes et légalisé par le scel du Vicomte de Rohan (14). 1505, Antoine GARNIER, dit le Veau, montre du Maréchal de Rieux, à Saint-Quentin, 1er janvier. La plupart des noms cités dans cette montre sont du pays de Moncontour, et y existent encore ou aux environs : « Alain de Roma, Louis Fraval, Guillaume Goyon, Henri de la Pallière, « François de Matignon, Jacques de Couvran, etc. (15). »

(1) Dom Morice, tome II, page 587. (2) Dom Morice, tome II, page 615. — (3) Dom Morice, tome II, page 642. — (4) Dom Morice, tome II, page 861. — (5) Dom Morice, tome II, page 915. — (6) Dom Morice, tome II, pages 946 et 979. — (7) Dom Morice, tome II, page 1008. — (8) Dom Morice, tome II, page 1013. — (9) Dom Morice, tome II, page 1303. —(10) Dom Morice, tome III, page 297. — (11) Dom Morice, tome III, page 326. — (12) Dom Morice, tome III, page 353. — (13) Dom Morice, tome III, page 411. — (14) Dom Morice, tome III, page 643. — (15) Dom Morice, tome III, page 871.

Dans le seizième siècle vivait aussi Robert GARNIER, né en 1534, à la Ferté-Bernard : il fut le premier en France à publier des tragédies qui ont eu une grande et heureuse influence sur l'art dramatique ; il fut le précurseur du grand Corneille.

Après avoir compulsé soigneusement les *Histoires de Bretagne*, de D'Argentré, de Dom Lobineau et de Dom Morice, afin de constater l'existence et la situation des membres de la famille GARNIER, nous avons eu recours aux anciennes montres, reformations et recensement des nobles, maisons et métairies nobles de Bretagne, pour contrôler notre travail et déterminer son berceau. Nos recherches ont confirmé nos présomptions, et nous ont conduit à penser que ce berceau était dans quatre à cinq paroisses que nous ferons connaître successivement et en deçà et au delà desquelles on ne trouve, dans le passé, que peu ou point de membres de cette famille. D'abord, en 1426, on retrouve dans un recensement des nobles de Quessoy, Rolland GARNIER (1), déjà cité, comme faisant partie de la montre de Jean de la Rocherousse, dont le château existe encore dans Quessoy. Dans le recensement de 1443, il est mention d'Olivier GARNIER, qui était, en 1447, au nombre des nobles de Moncontour qui prêtèrent serment de fidélité au Duc. « Dans la revue des montres des nobles, anoblis, exempts et autres, tenant « fiefs, nobles sujets aux armes de l'Evêché de Saint-Brieuc de 1477, on lit : « Paroisse de Quessoy : les héritiers Olivier GARNIER, 40 livres, Arthur « Botrel pour lesdits héritiers et enfants dudit Olivier GARNIER, Brigandine, « Solade, Voulge, etc. » Au recensement des nobles et maisons nobles de Quessoy, en 1512. « La maison du Botrel à Jeanne GARNIER et au précédent « à Olivier GARNIER. 1513, la maison et le domaine noble de la Ville-Garnier « d'embas à Pierre Grossetête, non noble. » « 1513, la maison de Poul- « lavon à Thébaud Kermerec et au précédent à Olivier GARNIER. 1535, les « maisons nobles de Quilhec et de la Ville-Garnier d'en haut à Adrien du « Feille et à Mathurine Madeuc, sa femme, nobles.

« La maison de la Ville-Garnier du bas, qui fut à Raoul Grossetête, non « noble, à Antoine Oristel, noble, de même que la métairie de la VILLE- « GARNIER. » — Paroisse de Pommeret : nobles et maisons nobles : « Plaintes « faites au Roy en 1513 par les paroissiens de Pommeret contre Alain Le « Forestier, qui tient la maison de la Ville-Garnier, comme noble, quoique « roturière. » « 1535, même paroisse de Pommeret : nobles et maisons « nobles : La VILLE-GARNIER à Raoul Le Forestier. » Par ces citations, nous avons voulu corroborer ce que nous avons dit sur l'existence de la famille

(1) *Anciennes Montres*, *Archives de Rennes et de Saint-Brieuc*, et un exemplaire manuscrit aux nos mains, de la famille, pages 143 et 144.

GARNIER dans la Seigneurie de Moncontour, où a été, pendant des siècles son principal lieu d'existence.

Au moment du recensement de 1477, après la mort d'Olivier GARNIER, ses héritiers et ses enfants sont représentés par Arthur Botrel. Mais, à partir de cette époque ou du commencement du seizième siècle, la famille GARNIER ayant perdu ses propriétés, ne parait plus dans aucune montre et ne figure plus dans les recensements postérieurs, 1666-1669, de la noblesse de la contrée, il n'en est plus question. On trouve bien, et en assez grand nombre, des individus de ce nom, dans les diverses parties de la Bretagne, déboutés, faute de titres (1); mais de la famille GARNIER, de la Ville-Garnier, dont nous venons de préciser l'existence, plus rien. Cette famille a-t-elle donc entièrement disparu ou bien a-t-elle renoncé, après avoir perdu sa fortune, à la noblesse qui était une charge? Cela semble certain. Non-seulement, nombreuse comme elle était, elle n'a pu et n'a pas, en effet, cessé d'exister, mais elle s'est pour ainsi dire transformée en se retirant vers les paroisses d'où elle était sortie : Plœuc, L'Hermitage, Allineuc et le Bodéo, qui a été le berceau de la branche de Kérigant. Mais la famille GARNIER ayant contracté, dès l'origine des noms propres, ainsi que l'indique ce qui précède, l'habitude de donner son nom à ses fiefs d'abord, puis à ses maisons et métairies, l'a conservée dans sa nouvelle fortune, ce qui permet de la suivre dans son exode. Après avoir perdu les biens que nous avons énumérés, et qui nous ont fourni les moyens de la retrouver à travers les temps, il nous a été possible, en usant du même procédé, de la suivre dans sa retraite vers les communes à l'ouest de Quessoy. En effet, sur la limite de Quessoy, en Henon, non loin de la VILLE-GARNIER, à quatre kilomètres environ, à l'ouest, on trouve, sans aucun caractère nobiliaire, la NOE-GARNIER, et un peu plus loin encore, à l'ouest, en Plœuc, LAUNAY-GARNIER (2). Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il y existait, depuis des siècles, une famille de Launay.

En Allineuc, paroisse à l'ouest de Plœuc, il y a au village de Leffo une sorte de petite gentilhommière qui s'appelle la PORTE-ÈS-GARNIER. Enfin, au village de Kérigant, paroisse du Bodéo, que nous considérons comme leur point d'arrêt, parce qu'on ne les retrouve plus au delà, ils fondèrent plusieurs établissements qui, par leur date de construction coïncident avec leur émigration de Quessoy. Le premier est devenu un logement de ferme, lorsqu'en 1692 ils bâtirent le modeste manoir qui existe encore aujourd'hui. La première maison portait leur nom sur une ardoise du faîte, avec la date de 1517, et la seconde celle de 1692, sur la couverture d'une des fenêtres, toujours avec le nom de famille. Ces habitudes, les noms de baptêmes reli-

(1) La famille GARNIER, en raison de son ancienneté, ne pouvait avoir de titres de noblesse écrits.
(2) Cartes de Cassini.

gieusement conservés et en usage dans la contrée, et leur tradition d'ancienne noblesse qui leur fit refuser des lettres de noblesse sous la Restauration, la conservation, quoique bien effacée, dans la petite chapelle de Kérigant, de l'écusson de 1306, ont été, pour nous, joint à ce qui va suivre, la preuve que cette famille est bien de la vieille race dont nous essayons de tracer la monographie. Les titres que nous avons eus sous les yeux font remonter la branche de Kérigant à Jacques GARNIER, époux de Jeanne JEGOU, au commencement du seizième siècle.

En 1540, Jacques GARNIER était notaire, *passe*, ainsi que l'indique un aveu à la Seigneurie de Quintin, rendu par Arthur Morice, de la paroisse du Bodéo, village de Kérigant. L'aveu est signé également par un autre Notaire *passe* Th. Le Couiac, qui appartenait à l'une des familles les plus anciennes du pays de Quintin.

Quelques auteurs prétendent que le mot *passe* ajouté à la suite du nom du Notaire était un signe de noblesse : nous ne le croyons pas, sans pouvoir toutefois en indiquer la signification. Dom Lobineau, au Glossaire de son *Histoire de Bretagne*, page 1812, tome II, dit : « Passard, passer des contrats, les dresser « et les mettre en forme juridique. Les Ducs créaient des offices de Notaires, « Secrétaires, Passeurs; lesquels, en signant les actes, ajoutaient à leur « nom le mot *passe*. » Il paraît qu'ils avaient le droit de légaliser partout en raison de leur nomination.

Un autre aveu de l'année suivante 1541, et dont les originaux sont aux archives du château de Quintin, est signé Le Roussignol et GARNIER, *passe*. Cet aveu est rendu par Louis Denizot, de maison, courtils, vergers et terres, situés au village de Kérigant, et qui appartiennent depuis plusieurs siècles à la famille GARNIER DE KÉRIGANT. Un autre aveu, rendu à la Seigneurie de Quintin par Pierre Gaudin, de la Ville-Gaudin, est encore signé par J. GARNIER, *passe*, il est de 1554. On a écrit aussi que les Ducs avaient créé des charges de Notaires héréditaires, ce qui n'est guère probable, quoiqu'on ait entre les mains un acte original qui semblerait justifier cette assertion; c'est une vente consentie par Claude des Brosses, Escuyer, sieur des Brosses et du Toulmain, à Yves de Kérémar, Ecuyer, sieur de Questinguy, Poulného, Kerdony, etc., habitant l'un et l'autre la paroisse d'Allineuc, dans lequel sont mentionnés, comme Notaires, l'aïeul Jacques GARNIER, son fils et son petit-fils. La tenue qu'ils possèdent en Allineuc est comprise dans l'acte de vente dont nous avons l'original et indiquée comme suit : « ..... et l'autre tenue « est possédée par Me Jean GARNIER, qui cause ayant était d'autre S. Jean GARNIER, « fils Jacques. » Cet acte est du 20 novembre 1600.

Dans ce même acte de vente figurent encore deux autres familles GARNIER : « autre tenue possédée par François GARNIER, qui cause ayant était

« feu Gilles Garnier fils Yvon; autre tenue possédée par Mathurin « Garnier fils Guillaume. »

Nous avons tenu à donner une analyse de cet acte de vente de 1600, parce qu'il indique trois branches de la famille Garnier de Kérigant, avec trois générations dans chaque, et aussi pour nous fournir l'occasion de signaler un fait assez particulier, et qui est à nos yeux, sinon une preuve, au moins une forte présomption que le berceau de cette vieille race qui a commencé pour ainsi dire avec les nations française et bretonne est dans les paroisses que nous avons indiquées, et où on en trouve encore aujourd'hui des traces qui semblent le constater. En effet, en parcourant les registres de l'état civil de Plœuc, l'Hermitage, Allineuc et le Bodéo du dix-septième siècle, on ne peut s'empêcher d'être frappé du nombre des membres de la famille Garnier qui y figurent : c'est une véritable peuplade. Ainsi, sur les registres de la paroisse d'Allineuc qui ne remontent pas au delà de 1641, on a relevé deux cent quatorze naissances, sans tenir compte des alliances contractées par les filles, dans l'espace de cinquante-huit ans, c'est-à-dire depuis 1641 à 1698. Les membres de cette famille, sans être aussi nombreux dans les trois autres paroisses voisines, sont bien supérieurs en nombre aux autres habitants. N'y aurait-il pas eu là une véritable tribu dont les membres, selon les circonstances, se sont dispersés et fixés ailleurs? Toujours est-il, qu'en présence d'un tel fait, on ne peut nier que cette famille ne fût sur ce coin de terre depuis bien longtemps.

La diversité de situation de ses membres en est aussi une preuve : les uns exercent des états, ils sont laboureurs, tisserands, marchands de toiles en gros, propriétaires de biens importants; ils sont désignés sous les qualifications les plus diverses, d'honorables gens, de sieurs de tel ou tel endroit, de noble homme et de Messire, etc. Nous ferons remarquer ici que la cause, pour beaucoup d'entre eux, de s'être faits tisserands, marchands de toiles en gros, etc., c'est que peu de temps avant, presque toutes les familles aisées de la Seigneurie de Quintin et plus tard d'une partie de la Vicomté de Rohan, furent entraînées dans l'industrie toilière vers la fin du quinzième siècle, par les Seigneurs de Quintin.

En 1472, Jeanne du Perrier, héritière de Quintin, ayant épousé Jean de Laval, celui-ci, après son mariage, introduisit, dans la Baronnie de Quintin, l'industrie des toiles à l'instar de celle de Laval, qui datait du quatorzième siècle, par suite du mariage d'un Laval avec une fille des Flandres, Béatrix de Gavre. Ce commerce des toiles, qui enrichit le pays, fut comme une troisième phase dans l'existence de la famille Garnier. Elle lui dut le rétablissement de sa fortune et de sa position, en l'éloignant toutefois, et pour plusieurs siècles, des fonctions publiques et des honneurs qu'elles procurent.

La famille Garnier, en perdant ses biens seigneuriaux, dans les paroisses

d'Etable, Pommeret et Quessoy, en se repliant vers le lieu de son origine, laissa sur son passage les mêmes traces que celles qui nous ont permis de constater les lieux ou mieux le siége de son existence.

Dans la paroisse du Bodéo, d'où est sortie la branche DE KÉRIGANT, elle a possédé à peu près toutes les propriétés importantes, et ses fils y ont épousé, dès l'instant où il est possible de fixer leur présence, vers 1517, les filles des familles riches du pays.

Le second des fils de Jacques GARNIER, Mathurin GARNIER, occupait, en 1609, la maison paternelle au village de Kérigant. Mathurin GARNIER avait épousé Marguerite PERROT, Dame du Quellineuc, de laquelle il eut plusieurs enfants. L'aîné, Jean GARNIER, épousa en premières noces Béatrix LE HELLOCO, et en deuxièmes Jeanne GUILLAUME, Dame du Kerdenot, paroisse de Saint-Martin des Prés, évêché de Quimper.

De Jean GARNIER naquit, au commencement du dix-septième siècle, François GARNIER, quatrième aïeul, qui demeura dans la maison paternelle qu'il rebâtit en 1692; il fut le premier de cette famille à ajouter à son nom: Sieur DE KERIGANT. De ce mariage provint, en 1645, le trisaïeul François GARNIER, qui ne fut que le deuxième fils du quatrième aïeul, et qui, ayant épousé Isabeau BOSCHIER, Dame de Kergoulio en Allineuc, y fut habiter et prit le surnom de GARNIER DE KERGOULIO.

De François GARNIER DE KERGOULIO naquit, en 1687, le bisaïeul, autre François GARNIER, qui fut Avocat au Parlement de Bretagne, et se fixa à Quintin, où il épousa, en 1716, Madame veuve FRAVAL DE COATPARQUET. De son mariage, il eut trois fils, dont l'aîné, l'aïeul François GARNIER, fut aussi Avocat au Parlement, et épousa Mademoiselle Marie-Marguerite SURCOUF, sœur du père du fameux marin Robert SURCOUF, dont une des grand'mères était une petite-fille de du Guay-Trouin. Les deux frères de cet aïeul prirent les surnoms de GARNIER DES GARENNES et de GARNIER DE KERUAULT, en Allineuc. M. GARNIER DES GARENNES n'eut qu'une fille, qui épousa un LE GONIDEC DE KERHALIC. M. GARNIER DE KERUAULT eut trois fils, dont l'un, GARNIER DE KERUAULT, se maria à Saint-Malo où il fut s'établir. Il a laissé deux fils, dont l'un, le second, Edouard GARNIER, mort Colonel d'artillerie, a laissé un fils qui est aujourd'hui l'unique représentant des parents connus de la branche des GARNIER DE KÉRIGANT.

Il se peut qu'il y ait d'autres membres de cette branche à Rennes, où fut s'établir, dans le seizième siècle, un certain Pierre ou Marc GARNIER, sieur de Contuhan, en Bréhan-Loudéac et de la Villeblanche en Saint-Thélo. L'existence de cette branche nous a été révélée par deux pièces : 1° le partage des biens du quatrième aïeul au bas duquel, en date du 1er mars 1690, se trouve la quittance de son pupil Marc GARNIER, fils de Gilles GARNIER, de son compte de tutelle s'élevant à environ dix mille livres; et 2° une récla-

mation très-intempestive adressée plus de quarante ans après, vers 1750, aux petits-enfants du quatrième aïeul.

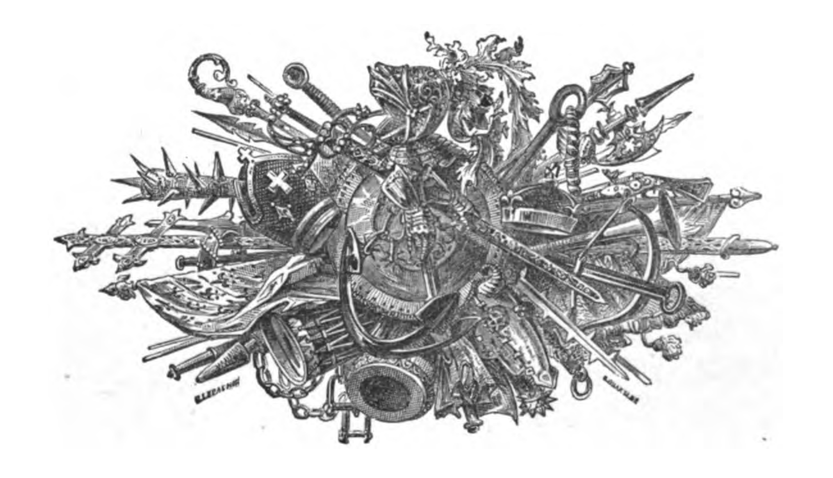
Quant à l'aïeul, il eut cinq enfants : une fille et quatre garçons ; Robert, le second, est mort sans avoir été marié ; l'aîné, Charles, qui fut Maire de Quintin sous la Restauration, et Chevalier de la Légion d'honneur, n'eut qu'une fille ; le quatrième, Jean-Marie GARNIER-BODÉLÉAC a eu un fils, lequel a laissé aussi un fils aujourd'hui Maire de Quintin et Membre du Conseil d'arrondissement. Quant au troisième fils de l'aïeul François GARNIER, il reprit le surnom de KERIGANT, qui avait continué à être porté par la branche aînée de sa famille qui venait de s'éteindre dans la personne de M. Jean GARNIER DE KÉRIGANT, dont la tombe est sous le porche de l'église du Bodéo. Ce Jean GARNIER DE KÉRIGANT, en 1788, lorsque l'on construisit les quais de la rive droite du Port-du-Légué-Saint-Brieuc, fut chargé, par le Contrôleur général des Finances, Lambert, dont on avait donné le nom au nouveau quai, de le représenter à la pose de la première pierre ; il est dit dans le procès-verbal de la communauté que M. DE KÉRIGANT *est d'une famille qui s'est distinguée au service du Roi et vraiment respectable*. Les auteurs de l'*Histoire des Évêchés de Bretagne* ajoutent : « Nous verrons dans la guerre de la « Chouannerie que cette tradition se conserva noblement dans cette fa- « mille (1). En effet, le père de M. GARNIER, DE KÉRIGANT pendant la Terreur, défendit, au prix de ses biens et de son sang, Dieu, l'autorité et la liberté, que des forcenés qui s'étaient emparés du pouvoir essayèrent de noyer dans le sang. Il commanda une des légions de l'armée royaliste et fut, au milieu de péripéties qui ressemblent à un roman, condamné à la déportation, puis à mort, avec son beau-frère, M. Le Gris du Val, qui commanda, dans les Côtes-du-Nord, l'armée royaliste ; il était cousin germain de M. Le Gris du Val, Prédicateur ordinaire de Louis XVI, et qui écrivit à la Convention, comme Prêtre catholique, pour demander d'accompagner le Roi à l'échafaud. A la Restauration, il fut nommé Chevalier de Saint-Louis.

Il a laissé deux fils de son mariage avec Mademoiselle Elisabeth-Olive LE TEXIER DE BOSCENIT, dont le père était Seigneur des paroisses de Saint-Gilles-du-Mené, de Plessala et de Saint-Gouéno.

L'aîné, François GARNIER DE KÉRIGANT, avait épousé Anna-Francesa-Catherine SURTEES, fille de Sir John SURTEES, dont les ancêtres étaient au nombre des compagnons de Guillaume le Conquérant. M. Surtees était beau-frère de Lord Eldon qui fut grand Chancelier d'Angleterre pendant vingt-cinq ans. Il fut Directeur des contributions indirectes et Chevalier de la Légion d'honneur, et il est mort sans laisser d'enfant. Le cadet, M. Pierre GARNIER DE KÉRIGANT, n'a eu qu'une fille de son mariage avec Mademoiselle

(1) *Histoire des Évêchés de Bretagne*, par MM. de Geslin, de Bourgogne, et A. de Barthélemy.

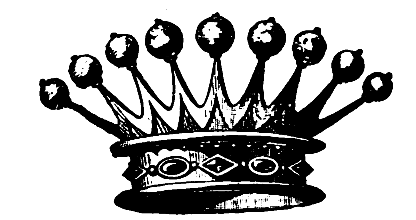
Honorine-Marie-Emilie LE FROTTER, dont les aïeux furent, au commencement du treizième siècle, parmi les fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye de Beauport. Cette fille a épousé M. Hyacinthe MORAUD, Vicomte DE CALLAC, Lieutenant-Colonel d'artillerie, Directeur de l'artillerie du 11e corps d'armée. Sorti de Saint-Cyr en 1826, il a quitté le service en 1830. Il a été Maire de Quintin, a commandé la 5e légion des mobilisés des Côtes-du-Nord, pendant la guerre de 1870, et a été alternativement Membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, dont il fait encore partie.



GARNIER DES GARETS

BOURGOGNE, BRESSE ET BEAUJOLAIS

COMTES DES GARETS ET DE BERENS; MARQUIS D'ARS; SEIGNEURS DU PERTHUIS, DU COLOMBIER, ETC.





ARMES : *D'or, à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux rencontres de bœuf de gueules, et en pointe d'une molette du même, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* SUPPORTS : *deux lévriers.* COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *une fortune.* DEVISE : *Contre fortune bon cœur.* CRI DE GUERRE : *Para io ciega.*



La maison **GARNIER DES GARETS** est originaire de la province de Bourgogne, où l'on trouve plusieurs de ses membres mentionnés dans les montres d'écuyers des années 1210, 1317, 1431 et 1472.

Etablie au XV[e] siècle en Beaujolais et en Bresse, où elle obtint du roi Henri IV, par lettres patentes du mois de septembre 1595, la concession de la seigneurie des Garets, puis celles d'Ars, de Mons, de Berens, du Perthuis, du Colombier, etc., elle n'a cessé de fournir des officiers aux armées du roi et au régiment des gardes françaises. Elle compte plusieurs chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes de la chambre du roi, des pages de la reine, des maréchaux de camp, des officiers à l'armée de Condé, et un grand nombre de personnages marquants. (*Voir d'Hozier*, *Guichenon*, *Guigues*, etc. *Archives du château d'Ars, et celles du ministère de la guerre*.)

Chef actuel : Marie-Philomène-Anthelme, comte Garnier des Garets d'Ars.

Résidences : Lyon et le château d'Ars.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

GEMEAU

LYONNAIS ET ILE-DE-FRANCE

SEIGNEURS DE JANZÉ ET DES BOUTIERS



ARMES : *d'argent, à deux jumeaux au naturel, soutenant un cœur d'une main et de l'autre un lacs qui les unit, posés chacun sur une nuée, issant du bas de l'écu; au chef d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles, le tout d'argent.* — L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins d'argent et d'azur* (1).



La famille GEMEAU, dont le nom s'est écrit quelquefois GEMEAUX (2), est originaire de la principauté de Dombes, d'où elle a passé en Lyonnais, puis à Paris.

Elle a été, pendant plusieurs générations, attachée à la maison des ducs de Villeroy.

Vers la fin du XVIIe siècle, la famille GEMEAU se divisa en deux branches : l'une qui était

(1) D'ASSIER DE VALENCHES. — Mémorial de Dombes, cité par M. Révérend du Mesnil, dans son Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais. Lyon, 1872, in-4, page 143.

(2) Le village de GEMEAUX, situé dans le département de la Côte-d'Or, était une seigneurie mouvante du bailliage de Dijon, laquelle avait pour possesseur, en 1705, Claude LOPPIN, conseiller laïc au Parlement de Bourgogne, dont la descendance existe de nos jours au château de Gemeaux.

représentée par Nicolas-François Gemeau, écuyer, avocat au Parlement de Trévoux, pourvu, le 10 décembre 1776, de l'office de conseiller du Roi, substitut, procureur général en la cour du Parlement de Dombes, lieutenant général civil, criminel et de police de la sénéchaussée de Dombes, en 1783, lequel assista, le 12 mars 1789, à l'assemblée de la noblesse convoquée pour l'élection des députés aux États généraux; l'autre qui se fixa à Paris en la personne de Camille Gemeau.

La filiation qui suit est établie sur titres originaux, d'une manière continue, à partir de :

FILIATION

I. Pierre Gemeau, Ier du nom, capitaine châtelain du marquisat de Neuville, en Bresse, et sa femme, demoiselle Claudine Rabut (1), lesquels sont cités dans les contrats de mariage de leur fils Pierre Gemeau et de leur fille Pierrette Gemeau; ils eurent trois enfants, savoir :

1° François, qui suit.

2° Pierre Gemeau, IIe du nom, capitaine châtelain de l'Ile-Barbe près de Lyon, greffier du marquisat de Neuville, épousa, par contrat passé le 16 mars 1689, en présence et dans le palais de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, demoiselle Madeleine Martin, fille de Jean Martin et de Marie Murat. Ce contrat, qui est déposé aux archives des notaires de Lyon, stipule plusieurs donations, entre autres : celles du domaine de Boulignieu, en Bresse, d'un autre domaine à Massieu, dans les Dombes, et de trois maisons sises respectivement : à Lyon, rue Mulet, portant pour enseigne l'image de saint Roch ; aux Massues et à Villefranche, en Lyonnais. Madeleine Martin descendait de Gérard Martin, qui fut pourvu, par lettres-patentes d'Antoine de Murat, conseiller du roi et lieutenant général, en la sénéchaussée d'Auvergne, du siège présidial de Riom, de l'office de prévôt de la Monnaie de Riom, en date du 1er octobre 1601 *(Titre original)*.

3° Pierrette Gemeau, mariée par contrat passé le 20 janvier 1694, dans le château de François de Neuville, duc de Villeroy, à noble homme Jean Thibierge, lieutenant des chasses dudit duc, fils de Jacques Thibierge et de Marie Jannon, habitants de la ville de Blois *(Titre original)*. De ce mariage est issue Marie Thibierge, unie à Camille Gemeau.

II. François Gemeau, bourgeois de Neuville, premier veneur de

(1) Au XVIIIe siècle, les Rabut, seigneurs de Montfriol, à Villefranche, avaient pour armes : *d'argent, au croissant de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil issant d'or.*

l'archevêque de Lyon, épousa dame Claudine GLATHOUD ou GLATOU (1). Il fit son testament le 3 avril 1697. Tous deux étaient morts en 1712, laissant deux enfants, savoir :

1° Léonarde GEMEAU, mariée à M. Antoine DUMONT ;
2° Camille, qui suit ;

III. Camille GEMEAU ou GEMEAUX, écuyer, premier secrétaire du maréchal duc de Villeroy, devint commissaire des guerres, et acquit, du sieur Claude Carret et de dame Suzanne Charte, sa femme, pour le prix de 80,000 livres, plus 1,000 livres d'entraîne, par acte passé, le 9 janvier 1720, devant Me Vernon et son collègue, notaires à Lyon, la seigneurie, château et terre de Janzé (2), un franc-alleu et une rente noble en dépendant, situés en la paroisse de Marcilly-d'Azergues, en Lyonnais.

Il en rendit hommage au Roi, le 28 juin 1720, aux termes de l'acte dont voici la copie :

« Les Présidents et Trésoriers Généraux de France, Grands Voyers, » Juges et Directeurs du domaine de Sa Majesté, en la Généralité de » Lyon, Chevaliers, Conseillers du Roi ; veu la requête présentée par » CAMILLE GEMEAU, premier secrétaire de Monseigneur le Maréchal de » Villeroy, demeurant à l'hôtel dudit seigneur, tendant à la foy et » hommage qu'il doit à Sa Majesté, pour raison de son fief et sei- » gneurie de JANZÉ ; ouy le rapport du sieur Dupont, commissaire en » cette partie, nous avons ordonné que le supliant est receu à faire » par procuration la foy et hommage qu'il doit au Roy pour raison » de son fief et seigneurie de JANZÉ, en la paroisse de Marcilly, mou- » vance de Lionnois, mouvant du Roy, à cause de son château de » Pierre-Encize ou Grosse Tour du Louvre, sauf le droit du Roy et » d'autruy, à la charge par le supliant de rapporter son aveu et dénom- » brement dans quarante jours, à la forme de l'ordonnance et sous » les peines portées. Et à l'instant, Claude Guichard, fondé de la » procuration dudit sieur GEMEAU, étant comparu au bureau, teste nue » et manteau, et ayant mis le genou en terre et ses mains jointes

(1) Au XVIIe siècle, M. GLASTHOUD était substitut du procureur du roi, adjoint royal des enquêtes, enseigne-pennon du quartier Saint-Georges, à Lyon. — Armes : *d'azur, la bande d'argent, chargée de trois étoiles de gueules.*

(2) Aujourd'hui JANZAY, commune de Marcilly-d'Azergues.

» entre les nôtres, a rendu la foy et hommage au Roy pour raison » du fief et seigneurie de Janzé, et prêté devant nous le serment de » fidélité sur les Saints Évangiles d'observer les anciens et nouveaux » chapitres de fidélité, à la forme des ordonnances, dont nous luy » avons octroyé acte... A Lyon, le 28 juin 1720 (1). »

Camille GEMEAU avait épousé, par contrat passé le 5 août 1712, devant Me Boucharlat, notaire à Lyon, et en la paroisse de Sainte-Croix, demoiselle Marie THIBIERGE, fille de Jean Thibierge, officier du maréchal de Villeroy, ci-dessus nommé, et de Pierrette GEMEAU, morte à Paris, le 27 novembre 1750, qui lui donna trois enfants, savoir :

1° François-Charles GEMEAU, écuyer, valet de chambre du Roi de France, en 1756, s'unit, par contrat passé à Paris le 19 janvier 1762, devant Me du Moulin, notaire au Châtelet de Paris, à demoiselle Marie-Madeleine CÉCIRE, en présence de Mgr Philippe de Noailles, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des ville et châteaux de Versailles, Marly et dépendances, capitaine général des chasses des parcs desdits châteaux, etc.; de Paul-Marie GEMEAU, écuyer, sieur DES BOUTIERS, conseiller du Roi, lieutenant de la connétablie de France, frère du futur; du sieur Nicolas-Jean Cécire, lieutenant au régiment des volontaires étrangers de Clermont-Prince, frère de la future, et d'amis cités dans l'acte. François-Charles GEMEAU mourut à Paris, le 8 janvier 1763.

2° Paul-Marie qui suit;

3° Marie-Camille GEMEAU, mariée à Auguste-Jean-Baptiste-Alexandre DE GARS, écuyer, gouverneur de Gisors, en Normandie, de la famille des de Gars de Courcelles.

IV. Paul-Marie GEMEAU, écuyer, sieur des Boutiers (2), obtint, en 1750, la charge de lieutenant des gardes de la porte du Roi, dont il se démit en 1758 *(Titre original)*; fut ensuite conseiller du Roi, lieutenant de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France, des camps et armées de Sa Majesté, puis devint valet de chambre du Roi par quartier par le décès de son frère aîné, François-Charles GEMEAU, auquel il succéda dans cette charge en 1763.

Il avait épousé, à Paris, par contrat du 22 août 1756, demoiselle

(1) ARCHIVES NATIONALES à Paris. — Trésoriers de France de Lyon. Aveux et hommages, H. R. registre P. p. 497, pièces 47 et 55.

(2) Il est ainsi qualifié, 1° dans le contrat de mariage de son frère François GEMEAU, passé devant Me Du Moulin, notaire, le 19 janvier 1762 : 2° dans un scellé mis après la mort dudit François, décédé en 1763, *(Archives nationales, carton Y 10855)*; 3° dans l'acte de naissance de son fils, du 9 novembre 1763, et dans l'acte d'émancipation de son dit fils, en date du 31 octobre 1778. Le fief DES BOUTIERS, appelé aujourd'hui : LES BOTIERS, est situé près de Janzay (carte de l'État-Major, feuille 168.)

Jeanne-Marguerite Morin, fille de Claude-Philippe Morin et de Jeanne-Catherine Digeon.

De cette union est issu le fils ci-après :

V. Philippe-Jean-Baptiste-Marie Gemeau des Boutiers, écuyer, né à Paris, le 9 novembre 1763, baptisé le lendemain en l'église de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, fut tenu sur les fonts par Claude-Philippe Morin et Jeanne-Catherine Digeon. Il fut valet de chambre du Roi, ayant la survivance de la charge de son père, en 1781; et sous la Restauration il reprit ses fonctions de valet de chambre près le roi Charles X jusqu'à la Révolution de 1830. Il est mort en 1835 à Paris.

Il avait épousé, par contrat passé le 4 septembre 1786, devant Me Gondouin et son collègue, notaires à Paris, demoiselle Marie-Marthe-Adélaïde Domicille, fille de M. Pierre-François Domicille, avocat en Parlement, intéressé dans les affaires du Roi, et de Marthe Bourget. Ce contrat eut lieu, en présence et de l'agrément du roi Louis XVI, de M. Amelot, ancien secrétaire d'État, et des cousins maternels du futur époux, ainsi que des parents de la famille Domicille.

Philippe-Jean-Baptiste-Marie Gemeau des Boutiers fut père de six enfants, savoir:

1° Pauline Gemeau, mariée à M. Messager officier supérieur de cavalerie;

2° Auguste-Pierre-Walbourg Gemeau, né à Paris le 4 janvier 1790, général et sénateur français, Grand Officier de la Légion d'honneur, parcourut une brillante carrière. Général de brigade le 9 janvier 1833, il commanda successivement les départements de l'Hérault, de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Nommé général de division le 20 octobre 1845, il resta en disponibilité jusqu'après la révolution de Février, époque à laquelle le Gouvernement provisoire lui donna le commandement de la 6e division militaire (Lyon). Dans cette position difficile, il sut maintenir l'ordre le plus parfait parmi les habitants. Ses heureuses dispositions, pendant la journée insurrectionnelle du 15 juin 1849, lui méritèrent les éloges des autorités et la reconnaissance des notables de Lyon, lesquels lui offrirent une épée d'honneur. En 1850, le chef de l'État l'appela au commandement de la division d'occupation à Rome. L'empereur Napoléon III lui conféra, par décret du 31 décembre 1852, la dignité de sénateur.

Le général Gemeau a publié, en 1854, une brochure intitulée : *De l'organisation actuelle de l'armée*, qui fit une grande sensation et provoqua plusieurs réformes importantes. Il a épousé Mlle N. Deschanel, dont il a eu quatre filles;

3° Zoé Gemeau, femme de M. Barthon, major aux Grenadiers de la Garde;

4° Laure Gemeau, épousa : 1° N. Filtz; 2° le général de Laydet;

5° Louis-Eugène, qui suit;

6° Élise Gemeau, mariée à M. Hottot.

VI. Louis-Eugène Gemeau, né à Paris, le 7 ventôse an XI (28 février 1803), chef de division au Ministère des finances, officier de la Légion d'honneur, a épousé, à Paris, en 1827, Sophie-Amélie Naulot, dont il a eu les deux enfants ci-après :

1° Ernest-Charles-Marie, qui suit ;
2° Marie-Amélie Gemeau, mariée à M. le vicomte de Bremond, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur.

VII. Ernest-Charles-Marie Gemeau, né à Paris, le 29 juillet 1828, a épousé, à Noyon, le 5 mai 1863, Marthe-Marie-Lilia de Larche, fille de Henri-Alexandre de Larche et de Marie-Octavie Méniolle de Cizancourt, née à Noyon le 20 décembre 1843.

De cette union sont issus deux enfants :

1° Paul-Marie-Alexandre Gemeau, né à Ham (Somme), le 3 août 1867 ;
2° André-Marie-Eugène Gemeau, né à Amiens (Somme), le 21 novembre 1874.



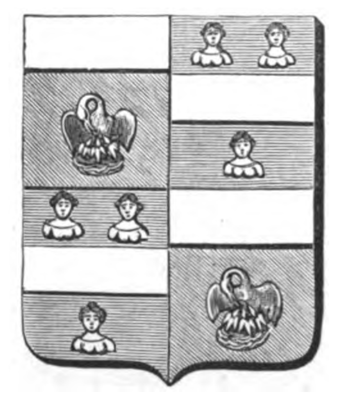
LE GENDRE

ILE-DE-FRANCE ET AUNIS

COMTES,

SEIGNEURS DE LA VAUGUION, DE LA COUGNAUDIÈRE, DE BREUILLAT, ETC.





ARMES : *Ecartelé : aux 1er et 4e, de sinople, au pélican d'argent dans son aire, au chef d'argent ; aux 2e et 3e, d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois bustes de pucelles du même, chevelées d'or, posées de front, 2 en chef et 1 en pointe.* — COURONNE : *de comte.* — DEVISE : *Qui a des filles a des gendres.* ALIAS : *Jusqu'à mourir pour ce que j'aime.*



ARMI les familles les plus anciennes de l'Aunis, on compte celle de LE GENDRE, fixée dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, dès la fin du XIVe siècle, et qui est vraisemblablement un rameau détaché de l'ancienne famille noble de LE GENDRE, seigneurs de Lormoy, Villeroy, Moncels, Halincourt, Ardennes, Magny, Levignen et autres lieux, dont elle porte les armes pleines, écartelées avec ses armoiries échevinales.

En effet, on voit que Jean Le Gendre, avocat au Parlement de Bordeaux, et Jacques Le Gendre, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, requirent, le 9 décembre 1701, l'enregistrement à l'Armorial général officiel, Généralité de la Rochelle, élection de Saint-Jean-d'Angély, créé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696, de leurs armoiries qui sont : *d'azur, à une fasce d'argent accompagnée de trois bustes de pucelles du même, chevelées d'or. (Bibliothèque Nationale, section des Manuscrits, à Paris.)*

La famille de Le Gendre, devenue illustre en l'Ile-de-France, remonte à Jean Le Gendre, écuyer, père de Nicolas Le Gendre, chanoine de Notre-Dame de Paris, seigneur de Fremainville et de Beaumarchais, reçu conseiller au Parlement l'an 1496, mort le 20 octobre 1528, et de Jean Le Gendre, écuyer, seigneur de Moncels, de Villeroy et d'Halincourt, trésorier des guerres, décédé en 1512, lequel laissa de sa femme, dame Catherine Lolive : Pierre Le Gendre, écuyer, seigneur d'Halincourt et de Villeroy, secrétaire du Roi en 1515, puis baron d'Halincourt, trésorier de France, en 1544, et trésorier général des finances du royaume. Il mourut le 3 février 1554 sans laisser de postérité de ses deux femmes, dont l'une, Jeanne Ponches, était sœur d'Étienne Ponches, évêque de Paris, puis archevêque de Sens et garde des sceaux de France.

L'auteur le plus ancien de la famille Le Gendre, d'Aunis, qui nous soit connu, mais que nous n'avons pu rattacher à la famille principale par suite de la destruction de ses archives domestiques pendant les guerres civiles du xvie siècle, est Robert Le Gendre, qui vint s'établir à Saint-Jean-d'Angély en l'année 1394.

Parmi les alliances de la famille Le Gendre, on trouve les noms des : Allenet, Rocquemadour, Colladon, Razin, Brochard, de Vallée, de Chausse, de Maichin, du Bourdet (aujourd'hui de Cugnac), Priolo, Becquet de Boisfontaine, de Labouterie, de Tersannes, de Lajallet, de Gentet de la Chesnelière, du Couëdic, de Chabre, de la Tour, etc.

La filiation continue et régulière de la famille est établie d'une manière authentique à partir de Jean Le Gendre.

FILIATION

I. Jean Le Gendre, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Vauguion(1), fut maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély(2), ès années 1592 et 1593. C'est durant sa magistrature que furent reconstruites les écluses de Bernouet, destinées à régler le cours de la Boutonne, rivière qui passe à Saint-Jean-d'Angély. Ces écluses avaient été détruites pendant le siège de 1569. Il les fit rétablir et ses armoiries échevinales y furent placées. Elles consistaient en un *pélican* avec cette inscription : « Jusqu'à mourir pour ce que j'aime » (3). (Journal de Broussart sur l'histoire de Saint-Jean-d'Angély, 1780.)

Lors du passage, à Saint-Jean-d'Angély, des princesses de Condé, en 1611, Jean Le Gendre portait l'un des coins du poêle sous lequel ces princesses firent leur entrée dans la ville. (L. C. Saudau. — *Saint-Jean d'Angély, d'après les archives de l'Échevinage et les sources directes de son histoire*; Saint-Jean-d'Angély, 1886, 1 vol. in-8°). Il épousa, en 1553, demoiselle Jeanne Giron, dont il eut le fils qui suit.

II. Jacques Le Gendre, écuyer, seigneur de la Vauguion, né en 1555, s'unit, en l'an 1594, à demoiselle Marie Allenet, dont il eut le fils ci-après.

III. Jean Le Gendre, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Vauguion, naquit en 1598. Il laissa de demoiselle Anne Razin qu'il avait épousée, en 1627, le fils qui suit.

IV. Jean Le Gendre, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Vauguion, avocat au Parlement de Bordeaux, né en l'an 1628, épousa, en 1655, demoiselle Jeanne Gallaudet, dont il eut le fils ci-après.

V. Jean Le Gendre, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Cougnaudière, avocat au Parlement de Bordeaux, fit enregistrer ses armoi-

---

(1) *Le fief de la Vauguion était situé dans la Commune actuelle de La Chapelle-Bâton, canton de Saint-Jean-d'Angély.*

(2) Par lettres données en son château de Plessis-lez-Tours, le 16 septembre 1481, Louis XI octroya la noblesse héréditaire aux maires et échevins de Saint-Jean-d'Angély. Ce privilège fut confirmé par ses successeurs et, notamment, par Henri IV.

(3) Dans les premières années de la Restauration, les écluses de Bernouet furent démolies et reconstruites à nouveau. L'écusson dont il s'agit fut alors remis à la famille Le Gendre qui le possède encore.

ries à l'*Armorial général officiel de France,* le 9 décembre 1701. Il eut de demoiselle Renée Priolo, originaire de Venise, qu'il avait épousée en 1686, Louis qui suit.

VI. Louis Le Gendre, écuyer, seigneur de Breuillat, né en 1687, s'unit, en 1712, à demoiselle Marie-Antoinette Chevrelière, qui le rendit père du fils ci-après.

VII. Charles Le Gendre, Ier du nom, né en 1740, écuyer, fut avocat au siège présidial de La Rochelle, et sénéchal et juge ordinaire de Mauzé et de Surgères. Il avait épousé, en l'an 1776, demoiselle Marie-Suzanne-Henriette Bequet de Boisfontaine (1), née le 4 octobre 1758, et baptisée le 15 du même mois en l'église de Vouhé en Aunis, diocèse de La Rochelle, tenue sur les fonts baptismaux par M. Jean-Guillaume Regnaud, avocat au Parlement, sénéchal de Benon, et demoiselle Marie-Suzanne Remaud, son épouse; Marie-Suzanne-Henriette Bequet de Boisfontaine mourut à Vouhé, le 27 juin 1778, laissant de son mariage le fils qui suit.

VIII. Charles Le Gendre, IIe du nom, naquit en 1778, et épousa, en l'an 1799, demoiselle Sophie de Labouterie, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Charles Le Gendre, IIIe du nom, né en 1800, époux de demoiselle Joséphine Estourneau de Tersannes ;
2° Lucie Le Gendre, née en 1811, mariée à M. Augustin de Lajallet ;
3° Joseph-François-Alcide, qui suit.

IX. Joseph-François-Alcide, comte Le Gendre, né en mai 1815, a reçu le titre héréditaire de Comte par bref de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 20 août 1889. Il a épousé, en mars 1844, demoiselle Marie-Herminie de Lajallet, dont il a eu deux enfants savoir :

1° Charles-Eutrope-Henry Le Gendre, né en 1845, marié le 20 février 1878, à demoiselle Louise de Chabre, fille de Étienne-David de Chabre et de Caroline de Penhoadic, de laquelle il a deux enfants : Marthe, née en novembre 1878, et Pierre, né le 21 mars 1885.

2° Elisabeth Le Gendre, née en 1847, mariée à M. Xavier Richard de la Tour.

(1) Jean-Faustin Bequet de Boisfontaine, écuyer, officier au service de France, épousa demoiselle Jeanne-Henriette Avrard, dont il eut : 1° Marie-Suzanne-Henriette Bequet de Boisfontaine, épouse de Charles Le Gendre, écuyer ; 2° Jean-Faustin Bequet de Boisfontaine, né le 20 février 1762 et baptisé le même jour, en l'église de Vouhé, en Aunis ; 3° Auguste-Thomas Bequet de Boisfontaine, né le 18 juin 1763 et baptisé le lendemain en l'église de Vouhé.



GIRARD DE LA CHAISE

MAINE ET NORMANDIE

VICOMTES DE LYRE, SEIGNEURS DE BARENTON, CHASTILLON, FRETZENS, LA PANNIÈRE, CREPON, LE MOUSSAY, ETC., AU MAINE ET PERCHE; DE LA CHAISE, DU BREUIL, DE GLATIGNY, DU BOISCORDIEU EN NORMANDIE.



ARMES : *d'argent, à quatre fasces de sable, surmontées d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*



LA famille **GIRARD DE LA CHAISE**, connue depuis trois siècles en Normandie, est une branche cadette DES GIRARD seigneurs de Barenton, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la province du Maine. La *branche aînée* s'est éteinte au commencement du XVIe siècle et la *branche cadette*, fixée en Normandie, s'est continuée jusqu'à nos jours.

Un ancien mémoire généalogique, établi par *Chevillard*, généalogiste historiographe du Roi, donne ainsi la filiation de cette maison.

I. Raoul Girard, écuyer, seigneur de Barenton et Chastillon au comté de Mortain, vivant de 1350 à 1364, eut de son mariage avec Marie de Vaux trois fils savoir:

1° Jean qui suit;

2° Autre Jean, auteur de la branche cadette, qui sera rapportée plus loin.

3° Guillaume-Gilles Girard, écuyer.

II. Jean Girard, écuyer, seigneur de Barenton et Chastillon, écuyer d'écurie du Roi Louis XI, capitaine de gens d'armes, fit la guerre en Champagne contre les Anglais et les Bourguignons et fut fait prisonnier.

Il avait épousé Catherine d'Avaugour, laquelle fut remariée à Jean de Plessis-Cullon. De ce mariage est né le fils qui suit.

III. Florentin Girard ,écuyer, seigneur de Fretzens au Perche, de Barenton, la Pannière, Crepon et du Moussay, Chambellan du Roi Charles VIII, capitaine d'un régiment de lances des ordonnances du Maine, Laval et Chartres.

Il avait épousé Marie Chollet, petite-fille de Jean Chollet, chevalier, et de Jeanne de Vendôme et sœur de Léon Chollet, chevalier, seigneur de Ballon. De ce mariage sont nés les deux fils ci-après :

1° Louis qui suit :

2° Jean IIIe Girard, écuyer, seigneur de Trasse, marié à Catherine de Courtalin, fille de Louis, seigneur de Courtalin, et de Catherine de Rouvre.

IV. Louis Girard, écuyer, seigneur de Barenton, Fretzens, la Pannière, Crepon et du Moussay, a épousé demoiselle Meaulne de la Voye, fille de Jean de la Voye, chevalier, seigneur de Saint-Vaudrille, et de Richarde de Clinchamps. De cette union vinrent six filles, savoir :

1° Jacqueline Girard marié à Charles d'O, seigneur de Verrigny, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, fils puîné de Charles d'O, chevalier de Lucrèce Le Genty. Ils ont été enterrés à Verrigny, près de Chartres, dans un mausolée en marbre blanc. Elle était tutrice de ses enfants mineurs en 1577 et partagea avec ses beaux-frères la succession de messire Étienne d'O, protonotaire apostolique *(titre original)*;

2° Charlotte Girard mariée à Guy de Dampierre, seigneur de la Chesne-Lyre près Nogent-le-Rotrou;

3° N. GIRARD mariée en 1504 à Guillaume-Pierre LE BOULLEUR, écuyer, baron de Mongaudin;

4° Jeanne GIRARD mariée : 1°, à Jean DE BIARS, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Georges-au-Maine; 2°, Christophe DE MUSANGE, seigneur de la Rivre.

5° Agnès GIRARD mariée à René DE BRESLAY, écuyer, seigneur de Saint-Posset;

6° Marguerite GIRARD mariée à Antoine DE MARCHAIS.

BRANCHE CADETTE

A VERNEUIL (EURE)

II. Jean GIRARD, écuyer (fils puîné de Raoul Girard et de Marguerite de Vaux), commandait un corps d'armée de mille hommes à la célèbre bataille de Verneuil qui eut lieu en 1424 entre les Anglais et les Français, et fut tué en combattant. C'est de cette époque que date l'établissement de ses descendants en Normandie.

Il avait épousé Jeanne DE MOUSSAY, dont il eut le fils qui suit.

III. René GIRARD, écuyer, seigneur d'Herves et du Moussay, épousa Jeanne THIBERGEAU, dont il eut trois enfants :

1° René qui suit :

2° N. GIRARD, écuyer, seigneur de Launay et de Brille dont une fille: Anne GIRARD.

3° Guillelmine GIRARD, mariée à Guy DE MOREL, écuyer.

IV. René GIRARD, écuyer, seigneur du Moussay, eut d'une alliance, dont le nom ne nous est pas parvenu, plusieurs enfants entre autres :

V. Nicolas GIRARD, lieutenant du vicomte de Breteuil (Eure), en 1512, qui épousa demoiselle N., et mourut en 1524, laissant trois fils, savoir :

1° Claude GIRARD, seigneur du Breuil, mort sans postérité.

2° Robert qui suit, auteur des seigneurs DE LA CHAISE;

3° Nicolas GIRARD, écuyer, seigneur de Glatigny, Boiscordieu, Cheronvilliers, Vicomte de Lyre, etc. Cette branche s'éteignit en la personne de Philippe GIRARD, seigneur du Boiscordieu, vicomte de Lyre, qui était, en 1652, maréchal des logis de la reine *(titre original)*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CHAISE

(EXISTANTE)

VI. Robert GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, qui épousa damoiselle Hélène LE ROYER dont il eut trois fils :

1° Jean qui suit;
2° Arthur GIRARD, écuyer;
3° Pierre GIRARD, écuyer.

VII. Jean GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, était homme d'armes de la compagnie du duc de Guise. Il épousa, à Crespy-en-Valois, Jeanne DE SAINT-YON, fille d'Antoine de Saint-Yon, écuyer, maréchal des logis de la compagnie du duc de Lorraine, et de Louise de Lerques. En 1567, il rendit aveu de son fief de la Chaise au duc d'Alençon.

De son mariage avec Jeanne DE SAINT-YON il a laissé plusieurs enfants, entre autres :

1° Ambroise qui suit;
2° Guillaume GIRARD, écuyer, marié à Catherine DE ROTROU, auteur d'un rameau qui s'est éteint vers 1700;
3° Jean GIRARD, écuyer.

VIII. Ambroise GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, épousa en 1581, Jeanne D'ESCORCHES, fille de Louis d'Escorches, écuyer, seigneur de Vymont dont il eut :

1° Chrestien qui suit :
2° Jean GIRARD, écuyer.
3° Etienne GIRARD, secrétaire de la chambre du roi en 1617.
4° N. GIRARD, religieuse et bienfaitrice du monastère de la Chaise-Dieu.

IX. Chrestien GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, a épousé en 1608, Anne LE COUSTELLIER. Il est mort en 1635, laissant de ce mariage entre autres enfants :

X. Cyprien GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise et de l'Isle, capi-

taine au régiment de Picardie, qui fut tué à l'armée en 1636. Il avait épousé, en 1628, demoiselle Marguerite DE MALHERBE, fille de Robert de Malherbe, écuyer, seigneur de Carquesalles et de la Roullière dont il eut pour fils :

1° Jacques qui suit :
2° Gabriel GIRARD, écuyer, conseiller secrétaire du roi au grenier à sel de la Bouille et substitut à la gruerie de Routot qui a fait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de 1696.
3° François GIRARD, écuyer, seigneur de Marcouville, qui était marié, en 1698, à Marie D'ESCORCHES *(pièce originale)*. La tutelle de ses enfants fut confiée à un de ses cousins de la branche de Glatigny, Pierre Girard, seigneur du Buisson-Corbin, vicomte de Lyre (*pièce originale*).

XI. Jacques GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, né vers 1630, servit dans le régiment du duc de Candale; il a épousé, en 1657, Marie GUIPEL, fille d'un riche bourgeois de Rugles, laquelle lui apporta en dot la terre de Noé-Vicaire; il abandonna son fief de la Chaise situé en la paroisse de Saint-Martin-d'Écubley près l'Aigle, Orne, et vint habiter la terre de Noé-Vicaire à laquelle il donna son nom *(la Chaise* actuelle située en la paroisse de Saint-Antonin de Sommaire, près Rugles, Eure). Il fit partie de l'arrière-ban en 1674, sous M. de Bardouil de la Richardière; en 1682, sous M. d'Andel de la Rotelière; en 1689, sous M. de Beuvron. Il a fait enregistrer ses armoiries, à l'*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit royal de 1696, au registre d'*Alençon*, f° 642.

Il mourut en 1711, laissant pour enfant :

XII. Jacques DE GIRARD (1), chevalier, écuyer, seigneur de la Chaise, né en 1684, qui a épousé, en 1711, Élisabeth DE LA PLESSE, dont il a eu quatre fils, savoir :

1° Adrien-Louis DE GIRARD, abbé qui donna sa démission en 1792 ne voulant pas prêter le serment constitutionnel. Il se retira chez son neveu à la Chaise (la Noé Vicaire) où il mourut le 25 nivôse an II (1794).
2° Louis Roland, écuyer, qui suit;
3° Jacques-Philippe DE GIRARD, écuyer, garde du corps du Roy;
4° Charles-Ambroise DE GIRARD, écuyer;

XIII. Louis-Roland DE GIRARD, écuyer, seigneur de la Chaise, demeurant en la paroisse de Saint-Antonin de Sommaire, continua la descen-

(1) C'est à partir de ce XII° degré que la famille d'après les actes de Baptême s'appelait DE GIRARD.

dance. Il épousa, le 22 février 1751, Marie-Thérèse de Rose de Champignolles dont il eut le fils qui suit. En 1766, il eut un différend devant le tribunal des maréchaux de France, avec M. Le Forestier, écuyer, se prétendant vicomte de Lyre, lequel fut arrangé à l'amiable par le baron de Courcy, lieutenant des maréchaux de France, à Verneuil, *(pièce originale).*

XIV. Charles-Louis-Eustache de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, né le 14 août 1754, épousa, le 21 juillet 1777, Marie-Louise Grant du Souchey, dont est né.

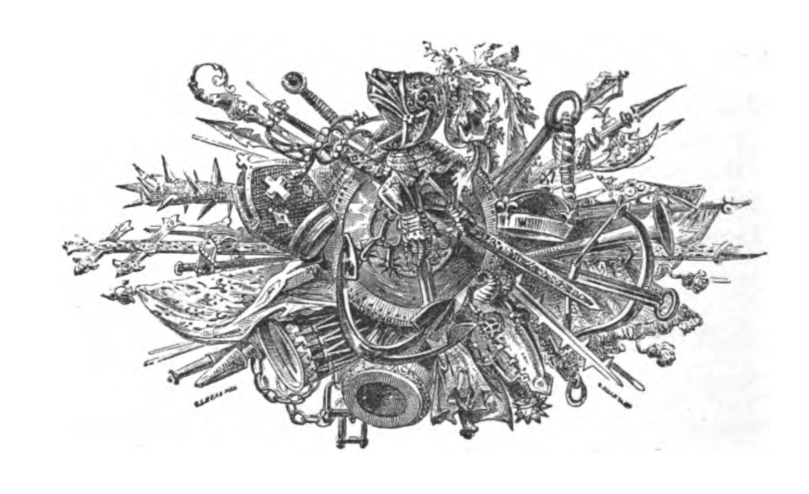
1° Ambroise-Louis-François de Girard, écuyer, tué pendant les guerres du premier Empire;

2° Alexandre qui suit.

XV. Alexandre de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, né en 1782, fut, sous la Restauration, garde du corps de Louis XVIII, Il épousa, en 1827, Mathilde de Beausse, fille du baron de Beausse, ancien capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis, et eut de ce mariage :

XVI. Ernest de Girard de la Chaise, né en 1834, qui a épousé mademoiselle Marie-Henriette-Adèle de Morant, fille du comte de Morant, ancien officier des cuirassiers de la garde du roi Louis XVIII. De ce mariage est né :

Jean de Girard de la Chaise, né le 31 octobre 1864.



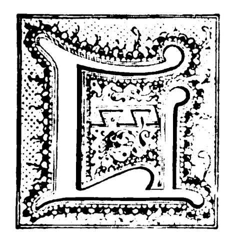
GIRARD DE SOUCANTON

LANGUEDOC, DAUPHINE, BRETAGNE
ET RUSSIE

BARONS DE SOUCANTON; SEIGNEURS DE CHATEAUVIEUX, VEZENOBRE, L'OLIVIER
SERINHAC, MICLET, CASTEL-VIEIL
COSTEPLANE, DE COEHORN, LA PLANE, LA CROIX, LAURET, VALFLANNES
CONQUEIRAC, DU LAC (EN LANGUEDOC);
DE BASOGES, PASSY, D'EPINAY, DE TILLOYE, COULONDRES
MARQUIS DE VILLETANEUSE, ETC. (LANGUEDOC ET BRETAGNE)



ARMES : *d'azur, à une tour d'argent, posée sur un mont de sinople, le tout soutenu d'un taureau d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accostée à dextre d'un lion issant d'or, et à senestre d'un croissant renversé d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions d'or.* — CIMIER : *un lion issant d'or.*



A famille des Barons DE GIRARD DE SOUCANTON, l'une des plus anciennes de France, est originaire du Languedoc, où elle occupait un rang distingué dès le XIIIe siècle. Elle s'est divisée en un grand nombre de branches, transplantées en diverses provinces. Beaucoup de ses membres ont rempli de hauts emplois à la Cour des Rois de France, dans les armées et dans la magistrature. Sa filiation généalogique a été prouvée devant M. de Bezons, Intendant du Languedoc, depuis le XVe siècle. Mais des productions plus récentes faites par deux branches de cette famille, devant la Cour des Aides de Montpellier, en 1782, et devant la Cour héraldique des Pays-Bas, établissent une filiation authentique et suivie depuis Gautier, Renaud et Aimeri DE GIRARD, Ecuyers, vivant en 1254. Ce Renaud DE GIRARD, qui avait fait partie de la septième Croisade, en 1248, est mentionné dans une Charte comme ayant contracté, en Orient, un emprunt de 25 livres tournois, sous la garantie du Comte de Poitiers.

Les bornes de cette notice nous imposent l'obligation de ne nous occuper que de la branche des barons DE SOUCANTON, actuellement établis en Russie.

BRANCHE

DES

BARONS DE SOUCANTON

(EN RUSSIE)

VII. Aimeri V DE GIRARD, marié en 1433, à Isabeau DE PONTEVÈS, d'une des plus illustres Maisons de Provence, en eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Pierre DE GIRARD, qui, de son alliance avec Françoise DE BRIGNON, laissa :
  A. Tannequin DE GIRARD, baron DE SOUCANTON, mari de Gillette PELET DE NARBONNE;
  B. Robert DE GIRARD DE SOUCANTON, Evêque d'Uzès, en 1571:
3° Gabrielle DE GIRARD, femme de François MENGARD, coseigneur de Vézenobre.

VIII. Antoine DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Soucanton et en paréage de Vézenobre, épousa Aigline DE MANDAGOUT, dont il eut :

IX. Olivier DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Vézenobre, qui épousa Bieude DE GANGES, dont il eut :

X. Bernard DE GIRARD, créé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, par le roi Charles IX, en 1572; son fils :

XI. Pierre DE GIRARD, Chevalier, Seigneur de Soucanton, fut nommé par brevet de novembre 1635, signé par Louis XIII, Capitaine d'une compagnie au régiment d'Urfé. Il laissa pour fils :

XII. Claude DE GIRARD, Chevalier, Seigneur de Soucanton, qui commandait, en 1668, la ville de Douai. Il laissa pour fils :

XIII. Jean-Antoine DE GIRARD DE SOUCANTON, Chevalier, créé, par commission datée de Versailles, le 20 août 1688, Capitaine de cavalerie dans le régiment d'Humières; l'année suivante, il épousa Marguerite DE LA HITTE DE BURGAUD. Ayant embrassé secrètement la religion protestante, il fut contraint, pour éviter les persécutions, d'aller chercher un refuge en Allemagne. Il avait eu, entre autres enfants :

XIV. Etienne-Charles GIRARD DE SOUCANTON, Chevalier, né en la paroisse de Lanoux, le 2 novembre 1695. A l'exemple de son père, il fit profession de protestantisme, et alla s'établir à Rasted, où il épousa, le 22 septembre 1732, Anna-Erich STEINRUCHEN, de la ville de Corbuck.

Vers 1738, on lui fit des offres pour venir se fixer en Russie. Il se rendit à Moscou, où sa femme et lui moururent peu après, à huit jours de distance. Il laissa un fils :

XV. Jean-Charles GIRARD DE SOUCANTON, né le 9 décembre 1733, qui épousa Anna-Dorothée HETLING, de laquelle il eut deux enfants :

1° Jean-Charles, qui suit;
2° Charles-Nicolas GIRARD, mort jeune.

XVI. Jean-Charles GIRARD DE SOUCANTON, né à Reval (Russie), le 2 juin 1785, épousa, en 1810, Jeanne-Léonore SCHEURMAN, qui le rendit père de :

1° Charles-Edmond, qui suit;
2° Théodolphe GIRARD DE SOUCANTON, né le 14 février 1812, Colonel au service de la Russie. Il a épousé, en 1843, Julie OESTVERRECK, dont :
   A. Elisabeth GIRARD DE SOUCANTON;
   B. Alexandrine GIRARD DE SOUCANTON;
3° Arthur GIRARD DE SOUCANTON, né le 31 mars 1813, marié, en 1841, à Marie BERG, dont il eut :

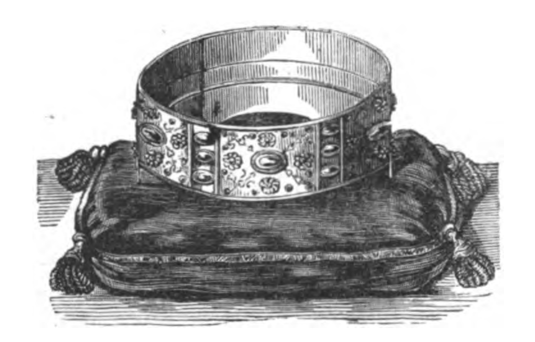
A. Jean-Charles-Etienne GIRARD DE SOUCANTON, né au mois de septembre 1843;
B. Claude-Antoine-Gaston GIRARD DE SOUCANTON, né en 1845;
C. Valérie GIRARD DE SOUCANTON, née en 1842;
D. Gabriel GIRARD DE SOUCANTON, née en 1847;

4° Jean-Charles GIRARD, né le 22 août 1826;
5° Lydie-Eléonore GIRARD DE SOUCANTON, née le 2 mai 1814, mariée, en 1835, à Son Excellence le Conseiller d'État Gustave EHRENBUSCH, dont deux filles;
6° Herda-Dorothée GIRARD DE SOUCANTON, née le 24 novembre 1816, mariée en 1847, au docteur Gustave IVERSEN;
7° Anne-Charlotte GIRARD DE SOUCANTON, née le 14 juillet 1818, mariée à Charles GAHLNBAECK, Consul; il en a eu deux fils;
8° Jeanne-Eléonore GIRARD DE SOUCANTON, née le 4 mars 1826.

XVII. Charles-Edmond, Baron GIRARD DE SOUCANTON, né le 13 décembre 1810, épousa, en 1837, Demoiselle Henriette-Pauline GAHLNBAECK, de laquelle il a eu :

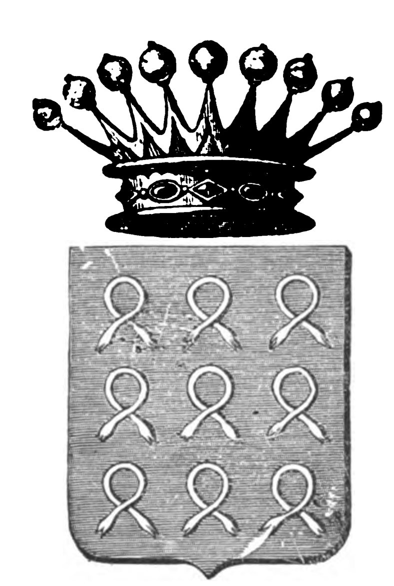
XVIII. Jean-Charles-Maurice GIRARD DE SOUCANTON, né le 22 janvier 1846, chef actuel de sa famille, en Russie.

Par un ukase du 22 décembre 1862, il a été admis dans la noblesse russe sous le titre de Baron GIRARD DE SOUCANTON.

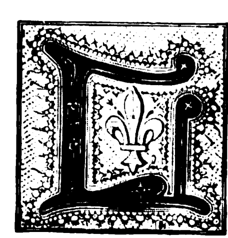


LE GOUBIN DE VILLODON

NORMANDIE



ARMES : *d'azur, à neuf lacs d'amour d'or, posés 3, 3 et 3.* COURONNE : *de Comte.*



La famille LE GOUBIN ou GOUBIN est originaire de Normandie. Au XIVe siècle, vivaient, dans la généralité de Caen, Guillaume GOUBIN et Philippine, sa femme, lesquels vendirent, en 1337, à l'abbaye de la Sainte-Trinité à Caen, une rente à prendre à Oystreham (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie*). On trouve, en Bretagne, dans la Généralité de Rennes, une famille GOUBIN, seigneurs de Couasme, qui paraît être une branche de celle de Normandie, et qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de 1696 : *d'argent, à trois molettes d'azur, au chef de gueules chargé de trois besants d'or ; écartelé, d'argent, à trois chevrons brisés et engrêlés de sable.* Elle a produit un Procureur au Parlement de Bretagne, en 1696, et un Député de Lesneven aux États de Nantes, en 1722. (*Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne.*)

Mais il est vraisemblable que le nom LE GOUBIN est la forme moderne de l'ancien nom normand LE GOUBEY qu'on voit figurer dans une charte de l'an 1450, passée en la vicomté de Roncheville (Généralité de Caen), où demeurait Guillaume LE GOUBEY, propriétaire d'une terre. (*Titre original.*)

Par suite de la destruction de ses archives, la filiation suivie et

régulière de la famille Le Goubin de Villodon, n'a pu être établie qu'à partir de :

I. François-Henri-Bonaventure Le Goubin de Villodon (1), écuyer, Receveur des Domaines du Roi à Caen en 1770, Contrôleur des actes de Tilly-sur-Seulles, en 1773, qui avait épousé noble Agathe Touroude (2), d'une famille noble de Normandie, maintenue dans sa noblesse par arrêt du 26 mars 1669. De ce mariage sont issus :

1° Monique-Fortunée Le Goubin, née à Tilly-sur-Seulles (Calvados) le 3 janvier 1773 et baptisée le 5 du même mois, fut tenue sur les fonts par Pierre-Nicolas Tiboust, Directeur général des Domaines du Roi, son oncle paternel, et Monique Touroude, sa tante maternelle;
2° Frédéric-Constant-Prosper, qui suit.

II. Frédéric-Constant-Prosper Le Goubin, comte de Villodon, né le 16 février 1777, émigra pendant la Révolution. Noble demoiselle Adélaïde de Cingal (3), qu'il avait épousée à Ducy-Sainte-Marguerite, canton de Tilly-sur-Seulles en 1796, lui donna entre autres des enfants :

III. Alexandre-Henri-Frédéric-Louis Le Goubin, comte de Villodon, né à Tilly-sur-Seulles, en 1797, épousa, en premières noces, à Paris, en juin 1821, demoiselle Adeline Widerkehr, issue d'une ancienne famille d'Alsace; et en secondes noces, à Pacy-sur-Eure, en mars 1837, demoiselle Amélie-Alphonsine Pinson. Du premier lit il eut quatre enfants, savoir :

1° Claire Le Goubin de Villodon, mariée à M. Bouvet, dont elle est veuve;
2° Camille, qui suit;
3° Blanche Le Goubin de Villodon, mariée à M. le comte Christiani de Ravarand, chef de bataillon, mort en 1870;
4° Henri Le Goubin de Villodon, né en 1846, sous-lieutenant d'infanterie, marié à Mlle de La Croix, décédé sans postérité en 1879;

Du second lit est née :

5° Henriette Le Goubin de Villodon, mariée à M. Paul de Montmort.

IV. Camille Le Goubin, comte de Villodon, né le 28 mai 1829, décédé le 28 juin 1867, avait épousé Mathilde Jonot dont il a eu deux enfants :

1° Jules-Émile qui suit;
2° Jeanne-Adeline-Marie Le Goubin de Villodon, mariée à M. Antoine Sourd.

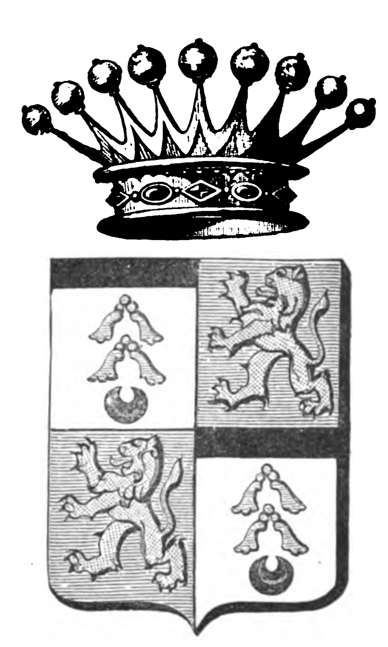
V. Jules-Émile Le Goubin, comte de Villodon, chef actuel de sa famille, lieutenant au 3e régiment de Tirailleurs algériens, est né le 8 février 1862.

---

(1) Le fief de Villodon, situé dans la paroisse de Tournay-sur-Odon (arrondissement de Caen), fut acquis, le 1er juin 1486, par Noël Le Sens, seigneur de Combes, et resta dans sa famille jusqu'en 1692.
(2) Touroude ou Thouroude : *d'argent, à la fasce d'azur chargée d'une étoile d'or, et accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe.*
(3) De Cingal, en Normandie : *d'azur, à trois mains senestres appaumées d'argent.*

GOÛY D'ORZILHAC

AUVERGNE ET VIVARAIS



ARMES ; *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'argent, à deux broyes d'azur, posées en chevron, accompagnées en pointe d'un croissant de sable, au comble du même, qui est de* DE GOÛY ; *aux* 2 *et* 3, *d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules, qui est* DE GENESTET (1). — COURONNE : *de comte.*



TRÈS ancienne d'origine, cette famille dont le nom a subi diverses transformations GOŸS ou GOUŸS aux seizième et dix-septième siècles, GOÛY au siècle dernier, se rattache aux GOŸS d'Auvergne. Elle a résidé dans la province de Vivarais où elle semble avoir occupé une grande situation.

Lors des guerres de religion, elle quitta ce pays

(1) Les armes des GOÛY, infidèlement reproduites dans notre *Armorial de la France* de 1875, par suite d'une erreur typographique et de l'omission d'un membre de phrase, doivent se blasonner comme ci-dessus.

pour se fixer dans le Vélay, où elle a possédé les terres et seigneuries d'Orzilhac et du Rival dont elle a pris et porté les noms : la branche aînée celui d'Orzilhac, la branche cadette, celui du Rival. (Voir l'*Armorial de la France*, année 1875.)

Elle a fourni de nombreux officiers et magistrats de mérite :

Antoine Goûy, écuyer, servit avec distinction dans les armées du roi Louis XIV ;

Pierre-François-Honoré Goûy, seigneur d'Orzilhac et autres places, était avocat du roi pour la ville du Puy-en-Vélay.

Honoré Goûy d'Orzilhac, avocat au parlement et bâtonnier dans la ville du Puy, figure dans une délibération des trois ordres du Vélay, prise au dix-huitième siècle, en vue d'obtenir du roi des modifications au gouvernement et à l'administration de la province du Languedoc, et plus spécialement de celle du Vélay.

Cette maison, qui a également donné des consuls à la ville du Puy, est alliée aux plus vieilles familles de la Haute-Loire et des départements voisins, notamment : aux d'Apchon, Chabron de Solilhac, de Genestet de Planhol, de La Rocque de Sévérac, Souteyran de La Roulle, de Ribier, Kaëppelin, de Labretoigne, etc.

Chef actuel de la branche aînée : Vincent-Hippolyte Goûy, ancien magistrat, marié à Eugénie de Genestet de Tailhac.

De cette union sont nés deux fils :

1° Augustin-Régis-Adrien Goûy, qui, pendant la guerre de 1870-1871, fut commandant d'un bataillon de Paris, mobilisé pendant le siège.
2° Marie-Jules-Cyprien Goûy.

La branche cadette de Goûy du Rival est représentée par quatre frères, dont un est officier dans l'armée française.

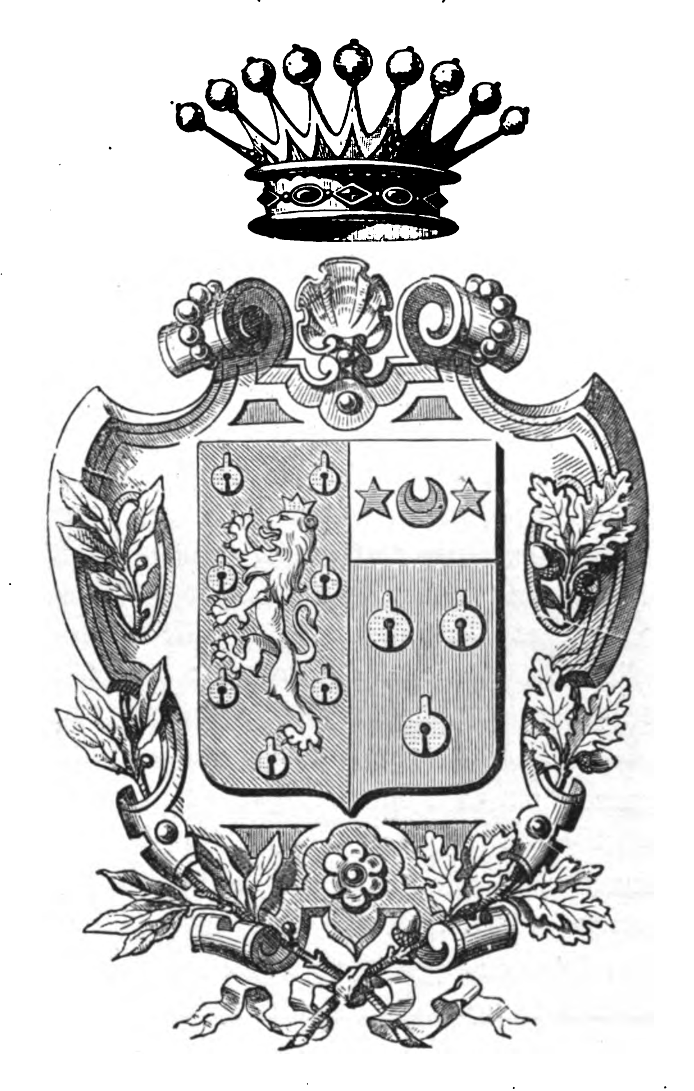
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

GRELLET

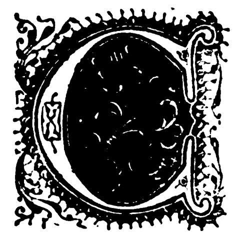
(ALIAS GRELET OU GRESLET)

MARQUIS DE GRALEUL;
CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA ROCHEBRETEAU, LA MOTTE-GRALEUL,
TOUSCHELAY, PLAISANCE, GUÉMENIER, THEIX, LA BUSSIÈRE, ETC.
(EN BERRY ET EN TOURAINE)

SEIGNEURS DE LA DEYTÉ, MORANGES, RONNAYE, FAYET, LE CHOMEIL,
LIOUZARGUES ET CHARDAS; COSEIGNEURS DE SAINT-GERMAIN-L'HERM,
SAINT-VERT, DORANGE, SAINT-BONNET-LE-BOURG, CHAMBAREL, ETC.
(EN AUVERGNE)



ARMES : *De sinople, au lion d'argent, armé, lampassé, et couronné d'or; accompagné de sept grelots du même en orle;* — *Parti : de gueules à trois grelots d'or 2 et 1, au chef d'argent, chargé d'un croissant accosté de deux étoiles d'azur.* — COURONNE : *de Comte* CIMIER : *Une Licorne issante d'argent.* — SUPPORTS : *Un Lion et une Lionne d'argent (la Lionne colletée de gueules).* — DEVISE : « Super emineat Caritas. »



ETTE famille a une ancienneté incontestable, et l'origine de son nom se perd dans les premiers temps de la monarchie.

Aubert GRESLET, compagnon de Guillaume le Conquérant, suivit ce prince lors de la conquête de l'Angleterre; son nom figure sur la pierre commémorative, dans l'église de Dives.

Les anciens Cartulaires du Berry mentionnent plusieurs personnages de ce nom dans les XIIe et XIIIe siècles. Guillaume GRELLET, seigneur de LA MOTHE-GRALEUL, fut fait Chevalier pendant les guerres des Anglais; il vivait en 1395.

A la même époque vint se fixer en Auvergne Robert GRESLET *aliàs* GRELLET, auteur de la branche existante rapportée ci-après.

Jehan GRELLET, Seigneur de Graleul et de la Rochebreteau, Chevalier, Capitaine des Francs-Archers de Touraine, Gouverneur, pour le Roi, de la ville de Buis, etc., qualifié, dans un acte en latin de 1473, « *Johannes Graleul dictus Grelet,* » fut investi de la charge de grand fruitier de France par brevet du Roi, donné à Beaugency, le 20 novembre 1483.

Son petit-fils, Méry GRESLET, Seigneur de la Rochebreteau, Graleul, etc., Lieutenant d'artillerie, épousa, le 4 janvier 1536, Marguerite DE VALANCIENNES, d'où : 1° Guillaume GRELLET DE GRALEUL, Écuyer, marié, le 11 novembre 1551, à Jeanne DE ROHAN, fille de Charles de Rohan, Chevalier, Seigneur de Gié, le Verger, etc., Lieutenant Général pour le Roi en Bretagne; 2° Claude GRESLET, veuve de Georges de Cigogné, Seigneur de Mauvers, remariée à Jean DE GIGAULT de BELLEFONDS, Chevalier, Seigneur de Marennes, l'un des cent Gentilshommes de l'Hôtel du Roi (auteur du Marquis de Bellefonds, Maréchal de France); 3° Adrien DE GRESLET, Seigneur de Guéménier, marié, vers 1565, à Charlotte DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, dame de Neully; 4° Antoine, qui continua la descendance.

Antoinette GRELLET DE LA ROCHEBRETEAU épousa, le 16 juillet 1583, Arnould DE DORP, Seigneur de Duelfeu, Amiral de Hollande.

Jacques DE GRELLET, Ecuyer, Seigneur de Touschelay, fit inscrire ses armes dans l'*Armorial général* de 1696.

A la longue ces Seigneurs perdirent leur nom patronymique, pour ne retenir que celui de leur terre de Graleul. Le Marquis et le Chevalier DE GRALEUL figurèrent à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789. Cette branche s'est éteinte après avoir contracté d'illustres alliances, notamment avec les familles : de *Guénand*, de *Menou*, de *Charnay*, d'*Antraigues*, de *Rohan*, de *Cigogné*, de *la Motte*, de *Barbançois*, de *Marolles*, de *la Rochefoucauld*, de *Quinemont*, etc., etc.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA DEYTE, MORANGES, CHAMBAREL ET LIOUZARGUES
(EXISTANTE)

I. Robert GRESLET, *aliàs* GRELLET s'attacha à la fortune du Duc de Berry, Comte de Poitou et d'Auvergne, et suivit Morinot de Tourzel, Baron d'Allègre, favori de ce prince. Il testa à Allègre, en 1415, laissant :

II. Pons GRESLET Ier, l'un des notables habitants de la ville d'Allègre qui obtinrent, en 1435, divers priviléges concédés par Yves Ier, Baron d'Allègre. Ses enfants furent :

1° Léonette GRELLET, mariée le 30 août 1462 à Jacques DE LA BORIE, Écuyer;
2° Blaise GRELLET, homme d'armes des ordonnances du Roi, servait sous la bannière du Baron d'Allègre, à la bataille de Ravenne;
3° Robert, qui suit.

III. Robert GRELLET IIe, sieur DE CHABANNES, docteur ès lois, transigea, en 1485, avec Jacques de Tourzel, Baron d'Allègre. Il épousa Anne DE LA VIALLEVIEILLE, dame de Chabannes, dont il eut :

IV. Pons GRELLET IIe, sieur DE CHABANNES, marié, en 1525, à Marie de MOZAC, qui lui donna pour fils :

V. Jehan GRELLET Ier, sieur de Chabannes, Garde du scel royal en la baronnie d'Allègre. Il épousa Antoinette ROUX, des Seigneurs du Claud et de Coubladour, dont il eut :

1° Jehan GRELLET Écuyer, marié à Anna de SAINT-GEORGES;
2° Pons, qui suit;
3° Pierre GRELLET, auteur de la BRANCHE des SEIGNEURS DE LA DEYTE rapportée ci-après.

VI. Pons GRELLET IIIe, Docteur ès droit, Avocat en la sénéchaussée d'Auvergne, Lieutenant Général du Marquisat d'Allègre et Gouverneur de cette ville, soutint, en 1593, un siége fameux contre le Duc de Nemours, chef des ligueurs. Il épousa Marie DE MARCLAND, et fut père de :

1° Claude, qui suit;
2° Pierre GRELLET, Chanoine de Saint-Julien de Brioude, en 1646;
3° Claude GRELLET, Religieux Bénédictin dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu;
4° Catherine GRELLET, mariée au Capitaine Vincent ROBERT, Sieur DE LORANGE.

VII. Claude GRELLET Ier, sieur du Bessioux, Lieutenant Général du Marquisat d'Allègre, marié, en 1627, à Claire DES FILHES, laissa :

VIII. Barthélemy GRELLET Ier, Seigneur de Chardas et de Liouzargues, coseigneur de Chambarel, premier Consul d'Allègre, épousa : 1° Jeanne DE CHARDON; 2° Marguerite BIGOT, dame de Liouzargues. Il laissa du premier lit :

1° Barthélemy, qui suit ;
2° Joseph GRELLET, Prieur de Saint-Jean de Ceaux ;
3° Jacques GRELLET, Seigneur de la Prade, Lieutenant dans Orléans-Infanterie, fit plusieurs campagnes sous le Maréchal de Noailles, et mourut en Espagne.

IX. Barthélemy GRELLET IIe, Seigneur de Chardas, coseigneur de Chambarel, Docteur en droit, Avocat au Parlement et premier consul d'Allègre, épousa, le 26 février 1684, Catherine ROUCON, mourut le 24 décembre 1702 et « fut inhumé dans sa chapelle de Saint-Claude, au tombeau de ses aïeux. » Il laissa :

1° Jacques, qui suit ;
2° Catherine GRELLET, dame de Chambarel, mariée à Jacques COUDERC DU CHAUFOUR, sieur dudit lieu ;
3° Julien GRELLET, Prieur et Curé d'Allègre, Chanoine et Archiprêtre du vénérable chapitre de Saint-Georges de Saint-Paulien, etc., mort en odeur de sainteté.

X. Jacques GRELLET Ier, sieur du Bessioux, premier Consul d'Allègre en 1740, épousa Catherine BOUTAUD, des Seigneurs de Pinet et de la Clède, dont il eut :

1° Claude, qui suit ;
2° Élisabeth GRELLET, mariée, le 4 août 1780, à Augustin DURIF DE LA ROCHE sieur de la Coste ;
3° Joseph GRELLET.

XI. Claude GRELLET IIe, sieur du Bessioux et, en partie, de Varesne, épousa Catherine JURIE, fille de Claude, Bailli d'Auzon, Vergongheon, Rilliac, etc., et de Catherine Grellet de La Deyte, d'où :

XII. Jean-Claude Barthélemy GRELLET, qui épousa sa cousine, Marie GRELLET DE MORANGES, héritière du dernier Seigneur DE LA DEYTE, et réunit ainsi les deux branches de sa famille. Son article sera rapporté ci-après avec celui de sa femme.

BRANCHE CADETTE

VI. Pierre GRELLET Ier, sieur de Chabannes, né en 1563, épousa Marguerite DE CROTTES, d'où :

1° Jean, qui suit ;
2° Pierre GRELLET, sieur des Crozes ;
3° Pons GRELLET, premier Consul et Bourgeois d'Allègre, marié à Anna BONNEFOY.
4° Jean GRELLET, sieur de Châteauneuf.

VII. Jean Grellet IIe, sieur de Chabannes, marié le 27 août 1652 à Marie Rochette, dont il eut :

1° Barthélemy, qui suit;
2° Claude Grellet, marié, le 28 janvier 1689, à Marie de la Viallevieille ;
3° Marie Grellet, mariée, le 8 octobre 1698, à Messire François de Bonneval, écuyer du Marquis d'Allègre.

VIII. Barthélemy Grellet, Seigneur Haut-Justicier de la Deyte-Moranges et de la Marconnerye, Lieutenant de la ville de Saint-Germain-l'Herm, etc., épousa, en 1695, Catherine de Montservier d'Orsonnette. (La Maison de Montservier appartient à la meilleure noblesse d'Auvergne et a été admise *dix fois* au chapitre des Comtes de Brioude.) Elle lui donna pour fils :

IX. François Grellet de la Deyte, Seigneur de la Baronnie de la Deyte Moranges, Ronnaye, Fayet, le Chômeil, etc., Conseiller du Roi, Président de l'Élection d'Issoire. De son mariage avec Françoise Blanchard il eut :

1° Barthélemy Grellet de la Deyte, Écuyer, Seigneur de la baronnie de la Deyte, Ronnaye, Fayet, le Chômeil, etc., coseigneur de Saint-Vert et de Saint-Germain-l'Herm, Conseiller du Roi, Président de l'Élection d'Issoire; marié, en 1754, à Marguerite des Plats de Montaclier, fille de Gabriel, et de Marie de Sirmont ; mort sans postérité.
2° Benoît Grellet, Seigneur de la Collange, Abbé de Saint-Quentin sur Somme, Chapelain du Roi Louis XVI, Maître des Requêtes du Conseil de Monsieur, Député du Clergé aux Assemblées provinciales d'Auvergne, en 1787.
3° Catherine Grellet, mariée à Claude Jurie, Bailli d'Auzon.
4° Françoise Grellet, mariée à Antoine Choussy, des Seigneurs du Pin et de Clavelier ;
5° Jean-Baptiste, qui suit.

X. Jean-Baptiste Grellet de Moranges, Seigneur de Beaulieu, Conseiller du Roi, Maître des Eaux et Forêts à Ambert, épousa, en 1774, Antoinette Forissier des Blancs de Longeville, fille de Messire Annet-Marie, l'un des cent Gendarmes de la Garde du Roi, et de Marguerite de la Chaise, d'où :

1° Marie, qui suit;
2° Marie-Joséphine Grellet de Moranges, mariée à Sébastien de Lapchier du Chasseint.

XI. Marie Grellet de Moranges a épousé son cousin Jean-Claude-Barthélemy Grellet IIIe (rapporté précédemment au douzième degré de la branche aînée), Officier d'infanterie, Maire de la ville d'Allègre de 1815 à 1830. De ce mariage sont issus trois fils :

1° Claude-Barthélemy Grellet, Docteur en médecine, Juge de paix du canton d'Allègre, Doyen et Président d'âge du Conseil Général de la Haute-Loire. Marié le 5 mai 1833 avec Éléonore de Rochebonne (des Marquis de Rochebonne), fille de Hyacinthe de Rochebonne, Chevalier, Seigneur du Cortial,

Officier dans la marine royale, avant 1789, et de Dame Henriette de Molette de Morangiès (des Marquis de Morangiès, Barons des États du Languedoc);

2° Félix-Sébastien, qui suit;

3° Camille-Barthélemy Grellet, Licencié en droit, ancien Président de la Chambre des Notaires de la Haute-Loire, marié, le 8 avril 1845, à Marie-Antoinette Robert. Elle est morte sans postérité, laissant une sœur qui a épousé M. le Baron de Veyrac.

XIII. Félix Grellet, Docteur en droit, ancien Député, ancien Bâtonnier des Avocats près la Cour de Riom, etc., Conseiller Général de la Haute-Loire. Il a épousé, le 21 juillet 1846, Marie-Antoinette-Joséphine Peyronnet de la Ribière (branche aînée de la famille du Comte de Peyronnet, Pair et Chancelier de France sous le Roi Charles X), fille de Laurent Peyronnet de la Ribière et de Caroline-Adèle de La Villatte, sœur du Chevalier de la Villatte, Officier supérieur de la Garde Royale, décoré de plusieurs Ordres, attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux. De cette alliance sont issus :

1° Emmanuel-Jean-Claude-Barthélemy Grellet, né le 18 mars 1850, Chef de cabinet du Préfet de l'Ardèche;

2° Camille-Barthélemy Grellet, né le 4 juin 1855, Sous-Lieutenant au 9e régiment de hussards.



GRIMAUD DE CHAUME

DAUPHINÉ ET POITOU

SEIGNEURS DE BÉESGUE ET DE FEYDELIÈRES



ARMES : *d'azur, à trois têtes de chameau d'or, clarinées d'argent. — L'écu timbré d'un casque de Chevalier orné de ses lambrequins.* — DEVISE : « Bene facere et verba contemnere. »



RÈS-ANCIENNE famille du Dauphiné qui a eu pour auteur : François DE GRIMAUD, surnommé BÉESGUE, châtelain delphinal de Theys, la Pierre, et Domène ; il passa en Italie en 1387, sous la bannière du Duc de Touraine, marchant au secours des Florentins, contre Galéas Visconti, duc de Milan.

Antoine DE GRIMAUD, son fils, et Jacques DE GRIMAUD, son neveu, fils de Pierre, assistèrent à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Antoine DE GRIMAUD était châtelain de Voiron en 1434, et un autre Antoine en 1506.

Vénérable Seigneur Guillaume DE GRIMAUD, dit BÉESGUE, était en 1500 recteur de la Chapelle de Saint-Antoine, fondée jadis par noble Antoine DE GRIMAUD, dans l'église de Salmorenc.

Pierre DE GRIMAUD, déclaré ancien noble, par jugement du 10 mars 1641.

Antoine DE GRIMAUD, son fils, fut reçu Chevalier de Malte en 1648.

Gaspard DE GRIMAUD, Évêque de Gap en 1715.

La filiation suivie de cette ancienne famille est établie régulièrement à partir de :

I. Étienne de GRIMAUD, vivant vers 1470, qui laissa de Claudine DE FILLON :

II. Jean de GRIMAUD, dit BÉESGUE, Écuyer, qui combattit en 1495, à la bataille de Fornoue ; il épousa Catherine COCT DE BOUQUÉRON, laquelle testa le 28 décembre 1563, et eut pour fils :

III. Jean DE GRIMAUD, II[e] du nom, dit BÉESGUE, Écuyer, Seigneur de Feydelières, marié, le 27 avril 1547, avec Isabeau DE BRUNEL, fille de Gaspard de Brunel, Seigneur de Mayolans, et de Chatonnay et de Marguerite de Garadeur ; il eut de cette alliance :

1° Soffrey DE GRIMAUD, Chanoine de Saint-Chef, Recteur de la chapelle de Saint-Antoine, dans l'église de Salmorenc ;
2° Annibal, qui suit ;
3° Florence DE GRIMAUD, religieuse à Montfleury ;
4° Catherine DE GRIMAUD ;
5° Ennemonde DE GRIMAUD ;
6° Charlotte DE GRIMAUD, religieuse à Montfleury ;
7° Isabeau DE GRIMAUD.

IV. Annibal DE GRIMAUD, Seigneur de Béesgue, fut marié le 21 février 1578, à Jeanne-Béatrix ROBERT DE BOUQUÉRON, fille de Jean-Béatrix Robert, Écuyer, Seigneur de Bouquéron, Conseiller au Parlement, et d'Anne de la Tour. De ce mariage sont nés six enfants, savoir :

1° Jean DE GRIMAUD, Seigneur de la maison forte de Feydelières, Chanoine du chapitre de Saint-Chef;
2° Pierre, qui suit;
3° Claude DE GRIMAUD;
4° Françoise DE GRIMAUD, religieuse à Montfleury;
5° Claude DE GRIMAUD, mariée avec Antoine DE GALLES, Vi-Bailli du Buis;
6° Isabeau DE GRIMAUD, femme de Jean DE JACQUELIN, Écuyer, Seigneur de la maison forte de Vergeron.

V. Pierre DE GRIMAUD, Seigneur de Béesgue, fut déclaré ancien noble, par jugement du 10 mars 1641, des intendants Chazé et de Sève; il épousa : 1° le 29 juin 1626, Anne DE GUMIN; 2° Charlotte DE RIVOIRE, fille d'Étienne de Rivoire, Écuyer, Seigneur de la Bruyère et de Prudence de Previeux, et veuve de noble Claude de Gauthier, Écuyer. Il laissa du premier lit six enfants, savoir :

1° Pierre DE GRIMAUD DE BÉESGUE, Chanoine et Chantre au chapitre de Saint-Chef, qui testa en 1670;
2° Antoine DE GRIMAUD, Chevalier de Malte, reçu en 1648, Commandeur de Bellecombe, qui fut l'un des quatre chevaliers députés par le Grand-Maître, pour aller prendre possession de l'île de Saint-Christophe, au nom de l'Ordre;
3° Louis, qui suit;
4°, 5° et 6°, Jeanne DE GRIMAUD, Marie et Françoise, religieuses à Montfleury.

VI. Louis DE GRIMAUD, Seigneur de Béesgue, Conseiller au Parlement, vivant en 1716, épousa Petronille DE RACHAIS, dont il ne paraît pas avoir laissé de postérité, car la Seigneurie de Béesgue était tombée, en 1737, entre les mains d'Antoine de Gumin, Seigneur d'Hautefort, d'où elle passa dans la maison de Meffrey.

Gaspard DE GRIMAUD, fut évêque de Gap en 1715.

Une branche de la famille DE GRIMAUD, passée en Poitou vers 1700, a produit entre autres personnages marquants : Gaspard-Naulin DE GRIMAUD, Grand-Prieur du Roi, Docteur en théologie à Saint-Sulpice, et Chevalier de l'ordre et milice de Montpellier, en l'année 1750. — Sa sœur, Charlotte-Marguerite-Naulin DE GRIMAUD, fut dame Chanoinesse, en 1752.

Cette famille s'est alliée à la famille DE CHAUME, et a réuni son nom au sien.



Représentants actuels :

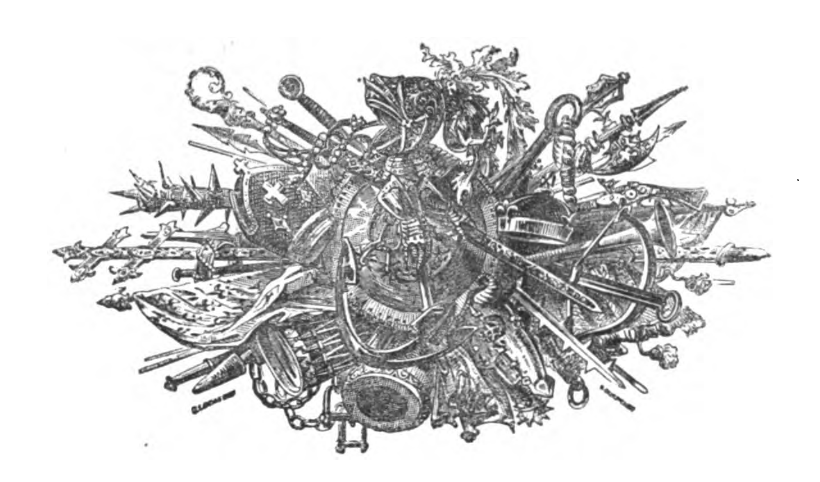
I. Paul GRIMAUD DE CHAUME ;

II. Marcel GRIMAUD DE CHAUME ;

III. Henri GRIMAUD DE CHAUME ;

IV. Blanche GRIMAUD DE CHAUME.

Résidence : Château d'Esgne, par Vivonne (Vienne).



DU GROS DE BOISSEGUIN

GUIENNE ET SAINTONGE

SEIGNEURS DE BOISSEGUIN ET DE LA VARENNE



ARMES : *D'argent, à une aigle de sinople, becquée et membrée d'or.*
(*Armorial général officiel de* 1696.)



Originaire de la Guienne, la famille DU GROS DE BOISSEGUIN passa en Saintonge à la fin du XVIe siècle. Elle a fourni des capitaines aux armées de terre, des officiers de marine et un grand-archidiacre de Saintonge.

Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Jean DU GROS, écuyer, qui se fixa en Saintonge pendant la période des guerres de religion, et eut de son mariage avec Marie DUBOURG, le fils qui suit :

II. Louis du Gros, écuyer, seigneur de Boisseguin, né en 1610, assista, dans la compagnie de Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, au siège de la Rochelle. En 1651, sous les ordres du même capitaine, il défendit Cognac contre le prince de Condé. En 1668, il commandait le château de cette ville.

De son union avec Anne Foucher vint :

III. François du Gros, écuyer, sieur de Boisseguin et de la Varenne, qui fut convoqué le 25 juillet 1674, avec le premier ban de la noblesse de Saintonge. Après avoir fait toutes les campagnes de la fin du règne de Louis XIV, ce prince le nomma, par brevet du 11 mai 1711, capitaine au régiment de Mornac. Il mourut en 1714, des suites de blessures reçues à la bataille de Denain, laissant de son union avec Marie-Anne Reveillaud du Brandard, les deux enfants ci-après :

1° Eléonor, qui suit ;
2° Louis du Gros de Boisseguin, seigneur de la Varenne, grand-archidiacre de Saintonge, résidant à Saintes, en 1733. (*Etudes historiques sur la ville de Saintes*, par le baron Echassériaux.)

IV. Eléonor du Gros, seigneur de Boisseguin, fut successivement lieutenant, puis capitaine du bataillon des gardes-côtes de Marennes, par brevets des années 1721 et 1748 (*Archives de l'Amirauté de la Rochelle*). Il avait épousé Marie du Hamel, qui le rendit père de :

V. Pierre du Gros, écuyer, seigneur de Boisseguin, officier de marine, qui fut blessé le 3 février 1758, à bord de la frégate *le Roscetan*, dans un combat naval contre les Anglais (*Archives de l'Amirauté de la Rochelle*). Il eut de son mariage avec Jeanne Deroir les deux fils ci-après :

1° Pierre du Gros de Boisseguin, mort à Quiberon, le 16 juillet 1795 (Pitre-Chevalier, *Histoire de Bretagne*);
2° Joseph, qui suit.

VI. Joseph du Gros de Boisseguin a épousé Emilie Dupuy, et est mort en 1869, laissant pour fils :

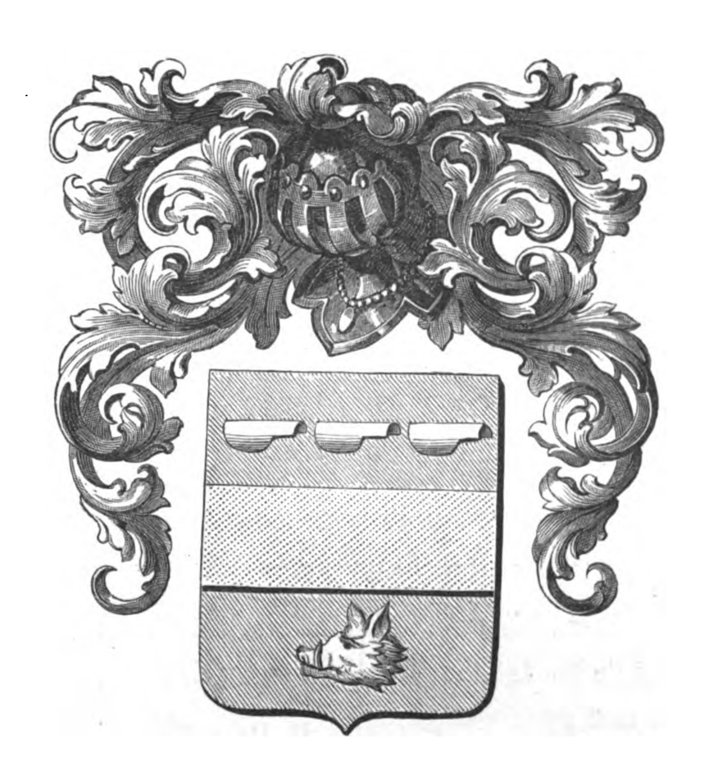
VII. Pierre-Émile du Gros de Boisseguin, chef actuel de la famille, et receveur des domaines en retraite, à Nantheuil (Dordogne).

Voir généalogie des Maisons de Lantivy et de l'Estourbeillon.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE GROSS

LORRAINE, ALSACE ET AUTRICHE.



ARMES : *de sinople, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois curons ou socs de charrue rangés en fasce, et en pointe d'une hure de sable.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins, et sommé de la couronne de chevalerie.* CIMIER : *la hure de sanglier de l'écu.*



A famille DE GROSS ou LA GROSSE est très-ancienne en Lorraine : son origine remonte à Josserand DE GROSS, vassal du comte de Bar en 1221.

Les preuves de sa noblesse sont énumérées dans le manuscrit de DIDIER RICHIER, dit CLERMONT, intitulé: Livre de la *Recherche et du Recueil des nobles de Saint-Mihiel,* lequel se trouvait, il y a encore quelques années, dans la

Bibliothèque du Comte DE SALIS, à Metz. (Voir *aux folios* 42, 43, 150 *et* 189.)

Sa filiation non interrompue commence à :

I. Gigault DE GROSS vivant en 1540, qui laissa pour fils:

II. Jean DE GROSS, lequel avait, sur la fin du XVIe siècle, un conflit avec le bailli de Bar, à cause de sa noblesse, conflit qui se termina par la réhabilitation de son fils dans sa qualité de gentilhomme, en vertu de lettres patentes de Henri, duc de Lorraine, datées du 5 novembre 1616. (Voir *Dom Pelletier*, Nobiliaire de Lorraine, folio 433.)

Il eut pour fils :

III. François DE GROSS ou LA GROSSE, qui fut, comme on l'a dit ci-dessus, maintenu dans son ancienne extraction par lettres patentes de Henri II, duc de Lorraine, du 5 novembre 1616. Son fils :

IV. Jean DE GROSS, était lieutenant de cavalerie, et se retira à Grundviller, près Puttelanges, arrondissement de Sarreguemines (aujourd'hui département de Meurthe-et-Moselle), où il possédait quelques biens.

Il avait épousé Marie VAN VEDEN, dont il eut le fils qui suit.

V. Hubert DE GROSS, né en 1661, fut marié avec Anna DE JAGER, fille de André JAGER, bailli de Dachstein. (Voir l'*Armorial de* 1696, *Registre d'Alsace*.)

De son union vint :

VI. Jean DE GROSS, né en 1700, marié avec Anna-Marie ANGELIN, d'une famille noble de Strasbourg, qui porte pour armes : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée de deux étoiles à huit rais du même*. De cette alliance est issu :

VII. Jean DE GROSS, né en 1736, docteur en droit, gouverneur de l'abbaye de Schwarzach, sur le Rhin, puis conseiller de la cour d'Allemagne. Il a épousé Marie-Rosa DE LAUBENDER, fille de Jean-Charles DE LAUBENDER, lecteur de la chambre impériale, et de dame Marie-Élisabeth ESCHELIN.

Il a eu de ce mariage :

VIII. Ludwig DE GROSS, né en 1775, à Strasbourg (1), officier au service

(1) En 1771, vivait François GROSSE DE TENERMONT, procureur au Châtelet de Paris, conseiller du roi, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Foix, lequel appartenait vraisemblablement à la famille qui fait l'objet de la présente notice. (*Titre original aux Archives de la noblesse.*)

d'Autriche, et garde chez les Arciers. Il a épousé Dorothée Hrubesch, dont il a eu :

IX. Gustave Gross, né en 1806, à Leutomischl, qui fut commissaire supérieur de la guerre et mourut en 1876, laissant de son mariage avec Fanny de Leutzendorf, le fils qui suit.

X. Hanns (Jean) Gross, chef actuel de la famille, né à Gratz, en 1847, docteur en droit, adjoint aux tribunaux, à Feldbach, en Styrie, premier lieutenant du huitième bataillon des Landesschutzen, en Tyrol, décoré de la médaille de guerre ; il a épousé Adèle Rayman.



Saint-Ouen (Seine). — Imp Jules Boyer.

GUÉGOT DE TRAOULEN

BRETAGNE

SIEURS DE LANGOURNAVAL, DE KERMADEC, DE KERAMOAL, DE KEREZ, DE KERGOFF, DE PORLAN, DU COSQUER ET DE TRAOULEN



ARMES : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois molettes du même, 2 en chef et 1 en pointe.*



LA famille GUÉGOT est originaire du diocèse de Tréguier, en Bretagne, où elle habitait depuis longtemps la paroisse de Saint-Michel-en-Grève, lorsqu'un de ses membres :

I. Noble homme Mathurin GUÉGOT, marié à Anne LE GALLIC, prit part, en 1586, au partage noble de la terre du seigneur du Tertre-Jouan, située au village d'Argentré, en Ploufragan, diocèse de Saint-Brieuc. De son mariage sont issus :

1° Claude qui suit ;
2° René GUÉGOT, seigneur de Kermadec, mort célibataire ;
3° Jeanne GUÉGOT, mariée à Toussaint-René GUILLOUZOU, écuyer.

II. Claude GUÉGOT, sieur de Langournaval, épousa Renée LE BOULLOING, fille de Rolland Le Boulloing, écuyer, seigneur de Traoulen et de Marguerite Hemery, et laissa les enfants ci-après :

1° Toussaint Guegot, sieur de Langournaval, qui épousa Catherine Lemenn;
2° François, qui suit;
3° Suzanne Guégot, mariée à noble homme, Jean Dubois.

III. François Guégot, sieur de Keramoal, marié à Julienne Guillou, dont:

1° Raoul qui suit;
2° Julienne Guégot, mariée à Ollivier Drelin, écuyer, sieur de Pinseguévière, vivant en 1696 *(Armorial général de 1696, à la Bibliothèque nationale).*

IV. Raoul Guégot, sieur de Traoulen, épousa Jacquette Pistoui, et vint se fixer en Plougonven, diocèse de Tréguier, au manoir du Cosquer qui lui appartenait; de son mariage il eut les enfants ci-après :

1° Joseph, qui suit;
2° Hervé Guégot, marié à Anne Troussel;
3° Yvonne Guégot, mariée à M. de Montfort;
4° Jeanne Guégot, qui épousa M. Le Disez de Kerbabu.

V. Joseph Guégot, sieur de Traoulen, épousa Étiennette Le Poncin de Kervadic, et partagea, vers 1720, les biens des père et mère de sa femme, qui habitaient la paroisse de Peros, diocèse de Tréguier. Il eut de son mariage deux fils et une fille :

1° Louis Guégot, sieur de Traoulen, marié à Renée Le Dur;
2° Nicolas, qui suit;
3° Jeanne Guégot, mariée à Hyacinthe Giraud de la Valette.

VI. Nicolas Guégot, sieur de Traoulen, marié à Marguerite Le Gloan, en eut le fils qui suit.

VII. Joseph Guégot, sieur de Traoulen, s'est marié en 1786 à Hélène Moreau, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Joseph-Pierre-François, qui suit:
2° Marie Guégot, mariée à M. Behic;
3° Anne-Louise Guégot, mariée à M. Dulaurens de la Barre.

VIII. Joseph-Pierre-François Guégot de Traoulen, épousa en 1813 Catherine Petit, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° Joseph-Ernest, qui suit;
2° Caroline-Hélène Guégot de Traoulen, mariée au général Le Flo.

IX. Joseph-Ernest Guégot de Traoulen a épousé, en octobre 1840, Émilie Dréo, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Joseph-Amaury Guégot de Traoulen, marié le 26 mars 1883, à Marie Brindejonc de Treglodé, qui a pour enfants :
  a. Amaury Guégot de Traoulen, né en 1885;
  b. Alfred Guégot de Traoulen, né en 1889;
2° Marguerite Guégot de Traoulen, mariée à René Le Mintier de la Motte-Basse, et morte sans enfants.

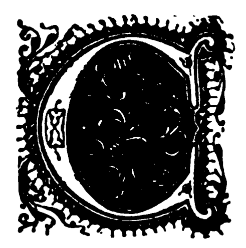
GUENEAU

NIVERNAIS

SEIGNEURS DE LA MOTTE-MARCÉ ET DE MONT-EN-GENEVRAY.



ARMES : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or.* SUPPORTS : *deux levrettes d'or.* COURONNE : *de Comte.* DEVISE : *Rectè semper.*



ETTE famille nivernaise, dont la filiation authentique remonte à Jean GUENEAU, bourgeois de Moulins-Engilbert en 1518, et qui paraît descendre de Jean GUENEAU, Châtelain de Billy et de Corvol-l'Orgueilleux, de 1372 à 1395, a possédé les fiefs de la Motte-Marcé et de Mont-en-Genevray.

I. Jean GUENEAU, vivant en 1518, eut pour fils :

1° Jacques GUENEAU, qui suit, et dont les neveux furent Seigneurs de Turigny, du Creuzet, de Saint-Gormange et autres lieux;
2° Guillaume GUENEAU, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE;
3° Etienne GUENEAU, qui forma la PREMIÈRE BRANCHE des GUENEAU DE LUZY.

Les descendants de Jacques existent encore aujourd'hui, nous les trouverons ci-dessous. Le petit-fils de Guillaume, Philbert GUENEAU, épousa, par contrat du 25 novembre 1576, Anne GOUSSOT, fille de François Goussot et de feu Guillemette de Montfoy. Il en eut : Philbert et Guillaume GUENEAU. Philbert, Avocat au bailliage et pairie de Nivernais en 1611, fut la souche des GUENEAU DE LA MOTTE-MARCÉ qui fournirent, pendant un siècle, des échevins de la ville de Nevers, et qui comptent parmi leurs membres Jean GUENEAU DE LA MOTTE-MARCÉ, Chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, Commandeur de Nevers en 1684. De Guillaume vinrent plusieurs juges de la châtellenie de Moulins-Engilbert et des subdélégués de l'Intendant de la généralité de Moulins en Bourbonnais. Les derniers descendants de cette branche sont connus sous les noms de GUENEAU DE MONT, GUENEAU DE GRANDRYE et GUENEAU DE BOUJOUAN. Les principales alliances de ces branches furent contractées avec les familles : Pinet, Pougault, de Meru, du Ruisseau, Robert des Chevannes, et Sallonnyer de Chaligny.

II. Jacques GUENEAU épousa Jeanne COURTOIS, dont il eut :

III. Pierre GUENEAU, Ier, marié, le 3 décembre 1536, à Jeanne PAILLET, sœur de Guillaume Paillet, qualifié seigneur d'Imbersin, en Champagne, dans un acte du 8 mars 1562, et de Noël Paillet, Docteur en théologie, Curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris. De cette union est issu :

IV. François GUENEAU, marié, le 5 juillet 1579, à Esmée PERNIN, de laquelle il eut trois enfants, savoir :

1° Blaize GUENEAU, mari de Philiberte BERNARD ;
2° Jeanne GUENEAU, femme de François COTIGNON ;
3° Pierre, qui suit;

V. Pierre GUENEAU, IIe, épousa Claudine GORNILLAT, et en eut deux enfants : Pierre qui suit, et Françoise.

VI. Pierre GUENEAU, IIIe, épousa en 1656, Françoise DANTHAULT, dont le frère, Dominique, fut marié, en 1664, avec Esmée DE JUISSARD ; il eut d'elle huit enfants, savoir :

1° Pierre qui suit;
2° François GUENEAU, Procureur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, mari de Charlotte LION ;
3° Gabrielle GUENEAU ;
4° Joseph GUENEAU, marié à Claudine LAUMAIN ;
5° 6° 7° et 8° Françoise, Jeanne, Jean et Marie GUENEAU.

VII. Pierre GUENEAU, IVe, épousa, le 24 septembre 1686, Gabrielle POTRELOT, dont l'oncle, Michel, fut la souche des Potrelot de Grillon ; il en eut :

1° Françoise GUENEAU ;
2° Marie GUENEAU ;
3° Claude GUENEAU, qui suit ;
4° Guillaume GUENEAU, marié à Marie MISSOLLIER.

VIII. Claude GUENEAU, épousa le 11 janvier 1734, Magdeleine MOUQUET, dont il eut le fils qui suit, et qui, étant veuve, se remaria le 6 juillet 1739, avec Pierre-Joseph BELLIGNY.

IX. Pierre GUENEAU, V^e, auteur de la seconde branche DE LUZY, épousa 1°, le 15 novembre 1763, Jeanne MAZOYER ; 2° le 25 septembre 1797, Marie-Guillemette THOLLÉ, nièce de Guillaume THOLLÉ, Évêque constitutionnel de la Nièvre, de laquelle il eut les deux fils rapportés ci-après : Louis-Antoine et Jean-Baptiste-Auguste.

X. Louis-Antoine GUENEAU épousa Marie SOILLY, dont il eut :

1° René GUENEAU, médecin en chef de l'hôpital général de Moulins-sur-Allier, marié d'abord à Marie BRUEL, qui lui donna Paul ; puis à Héloïse BOUCOMONT dont il a Jane ;
2° Élisabeth GUENEAU, mariée à Léon SALLARD, puis à Eugène GIAT.

X *bis*. Jean-Baptiste-Auguste GUENEAU, Docteur en médecine à Luzy, a épousé Pierrette-Pauline ROBERT, de laquelle sont issus :

1° Louis-Auguste GUENEAU, docteur en médecine, médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, mort à trente-trois ans, le 5 novembre 1863, à Pachuca (Mexique), victime de son dévouement ;

2° Lucien-Philippe GUENEAU, capitaine de cavalerie démissionnaire après la guerre de France, actuellement sous-préfet à Château-Chinon, marié à Marie-Jeanne-Césarine AMIOT, veuve d'Hilaire DE RAYSSAC ;

3° Victor-Augustin GUENEAU, Percepteur des contributions directes, auteur de notices historiques sur diverses communes du Morvan, marié à Marie-Jeanne-Sébastienne-Stéphanie AMIOT.

DEUXIÈME BRANCHE

II. Guillaume GUENEAU, fils puîné de Jean GUENEAU, épousa Jeanne BONGARDS, dont il eut :

1° Philbert, qui suit;

2° Guillaume GUENEAU, marié avec Guillemette TARTARIN, qui le rendit père de :

A. Guillaume GUENEAU, marié à Jeanne BRIGARD, dont il eut trois enfants :

AA. Dom Toussaint GUENEAU;

BB. Geneviève GUENEAU;

CC. Guillaume GUENEAU, qui épousa Guillemette JACQUIOT, dont trois enfants;

DD. Guillaume GUENEAU, né en 1602 ;

EE. Anne GUENEAU, née en 1605;

FF. François GUENEAU, né en 1607;

3° Lazare GUENEAU, Prêtre, Chanoine de la Collégiale de Moulins-Engilbert.

III. Philbert GUENEAU, épousa, par contrat du 14 novembre 1543, Philiberte BERNARD. D'eux naquirent cinq enfants, savoir :

1° Guillaume GUENEAU, marié à Phelippe ISAMBERT, et fut père de :

A. François GUENEAU, qui eut de sa femme Elisabeth CHAUVEAU :

AA. Antoine GUENEAU, né en 1601;

BB. Guillaume GUENEAU, né en 1606;

2° Philbert, qui suit ;

3° Vincent GUENEAU, qui eut pour fils;

A. Vincent GUENAU, marié avec Claude SAYE, dont quatre enfants;
AA. Jean GUENEAU, né en 1601;
BB. Jeanne GUENEAU, née en 1603;
CC. Claude GUENEAU, né en 1604;
DD. Gilberte GUENEAU, née en 1606;
4° Guillemette GUENEAU, femme de Gabriel PAILLET;
5° Nazaire GUENEAU, qui épousa Jean DELISLE.

IV. Philbert GUENEAU, épousa par contrat du 25 novembre 1576, Anne GOUSSOT, fille de François Goussot et de feu Guillemette de Montfoy, qui le rendit père de :

1° Guillaume, qui suit;
2° Philbert GUENEAU, Avocat au bailliage et pairie de Nivernais, en 1611, auteur des GUENEAU DE LA MOTTE MARCÉ.

V. Guillaume GUENEAU, mari de Marguerite LARDEREAU, partagea avec son frère Philbert, le 9 juillet 1611, et eut le domaine de Mont-en-Genevray. Il laissa quatre enfants :

1° François GUENEAU, qui eut de sa femme Anne MAUCLERC;
A. Marguerite GUENEAU, femme de Pierre DU RUISSEAU;
B. Guillaume GUENEAU, Prêtre, Chanoine de la Collégiale de Moulins-Engilbert;
C. François GUENEAU, épousa Anne BRÉ, dont naquit :
AA. Madeleine GUENEAU, mariée à Jean MÉRAT, dont une fille;
2° Charles, qui suit;
3° Gilberte GUENEAU;
4° Françoise GUENEAU, femme de François REULLON.

VI. Charles GUENEAU, épousa Jeanne MARTIN. Il eut en partage Mont-en-Genevray, et laissa pour enfants :

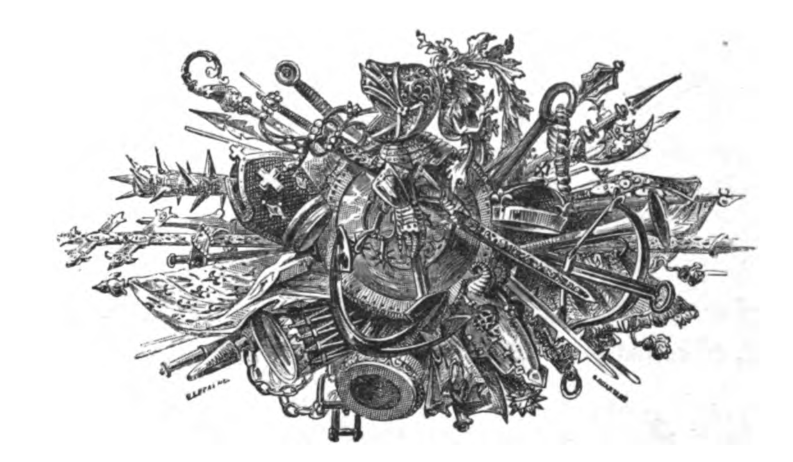
1° Guillaume, qui suit;
2° Marguerite GUENEAU, qui épousa François PERRAUDIN;
3° Jeanne GUENEAU, femme de Jean POUGAULT;
4° Madeleine GUENAU, femme de Jacques REULLON.

VII. Guillaume GUENEAU, juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, fut marié avec Jeanne DE MERU, qui lui donna :

1° Jeanne-Marguerite GUENEAU, femme de noble Pierre SALLONNYER DE CHALIGNY;
2° Charles-Guillaume, qui suit;

VIII. Charles-Guillaume GUENEAU, Juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, subdélégué, acquit le 30 juin 1712, du chapitre de Saint-Cyr de Nevers, la justice de Mont-en-Genevray. Il avait épousé, le 28 septembre 1700, Marie DU RUISSEAU, et mourut le 21 septembre 1729, laissant de son union :

1° Jeanne-Marie GUENEAU, religieuse ursuline;
2° Françoise GUENEAU, mariée à Charles-Robert DES CHEVANNES;
3° Guillaume GUENEAU DE GRANDRYE, Capitaine de cavalerie, Garde-du-corps du Roi, en 1769;
4° Jacques GUENEAU DE MONT, Cadet au régiment de Royal-Roussillon, en 1734;
5° Guillaume-Claude GUENEAU DE BOUJOUAN, Juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert.



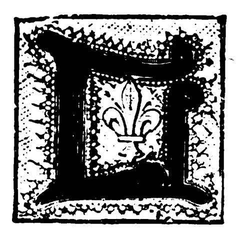
GUÉRIN DE LA HOUSSAYE

NORMANDIE ET BRETAGNE

SEIGNEURS DE CAUVICOURT, DE BRETTEVILLE, DE LA HOUBLONNIÈRE,
DE PARFOURU, DE SERMONVILLE, DE SAINT-LÉGER,
DE LA CHEVINIÈRE, DU BOSCHET, DU MESNIL, DE LA HOUSSAYE, DU CASTELET
ET AUTRES LIEUX



ARMES : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur, à un dextrochère armé d'argent, mouvant du flanc senestre et tenant une épée d'argent garnie d'or ; aux* 2 *et* 3, *de sable à un Lion d'or, armé et lampassé de gueules.* L'ÉCU *timbré d'un Casque de Chevalier, orné de ses lambrequins.* DEVISE : *Fidelitate et Armis.*



E nom de GARIN ou VARIN, d'où dérive celui de GUÉRIN, est, d'après Frédéric Pluquet, « un des noms les plus anciens et les plus fameux dans l'histoire de Normandie. » (*Essai historique sur la ville de Bayeux*, in-8°.)

Nous ajouterons que la plus ancienne famille normande de ce nom paraît être originaire du diocèse de Bayeux.

La liste chronologique qui va suivre, outre qu'elle se rapporte ou se rattache particulièrement au diocèse de Bayeux, servira en même temps à prouver que les noms de VARIN, GARIN et GUÉRIN ne font qu'un.

Le plus ancien personnage de cette famille, que l'on retrouve cité dans les chartes, est Hugues GARIN, Chevalier, Seigneur de Cauvicourt, qui confirma, vers 1080, la donation faite par Bernard le Roux, de Bretteville-le-Rabel, à l'abbaye de Saint-André de Gouffern, ordre de Citeaux, au diocèse de Séez. (Léchaudé d'Anisy, *Archives du Calvados*, tome I, page 433.)

Robert GARIN, Chevalier, vendit à Raoul Tesson, la terre qu'il tenait par héritage de son père, à charge de quelques redevances, outre les services d'usage. (*Archives de l'abbaye de Barberie*, au diocèse de Bayeux, tome I, page 146.) Il confirma, en 1247, diverses fondations faites à Barberie par Onfroy Juhel et Guillaume Poncin, de Gouviz. (*Archives du Calvados*. Léchaudé d'Anisy, tome I, page 461.)

Raoul et Renard VARIN, de Bures : le premier, du consentement de THOMASSINE, sa femme, donna à l'abbaye de Troarn, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Bayeux, en l'année 1260, une rente en froment, et reçut cent sols tournois pour cette donation. (Id., t. II, p. 73.)

Pierre VARIN vendit, en 1271, au prieuré du Plessis-Grimault, au diocèse de Bayeux, une rente à prendre sur diverses pièces de terre, situées à Crespigny. (Id., tome II, page 73.)

Robert GUÉRIN donna à l'abbaye de Saint-André de Gouffern, en 1334, une pièce de terre située à Cauvicourt. (Id., tome I, page 480.)

Ici se rencontre une lacune de près d'un demi-siècle qui ne s'explique que trop : en 1356, Édouard III, roi d'Angleterre, ayant brûlé et rasé la ville de Bayeux.

Vigor GARIN, Écuyer, Seigneur de Bretteville-le-Rabel, au diocèse de Bayeux, passa un acte, en la vicomté de Falaise, l'an 1377, avec les religieux de Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux, au sujet de divers droits seigneuriaux. (Id., tome II, page 122.)

Raoul GARIN, Écuyer, était veuf de Gilberte DES LOGES, à la date du du 1er novembre 1404, comme il résulte d'une donation à lui faite par N. Le

Roy, en qualité de « gardien de ses filles. » (Waroquier, *Tablettes généalogiques et historiques*, partie IV, page 230.)

Jean Garin ou Guérin reçut un sauf-conduit du roi d'Angleterre, de 1419 à 1420. (Id., tome I, page 319.)

Jean Garin ou Guérin de la Houblonnière, Noble de la sergenterie de Cambremer, élection de Lisieux, rappelé dans la Recherche de Monfault, en 1463, avait pour contemporains :

Henri Garin, Vicomte d'Arques, qui reçut quittance de Jacques Raoult, Chevalier, Conseiller et Chambellan du Roi, Bailli de Caux, de la somme de 90 livres 10 sols, payée à celui-ci pour les gages de son office de Bailli, en date du 8 octobre 1464. (*Original en parchemin.*)

Jacqueline Garin, Damoiselle, veuve de feu Pierre de Thessoy, Écuyer, qui, par sentence du 26 avril 1520, obtint main-levée des saisies, en la Chambre des Comptes, à Paris et à Rouen, de ses fiefs, terres et seigneuries du Chastel, sis en la paroisse de la Houblonnière, de Hourteville et du Mesnil-au-Vicomte, etc. (*Original.*)

C'est vers le commencement du XVI[e] siècle que la famille Garin ou Guérin paraît s'être séparée en deux branches principales :

L'ainée, fixée à Rouen, y occupa les plus hautes charges de magistrature et s'éteignit au XVII[e] siècle.

La cadette, longtemps restée à Bayeux et aux environs, est connue sous les noms des Guérin du Mesnil et de la Houssaye ; elle a formé un rameau, transplanté en Brie.

BRANCHE AINÉE

DES GUARIN, Alias GUÉRIN,

A ROUEN

Patrice Garin, contemporain de Robert Garin, exerçait l'office d'Avocat, à Rouen, quand il fut nommé député à l'Echiquier de Normandie, dont la session s'ouvrit à Rouen, en 1338. (Farin, *Histoire de la ville de Rouen,* tome I, page 144.)

Robert Garin fut investi de l'important office de Lieutenant-Général du bailli de Rouen, en l'année 1410. (Id., tome I, page 289.)

Son fils, Pierre Guérin, mari de Madeleine des Champs, fut inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Maur, de Rouen ; son épitaphe est rapportée par *Farin.*



Jean GUÉRIN, Conseiller de la ville de Rouen, fut envoyé aux États de Normandie, qui s'ouvrirent le 14 novembre 1499. (*Farin*, tome I, page 303.)

On trouve après lui :

Jacques GUÉRIN, élu Conseiller, Échevin de la ville de Rouen en 1514. (Id., tome I, page 264.)

Jean GUÉRIN, Écuyer, Lieutenant-Général du Vicomte de Rouen, rendit une sentence le vendredi, dernier jour de juillet 1523. (*Original en parchemin.*)

Il avait pour contemporain Toussaint VARIN, Archevêque de Thessalonique, Vicaire général d'Ambroise de Tillières, Évêque d'Évreux en 1513, qui se retira dans le couvent des religieux Augustins de Rouen, où il mourut.

Robert GARIN, Bourgeois de Rouen, marié, en 1540, à Anne PATRIS, fille d'Étienne Patris, natif de Beaucaire, Docteur ès-lois en l'université de Caen, Conseiller au Parlement de Rouen, et Garde des Sceaux de la Chancellerie de la dite ville, et de Jeanne LE FOURNIER, laquelle était fille de Jacques Le Fournier, Receveur des tailles en l'élection de Rouen, et de Marie DE VILLEBRESME, issu au troisième degré de Pierre D'ARC, frère de la célèbre héroïne d'Orléans.

On sait que plusieurs rois de France, depuis Charles VII, conférèrent aux héritiers et descendants de Jeanne d'Arc, même dans la *ligne féminine,* le droit de prendre et de porter ses armoiries. C'est ainsi que Robert GARIN substitua à ses armes, qui étaient anciennement un *lion,* celles de Jeanne d'Arc, et la branche cadette des GUÉRIN DU MESNIL et DE LA HOUSSAYE a conservé dans son écu l'épée qui constituait la pièce principale de ces armes.

Robert GARIN ne laissa de son mariage avec Anne PATRIS, qu'une fille :

Madeleine GARIN, mariée à Germain BAILLARD, Elu en l'élection de Neufchâtel, auteur des Baillard, Seigneur de la Hestrelaye et du Lys, qui, à cause de cette alliance, obtinrent, en 1603, des lettres patentes, confirmées en 1633, lesquelles leur conféraient la noblesse et le droit de porter les armes de Jeanne d'Arc.

Robert GARIN avait deux frères, savoir :

1° François GARIN ou GUÉRIN, qui fut l'auteur de la BRANCHE CADETTE de Bayeux, rapportée ci-après :

2° Et Étienne GUÉRIN, qui est au nombre de Officiers de la milice bourgeoise de Rouen, lesquels défendirent vaillamment cette cité lors du siége qu'en vint faire Henri IV, en 1591. (*Histoire de Rouen*, I, page 470.)

BRANCHE CADETTE

DE

GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, DU MESNIL, DU CASTELET, ETC.

I. François GUÉRIN, Écuyer, Garde du scel des obligations de la ville de Bayeux, était en charge de 1536 à 1544. Le dernier septembre 1536, il garantit une transaction intervenue par-devant Clément Le Bœuf et Raoul, entre Guillaume Le Dolley et Philippe Aze. (*Original en parchemin.*) De plus, il rendit deux sentences, l'une à la date du 30 octobre, l'autre à la date du 20 novembre de l'année 1544. (*Originaux en parchemin.*) Il a laissé pour fils :

II. Jacques GUÉRIN, Écuyer, qui eut de demoiselle Anne LABBÉ un fils naturel, Claude GUÉRIN, archer de la Compagnie des ordonnances du Roi, sous la charge et conduite de M. de la Meilleraye, gouverneur des bailliages de Caux et Gisors, lequel obtint des lettres de légitimation vérifiées le 22 mars 1585 (*pièce en papier*), et deux autres fils, savoir :

1° Gilles, qui suit;
2° Maître Nicolas GUÉRIN, Garde du scel aux contrats de la prévôté de Melun, auteur du rameau des GUÉRIN DU BOSCHET et DU MESNIL, éteint en 1790.

III. Noble Gilles GUÉRIN, Écuyer, sieur de Saint-Léger, Avocat en la juridiction d'Argentan, donna quittance, le jeudi 3 juillet 1586, à maître Guillaume Le Prévost, Écuyer, sieur de la Moessonnière, grenetier pour le Roi, à Falaise, de la dot promise par feu Mathieu Le Prévost, Ecuyer, sieur de Miettes, son frère, lors du mariage de Demoiselle Marguerite LE PRÉVOST, sa fille, avec le dit Gilles GUÉRIN. (*Grosse en parchemin.*)

De cette union naquit :

IV. Noble Claude GUÉRIN, Écuyer, qui se fit adjuger, en 1623, par M. Nicolas Gassion, Contrôleur général du taillon, en Normandie, « la ferme des quatrième et anciens cinq sols des ville et élection d'Argentan. » (*Original en papier.*) Claude laissa :

V. Noble Pierre GUÉRIN, Ecuyer, sieur de la Chevinière, qui était mort dès 1659; et en faveur duquel François Rogier et ses consorts firent vente de certains héritages situés au dit lieu de la Chevinière, suivant sentence du garde du scel, des obligations de Vire et Vassy; le dit contrat enregistré au contrôle des titres établis à Argentan, le 26 avril 1660. (*Original en parchemin.*) De lui était issu, entre autres enfants :

VI. Gilles GUÉRIN, Écuyer, Capitaine des Bourgeois de la ville de Bayeux, en 1696, ainsi qualifié dans l'*Armorial général de* 1696. (*Registre de la généralité de Caen*, folio 272.) Il eut de demoiselle Catherine GAUCHER le fils qui suit :

VII. Jean GUÉRIN, Écuyer, sieur du Mesnil, Capitaine de la ville de Bayeux, qui épousa, en 1702, Demoiselle Suzanne BERTRAND, de laquelle il eut, entre autres enfants :

VIII. Philippe-Augustin GUÉRIN, Écuyer, sieur de la Houssaye, né en 1704, Conseiller du Roi, épousa Françoise-Marie-Germaine L'HONORÉ DE BRICQUEVILLE, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres :

IX. Nicolas-Honoré-Philippe-Augustin GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général de police au bailliage de Bayeux, épousa Anne-Victoire BARBEY, de la famille des Barbey, qui a fourni un grand nombre de Conseillers au Parlement de Normandie, dont il eut :

X. René-Germain-Philippe GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, Écuyer, sieur du Castelet, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Lieutenant à la Compagnie des Gardes de la porte du Roi, Colonel d'infanterie, qui a épousé, en 1775, noble Demoiselle Antoinette-Catherine-Jeanne DE CAIRON DE CROCY, dont il a eu :

XI. Bernard-Germain GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gardes de la porte du Roi, Lieutenant-Colonel d'infanterie, né le 6 octobre 1776 et décédé le 20 décembre 1857, a épousé en premières noces, le 30 fructidor, an VIII de la République (17 septembre 1800), Demoiselle Anne Marie-Charlotte DE GUITTON, dont il a eu :

1° Félix-Henri-Ange-Marie, qui suit;

2° Adrien-Fulgence GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Chevalier de Saint-Louis, du Lys et de la Légion d'honneur, Commandeur du Christ, de la Tour-et-l'Épée du Portugal, né en 1803 et fusillé le 5 août 1835, à Santander, étant Général de Sa Majesté Don Carlos V. Il a épousé, en 1828, Hortense LERAY, dont il a eu :

- *A*. Henri-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, filleul de la Duchesse de Berry et du Comte Lucchesi;
- *B*. Adrien GUÉRIN DE LA HOUSSAYE;
- *C*. Charles-Thomas GUÉRIN DE LA HOUSSAYE;

3° Auguste-Mathurin GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, etc., né le 23 janvier 1809, mort le 8 avril 1869, et marié en premières noces, en 1835, en Angleterre, à Madame Saval-Élisa FATTNALL DE RÉSINA, décédée en 1845 à Saint-Hélier, dont il n'a pas eu d'enfants;

et en secondes noces, le 12 mai 1847, à Mademoiselle Stéphanie-Marie-Anne LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO, des Comtes du Rumen et Coëtanfao, dont il a eu :

A. Berthe-Marie-Césarine GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, née le 18 février 1848, et mariée le 26 juin 1871 à M. André-Louis-René DE RODELLEC DU PORZIC, Sous-Officier aux Zouaves pontificaux, décoré de la Médaille militaire de France ;

B. Charles-Henri-Marie-Eustache GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 30 juillet 1851, filleul de Son Altesse Royale la Duchesse de Berry, ex-Zouave pontifical, et marié le 6 mai 1874 à Mademoiselle Louise-Marie DE LORME, dont il a eu :

AA. Auguste-Charles-Henri-Marie-Arthur-Eustache GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 18 août 1875.

C. René-Marie-Germain GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 26 décembre 1853, Sous-Officier aux Zouaves pontificaux, volontaires de l'Ouest.

D. Remi-Anatole-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 20 décembre 1856.

E. Urbain-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 4 juillet 1863.

F. Jules-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 4 octobre 1865, décédé le 22 du même mois.

G. Étienne-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE,, né le 14 mars 1867.

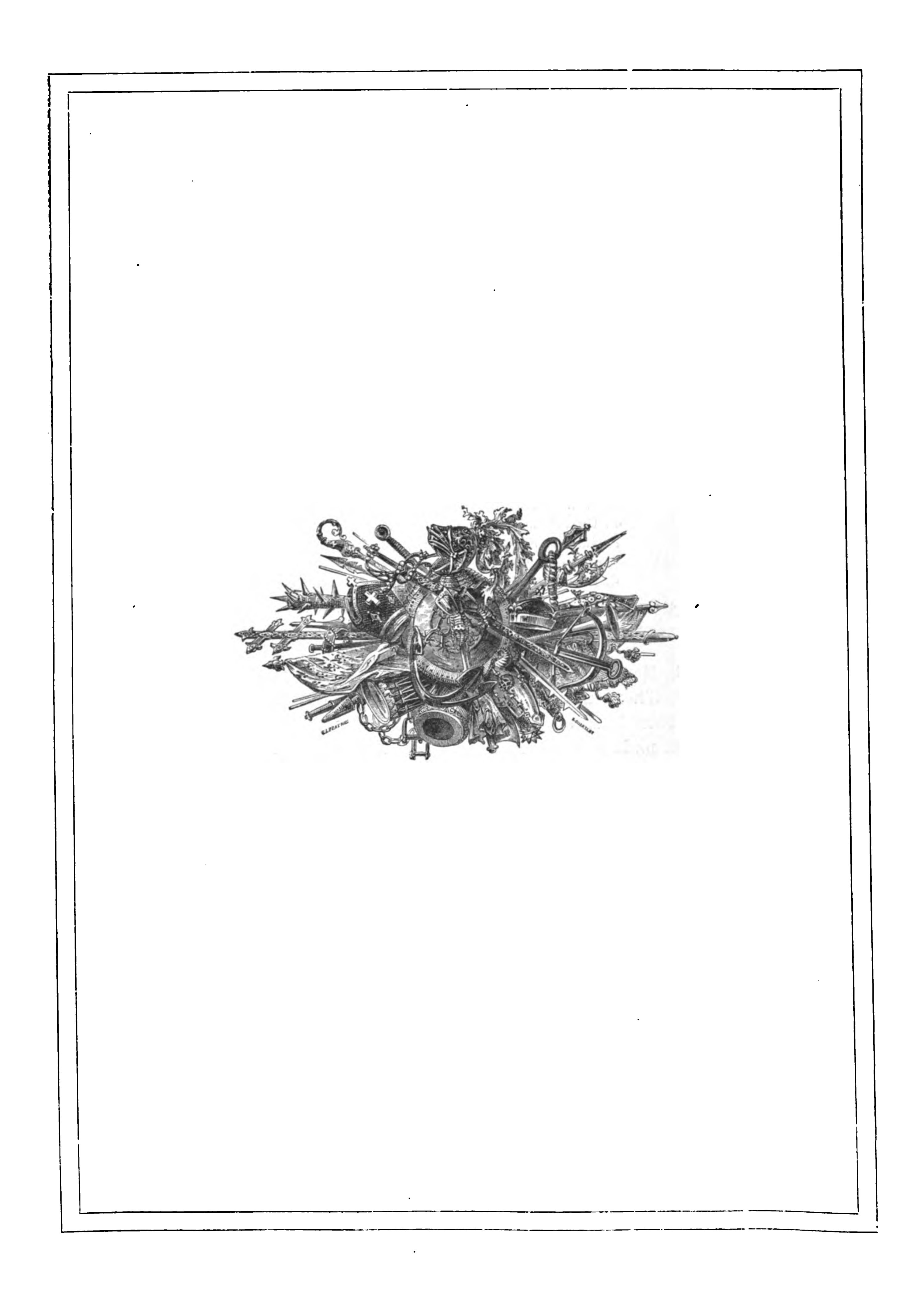
4° Thomas GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, etc., né le 10 mai 1811, Religieux du Sacré-Cœur.

XII. Félix-Henri-Ange-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Grand Écuyer d'honneur de Son Altesse Royale Mme la Duchesse de Berry, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, né en 1801, a épousé en 1826 Mademoiselle Henriette DE BELLOUAN D'AVAUGOUR, dont il a eu un fils :

XIII. Félix-Henri-Ange-Marie-Germain GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né en 1827, qui a épousé, en 1861, Mademoiselle Élisa DE LA MOTTEROUGE, dont il a deux enfants :

1° Adrien-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né en 1863;
2° Claire-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, née en 1864.

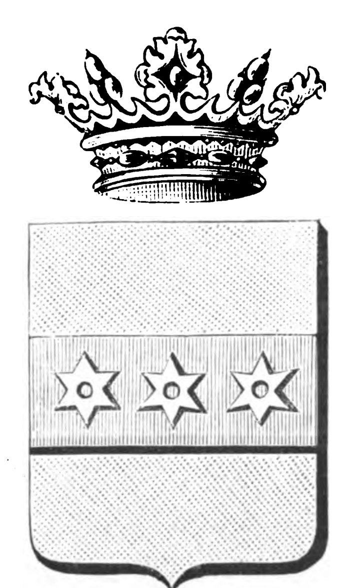




DE GUERNISAC

BRETAGNE

COMTES DE STANG; MARQUIS DE COATFERM; BARONS DE GOUARLOT; VICOMTES DE TREVALLOT; SEIGNEURS DE GUERNISAC, DU BAND, DE KERHAM, DE KERFRAVAL, DE KERGUINIOU, DE KERMÉNO, DE PONTCROAZ, DE KERBIQUET, DE LA VILLENEUVE, DE KERGOAT, ETC.



ARMES : *D'or, à la fasce de gueules* (qui est de Penhoët), *chargée de trois molettes d'argent.*
DEVISE : Ped bepred (*Prie sans cesse*). — COURONNE : *de marquis.*

La famille DE GUERNISAC est une branche de l'illustre et ancienne maison DE PENHOËT, laquelle est elle-même un ramage des anciens comtes DE LÉON, qui ont pour premier auteur connu, Morvan, comte de Léon, élu roi des Bretons en 814.

Deux de ses descendants directs, Guyomar et Hervé, son fils, se croisèrent en 1096.

La branche aînée des PENHOËT (ramage de Léon) s'est fondue en 1475, dans les Rohan-Gié.

Au XIVe siècle, les PENHOËT donnèrent à leurs cadets (juveigneurs) .a seigneurie DE GUERNISAC.

La famille DE GUERNISAC figure entre les nobles de l'Évêché de Léon, dans les réformations des XVe et XVIe siècles.

Elle a été déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt rendu en la chambre de la réformation de Bretagne, le 30 juillet 1669. Cet arr t établit sa filiation de la manière suivante.

I. Bernard DE GUERNISAC, écuyer, seigneur de Guernisac, reçut en 1392, un aveu pour un bien sis au village de Kerjehan en Plouzévédé. Il avait épousé Catherine DE COETANGARS, qui, le 2 février 1379, reçut de Guillaume de Chasteaufur une reconnaissance de la somme de douze livres, par laquelle Anor, femme de ce dernier, renonça à prendre son droit de douaire sur la terre située en la ville et terroir de Costiquonan, en la paroisse de Plounevez. De ce mariage, vinrent :

1° Bernard, qui suit;
2° Marguerite DE GUERNISAC, qui figure parmi les nobles de la paroisse de Taulé, évêché de Léon, lors de la Réformation de 1443.

II. Bernard DE GUERNISAC, écuyer, seigneur de Guernisac et du Band, mentionné dans la Réformation de 1443, entre les nobles de la paroisse de Plouzévédé, évêché de Léon, figure comme homme d'armes dans la montre de Messire Jean de Penhoët, chevalier, amiral de Bretagne, du 27 juin 1420. En 1437, il figure aussi parmi les chevaliers et écuyers de l'Évêché de Léon, qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne. Le 6 avril 1467, il comparut à la montre générale reçue en la ville de Lesneven, par Messeigneurs de Penhoët, du Chastel de Kermaran, et Thomas de Kerazret, prévôt des maréchaux et de l'hôtel du duc de Bretagne. Il avait épousé Catherine DU PARC DE LOCMARIA. Il eut pour enfants :

1° YVON, qui suit;
2° Plezon DE GUERNISAC, mariée en 1456, à Olivier DU BOIS.

III. Yvon DE GUERNISAC, écuyer, seigneur du Band, paroisse de Plouzévédé, figure parmi les nobles de la paroisse de Plouesca, évêché de Léon, dans la Réformation de 1445, et dans des montres de 1480 et 1481. Il épousa Marguerite DE SAINT-DENIS, dont il eut le fils qui suit.

IV. Christophe DE GUERNISAC, écuyer, seigneur du Band, servait dans la compagnie de Tanneguy du Châtel, gouverneur du Roussillon, Il épousa Jeanne LE SÉNÉCHAL, qui fut dotée de 40 livres de rente par Guyon Le Sénéchal, seigneur de Coëtelan et Marguerite Bizien, ses père et mère. Il en eut deux fils :

1° Bernard DE GUERNISAC, écuyer, seigneur du Band, mis sous la tutelle de sa mère en 1498, mentionné dans la Réformation de 1536 ; il épousa Jeanne LE RIVOALEN, dont il eut :
A. Christophe DE GUERNISAC, écuyer, seigneur du Band, qui eut :
AA. René DE GUERNISAC, écuyer, qui figure le 9 août 1594, parmi les gentilshommes de l'Évêché de Léon, lesquels, étant réunis au bourg de Folgoët, firent leur soumission à Henri IV par l'entremise de Monseigneur de Sourdéac, lieutenant pour le roi en Bretagne, et gouverneur des ville et château de Brest. Il fut ensuite fait prisonnier par les ligueurs et remis en liberté le 4 novembre 1598, moyennant une rançon de mille écus, avancés par Bernard DE GUERNISAC, son oncle, à la mode de Bretagne.
B. Marie DE GUERNISAC, qui partagea le 28 septembre 1567, et hérita collatéralement de son neveu René ;
C. Marguerite DE GUERNISAC, mariée à Tenguy DE COETNAMPREN.
2° Olivier, qui suit.

V. Olivier DE GUERNISAC, écuyer, seigneur de Kerham et de Tanguihoas, figure comme archer dans la montre de la noblesse de l'Évêché de Léon, reçue dans la ville de Saint-Pol-de-Léon, le 12 mai 1534, par le sieur du Chastel, capitaine. Il épousa, en 1538, Isabeau DU MESGOUËZ, fille de Bernard du Mesgouëz et de Louise Lesparler, dont il eut quatre enfants :

1° Bernard, qui suit.
2° Jeanne DE GUERNISAC, vivant en 1570, mariée à Jean DU GUERMEUR ;
3° Catherine DE GUERNISAC, vivant en 1581, mariée à autre Jean DU GUERMEUR, seigneur du Blais.

VI. Bernard DE GUERNISAC, chevalier, seigneur de Kerham, fut nommé, en 1583, commandant, pour le roi, de la ville de Morlaix, en l'absence de Troylus du Mesgouëz, marquis de la Roche, son propre parent. Il avança, en 1598, mille écus pour la rançon de René DE GUERNISAC, son neveu, fait prisonnier par les Ligueurs. Il épousa Marguerite LE LAGADEC DE MEZEDERN, dont il eut cinq enfants :

1° Christophe qui suit;
2° Olivier, auteur de la Branche Cadette, qui sera rapportée plus loin.
3° Marguerite de Guernisac, mariée à Guillaume de Poulpiquet;
4° Perrine de Guernisac, épouse de François de Tournemouche;
5° Claudine de Guernisac, épouse de N., seigneur de Kerbiquet.

VII. Christophe de Guernisac, chevalier, seigneur de Kerham, né en 1569, épousa Julienne de Kersulguen, fille de Jean de Kersulguen et de Françoise du Chastel, dont il eut cinq enfants :

1° Jean de Guernisac, seigneur de Kerham, qui épousa, en 1635, Renée de Penancoet;
2° Christophe, qui suit;
3° Marguerite de Guernisac, vivant en 1664, mariée à Jean Hémery, fille de Bertrand Hémery, seigneur de la Fontaine, et de Gillette de Kerbigny;
4° Gabrielle de Guernisac, dame de Larchantel, se maria en juillet 1637, à Guillaume Gilart, écuyer, seigneur de Kerbrest.
5° Anne de Guernisac, mariée, en 1664, à Jacques de Kerscau, écuyer, seigneur de Pontblanc.

VIII. Christophe de Guernisac, chevalier, seigneur de Kerham et de Pontcroaz, épousa, en 1650, Radegonde du Boisgeslin, fille de Robert du Boigeslin, seigneur de Kergouat, et de Radegonde Garrouet. Il eut pour fils :

IX. Christophe de Guernisac, chevalier, seigneur de Kerham, qui épousa, en 1672, Françoise Le Bihan de Kérallo, dont il eut :

X. Christophe de Guernisac, chevalier, seigneur de Kerham, marié en 1693 avec Anne de Lestang, dame de Keraugon, qui fit enregistrer ses armes à l'Armorial général officiel de 1696, au registre de la généralité de Bretagne, vol. I, f° 944. Il eut pour fils :

XI. Alain de Guernisac, chevalier, qui épousa, en 1734, Catherine-Guyonne-Josèphe de Carné, dont il eut cinq enfants :

1° Alain-Jean-Bernardon, qui suit;
2° Ambroise-Marie de Guernisac, chevalier;
3° Alexandre-Marie de Guernisac, chevalier, seigneur de Kerham, qui avait épousé Jeanne Croezé du Mur, laquelle appela d'une sentence rendue à Morlaix, le 23 décembre 1768 (factum imprimé);
4° Louis-Marie-Joseph de Guernisac, chevalier;
5° Marguerite-Corentine-Marie-Josèphe de Guernisac, née en 1731, mariée à Charles-Gabriel Henrat, seigneur d'Oixant, capitaine de vaisseaux.

XII. Alain-Jean-Bernardon DE GUERNISAC, chevalier, seigneur de Kerham, né le 12 février 1742, mort sans enfants.

BRANCHE CADETTE

VII *bis*. Olivier DE GUERNISAC (2e fils de Bernard de Guernisac et de Marguerite Le Lagadec), écuyer, seigneur de Kerguiniou, partagea noblement, le 27 novembre 1624. Il épousa Marie DE CORFINEAU, dont il eut :

1° Olivier, qui suit ;
2° Jeanne DE GUERNISAC, vivant en 1655, mariée avec Jean EONNET, seigneur de Saint-Yvinet.

VIII. Olivier DE GUERNISAC, écuyer, seigneur du Stang, qui se maria avec Louise LE DROUALLEN, dont il eut le fils qui suit.

IX. René DE GUERNISAC, chevalier, seigneur du Stang, épousa Thérèse DE KERMENOU, fille de François de Kermenou et de Françoise de Kervern. Leurs armes furent enregistrées à l'*Armorial général officiel* de Bretagne, vol. I, f° 706. Ils eurent trois enfants :

1° François, qui suit ;
2° Marie-Renée DE GUERNISAC, mariée à Joseph DE MARIGO, écuyer ;
3° Hyacinthe DE GUERNISAC, chanoine de Quimper.

X. François DE GUERNISAC, chevalier, seigneur du Stang, épousa Angélique-Pétronille DE KERMELEC, dont il eut quatre enfants :

1° Jean-Pierre, qui suit :
2° Marie-Thérèse-Urbaine DE GUERNISAC, mariée à Charles DU MENEZ, seigneur de Peronnou ;
3° Marie-Anne-Charlotte DE GUERNISAC ;
4° Marie-Josèphe-Marquise DE GUERNISAC, mariée avec Bernard-Daniel PROVOST DE LA BOUEXIÈRE-BOISBILLY.

XI. Jean-Pierre DE GUERNISAC, chevalier, seigneur du Stang, né en 1722, capitaine de hussards en 1746, épousa, en 1762, Marie-Françoise EUZENOU DE KERSALAÜN. De ce mariage sont nés quatre enfants, entre autres :

XII. Ange DE GUERNISAC, chevalier, comte du Stang, né le 15 octobre 1765, suivit la carrière des armes ainsi que son père. Après de brillantes

études, il entra dans un régiment du roi en qualité de sous-lieutenant surnuméraire ; il reçut, le 27 avril 1788, le grade de sous-lieutenant en pied ; Il fut nommé lieutenant le 27 octobre 1789, et conserva ce grade jusqu'en 1792. Pendant la Révolution, le comte DE GUERNISAC émigra et prit du service dans les chevau-légers de la garde du roi. Lorsque cette armée fut licenciée, il se rendit en Angleterre et entra dans les compagnies nobles qui débarquèrent en Vendée pour y soutenir la cause de la monarchie.

Au mois d'octobre 1796, il fut nommé lieutenant-colonel, et débarqua l'année suivante à Quiberon, sous les ordres de M. le comte de Puysaie.

Lorsque la Vendée fut pacifiée, le comte DE GUERNISAC rentra en France. Le calme apparent dont il jouissait fut de courte durée, car dans les premiers mois de 1800, époque du complot contre Napoléon, il fut arrêté et incarcéré avec plusieurs de ses amis, à la prison du Temple. Il fut relaxé au bout de trois mois, mais exilé à Auxerre. Revenu à Paris, il fut de nouveau exilé à Morlaix.

En 1821, il fut nommé maire de Plouigneau, et, en août 1824, conseiller général du département du Finistère.

Sous la Restauration, en 1828, il fut nommé député du Finistère, mandat qu'il remplit jusqu'à la Révolution de 1830. Depuis cette époque, le comte DE GUERNISAC fut nommé président de la Société d'agriculture de Morlaix ; ce titre lui fut conservé jusqu'à sa mort arrivée en juin 1846.

Il avait épousé, en 1797, sa cousine Marie-Jeanne DE GUERNISAC, dont il eut deux fils, savoir :

1° Ange, comte DE GUERNISAC, né en 1799, mort sans alliance ;
2° Louis, qui suit.

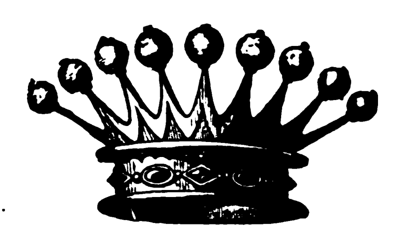
XIII. Louis, comte DE GUERNISAC, né en 1813, a épousé, mademoiselle Marie DE BARAZER DE LANNURIEN. (Résidence : Château du Mur en Plenigneau, Finistère).

PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 11496-7.

GUESNON DES MESNARDS

SAINTONGE

SEIGNEURS DE LA TOUR, DES MESNARDS, DE BEAUBUISSON, DE FONTBERNARD, DE BRIVES, ETC.





Armes : *d'argent, à deux guenons de gueules, accroupies, affrontées et couronnees de sable, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de comte.* — Supports : *deux lévriers colletés de gueules, la tête contournée.*



La famille GUESNON DES MESNARDS, originaire de Saintes, a été anoblie par l'Échevinage de cette ville. Elle fut convoquée aux élections de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes, en 1789. Parmi ses personnages les plus anciens, on cite : Thomas Guesnon, vivant en 1513; noble homme Ythier Guesnon, qui figure dans un aveu de la baronnie de Saint-Pierre d'Oleron en 1585; Jean Guesnon convoqué en 1538 aux assemblées des notables de Saintes, etc. Sa filiation continue et régulière commence à :

I. Pierre Guesnon, vivant au commencement du XVIIe siècle à Saintes

qui eut, de Jeanne Chabirand, plusieurs enfants, entre autres : Étienne qui suit, et Jacques Guesnon, écuyer, auteur de la branche de Brives.

II. Noble Étienne Guesnon, écuyer, seigneur des Mesnards, né vers 1630, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bordeaux (1703), épousa le 29 février 1656, Marie Légier, dont il eut entre autres enfants:

III. Noble Jacques Guesnon, écuyer, seigneur de la Tour, avocat, né le 30 août 1664, qui épousa, le 3 février 1703, noble Esther Raboteau, de laquelle il eut cinq enfants dont l'aîné suit.

IV. Étienne Guesnon, écuyer, seigneur des Mesnards, né le 18 décembre 1713, décédé en 1753, s'unit, le 4 août 1749, à noble Jeanne Nicolas de Lisleferme, qui lui donna pour fils ;

V. Pierre-André Guesnon, écuyer, seigneur des Mesnards, officier de cavalerie de la garde du Roi, maire du Douhet, né le 15 août 1753, décédé le 16 janvier 1836, qui épousa, le 2 avril 1794, noble Marie-Charlotte de Saint-Légier (1774-1851). De cette alliance naquirent trois fils (1), dont l'aîné fut :

VI. Pierre-Adolphe Guesnon des Mesnards, écuyer, né le 5 avril 1795, mort le 21 juin 1853, marié, le 8 mai 1826, à noble Anne-Charlotte-Claire de Clervaux (1808-1884); de cette alliance sont issus :

1° Pierre-Charles-Félix Guesnon des Mesnards (1827-1842). — 2° Anne-Zoé-Clara Guesnon des Mesnards (1829-1846). — 3° Charlotte-Lucie Guesnon des Mesnards, mariée à M. Louis-Marie Meschinet de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, dont postérité. — 4° Marthe-Julie-Caroline Guesnon des Mesnards. — 5° Jules-Étienne-Paul, qui suit — 6° Noémie Guesnon des Mesnards (1848-1849).

VII. Jules-Étienne-Paul Guesnon des Mesnards, docteur en médecine de la Faculté de Paris, a épousé noble Louise-Alexandrine-Marguerite Le Coq de Boisbaudran, dont sept enfants, savoir :

1° Claire-Alexandrine-Marthe Guesnon des Mesnards. — 2° Paul-Elisée-Etienne Guesnon des Mesnards. — 3° Barthélemy-Albert-François Guesnon des Mesnards. — 4° Lucie-Élisa-Jeanne Guesnon des Mesnards. — 5° Louis-Émile-Lucien Guesnon des Mesnards. — 6° Marie-Marguerite-Suzanne Guesnon des Mesnards. — 7° Anne-Louise-Catherine Guesnon des Mesnards.

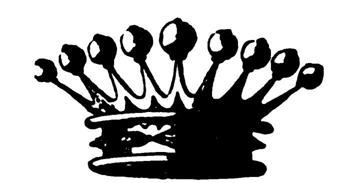
(1) L'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de M. F. Lichtenberger a publié la biographie de M. *Étienne-Laurent-Lucien* Guesnon des Mesnards (1809-1871), due à la plume autorisée de M. F. M. Roufineau. Le frère de M. *Lucien* Guesnon des Mesnards, M. *Christophe* des Mesnards, mourut aux colonies, étant enseigne de vaisseau.



GUFFROY DE ROSEMONT

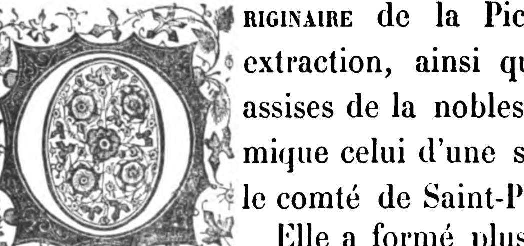
PICARDIE

SEIGNEURS DE ROSEMONT ET DE BUGNAN.





ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à la bordure d'or, l'écu chargé en chef de quatre losanges d'argent, et en pointe d'une étoile du même; aux 2 et 3, d'argent, à la croix de gueules chargée en chef d'une fasce virée d'azur; sur le tout, un écu écartelé aux 1 et 4 d'hermines, à la bande d'azur, semée d'otelles d'argent; aux 2 et 3, fascé d'argent et de gueules; sur le tout du tout : un écu d'azur à trois cotices d'argent.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *deux lévriers colletés d'azur, bouclés d'or.* — DEVISE : **Soy just et ne craing rien.**


Originaire de la Picardie, cette famille d'ancienne extraction, ainsi qu'il est constaté dans toutes les assises de la noblesse, a ajouté à son nom patronymique celui d'une seigneurie qu'elle possédait dans le comté de Saint-Pol.

Elle a formé plusieurs branches et sa généalogie, déposée chez MM. d'Hozier, a été brûlée pendant la Révolution, mais on la retrouve citée dans plusieurs ouvrages.

La famille GUFFROY DE ROSEMONT s'est constamment distinguée par son attachement et son dévouement à l'église et à la royauté; elle a toujours occupé de hautes fonctions, et plusieurs de ses membres ont été revêtus de charges importantes dans le clergé, l'armée et la magistrature; elle a fourni plusieurs officiers, des avocats au parlement, un conseiller au conseil d'Artois, des conseillers du roi, etc., etc.

Parmi les alliances directes et indirectes de la famille Guffroy de Rosemont on remarque les noms des Montesquiou, de Toiras, de la Rochefoucauld, de Narbonne-Pelet, de Barthélemy, de Montpeyroux, de la Chassaigne, de Saint-Rome, d'Escurac, de Senneville, de la Prévalaye, de Gouve de Nuncques, de Gosse de Gorre, de Chabot, d'Araigny, de Saint-Sauveur, d'Estissac, de Guérin, de Châteauneuf de Randon, d'Albignac, de Grégoire des Gardies, de Lescure, etc.

Son origine est très ancienne; on voit par le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, qu'un membre de cette famille suivit le comte de Saint-Pol à la croisade de Tunis, où mourut saint Louis.

1254. Noble Jehan Guffroy, servait dans la compagnie du sire de Licques, au siège d'Oisy.

1340. Noble Pierre-Guy Guffroy, assista, en 1340, à la bataille qu'Eudes, duc de Bourgogne, livra à Robert d'Artois, près Saint-Omer.

1495. Noble Marin Guffroy possédait des terres en Normandie, comme il résulte d'une charte du 9 juillet 1495.

1582. Noble Salomon de Guffroy, seigneur de Bugnan, de la compa-

gnie des ordonnances du roi, *tous nobles*, du régiment du marquis de Thianges, est compris dans un rôle de cette compagnie du 1er octobre 1581. (Il fallait être gentilhomme pour faire partie des ordonnances du roi.)

1635. Noble Jacques DE ROSEMONT, seigneur de Boncœur, était secrétaire de monseigneur le duc de la Trémoille, et figure en cette qualité dans un contrat passé le 15 octobre 1635. Il avait épousé noble Elisabeth DE JOUARD; ils laissèrent comme héritiers :

1° 1680. Noble Richard DE ROSEMONT, avocat au parlement de Paris;
2° 1683. Noble Jacques DE ROSEMONT;
3° 1685. Noble Anne DE ROSEMONT, mariée à noble Jean GOBERT DE MILLOSEUG;
4° 1690. Noble Émilie DE ROSEMONT, mariée à noble Paul ASSER DES FORGES.

1667. Noble Antoine GUFFROY fut nommé Conseiller au Conseil de la province d'Artois, le 2 décembre 1667; (*Dictionnaire de la Noblesse de Courcelles*).

1696. Noble N. GUFFROY DE ROSEMONT, officier de la maréchaussée d'Arras, à qui d'Hozier conféra des armoiries *d'office*, c'est-à-dire *fausses*, lors du grand règlement d'armoiries fait à Artois, en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696. Ces armoiries, que nous ne mentionnons que pour mémoire, sont ainsi décrites : *d'argent, à un chevron écartelé d'or et de gueules*. (Voir *Registre de la généralité de Flandres*.)

1725. Noble Jean-Antoine GUFFROY DE ROSEMONT, avocat au parlement de Paris, avait épousé noble Rosalie CARON DE LA PAIRIE.

1787. Noble Robert GUFFROY DE ROSEMONT, né au château de Rosemont, en 1787, officier de la grande armée, tué glorieusement, le 18 octobre 1813, à la bataille de Leipsick.

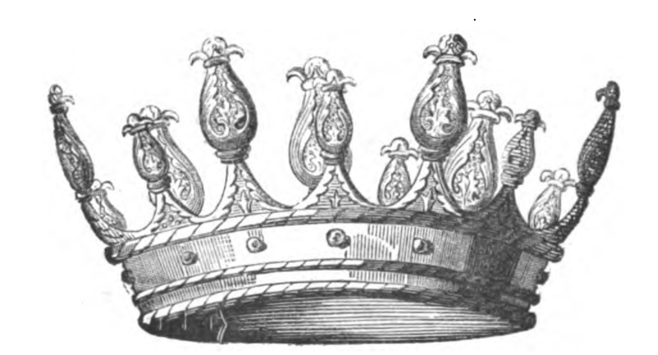
1789. Noble Jean-Antoine-Joseph GUFFROY DE ROSEMONT, frère du précédent, officier des gardes du corps du roi Charles X, décoré, blessé en combattant pour la défense de la royauté, le 29 juillet 1830, brisa son

épée à la Révolution, et rentra dans la vie civile ; il mourut en 1881, en son hôtel, à Versailles. Il laissa plusieurs enfants, entre autres :

Jean-Baptiste-Dieudonné Guffroy de Rosemont qui eut deux enfants :

1° Eugénie-Marguerite Guffroy de Rosemont, mariée à M. Jules Thiessé, ancien capitaine d'état-major, en 1870, officier d'académie, conseiller général et député de la Seine-Inférieure, fils du baron Thiessé, officier de la Légion d'honneur, ancien préfet, demeurant en son château à Forges (Seine-Inférieure).

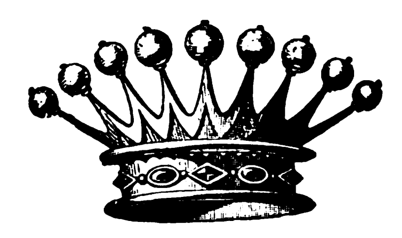
2° Jules-Fernand-Marie-Dieudonné Guffroy de Rosemont, né à Nevers, ancien officier d'ordonnance du Ministre de la guerre, démissionnaire; marié, le 30 Janvier 1884, à Mademoiselle Julie-Catherine-Jeanne Chabot de Lussay, fille du comte Chabot de Lussay, et de Madame Marie-Élisabeth de Grégoire des Gardies, demeurant au château de Méric (Gironde). A l'occasion de leur mariage, Sa Sainteté Léon XIII leur envoya sa bénédiction apostolique.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS, 29202-4.

GUYARD DE LEQUAIZIÈRE

COMTAT-VENAISSIN, AUTRICHE ET POITOU.





ARMES : *Coupé d'or et de sable, à deux roses de l'un en l'autre.* COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux druides de carnation, les pieds nus; celui de droite habillé d'or avec une ceinture de sable, et celui de gauche habillé de sable avec une ceinture d'or, tenant chacun d'une main une branche de gui de chêne de sinople, le tout sur une terrasse au naturel.*



LA famille GUYARD DE LEQUAIZIÈRE est une branche de l'ancienne maison de GUYARD, qui était connue dans le Comtat-Venaissin dès le XIIIe siècle et qui s'est subdivisée en plusieurs branches, savoir :

1° La BRANCHE MÈRE, éteinte avant 1600;

2° La PREMIÈRE BRANCHE des seigneurs de Venasque et de Saint-Didier, éteinte en 1608;

3° La DEUXIÈME BRANCHE des comtes de Saint-Julien, de Walsée, comtes du Saint-Empire, en Autriche, seigneurs de Beauregard, qui s'est éteinte avant la Révolution de 1789 ;

4° La TROISIÈME BRANCHE, fixée à Montéoux, près Carpentras (Vaucluse), éteinte en 1750 ;

5° Et enfin la QUATRIÈME BRANCHE, connue sous le nom de GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, actuellement seule existante.

Parmi ses alliances on remarque les noms des plus anciennes familles du Comtat-Venaissin, de la Provence, de l'Autriche et du Poitou.

Nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec les maisons de : de Bermond, de Roquard, de Sade, Agar, de Guilhens, de Cambis, de Laviers, de Vassous, de Sonia, de Venasque, de Saint-Julien, des Armans, de Siroc, de Bredune, de Hardec, de Reneste de Stubenberg, comtesse de Brandis, de Reinsenond, barons d'Estih, de Soran, d'Herbestein, de Bregner, d'Hohenfeld, de Courtois-Balbani, de Boylève, de Cougnauld, de Voyneau, etc., etc.

Entre autres illustrations, elle a fourni à l'État un juge royal en la sénéchaussée de Montpellier, en 1380 ; deux juges-mages des sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes ; un célèbre jurisconsulte, en 1468 ; un chevalier de l'ordre du Christ, gentilhomme ordinaire de François, duc d'Alençon, en 1580 ; un conseiller intime de guerre de l'empereur Ferdinand III, commissaire général de ses armées et colonel d'un régiment de 3,000 hommes, créé comte de l'Empire en 1638 ; un grand nombre d'officiers, de prieurs et religieux, et, enfin, dans des temps plus rapprochés, un membre du conseil général de la Vendée, maire de la Garnache.

La filiation de cette famille commence à noble Pierre GUYARD, vivant en 1390, lequel fit des acquisitions dans le terroir de Minerbe, au diocèse de Cavaillon, et habitait, avec son fils Gabriel, la ville d'Isle, au Comtat-Venaissin.

C'est de Gabriel que sont descendus les seigneurs de Venasque et de Saint-Didier qui ont produit au VIIIe degré :

Henri GUYARD, seigneur de Saint-Julien, baron, puis comte de Walsée et du Saint-Empire Romain, par lettres du 13 novembre 1636, et confirmé

dans cette dignité par diplôme de l'empereur Ferdinand III, donné à Vienne le 29 septembre 1638. Il était conseiller intime de guerre de l'empereur Ferdinand III. Par ces lettres patentes, il jouit de la faculté de transmettre son titre à ses neveux, Philippe, Guillaume et Charles DE LAURENS DE BEAUREGARD, ainsi qu'à leur postérité *masculine* et *féminine*.

Cette branche, fixée en Autriche depuis cette époque, paraît s'être éteinte dans ce pays, au commencement du XVIIIe siècle, en la personne de Jean-Nicolas-Antoine GUYARD, comte de Saint-Julien et de Walsée, comte du Saint-Empire, marié, vers 1700, avec Anne-Suzanne-Louise D'HOHENFELD.

Les bornes restreintes de cette notice nous obligent à ne donner ici que la filiation de la QUATRIÈME BRANCHE des GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, la seule qui, à notre connaissance, se soit continuée jusqu'à nos jours.

BRANCHE

DE

GUYARD DE LEQUAIZIÈRE

EN POITOU

X. Noble Isaac GUYARD (fils de noble Antoine GUYARD et de Marguerite DE COURTOIS, de la troisième branche, fixée à Montéoux), ayant embrassé le protestantisme, alla se fixer à Vanzay en Poitou, en l'élection de Civray. Il est enregistré à l'*Armorial général officiel* de l'an 1696, au registre de la *généralité de Poitou*. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il a eu pour fils :

XI. Noble Mathieu GUYARD, né en 1733, à Fontenay-le-Comte, qui a épousé dans cette ville, en 1781, noble Anne COUGNAULD, d'une vieille famille noble originaire du Poitou. Il est mort à la Garnache (Vendée), en 1813, laissant de cette union le fils qui suit.

XII. Noble François GUYARD, né en 1782, conseiller général de la Vendée et maire de la Garnache, a épousé en 1805, noble demoiselle Julienne-Eugé-

nie DE BOILÈVE, d'une des plus anciennes familles du Poitou, dont les membres ont rempli longtemps avec honneur diverses charges dans l'administration municipale de la ville de Poitiers. Elle remonte à Aymeri DE BOILÈVE, vivant en 1363. La liste des échevins de la ville de Poitiers fournit une série nombreuse des membres de cette famille ayant occupé ces fonctions. Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, posées 2 et 1.*

Il est décédé en 1863 laissant le fils qui suit.

XIII. Noble François-Mathurin GUYARD, né à la Garnache (Vendée), en 1807, avocat et docteur en médecine, a épousé, en 1842, noble demoiselle Charlotte DE VOYNEAU-MOSSION; il est décédé en 1871, laissant de son mariage le fils unique rapporté ci-après.

XIV. Noble Marie-Eugène-François-Joseph GUYARD DE LEQUAIZIÈRE, né en 1843, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, a épousé, en 1872, mademoiselle Luiza-Maria ESQUIVAR, de l'État de Venezuela (Amérique du Sud).



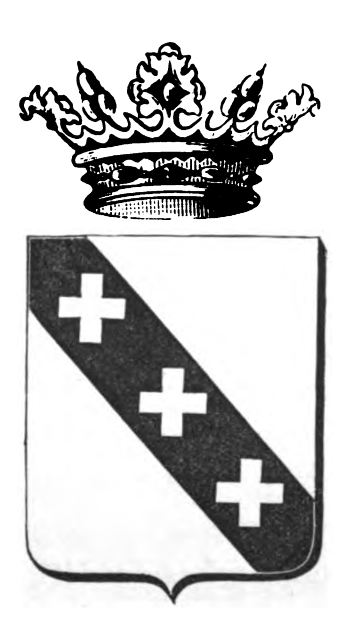
Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DU HAMEL

PICARDIE, CHAMPAGNE ET GUIENNE

SIRES DU HAMEL, DE CONTY ET DE LIGNIÈRES; CHATELAINS DE BULLES;

MARQUIS DE BOURSEVILLE ; COMTES DU HAMEL-SAINT-REMY; VICOMTES DE CASTETS-EN-DORTHE ; BARONS DE BARIE, DE LADOS ET DE RAMOUSENS ; SEIGNEURS D'ALLEREY, DE SAINT-REMY, DE THEMALIN, DE LA BRANDE, DE CHABRIGNAC, ETC.



Armes : *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois sautoirs d'or.*—**Couronne** : *de marquis.* — **Supports** : *deux cigognes.* — **Cimier** : *une tête de cigogne.* — **Devise** : *A toute heure.*



La maison DU HAMEL (aliàs de Hamel), originaire de Picardie, passe, dans l'opinion des historiens et des généalogistes, pour la plus ancienne de son nom, non seulement dans cette province, mais encore dans celles de l'Ile-de-France, d'Artois, du Cambrésis et autres pays limitrophes, où l'on voit fréquemment figurer son nom parmi ceux de la haute noblesse et de l'ancienne chevalerie.

Elle a pu recueillir assez de documents certains sur les temps éloignés pour établir d'une manière irréfragable la noblesse et l'ancienneté de son origine, et prouver que peu de familles françaises se sont honorées par un zèle plus constant au service de la patrie. Sa généalogie complète a été publiée par M. Lainé dans le tome III des *Archives de la noblesse.*

Le nom de du Hamel, passé dans les pays étrangers, y a conservé la distinction qu'il s'est acquise en France, où, depuis plusieurs siècles, il a constamment paru à la cour, dans l'armée, l'église, la magistrature et les hautes fonctions publiques.

Les preuves de cette ancienne famille ont été faites à diverses époques, et sa noblesse a été jurée dans les hauts chapitres de Remiremont et de Saint-Louis-de-Metz, où plusieurs demoiselles du Hamel ont été reçues chanoinesses.

Elle a donné, entre autres personnages marquants, des gentilshommes de la maison du roi, des officiers généraux, gouverneurs de villes, ambassadeurs; des chevaliers, commandeurs, grands dignitaires de l'ordre de Malte, des ordres militaires de France et d'ordres étrangers ; un évêque ; des conseillers d'État, maître des requêtes, présidents à mortier; des maires de Bordeaux, un préfet, des membres de nos assemblées nationales, etc.

Ses alliances ont toujours été prises dans les plus illustres Maisons de France ; nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec celles de : Crèvecœur, de Heilly, de Coudun, de Conty, Le Bouteiller de Senlis, Mallet de Villepêche, de Mailly, de Bailleul, de Tilloy, de Wargnies, de Becquignies, d'Occoche, Gaillard d'Allery, de Haucourt, de Baronneau, de Mannay, de Joisel, de Minette du Breuil, de la Vefve, de Picot, de Dampierre, de Loynes, de Beauveau d'Armonville, Hector de Marle, de Choiseul-Beaupré, de Saint-Eulien, de Muzino, Le Gras de Vaubercey, Clément du Wault, de Toussaint, de Paty, du Gravey, d'Aiguières, de Salles, de Barret, de Fournets, de Biaudos, de Brivasac, Le Gentil de Paroy, d'Ornano, de Freteau, de Chavaudon, de Chasteigner, de la Croix de Chevrières de Sayves, de Roncherolles, etc.

Elle a formé deux branches principales, dont une en Champagne et l'autre en Guienne.

BRANCHE DE CHAMPAGNE

Cette branche était représentée vers le milieu du XVIIe siècle par :

XIII. Claude du Hamel (1), Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont, de Brandonvilliers, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Beintz, puis lieutenant-colonel au régiment de Marolles, cavalerie, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Caumartin, intendant de Champagne, du mois de juillet 1668. De son union avec Antoinette de Beauveau d'Armonville, célébrée le 24 octobre 1649, il eut entre autres enfants :

XIV. Claude, IIe du nom, comte du Hamel, chevalier, seigneur de Saint-Remy, etc., né le 2 janvier 1656, décédé en 1740, qui avait épousé, le 12 janvier 1682, Geneviève Hector de Marle, dont il eut :

XV. François, marquis du Hamel, chevalier, seigneur de Saint-Remy, d'Isson, de Nauroy, etc., né le 11 septembre 1694, lieutenant-colonel, mestre de camp au corps royal des carabiniers et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, le 7 avril 1714, Marie-Anne de Choiseul-Beaupré, sœur de François-Joseph II de Choiseul, marquis de Stainville, baron de Beaupré, chevalier de la Toison d'or, etc., qui le rendit père de :

1° Anne-François-Joseph, comte du Hamel, chevalier, lieutenant-colonel au corps de carabiniers en 1733, tué en duel en Allemagne en 1756. Il a épousé Louise des Armoises et a laissé deux enfants :
- A. Un fils, auteur de la branche des comtes du Hamel en Russie ;
- B. Une fille mariée au vicomte de Damas-Crux.

2° Étienne, qui suit.

XVI. Étienne, comte du Hamel, chevalier, seigneur de Saint-Remy, né le 29 février 1716, chevalier de Malte de minorité, en 1718, fut cornette puis capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, en 1745 ; il épousa

(1) Il avait un frère cadet, François, marquis du Hamel, lieutenant général des armées de Prusse, généralissime des armées vénitiennes, de 1668 à 1702, qui a épousé, à Berlin, en 1670, Henriette de Pellenitz ; il est mort en 1703, sans postérité.

en 1743, Charlotte-Félicité DE SAINT-EULIEN, fille de messire Louis-François de Saint-Eulien, lieutenant des maréchaux de France en Champagne, et d'Angélique Nacquart, dont une fille, qui suit.

XVII. Marie-Émilie-Charlotte DU HAMEL, née le 20 novembre 1757, fut mariée, le 13 décembre 1773, avec messire Benoît-Pierre-Charles DE MUZINO, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, en 1811. Sa Majesté le roi Louis XVI, par lettres patentes enregistrées au Parlement, l'autorisa à prendre le nom et les armes des DU HAMEL, avec le titre de vicomte, pour en relever la branche aînée. Il a eu de son mariage :

1° Adolphe-Henri, qui suit;
2° Anne-Stéphanie-Charlotte DU HAMEL, née en 1777, mariée en 1792, à Charles, baron DE BOUVET, dont deux fils :
A. Adolphe, baron DE BOUVET, décédé sans alliance;
B. Émile, chevalier DE BOUVET, qui épousa Mlle FOUQUES, dont il eut deux enfants :
AA. Jules DE BOUVET, qui épousa Mlle D'ORNANO ;
BB. Une fille, mariée au comte DE BOURCIER, de Nancy.

XVIII. Adolphe-Henri, comte DU HAMEL, né le 8 décembre 1785, officier de marine, fit toute la guerre de Saint-Domingue de 1802 et 1803, assista au combat de Trafalgar, et quitta le service en 1810 avec le grade de lieutenant de vaisseau. Il a épousé, le 27 avril 1813, à Nogent-sur-Seine, Gabrielle-Zoé LE GRAS DE VAUBERCEY, arrière-petite-nièce de Simon LEGRAS DE VAUBERCEY, évêque de Soissons, qui sacra Louis XIV en 1654.

De ce mariage sont issus :

1° Ernest-Charles-François, comte DU HAMEL, né le 6 septembre 1817, décédé en 1883, qui avait épousé Mlle DU BOBERIL, dont il eut trois enfants :
A. René DU HAMEL, mort sans alliance ;
B. Guy, comte DU HAMEL, vivant en 1884, non marié ;
C. Odille DU HAMEL, qui a épousé M. DE KEREDET.
2° Émilie-Françoise-Charlotte DU HAMEL, née en 1815, mariée en 1832, avec Auguste, marquis DE CHAVAUDON (1), capitaine de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur, dont une fille :
A. Noémie DE CHAVAUDON, qui a épousé, le 20 janvier 1859, le prince Henri DE LUCINGE, dont une fille :
AA. Agnès-Charlotte-Antoinette DE LUCINGE, née le 20 novembre 1859.

(1) La grand'mère du prince Charles DE MONACO et le grand-père de la marquise DE CHAVAUDON étaient frère et sœur.

BRANCHE DE GUIENNE

ARMES : *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois sautoirs d'or, et sur le tout : un écu d'azur, à un Hamel à trois tours (ou corps de logis) d'argent.*

Cette branche était représentée au XIIIe degré par

XIII. Nicolas DU HAMEL, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au siège présidial de Guienne, héritier particulier de son père en 1647, fit son testament le 19 novembre 1660 et mourut quelques jours après. Il épousa en 1647 Jacquette DE PATY, et fut père de

XIV. André DU HAMEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de la maison noble de Themalin, président à mortier au parlement de Bordeaux, mort sous-doyen de ce parlement, qui avait épousé, en 1682, Marguerite DE SALLES, dont il eut le fils qui suit :

XV. André DU HAMEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Themalin, vicomte de Castets, baron de Barie et de Lados, né le 28 juillet 1685, conseiller au parlement de Bordeaux, épousa, le 20 novembre 1719, Anne-Marguerite-Thérèse DE BARRET, fille de Jean-Baptiste de Barret, écuyer, seigneur de la Tour de Ferrand, et de dame Marie-Thérèse de la Molère. Il eut pour fils :

XVI. André-Bernard, vicomte DU HAMEL, chevalier, seigneur, baron de Ramousens, vicomte de Castets, baron de Barie et de Lados, seigneur de la maison noble de Ducau, né en 1720, lieutenant de maire perpétuel de Bordeaux, député aux assemblées des notables à Versailles, en 1788 et 1789, décédé en 1809, épousa : 1° le 8 octobre 1745, Marie-Monique DE BIAUDOS ; 2° le 5 mai 1749, Rose-Marie DE LA FERRIÈRE ; 3° le 26 décembre 1765, Angélique DE BRIVAZAC, fille de M. de Brivazac,

conseiller au parlement de Bordeaux ; 4° le 21 mars 1773, au château de Versailles de l'agrément et en présence du roi, très haute et très puissante dame Guionne-Émilie Le Gentil de Paroy, chanoinesse du chapitre noble de Montigny.

De ce dernier lit sont issus trois enfants :

1° Armand-Claude-Bordeaux du Hamel, tenu sur les fonts de baptême et titré comte d'Ornon, par la ville de Bordeaux, représentée par les six jurats, le procureur syndic et le clerc secrétaire; il eut pour marraine Thérèse de Barret, son aïeule. Il est mort sans postérité ;

2° André-Guy-Victor, qui suit;

3° Louis-Joseph, comte du Hamel, chevalier, né à Bordeaux, le 8 août 1777, officier de la Légion d'honneur, qui a épousé en 1803 Henriette-Marie-Antoinette de Chasteigner de la Chasteigneraye, dont il a eu deux fils et une fille :

A. Henri-André du Hamel, né le 17 avril 1807, qui a épousé, le 17 mai 1834, Alix de Roncherolles, fille de Théodore de Roncherolles et de Delphine de Lévis-Mirepoix, dont deux filles;

B. Victor-Auguste du Hamel, qui a épousé Berthe de Roncherolles, mort sans enfants;

C. Louise-Émilie du Hamel, née en 1804, mariée à Auguste de la Croix-Chevrières, comte de Sayves dont il a eu trois filles, dont deux mariées au marquis d'Aoust et au comte de Germiny, et un fils décédé.

XVII. André-Guy-Victor du Hamel, chevalier, maire de Bordeaux, gentilhomme de la chambre du roi, officier de la Légion d'honneur, né le 17 janvier 1776, marié, au mois de septembre 1793, à Victoire d'Ornano, décédée sans enfants le 10 janvier 1796; se remaria, le 21 novembre 1814, à Octavie de Freteau de Peny-Saint-Just, fille de feu messire de Freteau de Peny-Saint-Just, seigneur de Vaux, etc., dont il eut trois enfants :

1° Emmanuel-Guy-Octave, comte du Hamel, marié à Lydie de Magne, dont :

A. Fernand du Hamel, qui a épousé Louise de Leybardie, dont deux filles;

2° André-Louis-Joseph, qui suit;

3° Marie-Victorine du Hamel, née en 1819, mariée, en 1836, à Émilien, comte de Carles.

XVIII. André-Louis-Joseph, vicomte du Hamel, né le 17 août 1817, a épousé, le 23 juin 1846, Anne-Denise Pastoureaux du Puynode.

De cette union sont nés deux fils et une fille :

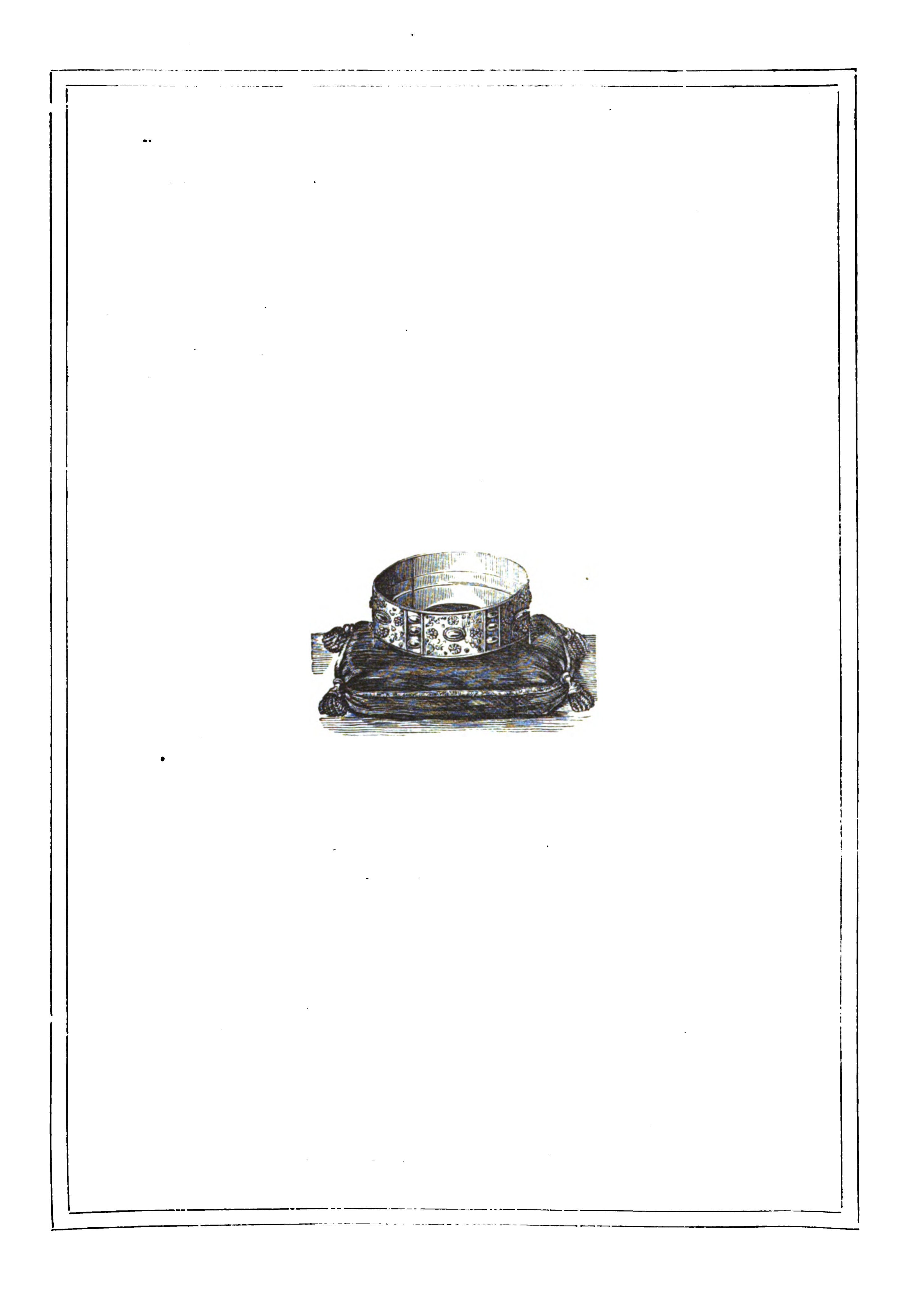
1° Jacques-André-Denis du Hamel, né le 16 mars 1850, marié, le 23 novembre 1881, à Lucie Legendre ;

2° Louis-André-Joseph du Hamel, né le 23 décembre 1854, non marié;

3° Marie-Charlotte du Hamel, née le 16 mars 1848, mariée à Léon-Jules Duris du Fresne.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86 RUE DES ROSIERS. — 8998-4.



DU HAMEL

NORMANDIE ET CHAMPAGNE

BARONS ET MARQUIS DE BRAZAIS, SEIGNEURS DU PARC, DE HARON, DES RESSUINTES,
DE BEAUFORT, ETC., *en Normandie;*
VICOMTES DE BREUIL, SEIGNEURS DE BOURGOGNE, ROSNAY, ETC., *en Champagne.*



ARMES : *d'argent, au chevron de gueules.* — COURONNE : *de marquis.* — SUPPORTS : *deux lions.*
DEVISE : *Tout ou rien.*



ETTE ancienne famille est originaire de la Basse-Normandie, dans la mouvance du château et comté d'Alençon, où ses premières possessions étaient situées.

Aymar DU HAMEL, l'un de ses auteurs, fit une donation à l'abbaye de Ressuintes, vers la fin du XII[e] siècle, suivant un acte collationné le 28 avril 1620.

Les descendants d'Aymar, seigneurs du même lieu des Ressuintes, ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne race par jugement de l'intendant d'Alençon en 1666.

Guillaume DU HAMEL, abbé de Préaux, au diocèse de Lisieux, en 1266, mourut en 1284, et fut inhumé à l'entrée du chapitre de son église. (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 839.)

La filiation produite devant l'intendant d'Alençon remonte à :

I. Jean DU HAMEL, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, etc., lequel fournit l'aveu et dénombrement de la métairie de la Chevalerie, par acte du 26 septembre 1462, et fit le transport d'une rente foncière le 16 mars 1473. Il est nommé dans le registre de l'échiquier tenu à Rouen au terme de Saint-Michel 1484, avec Jean de Saffre et Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville. *(Preuves de l'Histoire de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 715.)

1° Clériadus, qui suit ;
2° Roland DU HAMEL, qui fit une donation à M. de Saint-Lambert, le 15 novembre 1506, tant en son nom qu'en ceux de son frère et de sa mère.

II. Clériadus DU HAMEL, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, etc., reçut une cession de rente que lui fit Jean DU HAMEL, son père, le 28 janvier 1487 (*vieux style*), et fournit une déclaration féodale à cause de sa terre et seigneurie du Parc, le 20 février 1505 *(vieux style)*. Ses enfants furent :

1° Jean DU HAMEL, seigneur du Parc, mort sans postérité ;
2° Hector, dont on va parler ;
3° Alix DU HAMEL, mariée à M. DE BOISROUVRAY. Elle lui survécut et transigea sur son douaire avec ses héritiers, le 24 août 1554 ;
4° Christine DU HAMEL, qui était veuve en 1552, de Richard DES FOURNEAUX, écuyer.

III. Hector du Hamel, écuyer, seigneur des Ressuintes, du Parc, de Haron, etc., épousa, le 30 juin 1521, Françoise de Saillant, sœur de Jean de Saillant, qui lui fit une rétrocession de bail le 30 juillet 1554. Hector du Hamel, seigneur des Ressuintes, Jean du Hamel, seigneur du Parc, son frère aîné, et Christine du Hamel, leur sœur, furent présents, le 31 octobre 1552, représentés par Samson Pigousse, leur procureur au procès-verbal des coutumes de la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais. (*Coutumier général*, t. III, pp. 693, 694.) Hector du Hamel rendit un aveu au vidame de la Ferté le 1er janvier 1559, et fit avec Louis de Saillant un partage qui fut ratifié le 30 mars de la même année. Il laissa entre autres enfants :

1° Roland, dont l'article suit ;
2° Gilles du Hamel, écuyer ;
3° Marguerite du Hamel, épouse de Gilles de Belleau, écuyer.

IV. Roland du Hamel, écuyer, seigneur du Parc, de Charençay, de Haron et des Ressuintes, partagea avec son frère Gilles les successions d'Hector et Jean du Hamel, leurs père et oncle, le 28 septembre 1564. Roland avait passé une transaction avec Gilles de Belleau, son beau-frère, le 14 juin 1556. Il en passa une autre, le 5 juin 1565, avec Louis de Saillant, son oncle. Il ne vivait plus en 1586 et avait eu de son mariage avec Françoise de Choisy, entre autres enfants, Jean, qui suit.

V. Jean du Hamel, IIe du nom, écuyer, seigneur du Parc, des Ressuintes, de Charençay, de Bertin, de Ridollière, de Launay, des Hayes, des Bouillons, de Haron, etc., fit le partage de la succession de son père le 12 mars 1586, et se maria, par contrat du 28 septembre de la même année, avec Françoise des Guez de la Pommeraye. Elle lui survécut jusqu'au 14 janvier 1658. Elle l'avait rendu père de :

1° Charles, dont l'article vient ci-après ;
2° Abraham du Hamel, seigneur de Haron et de la Ridollière, mort avant l'année 1624, laissant de son mariage avec Elisabeth de Blondel :
   A. Charles du Hamel, seigneur de Haron et de la Ridollière, élection de Verneuil, dont la veuve, Marie de Sabrevois, fut maintenue dans sa noblesse en 1666. Leur fils :
   B. Michel du Hamel, seigneur de Haron et de la Tasse-Ratel, vivait le 14 avril 1720.

3° Louis du Hamel, écuyer, seigneur de Saussay, des Ressuintes et du Parc, terre dont il fit le retrait le 4 mai 1624, par suite des partages arrêtés entre lui, Charles du Hamel, son frère aîné et feu Abraham du Hamel. Louis du Hamel fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité d'Alençon, le 1er juillet 1667. Il avait épousé Charlotte de Blanchouin, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

VI. Charles du Hamel, Ier du nom, chevalier, seigneur des Ressuintes, de Beaufort et autres lieux, obtint, avec ses frères, des lettres de bénéfice d'âge le 17 juillet 1614. Charles du Hamel reçut d'André de la Touche, le 6 août 1624, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne race par ordonnance des commissaires aux francs-fiefs du 16 juin 1634. Des certificats des 22 septembre et 6 décembre 1635, 25 septembre et 3 octobre 1636 témoignent de la présence de Charles du Hamel au ban et arrière-ban pour les services du roi. Il avait obtenu un congé le 1er juin 1636, pour aller chez lui rétablir sa santé. Le 11 du même mois de juin 1636, lui et son frère Louis furent exemptés de contribuer au ban et arrière-ban, et tous deux furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance de l'intendant d'Alençon du 12 mars 1641. Charles du Hamel fut tué à la bataille de Rocroy, servant alors comme capitaine, suivant une attestation du 26 août 1657. Il avait épousé, le 16 décembre 1618, Charlotte Moreau, de laquelle il eut deux fils :

1° Charles, qui suit;
2° Nicolas du Hamel, écuyer, seigneur des Ressuintes, marié avec Louise-Anne de Sabrevois. Elle était veuve et avait deux filles, lorsqu'elle fut maintenue dans sa noblesse le 24 mai 1667.

VII. Charles du Hamel, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beaufort et de Sauveloup, fut nommé l'un des gentilshommes servants du roi par provisions du 18 février 1647, puis lieutenant de la compagnie du capitaine Talon au mois de juin 1648. Il épousa, par contrat du 30 mars 1654, Gabrielle de Pilliers, mentionnée avec lui dans un contrat de donation du 14 janvier 1662. Charles du Hamel rendit un aveu à la châtellenie de la Ferté-Arnault, le 17 juin 1664, et mourut avant le 12 juin 1665. Sa veuve fit faire l'inventaire de ses titres par Gaspard Le Pelletier, tabellion, le 5 décembre suivant, et en 1666 elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne race avec ses enfants mineurs. (*Registre de la Recherche de la généralité d'Alençon, 1666, à la Biblio-*

thèque de l'Arsenal, in-folio, côté 743.) D'après un acte du 4 août 1679, Gabrielle DE PILLIERS était remariée à Edme DE CAMPION DU PLESSIS. Elle avait eu de son premier mari :

1° Ferdinand, dont l'article suit;
2° Françoise DU HAMEL, mariée à messire Jacques DE LA PLESSE, chevalier. Elle mourut avant l'année 1688;
3° Marie DU HAMEL, mariée, par contrat du 20 mars 1683, avec messire Henri DE SAINT-GERMAIN, chevalier, seigneur de Grandvilliers;
4° Marthe DU HAMEL. Elle et sa sœur Charlotte obtinrent des lettres de bénéfice d'inventaire en la chancellerie du Palais, à Paris, le 5 mars 1688, pour la succession de Françoise DU HAMEL, dame de la Plesse, leur sœur;
5° Charlotte DU HAMEL, épouse de Jean-Robert DE VEDEAU DE GRANDMONT, seigneur des Ressuintes. Elle eut acte de l'enregistrement de ses armoiries, le 18 septembre 1697. Son mari donna quittance de sa dot, à Ferdinand DU HAMEL, le 23 octobre 1720.

VIII. Ferdinand DU HAMEL, chevalier, seigneur de Beaufort, baptisé le 3 avril 1664, transigea avec ses sœurs, le 10 avril 1686, relativement aux dettes passives de leurs père et mère. Il servit au ban et arrière-ban, avec la noblesse du bailliage d'Évreux en 1689, 1690, 1692, 1696 et 1698, suivant divers certificats du comte de Marles, du marquis de Beuvron, du duc de Chevreuse et du marquis de Cagny. Il épousa, par contrat du 7 mai 1696, Louise DE HANTIER, fille de messire Alexandre Le Hautier, chevalier, seigneur de Rousselin, et de dame Louise de Gastel.

Ferdinand DU HAMEL, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Gasville, intendant de la généralité de Rouen, le 1er mai 1718, et mourut le 18 avril 1722. Il avait eu trois fils :

1° Jean, qui suit;
2° Ferdinand-Charles DU HAMEL, baptisé le 8 juin 1704;
3° Autre Ferdinand-Charles DU HAMEL, baptisé le 30 avril 1706.

IX. Jean DU HAMEL, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Beaufort et de Leynerol, puis baron de Brazais et seigneur de Bas-Motteux, baptisé le 18 mars 1698, fut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il transigea avec sa mère le 4 septembre 1723. Il fut marié deux fois: 1° par contrat du 16 août 1723, avec Marie-Thérèse DE LIMOGES DE SAQUENVILLE; 2° par contrat du 22 décembre 1738, avec Anne-Andrée DYEL D'ENNEVAL, née le 12 novembre 1712, fille aînée de messire Gabriel-Alexandre Dyel d'Enneval, chevalier, baron de Brazais et de dame

Adélaïde-Claude de Hodenc, et sœur de Marie-Angélique Dyel d'Enneval, épouse d'Alexandre de la Boullaye, chevalier, seigneur de Fessanvilliers, avec lequel Jean du Hamel transigea, le 4 février 1746, au sujet de la succession de Claude-Ferdinand Dyel d'Enneval, baron de Brazais, leur beau-frère. Jean du Hamel fit foi et hommage pour les terres de Brazais et de Bas-Motteux, le 27 juillet 1748. Le 15 septembre 1763, il y eut acte de notoriété des habitants de Marcilly, constatant que M[me] veuve du Hamel de Beaufort et M[me] de la Boulaye, sa sœur, étaient les seules héritières de Messire François-Alcibiade de Nollent. Du mariage de Jean du Hamel et de dame Anne-Andrée Dyel d'Enneval. Sont issus :

1° Jean-Alexandre-Ferdinand du Hamel, qui suit;
2° Charles-André, auteur de la branche des du Hamel de Breuil qui suivra après son frère;
3° Adélaïde du Hamel de Brazais, religieuse aux Ursulines de Chartres.

X. Jean-Alexandre-Ferdinand du Hamel, IV[e] du nom, marquis de Brazais, servit d'abord dans les mousquetaires gris, passa capitaine dans le régiment Dauphin, cavalerie, et fut retraité comme colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il est décédé le 7 mars 1816, laissant de son mariage avec Yvonne Melling, morte le 11 mars 1883, deux filles :

1. Yvonne-Adèle-Jeannette du Hamel de Brazais, née en 1805, chanoinesse, comtesse de l'ordre de Saint-Anne de Munich;
2. Yvonne-Mélanie-Alexandrine du Hamel de Brazais, née en 1811, mariée en 1831, avec Jules, vicomte de Roquefeuil, fils de Joseph-Augustin, marquis de Roquefeuil, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Louise-Gabrielle de Flavigny.

BRANCHE DES DU HAMEL DE BREUIL EN CHAMPAGNE

X *bis*. Charles-André du Hamel, chevalier, vicomte de Breuil, seigneur de Bas-Motteux, de Bourgogne et autres lieux, capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, épousa par contrat passé devant Rivart, notaire royal à Reims, le 26 mars 1784, Louise-Anne-Gédéon de Sahuguet de Termes, fille de messire Gédéon-Anne-Jean de Sahuguet, marquis de Termes,

seigneur de Rosnay, de Quatrechamps et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment d'Apchon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et gouverneur de la ville de Fismes, et de dame Marguerite-Thérèse Maillefer de Résigny.

Le vicomte DE BREUIL est décédé au mois de janvier 1814. De son mariage sont issus:

1° Charles-André-Eugène, qui suit;
2° Alexandre, dont l'article vient après celui de son frère aîné;
3° Thérèse-Alexandrine DU HAMEL DE BREUIL, mariée avec François-Charles. comte de SAINT-POL;
4° Frédérique-Éléonore DU HAMEL DE BREUIL, mariée avec François-Pierre, comte DE SAINT-POL DE MASLE.

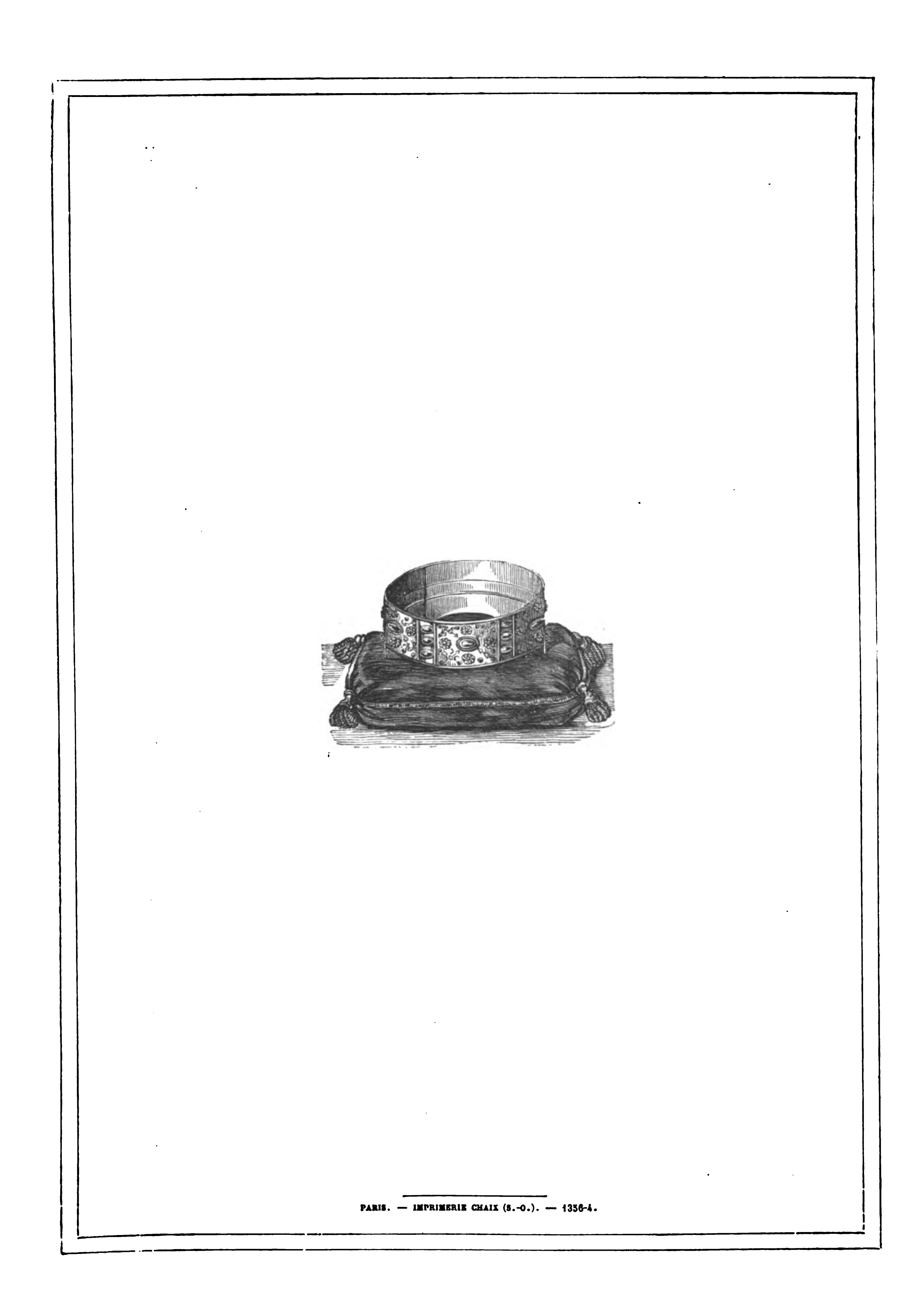
XI. Charles-André-Eugène DU HAMEL, vicomte DE BREUIL, né le 8 novembre 1788, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, a épousé, le 8 mai 1832, Henriette-Marie-Geneviève DE MURAT DE L'ESTANG, fille de Hugues-François-Casimir de Murat, marquis de l'Estang, et d'Aglaé-Marie-Charlotte, née princesse de Broglie, fille du dernier maréchal de France de ce nom. De ce mariage sont issus:

1° Charles-René-Marie DU HAMEL DE BREUIL, né le 20 avril 1833;
2° Paul-Hugues-Alexandre-Marie DU HAMEL DE BREUIL, né le 22 avril 1835, décédé;
3° Eugène-Alexandre-Marie DU HAMEL DE BREUIL;
4° Edgard-Victor-Marie DU HAMEL DE BREUIL, né le 10 décembre 1838.

XI *bis*. Alexandre DU HAMEL, chevalier DE BREUIL, capitaine de cavalerie, a épousé, le 2 janvier 1826, Marie-Julie-Élisabeth DE MOYRIA-CHATILLON, fille de Benigne-Ferdinand, comte de Moyria-Châtillon, et de Marie-Armande de Balathier-Lantage, et petite-fille du marquis de Moyria-Châtillon, officier général et chevalier de Saint-Louis et d'Antoinette de Laye. De ce mariage sont issus:

1° Pierre-Marie-Constance-Ferdinand DU HAMEL DE BREUIL, né le 21 novembre 1826;
2° Marie-Alexandre-Ernest DU HAMEL DE BREUIL, né le 8 décembre 1828.

Cette maison a encore plusieurs représentants en Champagne et en Nivernais.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 1356-4.

HARDEN-HICKEY

IRLANDE ET FRANCE

Seigneurs Suzerains, Barons de Carrick-on-Suir en Irlande;
Barons de Conteville; Seigneurs de Chopillard, de Bellemont,
de la Marebroc, de Bonneval, de Gonfans, du Bordage, etc., en France.



Armes : *Écartelé : aux 1er et 4e, d'azur, au lion léopardé d'or, au chef d'hermines, à la*

bande de sable ; aux 2e et 3e, de sinople, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, accompagnée de trois fers à cheval d'argent posés deux et un. — CASQUE : *de chevalier surmonté de la couronne de baron Irlandais à cinq perles.* — CIMIER : *un fer à cheval d'argent, issant d'un vol du même.* — SUPPORTS : *deux griffons.* — DEVISE : Honour without honours.



LA famille des HARDEN-HICKEY est une des plus anciennes et des plus nobles de l'Irlande. Son origine se perd dans la nuit des ères druidiques.

D'après Commerford, le grand historiographe de la Noblesse d'Irlande, les HICKEY descendent d'Heber FIONN, monarque d'Erin, et fils aîné de Milesius, roi d'Espagne (*Commerford, pages* 194-198).

Les témoignages de Mac Geoghegan et de O'Brien viennent corroborer l'affirmation de Commerford (*Mac Geoghegan*, *vol. I, page* 206, et *O'Brien, page* 254).

Il est établi que cinquante-six générations ont précédé celle de EOCHAID BALL DEARG, souche de la famille des HICKEY (en vieil irlandais : O'HICIDHE.

Les armes primitives de la famille étaient : *d'azur, au lion léopardé d'or, au chef d'hermines, à la bande de sable.* — CASQUE : *de chevalier.* — CIMIER : *une main armée d'un gantelet et tenant un bâton de commandement.* (*Keating, planche II.*)

En 1690, après la bataille de la Boyne, lorsque éclata la lutte entre les *Orangemen* (partisans de Guillaume d'Orange) et les Irlandais catholiques, pour une raison que l'on ne saisirait pas facilement à moins de connaître ces détails de l'histoire de l'Irlande, les HICKEY modifièrent leurs armes. On sait que les *Orangemen* avaient adopté la couleur *jaune* pour rappeler le nom « d'Orange ». Les HICKEY, portant un lion *d'or*, répudièrent cette couleur et, pour afficher bien haut leur conviction, prirent la couleur nationale, le vert. Leur écusson fut alors transformé de la façon suivante : *de sinople, à la fasce échiquetée de deux traits d'argent et d'azur, accompagnée de trois fers à cheval d'argent posés deux et un*).

La génération existante, bien qu'ayant adopté, pour plus de simplicité, les armes ainsi modifiées, porte actuellement son blason écartelé des anciennes armes.

Aux temps déjà si éloignés où l'Irlande était libre, le clan des HICKEY fut un des plus puissants du royaume de Munster. Après la conquête, il se fit toujours remarquer parmi les tribus les plus insoumises et les plus acharnées contre les envahisseurs.

Ce ne fut pas seulement sur le sol de la patrie que cette famille se signala

par sa vaillance. Dans la fameuse *Brigade irlandaise*, qui rendit de si grands services aux rois de France, nous trouvons, en 1713, un HICKEY, Officier détaché; et en 1789, Grégoire HICKEY, âgé de cinquante-quatre ans, Lieutenant réformé de Berwick, recevait de la France une pension de onze cents livres. (*État des pensions, tome II, page* 358.)

Les HARDEN, eux aussi, avaient en partie quitté l'Irlande pour venir, longtemps avant les HICKEY, demander à la France un asile contre les persécutions dont la noblesse irlandaise était victime.

On trouve en effet une branche des HARDEN établie en Normandie tout à fait au début de cette longue émigration des Stuarts qui entraîna tant d'Irlandais à sa suite. La Noblesse de cette Branche des HARDEN fut reconnue par charte donnée à Antoine DE HARDEN « Verdier en la forêt de Brothonne, « par Henri III, l'an 1556, en considération des services par lui rendus à « Sa Majesté; ladite charte expédiée en chancellerie, sans finances, au « moins de juin 1556, registrée à la Chambre des Comptes et Cour des Aydes. » « *(Pièce du cabinet d'Hozier*).

Les armes des HARDEN de Normandie étaient : *d'azur, au massacre de cerf d'argent, duquel pend un cornet de chasse d'or lié de gueules.*

La maison irlandaise DE HARDEN est alliée à celle de HICKEY depuis cinq générations. Elle s'est éteinte dans la personne de Bridget-Margaret HARDEN, qui épousa son cousin au deuxième degré, le Baron John-Patrick HARDEN-HICKEY.

Pour revenir à l'histoire des HARDEN-HICKEY en Irlande, les chroniques nous les montrent constamment sur la brèche et combattant sans relâche pour la patrie opprimée.

Le grand O'Connell, parlant d'un ouvrage intitulé « *Mémoirs of Patrick Hickey baronet,* aïeul des représentants actuels. » dit que : « C'est un ouvrage très-curieux et fort courageux, dont la suppression a coûté des milliers de livres sterling au gouvernement anglais. » (*Life and times of Daniel O'Connell, Mullany, Dublin*, 1867, *vol. III.*)

Nous trouvons aussi dans un discours prononcé par le célèbre Sheil aux assises de Clonmel, quelques phrases sur la fameuse guerre qui existait entre les clans des HICKEY et des HOGAN. L'orateur cite ces deux tribus afin de montrer combien l'esprit feudataire s'était perpétué malgré les persécutions et les revers. S'adressant à la Cour et à l'Assemblée qui se composait de sept à huit mille personnes, il parla en ces termes. « Dans ce pays (l'Irlande) un « homme se croit-il par hasard offensé ? Au lieu d'aller trouver un magis-

« trat, il porte plainte devant son clan qui se lève en entier pour venger l'in-
« sulte. Dans le camp opposé une réaction se produit et une confédération tout
« aussi formidable s'organise. Tout ceci provient d'une certaine répugnance
« à recourir à la protection de la loi; car, parmi vous, c'est un point d'hon-
« neur que de mépriser tout moyen légal institué pour redresser vos torts.
« La bataille que se sont livrée les HICKEY et les HOGAN, bataille dans laquelle
« il n'y eut pas moins de cinq cents hommes engagés de chaque côté, met en
« grande lumière les conséquences de cet usage aussi étrange que barbare... »
(*Speeches of the Right honourable Richard Lalor Sheil, by thomas Mac Nerin, Esq., Dublin* 1868.)

Dans un pays aussi opprimé que l'Irlande, les gens qui avouaient si hautement le dégoût que leur inspirait un gouvernement usurpateur et tyrannique devaient forcément expier tôt ou tard leur audace. Condamné à mort pour crime de haute trahison et de révolte à main armée, John-Patrick HARDEN-HICKEY, dût se réfugier aux Etats-Unis, en 1827; il y mourut peu de temps après, laissant plusieurs filles et un seul fils, qui suit :

Patrick-John Baron HARDEN-HICKEY, né le 1er janvier 1819, à Carrick-on-Suir, dans le comté de Waterford (Irlande). Il épousa, le 25 novembre 1848, demoiselle Catherine-Elisabeth CODE O'KELLY, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 29 avril 1875.

De cette union sont nés deux fils :

1o John-Patrick-Joseph BARON HARDEN-HICKEY, né le 30 octobre 1849;

2o James-Aloysius BARON HARDEN-HICKEY, né le 8 décembre 1854, ancien Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, homme de lettres, romancier connu sous le pseudonyme de *Saint-Patrice*; il a épousé, à Paris, le 20 février 1878, demoiselle Gabrielle DE SAMPIERI, fille du Marquis DE SAMPIERI, ancien Officier aux dragons du Pape, et de la Marquise Florentine, née BIGOT DE REMBERT.

La famille des HARDEN-HICKEY, compte parmi ses alliances les noms des plus illustres de l'Irlande : O'Connor de Kerry, O'Toole, Kirpatrick, King, O'William, Powers, O'Byrn, Code O'Kelly, Mac Dermott, Mac Lochlin, Mahoney, O'Connell, O'Flaherty, etc., etc.

HARDŸ

LORRAINE

SEIGNEURS DE VILLEURS, VIDAMBOURG, DE TOMPESTE, ETC.



ARMES : *de gueules, à trois marguerites d'argent, tigées de sinople, posées 2 et 1.* L'ÉCU : *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* CIMIER : *un lion d'or, issant d'un tortil aux couleurs de l'écu, et tenant une hallebarde de sable.*



LA famille HARDŸ, qui s'est particulièrement distinguée dans les armes, a été anoblie, en 1662, en la personne de Georges HARDŸ, par le duc de Lorraine, Charles IV.

Parmi les personnages marquants qu'elle a produits, on remarque un chevau-léger de la garde du duc de Lorraine, un capitaine au régiment Royal-Comtois, un prévôt-gruyer, un garde-du-corps de Charles X, un lieutenant-colonel, un colonel et un général de division.

Elle s'est alliée aux meilleures familles nobles, entre autres : aux Le Clerc, de Tompeste, de Merinville, de Martimprey, de Rambert, de Fontalard de Laire, Hufty, Buffet, de Perini, Lévesque de Vilmorin, Tabariès de Cabannes, de Saint-Vincent, etc.

Sa filiation suivie et non interrompue est établie, sur titres authentiques, à partir de :

FILIATION

I. Georges Hardÿ, 1er du nom, né à Villotte-Devant-Louppy-le-Château (Lorraine), lequel fut anobli, en vertu de lettres expédiées à Bar, le 7 octobre 1662, par le duc de Lorraine Charles IV, qui lui conféra les armes ci-dessus figurées et décrites. (*Archives départementales de la Meuse, Registre de la Chambre des Comptes. B.* 275.)

De son alliance avec Barbe Le Clerc, il eut les enfants ci-après :

1° Georges qui suit;
2° Jeanne Hardÿ, mariée à Charles Collet, ainsi qu'il résulte d'un partage fait au mois de décembre 1678, entre elle et son frère, pour la succession de leurs père et mère.

II. Georges Hardÿ, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villeurs, né à Vidambourg, épousa Anne-Françoise de Tompeste, dame de Tompeste, fille de Nicolas de Tompeste et de Barbe Pasquet de Vaudoncourt.

Il en eut cinq enfants, savoir :

1° Georges-Thomas Hardÿ, seigneur de Tompeste, l'un des chevau-légers de la garde de Son Altesse le duc de Lorraine Léopold, rendit foi et hommage, le 23 décembre 1700, tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, pour la seigneurie de Villeurs, qu'ils possédaient par indivis. Il s'allia à Jeanne-Marguerite de Martimprey (1), fille de Jean de Martimprey et de Jacqueline-Michel de Granges.
2° Jean-Dieudonné, qui suit;
3° François Hardÿ, seigneur de Tompeste, né à Vidambourg, le 19 mai 1667, capitaine au régiment Royal-Comtois, fut nommé prévôt et contrôleur de la gruerie de Dieuze, le 24 décembre 1690; il épousa Anne-Françoise de Merinville, fille de Pierre de Merinville, officier de cavalerie, et de Françoise Regnault, de Pont-à-Mousson. De ce mariage vinrent :
   A. Jacqueline-Françoise Hardÿ, mariée à Jean-Joseph de Rambert, capitaine au régiment de Meuse et chevalier de Saint-Louis;

---

(1) Armes de Martimprey : *d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules.* Cimier : *un lion naissant d'or, tenant en ses pattes une étoile d'azur.*

B. Marguerite-Anne HARDŸ;
C. Marie-Françoise HARDŸ.
4° et 5° Deux filles.

III. Jean-Dieudonné HARDŸ, chevalier, seigneur de Villeurs, capitaine au régiment Royal-Comtois, épousa Noëmie DE FONTALARD, fille de Henri-Nicolas de Fontalard de Laire, officier au service de la France, et de Nicole Mauljean de Barbas (1). De cette union sont nés, entre autres enfants, le fils qui suit.

IV. Charles HARDŸ, chevalier, seigneur de Villeurs, officier au régiment de Montmorin, prit sa retraite, à Mouzon, sur la frontière de Lorraine. De son mariage avec Marguerite BERTRAND, il eut :

V. François HARDŸ, chevalier, seigneur de Villeurs, qui épousa Marguerite BUFFET, dont il eut :

VI. Jean HARDŸ, général de division, né à Mouzon (Ardennes), le 19 mai 1762, se distingua par sa bravoure et ses talents militaires. Il servit comme général de brigade, en 1794, à l'armée des Ardennes et, de 1795 à 1797, à celle de Sambre-et-Meuse. Il commanda, en 1798 l'expédition d'Irlande. Général de division en 1799, il gagna à l'armée du Rhin, en 1800, la bataille d'Ampfingen, et mourut à Saint-Domingue, le 2 mai 1802, après avoir vaincu et soumis les nègres révoltés. Il avait épousé Calixte HUFTY, fille de Charles Hufty et de Jeanne de Busnel. De ce mariage vinrent :

1° Victor HARDŸ, lieutenant-colonel du 4e léger, mort à Caen, le 13 août 1881, ne laissant qu'une fille : Léonie;

2° Félix, qui suit;

3° Édouard HARDŸ, garde-du-corps de Charles X, capitaine au 6e chasseurs à cheval, mort sans postérité, à Blois, en 1871.

VII. Félix HARDŸ, colonel du 11e léger, fut tué glorieusement à Sébastopol, à l'assaut du Mamelon vert, le 7 juin 1855. Il s'était allié à Angé-

(1) Armes de MAULJEAN DE BARBAS : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses d'or.*

lique Pulchérie DE PERINI, fille de Maximilien de Perini, de Plaisance, et de Bonne-Joséphine de Saint-Vincent.

Il en eut :

1° Félicie HARDY, mariée à Charles LÉVESQUE DE VILMORIN;
2° Édouard, qui suit;
3° Cécile HARDŸ, mariée à Émile VINCENS-CŒUR.

VIII. Félix-Marie-Joseph-Édouard HARDŸ, commandant breveté d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé Valentine-Julie TABARIÈS DE CABANNES (1), d'une ancienne famille du Languedoc, qui s'est subdivisée en plusieurs branches, connues sous les noms de de Cabannes, de Rosières et de Carmentrand. De ce mariage sont nés :

1° Armand-Félix HARDŸ;
2° Marie-Louise-Valentine HARDY;
3° Marie-Thérèse HARDŸ.

(PREUVES : *Dom Pelletier*, Nobiliaire de Lorraine et Barrois.)

(1) Armes de TABARIÈS DE CABANNES : *D'azur, à trois têtes de lion d'or, 2 et 1.*

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 30188-4.

HAROU

BOURGOGNE ET BELGIQUE.

SEIGNEURS DE VAUBECOURT, DE POMERAL, DE RIVEROY,
ET DE SAINT-SUPPLICE.



ARMES. — *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à deux fasces d'or, qui est de HAROU, ancien; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de cheval affrontées, et en pointe, d'une gerbe de blé surmontée d'une herse, accompagnée de trois étoiles d'or,* 1 *et* 2, *qui est des* HAROU, *de Cambrai. L'écu timbré d'un casque de Chevalier à six grilles d'or, orné de ses lambrequins. Cimier : une tête de cheval au naturel, issante dans un vol banneret de sable.*



Suivant une ancienne généalogie établie le 20 avril 1681, par Antoine vicomte de Blois, Chevalier, Seigneur de Chasteau, en Anjou, Roi d'armes et généalogiste de Sa Majesté Très-Chrétienne, en ses duché et comté de Bourgogne, et dont l'original se trouve actuellement en possession du chef de la Branche établie en Belgique, la maison HAROU (1) est de très-ancienne noblesse et tire son origine d'un vieux château, aujour-

(1) Cette famille se rattache, peut-être, à la vieille maison des AROUX ou HAROUX, Seigneurs de Saint-Macaire, de la Garonne, d'Abrit, de la Bastille-Saint-Pierre, du Brésoli, et de la Serre, en Gascogne et Languedoc; Seigneurs de la Blinière et de Vallaunay en Normandie et Artois, dont l'établissement dans le

d'hui en ruines, qui était situé sur la rivière d'Aaroux, près de la ville d'Autun, au Duché de Bourgogne, lequel aurait été pendant de longues années possédé par les auteurs de cette maison.

Son nom se trouve indistinctement orthographié dans les anciennes chartes: Aroult, Aroux, Arroux, Haroux, Harout, Haroult et enfin Harou.

Cette famille reconnaît pour auteur Godefroi Harout, vivant en 1350, qui commence le Ier degré de la filiation.

Elle a contracté de très-nobles alliances et a formé une branche principale, laquelle s'est établie aux Pays-Bas, vers 1469, en la personne de Robert Harou, dit Robinet, Seigneur de Vaubecourt, Porte-Enseigne du Duc de Bourgogne Charles le Hardy, Prince souverain des Pays-Bas, lequel se maria avec Madeleine de Mol et laissa une nombreuse postérité, dont il va être parlé au cours de cette généalogie.

Sa filiation authentique établie sur titres originaux, commence à partir de:

FILIATION

I. Godefroy Harou, Ier du nom, Seigneur de Pomeral, était Conseiller et Maître des Requêtes de Philippe, dit Eudes, Duc de Bourgogne; il traita en cette qualité, et signa la paix que le dit Duc conclut avec les Suisses, ainsi qu'il est dit dans les *Mémoires du sieur de Rigauville.*

Suivant la généalogie de la maison de Chissé, il avait épousé Claudine de Chissé dont il eut le fils qui suit; il mourut à l'âge de cent trois ans, l'an 1379.

II. Gédéon Harou, Ier du nom, Seigneur de Pomeral, Bailli de Poligny, puis Conseiller de Philippe le Hardy, Duc de Bourgogne, épousa Geneviève de

Bordelais remonte à six siècles, selon une Charte d'Édouard II, Roi d'Angleterre, duc de Guienne, du 10 avril 1319.

Cette ancienne maison s'allia aux : Comtes de Toiras, du Bosquet-Verther, de Grimoard, de Sales-Lescure, à l'illustre Maison du Goût du Boursier, aux Gavaret-Saint-Léon, de La Tour-de-Lieux, de Laval-Boisière, de Maignant, etc., elle donna en 1373, un Maire à Bordeaux; en 1383, au Roi d'Angleterre, Duc de Guienne, un Envoyé près des Comtes d'Armagnac; un Chevalier de la Chambre du Roi d'Angleterre; vers 1450, un Conseiller à Charles VI; des Chevaliers de l'Ordre du Roi et nombre d'Officiers de distinction, etc.

A partir de Pierre Harou, Chevalier, Seigneur de la Blinière et de Vallaunay, Capitaine de deux cents hommes d'armes au régiment du Lude, cette maison se divise en deux branches distinctes: celle des Haroux de la Serre, restée en Gascogne et celle des Harou de la Blinière et de Vallaunay établie en Normandie et en Artois, vers 1564.

La première branche portait : *D'azur, à un besant d'or; écartelé, d'or, à l'aigle éployée de sable;*

Et la deuxième branche : *D'or, au chevron ondé de gueules, chargé de trois besants écartelés d'or et de sable.*

Pour plus de détails sur cette famille, voir le registre IV de *l'Armorial général de la France* de d'Hozier, où se trouve la généalogie complète de cette maison.

Pierrecloux, fille de Raoul, Seigneur de Pierrecloux. Il mourut l'an 1368, et son épouse l'an 1392; tous deux furent enterrés en l'Église de Bellevaulx. Ils laissèrent pour fils :

1° Godefroy, qui suit;
2° Messire Florimond Harou, Docteur en théologie et ès droits, renommé par sa vertu et son grand savoir; il obtint la crosse de l'abbaye de Tournus-sur-Saône, et mourut l'an 1395.

III. Godefroy Harou, IIe du nom, Seigneur de Pomeral, reçut l'ordre de Chevalerie des mains du Duc Philippe de Bourgogne, pour l'avoir accompagné dès son bas âge à la bataille de Forest contre les Anglais, en 1383, où selon les *Mémoires généalogiques du Sieur de Rigauville*, il donna des marques très-signalées de son courage.

Il a épousé Mathurine Guiot, fille de Messire Guiot, Seigneur de Riveroy et de Belise Le Boiteux, dont il eut :

1° Florimont Harou, Seigneur de Riveroy qui, après avoir porté les armes aux guerres de son temps, se fit religieux de l'Ordre de Saint-François, en la ville de Besançon;
2° Gédéon, qui forme le degré suivant;
3° Dame Nicole Harou, Prieure de l'abbaye des Dames de Meuran, où elle avait refusé la dignité d'Abbesse;
4° Léonore Harou, mariée en premières noces à Thiébaut de Chissé, Bailli de la ville de Pontailler; et en secondes noces à Messire Lancelot de Cottebrune, Chevalier, Seigneur de Thil;
5° Griffon Harou, dit le *bâtard*, un des plus vaillants Capitaines de son temps, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

IV. Gédéon Harou, IIme du nom, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, épousa Yolande de Bonnetan, fille de Joachim dè Bonnetan, Lieutenant au baillage de Chastel-Châlon, dont il eut :

1° Etienne Harou, Ecuyer, Seigneur de Pomeral, Garde des Sceaux et Chartes de la Maison de Bourgogne, épousa Suzanne de Molliot, fille de Boniface de Molliot, et mourut sans hoirs;
2° Philippe, qui a formé le degré suivant ;
3° Antoine Harou, Capitaine pour le Duc de Bourgogne aux Pays-Bas, où il fut tué lors du sac de Dinan;
4° Claude Harou, prêtre, et religieux de l'abbaye de Clugny;
5° Jean Harou, dit Hosden, qui a formé la première branche, rapportée ci-après ;
6° Jeannette Harou, qui épousa Claude Monnard, Avocat fiscal au conseil de Bourgogne.

V. Philippe Harou, dit Haroult, Seigneur de Riveroy, puis Seigneur de Pomeral après la mort de son frère, le remplaça dans l'office de Garde des Sceaux et Chartes de Bourgogne.

Il avait épousé en premières noces Cathcrine Le GAY; et en secondes noces Agnès MONNARD héritière de Vaubecourt, au bailliage de Polligny.

Il eut de cette seconde union :

1° Hugues, qui suivra ;
2° Agnès HAROU, mariée à Hector DE MELANTON, dit Malot ou Maclot, Écuyer, Seigneur de Neurang;
3° Basile HAROU, mariée; 1° à Richard DE CHAUVIREL; 2° à Eustache DE BEAUMONT, Conseiller au grand conseil de Bourgogne; et en troisièmes noces à Antoine DE FRIANT, Ecuyer, Seigneur de Montareux ;
4° Barbe HAROU, morte au service de la Duchesse de Bourgogne;
5° Elisabeth HAROU, femme de Lancelot D'EAUBONNE.

VI. Hugues HAROU, dit HAROULT, Ecuyer, Seigneur de Pomeral, Riveroy et Vaubecourt, Lieutenant de la Sénéchaussée de Châlon, épousa Béatrix D'ANDELOT DE PRECIA, avec laquelle il donna à son fils Robert ou ROBINET, expatrié aux Pays-Bas, la Seigneurie de Vaubecourt, par charte de l'an 1469. Il eut de cette union :

1° Claude, qui suit;
2° Godefroy HAROU, religieux en l'abbaye de Saint-Claude;
3° Robert HAROU, dit Robinet, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE rapportée ci-après ;
4° Catherine HAROU, femme de Hugues DESPREZ, Châtelain de Montfort-lez-Arbois.

VII. Claude HAROU, Ecuyer, Seigneur de Riveroy et Pomeral, Lieutenant de la Sénéchaussée de Châlon, épousa en premières noces Anne DE VENECOURT; et en secondes noces Louise de GRAMMONT-FALAN, fille de Tristan de GRAMMONT Seigneur de Presy, au pays de Bugey; il mourut l'an 1479, laissant :

1° Hugues HAROU, Ecuyer, mort dans un voyage en Italie, l'an 1496; il fut enseveli en la ville de Messine ;
2° Philibert, qui suit;
3° Constance HAROU, Dame d'honneur de la Comtesse de Montbeliard;
4° Claire HAROU, épouse de Charles DE CARONDELET, Seigneur de La Forest;
5° Melisande HAROU, mariée : 1° à Pierre DE LA BALME, Chevalier, Seigneur de Mantre; 2° à Nicolas DU MONT, Bailli du Comté de Charolais.

VIII. Philibert HAROU, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, après son frère, épousa Aline DE BELLIN, fille de Jean DE BELLIN, Conseiller au Présidial de Dôle ; elle mourut de la peste l'an 1499, laissant trois enfants, savoir :

1° Claude-Philibert, qui continue la descendance ;
2° Godefroy HAROU, chanoine d'Autun, mort à Rome où il fut enterré dans l'Eglise Saint-Laurent ;
3° Nicolas HAROU, Lieutenant de la Sénéchaussée de Briançon, marié à Perrette DE CULX.

IX. Claude-Philibert Harou, Seigneur de Pomeral, Bailli de Vitry, marié en premières noces à Constance Le Chevalier qui mourut sans enfants ; et en secondes noces à Cécile de Mandre, dont il eut :

1° N. Harou, religieux de l'Ordre des Croisiers, fondateur du monastère de Bresieux ;
2° Claude-Philibert Harou, Seigneur de Pomeral, marié, à Autun, à noble Demoiselle N. ;
3° Jean Harou, religieux de l'Ordre de Citeaux ;
4° Messire Pierre Harou, renommé par sa vertu et érudition, Abbé du Mont-Saint-Michel, en Beaujolais ;
5° Olivier Harou, page de Madame de Nevers ;
6° et 7° Cécile et Madeleine Harou, religieuses à Châlon.

PREMIÈRE BRANCHE

V. Jean Harou, dit *Hosden*, fils de Gédéon Harou IIme du nom, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, et de Yolande de Bonnetan, était avocat à Dôle. Il épousa Gabrielle de Noyreulx, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Supplice. Il eut de cette union :

1° Gédéon, IIIe du nom qui suivra ;
2° Bauduin Harou, chanoine de Besançon et Doyen de Mandres.

VI. Gédéon Harou, IIIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, épousa Marie de Battefort, fille d'Emery de Battefort, Seigneur de la Grange, dont il eut :

1° Jean, qui a formé le degré suivant ;
2° Alexis Harou, Récollet et prédicateur de son Ordre à Besançon ;
3° Gédéon Harou, avocat à Dôle où il épousa Clémence Le Boiteux, dont il eut :
  A. Claude Harou, conseiller du présidial, qui épousa Jeannette de Chalant, dont un enfant connu, marié à Claudine d'Andelot de Précia, dont plusieurs enfants, entre autres :
    AA Florent Harou, camérier du Pape V ; *BB* Etienne ; *CC* Pierre, etc.
  B. Jean Harou, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ;
4° Anne Harou, mariée à Jacquemont Gruset, Bailli de Balançon.

VII. Messire Jean Harou, chevalier, Seigneur de Saint Supplice, Capitaine de la ville de Gray, épousa Florence Clairon, dont il eut :

1° Gédéon, qui suivra;
2° Léonore Harou, mariée à Thiébault Ugonet, avocat au Parlement de Bourgogne ; elle mourut à Salins.

VIII. Gédéon Harou, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, épousa en Savoie, Jeanne de Lucinge, dont il eut :

1° Thibaut Harou, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, marié en Savoie, où il s'était fixé, à Jeanne de Montmayeur, dont il eut postérité ;
2° Blanche Harou, religieuse à Chambéry ;
3° Aymée Harou, qui épousa Sébastien de Marne ;
4° Anne Harou, Demoiselle d'honneur de Madame de Genève.

SECONDE BRANCHE

VII. Robert Harou, dit *Robinet*, IIIe fils de Hugues Harou, dit Haroult, et de Béatrix d'Andelot, s'expatria aux Pays-Bas, où il servit le Duc de Bourgogne, dit le Hardy, et devint son Porte-Enseigne, l'an 1469, ainsi qu'il ressort d'un acte de partage dans lequel ses père et mère lui donnent en hoirie la tour, le fief et la Seigneurie de Vaubecourt, au comté de Bourgogne.

Il avait épousé, aux Pays-Bas, Magdeleine de Mol, dont il eut les enfants ci-après :

1° Robert, qui forme le degré suivant ;
2° Godefroy Harou, homme d'armes sous l'Empereur Maximilien, mort à Bruxelles;
3° Philippe Harou, dont le nom est écrit Aroux et Haroult, habitant de Tournay, épousa Anne Cambry. Il mourut en 1529 et fut enterré en l'Eglise Sainte-Catherine de Tournay. Il eut de son union :
   A. Jean Haroult, licencié ès lois et avocat à Tournay, où il épousa Marie Le Clerc, fille de Mathieu Le Clerc, docteur et conseiller de l'Evêché de Tournay et de Marie Le Lièvre, dont il eut :
      AA. Jacques Harou, greffier des finances de la ville de Tournay où il mourut le 17 octobre 1654, et fut enterré à Saint-Jacques (1). De son union avec Françoise Gobert, il eut deux enfants:

(1) Il doit y avoir erreur dans la généalogie de M. de Blois, car d'après les actes de l'état civil de Tournai, Jacques Harou, Greffier aux finances, mourut à Tournai, le 17 octobre 1654, et aurait épousé, toujours d'après les mêmes actes, demoiselle Françoise Gobert, décédée le 13 juillet 1654, à Saint-Jacques. Son mari mourut également dans cette paroisse.

Françoise Gobert était fille de Philippe Gobert et de Anne Van Orselet, Dame de Mortagne.

Arnold Gobert, figure en qualité d'échevin, dans la composition des consaux en 1619.

(Documents communiqués par M. le Baron de Rasse, ancien Sénateur et ancien Bourgmestre de Tournay, à la suite d'une lettre, dont voici des extraits :

« Rentré à Tournai depuis quelques jours, je m'empresse de vous envoyer copie du crayon remis dans le temps à M. le Sénateur Harou.

« Ce crayon a été fait pour établir la descendance de la famille Hovines ou Hovyne, qui n'est plus repré-



AAA. Cécile Harou, baptisée à Tournai, paroisse Saint-Nicaise, le 11 février 1652 ;

BBB. Anne Itrude Harou, baptisée en la même paroisse, le 29 avril 1653, mariée en la paroisse Saint-Quentin, le 28 novembre 1671, à M. Jacques Berte.

BB. Marguerite Harou, religieuse à Oudenarde ;

CC. Jean Harou, tué au Siége d'Ostende, l'an 1601 ;

B. Philippe Harou ou Haroult, Conseiller et Intendant de la maison du Comte d'Egmont, mort sans enfants ;

C. Catherine Haroult, mariée à Hubert Golet ou Gaulet, Seigneur des Ausnois.

VIII. Robert Harou, Ecuyer, Seigneur de Vaubecourt en Bourgogne, né en la ville de Tournay, où il épousa Marie de Landas, fille de Jean de Landas et de Marie Grad ; il servit dans l'armée de Maximilien, où il était Capitaine en 1480, et mourut en combattant contre les rebelles de Gand. Il eut de son union :

1° Gilles, qui suivra ;

2° Marie Harou, mariée en première noces à N. Pasquier de Fromont; et en secondes noces à Guillaume de Bachy dit *Veson*. Elle mourut l'an 1559 ;

3° Jeanne Harou, religieuse à Tournay ;

4° Madeleine Harou, qui épousa en premières noces Enguerrand de Watteau ; et en secondes noces Jean Luytens Seigneur d'Esparqueux et de Bossuyt sur l'Escaut.(Les Luytens furent créés vicomtes par Marie-Thérèse) ; et en troisièmes noces, Jacques *Bastard* de Cordes ;

5° Agnès Harou, morte à Tournay, ensevelie dans l'église de Sainte-Marguerite.

IX. Gilles Harou, Seigneur de Vaubecourt en Bourgogne, qui vendit ce fief l'an 1531, au sieur de Pierrecloux, épousa Jeanne Van der Leene, dame du dit lieu, fille de Roger Van der Leenne ; il mourut le 16 avril 1543, et son épouse en 1539 ; tous deux furent ensevelis dans l'Église Sainte-Catherine, sous la tombe de Philippe Harou, leur parent. Ils eurent pour enfants :

1° Nicolas, qui a formé le degré suivant ;

2° Gilles Harou, Capitaine d'infanterie au régiment du Comte de Mansfeld, tué à la bataille de Lépante contre les Turcs, après y avoir fait des prodiges de valeur, en 1571 ;

3° Robert Harou, homme d'armes, auteur de la troisième branche établie à Cambray, actuellement existante en Belgique ;

4° Jeanne Harou, mariée à Jacques de Polincove, Capitaine d'artillerie des Etats de Flandres.

« sentée aujourd'hui par les mâles. Mon but était de savoir si Monsieur votre oncle avait quelques renseignements sur la descendance de Jacques Harou.

« Les Gobert et les Van Orselet, étaient très-bien posés dans le pays. En 1596, Pierre Van Orselet, était Chevalier, Seigneur de Mortaigne; ils furent parrains dans la Branche Denis de Rasse Hovine.

« Signé : Baron Alphonse de Rasse. »

X. Nicolas **Harou**, Ecuyer, épousa, à Tournay, Catherine de Thillœil, fille de Gilles de Thillœil; il mourut le 15 mai 1597, et sa femme le 12 mars 1595; il fut le premier qui brisa ses armes d'une *étoile en chef;* de son union il laissa :

1° Gilles, qui suivra ;
2° Philippe Harou (1), Echevin de la ville de Tournay, marié le 25 septembre 1599, en la paroisse de Saint-Pierre, à Marthe de Bargibant, fille de François de Bargibant, Mayeur de Saint-Brice et de Guillemette de La Haye ; il eut de cette union :
A. Philippe Harou, Ecuyer, baptisé à Tournay le 7 juillet 1597, fonda avec Marthe de Bargibant sa mère un obit en l'Eglise Notre-Dame de Tournay, et mourut à Douay le 7 juillet 1619;
B. Catherine Harou, née et baptisée à Tournay le 14 juillet 1590, épousa le 31 mai 1615, Nicolas Scorion, écuyer, et mourut le 15 mars 1617 ; De ce mariage est issue : Françoise Scorion, mariée à Jean de La Hamayde, Seigneur de Warnave, échevin de Saint-Brice, etc.
C. Anselme Harou, baptisé paroisse N.-D. à Tournai le 3 mai 1595 ; parrain François de Bargibant ; mort en bas âge.
3° Catherine Harou, mariée à Henri Van Oncle, docteur en médecine, échevin puis juré à Tournai ;
4° N. Harou, mariée au Seigneur Robert, dont elle eut plusieurs enfants.

XI. Gilles **Harou**, Ecuyer, né à Tournay en 1570, épousa à Lille, Demoiselle Barbe du Forest, fille de Pierre du Forest, Ecuyer, Seigneur du Castel, à Roncq. Il mourut le 26 janvier 1638, et son épouse le 20 janvier 1648.

De leur union vinrent :

1° Jean, qui suivra;
2° Pierre Harou, mort sans enfants;
3° Gilles Harou, mort sans enfants;
4° Damoiselle N. Harou, religieuse aux Clairettes, à Lille;
5° Vénérable Père Prosper Harou, de l'Ordre de Saint-Augustin, mort en 1679 ;
6° Catherine Harou, mariée à N. Beudier.

XII. Jean **Harou**, Ecuyer, né à Lille le 28 août 1612, dans la paroisse de Saint Maurice, épousa à Dunkerque le 16 décembre 1639, Damoiselle Jacqueline de Meulebeke fille, de Nicolas de Meulebeke, et sœur de Messire Robert de Meulebeke, Bourgmestre du noble Collége du Franc de Bruges.

(1) « En 1609, dit Philippes de Hurges, les révérends pères capucins nous proposèrent d'établir un mont-« de-piété en cette ville de Tournay ; le mauvais états des finances fit ajourner cette proposition, mais dans « une assemblée ultérieure, nos magistrats décrétèrent l'exécution de cette mesure...

De Hurgues, raconte que « l'on nomma alors pour receveur de cet établissement, le Sieur Philippe Ha-« roult, lequel prit cette charge gratis et par charité, nous ayant esté à cette fin par lui requeste présen-« tée. Cependant tout en acceptant l'offre désintéressé de Haroult, les magistrats exigèrent qu'il fournît un « cautionnement. Le Conseiller de Cambry, se chargea de l'en informer « doulchement. »

De semblables dévouements sont assurément bien dignes d'éloges et malheureusement trop rares. (*Tournai ancien et moderne par Bozière*.)

Il mourut le 10 janvier 1646, et fut enterré aux récollets de Dunkerque où se voyait son blason. Il eut pour fils :

1° Pierre Harou, Ecuyer, né à Dunkerque l'an 1640, dont on ignore la destinée. C'est pour lui que fut établie en 1681, par le Vicomte de Blois, la généalogie de sa famille, restée aux mains des Harou, de Belgique.

TROISIÈME BRANCHE

ACTUELLEMENT EXISTANTE EN BELGIQUE.

X. Noble Robert Harou, troisième fils de Gilles Harou, Seigneur de Vaubecourt et de dame Jeanne Van der Leene, homme d'armes, épousa vers 1570, Jacqueline le Fuzelier native de la ville de Cambrai (1). Il mourut de la contagion dans cette ville, laissant de son union :

1° Jean, qui a continué la descendance;
2° Gérard Harou, Clerc de la recette générale de la ville de Tournay où il épousa Jeanne Van Lintre. Il mourut le 15 avril 1640, et son épouse le 10 octobre 1665 ; ils furent enterrés en l'Eglise Saint-Piat de Tournay.

XI. Noble Jean Harou, épousa à Cambray, vers 1610, Anne Macqueflan d'une famille patricienne de Cambrai (2). De ce mariage sont issus :

1° Louis Harou, baptisé à Cambrai, le 3 septembre 1629;
2° Nicolas Harou, baptisé à Cambrai, le 3 octobre 1632;
3° Pierre-Antoine, qui suivra;
4° Marie-Elisabeth Harou, baptisée à Cambrai, le 22 juin 1644.

XII. Noble Pierre-Antoine Harou, né et baptisé à Cambrai le 22 février

(1) Vieille maison patricienne de Cambrai qui porte pour armes : *d'or, à 5 fusées d'azur mises en bande.* Elle remonte à Ricol le Fuzellier qui comparut en 1096 au tournoi d'Anchin. Les le Fuzellier étaient Seigneurs de Gabbeville, d'Avesnes, de La Motte et de Villecassant. La branche aînée s'éteignit en 1600, en la personne de Claire le Fuzellier Dame de Villers, mariée à Lambert de Postelles.

(2) A la famille Macqueflan appartenaient : Barbe Macqueflan, qui épousa le 22 janvier 1656, Achille Fiévet, Ecuyer, issu d'une famille patricienne de Cambrai, et dont un descendant, Pierre-François Fiévet, Ecuyer, fut Echevin de Cambrai et Bailli de la Métropole; Anne-Françoise Macqueflan, morte le 24 novembre 1754, étant veuve de noble homme André-Joseph Le Cocq, Secrétaire héréditaire des Etats du Cambresis; Guillaume Macqueflan, licencié en médecine, qui vivait en 1667, et était en 1685, Echevin de la paroisse du Saint-Sépulcre de Cambrai. (*Titre original*).

1643, épousa Catherine CRESPIN, fille de Daniel Crespin (1), Ecuyer, et de Florence de Baralle.

De cette union vinrent :

1° Anne HAROU, baptisée à Cambrai, le 11 février 1662;
2° Anne-Thérèse HAROU, baptisée à Cambrai, le 21 mai 1664;
3° Jean-François, qui suit;

XIII. Noble Jean-François HAROU, Licencié en droit, Avocat et Bailli, fut baptisé à Cambrai, le 13 août 1665. Il épousa dans cette ville, à la paroisse Saint-Aubert, le 10 janvier 1696, Marie-Philippe DE HORNE, fille de Pierre-François Fiévet de Horne (2), Ecuyer, et de Marie Anne Brousse, laquelle avait été tenue sur les fonts baptismaux par Monseigneur Philippe-Adrien de Dongelberghe, major de cavalerie du Comte de La Mottrie.

Ils eurent de leur union :

1° Pierre-François HAROU, baptisé à Cambrai, le 10 janvier 1700, Chapelain royal de Sainte-Agnès (chapelle de sainte Waudru) à Mons, décédé dans cette dernière ville, paroisse Saint-Germain, le 23 septembre 1765; (*Registre mémorial du chapitre Noble de Sainte-Waudru*, page 16.)
2° Jean-Joseph, qui a formé le degré suivant;
3° Charles-Christophe HAROU, né à Cambrai, le 15 mars 1707;
4° Marie-Josèphe HAROU, baptisée à Cambrai, le 1er janvier 1697, eut pour parrain Pierre de Horne, Ecuyer, et pour marraine Anne-Françoise Macqueflan;
5° Marianne-Aldegonde HAROU, née à Cambrai, le 6 mars 1709.

XIV. Noble Jean-Joseph HAROU, Administrateur de l'Assistance publique de Saint-Germain à Mons, décédé dans cette ville, le 14 mars 1792, avait épousé le 1er octobre 1731, Marie-Angelique WIBIER, fille de Antoine-Joseph Wibier et de Marie-Françoise Fisenne, née à Mons, le 13 mars 1708, et morte en cette ville le 14 avril 1787. De cè mariage sont issus :

1° Emmanuel-Joseph HAROU, qui suit;
2° Jean-François HAROU, prêtre et curé de Jemmapes, qui vivait encore le 4 septembre 1797;

(1) La famille CRESPIN est l'une des plus anciennes du Cambrésis.

Jean, Seigneur de CREVECŒUR, épousa Jeanne CRESPIN, Dame de Saint-Saulieu, vers la fin du XIIIe siècle.

Vers 1500, Michel CRESPIN, Seigneur de Ranconnière, épousa Marguerite DESMAISIERES (famille patricienne du Cambrésis).

Vers 1350, un Guillaume DE PONS, Ecuyer, Échevin de Cambrai, épousa Agnès CRESPIN, fille de Robert Crespin, Chevalier, et de Marie Louchard, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Jacques à Arras.

Pierre Joseph CRESPIN, Lieutenant au régiment royal, épousa à Cambrai, le 29 janvier 1754, Catherine-Joséphine DELY DE SAINT-GEORGES.

(2) Jean-François DE HORNE, Mestre de camp d'infanterie, était fils d'Amand de Horne, Seigneur de Geldorp, fournisseur des vivres aux armées des Pays-Bas, et d'Isabelle de la Faille, et petit-fils d'Amand de Horne, Seigneur de Geldorp, Hermeys, Heu, Warm, Armentiers, etc., mort en 1617, et de Barbe de Yode, Dame de Hardincxvelt. Un Jean DE HORNE, fut Seigneur de Coyeghem.

XV. Noble Emmanuel-Joseph Harou, Licencié en médecine, Echevin de la ville de Cambrai, médecin ordinaire et pensionnaire des Etats du Cambrésis, naquit à Mons, le 29 septembre 1736, et mourut à Cambrai, le 6 juin 1788.

Il avait épousé en premières noces, le 28 avril 1765, Jeanne-Catherine Joséphine Bavay, fille de Clément Bavay et de Marie Jeanne Hottié ; et en secondes noces Henriette Henry.

Du premier lit vinrent :

1° Toussaint-Joseph Harou, né à Lens, le 13 juillet 1766, ancien chanoine du Mans, décédé à Bruxelles, le 17 octobre 1837. (Obituaire du diocèse de Malines).
2° Emmanuel-Joseph, qui forme le degré suivant ;
3° Ignace-Louis-Joseph Harou, né à Cambrai, le 7 mars 1771, décédé à l'âge de six mois ;
4° Catherine-Marie-Louise-Josephe Harou, née à Cambrai, le 24 juin 1773 ;
5° Sophie-Louise-Hyacinthe-Aimée Harou, née à Cambrai, le 7 juin 1774.

Du second lit sont issus :

6° Charles-Joseph Harou, né à Cambrai, le 2 août 1779 ;
7° Jean-Marie-Louis-Auguste Harou, né à Cambrai, le 16 juin 1781.

XVI. Noble Emmanuel-Joseph Harou, Bourgmestre de la Commune de Fayt-lez-Seneffe (Hainaut), Licencié en médecine, Juge de paix du canton de Seneffe, naquit à Lens, le 7 décembre 1768, et mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 29 novembre 1838.

Il a épousé Albertine-Désirée-Josèphe de Wavrin-Villers-au-Tertre, née au château de Masnières (Département du Nord), le 3 mars 1774. Elle était fille de François, Marquis de Wavrin, Comte de Villers-au-Tertre et du Saint-Empire, Seigneur de Rumilly, Masnières, la Clite, Ramecourt, premier Pair du Cambrésis, à cause de sa terre de Rumilly, et de Marie-Ursule de Biseau de Houdeng. Elle mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 15 août 1841.

De leur union sont provenus :

1° Honorine-Eugénie-Pauline Harou, née au château de Houdeng-Aimeries (département de Jemmapes), le 10 frimaire an X de la République française (1er décembre 1802), domiciliée au château de Familleureux, non mariée;
2° Wilhelmine-Clotilde-Eugénie-Henriette Harou, née à Trazegnies (département de Jemmapes), le 23 messidor an XII de la République française (12 juillet 1804) et décédée à Ixelles-lez-Bruxelles, le 4 septembre 1869 ; elle avait épousé Victor-Louis-Joseph Cossée, Ecuyer, fils de Louis-Gonzague Cossée, Ecuyer, et de Marie-Antoine-Elisabeth-Joseph Nève ; il était Directeur des contributions directes, douanes et accises, et Chevalier de l'Ordre de Léopold. De ce mariage sont issus :
A. Sidonie-Désirée-Marie-Louise Cossée, née à Fontaine-l'Evêque, le

24 septembre 1832, mariée à Mons, le 28 décembre 1854, à Lucien-Joseph-Frédéric Baron de Wenckstern, né à Rochefort, le 7 juillet 1828, ancien élève de l'Ecole militaire de Bruxelles, Major au 4me Régiment de Lanciers, Chevalier de l'Ordre de Léopold, fils de Detleff-Alexandre Baron de Wenckstern, ancien Lieutenant-Colonel au service de Russie, Chevalier de l'Ordre royal de l'Epée de Suède, et de Ulrick-Louise Bradenguier; ils n'ont pas laissé d'enfants ;

B. Louise-Aglaé-Joséphine Cossée, née à Fontaine-l'Evêque, le 20 mars 1834, mariée à son cousin-germain Henri Harou, dont on parlera plus loin.

3° Adolphe-Marie-Gustave-Fidèle Harou, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 23 mai 1806, Chevalier de l'Ordre de Léopold, ancien Capitaine-Commandant de cavalerie, ancien Membre du Conseil provincial de la province de Namur, ancien Lieutenant-Colonel Commandant la garde civique de Namur, décédé à Bruxelles, le 5 juin 1877.

Il épousa au château de Golzinnes (Bossières), le 11 octobre 1837, Charlotte-Henriette-Adélaïde Desmanet de Biesme, née à Namur, le 12 germinal an XI de la République française (1er avril 1803). Elle était fille de Charles-Alexis-Joseph, Vicomte Desmanet de Biesme, ancien Officier au Régiment d'Infanterie Wallonne du Baron de Vierset au service d'Autriche, membre de l'Ordre Equestre de la province de Namur, Chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais, et de Marie-Thérèse-Josephe-Ghislaine de Zualart.

Ils n'ont pas eu d'enfants.

4° Victor-Adrien-Joseph Harou, qui suivra;

5° Prosper-Henri Harou, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 25 mars 1810, était Officier au 2me Régiment de Chasseurs à cheval; il mourut sans s'être marié à Fayt-lez-Seneffe, le 5 novembre 1831;

6° Florimond-Isidore Harou, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 11 mai 1812, fut attaché au Ministère des Affaires étrangères et mourut au château de Familleureux, le 17 décembre 1849;

7° Théobald-Omer-Joseph Harou, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 22 septembre 1815, ancien Sénateur de l'arrondissement de Charleroi, Administrateur des charbonnages du Bois-du-Luc, Bourgmestre de la commune de Familleureux, ancien Président de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi, marié à sa cousine germaine Emilie-Elisa de Wavrin-Willers-au-Tertre; née au château de Houdeng-Aimeries, le 5 mars 1815, elle était fille de Henri-Joseph-Marie, Comte de Wavrin-Villers-au-Tertre, ancien Lieutenant au Régiment Wallon des Dragons de Latour, au service d'Autriche, et de Marie-Catherine-Wilhelmine-Antoinette d'Emerich, sa première femme; elle mourut au château de Gouy-lez-Piéton (Hainaut) le 8 septembre 1873.

Théobald Harou avait précédé sa femme au tombeau, et était mort au château de Gouy-lez-Piéton, le 29 février 1872.

De leur mariage sont issus :

A. Henri Harou, né au château de Houdeng-Aimeries, le 15 février 1845; il est ancien membre du conseil provincial de la province du Hainaut, et a épousé sa cousine germaine Louise Cossée, fille cadette de Victor Cossée, Ecuyer, dont il a été parlé précédemment. Leurs enfants sont :

AA. Caroline Harou, née au château de Gouy-lez-Piéton, le 24 mai 1870;

BB. Elisabeth Harou, née au château de Gouy-lez-Piéton, le 12 mars 1872.

B. Adolphe Harou, né au château de Familleureux, le 28 mars 1847;

C. Frédéric Harou, né au château de Familleureux, le 14 avril 1848, marié le 15 septembre 1874, à Armande de Heusch de La Zangrie, née au château de Ridderbron (Pliermael-Rood), le 9 mars 1851, fille de Marie-Jean-Joseph, baron de Heusch de la Zangrie, ancien membre du Conseil provincial du Limbourg, Bourgmestre de Pliermal-Rood et de Olympe-Adélaïde-Thérèse Holvoet, dont un enfant : Raoul Harou ;

D. Charles Harou, né à Bruxelles, le 17 janvier 1853, décédé au Collége Saint-Stanislas à Mons, le 16 janvier 1870.

XVII. Noble Victor-Adrien-Joseph Harou, Chevalier de l'Ordre de Léopold, Bourgmestre de la commune de Fayt-lez-Seneffe, ancien membre du Conseil provincial de la province de Hainaut, Juge suppléant à la Justice de paix du canton de Seneffe, ancien membre de la Chambre de commerce des arrondissements administratifs de Charleroi et de Thuin, Administrateur des charbonnages du Bois-du-Luc (Hainaut), décédé à Fayt-lez-Seneffe, le 20 juillet 1870, avait épousé Victoire-Joséphine-Marguerite Velloni, née à Bruxelles, le 27 août 1820 ; elle était fille de Jean-Marie-Guyard Velloni et de Catherine Louise Ghislain; elle mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 20 mai 1864.

De leur union sont nés :

1° Alfred-Victor-Gaëtan Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 24 janvier 1847, ancien élève de l'Ecole royale militaire de Bruxelles, Officier au 2me Régiment d'Infanterie de ligne, chef actuel de la famille;

2° Edgard-Alphonse-Louis-Victor Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 18 mai 1849, décédé le 9 janvier 1876, sans avoir contracté d'alliance;

3° Victor-Eugène-Jules Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 25 décembre 1851, ancien élève de l'Ecole royale militaire et de l'Ecole de guerre de Bruxelles, Lieutenant au 3me Régiment d'infanterie de ligne, adjoint d'Etat-major;

4° Prosper-Félix-Joseph Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 18 novembre 1855, Sous-Officier de Cavalerie.

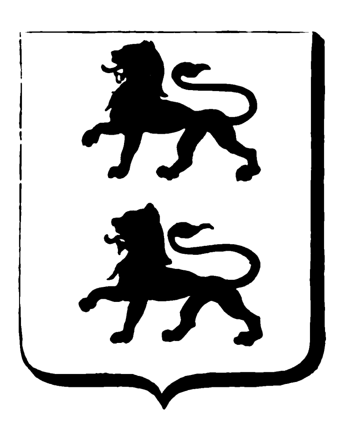


HÉBRARD DE VILLENEUVE

AUVERGNE ET BOURBONNAIS

SEIGNEURS DE CONFOLENT, DE MONTESPEDON, DE MONTBIT, DE VILLENEUVE, ETC.





ARMES : *D'argent, à deux lions passants de sable posés, l'un sur l'autre.* — COURONNE : *De Comte.* — DEVISE : Voluntas et Fides.



LA famille HÉBRARD DE VILLENEUVE, appartient à la noblesse d'Auvergne, et est d'origine chevaleresque.

Le nom de cette famille s'est écrit en latin d'après les chartes EBRARDUS, et en français ÉBRARD, D'ÉBRARD et D'HÉBRARD.

Presque tous les membres de cette famille furent, au moyen âge, sei-



gneurs de Confolent, près d'Olby; de Montespedon, près de Combronde (Auvergne), et de Montbit, près d'Hérisson (Bourbonnais) (1).

Il existe dans les archives de la préfecture de Clermont-Ferrand, plusieurs chartes sur parchemin, écrites en latin, et concernant cette famille.

A la première, datée du 5 août 1284, se trouvent attenants les sceaux du chapitre de Clermont, de l'officialité, du chevalier Pierre d'Hébrard, avec ses armoiries : *Deux lions passants posés l'un sur l'autre.*

La seconde charte porte la même date, 5 août 1284; les trois autres chartes sont des années 1365, 1370 et 1397.

L'origine de cette famille remonte à Pierre d'Hébrard, marié, en 1160, à Hélis d'Aubusson.

Pierre d'Hébrard était chanoine, comte de Brioude, en 1200.

En 1204, autre Pierre Ébrard, chevalier, seigneur d'Olby et de Confolent, reçut du chapitre cathédral de Clermont, à titre de fief, la terre de Confolent, sise dans la paroisse d'Olby.

Guy Ébrard, damoiseau, possédait des biens dans la même paroisse en 1378.

On trouve le nom de Guillaume d'Hébrard, seigneur de Confolent et de Montespedon, en 1399.

En 1450, Guillaume Ébrard fut inscrit dans l'*Armorial* de Guillaume Revel, avec mention de ses armoiries : *d'argent, à deux lions de sable passants.*

En 1402, Pierre Ébrard, était lieutenant de la sénéchaussée d'Auvergne.

En 1462, noble Étienne Hébrard était lieutenant général du bailliage royal de Montferrand; (pour être bailli il fallait être noble).

(1) Voir les auteurs suivants : *Ambroise Tardieu*, Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne. — *Bouillet*, Nobiliaire d'Auvergne. — Le *comte de Soultrait*, Armorial du Bourbonnais. — *Dom Bétencourt*, Noms féodaux. — *Dom Coll*, Nobiliaire d'Auvergne (manuscrit). — *Armorial* de Guillaume Revel, en 1450, etc.

Il existe, dans les archives citées plus haut, des actes dans lesquels se trouvent les noms de plusieurs descendants de cette famille, et notamment celui de René Hébrard, vivant en 1690.

Il avait épousé Anne de Vernède, dont il eut :

Jacques Hébrard, seigneur de Monteillet, près d'Olby.

Ce dernier épousa Marie Achard, fille du seigneur Achard de Bonnebaud.

De cette union naquit :

Étienne Hébrard, qui, vers 1775, acquit de M. de Milanges les terres, seigneurie et château de Villeneuve, près de Riom; depuis cette époque, il porta le nom de Hébrard de Villeneuve et le transmit à ses descendants.

Étienne Hébrard de Villeneuve, fut nommé secrétaire de l'Assemblée des notables, à Riom, en octobre 1788. Incarcéré pendant la Terreur, il ne sortit de prison qu'à la mort de Robespierre. Il épousa Magdeleine Versepuy de Lagane, dont il eut :

1° Benoit Hébrard de Villeneuve, officier, tué au passage de la Bérésina, en 1812 ;
2° Jean, qui suit :

Jean Hébrard de Villeneuve, fut maire de Pessac-Villeneuve ; il épousa Anne-Delphine Versepuy de Lagane, dont il eut deux enfants :

1° Camille-Adolphe-Étienne, qui suit;
2° Une fille mariée au docteur Peghoux, érudit, auteur d'ouvrages sur l'Auvergne.

Camille-Adolphe-Étienne Hébrard de Villeneuve, fut maire, comme son père et son aïeul, de Pessac-Villeneuve; il réside au château de Villeneuve, près de Riom.

Il a épousé, en 1847, Gilberte-Noémi de Chamerlat des Guerins, d'une ancienne famille noble de Riom.

De ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

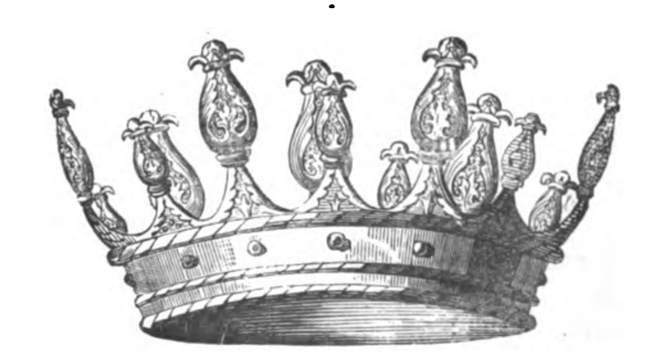
1° Henry Hébrard de Villeneuve, né à Riom le 11 septembre 1848, ancien lieutenant adjudant-major pendant la guerre de 1870-1871 au 32e de

mobiles du Puy-de-Dôme, maître des requêtes au Conseil d'État. président de la Société d'encouragement de l'escrime, officier de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur.

Il est veuf de Louise-Jeanne-Clémence SAILLARD, fille d'un ancien conseiller à la Cour de cassation, propriétaire des châteaux de Corday et de Montigny, en Normandie.

Il a eu de cette union deux enfants : Henriette et Marie;

2° Marie HÉBRARD DE VILLENEUVE.

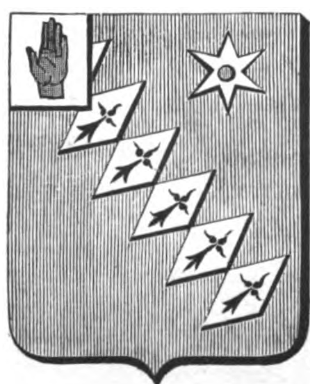


PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 1834-6.

HÈLE

ANGLETERRE, FLANDRE, BELGIQUE





ARMES : *de gueules, à six losanges d'hermines accolées en bande, accompagnées en chef d'une molette d'éperon d'argent, au canton d'argent, chargé d'une main sénestre appaumée de gueules.* — CIMIER : *un chapeau à retroussis d'argent, supportant une aigle essorante d'argent chargée sur la poitrine d'une molette de gueules.* — COURONNE DE BARONNET.

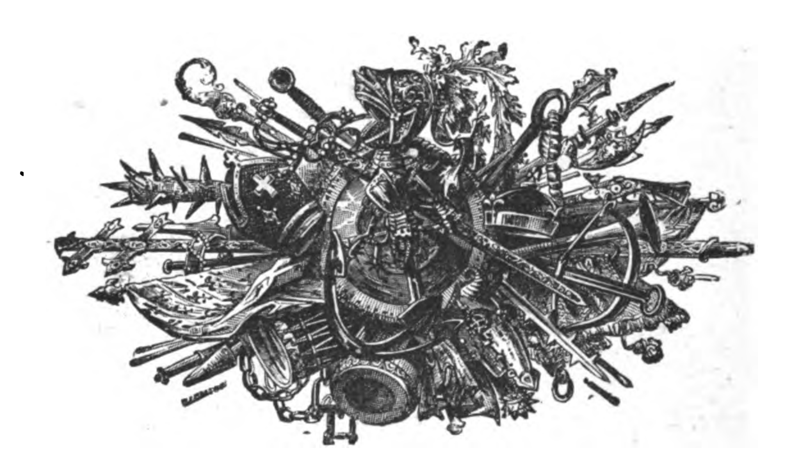


LA famille HÈLE est originaire du comté de Devon, en Angleterre; sa généalogie dressée en 1620 pour toutes ses branches, remonte à la vingt-quatrième génération au temps d'Edouard 1er, 1272-1307.

La *branche aînée* a été créée *baronnet* le 28 mai 1627, et sa généalogie a été établie en l'année 1672, pour sir Samuel HÈLE baronnet. Cette branche s'est éteinte en l'an 1677.

Une *branche cadette* a passé en Flandre sous le règne de Louis XV où elle est encore représentée par Pierre François Louis Hèle né le 28 juin 1814; et en Belgique par Charles-Louis Hèle fils du précédent né à Sercus (Nord) le 9 avril 1851, chevalier de l'ordre Léopold.

Nota : *Riestap* a donné les armes de cette famille d'une façon erronée dans son *Armorial général*.

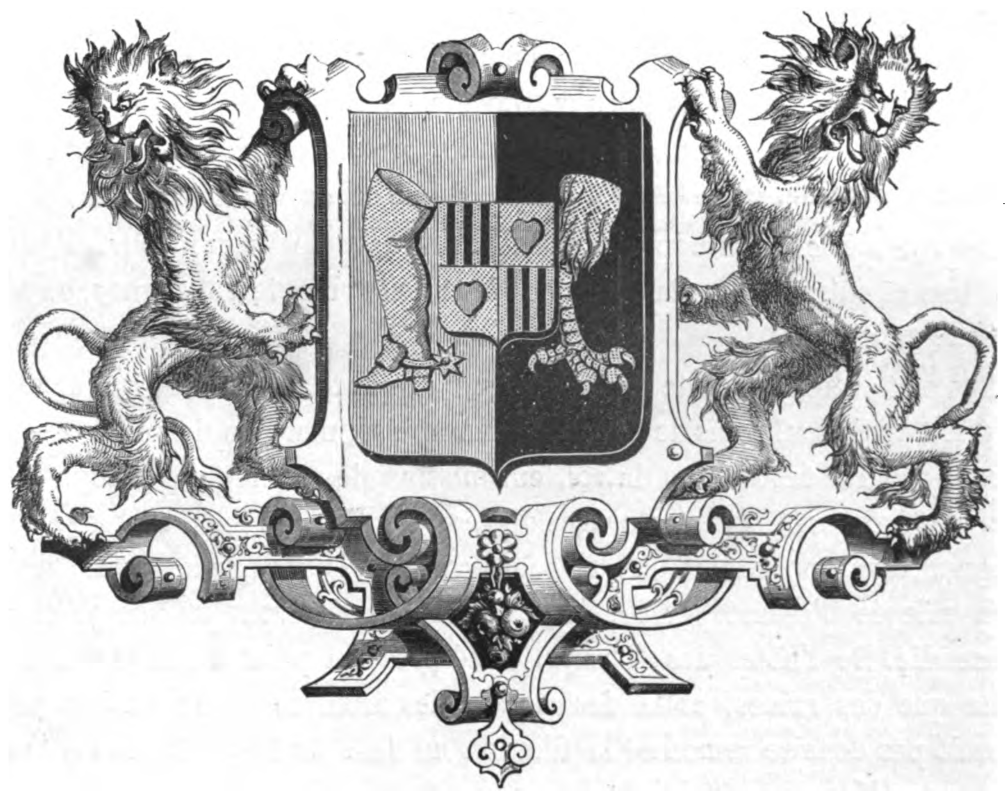


HENRION DE STAAL
DE MAGNONCOUR DE TRACY

FRANCHE-COMTÉ ET BOURBONNAIS

MARQUIS DE TRACY ; SEIGNEURS DE PARAY, MAGNONCOUR, FRANCHEVELLE FÉDRY, QUERS, ESLEY, ROCHE, BELONCHAMPS, ETC.





Armes : *Parti : au 1, de gueules au houseaux d'or, armé et éperonné du même qui est de* **Henrion** ; *au 2, de sable à la griffe d'aigle d'or, qui est de* **Staal** ; *et sur le tout : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois pals de sable ; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules, qui est* **de Tracy** : **couronne** : *de marquis.* — **Supports** : *deux lions.* — **Devise** : *Nil desperandum.*



a famille HENRION DE MAGNONCOUR est originaire de Jussey, petite ville de la Franche-Comté, non loin de Vesoul. Elle possédait au seizième siècle plusieurs seigneuries importantes, et ses alliances comme les fonctions remplies par plusieurs de ses membres lui assuraient un rang élevé.

Jean HENRION cité, en 1410, dans une charte portant transport de droits successifs fait par Louis de Toulongeon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Besançon, le 3 septembre de ladite année, est le plus anciennement connu de la famille.

Colas HENRION était écuyer du duc de Lorraine à la date du 14 août 1473, époque à laquelle il reçut un privilège sur les sels. Le 10 janvier 1484, Dom Drouhot HENRION, abbé de l'église et monastère de Notre-Dame de Cherlieu, de l'ordre de Citeaux, diocèse de Besançon, fit une transaction où intervint son frère Henri HENRION, avec Jean Vincent, seigneur d'Aveau-Fontaine.

Au XVIIe siècle, Jean Baptiste HENRION, seigneur de Magnoncour, d'Aillevillers et autres lieux, était commandant de la ville de Faucogney, où sa famille était fixée.

Les historiens du comté de Bourgogne rapportent qu'en 1674, après la prise de Salins, Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, lieutenant-général des armées du roi, eut mission de soumettre Faucogney; mais les habitants, sous les ordres de Jean-Baptiste HENRION, seigneur de Magnoncour, opposèrent une si courageuse résistance, que la ville dut être enlevée d'assaut par les Français. Ils la livrèrent au pillage et à l'incendie. De l'hôtel des HENRION, situé près du point d'attaque, il ne resta que des ruines, et la destruction des archives de la famille ne permit pas de faire remonter la filiation au delà de 1500. En 1696, les HENRION DE MAGNONCOUR, obligés de prouver leur noblesse, durent solliciter des lettres de confirmation qui leur furent accordées. Ces lettres de *confirmation* firent supposer au généalogiste de Courcelles que cette famille avait été anoblie sous Louis XIV. Mais il résulte d'une attestation de

M. le comte de Grammont (1), gouverneur de la Franche-Comté et du certificat de d'Hozier, obtenu par la famille en 1768, pour l'entrée d'un de ses membres aux pages du Roi, que la noblesse des Henrion était bien antérieure à la conquête.

FILIATION

I. Jean Henrion était en 1510 un des échevins de la ville de Vesoul et collateur de la chapelle Sainte-Agapite, en l'église collégiale de Vesoul, comme il est dit au pouillié du diocèse. Il eut pour fils :

II. Pierre Henrion qui alla s'établir à Faucogney, et eut pour fils :

III. Pâris Henrion, écuyer, qui fut commandant de la ville de Faucogney, en 1577. Il eut pour fils :

IV. Jean Henrion, IIe du nom, écuyer, gouverneur de Faucogney, reçut en 1632, du Parlement l'ordre de se rendre à Dôle pour prendre des mesures de défense contre l'envahissement des Français. Son neveu, Jean-Claude Henrion, fut commandant de la ville de Faucogney, en 1640, par brevet du 20 mars de la dite année, signé : Beauffremont. Il eut pour fils :

V. Jean-Baptiste Henrion, écuyer, seigneur de Magnoncour et d'Aillevillers. Malgré les événements de guerre et les incendies dont nous venons

---

(1) Ferdinand comte de Grammont, lieutenant-général des armées du roi, commandant au comté de Bourgogne :

« Nous certifions à tous qu'il appartiendra en qualité de seigneur et baron de Faucogney, que » nous avons une entière connaissance de la ville de Faucogney, laquelle fut incendiée entièrement le 4 juillet 1674, y ayant perdu moi-même tous mes meubles, joyaux, titres et papiers » dans la maison à nous appartenant, où dame Claude-Françoise de Poitiers, notre mère, s'était » retirée. Que le sieur Jean-Baptiste Henrion vivant seigneur de Magnoncour, Aillevillers, la Brauleure et autres, qui était pour lors *commandant* de ladite ville où il avait une maison qui fut » enveloppée dans la dite incendie comme toutes les autres, y perdit *tous ses titres*, meubles et » papiers concernant sa famille, et qu'il vivait *fort noblement*, et a toujours passé et été respecté » pour *noble* dans la province ainsi que nous l'avons reconnu par des reprises de fief dans ses » susdites terres relevantes de notre redite baronnie de Faucogney, tant par lui que par ses » auteurs. Que le sieur Clément Henrion, son fils, à présent vivant, tient et possède les mêmes » terres ci-dessus, ayant toujours pris le titre de *noble* et *d'écuyer* partout sans aucun obstacle ni » opposition, s'étant allié et ses enfants à des familles nobles, que même le père du dit Clément » Henrion a été mandé aux Etats de la noblesse pour lors se tenant au comté de Bourgogne, ce » que nous avons signé le présent à Besançon, le 20 d'avril 1717.

» Grammont.

» Par Monseigneur : Le Lurez. »

de parler, la famille Henrion put fournir les actes légaux indiquant sa filiation maternelle et paternelle à partir de Jean-Baptiste Henrion, lors des preuves de noblesse faites devant d'Hozier, par Charles-Joseph de Magnoncour, lieutenant des maréchaux de France à Vesoul. Ce fut le fils de Jean-Baptiste, Clément de Magnoncour, qui, bien que son père ait été appelé à l'assemblée de la noblesse tenue par le duc de Duras en 1678, dut faire ses preuves de noblesse pour la reprise de fief de la terre d'Esley; et à la suite d'enquête et du certificat du comte de Grammont, un arrêt de la Chambre des comptes de Dôle du 14 septembre 1721, reconnut sa qualité de *noble,* et ses droits de tenir fief dans tout le royaume. Cette décision a été confirmée par un arrêt de la Cour de Nancy de la même année. Le certificat de d'Hozier reconnaît que la noblesse de Jean-Baptiste Henrion était antérieure à la conquête de la France, sans faire mention des lettres de confirmation de noblesse.

Ce qui a achevé de rendre très difficiles, dans les temps présents, la recherche des droits féodaux possédés par la famille et des emplois remplis par ses divers membres, c'est la saisie de quatorze cotes de titres féodaux faite sous la Terreur, ainsi qu'il résulte d'un extrait des registres du greffe du tribunal de Vesoul, à la date du 20 pluviôse, an III.

Noble Jean-Baptiste Henrion, seigneur d'Aillevillers, de Magnoncour, de Belonchamps et autres lieux, en 1658, fut commandant de la ville de Faucogney; en 1674 il était collateur d'une chapelle fondée par ses ancêtres dans l'église Saint-Georges de Faucogney. On a vu que ce gentilhomme avait, à la tête des habitants de Faucogney, opposé une énergique résistance aux troupes françaises qui envahissaient son pays. Jean-Baptiste Henrion avait épousé Anne Philippe de Courtaillon, fille de noble Antoine de Courtaillon, seigneur de Mondorey, d'Amvalay et autres lieux. De cette union vint :

VI. Noble Clément Henrion, écuyer seigneur de Magnoncour, de Franchevelle, d'Aillevillers et autres lieux, qui fut conseiller à la Chambre des comptes de Franche-Comté, à Dôle. Il fut employé à défendre les frontières, et mit en déroute les partis de hussards et d'autres troupes qui menaçaient le pays. Il fut commis, conjointement avec les députés du duc de Lorraine, pour fixer les bornes de séparation de la Lorraine et du comté de Bourgogne, le 18 octobre 1716. De son mariage avec Barbe

Maillard, fille de Claude Maillard, écuyer seigneur de Brousset, contracté le 16 février 1683, naquirent deux fils et deux filles :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° François-Alexis Henrion, seigneur de Franchevelle, conseiller-maître à la Chambre des comptes qui, de son mariage, en 1721, avec Anne-Alexandre de Colombe, eut une fille : Barbe-Marguerite, qui épousa Antoine, marquis de Mailly, et de Châteaurenaud ;
3° N. de Magnoncour mariée à M. du Brove morte sans enfants ;
4° N. de Magnoncour, mariée à M. de Gévigny, morte sans enfants.

VII. Jean-Baptiste Henrion de Magnoncour, baptisé le 17 janvier 1684, lieutenant des maréchaux de France, à Vesoul, en 1724, épousa Thérèse-Véronique de Staal (1) de l'illustre famille de ce nom, originaire de Westphalie, établie à Soleure, dont on retrouve des membres en Russie et en Allemagne. Un de Staal était ambassadeur de Suisse auprès de Charles-Quint.

Étant veuve, madame de Magnoncour fit une reprise de fief pour les terres de Chemilly et de Fédry (1748) ; elle mourut la même année laissant quatre fils et deux filles :

1° Charles-Joseph, qui suit ;
2° François-Guillaume de Magnoncour, prêtre ;
3° Claude-François-Ignace de Magnoncour, seigneur de Roche, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il reçut un brevet de pension comme premier mousquetaire de la première compagnie de la garde du Roi ; mort sans enfants ;
4° Nicolas de Magnoncour, seigneur de Fédry ;
5° et 6° N. de Magnoncour, religieuses à la Visitation de Dijon.

VIII. Charles-Joseph de Magnoncour reçut, le 19 juillet 1737, des lettres de lieutenant des maréchaux de France à Vesoul, en considération de sa noblesse et des services rendus à l'État par sa famille. Il était doyen des lieutenants des maréchaux de France en 1790. Il avait épousé par contrat du 13 février 1760, Anne-Joséphine de Cordemoi, dont il eut :

IX. François-Gabriel de Magnoncour, marié à Alexandrine-Désirée-Melchiorine de Froissard, fille de Flavien de Froissard, marquis de Bersaillin, le 4 germinal an IV.

(1) Cette maison, encore existante en Allemagne, a été longtemps au service de l'Espagne, et hérita d'un titre de marquis.

François-Gabriel DE MAGNONCOUR obtint, par ordonnance royale du 3 mars 1816, de relever le nom de sa grand'mère, DE STAAL.

De son mariage il eut :

1° Abigaïl DE MAGNONCOUR, mariée au comte DE RECULOT ;
2° Flavien-Césaire-Emmanuel, qui suit.

X. Flavien-Césaire-Emmanuel HENRION DE STAAL DE MAGNONCOUR, né le 29 décembre 1800, entra à quinze ans dans les gardes du corps, et fut successivement maire de Besançon, député et pair de France (ordonnance royale du 4 juillet 1846); mort le 25 décembre 1876. Il épousa, le 27 octobre 1835, Marie-Élisabeth-Claudine D'ESTUTT DE TRACY, fille de Victor D'ESTUTT, marquis DE TRACY (1) colonel d'infanterie, conseiller général, député, ministre de la marine, mort en 1864, et de Sarah NEWTON, arrière-petite-nièce du célèbre Newton.

---

(1) La maison D'ESTUTT DE TRACY est originaire d'Écosse. Elle est établie en France depuis 1420 par Walter Stutt, un des gentilhommes écossais qui vinrent, en cette année, au secours de Charles VI, sous la conduite de Charles Stuart, comte de Buchan et de Douglas.

Sa filiation s'établit ainsi qu'il suit:

I. Gauthier épouse Anne, dame D'ASSÉ, dont :
II. Thomas, marié à Anne LEROY DE SAINT-FLORENT, dont :
III. Alexandre, marié : 1° à Anne D'ASSIGNIES, dame de Saint-Perre; 2° a Anne DE GUERCHY, dont :
IV. François Ier, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la ville de Cosne, marié à Renée DE BOISSELET, dont :
V. François II, marié : 1° à Françoise DE BAR, dame DE TRACY (1575); 2° à Marie DE BUFFERAND, dont :
VI. François III, mestre de camp de cavalerie, seigneur DE TRACY, marié à Edmée DE LA PLATIÈRE, dame de Paray (1622), dont :
VII. François IV, marquis DE TRACY, marié à Charlotte DE LA MAGDELAINE DE RAGNY, dont :
VIII. Antoine, comte DE TRACY, marié à Charlotte-Victoire DE DRUY (1719), dont :
1° N. DE TRACY, religieux théatin ;
2° Claude-Charles Louis, qui suit ;
IX. Claude-Charles-Louis, marquis DE TRACY, mestre de camp de cavalerie, commandant de la Maison du Roi à la bataille de Minden ; il mourut des blessures reçues à cette bataille : marié à Émile DE VERZURE, dont :
X. Antoine II, colonel de Penthièvre, commandant de la cavalerie de l'armée du Nord, membre de l'Académie, pair de France, marié à Émilie DE DURFORT-CIVRAC, dont :
1° Emilie DE TRACY, mariée à M. le marquis DE LAFAYETTE ;
2° Victor qui suit ;
3° Augustine DE TRACY, marié à M. le comte DE LAUBESPIN.
XI. Victor, marquis DE TRACY, député, ministre de la marine, marié à Sarah NEWTON, dont :
XII. Marie DE TRACY, mariée à Flavien DE MAGNONCOUR, pair de France, dont :
XIII. Jacques DE MAGNONCOUR, marquis DE TRACY, marié à Thérèse DE MONBEL.

De ce mariage est né :

1° Raymond DE MAGNONCOUR, mort sans postérité en 1867 ;
2° Jacques-Victor-Flavien, qui suit.

XI. Jacques-Victor-Flavien HENRION DE STAAL DE MAGNONCOUR, marquis DE TRACY, ancien officier d'artillerie, a été préfet de Marseille et de Bordeaux.

Sur la demande de son grand-père M. Jacques DE MAGNONCOUR fut autorisé, par décret impérial en date du 14 juin 1861, à relever le nom et les armes des TRACY et ensuite le titre de marquis qui leur appartenait. Il a épousé, le 29 novembre 1866, Marie-Thérèse BAYLIN DE MONBEL, fille de Pierre-Marie Baylin de Monbel, mort préfet du Cantal en 1854.

De ce mariage, sont nés trois enfants :

1° Gauthier ;
2° Victor ;
3° Raymond.

ALLIANCES : Les alliances de cette famille sont élevées et nombreuses du côté des MAGNONCOUR, comme par la maison DE TRACY. Par Mlle DE STAAL, les MAGNONCOUR sont alliés aux maisons DE HEYDE et DE HEYDEBOURG, que l'on croit descendre de la maison de SAXE et à celle D'ALVELDA. Par Mlle DE CORDEMOI, dont la grand'mère était de la maison DE VAUDREY, ils sont alliés aux SCEY, et aux GRAMMONT.

La maison DE FROISSARD, les a liés aux BAUFFREMONT par Mlle DE POLIGNY, grand'mère du marquis DE FROISSARD.

La maison DE TRACY était alliée aux VILLARS par Mlle DE LA PLATIÈRE, nièce du maréchal DE BOURDILLON.

LA MAGDELAINE DE RAGNY est le nom d'une des plus illustres maisons de Bourgogne ; elle compte des gouverneurs de provinces et deux chevaliers du Saint-Esprit.

Mademoiselle DE DRUY descendait, par Henriette DE SAULX-TAVANNES, sa mère, du maréchal DE TAVANNES, et était sœur utérine du marquis DE MONTAL, lieutenant général des armées du roi.

Mademoiselle Émilie DE DURFORT-CIVRAC, sœur de la duchesse DE CLERMONT-TONNERRE et de la comtesse D'ECQUEVILLY, était nièce de la duchesse D'UZÈS. Sa grand'mère était Mlle DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duchesse d'Antin, et son arrière-grand'mère, Sophie DE NOAILLES, marquise de GONDRIN, épousa en secondes noces le comte DE TOULOUSE, dont la petite-fille s'unit à Louis-Philippe-Joseph, duc D'ORLÉANS.

Par suite, le comte Antoine DE TRACY se trouvait cousin issu de germain du duc D'ORLÉANS.

Le marquis Victor DE TRACY était allié par le mariage de ses sœurs aux maisons de LAFAYETTE et de LAUBESPIN.



PARIS. — IMP. CHAIX. SUCC DE SAINT-OUEN. — 3458-2.

LE HIR DE RUMEUR

BRETAGNE

SEIGNEURS DE RUMEUR



ARMES : *d'argent, à trois chevrons de sable. L'écu timbré d'un casque d'écuyer orné de ses lambrequins.*



La famille LE HIR DE RUMEUR, *aliàs* LE LONG (qui est la traduction française du nom breton LE HIR), a eu plusieurs de ses membres qui ont comparu en Bretagne, aux réformations de 1427 et 1543.

1281. Dans un retrait fait par Josselin de Rohan,

en 1281, se trouvent mentionnés Eudon Le Long et Jeanne, veuve de Bernard de Kerdudaval. (D. Morice, *Preuves pour l'Histoire de Bretagne,* t. Ier, col. 1095.)

1294. Dans une reconnaissance faite par les seigneurs de Bretagne du nombre de chevaliers, écuyers et archers qu'ils devaient à l'ost du duc, on voit, à l'article Tréguier, que « Monsieur Henry Charruel (devait) un » chevalier pour le fief Even-Guen, douquel chevalier Henry Le Lonc » disoit qu'il doit la quarte partie ». *(Ibid.*, col. 1113.)

1371. A la monstre de la compagnie de Messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, passée le 1er mai 1371, figure Guyon Le Long, écuyer. *(Ibid.*, col. 1654.)

1386. Dans le procès-verbal des États de Bretagne qui s'ouvrirent à Rennes, le 14 mai 1386, on lit que « Silvestre de Benerblen se est » présenté au fait de l'ajournement que il a envers le procureur-général » de Monsieur (le Duc), à la dénonciation Guion Le Long, et vers ledit » Guion en tant qu'il est mestier ». *(Ibid.*, col. 514.)

1396. Alain Le Hir est compris au nombre des hommagers du vicomte de Rohan qui, le 13 juillet 1396, furent appelés à servir aveu comme demeurant sur les seigneuries de La Chèze, Loudéac, Porhoët et Loudéac-le-Vicomte. *(Ibid.*, col. 670.)

Le 17 juillet 1396, Jego Le Hir, avec Pierre Guillaume, Jean le Hegarat, Guillaume et Olivier Tanguy, Guillaume du Bot et autres, rendit le même hommage au vicomte de Rohan. *(Ibid.*, col. 672.)

1403. Guillemet (*aliàs* Guillaume Le Long), l'un des servants de panneterie du duc de Bretagne, figure sur l'état de la maison du duc Jean V, dressé en 1403. *(Ibid.*, col. 737.) Il était de la suite du duc, lors de son voyage à Paris et reçut, pour ce déplacement, la somme de cinq écus. *(Ibid.* col. 710.)

1420. Dans le rôle de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne,

de l'an 1420, figurent, en qualité d'archers, Guillaume et Jean Le Long. *(Ibid.*, col. 1015-1016.)

Pierre Le Long, Guillaume Le Long et Olivier Le Long sont compris dans le compte de Jean de Mauléon, receveur général des monnaies de Moncontour et des taux et rachat du ressort de Goëllo, depuis l'an 1414 jusqu'à 1421. *(Ibid.*, col. 1107.)

1437. Au nombre des nobles de Tréguier au ressort de Goëllo qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne, le 28 octobre 1437, se trouvaient Jehan Le Long et Pierre de Rumeur (1). *(Ibid.*, col. 1309.)

1454. Jean de Villeblanche commandait, en 1454, trente lances fournies pour la garnison de Conq. Parmi ces trente hommes d'armes, tous bas Bretons, on trouve Pierre Le Long. *(Ibid.*, col. 646).

1598. Un siècle plus tard, dans les Édits et articles accordés à messire Julien de la Touche, écuyer, sieur de Kerolland, pour la réduction du Mont-Saint-Michel au rôle des gens de guerre servant sous la charge dudit sieur Kerolland, sont portés Richard Le Long, Jean Yvon, Michel Marquer, Nicolas Harel, Claude Urvoix, Michel Aubert, François Chauvin, Jacques Guerin, François Le Moine et autres gentilshommes bretons. *(Ibid.*, col. 1690.)

FILIATION

I. Yvon Le Hir, demeurant au terroir de Kerlech, en la paroisse de Ploueventer, au ressort de Lesneven, conjointement avec Jean le Borgne, demeurant au terroir de Léon, en la paroisse de Plouinec, reconnut devoir à honorables hommes Jean Pouliquen et Jean Mesantourn, au nom et comme curateur de la fille mineure de défunt Pierre Le Goff et de Renée Pouliquen, certaines redevances, en raison de la succession de défunt

(1) A cette famille, éteinte depuis plusieurs siècles, appartenait le château de Rumeur, situé aux alentours de Guingamp et qui a servi plus tard de dénomination à la famille Le Hir.

Yvon Conestable, père de Françoise Conestable, femme dudit Le Hir, et Fiacre Conestable, mère dudit Le Borgne. Cet acte fut passé, le 16 juillet 1656, devant Yves Simon, notaire royal de la cour de Lesneven et son confrère, notaire royal de la principauté de Léon, au siège de Landerneau. *(Titre original en parchemin.)*

Yvon Le Hir laissa de ladite Françoise Conestable, sa femme, entre autres enfants :

1° César Le Hir, qui suit ;

2° Marie Le Hir, femme de noble homme Jacques Huillard, sieur de Tregouinec, demeurant en la ville de Lesneven. Elle survécut deux ans à son mari, décédé en 1678, et mourut en 1680, comme il appert de l'extrait suivant du *Terrier de Bretagne,* où on lit :

« Déclaration et dénombrement des maisons, terres et héritages que » dame Marie Huillard, veuffe de deffunct escuyer Louis de Kersauson, » sieur de Basse-Ville et damoiselle Jeanne Huillard, femme et com- » paigne de noble homme Claude Laoust, sieur de Kerneach, et da- » moiselle Françoise Huillard, aussy femme et compaigne de noble » homme Guy Bleinhant, sieur de Kercoc, lesdites filles et héritières » soubs et par bénéfice d'inventaire de deffunct noble homme Jacques » Huillard, sieur de Trégouinec et damoiselle Marie Le Hir, leurs père » et mère, demeurants en la ville de Lesneven, tiennent et possèdent » (suit le dénombrement) escheu et advenu auxdits advenants des suc- » cessions desdits deffuncts Huillard et Le Hir, décédés, savoir : ledit » Huillard depuis les cinq ans et ladite Le Hir depuis les trois ans, et » sont en indivis entre lesdites advenantes. Fait ce jour, 12 décembre » 1683. » *(Registre P. 1653,* fol. 2192 et sniv., *Archives nationales.)*

Les armoiries de la famille Huillard étaient, suivant la déclaration de la dame de Basse-Ville (Kersauson), faite au bureau de Brest, en vertu de l'édit du mois de novembre 1696 : *D'argent, au chef d'azur chargé de trois besants d'or. (Armorial général de France,* vol. IIe de la généralité de Bretagne, fol. 994, section des manuscrits, *Bibl. nation.)*

II. Noble César Le Hir eut de son mariage un fils qui suit :

III. Noble César Le Hir, sieur de Rumeur, était notaire royal et procureur fiscal de Kerlech, demeurant à Ploudalmezeau (1746), ainsi qualifié dans plusieurs actes authentiques des années 1746, 1753, 1759, 1761, 1763, 1767, 1770, 1787 ; il est mort en 1760. Il avait épousé demoiselle Marie-Yvonne Loury. Celle-ci vivait encore en 1779. Il fut père de :

IV. Noble Yves-César Le Hir, sieur de Rumeur, né en 1735, avocat en

parlement et procureur fiscal de la juridiction de Kerlech, a épousé demoiselle Marie PROVOST.

Il est mort en 1807, laissant pour fils :

V. César-Marie LE HIR, né le 20 décembre 1764, à Ploudalmezeau, arrondissement de Brest, fut reçu avocat à Rennes, le 2 août 1787; c'est en cette qualité qu'il vint s'établir à Brest. Il se trouva promptement recommandé à la confiance de ses concitoyens, et la justifia dans la périlleuse mission dont il fut chargé au mois d'octobre 1789, concurremment avec MM. Bernard et Collot-Béranger, comme député de la ville et chargé des pouvoirs de l'intendant de la marine pour l'approvisionnement des troupes et des ouvriers du port, mission qui faillit, à plusieurs reprises, coûter la vie aux délégués brestois. (*Biographie bretonne*, t. Ier, page 866.)

M. LE HIR fut ensuite investi des principales fonctions électives de la cité.

Pendant tout le temps que siégea le tribunal révolutionnaire de Brest, M. LE HIR fut sur la brèche pour lui disputer sa proie presque quotidienne; dans le procès (entre autres) des vingt-six administrateurs du Finistère, il partagea, principalement avec Riou-Kersalaun, le dangereux fardeau de la défense.

Le 9 thermidor arriva, heureusement pour M. LE HIR, dont le zèle à remplir ses devoirs d'avocat avait motivé l'inscription sur une liste de 200 victimes qui devaient fournir une nouvelle pâture au sanguinaire tribunal; ses concitoyens le vengèrent de cette proscription en le nommant aux fonctions de procureur syndic du district de Brest, qu'il remplit du 6 août au 11 novembre 1795. Il exerçait toujours son ministère d'avocat qu'il cumula avec les fonctions de juge suppléant au tribunal civil, du 1er mai 1800 au 3 mai 1811, jour où il fut nommé membre du Corps législatif.

Pendant l'exercice de son mandat, il s'occupa des besoins du port de Brest et de l'achèvement du canal de Nantes à Brest.

En 1814, il porta plusieurs fois la parole à la Chambre qui ordonna l'impression de ses discours.

Peu de temps après son retour à Brest, le 10 juillet 1815, M. Le Hir obtint, à diverses reprises, des suffrages pour la députation; puis il fut nommé, le 23 septembre 1818, commissaire-rapporteur près les tribunaux maritimes. Après son admission à la retraite, le 1er janvier 1832, jusqu'au 15 décembre 1849, jour où il mourut à Brest, il se fit une occupation exclusive de l'étude du droit public, de l'histoire et de la littérature, étude que favorisait la riche et excellente bibliothèque qu'il avait rassemblée patiemment et à grands frais.

M. Le Hir avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 2 novembre 1814; il était membre correspondant, depuis 1811, de la Société des antiquaires de France et, depuis 1814, de la Société royale académique des sciences. *(Extrait de la Biographie bretonne.)*

César-Marie Le Hir est décédé à Brest le 15 décembre 1849; il avait épousé Mlle Émilie Piriou, fille de M. Piriou, commissaire accrédité de la Cour martiale maritime, et de Mlle l'Abbé de Penallen; elle est décédée le 3 novembre 1825. De son mariage M. Le Hir eut, entre autres enfants :

César-Hippolyte-Marie, qui suit :

VI. César-Hippolyte-Marie Le Hir de Rumeur, avocat à Brest, né en 1799, mort en 1846, avait épousé, en 1837, demoiselle Louise de Trogoff de Coatalio, dont il eut trois fils :

1° Henri-César-Anne-Marie Le Hir de Rumeur, né le 5 mai 1843, marié, le 15 mai 1872, à Mlle Le Coniac de Guermain.

2° Charles-César-Anne-Marie Le Hir de Rumeur, né le 20 juin 1841, marié, le 27 novembre 1872, à Mlle Mouton de la Salais. En 1867, M. Le Hir s'était engagé dans les zouaves pontificaux;

3° Stanislas-César-Anne-Marie Le Hir de Rumeur, né le 7 septembre 1846, qui a épousé, le 10 février 1874, Mlle Boussard-Fontaine, fille de Jacques Boussard (de la) Fontaine et de Marie Léonice Perrier (de la) Moulinière.
dont : a) Stanislas Le Hir de Rumeur épouse Mathilde du Boisguéhenneuc, dont : Renée –
b) Louis Le Hir de Rumeur

Saint-Ouen (Seine). — IMPRIMERIE CHAIX.

DU HOMMET

NORMANDIE

BARONS DU HOMMET; SEIGNEURS DE VARENGUEBEC, DE LA HAYE DU PUITS, D'AULNAY, DE BEAUMONT, DE TOLLEVAST, DE SARTILLY, DU MESNIL-DURAND, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : NORMANDIE. Primitivement : ***d'argent, à trois fleurs de lis de gueules;*** **actuellement:** ***d'argent, à un sautoir d'azur.*** **— COURONNE :** ***de Baron.*** **— SUPPORTS :** ***deux Griffons.*** **— DEVISE : Tam fortis quam fidelis.**



LA famille DU HOMMET apparaît dans les Chartes originales du commencement du XIme siècle, et tire son nom de la terre et ancienne baronnie du Hommet, en Basse-Normandie.

Guillaume de Jumiéges, dans son *Histoire de Normandie, livre III*, Toustain de Billy, dans son *Histoire du Cotentin*, et la *Neustria Pia* font mention d'un Chevalier danois appelé, Richard Turstin, vivant en l'année 1009, qui a épousé EMME, sœur de Robert, Duc de Normandie, et qui serait l'auteur de cette antique maison, dont les descendants ont fourni entre autres personnages illustres : un compagnon de Guillaume le Conquérant, en 1066; un compagnon de Robert Courteheuse à la conquête de Jérusalem, en 1092; plusieurs Connétables de Normandie; un Chancelier d'Angleterre; plusieurs Chevaliers bannerets sous Philippe-Auguste; deux Evêques de Bayeux et Lisieux; des commandants et hommes d'armes des Ordonnances du Roi; un défenseur du Mont-Saint-Michel, en 1423; etc., etc.

Les cartulaires des abbayes du Plessis, d'Aulnay, de Sainte-Marie-de-Longues, et les manuscrits de Ducy, sont pleins de chartes de donations pieuses faites par divers membres de la famille DU HOMMET pendant l'espace de trois siècles.

Cette famille a été maintenue plusieurs fois dans sa noblesse d'ancienne extraction; 1° par Raymond de Montfaut, en 1463; 2° par M. de Roissy, en 1599; 3° par M. d'Aligre, en 1634; 4° et enfin par M. de Chamillard, en 1666.

Elle a possédé les baronnies du Hommet, de Say, de Beaumont, d'Aulnay, les fiefs nobles de Varenguebec, de la Haye-du-Puits, de Langrune, de Tollevast, de Sartilly, du Mesnil-Durand, etc.

Elle s'est divisée en quatre Branches, dont trois sont aujourd'hui éteintes; la quatrième est actuellement représentée par :

1° Théophile-Paul DU HOMMET, chef de nom et d'armes de sa branche;
2° Marie-Louise DU HOMMET, mariée à M. Frédéric-Oscar, comte DE LAUZIÈRES DE THÉMINES, ancien Officier d'infanterie de marine.

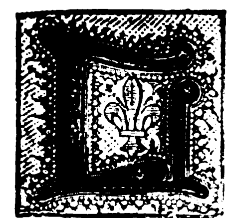
HUNAULT DE LA CHEVALLERIE

LANGUEDOC, ANJOU, MAINE ET BRETAGNE.

Barons de Lanta et de Goueytes; Seigneurs de Cabanous, Larouzet,
Gouzous, Aspet, Saint-Christan, du Barry,
en Languedoc;
de la Fresnaye, de la Thibaudière, de la Rouaudière,
de la Suhardière, de Marcillé, de la Ville, de Touchegaste,
de la Chevallerie, etc.,
en Anjou, Maine et Bretagne.



Armes : *De gueules, à quatre fasces d'argent; aliàs : d'argent, à quatre fasces de gueules* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *Deux lévriers.* — Devise : « Les Hunault, les Levis et les Rigault ont chassé les Visigoths. »



LA famille HUNAULT DE LA CHEVALLERIE est très-certainement une branche de l'antique maison des HUNAULT DE LANTA d'Aquitaine, anciens Seigneurs de Lanta, qui traitèrent, en 1247, avec Raimond, Comte de Toulouse, au sujet de la terre de Lanta, l'une des baronnies des Etats de cette province. L'historien La Faille, en parlant de l'ancienneté et de l'éclat de cette maison dit que « plusieurs titres lui ont montré qu'elle parait issue de HUNAULT ou HUNOLD, Duc d'Aquitaine, ruiné par Charlemagne. » (*La Faille, Traité de la Noblesse des Capitouls.*)

Quoi qu'il en soit de cette illustre origine mentionnée par le grave historien, nous trouvons la famille HUNAUD ou HUNAULT en Anjou dès le commencement du XIVe siècle; de cette province elle a passé en Poitou.

Elle a donné des Maires à la ville d'Angers, des Magistrats très-distingués, des Officiers de marque par leurs services, plusieurs Chevaliers de Saint-Louis et enfin des médecins très-remarquables, entre autres un Docteur régent de l'Université d'Angers, Médecin ordinaire du Roi.

Elle a été maintenue dans sa Noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Voysin de la Noiraye, Commissaire départi pour la recherche de la Noblesse aux provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, en date du 23 mai 1667; et, un siècle plus tard, le 8 août 1777, un de ses membres a fait devant d'Hozier de Serigny ses preuves de Noblesse pour être admis aux Ecoles royales militaires.

Ses alliances directes ont été prises dans les maisons les plus distinguées de la Noblesse de sa province. Nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec les : Binard, Bault de Beaumont, Bohin, Bouteiller de la Goujonnaye, du Bois de la Ferronnière, Chevreuil d'Andanne, Ernault, du Filiard, Galichon de Courchamps, de Hercé, Lestourneau, Meusnier de Fonteny, Nepveu, Poisson de Gastines, Richomme, Thomas de Jonchères, Ligier de Puyraveau, de Jousselin, de Tudert, de Moustier, de Terrasson, de Blom, etc.

Avant d'être patronymique, HUNAULT ou HUNAUD (*en latin Hunaldus*) fut un prénom. On connait le dicton fameux :

Les HUNAUDS, les LÉVIS, les RIGAUDS,
Ont chassé les Visigoths;
Les LÉVIS, les RIGAUDS, les VOISINS,
Ont chassé les Sarrasins.

Le nom DE HUNAULT, comme nom patronymique, est connu par chartes, en Languedoc, depuis le milieu du XIe siècle.

Vers l'an 1060, Guillaume HUNAULT, (Villelmus UNALDUS), fit don à l'abbaye du Mas-Garnier, au diocèse de Toulouse, de certains domaines pour l'agrandissement de ce monastère *(Gallia Christiana, t.*XIII, 114.)

Guillaume HUNAULT DE LANTA (Guillelmus UNALDI DE LANTA) garantit une Charte de Guillaume, Comte de Poitiers et de Toulouse, en faveur de l'abbaye de Lezat, au mois d'août de l'an 1115. (*D. Vaissette*, *Histoire du Languedoc*, *tome II, page* 394.)

Raymond HUNAULT (Raymundus UNALDI), fut témoin, en 1129, d'un acte d'hommage rendu à Bernard-Aton, Vicomte de Nîmes, pour le château de Vinzan. (*Ibid, page* 445.)

Guillaume HUNAULT DE LANTA assista, en 1144, à un plaid tenu par Roger, Vicomte de Nîmes (*Ibid*, *page* 439.)

Raimond, Geraud et Guillaume HUNAULT furent arbitres du différend survenu entre les Comtes de Toulouse et de Foix, touchant le château de Saverdun, l'an 1202. *(D. Vaissette, tome III, page* 194 *des Preuves.*)

Guillaume HUNAULT DE LANTA fit son testament au mois de novembre 1222. (*Ibid, p.* 328.) Il avait pour contemporain Raymond HUNAULT, coseigneur du château de Saint-Rome et de Basiège, lequel était fils de Geraud HUNAULT et frère de Blanche HUNAULT DE LANTA, femme de Bernard, Comte de Comminges, vivant en 1231. *(Ibid, page* 393.)

Gerauld HUNAULT DE LANTA est compris au nombre des Barons et Chevaliers du Comté de Toulouse qui firent serment de fidélité à Alfonse de Poitiers et à Jeanne de Toulouse, sa femme, l'an 1249. (*Ibid, page* 473 *des Preuves.*)

Guillaume HUNAULT (Guillelmus UNALDUS) fut témoin d'une donation faite au Maître de l'Ordre de l'Epée, en Gascogne, le 15 mai 1261. (*Gallia Christiana, tome XIII, Pr., page* 168.)

Geraud HUNAULT (UNALDI), figure au nombre des seigneurs mentionnés dans l'acte du *Saisimentum Comitatus Tolosæ* de l'année 1271.

Dix ans plus tard, un Geraud HUNAULT, Chevalier, fut témoin de la vente de la terre de Serignac, faite par Messire Odon de Terride, damoiseau, à noble Jourdain de l'Isle, le 15 mai 1281. *(D. Vaissette, t. III, p.* 527 *des Preuves.)*

Raymond HUNAULT, Chevalier, de la Sénéchaussée de Toulouse, fut convoqué pour la guerre de Flandres en 1304 ; il devait conduire vingt-cinq hommes d'armes et cent sergents. (*Ibid, t. IV, page* 137 *des Preuves.*)

Le sceau de HUNAULT, Seigneur de Lanta, Chevalier, reproduit dans *D. Vaissette, tome V, planche n°* 6, représente : *trois fasces de gueules, en champ d'argent*, (l'analogie de ces armoiries avec celles des HUNAULT DE LA CHEVALLERIE est remarquable.)



Guillaume Hunault de Lanta était Abbé de Lézat, en 1313. Il fut plus tard Evêque de Tarbes, d'où il fut transféré à l'évêché d'Agde, en 1337. *(Ibid, page* 276.)

Raymond Hunault fut un des Seigneurs qui se trouvèrent aux Assises que le Sire de Blainville, sénéchal de Toulouse, tint dans cette ville, le 23 juin 1314. (*Ibid, page* 506.)

Le Roi exempta de la guerre de Gascogne, au mois de novembre 1340, Guillaume Hunault, seigneur de Lanta, alors âgé de soixante ans, lequel avait envoyé son fils, Guillaume, au dernier mandement fait à Compiègne, en la compagnie du Comte de l'Isle. *(D. Vaissette, tome IV, page* 232.)

En 1374, Messire Jehan Hunault de Lanta, servait aux gages de « Louis, fils du Roy de France, et son Lieutenant dans tout le Languedoc. » (*D. Vaissette.*)

En 1424, le Seigneur de la Baronnie de Lanta en Lauraguais (N. Hunault), fut appelé aux Etats de Languedoc. (*Ibid.*)

FILIATION

I. Messire François Hunault de Lanta, Chevalier, Baron de Lanta, Seigneur de Saint-Christan, eut de Gabrielle de Montfort :

1° Aimée Hunault de Lanta, mariée par contrat du 1er septembre 1547, avec Armand de Salignac, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Fénélon, lequel ne vivait plus en 1579. Aimée Hunault lui survécut et fut mère de quinze enfants, entre autres Louis de Salignac, Evêque de Sarlat, en 1578, sur la démission de François de Salignac, son oncle, et qui eut pour successeur, sur ce siége, son neveu, Louis de Salignac, en 1602. (*Lainé. Archives de la Noblesse, art. de Salignaç, page* 29.)

2° Pierre, qui suit ;

II. Pierre Hunault, Baron de Lanta, Chevalier, était premier Capitoul de Toulouse, en 1562. Ayant pris le parti des Calvinistes, il fut déposé et condamné à mort par contumace. (*La France protestante des frères Haag.*) Il laissa :

III. Jean Hunault de Lanta, Chevalier, qui eut de Madeleine de Pailhas :

IV. Roger Hunault, Ecuyer, Seigneur de Cabanous, marié par contrat du 5 mars 1585, à Françoise de Villemur, fille de Blaise de Villemur, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur et Sénéchal du Comté de Foix et de dame Fleurette d'Armagnac. (*Lainé, Archives de la Noblesse, tome III.*) De cette union naquit :



V. Noble Jean-François HUNAULT, Ecuyer, Sieur de Cabanous et de Gouzens, qui fut marié par contrat du 3 novembre 1613, avec demoiselle Anne DE LA PASSE, dont il eut :

VI. Noble Jean-Louis DE HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de Cabanous et de Gouzens, marié, le 9 mars 1641, à demoiselle Louise DE BAZON. De cette alliance il laissa :

1° Noble Jean-Louis DE HUNAULT, déclaré Noble par jugement de M. de Bezons, du 1er juillet 1669, et déchargé de l'assignation par ordonnance de M. le Pelletier de la Houssaye, Intendant à Montauban, le 12 août 1698. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch, au Cabinet des Titres, Bibl. Nation.*)

2° François-César DE HUNAULT, Chevalier, Seigneur du Barry, Capitaine au régiment de Piémont, marié à demoiselle Louise DE VENDOMOIS, par contrat du 21 juin 1681. Il fut aussi déchargé de l'assignation par M. l'Intendant de Montauban, le 30 mai 1699. (*Idem.*)

3° Jean-François, qui suit ;

VII. Messire Jean-François DE HUNAULT, Chevalier, Baron de Goueytes, Seigneur de Cabanous, Larouzet, Aspet, et autres places, fut père de :

Marie-François DE HUNAULT DE LANTA, de la paroisse de Montesquiou-Volvestre, au diocèse de Rieux, mariée, le 12 février 1736, à Jean-Bernard DE LARTIGUE, Ecuyer, Seigneur de Solanserre, etc., Capitaine de cavalerie. (*O'Gilcy, Nobiliaire de Guienne, tome II, page* 202.)

Trois membres de la famille DE HUNAULT comparurent aux Assemblées de la noblesse du Languedoc convoquée pour l'élection des députés aux Etats-généraux, en 1789. (*Bremond, Nobiliaire toulousain.*) On croit cette branche éteinte.

BRANCHE CADETTE

DES

HUNAULT DE LA CHEVALLERIE



CETTE Branche est connue en Anjou depuis le commencement du XVe siècle.

Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Damien HUNAUD, qui épousa, vers 1440, Françoise BINARD, dont il eut :

II. Charles HUNAUD, Ecuyer, Seigneur de Mignerolle et de la Thibaudière marié, à Angers, le 10 février 1475, à demoiselle Renée GOHIN, dont il eut le fils qui suit :

III. Noble Christophe HUNAUD, Seigneur de Mignerolle et de la Thibaudière, nommé Echevin de la ville d'Angers, le 16 avril 1529, mourut dans l'exercice de ladite charge, laissant de son union contractée avec demoiselle François DE HERCÉ (1), un grand nombre d'enfants :

1° Magdelon, qui suit ;
2° François HUNAULT, Ecuyer;
3° Jean HUNAULT, Ecuyer ;
4° Jeanne, 5° Françoise, 6° Guillemine, 7° Simonne, 8° Renée, 9° Anne HUNAULT ; 10° et Marguerite HUNAULT, femme de Gaspard CHEVREUIL, Ecuyer, Seigneur d'Ardanne et de Chauvigné, qui fut élu Echevin d'Angers le 1er mai, 1592 (*Robert, Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers.*)

IV. Noble Magdelon HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Fresnaye, de la Thibaudière, de Marcillé, demeurant à Angers, fut élu Echevin de ladite ville le 29 août 1580 et Maire en 1592. (*Idem, page* 1220.)

Par quittance passée devant Etienne Lepelletier, notaire de Sablé, le 15 août 1588, Madeleine Cointerel, nièce du Cardinal Cointerel, confessa avoir reçu de Noble homme Magdelon HUNAULT, Sieur de la Thibaudière et de Marcillé, cinquante écus pour sa part de la somme de six cents pistoles, de deux années échues, le 27 mai dernier, à raison de trois cents écus par an, que le sieur Virgile Crescentio, gentilhomme romain, héritier et exécuteur testamentaire dudit Mathieu Cointerel, Cardinal du titre de Saint-Etienne, doit à ladite Cointerel, légataire dudit défunt Cardinal. (*Gilles Ménage, seconde partie de l'Histoire de Sablé, page* 67.)

L'année suivante, nous retrouvons Magdelon HUNAULT replacé à la tête de l'échevinage d'Angers, dont il avait été destitué par les Ligueurs. Il fut réintégré par le maréchal d'Aumont, chargé de remettre la ville d'Angers sous l'obéissance du Roi, comme il appert du procès-verbal, dressé à ce sujet, les 13 et 14 avril 1589 :

« Jean d'Aumont, Comte de Châteauroux, Chevalier des ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Maréchal de France, Salut : Comme ainsi que par commandement de Sa Majesté, nous aurions acheminé son armée en ce païs d'Anjou au mois d'avril 1589, pour remettre sa ville d'Angers en son obéissance, laquelle par induction de la plus grande partie des habitants d'icelle se seroit distraite ; Nous, avec l'avis des Sieurs de la Rochepot-Turguan,

(1) La famille DE HERCÉ, originaire du Maine, a pour premier auteur connu Robert de Hercé qui vivait en 1277. Robin de Hercé figure dans un montre passée à Angers en 1380. Cette famille, a donné un Evêque de Dol et un Evêque de Nantes ; le premier, Urbain-René de Hercé, fut fusillé à Quiberon, en 1795. Ses armes sont : *d'azur, à trois herses d'or.*

Conseiller du Roi et Maitre des Requêtes ordinaire de son hôtel, étant près de nous, de Pichairits et des principaux Officiers et habitants de ladite ville, recognus pour bons serviteurs du Roy, avons rétabli l'ancien et premier Maire et vingt-quatre Echevins, avec leurs priviléges, autorité et pouvoir ci-devant à eux donnés par nos Roys; sçavoir : Messire René Bault, Conseiller du Roy au siége présidial dudit Angers ; Magdelon HUNAULT, Sieur de la Thibaudière, etc. » (*Robert, Recueil des priviléges de la ville et mairie d'Angers, pages* 78, 79, 83.)

Magdelon HUNAULT, avait été marié par contrat du 12 octobre 1566, avec demoiselle Françoise RICHOMME, fille de feu noble homme Nicolas Richomme, sieur de Quarqueron et de feu demoiselle Anne Mauviel (1), demeurants audit lieu de Quarqueron, paroisse du Lion-d'Angers. Ce contrat, fut passé à Angers, devant Jean Eluard, Notaire de la Cour du Roy en ladite ville. (*Preuves pour les Ecoles royales militaires.*)

Magdelon HUNAULT DE LA THIBAUDIÈRE, qui avait été élu Maire et Capitaine de la ville d'Angers, le 1er mai 1592, mourut dans ses fonctions au mois de juin suivant. (*Robert, page* 1215.) De son mariage sont issus :

1° Charles, qui suit ;
2° Diane HUNAULT ;
3° Madeleine HUNAULT, mariée 1° avec Godefroi BOUTELLIER (2), Sieur de la Goujonnaye et de la Blossardière, fils de Hardouin Bouteiller, Sieur de la Goujonnaye, de la Chesdraye et de la Tremblaye, et d'Anne Limelle. Etant devenue veuve, elle se remaria, par contrat du 14 février 1624, avec François DU FILIARD, dit par corruption *de Filias*, originaire de Bresse, fils de Jean, Seigneur des Ormes et de Marguerite-Octavie d'Opps. Il fut Enseigne dans le château de Saumur, sous le maréchal de Brezé ; après avoir commandé à Sablé de la part du Roi, il commanda au Havre-de-Grâce, pour madame la Duchesse d'Aiguillon. (*Gilles Ménage, seconde partie de l'Histoire de Sablé, page* 175.)

V. Noble Charles HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière, et de Marcillé, etc., s'allia avec Claude LESTOURNEAU, fille de Philippe Lestourneau et de Dame Claude Terrier, demeurant à Angers. Ce contrat fut passé le 7 octobre 1613, devant Serezin, Notaire royal en la même ville. De ce mariage vinrent :

(1) René MAUVIEL, Sieur de la Touche, fut élu Conseiller, Echevin perpétuel de la ville d'Angers, en 1474.

(2) Geoffroi BOUTELLIER, était sergent de la quinte d'Angers, en 1314. (*Paul Marchegay, Archives d'Anjou*, Tome II). — Pierre BOUTEILLER, sieur de la Pinardière, fut élu Echevin de la ville d'Angers en 1684.

1° Claude, qui suit;
2° Germain HUNAULT, auteur du *premier Rameau*, rapporté ci-après;
3° Madeleine HUNAULT, femme de Jacques ERNAULT (1), Ecuyer, Seigneur de Charost;
4° Marie HUNAULT, mariée à Mathieu THOMAS (2), Ecuyer, Sieur de Jonchères, Avocat au présidial et Procureur de la maison de ville d'Angers, en 1646.

VI. Noble Claude HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière et de Marcillé, demeurant en la paroisse de la Membrolle, élection d'Angers, produisit ses titres de noblesse à Tours, le 28 avril 1667. (*Chevillard, Mémoire manuscrit.*) Il eut pour femme Anne BILLART, dont :

1° Noble Charles HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière, lequel vivait, en 1696; sa femme, dont le nom ne nous est pas connu, le rendit père de :
A. Renée HUNAULT, mariée à Pierre VARIN, Ecuyer, Seigneur du Chastelier.
2° Pierre HUNAULT, qui continue la descendance :

VII. Pierre HUNAULT, Ecuyer, embrassa la médecine qu'il exerça avec honneur à Angers, à la fin du XVII° siècle et au commencement du XVIII° siecle. Il est qualifié docteur-régent en la Faculté de Médecine de l'Université de la ville d'Angers, Conseiller, Médecin ordinaire de Sa Majesté le Roi, dans l'acte d'enregistrement de ses Armoiries qu'il fit à l'*Armorial officiel* dressé en vertu de l'Edit du mois de novembre 1696. (*Volume de la généralité de Tours, cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*) Sa Biographie se trouve dans *Moreri;* on a de lui plusieurs ouvrages estimés. Il fut père de :

VIII. René HUNAULT, Ecuyer, qui, à l'exemple de son père, s'adonna à la médecine; il fit ses études à Angers et fut reçu Maître-ès-arts à l'âge de dix-huit ans. Il prit le grade de Docteur à Reims (*Hœfer, Nouvelle Biographie, tome XXV*), et plus tard, il alla s'établir à Saint-Malo. Il est mentionné dans l'*Armorial général* de 1696, *généralité de Bretagne, tome II, page* 803.)

René HUNAULT fut marié en secondes noces à Léonarde NEPVEU (3), dont il eut :

(1) « Messire Jacques ERNAULT, était Conseiller au présidial d'Angers en 1589. » — Son fils, noble Jacques Ernault, Sieur de la Daumerie, aussi Conseiller, fut élu Echevin d'Angers, le 1er mai 1600, (*Robert, Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers.*) puis maire, le 1er mai 1607. (*Ibid*).

(2) Elie THOMAS, Sieur de la Rousselière, fut élu Conseiller Echevin perpétuel de la ville d'Angers, en 1716. (*Robert.*)

(3) Cette famille est originaire de Sablé. Pierre NEPVEU, Sénéchal de cette ville, en 1373, eut de Julienne le Vayer, Julien NEPVEU, mari de Sainte Quierlavoine. Nicolas Nepveu, Sieur de la Barbottière et Eustache Nepveu, était Lieutenant de Sablé, en 1516. Thomas Nepveu, fut élu Maire d'Angers, en 1628, (*Robert.*)
ARMES : *d'azur, à trois anneaux d'or, remplis chacun d'une croisette du même.*

1° François, rapporté ci-dessous ;

2° Pierre Hunault, Ecuyer, qui fut médecin à Angers et publia plusieurs ouvrages imprimés dans cette ville, en 1756. (*Hoefer*, *Nouvelle Biographie*.)

IX. François Hunault, Ecuyer, né à Châteaubriand, en Bretagne, le 24 février 1701, fut envoyé à Rennes pour y faire ses humanités et sa philosophie, et de là à Angers où il étudia la médecine et se fit recevoir Maître-ès-arts. Pourvu du diplôme de Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, il devint plus tard Membre de l'Académie Royale des Sciences, et succéda, en 1730, à du Verney dans la chaire de Professeur d'Anatomie au Jardin des Plantes; il est mort le 15 décembre 1742 sans postérité (*Michaud*, *Biographie universelle*.)

PREMIER RAMEAU

VI *bis*. Germain Hunault de la Thibaudière, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, demeurant en la paroisse d'Estriché, Election de la Flèche et ressort d'Angers, fils puîné de Messire Charles Hunault, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière et de Marcillé, et de dame Claude Lestourneau, se maria par contrat du 18 janvier 1661, à demoiselle Marguerite du Bois (2), fille de feu Messire Louis du Bois, Chevalier, seigneur de la Tousche-Ferronnière et de dame Florence Davy (3), sa veuve, demeurant en la maison seigneuriale de la Tousche. Ce contrat fut passé bourg de Saint-Germain, en présence de Mathieu Thomas, Ecuyer, sieur de Jonchères, beau-frère dudit sieur de la Chevallerie, tant en son nom que comme procureur de Messire Claude Hunault de la Thibaudière, Chevalier, seigneur de Marcillé frère aîné de l'époux, devant René Gillet, Notaire royal de la Cour de Saint-Laurent-des-Mortiers, résidant au bourg dudit Estriché. (*D'Hozier*, *Preuves pour les Ecoles royales militaires*.)

(1) Originaire de l'évêché de Nantes, les du Bois, Comtes de la Ferronnière, Seigneurs de la Rougère, de la Thibaudière, etc., ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne chevalerie, en 1669. Armes : *de gueules, à trois coutelas d'argent en pal, les pointes en bas.*

(2) Les Davy, Sieurs de la Fautrière, de Chauvigné, du Chirou, de Vaux. etc., très-vieille maison d'Anjou, portent : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi, le tout d'or.* « Antoine Davy, Sieur d'Argentré, avocat à Angers, en 1575, a écrit un « Recueil des choses les plus honorables arrivées au païs d'Anjou depuis l'an 1559. » Il étoit fils de Jean Davy, sénéchal de Duré et père de François Davy, Sieur d'Argentré, Professeur en droit en l'Université d'Angers » (*La Croix du Maine*, *Bibliothèque française*.)

Par jugement rendu à Tours, le 23 mai 1667, par M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi aux provinces de Touraine, Anjou et Maine, Germain HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Chevallerie fut, sur le vu de ses titres, confirmé en sa qualité d'*ancien Noble*. Cet acte, signé *Voysin*, fut produit par Louis René HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, en 1777.

Germain HUNAULT DE LA CHEVALLERIE eut de son alliance avec Marguerite DU BOIS DE LA FERRONNIÈRE, les enfants ci-après :

1° Charles-Claude, qui suit;
2° Germain HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Prieur de Daon, en l'Election de Château-Gontier, mentionné dans l'*Armorial général officiel de* 1696. (*Volume de la généralité de Tours, Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*)
3° Pierre HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, prêtre, Curé de Saint-Aubin du Pavois, Election d'Angers, vivant en 1700. (*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)
4° Françoise HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, qui était veuve, en 1700, de Nicolas CADOT, Avocat au présidial d'Angers. (*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)
5° Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, femme de Claude GALICHON, Ecuyer, Sieur de Courchamps, tous deux cités dans l'*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)

VII. Charles-Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, comparut à l'arrière-ban d'Anjou, comme il appert du certificat ci-après : « Nous, Louis-François de Servien, Chevalier, Marquis de Sablé, grand Sénéchal d'Anjou, certifions que Messire Charles-Claude DE HUNAULT-THIBAUDIÈRE, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, paroisse d'Estriché, a servi dans le ban convoqué par Sa Majesté, pendant tout le temps porté par ses ordres. En foy de quoy nous luy avons faict expédier le présent certificat, signé de nous et scellé du cachet de nos armes. Fait à Montfaucon, ce seize Septembre mil six cent quatre-vingt-neuf. Signé : *Servien.* »

Le Seigneur DE LA CHEVALLERIE épousa, par contrat du 27 juin 1691, demoiselle Catherine POISSON DE GASTINES (1), fille de Pierre Poisson, Ecuyer, Sieur de Gastines, Conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de feu dame Elisabeth Le Febvre, son épouse, demeurants à Angers, où ce contrat fut passé devant Lenfant, Notaire royal.

Charles-Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE était mort avant 1700, car sa veuve fit enregistrer ses Armoiries dans l'*Armorial général de France de* 1696. Il laissa pour enfants :

(1) La famille POISSON est originaire de l'Anjou; *La Croix du Maine* parle d'un Pierre Poisson, Sieur de la Bodinière, Conseiller du Roi au présidial d'Angers, vivant en 1584. (*Bibliothèque française, tome II, p.* 308.) François, Ecuyer, Sieur de Gastines, fut élu Echevin le 1er mai 1674. ARMES : *d'azur, au dauphin d'argent, couronné d'or.* (*Lambron de Lignim et Armorial officiel de* 1696.)

1° Pierre-Germain, qui suit;
2° Marguerite Hunault de la Chevallerie, mariée à René Hullin (1), Chevalier, dont une fille unique ;
A Renée-Marguerite Hullin, qui s'unit par contrat, du 23 septembre 1726, avec Melchior-François de Hellaud, Chevalier, seigneur de Vallière et de la Verrie.

VIII. Pierre-Germain Hunault, Chevalier, seigneur de la Chevallerie, s'unit par contrat du 5 juin 1723, avec demoiselle Anne-Marie Bault de Beaumont (2), fille de feu François Bault, Ecuyer, Sieur de Beaumont, et de Dame Françoise du Port, sa veuve, demeurant tous en la ville d'Angers ; ce contrat fut passé en ladite ville, devant Daburon, Notaire royal.

De cette union est issu :

IX. Messire René-François Hunault de la Chevallerie, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, ondoyé le 15 janvier 1723(1), qui fut Officier au régiment Dauphin-Dragon, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Lors de son mariage, contracté le 18 février 1763, avec demoiselle Jeanne-Louise Meusnier de Fonteny, fille de noble Louis-Martin Meusnier de Fonteny, Conseiller d'honneur aux bailliage et siége présidial de Chartres, et de dame Jeanne-Claude Collardeau, il demeurait en la ville de Chartres, où son contrat fut passé devant le Tellier, Notaire royal. Leurs enfants furent :

1° Germain, qui suit ;
2° Louis-René, Hunault de la Chevallerie, né le 24 avril 1766 et baptisé, le même jour en l'église paroissiale de la ville de Chartres, justifia de sa Noblesse devant d'Hozier, Juge d'armes de France, et fut sur son certificat délivré à Paris, le 8 août 1777, admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté faisait élever dans ses Ecoles royales militaires. (*Cabinet des Titres, Bibliothèque Nationale, à Paris*)
3° Auguste-Louise-Rosalie Hunault de la Chevallerie, baptisée le 7 septembre 1778, fut admise dans la Maison Royale de Saint-Cyr, sur certificat de noblesse de M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, en date du 31 mai 1788. (*Cabinet des Titres, Bibl. Nation.*)
4° Catherine-Mélanie Hunault de la Chevallerie, mariée le 21 novembre 1755, à Charles Urbain Richeteau, Seigneur de la Coudre.

(1) Les Hullin originaires d'Anjou, remontent au XIII° siècle. Armes : *de gueules, à deux bandes d'argent, accompagnées de trois besants du même rangés au barre* (*La Chesnaye des Bois.*)

(2) Nous trouvons de cette famille : Noble homme Toussaint Bault, Sieur de la Rigottière, élu Echevin le 1er novembre 1562, puis nommé maire d'Angers, le 1er mai 1567. Armes : *d'azur, à une branche de palmier d'or, et une épée d'argent garnie d'or, posées en pal et séparées par un croissant d'argent, posé en cœur.* (*Armorial des Maires d'Angers.*)

X. Germain HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Chevallerie, épousa, par contrat du 4 septembre 1752, passé devant Bardoul, notaire à Angers, Marie-Anne GUILLEMOT DE KERGOUET, fille de Messire Jean Guillemot de Kergouët Capitaine commandant les milices du quartier de la paroisse du Trou, Ile et côtes de Saint-Domingue et de Marie-Hélène du Rocher. De ce mariage naquit le fils qui suit.

XI. René-Gérard HUNAULT, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, né le 18 février 1754, Sous-Lieutenant dans le régiment de Royal-Infanterie, compagnie de Crespy en 1772, émigré en 1791, fit la campagne de 1793 en qualité de volontaire dans la compagnie des Officiers du régiment de Brie, à la suite des Princes ; fut nommé Lieutenant-Colonel d'infanterie avec le commandement d'un bataillon dans la 4e légion, le 7 novembre 1799, par le Comte de Chatillon, Général en Chef de la Division catholique et royale du Bas-Anjou et Haute-Bretagne ; Chevalier de Saint-Louis, le 28 décembre de la même année, par Son Altesse Royale Monsieur, Lieutenant Général du royaume. (Le brevet lui en fut donné par le Roi, le 2 octobre 1816.)

Il fit la campagne des Cent-Jours dans l'armée vendéenne d'Anjou, en qualité de Major de division, sous le comte d'Autichamp.

Il épousa, le 20 janvier 1776, Marie-Geneviève-Jeanne JOUHAULT DES TOUCHES, fille de feu Jouhault des Touches et de Jeanne-Françoise Ligier de Puyraveau.

De ce mariage sont nés :

1° Charles-Jean, qui suit ;
2° Marie-Louise HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, mariée avec Louis-Charles-Emmanuel, marquis DE JOUSSELIN, Aide de camp de la Rochejacquelin.

XII. Charles-Jean HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, né à Angers, le 19 juin 1777, suivit son père à l'émigration, en 1791, et fut incorporé, le 2 décembre de cette année, dans la compagnie d'Officiers du régiment de Brie-Infanterie. Il fit la campagne de 1792, à l'armée des Princes. Licencié le 2 septembre de cette année, il entra dans le régiment d'Autichamp, le 1er juillet 1794, et passa, le 1er mai 1795, en qualité de Sous-Lieutenant dans le cadre des Officiers commandés par M. le Comte d'Allonville. Il fut un des cent quarante Officiers qui passèrent en Bretagne avec l'agrément des Princes, le 4 juin de cette année.

Il entra comme Aide-Major dans l'armée de M. de Scepeaux ; fit les campagnes de 1797, 1798, et fut nommé, en 1799, Aide de camp du Général Comte de Grignon, sous les ordres duquel il combattit jusqu'au 4 février 1800, époque de la cessation des hostilités. Rentré au service en qualité de Capitaine, en 1808, au régiment de Westphalie, le 10 septembre, un ordre du

Ministre de la Guerre le fit passer avec son grade dans le régiment de la Tour-d'Auvergne, avec lequel il resta en Italie jusqu'en 1814. — Le 8 février de la dite année, il tomba blessé au genou droit à la bataille du Mincio en enlevant une batterie autrichienne, à la tête de sa compagnie de carabiniers; fut fait prisonnier et rentra en France par suite de la paix du 11 août suivant. Nommé chef de bataillon, le 4 octobre, Chevalier de Saint-Louis le 5 novembre, il reprit le service actif comme Aide de camp du Général d'Autichamp, et fit avec lui la campagne des Cent-Jours dans l'armée vendéenne. Nommé Lieutenant-Colonel de la Légion de la Dordogne, depuis 13e de ligne, il fit partie, en cette qualité, de l'armée d'observation des Pyrénées en 1822, fit la campagne d'Espagne, en 1823, et y reçut le grade de Colonel et la Croix de Saint-Ferdinand d'Espagne de 2e classe. Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1820; en 1826, il fut promu au grade d'Officier. Rentré dans ses foyers, par suite de sa demande, le 8 août 1830, il fut mis à la retraite par Ordonnance du 6 janvier 1838, et est mort à Poitiers, le 16 mars 1839.

M. le Colonel de la Chevallerie avait épousé à Poitiers, le 13 floréal, an IX, (3 mai 1801,) Sophie-Elisabeth-Louise DE TUDERT, dont sont issus :

1° Emmanuel-Louis-Adolphe, qui suit;
2° Charles-Louis-Ulie-Olivier HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, né à Poitiers, le 27 janvier 1805, sortit le 1er octobre 1826, de l'Ecole de Saint-Cyr, avec le grade de Sous-Lieutenant, servit dans le 8e régiment d'infanterie légère, sous les ordres de son père, qu'il suivit dans sa retraite en 1830. Il prit part, en 1832, au soulèvement de la Vendée, comme Aide de camp du Général d'Autichamp, et a épousé, le 20 juin 1836, à Moulidars, mademoiselle Marie-Thérèse DE THERASSON.
3° Marie-Alexandrine-Octavie-Alix HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, née à Poitiers, le 15 janvier 1809, mariée le 20 janvier 1830, à M. Augustin DU MOUSTIER, dont un fils : Marcel DU MOUSTIER.

XIII. Emmanuel-Louis-Adolphe HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, chef de nom et d'armes de la famille, né à Poitiers, le 17 mai 1802, nommé Sous-Lieutenant au 30e de ligne, le 8 août 1821, entra avec son grade dans le 13e de ligne et fit avec ce régiment la campagne d'Espagne, en 1823-1824 et 1825; il y fut décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne de 1re classe et promu au grade de Lieutenant, le 27 octobre 1824; il se retira du service en août 1830.

Il a épousé, le 4 mai 1830, mademoiselle Louise-Caroline de BLOM, héritière des titres des marquis et barons de Blom. De ce mariage sont issus :

1° Carle-Joseph-Arthur, qui suit :
2° Marie-Olivier-Emmanuel HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, né à Poitiers, le 25 juin 1839; sortit le 1er octobre 1860, de l'École de Saint-Cyr; il était Officier



au 1er Chasseurs d'Afrique, lorsqu'il fut blessé à la bataille de Sedan, le 1er septembre 1870, et mourut le 1er mars 1873.

3° Marie-Caroline-Gabrielle Hunault de la Chevallerie, née à Poitiers, le 17 février 1841, religieuse de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul.

XIV. Carle-Joseph-Arthur Hunault de la Chevallerie, né à Poitiers le 12 avril 1831, a épousé, le 7 janvier 1862, à Versailles, sa cousine Marie-Camille de Jousselin, fille du marquis de Jousselin et de mademoiselle de Blosseville, fille du Contre-Amiral, Comte de Blosseville.

De ce mariage sont nés trois enfants :

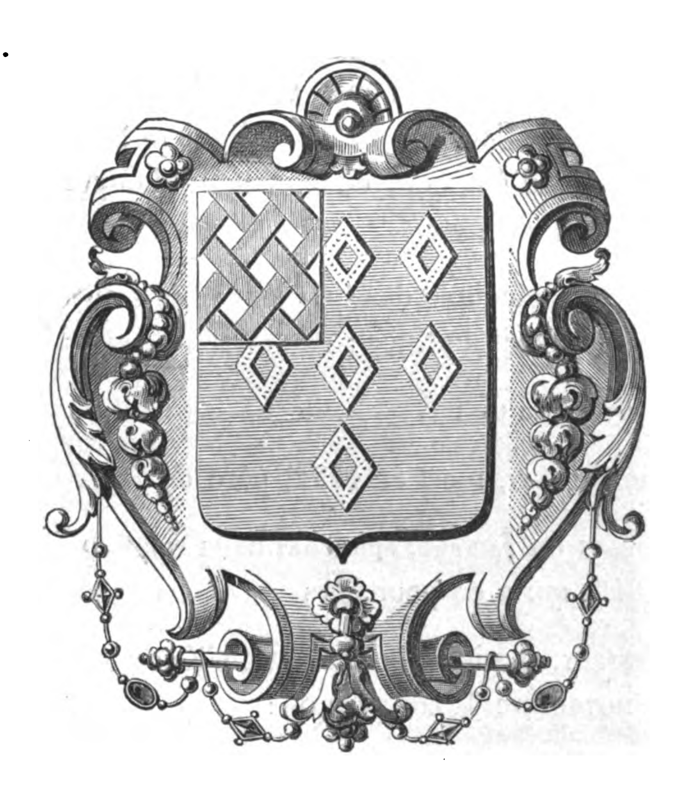
1° Gérard Hunault de la Chevallerie;
2° Hubert Hunault de la Chevallerie;
3° Jacques Hunault de la Chevallerie.



JAFFRE DU PONTCRAY

BRETAGNE

SIEURS DU PONTCRAY, DE BELLEVUE, DU CLOSET, DE KERMORVAN, DE LANGAST ET DE LA HURTAUDIÈRE.



Armes : *D'azur, à sept macles d'or, posées 3, 3 et 1, au franc canton d'argent, fretté de 8 pièces de gueules (1).*

---

(1) Ces armes sont celles de la maison de Guer laquelle les concéda pour services rendus à Jean Jaffroy, sénéchal, attaché à la maison de Guer.





NCIENNEMENT, le nom de la famille JAFFRE était GEFFROY, dont il est la traduction littérale en bas-breton, et qui, par suite de transformations successives, a fait JAFFROY, JAFFREY, JAFFRÉ et enfin JAFFRE.

Originaire de Guer, en Morbihan, la famille GEFFROY passa à la Roche-Bernard, vers 1650; c'est à cette époque qu'elle transforma son nom en celui de JAFFRE, nom que bon nombre de personnes prononcent encore JAFFRÉ et JAFFREY, et que *Pitre-Chevalier*, dans son *Histoire de Bretagne*, a écrit avec ou sans accent.

Cette famille s'est alliée avec la meilleure noblesse du pays. Nous citerons parmi ses alliances les noms de Kercado, Periou de Boceret, de la Touche, de la Ville-Sauvage, Regnier, Haumont du Pont de Kerleau, d'Estoret, de Lagrée, d'Avignon, de la Ville-les-Loups, de Closmadeuc, du Parc, Danilo, Charrier, etc.

Voici la suite chronologique des GEFFROY qui se trouvent rapportés sur les registres de l'état civil de Guer :

I. Jean GEFFROY, père de :

II. Guillaume GEFFROY, mort en 1622, père de :

III. Jean JEFFROY ou JAFFROY, sénéchal de la seigneurie de Guer, mort le 8 octobre 1616, qui a eu pour fils :

IV. Pierre JEFFROY, marié à Guillaumette D'ESTORET, enterré en l'église de Guer, le 28 novembre 1626, père de :

V. François JEFFROY, marié le 25 octobre 1640 à Hélène MASSÉ et père de :

VI. Gilles JAFFROY, vivant en 1671, qui eut deux enfants, lesquels furent amenés orphelins à la Roche-Bernard, sous la conduite d'un de leurs parents : l'un d'eux, nommé JAN, continua la descendance.

BRANCHE DE LA ROCHE-BERNARD

VII. Jan JAFFRE, fils de Gilles JAFFROY, épousa, le 8 octobre 1680, Marguerite DU PARC, dont il eut deux fils :

1° Jullien, qui suit;
2° Noble François JAFFRE DE BELLEVUE, ainsi qualifié, avec son frère Jullien, dans une sentence rendue à la Roche-Bernard, le 3 septembre 1766 (*titre original*), auteur de la branche de ce nom, actuellement existante;

VIII. Noble Jullien JAFFRE Ier du nom, ainsi qualifié dans des actes notariés de 1740, 1758, 1759, 1764 et dans une sentence rendue à la Roche-Bernard le 3 septembre 1766 (*titre original*), épousa Jeanne BERNIER, et fut père de cinq enfants :

1° Jullien qui suit;
2° Messire Guillaume JAFFRE, sieur DU CLOSET, prêtre, cité dans un acte de partage des biens de son frère Yves, le 22 février 1772 (*titre original*);
3° Noble et discret messire Jacques JAFFRE, prêtre, recteur de la paroisse de Camoel en 1759, nommé avec ses frères et sœurs dans un partage de 1772 (*titre original*);
4° François JAFFRE, sieur DE BELLEVUE, vivait en 1772, et partagea les biens de son frère Yves JAFFRE (*titre original*). Il épousa Jeanne-Louise CRESPEL DE LA TOUCHE;
5° Yves JAFFRE, prêtre, recteur de la paroisse de Longast, en 1772 (*titre original*);
6° Jeanne JAFFRE;
7° Bonne JAFFRE, mariée à M. REGNIER, lieutenant de vaisseau;
8° Sophie JAFFRE, religieuse;
9° Julienne JAFFRE, mariée à M. DOUCET, vivait en 1777;
10° Catherine-Françoise JAFFRE, mariée à M. François-Lazare HAUMONT DU PONT DE KERLEAU, sénéchal de la Roche-Bernard (*titre original*).

IX. Noble Jullien JAFFRE IIe du nom, ainsi qualifié dans le partage de la succession de son frère Yves, fait le 22 février 1772 (*titre original*), épousa Marie DANILO, fille de Nicolas Danilo et de Mathurine du Chesne, qui le rendit père des enfants ci-après :

1° Jacques JAFFRE DU PONTCRAY, d'abord officier de gardes-côtes, s'engagea ensuite dans l'armée de Dumouriez et devint officier. Il est mort officier supérieur en Russie, en 1812, et n'a pas laissé de postérité;
2° François-Honoré-Vincent, qui suit:
3° Jean-Antoine-Jacques JAFFRE DU PONTCRAY, né le 7 octobre 1750, et mort sans enfants;

4° Mathurine Jaffre, mariée en 1764 à noble homme messire Jean-Julien-Prudent de Kercado, avocat au Parlement (*acte de l'état civil*).

Ces trois enfants partagèrent la succession de leur père le 16 juin 1783, (*titre original*).

X. François-Honoré-Vincent Jaffre, fut créé capitaine d'une compagnie de gardes-côtes, par brevets des 7 août 1764 et 19 décembre 1767 (*titres originaux*); il épousa Marie Le Garre, qui le rendit père de :

1° Édouard, qui suit ;
2° Marie Jaffre du Pontcray, morte célibataire.

XI. Édouard Jaffre, marié à Caroline de Lagrée, fut père de :

1° Édouard, qui suit ;
2° Une fille non mariée, qui habite Guérande.

XII. Édouard Jaffre, IIe du nom, a épousé demoiselle Albine Charrier, fille d'un conseiller général de la Vendée, père de :

XIII. Yves Jaffre du Pontcray (du chef de son grand-oncle), aujourd'hui seul survivant de sa famille.

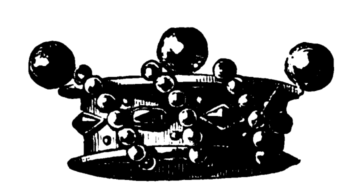
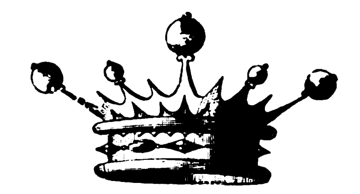


PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 3602-3.

DE JEAN

LANGUEDOC, GUIENNE, BÉARN, ILE-BOURBON

MARQUIS DE MANVILLE; VICOMTES DE CONSERANS; BARONS DE LAUNAC
SEIGNEURS DE LEZONS, DE GRADELS, DE MANVILLETTE, ETC.



ARMES: *d'azur, à l'aigle éployée d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois soleils d'or.* — COURONNE: *de baron.* — ARMES de la branche de l'Ile-Bourbon: *de gueules, à trois têtes d'aigle d'or arrachées, les deux premières affrontées, surmontées d'un soleil d'or en chef.* — COURONNE: *de vicomte.* — SUPPORTS: *deux lions.*



ARMI les familles nobles de la ville de Toulouse, celle de DE JEAN est l'une des plus considérables, tant à cause de ses alliances, que des fiefs importants qu'elle a possédés et des hautes fonctions civiles et militaires qu'elle a occupées.

Elle a donné plusieurs capitouls à la ville de Toulouse, des conseillers aux Parlements de Bordeaux et de Navarre ; un maître des Requêtes ; un secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie ; plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; un lieutenant-général des armées du Roi ; un grand nombre d'officiers de terre et de mer ; un grand-maître des Eaux-et-Forêts de France ; deux conseillers au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon ; un administrateur de la Compagnie des Indes, etc.

La famille DE JEAN a contracté des alliances avec de très anciennes familles nobles telles que celles de : DE CASSAGNE, DE BELLOC, DE DIONIS, DE LA ROQUE, DE CLARY, BOYER, ROUVIÈRE, DE SALICES-LEME, D'ESQUILLE, DE FOIX DE MAULÉON DE CONSERANS, DE RESSÉGUIER, DE DRUILHE, DE FAYDERBE DE MAUDAVE, DE POLIGNAC, HIBON DE FROHEN, DE RICQUEBOURG, BOUVET DE LOZIER, VITART DE PASSY, etc.

Au XVIIe siècle elle s'est divisée en QUATRE BRANCHES dont la dernière issue des BARONS DE LAUNAC, vicomtes de Conserans, fixée en Languedoc, puis passée vers 1734 à l'Ile-Bourbon, est la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours.

Parmi les personnages isolés de cette famille sur lesquels on a retrouvé des documents, mais qu'il n'a pas été possible de rattacher à la souche principale il faut citer:

Hugues DE JEAN, qui donna l'hospitalité dans sa maison sise à Toulouse, à Raymond VI, comte de Toulouse, lequel y tomba malade, et y mourut en 1222 (*Histoire du Languedoc,* tome III, page 321).

A. DE JEAN et R. DE JEAN frères, fils de Hugues DE JEAN précité, furent, avec d'autres personnes marquantes de Toulouse, témoins à l'hommage rendu par le comte Bernard de Comminges, au comte de Toulouse aux *Preuves* de l'Histoire générale du Languedoc, p. 446, tome III).

Noble Hugues DE JEAN, damoiseau, assista en 1350, au mariage de noble Béranger de Thésan, damoiseau, seigneur de Saint-Geniès et de Fonteresche, au diocèse de Béziers, avec noble Yssende, fille de Jean Bassadel, damoiseau, seigneur de Luc et de Timburge, sa femme, (*Trésor généalogique* de dom Villevielle, registre 58).

Bernard DE JEAN était procureur-général du sénéchal de Toulouse, en 1443.

Antoine DE JEAN, fils d'autre Antoine DE JEAN, du diocèse de Castres et sénéchaussée de Carcassonne, comparaît comme témoin dans une charte originale de l'an 1498.

Étienne DE JEAN figure dans une charte de l'année 1509.

La filiation non interrompue et suivie de la famille DE JEAN n'a pu être établie, sur titres et documents authentiques, qu'à partir de :

I. Gilbert DE JEAN, né vers 1560, qui florissait en 1600, lequel épousa demoiselle Marie DE CASSAGNE, qui lui donna quatre enfants, savoir :

1° Jean qui suit ;
2° Raymond DE JEAN, auteur de la BRANCHE DES SEIGNEURS DE LEZONS, en Béarn, qui viendra plus loin, éteinte ;

3° Antoine DE JEAN, auteur de la branche des MARQUIS DE MANVILLE, à Bordeaux et à Paris, éteinte ;
4° Richard DE JEAN, auteur de la branche des BARONS DE LAUNAC, VICOMTES DE CONSERANS qui est la seule représentée actuellement.

II. Jean DE JEAN, licencié en lois, procureur au Parlement de Toulouse, en 1616, se fixa dans cette ville où ses descendants occupèrent les charges de conseiller au Parlement.

Il s'était uni, en 1611, à demoiselle Catherine BOYER, laquelle était veuve en 1635 *(Titre original)*. Il laissa le fils qui suit.

III. Jacques DE JEAN, seigneur de Gradels, conseiller au Parlement de Toulouse en 1642 et Commissaire des requêtes du Palais, épousa, en 1640, demoiselle Anne DE RESSÉGUIER, qui lui apporta en dot la terre de Gradels; il eut d'elle deux enfants :

1° Guillaume DE JEAN, seigneur de Gradels, conseiller au Parlement de Toulouse, dont on ignore la destinée;
2° Claire-Marie DE JEAN, mariée en 1667 à Jacques DE CLARY, conseiller au Parlement de Toulouse.

PREMIÈRE BRANCHE DES SEIGNEURS DE LEZONS

EN BÉARN, ÉTEINTE

II. Raymond DE JEAN, Ier du nom (deuxième fils de Gilbert DE JEAN et de Marie de Cassagne), seigneur de Lezons, se fixa à Pau en Béarn, à l'occasion de certains biens que son père y possédait, et qu'il lui avait donnés pour ses droits de légitime. Il fut reçu, le 18 juin 1659, aux États-généraux de la province, dans le corps de la noblesse, en qualité de seigneur de la terre de Lezons. Il épousa demoiselle Anne DE DIONIS, qui lui donna cinq enfants, savoir :

1° Richard, qui suit;
2° Pierre DE JEAN, capitaine au régiment de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3° François DE JEAN, lieutenant au régiment de la Reine. Accablé de blessures qui ne lui permettaient pas de continuer son service, il se retira en Béarn, où il fut reçu aux États de la province, dans le corps de la noblesse ;
4° Anne DE JEAN, mariée par contrat du 19 avril 1673, à N. DE BELLOC, seigneur, baron de Laspourcy, etc., conseiller au Parlement de Navarre ;
5° Perrette DE JEAN, religieuse carmélite.

III. Richard DE JEAN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lezons, servait dans les mousquetaires de la Garde du Roi, lorsqu'il fut obligé, par la mort de son père, de quitter le service. Il fut reçu,



le 3 septembre 1669, aux États-généraux, dans le corps de la noblesse. M. Dupin, son beau-père, lui résigna son office, dont il obtint des lettres de provisions, mais il mourut avant de les recevoir. Il épousa, par contrat du 11 janvier 1673, Marie-Françoise Dupin, fille unique et héritière de M. Dupin, seigneur de Florence, conseiller en la Chambre des Comptes de Pau, cousin germain de M. de Marca, président à mortier au Parlement de Navarre, successivement évêque de Conserans, archevêque de Toulouse, visiteur et intendant général de Catalogne, du Roussillon et de la Sardaigne, et enfin à l'archevêché de Paris. Il était mort en 1689, laissant trois enfants, savoir :

1° Raymond, qui suit ;
2° Richard de Jean, chevalier, qui servit pendant quarante ans. Il fut mousquetaire pendant deux ans, garde de marine trois ans, capitaine dans le régiment Royal-Comtois dix-sept ans, créé chevalier de Saint-Louis, le 22 mai 1717, et nommé commandant du Fort-Louis en Amérique, par brevet du 1er décembre même année; mais s'étant embarqué pour aller prendre possession de son commandement, il fut pris par les forbans qui le pillèrent et le blessèrent dangereusement. Cet événement malheureux le força de repasser en France où il obtint une pension de 1.800 livres. Il y mourut sans postérité de sa femme, Mlle N. de la Roque, issue d'une ancienne famille de Lorraine;
3° Pierre de Jean, chevalier, servit pendant cinquante ans, d'abord en qualité de lieutenant dans le régiment de Limoges, puis de capitaine dans celui de Gassion. Après la réforme de ce régiment, il fut nommé capitaine-major de celui de Beauce, en 1696, commandant du Fort-Louis, en 1723, puis de Maubeuge, en 1730.

IV. Raymond de Jean, IIe du nom, seigneur de Lezons, épousa N. des Ans, fille unique et héritière de N. des Ans, seigneur d'Arcix, et de N. de Ribaux, dont deux enfants :

1° Jean-Henri, qui suit;
2° Jean-Baptiste de Jean, chanoine de Lescar, reçu *in vim nobilitatis*, aux États-généraux de la province, dans le corps de la noblesse, chancelier de l'Université de Pau, et abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Pé, en Bigorre. En cette qualité, il occupait la première place aux États, après l'évêque, et y présidait en son absence.

V. Jean-Henri de Jean, chevalier, seigneur de Lezons, fut reçu le 15 juin 1725 aux États-généraux de sa province, dans le corps de la noblesse, et prit possession, le 16 décembre 1732, de la charge de conseiller au Parlement de Navarre. Il épousa, par contrat du 17 mars 1724, Marie de Salices-Leme, fille unique et héritière de M. de Salices-

Leme, vicomte de Sadirac, et d'Esther de Remy, dont il eut une fille unique :

Marie-Françoise DE JEAN DE LEZONS, vicomtesse de Sadirac, mariée, par contrat du 28 octobre 1745, à Arnaud D'ESQUILLE, chevalier, né le 21 mai 1719, dont postérité.

SECONDE BRANCHE DES MARQUIS DE MANVILLE

ÉTEINTE

II. Antoine DE JEAN (3e fils de Gilbert DE JEAN et de Marie de Cassagne), se maria et se fixa à Bordeaux. Il eut deux fils :

1° N. DE JEAN, lequel n'eut que des filles mariées dans les meilleures maisons du Bazadois et de la Saintonge;
2° Jean-Richard, qui suit.

III. Jean-Richard DE JEAN, seigneur de Manville, se fixa à Paris, où il mourut, revêtu d'une charge de Conseiller secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie. Il requit l'enrègistrement officiel de ses armes à l'*Armorial général officiel,* créé en vertu de l'édit royal du 26 novembre 1696, où elles sont ainsi décrites : *d'azur, à une aigle éployée d'argent, au chef de gueules, chargé de trois soleils d'or.* Il laissa deux fils :

1° Joseph-Pierre, qui suit;
2° Charles DE JEAN, écuyer, gentilhomme servant du Roi, grand-maître des Eaux et Forêts de Guienne, fermier général (procuration notariée du 10 mai 1720).

IV. Joseph-Pierre DE JEAN, écuyer, appelé le *marquis de Manville,* né en 1675, fut mousquetaire du Roi en 1696 ; enseigne au régiment des Gardes françaises en 1701 ; sous-lieutenant en 1702 ; lieutenant en 1703 ; colonel du régiment de Beauce, le 20 février 1708 ; brigadier des armées du roi, le 1er février 1719 ; maréchal de camp, le 1er août 1734 ; lieutenant général des armées du Roi, le 2 février 1743 *(Mercure de France 1734).* Il servit avec distinction pendant plus de cinquante ans et eut de beaux commandements, entre autres celui du camp de Givet. Il mourut le 15 août 1745, laissant le fils qui suit.

V. N. DE JEAN DE MANVILLE, officier à la suite du régiment de Noailles en 1750, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On ignore sa destinée.

TROISIÈME BRANCHE
DES BARONS DE LAUNAC, VICOMTES DE CONSERANS

II. Richard DE JEAN (4e fils de Gilbert DE JEAN et de Marie de CASSAGNE), licencié ès lois, reçu bourgeois de Toulouse, puis capitoul de cette ville en 1654, 1672 et 1683; il fut maintenu noble en vertu du capitoulat le 12 avril 1669. Il acquit de M. de Fieubet, conseiller d'État, la seigneurie et baronnie DE LAUNAC. Il avait épousé, le 1er février 1637, demoiselle Françoise BOYER, fille de Jean Boyer, avocat, coseigneur d'Odars, Capitoul de Toulouse, de laquelle il eut pour enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Jean DE JEAN, autre de la QUATRIÈME BRANCHE, fixée à l'Ile-Bourbon, laquelle s'est continuée jusqu'à nos jours;

III. Jean-Baptiste DE JEAN, chevalier, baron de Launac, vicomte de Conserans, conseiller au Parlement de Toulouse en 1676, puis maître des requêtes en 1689, avait épousé, par contrat du 23 août 1687, passé à Toulouse, demoiselle Claude-Françoise DE FOIX DE MAULÉON, vicomtesse de Conserans, fille unique de Paul-Gabriel de Foix de Mauléon et d'Élisabeth de Pellot. Elle était séparée de biens d'avec son mari en 1706. *(Acte original de 1706.)*

Le baron DE JEAN DE LAUNAC ne laissa que deux filles :

1° Françoise DE JEAN DE LAUNAC, mariée à Louis DE FAYDERBE DE MAUDAVE, dont une fille : Françoise-Élisabeth DE FAYDERBE DE MAUDAVE, qui fut unie à François-Alexandre, comte DE POLIGNAC, brigadier des armées du Roi. Le frère ou le cousin de Louis de Fayderbe de Maudave, M. FAYDERBE DE MAUDAVE, aide de camp du prince de Wurtemberg, chevalier de Saint-Louis, passa aux Indes, puis aux Iles, avec M. de Lally en 1757, où il épousa Catherine PORCHET;
2° Gabrielle-Élisabeth DE JEAN DE LAUNAC, née le 11 novembre 1690, mariée le 12 décembre 1715 à Paris, malgré l'opposition de son père, à Louis-Denis DE MODAVE, fils de M. Louis-Henri de Modave, envoyé de Sa Majesté dans les provinces étrangères, et d'Anne Fayderbe d'Alizi, 1867. Ce mariage fut annulé par arrêt du Parlement du 13 mars 1722. Gabrielle-Élisabeth eut une fille baptisée le 20 décembre 1715, sous le nom de Marie-Élisabeth DE MODAVE, laquelle mourut jeune (*Factum imprimé en 1722*).

QUATRIÈME BRANCHE A L'ILE-BOURBON

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE, ACTUELLEMENT EXISTANTE

III. Jean DE JEAN écuyer, fils puîné de Richard DE JEAN et de Françoise BOYER, né en 1639, licencié ès lois, alla se fixer à Béziers, où il épousa, le 24 novembre 1672 demoiselle Marguerite ROUVIÈRE, fille de noble Jean ROUVIÈRE, écuyer, sieur de la Chassaigne et de Catherine CAFFAREL en présence de ses père et mère et de messires Antoine DE JEAN, écuyer et Raymond DE JEAN, écuyer, seigneur de Lezons, ses oncles et de messire Richard DE JEAN, écuyer, son cousin. (Voir *Preuves de noblesse* établies en 1746 par d'Hozier). De ce mariage est né le fils qui suit.

IV. Jean DE JEAN né et baptisé en la paroisse d'Aspiran, près de Béziers, le 20 novembre 1675, épousa par contrat passé devant Héral, notaire royal à Béziers, le 27 septembre 1704, demoiselle Jeanne BOISSIÈRE, fille de Jean BOISSIÈRE et de dame Marie DE LA SALLE, en présence de messire Jean-Baptiste DE JEAN, baron DE LAUNAC, vicomte de CONSERANS, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, son frère, et de Guillaume DE JEAN, écuyer, conseiller au Parlement de Toulouse, ses oncles. (Voir les *Preuves de noblesse* établies par d'Hozier, en 1746).

V. Pierre DE JEAN, écuyer, né et baptisé en la paroisse de Saint-Martin d'Aspiran, diocèse de Béziers, le 25 juillet 1706, passa aux Iles vers 1734, et devint rapidement conseiller au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon, puis commandant des quartiers de Saint-Pierre et de Saint-Louis de la dite colonie, dont les preuves et la filiation ont été établies par d'Hozier, juge d'armes de France, en 1746; ces preuves confirment ses droits aux titres et nom de baron de Launac, que portait son frère aîné Jean-Baptiste DE JEAN, mort sans laisser de postérité mâle. Il est décédé en la paroisse de Saint-Paul (Ile-Bourbon, le 26 novembre 1778; il avait épousé en la paroisse de Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 7 février 1736, noble demoiselle de Marie-Anne HIBON (1), fille de messire

---

(1) Elle était issue d'une ancienne maison de Picardie, qui descend de Jacques HIBON, chevalier, lequel se trouva à la croisade de l'an 1098. Cette maison a produit : Jean HIBON, sire de Frohen, reconnu, au mois d'août 1255, comme seigneur haut justicier du Quesnoy; Jehan HIBON, chevalier, autorisé par Philippe le Bel, en 1314, à fonder l'église et l'hospice de Campsart, en Picardie ; Richard HIBON, écuyer du roi Charles VIII, lequel fit ses preuves d'origine noble le 18 octobre 1493, devant le lieutenant général du Bourbonnais; François HIBON, baron de Frohen, gouverneur de Péronne en 1574.

Pierre HIBON, comte de Frohen, épousa, le 16 novembre 1642, à Arras, Madelon de l'Écluse. Son fils, Pierre

Henri Hibon de Frohen et de demoiselle Marianne de Ricquebourg, dont il eut onze enfants, savoir :

1° Marianne DE JEAN, née le 29 novembre 1736, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 30 dudit mois, fut tenue sur les fonts par Pierre Hibon et Anne Belon, veuve de François de Ricquebourg ;

2° Marie DE JEAN, baptisée à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 25 mars 1738, fut mariée à messire N. DE LANUX, conseiller au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon ;

3° Jean-Pierre DE JEAN, né à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 27 octobre 1739, baptisé le lendemain, A son décès, arrivé à Saint-Paul, le 9 février 1776, il était administrateur de la Compagnie des Indes, et capitaine aide-major de la troupe nationale de l'Ile-Bourbon. Il avait épousé demoiselle Michelle-Marguerite SOULBIEN, qui lui donna cinq enfants, savoir :

A. Jean-Pierre DE JEAN, né à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 2 février 1763, baptisé le 4 dudit mois, s'unit à Marie-Élisabeth PROVOST, dont : Marie-Jean-Pierre DE JEAN, né à Saint-André (Ile-Bourbon), le 29 floréal an VI, décédé le 30 brumaire an VIII ;

B. Marie-Anne-Michelle DE JEAN, née le 7 mars 1765, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 8 dudit mois, fut tenue sur les fonts par Pierre-Henri Lacroix de Boisbrun, officier d'infanterie, et par dame Marie-Anne Hibon, épouse de M. DE JEAN, conseiller, commandant du quartier Saint-Pierre;

C. Michel-Augustin DE JEAN, né le 7 juin 1768, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisé le 19 septembre de la même année ;

D. Marie-Geneviève-Louise DE JEAN, née le 1er février 1776, à Saint-Paul;

E. Auguste-Candide DE JEAN, né en 1773, décédé à Saint-Denis (Ile-Bourbon, le 14 décembre 1821, épousa à Saint-Denis, (Ile-Bourbon) le 18 juillet 1793, Marie-Charlotte-Angélique LEGRAS, de la paroisse de Saint-Denis, fille de Pierre-Charles-Nicolas et de Catherine-Antoinette Ratier. De cette union sont issus quatre enfants, savoir :

AA. Marie-Antoinette-Louise-Augustine DE JEAN, née à Saint-Denis (Ile de la Réunion), le 1er jour complémentaire de brumaire an V ;

BB. Marie-Michel-Pierre-Auguste DE JEAN, né à Saint-Denis, le 9 germinal an XII ;

CC. Marie-Perrine-Antoinette-Angélique DE JEAN, né à Saint-Denis, le 13 décembre 1806 ;

DD. Candide-Léonie DE JEAN, née à Saint-Denis, le 18 janvier 1812.

4° Henri-Auguste DE JEAN, né à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 31 juillet 1741, baptisé le 1er août suivant, fut tenu sur les fonts par M. de Heaume, employé de la Compagnie des Indes, et Mme Thérèse Molet, veuve de M. Duhat;

5° Euphrasie DE JEAN, née et baptisée à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 5 juillet 1745;

HIBON né le 26 novembre 1643, se rendit à l'Ile-Bourbon en 1670, avec le marquis de Mondevergues, gouverneur général des colonies orientales. En 1695, Marie-Anne HIBON, et en 1697, Catherine-Thérèse HIBON, furent reçues en la maison royale de Saint-Cyr. Le dernier descendant de cette maison en France est Marie-Ferdinand comte HIBON DE FROHEN, lequel, par son mariage avec la fille unique et héritière de Louis-Marie Bufile, duc DE BRANCAS, de Lauraguais et de Céreste, grand d'Espagne de 1re classe, fut substitué aux noms, titres et armes de son beau-père. ARMES : *D'argent, à trois bustes de reines de carnation, couronnés d'or, vêtus d'azur et posés de face.*



6° Maria-Candide DE JEAN, née le 6 octobre 1746, à Saint-Paul, baptisée le 8 dudit mois, tenue sur les fonts par M. Dominique-Mâlo Bosse, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes, et Marie-Anne Le Lièvre. Elle mourut sans alliance à Saint-Paul, le 21 mars 1817;

7° Françoise-Célérine DE JEAN, née à Saint-Paul, le 3 novembre 1730, baptisée le lendemain. se maria à Guy-Marianne DE RICQUEBOURG-FRANCOUR, commandant de la paroisse de Saint-Paul. Elle convola en deuxième noces avec André GRIMAUD-LAFOSSE; et en troisième noces avec Marie-Saturnin DE JEAN, qui suit;

8° Marcellin qui suit:

9° Joseph DE JEAN, baptisé le 17 mai 1756, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), fut officier des milices de la paroisse de Saint-Paul et conseiller au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon.

Il épousa à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 21 octobre 1782, demoiselle Marie-Barbe-Geneviève LE BRETON, fille majeure de M. Henri Le Breton, ancien officier des milices Saint-Paul, et de feue dame Marie-Marguerite de Lanux. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

A. Joseph-Pierre Henri DE JEAN, né le 23 juillet 1783, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisé le 2 août suivant, fut tenu sur les fonts par M. Henri Le Breton, aïeul maternel, et dame veuve DE JEAN, aïeule paternelle;

B. Marie-Candide-Joseph-Marguerite DE JEAN, née le 19 mars 1786, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 29 dudit mois;

C. Marie-Françoise-Célerine DE JEAN, née le 20 mars 1788, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 26 avril suivant, tenue sur les fonts par M. Hilarion-Marie-Luc de La Nux et dame Françoise-Célerine DE JEAN, épouse de M. Guy-Marie de Ricquebourg;

D. Marie-Barbe-Geneviève-Scholastique DE JEAN, née le le 15 octobre 1789, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 21 novembre suivant.

10° Venant DE JEAN, né le 2 décembre 1757, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisé le 3 dudit mois, fut tenu sur les fonts par Marcellin DE JEAN et Suzanne de Ricquebourg, et devint officier des milices de l'Ile-Bourbon en 1786. Il mourut à Saint-Denis (Ile-Bourbon), le 10 brumaire an XI (1803), étant un des notables de cette ville. Il avait épousé, le 2 juin 1786, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), demoiselle Marie-Anne-Françoise DE RICQUEBOURG, née à Saint-Paul (Ile-Bourbon) en 1765, fille mineure de M. Joseph de Ricquebourg, et de feue dame Marie-Hélène Macé. Elle mourut à Saint-Paul, le 24 avril 1815, étant mère de huit enfants, savoir :

A. Marie-Joseph DE JEAN, née le 12 juillet 1787, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 21 dudit mois, eut pour parrain : M. Joseph de Ricquebourg et pour marraine : dame Marianne Hibon, veuve de M. DE JEAN;

B. Marie-Hélène DE JEAN, née le 26 août 1788, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisée le 27 septembre suivant, fut tenue sur les fonts par M. Marcellin DE JEAN, capitaine de dragons, et dame Marianne Baillif, épouse de M. Macé;

C. Marie-Joseph-Venant DE JEAN, né le 16 mai 1790, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisé le 26 du même mois, eut pour parrain : M. Joseph DE JEAN et pour marraine : demoiselle Suzanne de Ricquebourg;

D. Marie-Mathurin-Sévère DE JEAN, né le 9 novembre 1791, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), baptisé le 28 dudit mois, fut tenu sur les fonts par M. Macé, son grand-père, et demoiselle Candide DE JEAN, sa tante;
E. Marie-François-Prosper DE JEAN, né le 13 décembre 1794, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), y décédé, sans alliance, le 11 janvier 1820;
F. Marie-Crescence DE JEAN, née à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 14 frimaire an IV (1796) ;
G. Marie-Saturnin DE JEAN, né en 1799;
H. Marie-Sébastien DE JEAN, né à Saint-Paul (Ile-Bourbon), le 27 juillet 1801, y épousa, le 12 mai 1829, demoiselle Marianne-Louise-Astrée MAUNIER, née à Saint-Paul, le 28 janvier 1809, fille de Marie-Louis-Joseph Maunier, officier des milices royales, et de dame Marie-Louise-Charlotte Guyot. Ils eurent : Marie-Charlotte DE JEAN, née en 1830.

11° Crescence DE JEAN, née à Saint-Paul, le 9 février 1759.

VI. Marcellin DE JEAN (huitième enfant de messire Pierre DE JEAN et de Marianne HIBON), né le 25 avril 1753, à Saint-Paul (Ile-Bourbon), était, en 1781, lieutenant de dragons et, en 1821, lieutenant-colonel commandant le quartier de Sainte-Suzanne (Ile-Bourbon), chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Il avait épousé, en l'église de Saint-Paul, à Saint-Denis (Ile-Bourbon), le 5 mai 1778, noble demoiselle Gertrude-Auguste VITART DE PASSY (1), autorisée de messire Tuault de la Flocherie, son curateur, fille de feu M. Alexandre-Auguste Vitart de Passy, officier major des troupes de la Compagnie des Indes, et de défunte Gertrude-Élisabeth Tuault de Villarmoy, en présence de MM. Jean-Baptiste-François Tuault de Villarmoy; Hilarion-Marie-Luc de Lanux, conseiller au Conseil supérieur; Laurent-Lambert Fréon, second commis audit Conseil, et autres témoins. De ce mariage sont issus huit enfants, savoir :

1° Marcellin-Pierre-Alexandre-Auguste DE JEAN, né le 14 janvier 1780, à Saint-Denis (Ile-Bourbon), et baptisé le 3 février suivant, fut tenu sur les fonts par M. Pierre-Antoine Tuault de la Flocherie, conseiller au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon, et dame Marie-Anne Hibon, veuve de M. Pierre DE JEAN, conseiller au dit Conseil. Il devint conseiller au Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon, et mourut sans postérité;

(1) La famille noble de VITART DE PASSY, originaire de la ville de Château-Thierry, en Soissonnais, porte pour armes : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une quintefeuille du même.* Elles furent ainsi enregistrées, le 31 janvier 1698, à l'*Armorial général officiel*, créé en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696, au nom de M. Claude-Augustin VITART DE PASSY, capitaine de dragons au régiment de Watteville. Nous possédons sur elle les titres originaux suivants: 1° Mandement royal donné à Soissons, le 19 février 1620, en faveur de M. Pierre VITART, écuyer, sieur de Belval, conseiller au siège présidial de Château-Thierry; 2° Acte notarié passé à Château-Thierry, le 14 février 1673, portant cession d'une rente de 2.400 livres, par demoiselle Élisabeth BOYOT, demeurant à Château-Thierry, veuve de Mᵉ Nicolas VITART, avocat au Parlement, à Nicolas VITART, seigneur de Passy, demeurant à Paris; 3° Acte notarié passé à Paris, le 4 mai 1678, par lequel Nicolas VITART, seigneur de Passy, et demoiselle Marguerite LEMAZIER, son épouse, vendent et transportent une rente de 600 livres à Louis-Joseph-Nicolas et Louis ELYAC, enfants mineurs et émancipés de Louis Elyac, écuyer, sieur du Pin, et de demoiselle Marie VITART.

2° Louis-Auguste-Joseph-Alexandre DE JEAN, né le 19 mars 1781, à Saint-Denis (Ile-Bourbon), baptisé le 14 avril suivant, eut pour parrain : M. Pierre-Marcellin-Alexandre-Auguste DE JEAN et pour marraine : dame Geneviève Tigier, veuve de M. de Villarmoy;

3° Marie-Louise-Élisabeth-Glycérie DE JEAN, née le 3 novembre 1782 à Saint-Denis (Ile-Bourbon), baptisée le 24 dudit mois, se maria à M. DE NEUILLY, officier de marine, dont un fils marié à Mlle DE COULHAC-MAZERIEUX, et une fille mariée au comte D'AURE;

4° Céleste-Anne-Louise-Catherine DE JEAN, née vers 1783;

5° Pierre-Louis-Gertrude-Auguste-Marcellin DE JEAN, né le 23 août 1786, à Saint-Denis (Ile-Bourbon), baptisé le 17 septembre suivant, épousa en la paroisse de Saint-Paul, le 27 octobre 1807, demoiselle David-Marie-Candide DE RICQUEBOURG (1), née à Saint-Paul le 24 juin 1789, fille de M. Guy-Marianne de Ricquebourg-Francour, commandant de la paroisse de Saint Paul, et de dame Françoise-Célerine DE JEAN, remariée à M. André Grimaud Lafosse, puis à Marie-Saturnin DE JEAN. De ce mariage est issue une fille : Françoise-Luce-Augusta DE JEAN, née à Saint-Paul, en 1809, y décédée le 16 juin 1830;

6° Dieudonné-Marie-Anne-Auguste qui suit;

7° Céfide-Ange-Céleste DE JEAN, née à Saint-André (Ile-Bourbon), le 6 août 1794, épousa, en la commune de Sainte-Suzanne (Ile-Bourbon), le 4 octobre 1815, Son Excellence Athanase-Hyacinthe BOUVET, comte DE LOZIER (2), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour Sa Majesté de l'Ile-Bourbon, né à Paris le 20 janvier 1770. Ce mariage eut lieu en présence de Paul-Marie-Claude Desforges, marquis de Parny, chevalier de Saint-Louis, commandant en second pour le Roi, de l'Ile-Bourbon; François-Auguste-Évariste de Lanux, cousin germain de l'épouse; Jean-Baptiste-Gérard-Laurent Fréon, capitaine des milices royales et commandant de paroisse, et Pierre-Jean-Baptiste-Henri de Lanux, cousin germain de la mariée;

8° Jean-Baptiste-Claude-Auguste-Passy DE JEAN, né à Sainte-Suzanne (Ile-Bourbon), le 24 fructidor an IX (1801), épousa à Saint-Denis (Ile-Bourbon), le 22 novembre 1821, demoiselle Jeanne-Françoise-Azélie AURIOL, née à Saint-Denis, le 15 thermidor an VIII, fille de M. Francois Auriol et de dame Louise-Françoise-Gabrielle DE JEAN, Il est décédé à Saint-Denis, le 19 août 1823, laissant :

---

(1) Issu d'une branche de la maison DE RICQUEBOURG, d'Artois, qui s'est fixée, en 1670, dans l'Ile-Bourbon, en la personne de François DE RICQUEBOURG, natif d'Amiens, notaire royal pour la Compagnie des Indes en 1713, lequel épousa demoiselle Anne BELLON, dont un fils: Hyacinthe DE RICQUEBOURG (1693-1729) qui s'unit à demoiselle Élisabeth HIBON DE FROHEN, dont postérité. Armes: *de sable, à deux chevrons engrêlés d'or.*

(2) Il descendait d'une ancienne famille originaire de Bretagne, connue dès le XIVe siècle et portant pour armes: *de sinople, au bœuf d'or passant, au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or, accosté de deux étoiles du même.*

Elle a produit comme personnage marquant : Jean-Baptiste-Charles BOUVET DE LOZIER, écuyer (fils de Julien Bouvet de Lozier, avocat aux Conseils du Roi, et de demoiselle Marie Rousselet), né le 14 janvier 1706, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'Ile-Bourbon. Dès sa plus tendre jeunesse, il se voua à l'étude des exercices de la guerre et de la marine, et parvint à obtenir, en 1738, le commandement des deux vaisseaux *l'Aigle* et *la Marie*, avec lesquels il forma le projet d'aller reconnaître des terres inconnues. En effet, il découvrit, le 1er janvier 1739, le *Cap de la Circoncision* dans les terres australes, dont il fit graver la carte sous le privilège de l'Académie royale des sciences, le 5 septembre de la même année. En 1748, il eut le commandement du vaisseau royal, *le Lys*, armé de 64 pièces de canon, et devint chef de l'es-



Auguste-François-Gabriel DE JEAN, né à Saint-Denis (Ile-Bourbon), le 9 octobre 1822.

VII. Dieudonné-Marie-Anne-Auguste DE JEAN (1), né le 23 mai 1788 à Saint-Denis (Ile-Bourbon), officier de dragons, a épousé, le 27 avril 1824, demoiselle Émilie-Antoinette-Louise BUIRETTE DE VERRIÈRES (3), fille de Maximilien-Nicolas Buirette de Verrières, écuyer, officier supérieur de la Maisou militaire du Roi, maréchal des logis de Sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, et de Caroline Riegger. De ce mariage sont issus :

1° Antoinette DE JEAN, née en 1825, mariée à M. Charles BAILLY;
2° Clémentine DE JEAN, née en 1829, épouse du comte Ferdinand DE CHAMISSO;
3° Gaston-Marcellin, qui suit.

VIII. Gaston-Marcellin DE JEAN, né en 1835, chef actuel de la famille, héritier direct et par primogéniture des ascendants ci-dessus mentionnés, n'a relevé jusqu'à présent aucun des titres des branches aînées de sa famille quoiqu'elles soient toutes éteintes, a épousé, en 1869, Mlle Alice MALÉTRA. De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Charlotte DE JEAN, née en 1870, mariée en 1891 au marquis DE LAFONT ;
2° Marcelle DE JEAN, née en 1872.

---

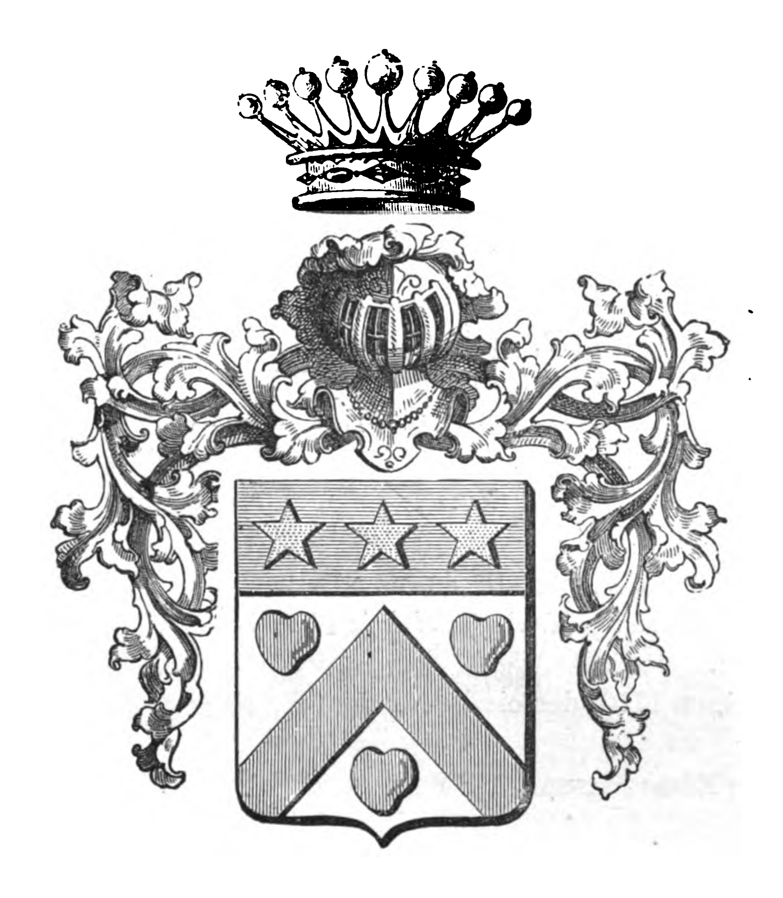
cadre que devait diriger M. Groust de Saint-Georges, obligé, après un combat furieux, de rentrer dans le port de Lorient. Arrivé à l'Ile-de-France, après avoir fait en route plusieurs prises anglaises, M. BOUVET DE LOZIER fut chargé de se porter, avec son escadre, au secours de Pondichéry ; il s'acquitta de cette expédition avec tant d'habileté et de bravoure qu'il trompa la vigilance de l'amiral Griffin, sa belle conduite lui valut à son retour la croix de Saint-Louis par lettre du roi du 29 septembre 1749. Le 14 mars suivant, il fut investi des fonctions de gouverneur particulier et de président du Conseil supérieur de l'Ile-Bourbon. Pourvu, en 1757, du commandement d'une seconde escadre destinée à porter des troupes dans l'Inde, il soutint dans cette expédition la réputation qu'il s'était si justement acquise, et reprit une seconde fois le gouvernement de l'Ile-Bourbon jusqu'à son retour en France, en 1764, après quarante-trois ans de services. Il avait épousé : 1° en mars 1750, demoiselle Pauline DAVID, morte sans postérité ; 2° par contrat du 7 octobre 1766, demoiselle Hyacinthe-Madeleine DE LEAUMONT, fille de Pierre de Leaumont, écuyer, contrôleur général des fermes du roi, et de dame Magdeleine de Fontanieu, de laquelle sont issus : 1° Antoine-Jean-Baptiste BOUVET DE LOZIER, écuyer, né le 2 juin 1768, qui fut gouverneur de Bourbon, et par son énergie empêcha la proclamation des Cent-Jours dans l'île, en faisant arrêter le Commodore Anglais qui venait prendre possession de la colonie par le fait de la réouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre ; 2° Athanase-Hyacinthe BOUVET DE LOZIER dont il est question, tous les deux pensionnaires à l'Académie royale de Juilly en 1780 ; 3° Hélène-Magdeline BOUVET DE LOZIER, née le 7 septembre 1772. (ÉTRENNES DE LA NOBLESSE, *année 1780)*.

(1) Un jugement rendu par le tribunal civil de Saint-Denis, le 26 juin 1883, a fixé définitivement sur les archives coloniales l'orthographe du nom de JEAN qui avait été altéré dans des actes nombreux de l'état civil.

(2) BUIRETTE DE VERRIÈRES (Flandre et Champagne) : *d'azur, à trois têtes de levrette d'argent, au chef de gueules chargé d'une épée d'or en fasce.* DEVISE : *Sit virtus nixa fide.*

DE JEANSON

EN CHAMPAGNE



ARMES : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même posé 2 et 1 ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — CASQUE DE CHEVALIER *timbré d'une couronne de Comte.*



La famille DE JEANSON, *aliàs* JANSON, est originaire de l'Ile-de-France, où, suivant la tradition, elle serait venue d'Angleterre à l'époque des guerres anglaises ; de là, elle passa en Champagne, où elle a possédé, au dernier siècle, des propriétés importantes.

Un de ses membres a été reçu Chevalier de Malte en 1788, sur ses preuves de noblesse faites par-devant le chapitre de l'Ordre.

Ses alliances, contractées avec de très-bonnes familles, témoignent de l'honorable position qu'elle n'a cessé d'occuper. Nous citerons particulièrement celles qu'elle a eues avec les familles de : Baudéan, Le Cerf de la Mairie, Henne de la Neuville, Hebray de Larochelle, Alissan de Chazet, Croville de Saint-André, Baret de Beauvais, Varanguien de Villepin, Charpentier de Cossigny, Gondallier de Tugny, etc.

Sa filiation directe, établie sur actes originaux, commence à partir de :

I. Noble Edme JEANSON, Bourgeois de Paris, en 1636, que l'on trouve relaté dans une quittance donnée par-devant les notaires du Châtelet de Paris, le 4 mars 1636, par Charles Marquis de Saint-Simon, à haut et puissant Seigneur Claude de Bretagne, Comte des Vertus.

Il épousa Élisabeth BAUDÉAN, fille de Mathurin Baudéan, Bourgeois de Paris.

Elle était veuve en 1667, ainsi qu'il résulte d'une quittance qu'elle donna en son nom et au nom de ses enfants mineurs, « et mêmes majeurs, » à la Princesse Marie de Bourbon, veuve du Prince de Carignan, de la somme de 11,747 livres qui lui était due. Cette quittance est datée du 23 juillet 1667.

De leur union sont nés plusieurs enfants, entre autres :

II. Noble Edme JEANSON, IIe du nom, vivant à Troyes, qu'on trouve enregistré à l'*Armorial général officiel de la France*, de 1696, en la généralité de Champagne.

Il a épousé, en 1710, demoiselle N., dont il a eu pour fils :

III. Noble Edme JEANSON, IIIe du nom, Officier au régiment des Gardes du Roi.

Il a épousé, en 1750, Marie CLÉMENT, fille de Valentin Clément, dont il a eu les enfants ci-après :

1° FRANÇOIS EDME, qui forme le degré suivant ;

2° Louis-Joseph JEANSON DE BERMOND, né en 1718, nommé Commissaire des guerres au lieu et place de M. de La Flèche de Grandpré, à la suite d'une information faite par le Lieutenant de la Connétablie et Maréchaussée de France, en date du 7 novembre 1765.

Il avait été précédemment Directeur des Postes à l'armée d'Italie ;

3° Hilaire JEANSON, Prêtre, Prieur de Grancey, en 1753.

IV. François-Edme DE JEANSON, Ecuyer, Président Trésorier de France honoraire au bureau des finances de Champagne, né en 1715, demeurait à Chablis.

Il a épousé, le 10 mai 1774, Nicole-Marie-Louise Le Cerf de la Mairie, fille de Louis-Nicolas Le Cerf de la Mairie, Avocat en Parlement au Bailliage de Guise, et de Marie-Anne Henne de la Neuville, fille de Pierre Henne de la Neuville et d'Anne Baudrinet.

De ce mariage sont nés quatre enfants :

1° Edme-Louis de Jeanson, ancien Directeur des Droits réunis;
2° Louise-Joséphine de Jeanson, mariée à M. Hebray de La Rochelle, ancien Officier des Gardes du Corps, Chevalier de la Légion d'honneur;
3° Marie-Thérèse de Jeanson, mariée en premières noces à M. Bocquet d'Anthenay, Directeur des Contributions indirectes; et, en secondes noces, à M. le Chevalier Alissan de Chazet, attaché à la Maison du Roi;
4° Auguste-Edme-Joseph, qui suit:

V. Noble Auguste-Edme-Joseph Chevalier de Jeanson, né et baptisé à Ay, le 19 décembre 1784, en la paroisse de Saint-Brice, fut reçu Chevalier de Malte de minorité, par bulles en date du 20 décembre 1788, et autorisé à porter la croix dudit Ordre par décret royal, en date du 22 août 1824.

Il a épousé, le 13 avril 1812, Mademoiselle Amable-Suzanne Croville de Saint-André, fille de M. Croville de Saint-André, Secrétaire particulier, et de Louise Thieriet, Dame d'atours de madame Victoire, tante du Roi, de la famille normande des Croville, Seigneurs de Gouberville, de l'Élection de Valognes.

De ce mariage est né un fils unique :

VI. Noble François-Anatole, Chevalier de Jeanson, qui a épousé en premières noces, le 15 décembre 1840, Mademoiselle Marie Baret de Beauvais, fille de M. Baret de Beauvais, ancien Chef de bataillon et Juge de paix à Guéret (Creuse), berceau de sa famille, et de dame Irma Duris de Boulimbert; et en secondes noces, le 25 août 1846, Mademoiselle Séraphine-Flavie Varanguien de Villepin, d'une famille notable de Flandre, alliée aux de Chantereine, de Cuvelier, de Pieffort, de Landre, et de Gabriel Architecte du Roi Louis XVI, etc.

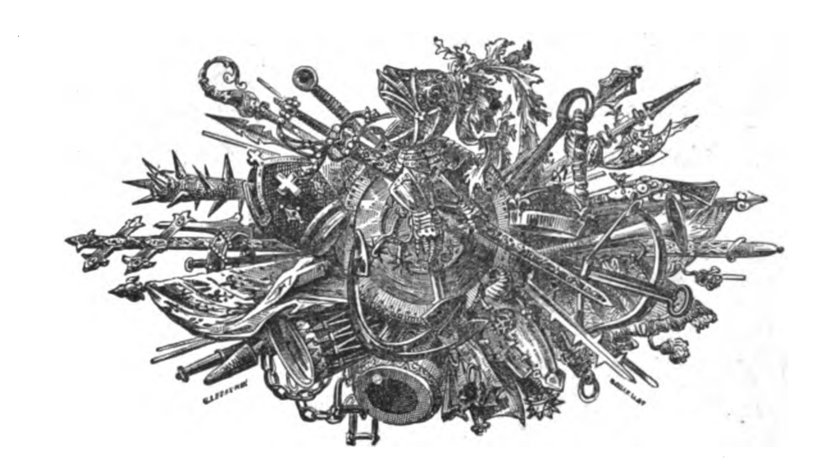
Du premier lit est née une fille :

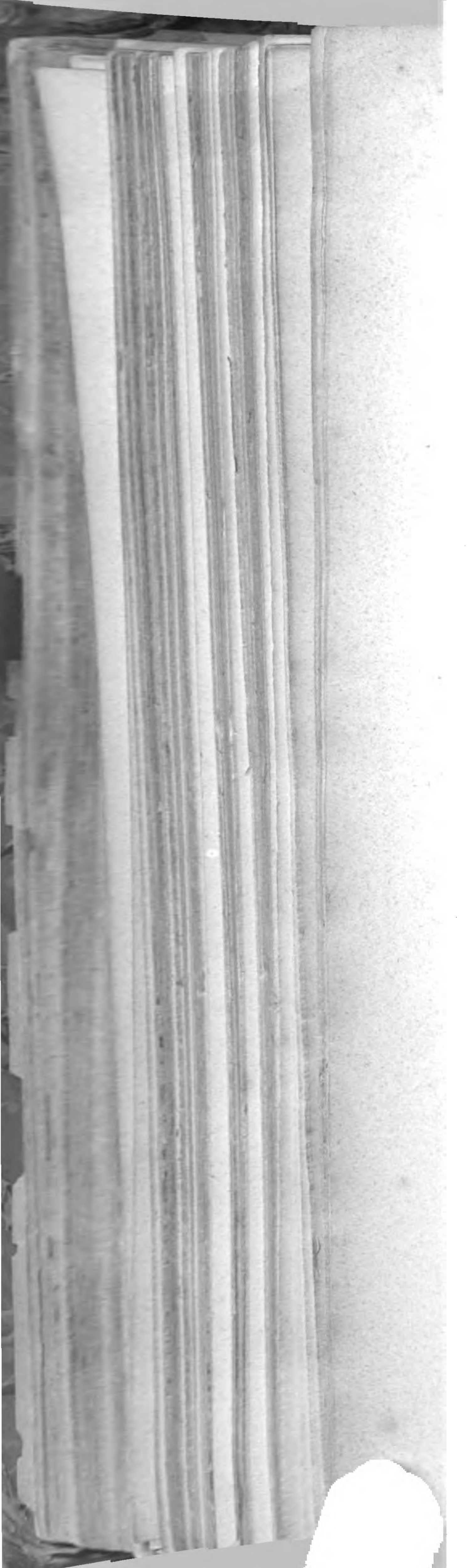
1° Marie-Augustine-Berthe de Jeanson, mariée le 21 septembre 1864 à M. Adolphe Charpentier de Cossigny, Directeur des haras de Rodez, de la famille des Charpentier, Seigneurs de Foissel, d'Essainville et de Cossigny, qui a eu un Chevalier de Malte, en 1771.



Du second lit sont venus trois enfants :

2° Marie Louise DE JEANSON, mariée le 11 décembre 1873 à M. Arthur-Vulfrand GONDALLIER DE TUGNY, Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur (de la famille Gondallier de Tugny, de l'Élection de Soissons, et descendant de François-David Gondallier de Tugny, Chevalier de Saint-Louis, ancien Aide-major des Chevau-Légers de la Garde du Roi);
3° Claude-Auguste-Raoul DE JEANSON, Officier de cavalerie, non marié;
4° Gaston-Fernand DE JEANSON, Sous-Officier de cavalerie, non marié.





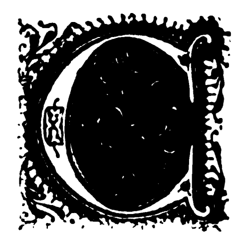
JOUAN DE KERVÉNOAËL

BRETAGNE

SEIGNEURS DE PENANEC'H, DE KERVÉNIGAN, DE KERANMOAL, DE LA GARENNE, DE GOAZAMBRUN, DE LA VILLE-JOUAN, DE KERBÉREC, DE KERVÉNOAËL ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de trois annelets du même.* CASQUE : *De chevalier orné de ses lambrequins.* DEVISE : *Bon renom.*



CETTE famille, que l'on voit mentionnée dans les réformations et montres de 1426 à 1538, ès paroisses de Plouzané, Saint-Renan, Treffbabu, Milizac et Plougouvelin (évêché de Léon), a été maintenue dans son ancienne extraction par un arrêt du parlement de Bretagne, en date

du 7 mai 1675 (*Original conservé aux archives de la famille*) et par un arrêt du Conseil, en date du 9 juin 1722.

Elle est alliée en Bretagne aux Kermorvan, du Beaudiez, de Rosmadec, de Kernezne, de Kermeno, du Vergier, du Couëdic de Kergoualer, de Gras, de Parcevaux, de la Gournerie, etc.

Sa filiation, non interrompue, établie sur titres authentiques, commence à :

Yvon Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h (paroisse de Saint-Renan), mentionné dans la réformation de 1426. Il épousa Marie Calamaign, de la maison de Pontarbleiz, fille de Jean, archer de la garde du duc, qu'il accompagna dans son voyage à Amiens, en 1425.

Bernard Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h et de Keranmoal (paroisse de Milizac), fils du précédent, époux de Benone de Kermorvan, est mentionné dans la montre générale des nobles de l'évêché de Léon, reçue à Lesneven en 1467 ; il partagea noblement en 1440.

Jean Jouan, écuyer, seigneur du Kervénigan (paroisse de Treffbabu), comparaît en équipage d'archer armé en brigandine à une montre passée l'an 1483, en la paroisse de Plouzané, et reçue à Lesneven.

Robert Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils de Bernard, archer armé en brigandine, partagea noblement en 1503. Il est mentionné dans une montre de la même année parmi les nobles de Saint-Renan.

Yvon Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils du précédent, partagea noblement en 1517. Il avait épousé en 1506 Marie du Beaudiez.

Gabriel Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils d'Yvon, mentionné dans la réformation de 1535 (paroisse de Saint-Renan), fut nommé conseiller au parlement de Bretagne en 1570; il s'était marié en premières noces à Françoise de Kerlech et, en secondes noces, à Radegonde de Rosmadec. Sa succession passa à sa sœur Marie Jouan, dame de Penanec'h, qui épousa, en 1526, Jean de Kernezne, seigneur du Curru.

René Jouan de Penanec'h, écuyer, seigneur de Kerberec, maréchal des logis de la compagnie de Keranstrat, à l'arrière-ban de Cornouailles, passé en revue par le maréchal de Vauban, en 1694, épousa le 13 novembre 1687 Marie-Anne du Vergier, dame de Kervénoaël.

Antoine Jouan, écuyer, frère du précédent, capitaine au régiment de Maulevrier, se distingua au siège de Namur, en 1695 ; blessé le 5 septembre à l'assaut de cette place d'un coup de mousquet à la tête, il succomba cinq jours après; au moment de subir l'opération du trépan, il écrivit à son père une lettre empreinte d'un grand calme et d'une admirable résignation ; cette lettre est conservée aux archives de la famille.

Bernard-Marie Jouan de Kervénoaël, né à Lesneven, le 2 octobre 1763, lieutenant des canonniers garde-côtes, sergent-major au régiment du Dresnay, dans l'émigration, fut blessé le 16 juillet 1795, et fusillé le même jour à Quiberon ; il était fils de Michel-François Jouan de Kervénoaël et d'Élisabeth Guillou de Kéranroy.

Émile Jouan de Kervénoaël, capitaine d'état-major, prit une part glorieuse à la campagne de 1859, en Italie. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Montebello, pour sa brillante conduite pendant cette affaire. Atteint d'un biscaïen à la tête à la bataille de Solferino, il expira le 24 juin 1859, à l'âge de 25 ans. Il était fils de Nicolas-Gabriel Jouan de Kervénoaël, garde du corps du roi Charles X, et de Rosine-Fortunée-Charlotte de Monmonier.

La famille est actuellement représentée par :

Hyacinthe Jouan de Kervénoaël, fils de Jacques-Gabriel Jouan de Kervénoaël et de Marie-Josèphe Hervé de Chef du Bois, et par ses neveux qui forment trois branches, ayant pour chefs :

La première : Charles-François-Marie Jouan de Kervénoaël, fils de Bernard Jouan de Kervénoaël, officier de cuirassiers, et de Marie-Josèphe-Hyacinthe de Gras ;

La deuxième : Henri-Marie-Marcel Jouan de Kervénoaël, sous-intendant



militaire, chevalier de la Légion d'honneur, frère d'Émile Jouan de Kervénoaël, tué à Solferino.

La troisième : Louis-Marie Jouan de Kervénoaël, fils de Michel-François Jouan de Kervénoaël et d'Anastasie de Parcevaux.

Ce dernier a deux frères : Michel et Charles Jouan de Kervénoaël.

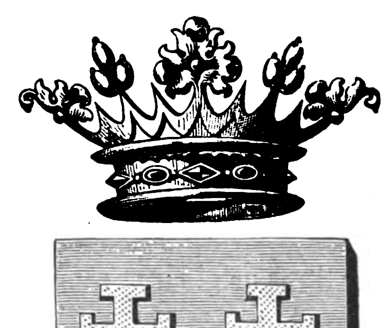


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE JOUENNE D'ESGRIGNY

NORMANDIE

COMTES D'ESGRIGNY; SEIGNEURS DE LA DRONIÈRE, DE LUGERIE, DES TOURNELLES, DE LA MONNERIE, DE LA FONTENELLE, DE FONTENAY-SAINT-PÈRE. D'HERVILLY, DE BEAUVAL, ETC.





ARMES : *D'azur, à trois croix potencées d'or, posées 2 et 1.* SUPPORTS : *Deux anges.* COURONNE : *De marquis.* CIMIER : *Une croix.* DEVISE : *In hoc signo vinces.* CRI : *Pius ac fidelis.*



La famille DE JOUENNE D'ESGRIGNY est une maison de vieille chevalerie, originaire de Normandie, qui a été maintenue dans sa noblesse, en 1667, et a produit un grand nombre d'illustrations dans l'armée et la magistrature, entre autres : un brigadier des armées du roi ; des officiers de cavalerie ; des lieutenants de la vénerie du roi; des premiers présidents de l'élection de Falaise ; un lieutenant des gardes de la porte du roi ; un aumônier de la

reine Anne d'Autriche; un président du présidial du Mans; un intendant de justice, police et finances des principautés de Catalogne et de Piémont; un chevalier de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Royal-Comtois; un inspecteur des haras de la généralité de Soissons; un caissier de la caisse générale de la marine; un grand-croix et plusieurs chevaliers de Saint-Louis; des députés de la noblesse du bailliage d'Alençon, en 1789; un général de division en 1816, etc.

Elle compte parmi ses alliances les noms des familles les plus considérables de la Normandie et du Languedoc, entre autres celles de : DE LALEU, DE SALLE, ROBILLARD, CHOUET, PINÇON DE BRETTEVILLE, DU VAL D'ESGRIGNY, PÉAN DE CAILLY, D'OUESY, DE LUZANCY, LE ROY, GÉRARD DE LOUVEMONT, DE VILLERS, LE FEBVRE DE PENIN, DE GIFFARD, des marquis de ce nom, QUENTIN DE CHAMPLO, D'AVESNES, DAMINOIS, DE LA MOTTE, DE LA FARELLE, DE GAYOT, DE ROCHEMAURE, MESLE DU FRESNE, DE MENOU, DU MAITZ, DE JULLIEN DE MONS, AUVÉ D'AUBIGNY, etc.

Sa filiation, prouvée par titres originaux, remonte à :

I. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles et de la Monnerie, qui fut un des cent gendarmes de la garde du roi; il épousa, en 1522, Louise DE LALEU, fille de Claude DE LALEU, conseiller du roi, trésorier de France, à Alençon, et de Geneviève de JUPILLE (1).

Il a eu de son mariage :

II. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, lieutenant de la grande vénerie du roi, qui a épousé, en 1551, Marie DE SALLE, fille de François DE SALLE, écuyer, seigneur de Lignière, et de Françoise LE PORC.

Il a eu pour fils :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre JOUENNE, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, tué à l'armée.

(1) Un de ses ancêtres, pour une action d'éclat faite en présence du roi saint Louis, pendant les guerres de la Terre-Sainte, fut honoré par ce prince d'une épée d'or et, en outre, d'une rente seigneuriale et non rachetable de 50 écus d'or au soleil, à prendre sur le duché d'Alençon, au moyen de laquelle ledit DE JUPILLE fonda une chapelle dédiée à sainte Catherine, dite de Jupille, dont il s'est conservé, ainsi qu'à ses successeurs, la nomination. (*Ancien mémoire domestique.*)



III. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie, etc., succéda à son père comme lieutenant de la grande vénerie du roi; il épousa, en 1581, Françoise Robillard, fille de Claude Robillard, écuyer, seigneur de Toun, et de Jeanne de Rugle, sœur du marquis de Rugle, colonel du régiment de Piémont-Infanterie. Il eut de cette union :

1° Jean, qui suivra;
2° Nicolas Jouenne, écuyer, lieutenant au régiment de Piémont, mort jeune;
3° René Jouenne, écuyer, qui a formé la branche des Jouenne, Comtes d'Esgrigny, dont l'article viendra ci-après.

IV. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie, etc., premier président en l'élection de Falaise, épousa, en 1604, Toinette Pinçon, fille de Jean Pinçon, seigneur de Breteville, conseiller du roi et lieutenant général en ladite élection de Falaise, et de Marguerite Ranchin.

Il eut pour fils :

V. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, conseiller du roi, premier président en l'élection de Falaise, maître des eaux et forêts de Normandie et subdélégué à l'intendance de Caen, qui épousa, en 1639, Marie Chouet, fille de Zacharie Chouet, écuyer, seigneur de Barbinot, conseiller au grand conseil, et de Marie Pian.

Il a eu de ce mariage, trois enfants, savoir :

1° Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, conseiller du roi, premier président en l'élection de Falaise, maître des eaux et forêts de Normandie, qui épousa, en 1667, Charlotte d'Ouesy, fille de Jean d'Ouesy, écuyer, seigneur de Golleville, conseiller du roi, lieutenant général de Caen, et de Charlotte Vauquelin. Il est mort sans postérité.
2° François Jouenne, aumônier de Madame Marie-Anne-Victoire de Bavière;
3° Hercule, dont l'article suit.

VI. Hercule Jouenne, écuyer, lieutenant des gardes de la porte du roi, devint, après la mort de son frère, seigneur des terres de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et du Moulin. Il épousa, en 1676,

Nicolle DE LUZANCY, qui était sœur d'un capitaine aux gardes, et il eut de ce mariage :

1° Jean-René Jouenne, écuyer;
2° N. JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et du Moulin, qui fut, comme son père, lieutenant des gardes de la porte du roi ;
3° N. JOUENNE, conseiller au parlement de Rouen.

On ignore s'ils ont eu postérité.

BRANCHE DES COMTES D'ESGRIGNY

IV. René JOUENNE, Ier du nom (deuxième fils de Jean JOUENNE et de Françoise ROBILLARD), écuyer, fut conseiller du roi et président au présidial du Mans ; il épousa, en 1614, Jeanne DU VAL, fille de Pierre DU VAL, seigneur D'ESGRIGNY, conseiller du roi, président au même présidial, frère de René DU VAL, tué au siège de Maestricht, étant lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Languedoc, et de Marie DE LA TOUCHE.

Il eut de cette union :

1° Messire Pierre JOUENNE, chanoine et doyen de la cathédrale du Mans, aumônier de la reine Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV, auquel il a eu l'honneur de montrer et d'apprendre les premières lettres. Il eut le bonheur de sortir de Paris à la journée des Barricades et de conduire à Vincennes Sa Majesté la Reine mère, M. le duc d'Orléans et Madame la comtesse de Senecé, gouvernante des enfants de France;
2° Jean, qui a formé le degré suivant.

V. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur D'ESGRIGNY, avocat au parlement de Paris, épousa, en 1646, Anne LE ROY, fille de René LE ROY, écuyer, secrétaire du roi, chef du conseil de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier, et de Geneviève BOUCOT.

Il eut de son union avec Anne LE ROY :

1° Messire Hyacinthe JOUENNE, mort chanoine de Saint-Maur, près Vincennes, et prieur de Mary en Bourgogne;
2° René, qui suivra;

3° Pierre Jouenne, lieutenant au régiment de Limousin, mort jeune en Allemagne ;
4° Louis Jouenne, capitaine réformé au régiment du Plessis-Praslin, tué au siège de Candie, au second voyage qu'il y avait fait à la suite de M. le duc de Beaufort;
5° Nicolas Jouenne, capitaine au régiment d'Artois, tué en Hollande.

VI. René Jouenne, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Esgrigny, de Fontenelle, de Fontenay-Saint-Père, d'Hervilly et de Beauval, fut d'abord capitaine au régiment de la Couronne, en 1673, et chargé de plusieurs affaires secrètes pour le service de Sa Majesté près quelques princes d'Allemagne. Il se distingua aux sièges de Maestricht, en 1673, et de Dôle, en 1674, et assista aux batailles d'Einsheim, Turqueim et Pont-Sarbruck en Allemagne, où il reçut de graves blessures. Il contribua, comme intendant, par ses soins et son activité, en 1690, à la prise de Barcelone, assiégée par le duc de Vendôme, ainsi qu'aux autres conquêtes faites en Espagne et en Italie.

Il devint, peu après, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances des principautés de Catalogne et de Piémont, en 1694, ainsi que des armées du roi en Espagne et en Italie. Il avait, auparavant, rempli ces mêmes fonctions à la suite du roi d'Angleterre, en Irlande, où, par sa fermeté et son courage, en passant à travers les lignes ennemies, il avait sauvé le trésor abandonné le jour de la bataille de la Boyne, en 1691, et avait pu ainsi réussir à faire subsister les troupes jusqu'à leur retour en France.

Il épousa Barbe-Angélique Gerard, par contrat du 17 février 1681, décédée à Paris, le 9 novembre 1741, à l'âge de 82 ans. (Voir *Mercure de France*, année 1741). Elle était fille de Didier Gerard, seigneur de Louvemont et de Champneville, commissaire général de l'artillerie de France, et de Marie Geoffroy. Il a eu de cette union les quatre enfants ci après :

1° Jean-René, qui suit;
2° Autre Jean-René Jouenne, IIe du nom, écuyer, dit *le Jeune*, seigneur d'Herville, capitaine, commissaire général de cavalerie, a épousé, le 22 février 1716, demoiselle Anne-Marie Lefebvre, fille de messire Arnaud Lefebvre, écuyer, seigneur de Penin, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, commandant le régiment de Son Altesse Monseigneur le duc du Maine, et de dame Marianne Ancelin.
3° Barbe-Didier Jouenne, mariée à François-Gédéon, marquis de Giffard;
4° Marie-Anne Jouenne, mariée à Louis le Tirant, comte de Villers.

VII. Jean-René de Jouenne, Ier du nom, marquis d'Esgrigny, chevalier, seigneur d'Esgrigny, Fontenay-Saint-Père, Herville et Beauval, colonel en 1704, au régiment de ce nom, servit d'abord en qualité de cornette de carabiniers, au siège de Barcelone, en 1698, ensuite comme capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne, en 1701, et passa colonel en 1704. Il se distingua en ces qualités en Espagne et à tous les sièges faits en Italie, ainsi qu'aux batailles, surtout à celle de Castillon, en 1706, où, avec les deux bataillons de son régiment, il contribua à reprendre un canon et à mettre les ennemis en déroute.

Il prit une large part à la levée du siège de Toulon, assiégée par le duc de Savoie et les troupes de l'empereur, en 1707, étant entré le premier, à la tête de ses grenadiers, dans les retranchements ennemis et y ayant tué ou fait prisonniers la plus grande partie de ceux qui les défendaient.

Il épousa, à la fin de 1711, Marie Quentin, fille de Jean Quentin, écuyer, seigneur de Champlost et de Villiers, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Geneviève Poisson, dame d'atours de Madame la Dauphine. Ils furent fiancés à Marly, dans la chambre et en présence de Madame la Dauphine et de tous les princes et princesses qui signèrent après le roi à leur contrat de mariage. Il eut trois fils :

1° Jean-René, qui suit;

2° Jean de Jouenne, comte d'Esgrigny, né à Paris, le 27 septembre 1714, marié à Louise de Lafarelle, mourut à Lyon, le 5 germinal an IV (1796). Il eut cinq enfants.

A. Jean-René de Jouenne, comte d'Esgrigny, seigneur de Marvejols-les-Gardons (Gard), lieutenant de vaisseau, épousa demoiselle Marguerite de Poncet, et fut exécuté révolutionnairement à Nîmes, en 1793; il n'avait pas d'enfants;

B. Louis de Jouenne, abbé d'Esgrigny, ami et confident des princes, qu'il suivit en exil. (Voir la *Biographie universelle* de Michaud et la longue Notice sur sa mort dans les Cévennes, en 1815.);

C. Charles de Jouenne d'Esgrigny, officier de marine, massacré en 1794 dans les prisons d'Alais, après une défense héroïque;

D. Jeanne de Jouenne d'Esgrigny, née le 18 mars 1750, mariée au comte de Gayot, colonel des dragons de Noailles, mort le 3 juin 1832, décédée en août 1844 ;

E. Louise de Jouenne s'unit, le 4 février 1773, au marquis de Rochemaure ;

3° Jean de Jouenne d'Esgrigny, auteur de la branche des d'Esgrigny d'Herville.

VIII. Jean-René, IIe du nom, marquis d'Esgrigny, lieutenant aux gardes-françaises et chevalier de Saint-Louis, fut marié à Louise Mesle du Fresne, et mourut à Aix-la-Chapelle, en 1788.

Il avait eu trois enfants :

1° Jean-René, qui suit;
2° Marie de Jouenne d'Esgrigny, mariée au marquis du Maitz, chef d'escadre;
3° Angélique de Jouenne d'Esgrigny, femme du comte de Menou, maréchal de camp.

IX. Jean-René de Jouenne, IIIe du nom, marquis d'Esgrigny, né à Paris en 1759, officier aux gardes-françaises, aide de camp de S. A. R. le prince de Condé, fut nommé colonel en 1814, et chargé par le prince de Bourbon, le 26 mai 1815, d'une mission secrète en Angleterre. Il fut fait général de division en 1816 et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, le 11 février 1829. Il avait été décoré de l'ordre de Hohenlohe, le 10 avril 1817. Il est décédé à Alais en 1831.

Un certificat, daté de Feistrictz, le 29 avril 1801, signé : Louis-Joseph de Bourbon, porte que « le comte d'Esgrigny s'est rendu à Turin près le comte « d'Artois, puis, près de lui, au mois de juin 1790; qu'ayant été envoyé à « Lyon au mois d'octobre, porteur de dépêches pour M. de la Chapelle, « commandant la ville pour le Roi, il fut arrêté et enfermé pendant six « semaines dans le château de Pierre-en-Cise ; qu'il avala les dépêches plutôt « que de les livrer; qu'il rejoignit le prince de Condé à Worms, après avoir « accompli sa mission; qu'il resta depuis 1790 attaché à sa personne comme « aide de camp; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires ; qu'il eut un cheval « tué sous lui d'un coup de canon à Berstheim, le 2 décembre 1793 ; et qu'il « s'est toujours conduit avec fidélité, dévouement et courage. »

Le marquis d'Esgrigny se maria à Eugénie de Jullien de Mons, fille de François de Jullien, marquis de Mons, et de Pauline Nogaret de Calvisson, dont sont issus trois enfants :

1° Louis-Paul-Jean-René qui suit;
2° Louis-Joseph-Charles de Jouenne d'Esgrigny, né à Paris, en 1819, marié à Delphine Lethorr de Stut, dont une fille, mariée à M. David de Conflans ;
3° Marie de Jouenne d'Esgrigny, née à Mâcon, mariée à Alphonse Bourjac (de Marseille).

X. Louis-Paul-Jean-René de Jouenne, marquis d'Esgrigny, propriétaire du château de Lascours, près Laudun (Gard), né à Alais, le 15 mai 1812, a épousé Dorothée-Marie-Joséphine Bruguier, appartenant à une ancienne famille de robe. M. Bruguier père, magistrat distingué par ses lumières et son intégrité, a rendu de grands services au pays et a laissé les souvenirs les plus honorables. Le marquis d'Esgrigny est père de cinq enfants :

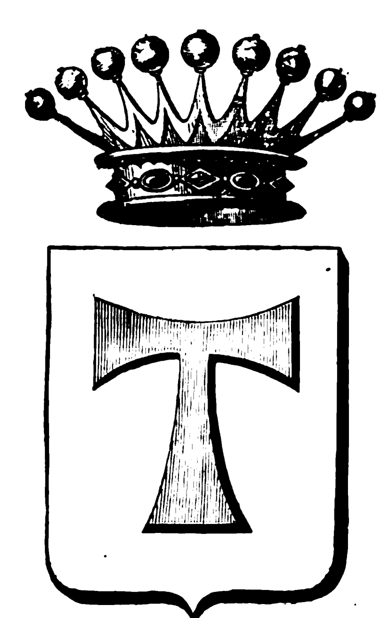
1° Joseph de Jouenne, marquis d'Esgrigny, né le 6 mai 1845;
2° Louis de Jouenne, comte d'Esgrigny, né le 3 juillet 1847, mort le 2 février 1880;
3° René de Jouenne, vicomte d'Esgrigny, né le 17 novembre 1849;
4° Blanche de Jouenne, née le 7 décembre 1853, mariée le 7 février 1880 à Louis Auvé d'Aubigny, ex-sous-officier aux zouaves pontificaux, capitaine au 127e régiment territorial d'infanterie, avocat à la Cour d'appel;
5° Marie de Jouenne, née le 7 février 1880.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer (Soc. gén. d'Imp.).

JOURDAIN DE LA SIGUINIE

POITOU, ANGOUMOIS & SAINTONGE



Armes : *d'argent, au tau de gueules.* — Couronne *de comte.*



La famille JOURDAIN est originaire du Poitou, où elle est connue dès le XIVe siècle.

Vouée au métier des armes, elle a fourni, entre autres hommes marquants, Pierre et François Jourdain, qui figurent parmi les cent hommes de guerre à pied de la compagnie de M. Candeley de Favières, dont la monstre fut faite à Royan, le 27 janvier 1592. *(Titre original en parchemin.)*

Achille-Nicolas Jourdain de Boistillé, fut reçu page du roi, dans sa Petite Écurie, sur preuves de noblesse présentées en juillet 1718. *(Fonds d'Hozier, aux Archives de la Noblesse.)*

La famille Jourdain a formé les branches des Forges; des Herbiers et des Hermitans ; de Boistillé et de Trallebault ; de Crissé ; de l'Houmède; du Phargey et du Puy de la Siguinie, toutes issues de Pierre Jourdain à partir duquel est établie, d'une manière constante et régulière, la filiation de la famille.

I. Pierre Jourdain, Ier du nom, écuyer, eut en partage, le 1er juillet 1447,

la terre d'Ambleville, du chef de Jacquette DE JAGONNAS, son épouse, née du second mariage de Marquise d'Archiac. De cette union naquirent six enfants qui partagèrent les successions paternelle et maternelle le 27 avril 1492; l'aîné:

II. Verdun JOURDAIN, écuyer, seigneur d'Ambleville, eut de demoiselle Rose DE LEZAY deux fils dont l'aîné continue la descendance.

III. François JOURDAIN, Ier du nom, écuyer, cornette d'une compagnie de cavalerie, fut chassé, en 1548, d'Ambleville dont il était seigneur, par les révoltés contre les gabelles qui rasèrent toutes ses propriétés. Il se réfugia dans le duché de Villeboys, en Angoumois, où sa cousine Agnès JOURDAIN, épouse de Reynaud de Pressac, possédait le fief du Mayne-Flandry, paroisse de Magnac. Son fils:

IV. Hélie JOURDAIN, écuyer, licencié en droit, épousa, avant l'an 1600, demoiselle Jeanne JOUBERT DE LA POUYADE, dont le père conseiller au Présidial d'Angoumois, était possesseur en partie du fief de La Pouyade, paroisse de Balzac. La dame du lieu, autre Agnès Jourdain, fut sans aucun doute l'auteur principal de ce mariage.

V. Dauphin JOURDAIN, écuyer, né à Juillac, en Angoumois, en 1639, épousa Marie DE CHILLOUX, qui lui donna le fils qui suit.

VI. François JOURDAIN, IIe du nom, écuyer, seigneur du Puy de la Siguinie, né à Juillac en 1675, épousa demoiselle Jeanne HUGUES ou HUGUET, dont est issu Jean qui suit.

VII. Jean JOURDAIN, écuyer, seigneur du Puy de la Siguinie, né à Juillac, le 14 décembre 1697, épousa demoiselle Jeanne BRUN DU TAVILLARD, qui lui donna le fils ci-après.

VIII. Pierre JOURDAIN, IIe du nom, écuyer, seigneur du Puy de la Siguinie, naquit à Aignes en 1730, et s'unit à demoiselle Marie-Suzanne DU GROS DE BOISSEGUIN dont François-Nicolas, qui suit.

IX. François-Nicolas JOURDAIN, écuyer, seigneur du Puy de la Siguinie, né à Aignes le 7 décembre 1788, épousa Marie DEFARGE DE LACROIX, dont le fils ci-après.

X. François-Hyppolyte JOURDAIN DU PUY DE LA SIGUINIE, né à Charmant, le 27 juillet 1820, épousa mademoiselle Suzanne VERDÉAU, laquelle lui donna pour fils:

XI. François-Moïse JOURDAIN DE LA SIGUINIE, né à Blanzac, le 24 mai 1861, qui a épousé mademoiselle Émilie DELAGE, dont un fils:

Pierre JOURDAIN DE LA SIGUINIE, né à Mausle, le 8 juillet 1886.

JOUSSELIN

POITOU, VENDÉE, LIMOUSIN

SEIGNEURS DE LA JOUSSELINIÈRE, LA CONTÉ, BÉNESSIÈRE, MARIGNY, LA BRETHELIÈRE, ETC., *en Vendée;* LORT, SAUVAGNAC, BESSELAC, *en Limousin;* LA GRUE, CUBAIGNE, LA RÉTUZERIE, CABACHEU, RICHEBONNE, RIPAILLETTE, ETC., *en Poitou.*



ARMES : *D'argent, à trois jumelles de sable.* CASQUE : *de chevalier orné de ses lambrequins.*



LA famille JOUSSELIN, originaire de la Gâtine, est issue, selon toutes probabilités, des anciens seigneurs souverains de Parthenay.

Le nom de JOUSSELIN, dont la forme primitive fut JOSCELIN, a été porté par le premier souverain de Parthenay, qui apparaît dans l'histoire de la province de Poitou à la fin du xe siècle, et qui mourut en 1012, et par JOSCELIN II, seigneur de Parthenay en 1058, archevêque de Bordeaux en 1060, qui s'illustra dans l'Église.

JOUSSELIN

La maison DE PARTHENAY, branche cadette des Lusignan, descendait comme eux en ligne directe des comtes de Poitou.

Le chef de la famille JOUSSELIN, dont l'existence est constatée aux environs de Parthenay dès le XIIe siècle, était sans doute un puîné de Parthenay, descendant de Joscelin Ier ou de l'un des frères de ce seigneur.

Cette tradition, qui s'est perpétuée dans la famille, emprunte une certaine vraisemblance à la similitude de leurs armoiries avec celles des Parthenay et des Lusignan, dont elles ne diffèrent que par l'espacement des pièces et le changement des émaux.

Quoi qu'il en soit, l'union de messire Thomas JOUSSELIN, seigneur de Ripaillette, vers 1630, avec Jehanne de PARTHENAY, de la branche des seigneurs d'Availles et de Quéray, établit une alliance certaine entre les deux maisons.

En outre, il est constaté que, dès le XIIe siècle, les JOUSSELIN vivaient déjà noblement, ce qui justifie encore leur prétention de descendre d'une maison féodale et d'ancienne extraction chevaleresque.

La famille JOUSSELIN s'est divisée en trois branches : la première en Vendée, la deuxième en Limousin et la troisième qui resta en Poitou.

La branche de Vendée qui posséda les seigneuries de la Jousselinière, de la Conté, de Bénessière, de Marigny, de la Brethelière, etc., s'allia aux familles Sicard de la Brunyère, de Duranteau, de Gastinaire, de Baconnois, de Gabory de la Thibaudière, etc.

Dame Marie JOUSSELIN DE MARIGNY, veuve de haut et puissant seigneur Mathieu HUISLARD, chevalier, seigneur de Lavau, fut maintenue dans sa noblesse en 1667, et sa fille, veuve de messire Jacques TAILLEFER DE MONTAUSIER, chevalier, seigneur de la Charroulière, les Chasteigners, la Claye, etc., épousa, par contrat du 27 mai 1660, François DE MAYNARD, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Vergne, Péault, etc.; elle apporta ainsi, du chef de son premier mari, la seigneurie de la Claye, dans l'illustre maison de MAYNARD, qui en porte encore le nom.

Dame Marie JOUSSELIN DE MARIGNY était la nièce de Vincent BOUHIER, seigneur de Beaumarchais, qui fut trésorier de l'épargne sous Henri IV et Louis XIII et dont les deux filles épousèrent, l'une, en premières noces Louis DE LA TRÉMOUILLE, marquis de Noirmoutiers et en secondes

noces le maréchal DE VITRY ; l'autre, le marquis, puis duc DE LA VIEUVILLE, surintendant des finances.

Dans la branche établie en Limousin, qui posséda les seigneuries de Lort (ou Lhore), de Sauvagnac et de Besselac, et qui fut maintenue dans sa noblesse en 1634, 1667 et 1705, on remarque cette particularité que les armoiries qu'elle porta se rapprochent encore davantage de celles des PARTHENAY et des LUSIGNAN : les émaux sont les mêmes, mais intervertis.

Sa généalogie est tout entière dans le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*. On y remarque ses alliances avec les de Pasty, de Bertin, de Maumont, avec l'illustre maison de Bonneval, les Jussac, la Pomélie, etc.

Cette branche, aujourd'hui éteinte et qui fit toujours précéder son nom de la particule, se rattache à celle de Poitou par Jean DE JOUSSELIN, écuyer, seigneur de Lort, marié à Catherine DE VARS.

Ce prénom de Jean se perpétua dans la branche du Poitou, qui se fixa à Frontenay-Rohan-Rohan, où tous les aînés exercèrent pendant plus de trois siècles, sans interruption, la charge de procureur fiscal et ducal.

Les autres se distinguèrent dans l'armée, dans le clergé et dans les charges municipales qu'ils remplirent avec distinction dans la ville de Niort, où ils contractèrent de bonnes alliances.

Leurs armoiries furent enregistrées, en l'année 1696, à l'Armorial général.

Noble homme messire Thomas JOUSSELIN, seigneur de Ripaillette, dont tous les descendants portèrent ce dernier surnom jusqu'à la Révolution, épousa, en 1625, Jeanne DE PARTHENAY.

Son père, Jean JOUSSELIN, avait reçu de Henri IV une lettre autographe où le roi l'appelait *son bon ami*. Cette lettre, conservée pieusement, fut brûlée avec les titres de la famille par les révolutionnaires sur la place de Frontenay-Rohan-Rohan.

La branche du Poitou posséda les seigneuries de la Grue, Cubaigne, la Rétuzerie, Cabacheu, la Terrière, Richebonne, Ripaillette, etc. ; elle s'allia aux familles Malyneau des Broûtes, Parthenay, Viault de Sainte-Pezenne, Piet de Chizon, Pastureau de Richebonne, Vaslet de Mallerey, Brunet du Colombier, Creuzé de la Vergne, Laidin de la Bouterie, Petit des Tournelles, etc.

Cette branche est aujourd'hui représentée par M. Alphonse JOUSSELIN DE RIPAILLETTE, ancien Inspecteur des forêts, veuf de Clarisse D'AINVAL DU FRÉTOY, dont il a eu deux fils:

1° Arthur-Antoine-Alphonse JOUSSELIN DE RIPAILLETTE, ancien officier de cavalerie;

2° Joseph-Eugène JOUSSELIN DE RIPAILLETTE, officier de cavalerie, marié à Madeleine PONSARD, fille du baron Ponsard.

M. Alphonse JOUSSELIN DE RIPAILLETTE a épousé, en secondes noces, Mademoiselle Julia CHEVALIER DE MONTRÉAL.

Son frère, M. Eugène JOUSSELIN DE RIPAILLETTE, marié avec Mademoiselle Anna LE QUESNE, fille de M. Le Quesne, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, et de Marie-Anne-Louise-Eugénie DE LAVEUX, tous deux décédés, n'a qu'une fille : Sophie JOUSSELIN, mariée à M. Joseph RICARD, ancien zouave pontifical et ancien capitaine des mobiles de l'Oise.

Leur sœur, Henriette JOUSSELIN, veuve de M. Victor SOLLIERS, a marié ses deux filles :

1° Louise SOLLIERS à M. Alphonse DE LORME;
2° Léonie SOLLIERS à M. Xavier FAURE, agent de change, à Paris.

Cette branche des JOUSSELIN DE RIPAILLETTE, la seule qui ait survécu, revendique le droit de faire précéder son nom de la particule nobiliaire, comme issue de JEAN DE JOUSSELIN et de ses ascendants, dont le nom a été toujours écrit de la sorte dans les titres que possède la famille.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 16886-4.

LE JUMEAU DE KERGARADEC

ANJOU ET BRETAGNE

COMTES DE KERGARADEC; BARONS DE BLOU; SEIGNEURS DES PERRIÈRES, DE LAVANDE, DE LA MARTINIÈRE, DE LAUNAY, DE THUNES, DE LÉNAUDIÈRE, DE LA JUMELLIÈRE, DU LYS, DE SALVERT, DES AUBIERS, DE CHENNES, DU MORTIER-AUX-LOUPS, DES TUFFEAUX, DE NEUILLÉ, DE KERHUEL, DU BOULLACH, DE CAZIN ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au léopard d'or.* — SUPPORTS : *Deux lions* — COURONNE : *De comte.* — La branche des barons DE BLOU, en Anjou, portait : *D'argent, à trois bandes d'azur; au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.*



RIGINAIRE d'Anjou et comptée de temps immémorial au nombre des plus anciennes de la noblesse de cette province, la maison LE JUMEAU s'est divisée à la fin du XVI[e] siècle en deux branches principales : l'une restée en Anjou, connue sous le titre de BARONS DE BLOU, seigneurs DES PERRIÈRES, éteinte dans les mâles en 1812; l'autre établie en Bretagne, celle des SEIGNEURS DE KERGARADEC, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

Ses principales alliances, qui témoignent de la considération dont elle jouissait en Anjou et en Bretagne, sont avec les familles de Malaunay, Le Chevalier de Launay, de Menon, de Courcillon, d'Aubigné, de Sanson, de Villiers de Laubardière, de Meaulne, Le Roux de La Roche-des-Aubiers, des Écottez de Chantilly, de Quatrebarbes, de Mauviel, de Kerguvelen, Le Ny du Pencher, des Landes, de Kermoysan, de Kersauson, de Quillévéré, de Coëtnempren, Le Gac, Jouhannic du Penhair, Gratien de Saint-Maurice, de Plœuc, Huet, Pozzo di Borgo, de Montaignac de Chauvance, de Courson de la Villeneuve, Michel de Roissy, de Place, etc.

Elle a produit de nombreux officiers des armées de terre et de mer ; un commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand écuyer du Grand Maître; deux chevaliers de Malte en 1727 et 1751; des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un membre de l'assemblée de la noblesse de Bretagne, convoquée pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, et qui signa la protestation de la noblesse en cette même année; un Chargé d'affaires de France près le roi de Siam; des officiers et chevaliers de la Légion d'honneur, etc.

La noblesse d'extraction de la famille LE JUMEAU a été reconnue et constatée lors des diverses réformations : 1° par un jugement rendu à Angers, en 1587; 2° par deux arrêts de maintenue rendus à Tours en 1668 et 1715; 3° et spécialement pour la branche établie en Bretagne, par un autre arrêt de maintenue rendu à Rennes le 9 janvier 1669.

Elle a fait ses preuves devant d'Hozier, pour l'admission d'un de ses membres comme page de la Dauphine, en 1745.

Le plus anciennement connu de ses membres est Bernard LE JUMEAU (en latin JUMELLUS), vivant en l'an 1080, qui, conjointement avec ROSTE, sa femme et ses deux fils GEOFFROY et WARIN, donna en aumône à l'abbaye

de Saint-Aubin d'Angers, le droit de vinage qu'ils avaient sur la vigne des religieux de ladite abbaye, assise en un lieu appelé *Balsonnin*, en présence de plusieurs moines au nombre desquels était *Gosbert*, frère du comte Hélie du Maine *(Archives du comte d'Andigné)*.

En 1100, Warin Le Jumel ou Le Jumeau, sans doute un des personnages précités, fut témoin, avec son fils, à une donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers *(Cartulaire de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, f° 73)*.

En 1249, Pierre des Jumeaux *(de Gemellis)*, chevalier, figure dans une charte de donation faite aux Templiers, à laquelle est appendu son sceau dont l'écu représente un *bandé de six pièces*, et en légende ces mots : Petrus miles et dominus de Jumellis.

En 1302, Pierre Le Jumeau était prévôt de Paris, quand fut passée devant lui la charte de donation d'une maison par Jehan Arrode, pannetier du roi de France, aux religieux hospitaliers de la Charité-Notre-Dame de Paris.

Ce même personnage est rapporté sous le nom de Pierre Le Jumeaulx et qualifié *Praepositus Parisiensis*, dans : *Fragmenta compotorum ab anno 1227 ad annum 1326, E compoto baillivorum Franciæ de termino Ascensionis 1305* (Recueil des historiens des Gaules, tome XXII, page 766).

En 1317, Pierre Le Jumel *(sic)*, probablement le même, était devenu bailli de Vitry. C'est ainsi qu'il appert de lettres de Philippe V dit le Long, par lesquelles ce monarque lui ordonna de faire lever des subsides pour *appareiller* et *fortifier* les bonnes villes et châteaux de la baillie de Vitry, afin de les mettre en état de résister aux ennemis. Ces lettres sont datées de Saint-Denis, le 18 janvier 1317 *(Charte originale)*.

En 1371, Jehan le Jumeau, clerc *(clericus)*, fit, le lundi veille de la Saint Martin d'hiver de ladite année, aveu d'héritages, tant en fiefs qu'en domaines, situés en la paroisse de *Blou*, à cause d'*Agnès*, sa femme, à Monseigneur Clément seigneur des Aubiers « dont il se reconnut être homme de foi simple ». *(Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres.)*

En 1373, Jehan Le Jumeau, chevalier, fait une transaction à Neuillé avec un nommé Bonnereau.

Jehan Le Jumeau, chevalier, de la paroisse de Neuillé, en Anjou, pro-

bablement le même, est cité à l'arrière-ban de 1383. (Il est mentionné dans l'arrêt de maintenue de 1587).

La filiation suivie et non interrompue de la famille LE JUMEAU, telle qu'elle a été établie en dernier lieu devant le juge d'armes d'Hozier, en 1745, pour l'entrée dans les pages de la Dauphine, commence en 1430, à Jehan LE JUMEAU DES PERRIÈRES, rapporté ci-après.

FILIATION

PREMIER DEGRÉ

I. Jehan LE JUMEAU, Ier du nom, seigneur DES PERRIÈRES, né vers 1430, épousa, en 1460, Jehanne LE BOUCHER ou BOUCHER, de la maison des seigneurs de Lhommelaye, dont il eut deux fils, savoir:

1° Jean, qui suit;
2° Bertrand LE JUMEAU, écuyer, seigneur du Lys, qui figure, comme demandeur, dans une sentence rendue le 7 février 1494, aux plaids royaux de Saumur, par François Bourneau, licencié ès-lois, lieutenant audit lieu et au ressort du sénéchal d'Anjou, entre lui et noble homme Jehan LE JUMEAU, son frère, écuyer, au sujet de leurs lots et partages *(Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres)*.

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Jehan LE JUMEAU, IIe du nom, écuyer, seigneur DES PERRIÈRES, fit hommage, le 15 mai 1482, à l'évêque d'Angers, seigneur de Ramefort, pour « raison de sa maison et appartenances du lieu des Perrières » comme fils aîné de feu noble Jean LE JUMEAU et de Jeanne Boucher, sa femme. *(Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres.)*

Il épousa, en 1497, demoiselle Ermine DE MALAUNAY dont il eut :

TROISIÈME DEGRÉ

Jehan LE JUMEAU, IIIe du nom, écuyer, seigneur DES PERRIÈRES, né en 1498, s'unit par contrat de mariage, passé le 7 juillet 1518, devant Me Martin Le Royer, notaire de la Cour de Blou, à Jacquette ou Jacquine LE ROYER, fille de Jehan Le Royer, écuyer, seigneur de

Blechinon, et de feue demoiselle Gillette de Fay, en présence de noble homme messire Charles de Vaulx, chevalier, seigneur de Bellefroy, et de Jean Lengevyn, châtelain de Ramefort.

Étant veuve, Jacquette Le Royer rendit hommage, le 11 août 1533, à l'évêque d'Angers, entre les mains de noble et discret maître Jehan du Mas, protonotaire du Saint-Siège apostolique et chanoine de l'église d'Angers, à cause de la châtellenie et baronnie de Ramefort, du fief des Perrières, comme étant garde noble de René Le Jumeau, enfant mineur d'elle et de feu Jean Le Jumeau.

Ils eurent pour fils :

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. René Le Jumeau, Ier du nom, écuyer, seigneur des Perrières, né en 1519, épousa, au château de Mortaigne, par contrat passé, le 13 mars 1547, devant Mes Griffon et Layneteau, notaires de la Cour du scel établi aux contrats à Mortaigne, demoiselle Adrienne Le Chevalier ou Chevalier, demeurant alors au château de Mortaigne chez la princesse de la Roche-sur-Yon (1), dont elle était demoiselle d'honneur. Adrienne Le Chevalier était fille de noble René Le Chevalier, seigneur de Launay, connétable de la porte Saint-Michel, élu maire d'Angers, le 1er mai 1546, décédé le 26 juin de la même année, et de demoiselle Marguerite de Thunes, sa veuve.

De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1° René, qui a continué la branche aînée;
2° Louis Le Jumeau, né en 1553, écuyer, seigneur de Lavande et de la Martinière, qui s'établit en Bretagne où il fonda la Branche des seigneurs de Kergaradec, qui viendra plus tard;
3° Jacques Le Jumeau, mort jeune, avant 1580;
4° Claude Le Jumeau, cités tous deux dans le partage du 20 septembre 1580.

CINQUIÈME DEGRÉ

V. René Le Jumeau, IIe du nom, né en 1550, écuyer, seigneur des Per-

(1) Cette princesse était Louise de Bourbon-Montpensier, sœur du célèbre connétable de Bourbon. Elle avait épousé son cousin Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, et mourut en 1561.

RIÈRES, premier homme d'armes de la compagnie de Puygaillard (1), fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de M. Charles Boucher de Dampierre, Commissaire du Roi, rendu à Angers, le 6 mai 1587. Dans ce jugement il est dit que la seigneurie des Perrières était dans sa famille depuis plus de deux cents ans. *(B. N. — Cabinet des Titres.)*

Par contrat passé, le 20 septembre 1580, en présence de Mes Jean Buignet et Noel Nau, notaires à Blou, eut lieu le partage noble des biens paternels entre nobles René et Louis LE JUMEAU, demeurant au lieu des Perrières, enfants et héritiers de défunt noble René LE JUMEAU, seigneur des Perrières, et de demoiselle Adrienne Le Chevallier, des deux parts au tiers; René LE JUMEAU eut, comme aîné, les deux tiers, et pour son préciput la maison des Perrières; les terres de Lavande et de la Martinière échurent pour son tiers à Louis LE JUMEAU, qui fut l'auteur de la BRANCHE DE BRETAGNE.

René LE JUMEAU épousa, par contrat passé le 15 août 1577, au lieu seigneurial de la Mestayrie, devant Jangnyet, notaire de la Cour royale de Baugé, en Anjou, damoiselle Renée DE MENON, fille unique et héritière principale de défunt noble homme Louis de Menon, écuyer, seigneur de Mortier-au-Loup et de Saint-Martin-de-la-Plaine en Lyonnais, et de demoiselle Anne Le Bigot.

De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1° Jean, qui suit :

2° Adrien LE JUMEAU, écuyer, seigneur de Launay-de-Thunes, épousa, par contrat passé à Angers le 5 août 1621, devant Julien Deillé, notaire royal audit Angers, demoiselle Isabelle D'AUBIGNÉ, fille aînée de messire Claude d'Aubigné, chevalier, seigneur de la Roche-Ferrière et de la Varanne, chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et de Jeanne de Tiraqueau, en présence de messire François d'Aubigné, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Boisrobert, oncle paternel de la future, et de Claude et Louis d'Aubigné, écuyers, ses frères. *(Cabinet des Titres).*

Il laissa un fils N. LE JUMEAU, écuyer, seigneur de Launay-de-Thunes, dont on ignore la destinée.

3° Michel LE JUMEAU, écuyer, sieur de Thunes (2), épousa, le 31 décembre 1631, demoiselle Marie COCHON, fille de François Cochon, écuyer, sieur de Goupillon, sénéchal de Bourgueil, et de Marie Dupont. Il eut pour fils :

---

(1) Jean DE LÉAUMONT, seigneur de Puygaillard, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant du Roi en Anjou sous Charles IX et Henri III.

(2) Michel LE JUMEAU DE THUNES, troisième fils de René II et de Renée de Menon, fut l'auteur de la branche dite de NEUILLÉ ou de SALVERT, éteinte à la fin du siècle dernier, dans la personne de René Le Jumeau de Salvert, qui ne laissa pas d'héritier mâle.

Par sa fille, Marie-Claude-Gabrielle, la terre de Salvert est passée dans la famille Le Roux, puis aux Le Pelletier de Glatigny, qui la possèdent de nos jours.

A. René Le Jumeau, écuyer, sieur de Puygautier, de Thunes et de Salvert, marié le 5 juillet 1686 à demoiselle Claude Regnard, père de:

AA. René Le Jumeau, écuyer, seigneur de Salvert, est compris dans l'arrêt de maintenue rendu à Tours le 8 juillet 1715. Il épousa le 27 juin 1709, demoiselle Jeanne Chol, dont il eut:

AAA. René Le Jumeau, qualifié chevalier, seigneur de Salvert, de la Brosse et de l'Ecusson, épousa, le 11 février 1743, demoiselle Rose-Henriette de Bellère du Tronchay, dont il eut deux filles, savoir :

AAAA. Rose-Louise-Renée Le Jumeau, née le 16 novembre 1743, mariée le 19 mars 1765 à messire Jean Gaultier de Brullon, chevalier.

BBBB. Marie-Claude-Gabrielle Le Jumeau, née le 22 avril 1745, mariée le 25 janvier 1790 à son cousin, Joseph-Charles Le Roux de Toucheau, capitaine au régiment d'Aquitaine.

4° Gabrielle Le Jumeau, mariée, le 16 juillet 1615, à Pierre de Courcillon.

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Jean Le Jumeau, IVe du nom, écuyer, seigneur des Perrières, épousa par contrat passé le mercredi 30 septembre 1609, en la maison seigneuriale de la Hamonnière, devant René Sarazin, notaire juré de la Cour royale d'Angers, damoiselle Anne de Sanson, fille aînée de feu François de Sanson, écuyer, sieur d'Améné et de Millon, et de damoiselle Sapience (Sophie) Le Gay.

De ce mariage sont issus sept enfants, savoir :

1° Toussaint, qui suit;
2° Michel Le Jumeau, prêtre de la Mission aux Invalides en 1691;
3° Jean Le Jumeau, écuyer, sieur de Lénaudière, qui se fixa à la Guadeloupe;
4° Marie Le Jumeau, mariée à Guy d'Aubigné, écuyer, sieur du Carteron;
5° Jacquine Le Jumeau, dame de la Jumelière en 1654;
6° Françoise Le Jumeau, religieuse de l'abbaye de Vignais, en Maine;
7° Renée Le Jumeau, religieuse au monastère de La Flèche;
8° Gabrielle Le Jumeau, religieuse au monastère de Fontevrault.

SEPTIÈME DEGRÉ

VII. Toussaint Le Jumeau, écuyer, seigneur des Perrières et des Aubiers, produisit à La Flèche, le 5 avril 1641, devant Claude Barbe, écuyer, sieur de Foresterie, conseiller du Roi, trésorier général de France au

bureau des finances à Tours, commissaire député par Sa Majesté pour la subsistance de ses armées et l'exécution de son édit de novembre 1640, tant en son nom qu'en celui de son frère Jean Le Jumeau, des titres prouvant leur noblesse d'extraction.

Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 5 mai 1667, rendu par M. Voisin de la Noiraye, commissaire chargé de l'établissement du catalogue des gentilshommes pour les provinces de Touraine, Anjou et Maine.

Toussaint Le Jumeau, assisté de messire Jean Le Jumeau, chevalier, seigneur des Perrières, son père, et d'Adrien Le Jumeau, sieur de Launay et de Thunes, son oncle, épousa, par contrat passé, le 14 septembre 1643, au lieu seigneurial de Laubardière, devant René Raciquot, notaire royal à Baugé, demoiselle Gilberte de Villiers, fille de messire René de Villiers, chevalier, seigneur de Laubardière, La Haie et des Roches, et de dame Gilberte de Rigault.

De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir:

1° René-Toussaint, qui suit;
2° Gilberte Le Jumeau, se maria par contrat passé, à la maison seigneuriale des Perrières, le 20 février 1667, par Florent Doualle, notaire royal en la ville de Saumur, à Messire Charles Le Riche, chevalier, seigneur des Dormans;
3° Marie-Françoise Le Jumeau, religieuse de l'abbaye de Vignais;
4° Suzanne Le Jumeau, sans alliance;
5° Gabrielle Le Jumeau, mariée, le 7 mai 1680, à Armand de Meaune, chevalier, seigneur de la Mestairie.

HUITIÈME DEGRÉ

VIII. René-Toussaint Le Jumeau, Ier du nom, chevalier, seigneur des Perrières et des Aubiers, baron de Blou (1672), épousa, par contrat passé le 9 juillet 1668, au château de Noizé (paroisse de Soullains), devant Noël Drouin, notaire royal à Angers, et Florent Doualle, notaire royal à Saumur, demoiselle Claude Le Roux, fille de messire Louis Le Roux, chevalier, seigneur de la Roche-des-Aubiers, Lornoire et Noizé, et de feue dame Claude de Méguion.

Il mourut à Blou, en 1710, laissant les deux enfants ci-après:

1° Toussaint-Claude, qui suit:
2° Marie Le Jumeau, dame de la Roussière, née à Blou en 1673, mariée par contrat passé, le 20 février 1707, devant Étienne du Tier, notaire royal à Blou, à messire Charles de Villiers, chevalier, seigneur de Laubardière.



NEUVIÈME DEGRÉ

IX. Toussaint-Claude Le Jumeau, chevalier, baron de Blou, seigneur des Perrières, des Aubiers et autres lieux, né à Blou, le 26 mai 1674, est compris, avec son cousin René Le Jumeau de Salvert, dans un arrêt de maintenue de noblesse, rendu à Tours, le 8 juillet 1715, par M. Chauvelin de Beauséjour, conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de justice en la généralité de Tours.

Il épousa, par contrat passé au château d'Armilly, le 24 novembre 1710, devant Pierre Le Geay, notaire royal en Touraine, résidant au bourg de Neuvis, demoiselle Anne-Élisabeth des Écottez, fille de feu messire Ambroise des Écottez, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Armilly, la Chevallerie et autres lieux, et de dame Élisabeth de Broc, demeurant au château d'Armilly, paroisse de Neuillé-Pompierre, laquelle future était assistée de sa mère précitée; de messire Michel-Séraphin des Écottez, chevalier, seigneur de Chantilly et autres lieux, son frère, et dame Élisabeth de Laval-Montmorency, son épouse; de messire Joseph-Antoine de Cotignon, chevalier, seigneur de Chauvry, dame Suzanne-Éléonore de Maillé de la Tour-Landry, son épouse; de messire Charles-Ardouin de Maillé de la Tour-Landry, capitaine des vaïsseaux du Roi, et messire Michel de Maillé de la Tour-Landry, tous deux frères et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; de messire Charles-Henri de Maillé de Jalesne et de messire Henri-François de Savonnière, chevalier, seigneur de Moue, ses cousins germains.

Il mourut à Blou, le 19 mars 1735, laissant quatre enfants, savoir :

1° René-Toussaint, qui suit :

2° Louis-Georges-Henri Le Jumeau des Perrières, né le 8 janvier 1714 et ondoyé le même jour, reçut le complément des cérémonies du baptême, le 14 juin 1716. Il fut tenu sur les fonts par « noble et puissant seigneur messire Georges-Henri de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesne, et haute et puissante dame Louise-Élisabeth de Laval de Montmorency, tante du baptisé, et épouse de haut et puissant seigneur, messire Michel-Séraphin des Écottez, chevalier, seigneur de Chantilly, Sairigné, etc. »

Le 4 août 1727, fut rédigé le procès-verbal de ses preuves de noblesse tant paternelle que maternelle, pour sa réception dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de page du grand-maître; le tableau des preuves est établi à trente-deux quartiers. *(Cabinet des titres).*

Louis-Georges-Henri Le Jumeau devint commandeur de la Feuillée et grand écuyer du Grand-Maître, et mourut à Malte, le 15 avril 1780.

3° Élisabeth-Claude Le Jumeau, décédée à Blou le 19 octobre 1788 (non mariée).
4° Anne-Renée Le Jumeau.

DIXIÈME DEGRÉ

X. René-Toussaint Le Jumeau, IIe du nom, chevalier, baron de Blou, seigneur des Perrières, né en 1711, était lieutenant des Maréchaux de France. Il épousa, par contrat passé, le 6 juin 1730, au château du Viaunay, devant François Maingot, notaire royal à Châteaugontier, demoiselle Louise-Charlotte de Quatrebarbes, fille unique de messire Charles de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Fontenailles et du Viaunay, et de dame Louise de Champagné, laquelle reçut en dot la jouissance de la terre des Monceaux et de celle de Lorfeille.

René-Toussaint Le Jumeau mourut à Blou, le 20 mai 1785, laissant quatre enfants :

1° Louise-Marie-Claude Le Jumeau, née au château des Perrières le 7 mai 1731, mariée le 16 février 1751 à Jacques-Nicolas-Honorat de la Rivière-Bueil, morte à Blou le 11 juillet 1806;
2° Toussaint-Henri, qui suit :
3° Claude-Roland Le Jumeau, chevalier de Blou, né le 26 janvier 1735, entra dans l'Ordre de Malte après avoir fait ses preuves au grand prieuré d'Aquitaine le 6 décembre 1751, et mourut à Blou le 22 février 1812;
4° Jeanne-Jacquine Le Jumeau, dame des Aubiers.

ONZIÈME DEGRÉ

XI. Toussaint-Henri Le Jumeau, baron de Blou, seigneur des Perrières, des Tuffeaux, Neuillé, etc., né le 8 mai 1733, fut reçu page de la Dauphine, sur preuves produites devant d'Hozier, généalogiste de la Maison du Roi, le 22 mai 1745, servit ensuite comme capitaine de cavalerie, et fut nommé chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis; il prit part, comme membre de la noblesse, à l'assemblée générale des trois ordres, tenue à Saumur, les 9 et 11 mars 1789, pour la nomination des députés aux États généraux, et à la séance de l'ordre de la noblesse, tenue à Angers, le 18 mars 1789.

Toussaint-Henri Le Jumeau de Blou épousa, le 25 février 1772, dans la chapelle de Briançon-en-Bauné, demoiselle Élisabeth-Jeanne-Henriette Le Febvre de Laubrière, fille de messire Charles-François Le Febvre,

marquis de Laubrière, baron de Briançon, seigneur de Bauné, et d'Élisabeth de Crespy. Il émigra et mourut en 1800, sans laisser de postérité. La baronne DE BLOU décéda le 13 février 1810.

Par son testament du 19 avril 1808, à Angers, elle légua aux LE JUMEAU DE KERGARADEC ce qui restait des biens de son mari. C'était un faible héritage, car les terres de famille, entre autres la baronnie de Blou, avaient été vendues comme biens nationaux.

En la personne de Toussaint-Henri et de son frère Claude-Roland s'est éteinte la branche aînée de cette ancienne maison qui n'est plus représentée aujourd'hui que par la branche DE KERGARADEC, établie en Bretagne.

BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DE KERGARADEC

EN BRETAGNE

CINQUIÈME DEGRÉ

V. Louis LE JUMEAU Ier du nom (fils puîné de René Le Jumeau, seigneur des Perrières, et d'Adrienne Le Chevalier), écuyer, seigneur de Lavande et de la Martinière, né en 1553, modifia par brisure, en passant en Bretagne, les armoiries de son aîné et adopta pour blason : le *chef* seul qui est de *gueules, au léopard d'or*, et qu'il transmit à sa postérité. Il épousa, le 20 février 1588, demoiselle Suzanne DE MAUVIEL, fille de noble René de Mauviel, seigneur du Tremblay, et de Françoise d'Andigné, dont il eut deux fils, savoir :

1° Louis, qui suit ;
2° Olivier LE JUMEAU, écuyer, seigneur de Lavande, mort sans postérité,

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Louis LE JUMEAU, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lavande et de Kergaradec, épousa, le 7 juin 1621, demoiselle Louise DE KERGUVELEN, fille de Maurice de Kerguvelen, seigneur de Kergaradec, écuyer, et de Jeanne de Kerrédan.

Maurice DE KERGUVELEN, dernier seigneur de Kergaradec de cette maison, n'eut qu'un fils, Olivier, qui entra en religion. Sa fille Louise DE KERGUVELEN fut son héritière et porta à son mari le fief avec le nom de KERGARADEC.

Louis LE JUMEAU DE KERGARADEC eut deux fils, savoir:

1° Charles, qui suit;
2° Olivier LE JUMEAU, écuyer, seigneur de Lavande, lequel comparut avec son frère à la réformation de 1668, et fut avec lui déclaré noble, issu d'extraction noble. Sa postérité est éteinte.

SEPTIÈME DEGRÉ

VII. Charles LE JUMEAU, écuyer, seigneur DE KERGARADEC, de Lavande et de la Martinière, fut appelé, avec son frère Olivier, à justifier de sa qualité de noble à la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668. Ils furent déclarés nobles et issus *d'extraction noble* par arrêt rendu à Rennes, le 9 janvier 1669.

Charles LE JUMEAU DE KERGARADEC avait épousé à Saint-Renan de Brest, par contrat du 3 décembre 1647, Renée LE NY, dame de Tréouret, fille de François Le Ny, écuyer, seigneur du Pencher, et de Jeanne Huon, de la maison des seigneurs de Kermadec.

De ce mariage sont issus:

1° René, qui suit;
2° Sébastien LE JUMEAU, écuyer, seigneur de Lavande, né le 17 juillet 1656, à Plounévez, épousa Marie DE LESTANG, et eut pour fils:

A. Louis LE JUMEAU, né le 21 novembre 1685, à Plouescat, qui laissa postérité, laquelle s'est éteinte en 1811.

3° Corentine LE JUMEAU, dame de Kerleoret;
4° Michelle LE JUMEAU, dame du Cozquer, fit son testament à Saint-Pol-de-Léon, le 2 mai 1671, et demanda à être inhumée dans le chœur de l'église des Révérends Pères Carmes de Saint-Pol.

HUITIÈME DEGRÉ

VIII. René LE JUMEAU, écuyer, seigneur de KERGARADEC, de la Martinière et autres lieux, né à Plounévez-Lochrist, le 6 août 1650, épousa en 1680 demoiselle Marguerite DE KERMOYSAN, fille d'Yves de Kermoysan, écuyer, et d'Isabelle de Lescorre, dame de Cazin.

René Le Jumeau de Kergaradec, laissa trois enfants, savoir :

1° Louis-René, qui suit ;
2° Olivier Le Jumeau, écuyer, seigneur du Boullach, époux de demoiselle Geneviève-Gabrielle de Lannéno'ch, dont un fils :

A. François-Marie Le Jumeau, né à Plouescat, le 7 septembre 1706, père de :

AA. Olivier Le Jumeau du Boullach, officier de marine, mort à l'Ile-de-France, en 1792.

3° Marie-Anne Le Jumeau, mariée à Louis de Kersauson, seigneur de Kernévez.

NEUVIÈME DEGRÉ

IX. Louis-René Le Jumeau, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Kergaradec, né à Plounévez-Lochrist, le 9 juillet 1681, épousa : 1° le 28 janvier 1710, demoiselle Marie-Olive de Quillévéré, fille de Sébastien de Quillévéré et d'Ursule-Moricette de Saint-Gouesnou ; 2° en 1729, demoiselle Jeanne-Marie de Coetnempren.

Il décéda le 21 octobre 1732 et fut inhumé en l'église de Plounévez.

Du premier lit vinrent :

1° Sébastien-Marie, qui suit ;
2° Claude-Agnès Le Jumeau, dit le *chevalier de Kergaradec*, né à Plounévez, le 17 janvier 1716, et décédé à Goulven le 10 avril 1785, épousa : 1° le 26 juillet 1750, demoiselle Jeanne-Marie-Marthe Le Gac, fille de Jacques Le Gac du Guetellis et de Brigitte de Kersauson ; 2°, le 18 novembre 1755, demoiselle Patrice-Bonaventure du Gremy le Beaud. De ce dernier mariage sont issus :

A. Pierre-Marie Le Jumeau, dit le chevalier de Kergaradec, marié à demoiselle Marie Rozec, de Plouescat (sans postérité).

B. Paul-Marie Le Jumeau de Kergaradec, écuyer, né à Goulven, le 10 décembre 1758, admis le 1er mai 1780 dans la compagnie des Cadets gentilhommes à l'Ile de Ré, puis sous-lieutenant au régiment du Port-au-Prince, mort à Rochefort le 25 septembre 1782.

3° Hervé-Julien Le Jumeau abbé de Kergaradec;
4° Ursule-Olive Le Jumeau, demoiselle de Kergaradec ;
5° Louis-François Le Jumeau de Kergaradec, mort le 15 octobre 1730 ;

Du second lit sont issus :

6° Jean-Samuel Le Jumeau de Kergaradec, né le 14 juillet 1730 ;
7° Louis-Charles Le Jumeau de Kergaradec, né le 8 janvier 1732.

DIXIÈME DEGRÉ

X. Sébastien-Marie Le Jumeau de Kergaradec, écuyer, né à Plounévez-Lochrist, le 18 février 1711, épousa, le 9 juillet 1733, demoiselle Anne-Élisabeth Jouhannic du Penhair, fille de Paul-Hyacinthe Jouhannic, seigneur de Kervilio et du Penhair, capitaine au régiment de Maillé, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Élisabeth du Valpontrel.

Il mourut en 1754, laissant le fils unique qui suit.

ONZIÈME DEGRÉ

XI. Paul-Olivier Le Jumeau de Kergaradec, chevalier, seigneur et comte de Kergaradec, seigneur de la Martinière, Cazin et autres lieux, né à Plougoulm (près Saint-Pol-de-Léon) le 25 juin 1753, capitaine de canonniers garde-côtes, capitainerie de Morlaix, siégea aux États de Bretagne qui s'ouvrirent à Rennes en 1780 et prirent fin l'année suivante. Il fut convoqué pour les élections aux États généraux en 1789, et signa la protestation de la noblesse bretonne en cette même année.

Il émigra et mourut à Saint-Pétersbourg, le 15 octobre 1799, chez le sénateur Yvan Alexandrowitch Narischkine, qui l'avait recueilli.

Paul-Olivier Le Jumeau de Kergaradec avait épousé, à Morlaix, le 14 juin 1776, demoiselle Julie Gratien de Saint Maurice, fille de Louis Gratien, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, ancien fermier général et régisseur des fermes de Bretagne, et de demoiselle Charité Miron. Elle est morte à Morlaix, le 18 mars 1797.

De ce mariage sont issus sept enfants, savoir :

1° Anne-Louise-Julie Le Jumeau de Kergaradec, née à Morlaix le 31 décembre 1777 ;

2° Louise-Philippine Le Jumeau de Kergaradec, née à Morlaix le 6 avril 1779, morte en bas âge ainsi que la précédente ;

3° Paul-Marie Le Jumeau de Kergaradec, né à Morlaix le 10 décembre 1783, enseigne de vaisseau, mort noyé en abordant à l'Ile-de-France le 7 mars 1811, dans l'expédition de la frégate *la Clorinde* ;

4° Marie-Louise-Alexandrine Le Jumeau de Kergaradec, née à Morlaix, le 24 décembre 1782, mariée à Guingamp, le 8 octobre 1809, à Alexandre-Jean-Sébastien, marquis de Plœuc, dont sept enfants ;

5° Théodore-Michel-Marie, qui suit ;

6° Jacques-Alexandre Le Jumeau de Kergaradec, chevalier, puis vicomte de Kergaradec, chevalier de la Légion d'honneur, né à Morlaix, le 20 septembre

1787, publiciste et savant médecin, nommé membre de l'Académie de médecine en 1823, et recteur de l'Académie du Morbihan en 1850, sous la loi Falloux. Il avait épousé, à Paris, le 18 septembre 1817, demoiselle Azélie-Amable-Marthe LION, fille de Charles-Joseph Lion et de Françoise-Amable Pelet. Elle mourut à Lorient le 5 novembre 1849. Jacques-Alexandre LE JUMEAU DE KERGARADEC décéda à Paris, le 5 février 1877. De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

A. Alexandrine LE JUMEAU DE KERGARADEC, née à Paris, le 18 juin 1818, religieuse;

B. Marie-Pauline LE JUMEAU DE KERGARADEC, née à Paris, le 30 juillet 1821, mariée, le 12 octobre 1840, au comte Aurélien DE COURSON DE LA VILLENEUVE, dont sept enfants;

C. Alphonse-Hyacinthe-Théodore LE JUMEAU DE KERGARADEC, né à Paris, le 7 août 1824, lieutenant au 1er régiment de zouaves, mort à Varna, pendant la guerre de Crimée, le 4 août 1854;

D. Marie-Herminie LE JUMEAU DE KERGARADEC, née à Paris, le 16 août 1829, morte en bas âge;

E. Alix-Marie-Thérèse LE JUMEAU DE KERGARADEC, née à Quimper le 26 mai 1833;

F. Georges-Marie LE JUMEAU DE KERGARADEC, vicomte DE KERGARADEC, né à Quimper, le 6 août 1839, a épousé, à Paris, le 27 avril 1870, demoiselle Marie-Anne MICHEL DE ROISSY, née à Paris, le 3 décembre 1841, fille d'Alfred-Félix Michel de Roissy et de Gabrielle-Clémentine Gorgeu de Girancourt, dont sont issus les trois enfants ci-après :

AA. Anne-Marie-Clémentine-Azélie LE JUMEAU DE KERGARADEC, née à Paris, le 11 août 1871;

BB. Georges-Alexandre-Alfred-Henri-Maurice LE JUMEAU DE KERGARADEC, né à Dennemont, commune de Follainville (Seine-et-Oise), le 29 août 1872;

CC. Pierre-Alexandre-Marie-Joseph LE JUMEAU DE KERGARADEC, né à Paris, le 17 novembre 1873.

7° Alphonse-Louis-Théodore LE JUMEAU DE KERGARADEC, né à Morlaix, le 10 août 1790, vélite aux Chasseurs à cheval de la Garde impériale, tué près de Moscou, le 16 octobre 1812.

DOUZIÈME DEGRÉ

XII. Théodore-Michel-Marie LE JUMEAU DE KERGARADEC, COMTE DE KERGARADEC, né à Morlaix, le 5 juillet 1785, entra dans la marine dès l'âge de 15 ans. Embarqué comme aspirant sur le cutter *le Succès*, il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais. Après sa captivité, il fut successivement embarqué sur les frégates *la Pomone*, *la Victorieuse*

et *la Galathée*, dans la flotte de Toulon, et promu enseigne de vaisseau. Sous la Restauration, le comte DE KERGARADEC reçut la décoration du Lys et, après de nouveaux services, obtint, comme lieutenant de vaisseau, le commandement du brick *la Malouine*, avec lequel il fit partie de l'expédition d'Espagne commandée en chef par le duc d'Angoulême. Il fut nommé en 1822 chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et mourut, en activité de service, à Lorient, le 28 février 1827.

Le comte DE KERGARADEC avait épousé à Marseille, le 9 décembre 1812, demoiselle Julie-Louise-Épicharis HUET, fille de Francois-Michel Huet, ancien officier supérieur et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Magdeleine Pozzo di Borgo. Elle mourut à Marseille, le 1er septembre 1813, en donnant le jour à un fils, qui suit :

TREIZIÈME DEGRÉ

XIII. Michel-Charles-Jules-Agricole LE JUMEAU DE KERGARADEC, COMTE DE KERGARADEC, né à Marseille, le 1er septembre 1813, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, épousa, le 9 mars 1840, à Chevenon (Nièvre) demoiselle Marie-Anne-Félicité DE MONTAIGNAC DE CHAUVANCE, fille de Raymond-Aimé, vicomte de Montaignac de Chauvance, et de demoiselle Anne de Raffin d'Hauterive.

Il est décédé à Montluçon (Allier), le 30 octobre 1861, laissant trois enfants, savoir :

1° Alexandre-Camille-Jules-Marie, qui suit,

2° Jules-Robert LE JUMEAU DE KERGARADEC, né à Paris, le 4 mai 1845, lieutenant au 78e régiment d'infanterie, tué à la bataille de Wœrth, le 6 août 1870;

3° Eugénie-Marie-Louise-Sabine LE JUMEAU DE KERGARADEC, religieuse du Sacré-Cœur, née à Paris, le 12 mars 1849.

QUATORZIÈME DEGRÉ

XIV. Alexandre-Camille-Jules-Marie LE JUMEAU DE KERGARADEC, COMTE DE KERGARADEC, chef de nom et d'armes de sa maison, né à Lorient, le 1er janvier 1841, entra dans la marine comme élève de l'École navale en 1857 et devint successivement aspirant de 2e classe (1er août 1859), enseigne de vaisseau (3 septembre 1863), lieutenant de vaisseau (7 mars 1868) et capitaine de frégate (13 avril 1883.)

Accrédité en 1883 comme envoyé extraordinaire près S. M. le roi d'Annam, il quitta ensuite le service militaire et fut nommé Consul général et chargé d'affaires de France à Siam.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 25 juillet 1864, pour faits de guerre au Mexique, M. le Comte de Kergaradec a été promu au grade d'officier du même Ordre le 6 novembre 1877. Il est, en outre, chevalier des Ordres du Lion Néerlandais et de Notre-Dame de Guadalupe, grand-officier de la Couronne de Siam, du Dragon de l'Annam et de l'Ordre royal du Cambodge.

Des lettres patentes de l'empereur Napoléon III, données à Saint-Cloud, le 2 novembre 1865, ont confirmé à M. Alexandre-Camille-Jules-Marie Le Jumeau de Kergaradec, alors enseigne de vaisseau, le titre de comte transmissible de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Il a épousé, à Angers, le 1er octobre 1878, demoiselle Valentine-Joséphine-Henriette de Place, fille de feu M. Hector-Emile de Place, officier de la Légion d'honneur, ancien officier de marine, commandant, en 1870, des mobiles de Maine-et-Loire, adjoint au maire d'Angers, et de Constance Tournadre de Noaillat.

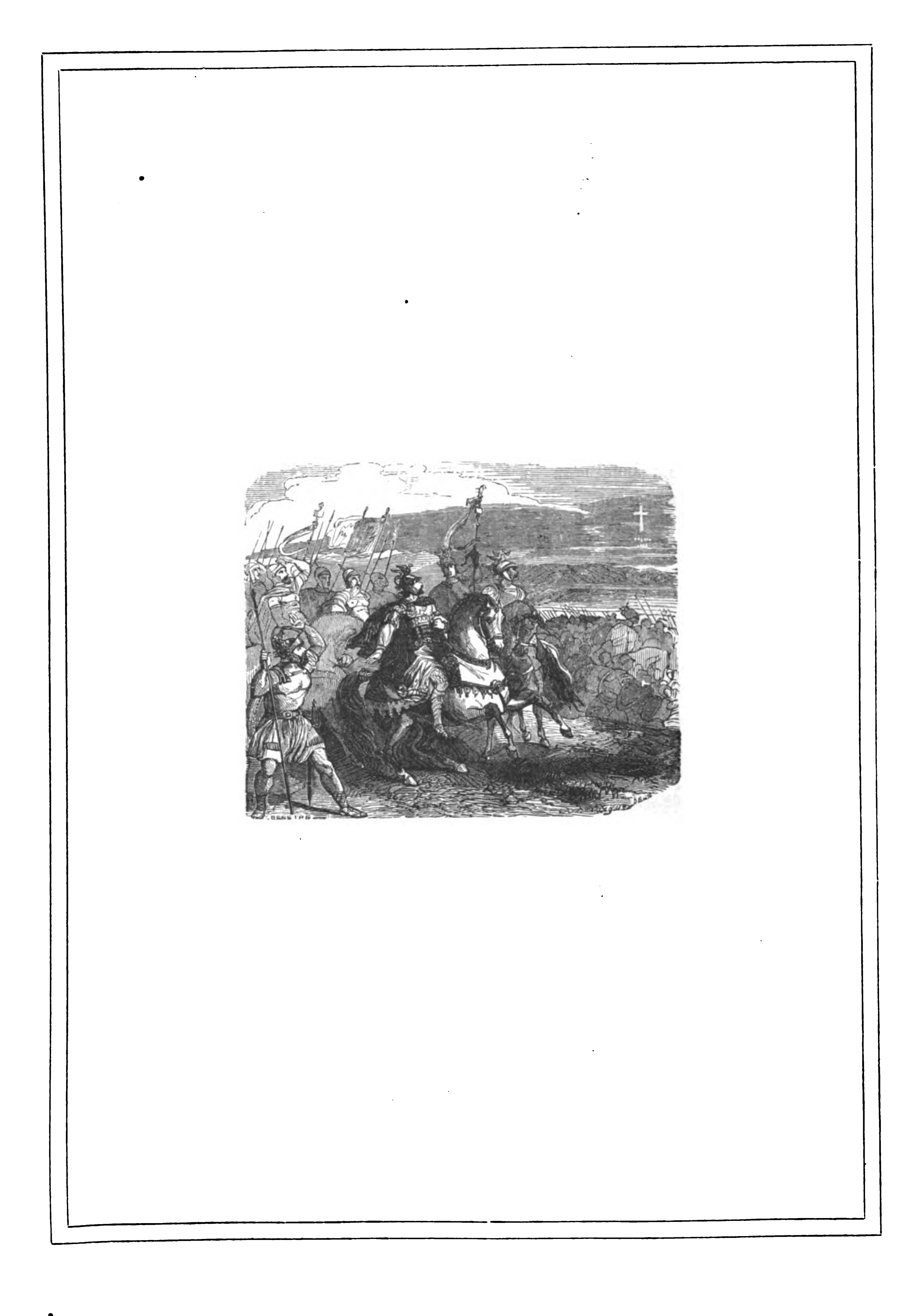
De cette union sont issus deux enfants, savoir :

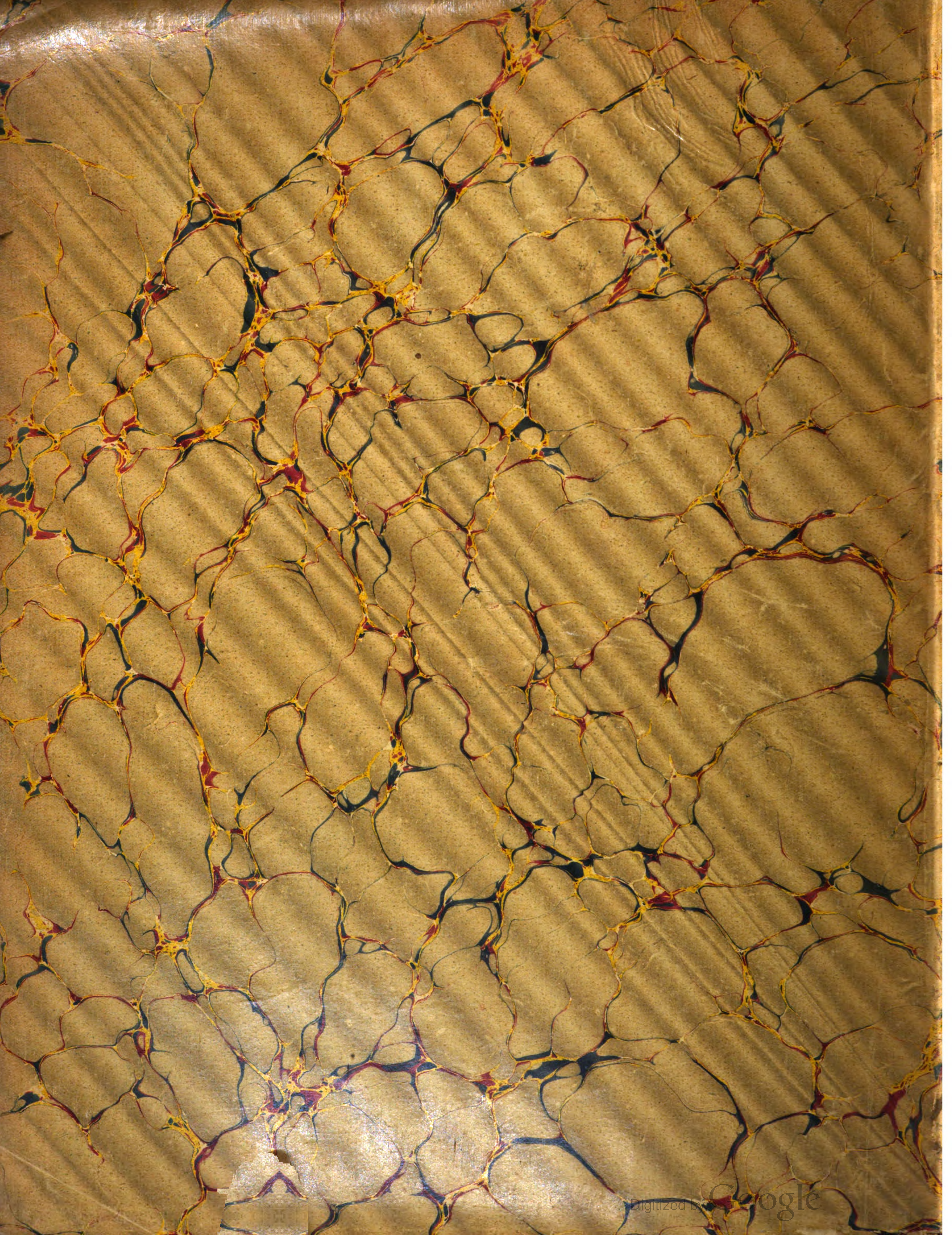
1° Sabine-Marie-Louise-Henriette Le Jumeau de Kergaradec, née à Angers, le 21 octobre 1883 ;

2° Robert-Camille-Marie-Henri Le Jumeau de Kergaradec, né à Angers, le 1er août 1885.

***

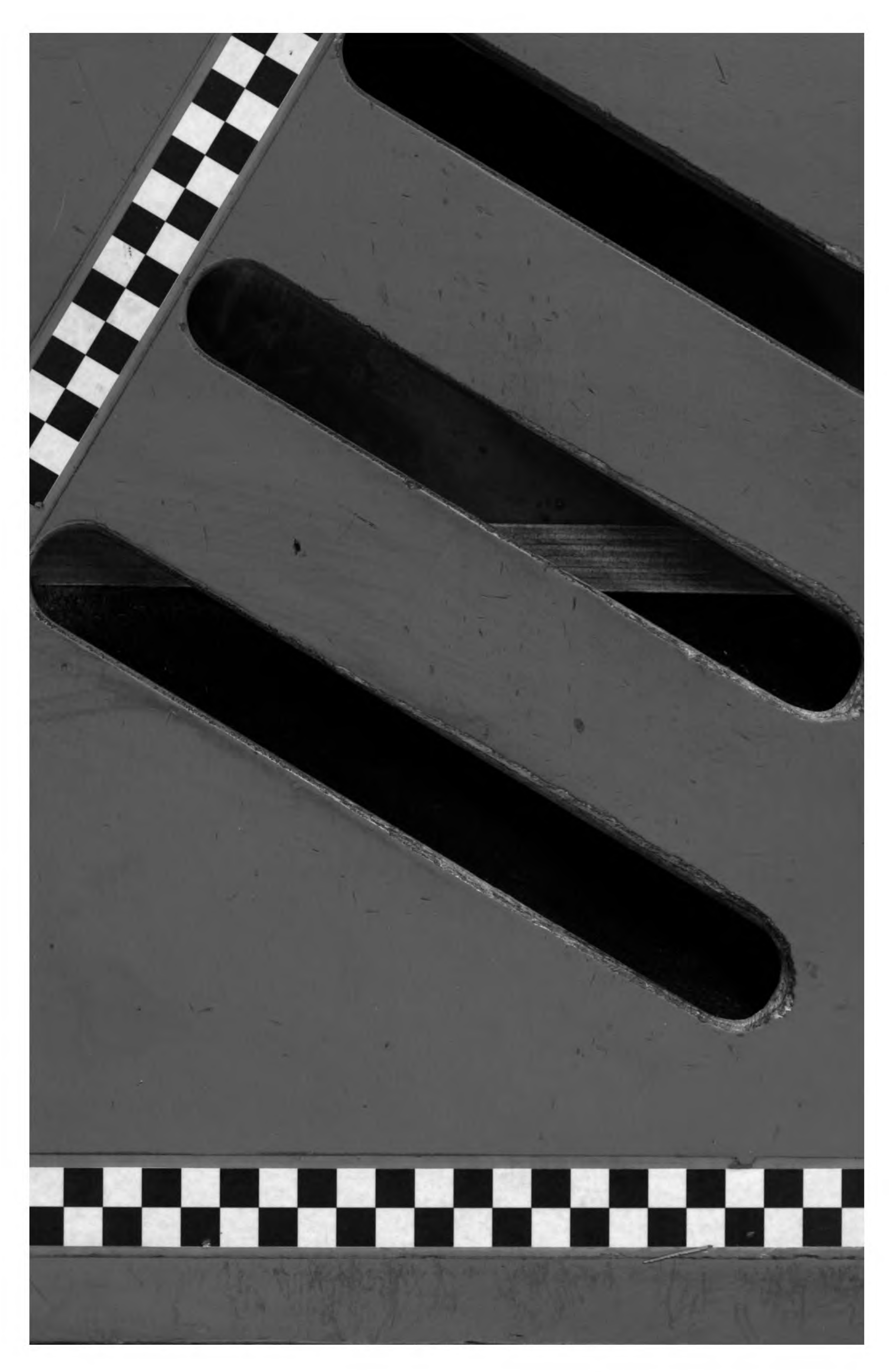













MICHIGAN STATE UNIV. LIBRARIES
31293104490534